Digitized by Google

EX ELECT- ORALI
BIBLIOTHE CA SERENISS
VTRIVSQ BAVARIÆ
DV CVM.
MDCC XLVI.

H Mon

<36626000970015

<36626000970015

Bayer. Staatsbibliothek

Digitized by Google

Hl. Mon. 52 h - 4

Besoigne.

Digitized by Google

HISTOIRE
DE L'ABBAYE
DE PORT-ROYAL.

SECONDE PARTIE.

HISTOIRE DES MESSIEURS.

TOME QUATRIEME.

A COLOGNE,
Aux dépens de la Compagnie.

MDCCLII.

Digitized by Google

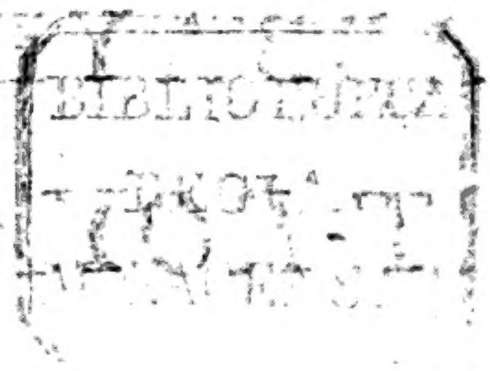

Digitized by Google

HISTOIRE DE PORT-ROYAL.

SECONDE PARTIE.

HISTOIRE DES MESSIEURS.

LIVRE TROISIEME.

Depuis 1642 juſqu'en 1650. Meſſieurs de Luzanci, Pallu, Manguelein, Beaupuis, l'Evêque de Bazas, de la Riviere, Hillerin, de la Petitiere, des Landres, d'Andilli, de Bagnols, de Bernieres, &c.

VOyons maintenant ſe former auprès de ces premiers Ermites la nombreuſe ſociété des illuſtres Solitaires qui ſe ſanctifiérent dans le Déſert de Port-Royal des Champs. Nous les prendrons l'un après l'autre ſuivant l'ordre de leur entrée.

ANNÉE 1642.

Monſieur de Luzanci.

M. Charles-Henri Arnauld de Luzanci, I. Circonſtance

Digitized by Google

de la converſion du jeune M. de Luzanci.

un des fils de M. d'Andilli. Etant jeune il avoit un grand penchant pour le monde, & la nature lui avoit donné de quoi s'en faire aimer. Il avoit en même tems beaucoup d'éloignement pour l'étude ; & la délicateſſe de ſon tempérament étoit cauſe qu'on n'oſoit le pouſſer trop. C'eſt ce qui porta M. d'Andilli ſon pere à le faire entrer Page chez le Cardinal de Richelieu, où il croyoit qu'il ſeroit plus à couvert des dérangemens auxquels les jeunes Gentilshommes ſont expoſés. Dieu ſe ſervit de l'organe d'une des ſœurs de M. de Luzanci, qui étoit Novice à la nouvelle Maiſon du S. Sacrement, Catherine de Ste Agnès, pour jetter dans ſon cœur les premiéres ſemences de la grande piété qu'on a dans la ſuite admirée en lui. Il eut avec elle une converſation où elle l'entretint ſur l'horreur du péché mortel. Il s'en retourna pénétré de la crainte de Dieu, & ne prit plus de part, comme il avoit fait auparavant, aux plaiſirs du monde. Il lui venoit ſouvent des penſées de ſe retirer. Il en eut une plus forte dans une occaſion critique où il s'étoit rencontré. Un de ſes compagnons ayant pris querelle avec un autre, & étant réſolu de ſe battre, l'engagea à lui ſervir de ſecond. Le Gouverneur heureuſement eut vent de l'affaire & calma tout. Le jeune Luzanci revenu à lui-même fut effrayé du précipice où il avoit été près de tomber. Il délibera avec un de ſes camarades, ſage comme lui, ſur un projet de retraite. Ils réſolurent de l'exécuter enſemble, lorſqu'ils ſortiroient du ſervice du Cardinal. Une bleſſure qu'il eut enſuite à la tête, d'une chute de cheval qui pouvoit le tuer ſur le champ, lui fit faire encore de ſérieuſes réflexions, & le confirma dans ſon pieux deſſein.

Digitized by Google

Mais ce qui en arrêtoit l'exécution, c'étoit qu'il ne croyoit pas pouvoir ſortir honorablement de chez ſe Cardinal, qu'il n'eût fait une Campagne. Il ſollicita donc quelque poſte militaire, & obtint une Enſeigne dans la garniſon du Havre de Grace. Il y fut ſix mois menant une vie très-réglée. Il s'étoit fait une loi de lire tous les jours dans une Vie des Saints qu'il trouva dans ſon auberge.

Cette lecture lui profita beaucoup pour l'attacher de plus en plus à la vertu. Au bout de ſix mois il fut commandé pour l'armée. A peine y fut-il arrivé, qu'il tomba malade de la petite vérole, & ſe vit aux portes de la mort. Ce fut alors qu'il prit abſolument ſon parti. Il ſe retira à Saint-Ange, qui étoit la terre de M. le Charron Baron de Saint-Ange, premier Maître-d'hôtel de la Reine Mere; parce que M. *d'Andilli* étoit fort lié à Madame de Saint-Ange. *Il* y paſſa quelque tems vivant d'une maniére très-édifiante. C'eſt de-là qu'il écrivit à M. de Saint Ciran priſonnier à Vincennes, pour le prier de lui enſeigner les voies de la pénitence, & de le prendre ſous ſa conduite. L'Abbé lui récrivit & lui conſeilla ſimplement de ſe faire un réglement de vie pour la journée, & de l'obſerver exactement, en attendant qu'il eût mûrement examiné s'il convenoit qu'il quittât ſa profeſſion, dans laquelle il ne lui étoit pas impoſſible abſolument de ſe ſauver. Le jeune pénitent inſiſta & lui demanda en grace qu'il lui permît d'aller ſe joindre à ſes deux couſins-germains Meſſieurs le Maître & de Séricourt Solitaires à P. R. des Champs. L'Abbé eut quelque peine à y conſentir, par la crainte qu'il avoit qu'une telle vie ne l'effrayât, comme cela arriva en effet. On chercha alors

quelque endroit où on pût le placer, & on prit le parti de le mettre auprès de M. de Saci, qui pouvoit pour l'occuper lui apprendre du latin. Comme on remarqua en lui peu de diſpoſition pour les ſciences, & qu'on vit que ſa ferveur croiſſoit, qu'il ſouhaitoit d'ailleurs de retourner à P. R. on l'y envoya. M. de S. Ciran lui écrivit une ſeconde lettre, dans laquelle il l'encourage à profiter des bons exemples qu'il aura devant les yeux, & lui recommande une entiere obéiſſance à ſon couſin M. le Maître.

II. Vie de M. de Luzanci à P. R. des Champs.

Il alla à P. R. & embraſſa de toute la plénitude de ſon cœur la profonde ſolitude & l'auſtére pénitence qu'il y vit pratiquer. Il n'avoit alors que dix-huit ans. Il a perſévéré pendant 40 ans dans l'exercice de ces deux vertus, auxquelles il joignoit une grande charité pour le prochain & une tendre piété. Il gagnoit la confiance de tout le monde. Il aimoit ſinguliérement les pauvres, & étoit très-compatiſſant pour les malades. Il étoit aimé des domeſtiques plus qu'aucun autre de la maiſon : il ſavoit en même tems s'en faire craindre & reſpecter ; ce qui lui étoit fort utile dans la fonction qu'il avoit priſe, de faire valoir les terres avec M. le Maître, & de conduire le ménage lui tout ſeul. On le rencontroit toujours priant, quand il alloit à cheval par les champs. Il paſſoit beaucoup de tems en priére à l'Egliſe, & étoit très-aſſidu à l'Office. Les trois abſences qu'il a été obligé de faire par les ordres de la Cour, n'ont jamais diminué rien de ſa ferveur, ni de ſon zéle pour le ſervice de la maiſon. Dès que la liberté étoit rendue, il accouroit à ſon cher P. R. & en attendant l'heureux moment qui l'y réuniroit, il écrivoit à M. Hamon qui

Digitized by Google

avoit l'avantage d'y être ſouffert, qu'il envioit ſon bonheur d'autant plus que P. R. lui étoit néceſſaire, & que M. Hamon pouvoit s'en paſſer. En 1679, il fut obligé de le quitter pour la derniére fois, & ſe retira pour toujours à Pomponne, qui étoit une terre de ſa famille, & y vécut encore cinq ans dans la compagnie de M. de Saci ſon couſin & ſon Directeur. M. de Saci étant mort preſque ſubitement en 1684, il ne lui ſurvécut que d'un mois, & fut enterré à P. R. des Champs, comme il l'avoit ſouhaité. Il laiſſa dix mille livres au Monaſtére en mourant, outre pluſieurs gratifications qu'il avoit faites aux Religieuſes durant ſa vie.

Année 1643.

Monſieur Pallu.

III. Converſion de M. Pallu, Médecin.

M. Victor Pallu, Seigneur de Buau en Touraine, & Docteur en Médecine de la Faculté de Paris. Il avoit été Médecin du Comte de Soiſſons qui fut tué à la journée de Sedan en 1641. Cette mort le frappa, & il commença à ſe reprocher trente années de ſa vie paſſées dans les plaiſirs du ſiécle. Il quitta Paris & s'en retourna dans ſa patrie avec quelque réſolution de changer de vie. Il y vécut d'une maniére aſſez rangée, mais ſans penſer à expier le paſſé par la pénitence : ce qui lui laiſſoit dans le cœur un vuide & un certain fond d'inquiétude, enſorte que pour le calmer, il cherchoit à ſe répandre au dehors & à ſe diſſiper. Il étoit parent aſſez proche de M. Jean-Baptiſte Gault Evêque de Marſeille mort en odeur de ſainteté cette même année 1641. Ce fut à lui que M. Pallu s'adreſſa pour avoir quelques avis ſur la

conduite qu'il devoit tenir. M. Gault remit à lui donner des conſeils dans une viſite qu'il le prioit de venir lui rendre à Marſeille. Cependant le ſaint Evêque mourut. M. Pallu ne perdit point pour cela la confiance qu'il avoit en ſon bienheureux parent ; ne pouvant plus l'avoir pour conſeil, il le prit pour protecteur auprès de Dieu & ſe recommanda à ſon interceſſion. Il ne le fit pas en vain. Une affaire l'ayant amené à Paris, on lui propoſa un nouvel engagement à la Cour. Il héſita s'il l'accepteroit. Dans ces entrefaites un ami lui procura la connoiſſance de M. de S. Ciran. Il trouva le moyen d'avoir quelques entretiens avec lui, après leſquels il demeura pleinement convaincu qu'il n'étoit pas dans la bonne voie, tant qu'il n'étoit pas dans la voie étroite de la pénitence. Plein de ce pieux ſentiment il fit un voyage aux eaux de Forges, pour y accompagner des Dames de Touraine, & y trouva ſon ſalut. Car il y rencontra M. Hillerin, ancien Curé de S. Merri à Paris, qui lui fit lire le livre *de la Fréquente Communion* de M. Arnauld, qui étoit tout nouveau. Il le goûta fort, & s'y inſtruiſit tout autrement qu'il n'étoit. A ſon retour il trouva M. de S. Ciran près de ſa fin, & qui mourut entre ſes bras. Dans cette conjoncture il fut encore plus fortement preſſé de la grace, enſorte qu'au bout de huit jours il vint à P. R. des Champs & ſe préſenta à la petite Société des quatre premiers Solitaires. Il dit à M. le Maître qu'il venoit pour paſſer cinq ou ſix jours. M. le Maître lui » répondit en ſouriant, que ſi ce n'étoit pas » Dieu qui l'amenoit, il n'y demeureroit pas » ſi longtems ; mais que ſi c'étoit Dieu, il y » demeureroit plus de ſix mois. » Ce qui fut

bien vrai ; car il ne ſortit point de P. R. & y demeura juſqu'à ſa mort qui arriva en 1650.

IV. Il juſtifie ſa retraite à P. R.

Sa retraite fut critiquée dans le public, comme l'avoit été celle de M. le Maître. Il répondit à ſes Cenſeurs quelques jours après par une lettre fort touchante & d'ailleurs très-bien raiſonnée. Il y reconnoit d'abord, » que les » jugemens deſavantageux qu'on porte de ſa » démarche, ſont une juſte & ſalutaire pu- » nition de tant de jugemens téméraires qu'il a » faits en ſa vie en pareille rencontre. Enſuite » il allégue l'obligation indiſpenſable qu'ont » les pécheurs de commencer leur converſion » par la pénitence, afin d'obtenir par elle » leur guériſon : que de s'y prendre autrement, » ce ſeroit comme ſi l'on diſoit à un paraliti- » que de marcher avant qu'il fût guéri : qu'en » effet il avoit entendu cent fois prêcher cela » *publiquement* ; d'où il concluoit que c'étoit » *là le* plus ſûr, quoiqu'en particulier on » flatât les pécheurs : que la retraite qu'il a » choiſie lui convient mieux, pour ſuivre les » vues que la grace lui a données, que celle » d'un cloître. » Enſuite il rend compte des divers dégrés par leſquels Dieu l'a touché peu à peu & conduit enfin au point où il eſt. » Il dit qu'il ſait gré à ſes chers parens & » amis de la bonne volonté qui eſt en eux » le principe des reproches qu'ils lui font ; » que cette ſéparation lui coûte auſſi, & » qu'il n'y eſt pas inſenſible ; mais que la pei- » ne qu'il en reſſent, lui fait mieux compren- » dre le malheur de ceux qui ſont éternelle- » ment privés de Dieu, dont la vue eſt plus » que tout ce qu'on peut avoir de plus cher » au monde ; & que l'affection qu'il conſer- » ve toujours pour ſes parens, redouble ſa

» haine contre le péché, qui l'oblige ainſi à » ſe cacher & à ſe ſéparer d'eux. » Il a auſſi compoſé un Poëme latin de 80 vers, en grands vers héroïques ſur ſa retraite. Il l'a intitulé *Vale mundo*, adieu *au monde ;* la piéce commence ainſi : *Jam dudum, fateor, ſordet mihi mundus..... Depuis longs-tems en vérité je ſuis bien las du monde, &c.* On la trouvera à la fin dans les Piéces juſtificatives.

V. Sa vie à P. R.

M. Pallu s'employa en qualité de Médecin pendant les ſept années de ſa vie à P. R. au ſervice des Pauvres & des Religieuſes qui revinrent en ce tems-là à la Maiſon des Champs. Sa grande douceur & ſa maniére agréable de converſer auprès des malades, lui attirérent généralement l'amitié de tout le monde, & Pauvres, & Pénitens, & Religieuſes. On avoit preſque de la joie de tomber malade pour jouir de ſes entretiens. Mais pendant qu'il travailloit à guérir les corps, il n'oublioit pas les beſoins de l'ame. Il donnoit de très-bons avis à ceux qu'il approchoit, & il ſavoit faire garder aux Religieuſes l'eſprit de leur Régle dans leurs maladies & leurs indiſpoſitions. Il en faiſoit autant pour lui-même ; & ſi ſa profeſſion étoit d'être Médecin, ſon attention étoit d'être un Médecin pénitent. Il vivoit comme les autres dans le ſilence, dans les exercices de piété, dans la mortification & dans la pratique de pluſieurs œuvres laborieuſes. Il fit bâtir à P. R. un logis qu'on appella le petit Pallu. » Il fut ainſi nommé, dit M. Fontaine, » tant à cauſe de la petiteſſe bien ramaſſée » de ſes appartemens, qu'à cauſe de ſon maî» tre qui avoit tout petit hors l'eſprit ; pe» tit corps, petit cheval, petit logis. » Il a donné au Monaſtére de P. R. des preuves de

ſon grand attachement. Il dépenſa deux mille livres pour le petit bâtiment dont je viens de parler, & il l'abandonna de bon cœur aux Religieuſes, lorſqu'elles revinrent s'établir aux Champs en 1648. Il a encore fait bâtir deux chambres aux Granges. En 1645 il donna cinq ou ſix mille livres au Monaſtére pour entretenir une de ſes petites niéces. Il fit l'acquiſition de la grande Bibliothéque des Peres, & les Vies des Saints de Surius pour l'uſage des Solitaires. Il vouloit vendre ſa Terre de Buau en Touraine, & en diſtribuer le prix à ſes pauvres parens. La mort le ſurprit avant qu'il exécutât ce deſſein. Il légua par ſon Teſtament tout ſon mobilier à Meſſieurs le Maître & de Séricourt, perſuadé du bon uſage qu'ils en feroient. Il eſt mort le vingt-deux Mai 1650.

Monſieur Pierre Manguelein.

VI. Retraite de M. Manguelein à P. R. avec M. Rouſſet.

C'étoit un Chanoine de Beauvais, Docteur de Sorbonne, homme de mérite. Il ſavoit la Philoſophie, la Chronologie, l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, la Théologie Scholaſtique, & les Peres. Il avoit conçu de loin une telle vénération pour M. de Saint Ciran, que quand il apprit ſa détention, il ſe mit à prier Dieu pour ſa délivrance, & ne ceſſa de le faire à la Meſſe juſqu'à ſon élargiſſement. Il donna, comme Docteur, ſon approbation au livre de *la fréquente Communion*, & il en fut bien recompenſé. Car la lecture du livre & des vérités qui y ſont propoſées le pénétra de componction, & Dieu lui fit la grace en même tems de le détacher de tout. Il vint à Paris, vit M. Arnauld, M. Singlin, M. de Barcos, & réſolut de ſe retirer. Il quitta ſon Canoni-

cat & ſa patrie où il étoit très-conſidéré, pour ſe refugier dans la ſolitude de P. R. Son départ de Beauvais cauſa une affliction générale dans toute la Ville: & comme il fit vendre ſes meubles, pluſieurs perſonnes les achetérent plus chers qu'ils ne valoient, parce qu'on l'eſtimoit un Saint. A peine étoit-il à P. R. que M. Singlin l'engagea à accompagner l'Evêque de Bazas, dont nous allons parler dans peu, qui s'en retournoit plein de zéle dans ſon Diocèſe, & qui avoit ſouhaité d'avoir quelqu'un pour l'aider dans le gouvernement de ſon troupeau, & ſurtout dans l'établiſſement & la direction d'un Séminaire. M. Manguelein obéit avec une humble docilité, & s'employa avec une grande ardeur au bien de ce Diocèſe, tant que vécut l'Evêque. Cela ne fut pas long : ils étoient partis de Paris à la fin de 1644, & l'Evêque mourut en 1645, après Pâques.

VII. M. Manguelein eſt établi Confeſſeur des Solitaires de P. R.

M. Manguelein libre alors de ſon engagement revint à Paris & s'en retourna s'enſevelir dans P. R. Il y conduiſit deux jeunes gens qu'il avoit amenés avec lui de Bazas, M. la Brouſſe & M. Doamlup. Il comptoit bien vivre à P. R. pénitent, uniquement occupé de lui-même; mais il fut trompé. M. Singlin le chargea de confeſſer les Solitaires, ne pouvant pas continuer lui-même de le faire, à cauſe de ſa réſidence à Paris, où il étoit néceſſaire, & pour les Religieuſes de P. R. qu'il confeſſoit, & pour un grand nombre d'autres perſonnes qu'il dirigeoit. M. Manguelein ſe défendit avec une grande humilité, allégant ſurtout, que ni à Beauvais ni à Bazas il n'avoit point été à portée d'acquérir aucune expérience pour conduire des pénitens de ce haut

rang. M. Singlin le raſſura en lui diſant qu'ils feroient l'ouvrage à eux deux, & que lui l'aideroit à porter le fardeau. Il alla à P. R. des Champs, fit aſſembler les Solitaires & leur enjoignit d'aller tous enſemble le lendemain au matin ſe préſenter à M. Manguelein & le prier de les prendre ſous ſa conduite. Ils le firent, M. le Maître portant la parole, & ils ſe mirent à genoux devant lui pour lui demander ſa bénédiction. Ce ſaint Eccléſiaſtique les reçut avec la douceur & l'humilité qui lui étoient naturelles ; & accepta la charge en les priant par avance de ne ſe pas ſcandaliſer de quelques foibleſſes que ſon peu de ſanté pourroit faire remarquer en lui. Il répondit parfaitement à l'attente de M. Singlin, & contenta parfaitement les Solitaires ; mais la joie fut bien courte : au bout de neuf mois Dieu l'appella à lui. Les chaleurs de l'été qui furent *exceſſives* en l'année 1646, jointes à l'air malſain de P. R. qui ne convenoit point à ſa ſanté, lui cauſérent une fiévre qui l'emporta en peu de jours. Il mourut le 24 Septembre 1646.

C'eſt lui qui a dreſſé l'Ordonnance de M. de Bazas, & le Mémoire touchant la pénitence qu'on donna en 1646 à M. de Montchal Archevêque de Toulouſe. Il légua aux Religieuſes de P. R. la ſomme de 9124. liv. dont elles lui faiſoient la rente, & qui étoit tout ce qu'il poſſédoit, leur recommandant de favoriſer dans l'occaſion les bons deſſeins que Dieu pourroit inſpirer à ſes parens de ſe ſéparer du monde. Le pere de M. Manguelein voulut conteſter le Teſtament en Juſtice & le faire caſſer comme *inofficieux*. Les Religieuſes qui n'ont jamais ſçu ce que c'étoit que de plaider, promirent au pere de lui continuer la rente qu'el-

les payoient à ſon fils. La rente a été payée pendant huit ans qu'a vécu le pere.

Monſieur Rouſſel.

C'étoit encore un Chanoine de Beauvais que M. Manguelein amena avec lui à P. R. On ne trouve rien de lui dans les Mémoires ſoit manuſcrits ſoit imprimés.

Monſieur de Beaupuis.

VIII. Vie de M. Beaupuis dans ſa jeuneſſe & à P. R.

M. Wallon de Beaupuis étoit fils de M. Wallon ſieur de Beaupuis & Conſeiller du Roi en l'Election de Beauvais. Il fit ſes études d'Humanité en partie ſous M. Godefroi Hermant, homme devenu célébre depuis, qui profeſſoit alors les Humanités & la Rhétorique dans le Collége de la Ville de Beauvais. Il vint à Paris en 1637 à l'âge de 17 ans, & fit ſon cours de Philoſophie ſous M. Arnauld qui profeſſoit pour la Société de Sorbonne; & il ſoutint un Acte ſous lui. Il fit enſuite ſa Théologie étant en penſion au Collége de Clugni, où l'on menoit une vie très-réguliére. Il ſentit de bonne heure le défaut d'une Théologie purement Scholaſtique, & joignit à ſes études la lecture de l'Ecriture-ſainte & de ſaint Auguſtin. Dans les vacances de 1643 qu'il paſſa à Beauvais, M. Manguelein, ce Chanoine de Beauvais dont je viens de parler, lui fit lire *la fréquente Communion*, qui paroiſſoit nouvellement. Il avoua qu'il avoit trouvé dans ce livre ce qu'il cherchoit depuis long-tems, & qui étoit le but d'une retraite qu'il avoit faite à ſaint Lazare, mais qu'il n'y avoit pas trouvé; ſavoir, l'idée juſte d'une vraie converſion,

& les véritables maximes de la piété chrétienne. Il témoigna ardemment d'avoir pour Directeur l'Auteur du livre qu'on ne lui avoit point nommé, afin d'apprendre de lui à réduire en pratique la doctrine qu'il établit. M. Manguelein l'adreſſa à Meſſieurs Singlin & Rebours, qui étoient les Confeſſeurs de P. R. de Paris, & lui donna des lettres de recommendation pour ces deux Meſſieurs. Celui-ci alla ſe préſenter à eux, & trouva chez eux ſes anciens maîtres, Meſſieurs Hermant & Arnauld. On l'éprouva pendant quelque tems pour voir ſi l'on pourroit prudemment l'aſſocier aux Solitaires de P. R. On l'y envoya en 1644. Le pere ne fut pas content d'abord de la démarche de ſon fils; mais ſur les lettres chrétiennes du fils, il conſentit qu'il reſtât.

Ce fut en cette année que M. Manguelein qui s'étoit auſſi rétiré à P. R. l'emmena avec lui à Bazas à la ſuite de l'Evêque. M. de Beaupuis n'étant alors que laïque, eut la fonction d'Œconome dans le nouveau Séminaire que l'Evêque & M. Manguelein établirent. Il eut dans ſon ſéjour de Bazas quelques attaques à eſſuyer. Un oncle Capucin & une ſœur aînée Religieuſe à Pontoiſe lui écrivirent des lettres de reproche, ſur ce qu'à l'inſçu de ſa famille il quittoit les études de Sorbonne & ſe lioit à des gens ſuſpects. Il tâcha de les appaiſer en leur marquant qu'il n'avoit point de goût pour la Théologie de l'Ecole, qu'il aimoit mieux ſe nourrir de l'étude de la Religion; & que pour ſes liaiſons, » Si M. Arnauld & les autres perſonnes qu'on tenoit pour ſuſpects, n'enſeignoient que ce qui ſe trouvoit dans l'Evangile, il ne voyoit pas par quelle raiſon on voudroit qu'il renonçât aux paroles de

» J. C. pour ne point ſe rencontrer avec M. » Arnauld. » Il revint de Bazas en 1645 avec M. Manguelein après la mort de l'Evêque : & il reſta à P. R. de Paris. M. Manguelein le détermina à paſſer Bachelier pour contenter un peu ſa famille. Il fut tonſuré à la fin de 1645, à l'âge de 24 ans. Mais il ne ſoutint ſa thèſe de Baccalauréat qu'en 1647, bien réſolu dès-lors de ne pas paſſer outre. La même année M. Singlin lui fit prendre le Soudiaconat, & l'année ſuivante le Diaconat. Ce ne fut pas ſans quelque combat de ſa part ; car il avoit déja une grande idée & une ſainte frayeur de la ſainteté du miniſtére.

IX. Son occupation à P. R. juſqu'en 1660. Il a ſoin des Ecoles.

Depuis 1647 juſqu'en 1660, il fut toujours employé à conduire les Ecoles de P. R. pour l'éducation des jeunes enfans qu'on y élevoit. Elles furent d'abord placées à Paris dans le cul de ſac de la rue Saint Dominique ; enſuite elles furent transférées en 1653 partie au Cheſnai proche Verſailles, partie aux Granges de P. R. des Champs. En 1655 elles furent encore déplacées, ou même diſſipées en bonne partie ; enfin entiérement détruites en 1660. C'étoient des Viſites de Commiſſaires envoyés par la Cour, qui cauſoient toutes ces variations. M. de Beaupuis demeura conſtamment attaché aux Ecoles de Paris ou au Cheſnai pendant tout ce tems-là. Outre la direction des Ecoles dont il faiſoit ſa principale affaire, il s'occupoit utilement en ſon particulier. Il étudioit les Peres. Il faiſoit des Recueils pour aider M. Arnauld, M. Nicole, M. de Saci, M. du Foſſé dans la compoſition de leurs ouvrages. De tems en tems il faiſoit des voyages, tantôt à Beauvais, tantôt à Paris. Aller conſoler une belle-ſœur qui reſtoit veuve avec dix enfans, arranger les affaires de cette petite fa-

Digitized by Google

mille, recevoit les derniers ſoupirs de ſon pere, rendre quelque ſervice aux Religieuſes de *P. R.* faire des commiſſions pour les Solitaires de la Maiſon des Champs, & autres choſes ſemblables, voilà quels étoient les objets de ſes voyages. En 1660 il fut abſolument obligé d'abandonner la demeure du Cheſnai, où il étoit demeuré réſolument nonobſtant les ordres de la Cour, & il vint à P. R. de Paris où il ſe fixa. Il faiſoit Diacre aux Grand'Meſſes dans leur Egliſe. En 1661 il fallut deſemparer ſur les ordres de la Cour très-précis; il paſſa deux ou trois ans dans Paris, apparemment dans la maiſon de Madame Perrier ſœur de M. Paſcal. Car nous voyons dans les Mémoires de la famille des Perriers, que les deux plus jeunes neveux de M. Paſcal eurent pendant quelques années pour Précepteur M. de *Beaupuis. Il* s'employoit auſſi à ſervir les Religieuſes dans pluſieurs affaires, d'autant plus commodément, qu'il étoit moins noté que d'autres. La captivité des Religieuſes qui commença vers ce tems-là, lui ôta le moyen de continuer ce qu'il faiſoit. C'eſt pourquoi il ſe retira à Beauvais.

X. Il entre dans le miniſtere à Beauvais ſous Mrs de Buzanval & Janſon.

M. Choart de Buzanval qui en étoit alors Evêque, de concert avec M. Haſlé Supérieur du Séminaire, ſe propoſa d'attacher M. de Beaupuis à ſon Egliſe. Il lui déclara qu'il vouloit qu'il prît l'Ordre de Prêtriſe. Le pieux Diacre qui s'étoit douté des vues du Prélat, avoit voulu prévenir le coup en s'en retournant ſecrettement à Paris : mais le Prélat en fut averti, & pour rompre ſon voyage, il l'envoya prier à dîner. Après le repas il lui ſignifia ſes intentions. M. de Beaupuis ſe défendit avec ſes armes ordinaires de l'humilité : mais

craignant de bleſſer ſa conſcience en réſiſtant trop perſévéramment à ſon Evêque, il demanda ſeulement quelque délai. Le Prélat lui accorda juſqu'à Pâques de l'année ſuivante 1664 : mais l'humble Diacre prolongea d'un an le délai, & ne revint qu'à Pâques 1665. Ces quinze mois furent paſſés dans une retraite tout-à-fait inconnue, & dans une entiére privation de tout commerce avec le monde. Il fut ordonné Prêtre à la ſortie de cette profonde retraite. Il étoit alors âgé de 45 ans. Il ſe prépara depuis Pâques juſqu'à la Pentecôte à célébrer ſa premiere Meſſe. Bientôt après ſes Supérieurs, Evêque, Curé, Grands-Vicaires, l'engagérent à confeſſer & à prêcher tant dans ſa paroiſſe, que dans des Couvens : il s'acquitta de l'un & de l'autre miniſtére avec un grand ſuccès. Sa méthode pour la Confeſſion étoit de ne ſe charger que des perſonnes qui vouloient bien ſincérement entrer dans les régles qu'il leur propoſoit ; & pour la Prédication, c'étoit de ne jamais s'engager pour aucun Sermon, qu'il n'eût quelque tems pour s'y diſpoſer ; quoiqu'il n'en eût pas beſoin abſolument, vu la facilité naturelle qu'il avoit pour bien dire. C'eſt qu'il vouloit toujours que ſon inſtruction fût aſſortie au lieu, au tems, & aux perſonnes. Telle fut ſon occupation pendant dix ans.

En 1676 ſa ſituation changea par la nomination que fit de lui M. de Buzanval à la ſupériorité du Séminaire ; à laquelle le Prélat en ajouta deux autres l'année ſuivante, ſavoir, celle des Urſulines de Beauvais, & celle des Urſulines de Clermont. Les conditions auxquelles il accepta la ſupériorité du Séminaire ſont remarquables : c'étoit qu'il paieroit ſa penſion au Séminaire ; que M. de Beauvais ne lui

Digitized by Google

offriroit aucun Bénéfice ; & de plus que le Prélat ſe chargeroit de ſa conſcience & voudroit bien être ſon Confeſſeur. Les excellens Sujets qui ſont ſortis du Séminaire, & les exemples de vertu qu'ont donnés les deux Maiſons d'Urſulines, ſont des gages bien aſſurés de la bénédiction que Dieu a répandue ſur le travail de ce digne Miniſtre.

M. de Janſon ſucceſſeur de M. de Buzanval ſacrifia à ſa politique les grands biens que faiſoit M. de Beaupuis. Il lui ôta ſes ſupériorités. Ce n'eſt pas qu'il n'eſtimât infiniment ſon mérite ; mais il craignoit une certaine eſpéce d'hommes qu'il appelloit ſes *Obſervateurs*. Il fit bien voir ce qu'il penſoit en lui-même de M. de Beaupuis, en ne lui donnant point de ſucceſſeur dans la ſupériorité des deux Couvens, & ſe la réſervant à lui-même ; en même tems qu'il laiſſoit à l'ancien Supérieur la liberté de fréquenter les deux Maiſons : enſorte que celui-ci en a été juſqu'à la fin de ſa vie Supérieur effectif ſans en avoir le titre. De plus l'Evêque le traitoit en toute occaſion avec reſpect & avec de très-grands égards. Lorſque ce Prélat à ſon retour de Rome reçut ſa viſite, il quitta ſon deshabillé quand on annonça M. de Beaupuis, vint le recevoir dans l'anti-chambre, le fit entrer dans ſon appartement, l'entretint très-familiérement & le reconduiſit avec la même politeſſe. Cependant ce timide Prélat dans les premiers commencemens de ſon Epiſcopat, alla juſqu'à lui ôter les pouvoirs pour la Confeſſion. M. de Beaupuis rendu ainſi à lui-même ſe retira chez ſa ſœur veuve d'un Avocat du Roi au Préſidial : & voici qu'elle fut alors ſa vie.

XI. Sa vie retirée & ſes occupations pendant 29 ans d'interdit de ſes fonctions.

Il aſſiſtoit tous les jours à tout ce qui ſe faiſoit d'Offices dans ſa paroiſſe, même aux enterremens, à tous les Prônes & autres inſtructions des Dimanches & Fêtes. Son tems étoit partagé entre l'étude & différens exercices de piété. Son étude étoit l'Ecriture Sainte, ſur laquelle il faiſoit des remarques ; les Saints Peres, dont il faiſoit des extraits par rapport aux différentes matiéres de Théologie ; & des traités de morale qu'il compoſoit. Quelques-uns ont été imprimés chez Deſprez en 1699 ſous le titre de *Nouveaux Eſſais de Morale*. Il ſe levoit à quatre heures & diſoit la Meſſe à onze. Il ne mangeoit que des viandes communes, buvoit peu de vin. Il n'étoit jamais aſſis dans ſa chambre, que pour écrire & pour manger. Son lit étoit une paillaſſe piquée, poſée ſur trois planches. Il n'y eut jamais de feu dans ſa chambre que dans ſa derniére maladie : hors les grands froids, il avoit toujours ſa fenêtre ouverte & ſa tête nue. Il ſe ſervoit lui-même & ne laiſſoit preſque rien à faire à ſes domeſtiques. Ses aumônes étoient réglées pour l'Hôpital & pour la Paroiſſe, & elles ſe trouvoient toujours prêtes au jour marqué ; enſorte que ceux qui venoient les chercher n'attendoient point. Il n'aimoit point à prêter, voulant s'épargner le chagrin de ſolliciter le paiement : il aimoit mieux donner en pur don une partie de ce qu'on lui demandoit. Il ne ſortoit jamais que pour aller à l'Egliſe, ne rendoit de viſite qu'aux malades qui l'en prioient. Pendant les 29 années de ſa retraite, il n'alla qu'une ſeule fois à la Cathédrale dans un tems de Jubilé. Tous les ans il venoit paſſer l'octave du S. Sacrement chez les Religieuſes de P. R. pour ſe

renouveller dans l'eſprit qu'il avoit puiſé dans cette maiſon. En 1698 il voulut bien faire un autre voyage de charité. M. de Tillemont qui avoit été ſon éleve à P. R. ſouhaita d'avoir la conſolation de mourir entre ſes bras. M. de Beaupuis âgé de 77 ans, lui rendit ce dernier devoir, & voulut même malgré la ſaiſon qui étoit très-froide, conduire ſon corps à P. R. des Champs. Tant qu'il a pu, il faiſoit ſes voyages à pied, ayant pour compagnon pendant onze ans un neveu, nommé Nicolas Wallon, jeune homme d'une éminente piété, qui n'avoit pas pu être reçu à la Trappe à cauſe de la délicateſſe de ſon tempérament.

En 1689 il penſa être enveloppé dans la prétendue conſpiration qui fit renfermer à Vincennes quatre Chanoines de Beauvais, leſquels par un coup de Providence furent bientôt après reconnus innocens. L'allarme de toute la *Ville à ce* ſujet ne l'ébranla point, & il n'écouta point les avis de certains amis qui lui conſeilloient de ſe cacher. Dans les derniéres années de ſa vie, on le preſſa de relâcher quelque choſe de l'exactitude de ſon régime de vie à cauſe de ſa grande vieilleſſe. Il répondoit que ſon état & ſon âge l'avertiſſoient au contraire qu'*il falloit doubler la garde*. Son corps s'affoiblit inſenſiblement : il lui vint une enflure aux jambes & des ulceres qui lui cauſérent de grandes douleurs. Dieu voulut l'éprouver ſur la fin par des ſentimens de crainte qui portoient le trouble dans ſon ame. Cette épreuve ne dura que ſix jours. Il recouvra la tranquillité & la paix de ſa bonne conſcience. Il languit encore trois mois & mourut en 1709 âgé de 87 ans. La famille de ce pieux Eccléſiaſtique étoit une famille de Saints, ſa ſœur Madame Mau-

ger, frere, belle-ſœur ; niéces au nombre de ſix, Religieuſes, quatre à P. R. deux à Lieſſe ; quatre neveux, dont deux morts à la Trappe, l'un Religieux, l'autre Oblat ou Frere Donné, un troiſiéme conſacré aux bonnes œuvres à Beauvais, & un quatriéme Marchand dans la même ville, &c. On peut voir entre autres ce qui eſt rapporté dans la premiére partie de cette Hiſtoire de pluſieurs de ſes niéces mortes Religieuſes à P. R. & ce qui ſera dit plus bas d'un de ſes neveux à l'article des Ecoles de P. R.

M. l'Evêque de Bazas.

XII. M. l'Evêque de Bazas, ſe met en pénitence à P. R.

M. Litolphi Maroni de Suzarre, Evêque de Bazas. On n'attendoit pas aſſurément dans la ſolitude de P. R. un Evêque. On vit donc avec étonnement arriver celui-ci, dépoſant ſa Croix, réſolu de ſe démettre de ſon Evêché, & demandant à être admis dans la communauté des Pénitens pour y vivre & y mourir pénitent. C'eſt alors qu'on pouvoit bien s'écrier : *Ergo & Epiſcopis dedit Deus pœnitentiam ad vitam* : La *pénitence pour le ſalut* eſt *donc auſſi ouverte aux Evêques*. Celui-ci étoit du nombre de ceux qui avoient donné leur approbation au livre de la *Fréquente Communion*. Je ne puis différer plus longtems d'admirer & d'inviter mon Lecteur à admirer avec moi cette Providence ſi marquée ſur ce livre, auquel tant de belles converſions ſont dues, comme nous l'avons vu & comme nous le verrons encore ; & ce qui eſt encore plus ſingulier, c'eſt d'un côté un jeune homme non encore Docteur dont Dieu ſe ſert pour éclairer ſes maîtres ; & de l'autre, ce ſont les premiers hommes de l'Egliſe qui faiſant fonction de juges & d'approbateurs de l'ouvra-

Digitized by Google

ge, ſont conduits ſans y penſer à recevoir la leçon du jeune Auteur. Le bon Evêque fut ſi touché des grandes vérités qu'il avoit lues dans le livre, qu'il conçut un déſir ardent de les mettre en pratique lui-même. Il chercha un homme de Dieu qui pût le diriger dans la pénitence qu'il ſe propoſoit de faire. Il jetta les yeux ſur M. Singlin qui prêchoit ſouvent dans l'Egliſe de P. R. avec une grande édification. Il ſe préſenta & s'ouvrit à lui. M. Singlin plein de défiance de ſes talens & de ſes lumiéres refuſa de ſe charger de la conſcience d'une perſonne de ce rang dans l'Egliſe. L'Evêque revint pluſieurs fois à la charge : M. Singlin ſe faiſoit céler. Mais la perſévérance du Prélat l'emporta ſur l'humilité du Directeur. M. de Bazas dit un jour qu'il attendoit avec patience, qu'il ne ſortiroit point de la maiſon, *qu'il* n'eût parlé à celui qu'il demandoit. *Celui-ci* fut donc obligé de l'écouter ; & d'abord pour éprouver ſi ce deſſein étoit de Dieu & bien ſincére, il repréſenta au Prélat qu'il n'avoit peut-être pas prévu que le premier conſeil qu'on lui donneroit, pourroit être de quitter & Evêché & Abbaye. L'Evêque ne répondit rien : mais il revint le lendemain, tenant en main deux actes de démiſſion en bonne forme, l'un pour ſon Evêché & l'autre pour ſon Abbaye : il les remit à M. Singlin avec un plein pouvoir d'en faire tel uſage qu'il *voudroit.*

Le Prélat entra alors dans les exercices d'une pénitence très-fervente ; & ne pouvant plus ſupporter les converſations du monde, il crut que la ſolitude étoit néceſſaire à l'œuvre qu'il avoit entrepriſe. Il choiſit P. R. des Champs & s'y tranſporta. Il commença par ôter ſa Croix

pectorale, comme je l'ai dit, pour ne plus paroître au dehors que ce qu'il étoit dans le cœur, un humble pénitent. Il étoit le premier à toutes les actions de piété & à l'Office de l'Egliſe. Il pratiquoit toutes les auſtérités dont il voyoit devant ſes yeux de ſi beaux exemples. Il gardoit une ſévere retraite, s'occupant à de ſaintes lectures & à la revue de ſa vie paſſée. Il fut cependant trompé dans ſon eſpérance. Il comptoit en entrant à P. R. y finir ſes jours. Mais M. Singlin après que le Prélat eut fait ſon renouvellement au bout de quelques mois, lui déclara qu'il lui paroiſſoit que la volonté de Dieu n'étoit point qu'il quittât ſa Dignité : qu'ainſi il falloit qu'il s'en retournât dans ſon Diocèſe pour y faire tout le bien qu'il pourroit. L'humble Prélat ſe ſoumit avec un peu de peine à cette déciſion ; mais il mit pour condition qu'on lui donneroit du ſecours, & qu'on lui fourniroit quelques perſonnes de mérite qui viendroient partager avec lui le fardeau, & l'aider ſurtout dans l'érection d'un Séminaire qu'il projettoit. Le plan qu'il fit lui-même de cet établiſſement eſt contenu dans une belle lettre imprimée avec la traduction des livres du *Sacerdoce* de S. Chryſoſtôme. C'étoit M. le Maître qui avoit fait cette traduction à la priére de M. de Bazas. On lui donna pour aide & coopérateur M. Manguelein, ce vertueux Eccléſiaſtique dont nous venons de parler, qui voulut bien accepter la bonne œuvre, & s'en alla avec lui à Bazas.

XIII. Sa vie avant l'Epiſcopat.

Un trait auſſi beau d'un tel Prélat donne ſans doute envie au Lecteur d'apprendre le reſte de ſa vie, ſoit devant ſoit après ſa retraite à P. R. Pour le contenter je vais rapporter tout ce que l'on en ſait. Il étoit de la Maiſon des Marquis

quis de Suzarre Litolphi Maroni, qui eſt une des plus anciennes du Duché de Mantoue, & qui prétend deſcendre du poëte *Virgile Maron*. Au moins y a-t'il reſſemblance pour le nom & pour la patrie. Son pere étoit venu en France à la tête d'une Compagnie de Gendarmes, que le Duc de Mantoue envoya au Roi Henri III. Ce Prince le fixa à ſon ſervice par ſes bienfaits, qui le mirent en état d'épouſer une riche héritiére de Normandie. Il fut d'abord Ecuyer ordinaire de la petite Ecurie, & Gouverneur de Conches & de Breteuil en Normandie. Henri IV. qui le prit en amitié le fit ſon Maître-d'hôtel ordinaire, enſuite premier Maître-d'hôtel du Dauphin. Le fils nâquit à Gauville, terre de la famille de ſa mere à une lieue d'Evreux. Dans ſa premiére jeuneſſe il donna des marques de ſa vocation au ſacré miniſtére. Lorſqu'il étoit encore dans les claſſes, ſon pere pour découvrir quelle étoit ſon inclination, lui envoya un Bréviaire & une épée, lui donnant à choiſir. Le jeune homme demanda trois jours pour délibérer : il pria ; & un ſonge qu'il eut pendant trois nuits conſécutives l'aida à ſe déterminer. Il voyoit des Prêtres revêtus de blanc qui le prenoient dans la Nef de l'Egliſe & le portoient ſur l'Autel. Ce ne fut pas cependant ce qui le fixa entiérement. Il s'en rapporta à une déciſion moins équivoque qui fut celle d'un ſage Directeur ; & ſur ſon avis il choiſit l'Etat Eccléſiaſtique. Son pere le fit Aumônier du Roi ; ce qui fut cauſe qu'il paſſa pluſieurs années à la Cour. Il s'y conduiſit d'une maniére irréprochable, & ne ſe laiſſa point gâter par l'air contagieux qu'on y reſpire. Ce fut par la ſeule conſidération de ſa vertu, que Louis XIII. le nomma à l'Evêché de Bazas, ſans que

perſonne eût poſtulé pour lui. Il avoit déja l'Abbaye de S. Nicolas des Bois au Diocèſe de Laon.

XIV. Sa vie dans l'Epiſcopat avant & après ſa retraite à P. R.

Auſſitôt qu'il eut pris poſſeſſion, il ne négligea rien de ce que doit faire un bon Evêque. Il édifioit ſon peuple par ſes prédications & ſes exemples. Il étoit toujours occupé. Il s'appliqua ſurtout à l'inſtruction des pauvres & fit des Miſſions dans les cantons de ſon Diocèſe négligés preſque de tout tems. Son deſintéreſſement égaloit ſon zéle. Auſſi avoit-il une intrépidité vraiment Epiſcopale, pour s'oppoſer aux entrepriſes des Grands. Il en fit preuve dans l'Aſſemblée du Clergé tenue à Mante en 1640. Il y prit généreuſement la défenſe d'un Confrere opprimé par le redoutable Miniſtre du Royaume de ce tems-là. Ce fut vers ce même tems que le livre *de la Fréquente Communion* vint entre ſes mains, & le toucha comme nous l'avons vu; & qu'en conſéquence il vint faire en 1643 cette retraite édifiante à P. R. des Champs; ſa grande humilité la lui avoit fait croire néceſſaire, quoique ſa vie eût été juſque-là telle que nous l'avons décrite. Il ſortit de P. R. en 1644 & s'en retourna dans ſon Diocèſe par l'ordre de ſon ſage Directeur M. Singlin. Il emmena avec lui M. Manguelein & un jeune homme, nommé M. de Beaupuis, dont nous avons fait la vie plus haut. La premiére couchée en ſortant de Paris fut à Bourg-la-Reine, parce que le Prélat vouloit voir en paſſant M. Arnauld, qui étoit alors retiré au village de Laï au deſſus de Bourg-la-Reine. Pendant tout le voyage ce ne fut que priéres, bonnes lectures, converſations édifiantes.

XV. Il établit un Séminaire.

Dès que l'Evêque fut arrivé, il penſa à ſon grand deſſein, qui étoit l'établiſſement d'un

Séminaire. Il n'avoit point de fonds en réſerve pour commencer l'entrepriſe qui étoit d'une grande dépenſe. Son Evêché étoit d'un modique revenu ; il lui ſuffiſoit à peine auparavant avec le revenu de ſon Abbaye pour ſubſiſter honnêtement. Il avoit même fait quelques dettes. Cependant la confiance qu'il avoit en Dieu de qui venoit ſon pieux deſſein, l'enhardit à commencer l'ouvrage. Ce fut dans un village à deux lieues de Bazas, nommé Gans, que ſe fit l'établiſſement dans le Château même de l'Evêque. Pluſieurs Auteurs croient que c'eſt le premier Séminaire qui ait été établi en France. Lorſque les lieux furent en état, on y fit entrer tous ceux qui ſe diſpoſoient à prendre l'Etat Eccléſiaſtique. Les Curés même étoient invités à y venir paſſer quelque tems pour s'inſtruire & ſe renouveller. Tous y étoient reçus gratuitement. Le nombre ordinaire des Séminariſtes étoit de vingt. On fut fort étonné de voir qu'après les dépenſes qu'on avoit faites & qu'on faiſoit encore pour ce Séminaire, non ſeulement le temporel de M. l'Evêque étoit ſuffiſant pour faire face à tout ; mais que ſes dettes même étoient payées. Auſſi le Prélat s'exécuta lui-même. Il abandonna à un homme de confiance tout ſon revenu, ne ſe réſervant rien pour lui, non pas même de ménage à la ville ; car il s'étoit mis en penſion chez ſon Grand-Vicaire, & n'avoit pour tout domeſtique qu'un petit laquais : & lorſqu'il alloit à ſa campagne, il mangeoit au réfectoire du Séminaire. Il alloit ſe chauffer au feu de la cuiſine, quand il avoit froid, demandant auparavant au Cuiſinier la permiſſion avec un air de bonté & d'humilité.

La Régle du Séminaire étoit exactement ob-

ſervée ; & quand l'Evêque y ſéjournoit, il donnoit l'exemple. On l'a vu ſe mêler avec les Séminariſtes à un exercice qui ſe faiſoit ſur l'Ecriture Sainte, où chaque Séminariſte diſoit ſes réflexions ſur l'endroit qu'on avoit lu : après quoi le Préſident parloit & expliquoit : on l'a vu, dis-je, faire ſes réflexions comme les autres à ſon tour, & écouter enſuite le Préſident avec la ſimplicité d'un jeune Clerc. L'uſage du Séminaire pour le fond de l'éducation étoit d'inſtruire beaucoup en public ſur la vocation & ſur les devoirs de l'Etat Eccléſiaſtique, & de parler peu en particulier aux jeunes gens à moins qu'ils ne vinſſent d'eux-mêmes s'ouvrir. On prétendoit qu'il valoit mieux ne les pas prévenir & les obſerver de loin ; qu'on juge mieux & de l'eſprit & des diſpoſitions intérieures des perſonnes, en les laiſſant dans cette ſorte de liberté. L'expérience juſtifioit cette méthode, & on vit pluſieurs perſonnes qui étoient venues dans un eſprit d'hipocriſie & à deſſein de ſe cacher, qui ſe firent bientôt connoître pour ce qu'elles étoient, & ſe retirérent d'elles-mêmes ne pouvant ſe contraindre plus longtems.

Quant aux retraites qu'y faiſoient quelquefois les Curés & les autres Prêtres, on en vit des effets merveilleux. Des Religieux-même y venoient pour ſe renouveller entre les mains de M. Manguelein ; un Carme Déchauſſé entre autres, nommé le Pere Sylveſtre, qui a depuis avoué qu'avec toute la grande réforme prétendue de leur Ordre, ils n'avoit commencé à bien connoître le Chriſtianiſme & la véritable piété que depuis le ſéjour qu'il avoit fait au Séminaire. Et le Succeſſeur de M. de Bazas, tout prévenu qu'il étoit contre ſa perſonne &

ſes ſentimens, ne laiſſa pas de convenir publiquement, que ce qu'il avoit trouvé de meilleur dans le Diocèſe, étoient les Eccléſiaſtiques formés dans ce Séminaire, ou qui l'avoient fréquenté. M. de Bazas auroit bien voulu pouvoir faire ſa réſidence ordinaire dans un lieu qui étoit ſi fort à ſon goût. Mais ſa piété éclairée lui fit faire ce ſacrifice. Il ſentit que ſa place étoit dans ſa Ville épiſcopale, afin d'être toujours au milieu de ſon troupeau; de même qu'il avoit connu que la place du Séminaire étoit la campagne, pour en écarter la diſſipation inſéparable d'une ville & d'une maiſon épiſcopale; & pour procurer d'ailleurs au Séminaire les commodités qu'on trouve mieux aux champs. Ce fut auſſi une reſſource pour les pauvres gens du canton. Car on alloit du Séminaire viſiter les payſans des Landes *dans leurs* pauvres chaumiéres; on pourvoyoit à leurs beſoins; on les aſſiſtoit en toute choſe pour le ſpirituel & pour le temporel.

XVI. Mort de M. de Bazas.

En 1645. l'Evêque eut un ſurcroît de travail pendant le Carême, qui fut peut-être la cauſe de ſa mort qui ſuivit de près. Le Prédicateur de ſa Cathédrale ayant été obligé de ceſſer ſes prédications, & même de ſe retirer à cauſe de ſa mauvaiſe conduite (c'étoit le fameux Labadie) M. de Bazas ſe chargea de continuer ſa Station, & prêcha ſans autre préparation juſqu'à la fin. Comme il ne manquoit ni d'eſprit ni de lumiére, il ſatisfit beaucoup ſon auditoire. Etant parti après Pâques pour ſe rendre à Paris à l'Aſſemblée du Clergé, il paſſa par Toulouſe pour y exécuter une commiſſion dont le Clergé l'avoit chargé pour le ſervice de l'Egliſe Catholique contre les Religionnaires. Il y fut attaqué d'une fiévre

continue avec une inflammation. Il fut malade peu de jours. Le poids de la charge épiſcopale le ſuivit juſqu'à la mort. Car pendant ſa maladie il eut de grands ſentimens de crainte des Jugemens de Dieu ; & il proteſta à ſon Confeſſeur, que ſi Dieu lui rendoit la ſanté, il exécuteroit le déſir qui le preſſoit depuis longtems de quitter ſon Evêché & de ſe retirer dans ſon Abbaye, pour s'y faire Religieux & y vivre ſous la dépendance de M. Manguelein, à qui il feroit paſſer le titre de ſon Abbaye. Dieu ſe contenta de ſon déſir, & il mourut Evêque en effet & Religieux de volonté. Le Clergé de France aſſemblé lorſqu'il mourut, chargea M. Godeau Evêque de Vence de faire ſon Oraiſon funébre. Il la prononça aux Grands-Auguſtins de Paris en préſence de l'Aſſemblée, au milieu d'un Service ſolemnel qu'elle fit célébrer pour le Défunt. Cette Oraiſon funébre fut imprimée alors au dépens du Clergé. Le ſaint Prélat avoit ſouhaité à la mort, que ſon cœur fût apporté dans ſa chere Solitude de P. R. Mais ſa famille n'y conſentit pas, & le fit porter à la terre de Gauville, où elle fut bien-aiſe de poſſéder ce tréſor. Je placerai ici une anecdote de ce digne Prélat, que M. le Maître rapporte. Lorſqu'il étoit à P. R. des Champs après la mort de M. de S. Ciran en 1643, il dit aux Solitaires, » qu'un grand » homme de Dieu lui avoit dit qu'il s'éleve- » roit une violente perſécution dans l'Egliſe.» M. le Maître croit que cet homme de Dieu étoit M. Gault Evêque de Marſeille mort en odeur de ſainteté, ſon intime ami ; lequel avoit dit avant que de mourir à M. Pallu ſon couſin, » que le livre de Janſénius qu'il avoit » lu, ne contenoit que la doctrine de S. Au-

» guſtin, mais que néanmoins il feroit grand » bruit dans l'Egliſe & ſeroit horriblement » attaqué.

XVII. Vie du Sr Labadie, Apoſtat. Son entrée chez les Jéſuites.

Comme j'ai eu occaſion de nommer le ſieur Labadie, je crois devoir faire connoître ce perſonnage qui a donné lieu à bien des calomnies répandues dans la ſuite contre M. Arnauld & les autres Théologiens liés à P. R. accuſés d'avoir été cauſe de l'apoſtaſie de ce miſérable. Jean Labadie nâquit à Bourg en Guienne en 1610 : il entra chez les Jéſuites en 1624 après la mort de ſon pere. Comme il parloit avec une grande facilité, on le fit prêcher de bonne heure, même avant que d'être Prêtre. Il devint bientôt viſionnaire à l'excès ; mais on ne le connoiſſoit point comme tel. Il paſſoit au contraire pour un prodige d'eſprit & de piété ; & les plus célébres de ſa Société à qui il donnoit quelquefois communication des révélations qu'il croyoit avoir, le regardoient comme un homme extraordinaire. Enfin pendant qu'il ſe conformoit en public à la prédication commune, il inſtruiſit de ſes illuſions des diſciples avec qui il devoit aller par le monde, *ſine pera*, *ſine baculo*, dans une nudité abſolue & dans une pauvreté parfaite, pour faire quelque grand exploit à quoi Dieu lui avoit révélé qu'il étoit deſtiné. C'étoit l'établiſſement du regne du Saint-Eſprit, qui devoit ſuccéder à celui du Fils, & la réforme de l'Egliſe. Il ajoutoit que l'eſprit de Jean-Baptiſte dont il commençoit à imiter l'abſtinence, lui avoit été donné auſſi bien que celui de Jeſus-Chriſt dont il devoit mener la vie & faire les miracles : mais que pour cela il falloit qu'il quittât la Société dans laquelle il demeuroit depuis 15 ans. L'eſprit donc le preſſant de le faire, com-

me nous l'apprenons de la relation de ſa ſortie publiée à Bordeaux par les Jéſuites, il ſollicita ſon congé avec tant d'inſtance, que quelques offres que lui fiſſent ces Peres pour le retenir, ils ne purent l'engager à reſter chez eux. Son acte de congé eſt daté du 17 Avril 1639, & eſt motivé de ſa demande à cauſe d'indiſpoſition.

XVIII. Ses prédications à Amiens & à Bazas.

Il parcourut enſuite pluſieurs Villes de Guienne, & vint enfin à Paris où il prêcha avec un applaudiſſement univerſel. M. de Caumartin Evêque d'Amiens l'ayant entendu, le goûta ſi fort, qu'il n'eut pas de peine à ſe laiſſer perſuader par une perſonne de conſidération de l'emmener dans ſon Diocèſe. Comme notre ex-Jéſuite prêchoit à Amiens la doctrine de S. Auguſtin, qu'on ſait être peu conforme à celle des Jéſuites, ces Peres qui depuis ſa ſortie avoient conçu contre lui une haine extrême, excitérent de grands bruits à ſon ſujet. On l'accuſa d'avoir prêché des erreurs groſſiéres: ce qui fut trouvé faux par les informations que firent faire les Puiſſances. Le Sr Labadie parut travailler avec ſuccès dans le Tribunal de la pénitence, & le fruit en étoit ſenſible dix ans après, au rapport de M. Hermant Chanoine de Beauvais dans ſon livre *de la Défenſe de la Piété*, qu'il compoſa pour juſtifier Meſſieurs de P. R. ſur l'article du ſieur Labadie. On prétend qu'ayant commencé par l'eſprit, il finit par la chair à Abbeville. » Quoi-» qu'il en ſoit, s'il ſéduiſit quelqu'un, dit M. » Hermant, cela fut ſi ſecret que ni ſes amis » ni ſes ennemis n'en ont jamais eu le moindre » ſoupçon tant qu'il demeura en Picardie; & » ils l'ignoréroient encore ſi le tems n'étoit venu » par un juſte jugement de Dieu que ce qu'il » croyoit étouffé, devoit être découvert.

Labadie vint à Paris à la fin du mois d'Août

1644, & fut, dit-on, quelques jours à P. R. des Champs. Il étoit déja connu de M. Guillebert Curé de Rouville en Normandie, ami de défunt M. de S. Ciran & de M. de Barcos. Comme c'étoit par le canal de M. de S. Ciran que Labadie avoit fait connoiſſance avec M. Guillebert, celui-ci l'eſtimoit beaucoup, & penſant à quitter ſa Cure, il ſe le deſtinoit pour ſucceſſeur. M. de Barcos qui devoit en décider avoit une ſecrette méfiance de Labadie. Il l'avoit entretenu; & dans la converſation il avoit apperçu à travers un air de grande piété, un attachement à des opinions nouvelles, qu'il diſoit avoir puiſées dans la priére & tenir immédiatement de Dieu. Ainſi il empêcha M. Guillebert de lui réſigner ſa Cure. M. Litolphi Evêque de Bazas qui le vit à Paris, & peut-être à P. R. y fut trompé: il l'engagea à venir prêcher dans ſon Diocèſe. A peine eut-il commencé à prêcher, que quelques perſonnes ſuggérées par les Jéſuites, qui avoient pris les devants, renouvellérent les mêmes accuſations qu'on avoit formées contre ſes Sermons en Picardie. M. de Bazas qui y aſſiſtoit exactement, prit ſa défenſe contre ceux qui vouloient rendre ſuſpectes les vérités que le Prédicateur annonçoit, plutôt que le Prédicateur lui-même. Cependant pour le bien de la paix, il l'engagea à faire ſa profeſſion de foi ſur les propoſitions qu'on relevoit: ce qu'avoit fait auſſi M. d'Amiens. Mais le ſieur Labadie qui n'étoit pas dans le cœur ce qu'il vouloit paroître, ayant répandu dans quelques conférences à la grille des Urſulines un commencement de cette fauſſe ſpiritualité, qu'il a fait éclater depuis avec tant d'abominations; le Prélat s'arma de zéle. Il le fit venir au parloir, & lui fit une forte re-

primande en préſence des Religieuſes, qu'il inſtruiſit ſolidement; & renvoya le Prédicateur de ſon Diocèſe.

XIX. Labadie illuminé, ſéducteur pour les mœurs, & Apoſtat de la Religion Catholique.

Depuis ce tems-là Labadie ſe déchaîna contre la vie pénitente de M. de Bazas, qu'il traitoit de Phariſaïſme. Il fut ſurtout fort irrité contre lui, de ce que dans ſa derniére maladie dont il mourut à Toulouſe, il n'avoit pas voulu le voir; car Labadie étant congédié de Bazas, étoit venu s'établir à Toulouſe. Les Grands-Vicaires de M. de Montchal Archevêque de Toulouſe qui étoit abſent pour l'Aſſemblée du Clergé, prévenus par le grand extérieur de piété de Labadie, lui donnérent la direction d'un Couvent de Religieuſes. Il ne fit rien paroître juſqu'alors de ſes anciennes folies, ni des illuſions qu'il avoit eues chez les Jéſuites, touchant ſa miſſion extraordinaire & ſa qualité de Prophéte. Mais croyant apparemment ces Religieuſes ſuſceptibles de ſa perverſe doctrine, il la leur inſinua; & ſous le voile de la liberté de l'eſprit de Dieu, il conduiſit les ames qui lui étoient confiées à un infâme libertinage, leur enſeignant & leur faiſant pratiquer tout ce qu'on a reproché de plus horrible aux diſciples de Molinos. Auſſitôt que l'Archevêque l'eut appris, il fit faire des informations, & procéder contre ce miſérable ſéducteur, qui ne vouloit ni pénitence ni culte extérieur.

Labadie ſe tint caché pendant près d'un an, & ſe retira en 1649 à la Graville, Ermitage à deux ou trois lieues de Bazas. Ce fut en cet endroit, qu'ayant ſéduit quelques bons Solitaires, il commença à mettre en exécution d'une maniére extravagante tous les deſſeins qu'il avoit conçus dix ans auparavant chez les

Jéſuites ; & y ajouta même de nouvelles impiétés. La choſe ayant éclaté, M. Martineau Evêque de Bazas fit faire des informations : mais pendant que les diſciples déſabuſés découvroient tous les myſtéres & toutes les infamies dont il étoit le miniſtre, ce miſérable qui ſavoit qu'on le cherchoit pour le punir, alla en 1650 à Montauban abjurer la Religion Catholique & faire profeſſion du Calviniſme. Ce fut là que cet infâme illuminé trouva un aſile ; on le choiſit bientôt pour Miniſtre. Il y compoſa pluſieurs Ecrits pour juſtifier ſa conduite, pour décrier l'Egliſe Catholique, & pour relever la Religion prétendue réformée. Huit ans après il fut chaſſé de Montauban pour une ſédition qui y avoit été excitée. Il ſe retira enſuite en Hollande, où il fomenta de grands troubles, & alla mourir à Altena dans le Holſtein. Il introduiſit parmi les prétendus *Réformés* la Spiritualité & l'Oraiſon mentale, & fut Auteur d'une ſecte particuliére.

On conclura facilement de toute cette hiſtoire, que les Jéſuites ont eu grand tort de vouloir diffamer les Diſciples de S. Auguſtin & les Meſſieurs de P. R. au ſujet de l'apoſtaſie de Labadie ; & d'avoir prétendu que c'étoit la doctrine de S. Auguſtin qui l'avoit mené au Calviniſme, & les maximes de P. R. qui l'avoient inſenſiblement conduit à la dépravation des mœurs. C'eſt ce qu'on lit dans un méchant libelle, intitulé *le Grand chemin du Janſéniſme au Calviniſme* ; comme ſi la doctrine ſalutaire de S. Auguſtin & la connoiſſance des ſaintes Régles de la Pénitence avoient trait aux erreurs groſſiéres des Proteſtans. Autre injuſtice de faire un crime à Meſſieurs de P. R. de l'eſtime que quelques-uns d'eux ont

faite de ce perſonnage pendant un tems. On ſeroit tout auſſi bien fondé à attribuer ſa chute aux Jéſuites chez qui il a demeuré 15 ans. » La ſeule choſe qu'il y ait de vrai, c'eſt » que rien n'eſt plus inconnu aux hommes que l'intérieur, dit M. Arnauld, & » que les plus grands Saints peuvent être » trompés par des hipocrites. » Meſſieurs de P. R. ont aimé Labadie lorſqu'il paroiſſoit aimer la vérité, & ils ont été les premiers à l'abandonner & à le condamner, lorſqu'ils l'ont reconnu criminel. Nous verrons dans la vie de M. Arnauld, l'écrit que fit ce Docteur, au ſujet de l'apoſtaſie de Labadie, en réponſe au Libelle ci-deſſus nommé.

ANNÉE 1644.

Monſieur Hillerin Curé de S. Merri.

XX. Commencement de converſion dans M. Hillerin.

M. Hillerin vivoit dans ſa Paroiſſe honorablement ſelon le monde. Il avoit équipage, moyennant un gros patrimoine joint au revenu de ſon Bénéfice. Il étoit bien venu chez les Grands. Parmi les Paroiſſiens de diſtinction qu'il avoit, M. d'Andilli n'étoit pas un des moindres. Ce fut pour lui un principe de ſalut. Outre les bons exemples que le Paroiſſien donnoit à ſon Curé qui en étoit intérieurement édifié, M. d'Andilli lui procura la connoiſſance de M. de S. Ciran priſonnier à Vincennes. Il le mena pluſieurs fois avec lui viſiter le ſaint Abbé ; & dans les converſations qu'ils eurent enſemble, Dieu ouvrit les yeux à M. Hillerin ſur les obligations de ſon état. Il commença par reſſentir le vuide de tout ce qui l'avoit raſſuré juſqu'alors &

Digitized by Google

lui avoit attiré l'eſtime de ſa Paroiſſe; que le talent de la parole qu'il poſſédoit, que la dignité avec laquelle il faiſoit ſes fonctions, ſon caractére inſinuant & aimable pour le commerce de la vie, la confiance de ſes Paroiſſiens & le plaiſir qu'ils ſe faiſoient tous de l'avoir à leur table, n'étoient pas ce qui faiſoit un digne Paſteur devant Dieu. Enſuite réfléchiſſant ſur les mœurs de ſes Paroiſſiens, à la lumiére des nouvelles vues que M. de S. Ciran lui avoit données ſur le vrai eſprit du Chriſtianiſme, il étoit effrayé du peu de fruit qu'il faiſoit. Comme il connoiſſoit les choſes à fond, il ne pouvoit plus monter en chaire qu'il ne ſe ſentît pénétré de douleur, en jettant les yeux ſur un auditoire, où il ne voyoit preſque dans une aſſemblée de Chrétiens, qu'une aſſemblage de vices, comme dit Salvien : *Quid eſt aliud penè omnis cœtus Chriſtianorum, quam ſentina vitiorum*? C'eſt ainſi que le Curé pénitent s'exprimoit. La vûe de ſon Clergé compoſé de quatre-vingt-ſix Prêtres Normands & de quatre Picards, étoit pour lui un nouveau ſujet de triſteſſe & de tremblement, parce qu'il n'y appercevoit qu'une troupe de mercénaires qui faiſoient du ſaint miniſtére un métier pour vivre, & qui n'avoient rien d'ailleurs de la ſainteté requiſe dans des Miniſtres de J. C. C'étoit de lui-même qu'il faiſoit toutes ces réflexions ; car M. de S. Ciran ne lui avoit donné que de foibles ouvertures ſur tout cela, ſuivant ſa méthode ordinaire, qui étoit de ne jamais trop s'avancer. Il expoſa à l'Abbé toutes ſes peines & la réſolution qu'il avoit priſe de ſe défaire de ſa Cure, & de ſe mettre en pénitence. L'Abbé

loua ſon deſſein, mais il lui dit de prendre du tems pour ſe conſulter.

Le Curé cependant ſe mit à réformer ſa vie : il ſe retira des compagnies & des tables; il mit bas ſon équipage, renvoya ſes valets. Il s'appliqua tout autrement à ſes devoirs de Paſteur ; il donna une partie de ſon tems à des études ſérieuſes & à de fréquentes priéres. Il demandoit ſans ceſſe à Dieu qu'il hâtât le moment de ſa délivrance & qu'il lui fît trouver un ſucceſſeur, qui pût remplir dignement le poſte qu'il quittoit à cauſe de ſon indignité. Comme il y avoit alors deux Curés dans S. Merri, il ſembla qu'il étoit naturel de ne point faire de réſignation & de laiſſer la place toute entiére au Confrere. C'étoit le moyen tout trouvé de remédier à l'inconvénient qui eſt grand pour une Paroiſſe, d'être gouvernée par deux chefs : ſource ordinaire de diviſion même dans le troupeau. Mais le confrere de M. Hillerin ne lui paroiſſoit point homme capable de bien gouverner lui ſeul. Ainſi ſa conſcience l'obligeoit de ſe chercher un ſubſtitut. M. de S. Ciran étant mort dans les entrefaites, M. Singlin qui lui ſuccéda dans la conduite des ames dont il avoit été chargé, ſe trouva le Directeur & le conſeil de M. Hillerin. Le ſage Eccléſiaſtique n'eut garde de rien précipiter : il voulut s'aſſurer ſi la réſolution de M. Hillerin étoit bien ſolide, ſi elle venoit d'un vrai déſir de ſon ſalut, s'il n'y avoit point quelque détour d'amour propre ; comme cela arrive à bien des gens, qui en pareil cas ſouhaitent qu'on leur conſeille de garder ce qu'ils offrent de quitter, afin de ſatisfaire tout à la fois leur ambition ſecrette & leur conſcien-

Digitized by Google

ce. La grande diſcrétion du Directeur le retenoit encore davantage ſur la déſignation d'un ſucceſſeur. Il n'étoit pas aiſé de trouver ce qu'il falloit dans un tems où les bons ſujets n'étoient guére de miſe, à cauſe du ſoulevement qui ſe formoit dans le public, dès qu'on vouloit introduire ce que le monde taxoit de nouveautés dangereuſes, de maximes ſan-ciraniſtes. M. Singlin traîna donc l'affaire pendant quelque tems ; & preſſé enfin fortement par M. Hillerin, il le renvoya au P. Gibieu de l'Oratoire qui avoit été juſqu'alors ſon Directeur. Celui-ci ne voulut point ſe charger de la déciſion, & renvoya le Curé à M. Singlin. Tous ces renvois ne faiſoient qu'affliger le bon Curé, augmenter ſes perplexités & l'accabler d'ennui. Il alloit tous les jours au ſoir prier dans ſon Egliſe devant la Chapelle du S. Sacrement, & demander à Dieu qu'il vînt à ſon ſecours. On l'entendoit pouſſer de profonds ſoupirs.

XXI. Il quitte ſa Cure.

Le célébre P. des Mares, cet homme ſi renommé pour l'éloquence de la Chaire, la connoiſſance de la Théologie, & l'amour de la Vérité, fut celui ſur qui M. Hillerin jetta enfin les yeux ; & il en fit la propoſition à M. Singlin : mais ils convinrent bientôt que la choſe n'étoit pas poſſible, après tous les bruits calomnieux qu'avoient ſemés contre ce Pere les jaloux de ſa réputation. Enfin quelqu'un ayant indiqué M. du Hamel Curé de S. Maurice à Sens, qui étoit dans une grande eſtime auprès de tous les gens de bien, on s'arrêta à lui : d'autant plus que ce Curé n'ayant encore pris aucune part aux conteſtations naiſſantes, il ſeroit moins expoſé à la mauvaiſe humeur de certaines gens. Pendant que ceci ſe paſſoit

dans le ſecret, le bruit s'étoit répandu dans la Paroiſſe, que M. Hillerin alloit quitter. Chacun s'empreſſoit de le retenir. On lui faiſoit encore plus d'accueil que par le paſſé. On mettoit tout en œuvre pour lui faire changer de réſolution. Son Confrere lui-même qui juſque-là n'avoit pas vécu avec lui en trop bonne intelligence, ſe joignit aux Paroiſſiens. Il lui repréſenta tout ce qu'on a coutume de dire dans ces occaſions ; que n'ayant point graces à Dieu donné de ſcandale dans ſa Paroiſſe, nulle raiſon ne l'obligeoit de ſe retirer ; qu'on pouvoit faire pendant quelque tems pénitence de ce qu'on croyoit devoir ſe reprocher, ſans abandonner un poſte où Dieu nous avoit placés ; que la réſolution même qu'on a priſe de tout quitter, eſt une des meilleures marques de vocation, & une raiſon pour reſter. M. Hillerin fut ſourd à toutes ces ſollicitations, & le jour de la Chandeleur 1643, il monta en chaire pour la derniére fois, & fit ſon adieu à ſes Paroiſſiens. Il leur dit qu'il ſe retiroit pour aller faire pénitence, & qu'il s'eſtimeroit heureux, ſi dans un jour où l'Evangile marque que les jours de la Purification de Marie étoient accomplis, les jours de la ſienne pouvoient commencer. Depuis ce moment, ce fut un concours de monde dans ſa maiſon, qui ne deſempliſſoit pas. Tous, la larme à l'œil, venoient ſe recommander à lui. Il les recevoit avec une conſtance & une fermeté admirables : il leur diſoit qu'il avoit beſoin de faire pénitence, auſſi bien qu'eux & encore plus qu'eux ; & que s'il les avoit peu édifiés pendant qu'il avoit été leur Paſteur, il leur laiſſoit en ſe retirant l'exemple de la pénitence où il les exhortoit d'entrer ;

& qu'il eſpéroit que ſes vœux ſeroient remplis. Il ne fut pas trompé dans ſon eſpérance ; car depuis ſa ſortie, il ſe fit beaucoup de converſions dans ſa Paroiſſe, qui furent le fruit & du grand exemple qu'il lui donnoit & des priéres qu'il faiſoit dans ſa retraite pour ſon ancien troupeau.

XXII. Sa vie pénitente dans ſa retraite & ſa liaiſon avec P. R.

Le lieu qu'il choiſit pour ſa retraite, fut un petit Prieuré de S. André qu'il avoit dans le Poitou. Il partit de Paris le cinq Fevrier 1644, accompagné d'un vertueux Eccléſiaſtique nommé M. Juliers, qui voulut bien le ſuivre, & du jeune M. Fontaine qu'il avoit élevé & qu'il vouloit continuer de former auprès de lui. Il fit travailler aux petits bâtimens de ſon Bénéfice qui n'étoient point logeables, & s'y établit. Son occupation étoit celle d'un véritable Eccléſiaſtique, l'étude & la priére. Il liſoit l'Ecriture-ſainte à genoux. Comme il n'y cherchoit que ſon édification, il faiſoit peu d'uſage des Commentaires : il attendoit de Dieu même l'intelligence des vérités. Son étude étoit la lecture des ſaints Peres, & ſurtout de ſaint Auguſtin. C'étoient ſes Sermons & ſon ouvrage ſur les Pſeaumes, qu'il liſoit par préférence. Il ne liſoit ce Pere que dans le deſſein de ſe nourrir, ſans penſer à produire jamais rien au-dehors ; car il s'étoit condamné à un perpétuel ſilence ; juſque-là que s'étant interdit toute fonction Eccléſiaſtique, il ne ſe crut jamais digne de faire même le Catéchiſme. Néanmoins pour s'imprimer mieux les vérités qu'il liſoit, il les mettoit par écrit ; & après avoir lu & relu ces petits recueils, juſqu'à ce qu'il les poſſédât bien, il ſe mettoit peu en peine de ce que ſes écrits deviendroient. Sa maniére de vivre

Digitized by Google

étoit pénitente ; mais elle n'avoit rien d'extraordinaire. Elle étoit extrêmement uniforme dans les commencemens de ſa retraite ; il avoit fait eſſai d'aſſez grandes auſtérités, animé par l'exemple de ſon compagnon M. Juliers qui en faiſoit d'extrêmes : mais il fut obligé de ſe réduire à un régime moins ſévére.

Il ſortoit de tems en tems de ſa retraite qui a été longue : car il n'eſt mort qu'en 1669. Tantôt il alloit à Angers s'édifier auprès du ſaint Evêque Henri Arnauld : tantôt il venoit à Paris pour conſulter M. Singlin, pour paſſer quelque tems à P. R. des Champs, & pour faire des renouvellemens entre les mains de M. de Saci. C'étoit un ſpectacle charmant, de voir ce vénérable Prêtre humilié aux pieds d'un jeune Eccléſiaſtique qu'il avoit vu en petite jaquette dans ſon ancienne Paroiſſe. Dans le premier voyage qu'il fit à P. R. il eut la conſolation d'y voir le célébre Evêque de Bazas & d'être témoin de cette grande œuvre de la grace. Il revenoit toujours à Paris avec un ſurcroît de ferveur qu'il avoit pris dans la compagnie de ces admirables Solitaires. Sa réſidence en Province produiſit pluſieurs converſions, qui furent l'effet de ſa vie exemplaire. La plus célébre eſt celle d'un Gentilhomme, nommé M. de Saint-Gilles d'Aſſon, dont nous parlerons dans la ſuite, & qui fut adreſſé par lui à P. R. des Champs. Ce fut auſſi lui qui y plaça le jeune Fontaine : car M. Juliers, le compagnon de ſolitude de M. Hillerin, dès le commencement de leur retraite, lui repréſenta que ce jeune homme ne ſe formeroit point avec eux à tout ce qui convenoit. C'eſt pourquoi M. Hillerin entreprit lui-même un voyage à Paris, pour mener le jeune homme à

Digitized by Google

P. R. Il eſt mort à Paris dans un de ces voyages, ſur la Paroiſſe de S. Jacques du haut-pas, en 1669. Il voulut être inhumé aux pieds de M. de S. Ciran, comme ſon humble diſciple.

Dans le Libelle intitulé, *Le grand chemin du Janſéniſme au Calviniſme*, il eſt dit que M. Hillerin avoit voulu réſigner ſa Cure au fameux Labadie. Mais c'eſt un de ces faits calomnieux qui n'ont d'autre fondement que l'envie & l'animoſité des perſonnes mal-intentionnées. M. Hillerin a déclaré lui-même par écrit, qu'il n'avoit jamais eu la penſée qu'on lui imputoit; que lorſqu'il réſigna ſa Cure à M. du Hamel, Labadie étoit à 150 lieues de Paris, & qu'il avoit ſi peu de liaiſon avec lui, qu'il n'en avoit jamais reçu qu'une ſeule lettre, à laquelle même il n'avoit point fait de réponſe.

Monſieur Fontaine.

Je réſerve ſon article pour un autre lieu; parce que, comme il a long-tems figuré dans l'Hiſtoire de P. R. il ſe trouvera placé plus à propos dans le tems où il a paru davantage.

Monſieur François Jankins.

XXIII. Vie de M. Jankins Gentilshomme Anglois jardinier de P. R. M. Deplex.

C'étoit un jeune Gentilhomme Anglois, qui étoit demeuré bon Catholique, quoiqu'élevé au milieu des Proteſtans. Il perdit ſes parens fort jeune. Il eut un grand procès à eſſuyer après leur mort, dont il chargea M. le Maître Avocat. Celui-ci lui conſeilla d'aller faire un tour en ſon païs, parce que le procès n'étoit pas prêt à être jugé. Il partit. Pendant ſon abſence M. le Maître prit la réſolution de

ſe retirer, & alla à P. R. des Champs. M. Jankins revint un an ou deux après, & l'alla trouver dans ſa retraite pour ſavoir quand il pourroit travailler à ſon affaire. M. le Maître lui dit qu'il travailloit à une affaire plus importante, qui étoit celle de ſon ſalut, & qu'il feroit bien de faire comme lui & de quitter tout pour cela. Dieu donna une ſi grande bénédiction à ſes paroles, que M. Jankins, qui n'avoit que 21 ou 22 ans, vint à P. R. de Paris; où n'ayant point d'études pour s'occuper, il ſe mit d'abord à faire l'office de Portier pendant un an; enſuite il ſe fit Jardinier de l'Abbaye, où il demeura 21 ans, ſans avoir jamais parlé à aucune Religieuſe, ni même aux Penſionnaires. En 1664 il fut obligé de ſortir; car il n'eut pas le bonheur qu'eurent pluſieurs autres, d'être ſouffert dans la Maiſon par M. de Péréfixe pendant la captivité des Religieuſes. Pluſieurs échapérent à ſon zéle perſécuteur à la faveur de l'*incognito* qu'ils gardoient ſous l'habit de Villageois. Pour M. François (car il n'étoit connu que ſous ce nom, & juſqu'à ſa mort on n'a pas ſçu ſon nom de famille) ſon air de nobleſſe le trahit. Il étoit grand de taille; il avoit une mine étrangére & un certain air de férocité dans le viſage. Monſieur de Péréfixe l'ayant rencontré à P. R. lorſqu'il faiſoit maiſon nette, lui demanda quel étoit ſon emploi. Il répondit qu'il étoit Jardinier. Le Prélat lui dit qu'une épée lui ſiéroit mieux qu'une bêche, qu'il n'avoit qu'à aller ſervir le Roi, & le chaſſa. Il ſe retira à Liancour chez le Duc de ce nom, où il paſſa pluſieurs années dans l'exercice de ſa même profeſſion. A la mort du Duc il revint à P. R. où il l'a continuée juſqu'en 1690 qu'il

Digitized by Google

eſt mort. Ainſi ſa vie ſolitaire a été de 50 ans, dont plus de 48 ont été employés au rude métier de Jardinier.

Monſieur Deplez.

M. Deplez, ami de M. d'Andilli, demeura quelque tems à P. R. en ce tems-ci. Il étoit auſſi ami de M. de Saint Ciran, qui lui a écrit de ſa priſon une belle & longue lettre, ſur la conduite que devoient tenir les gens du monde qui ſont touchés de Dieu & qui penſent à ſe convertir. La lettre a 15 chapitres.

Monſieur Raphaël Moreau.

XXIV. Vie de M. Moreau Chirurgien de P. R.

C'étoit un Chirurgien qui avoit appris ſa profeſſion à Paris ſous M. Guillard homme eſtimé pour ſon habileté & pour ſa piété : il ſe retira à P. R. pour y ſervir Dieu & les pauvres. Il l'a fait durant quinze ans, travaillant de concert avec M. Pallu Médecin, tant que celui-ci a vécu. Il ſemble que la Providence ne vouloit pas que ces bons Solitaires manquaſſent d'aucun ſecours dans les choſes néceſſaires ; Médecin, Chirurgien, Cordonnier, Cuiſinier, Menuiſier, & ainſi du reſte. Ou c'étoient des hommes du métier qui ſe faiſoient Solitaires, ou c'étoient des Solitaires qui apprenoient ces métiers pour les exercer. M. Moreau retourna dans le monde après quinze ans de retraite, au grand regret des Religieuſes qui craignoient pour ſon ſalut, & qui d'ailleurs perdoient en lui un grand ſecours. En 1668 il revint à P. R. pour s'y retirer de nouveau, & aſſiſta de ſes ſoins & de ſes viſites pluſieurs malades qui moururent en peu de

Digitized by Google

jours. Il fut du nombre ; car il fut frappé d'une apoplexie qui l'emporta en moins de quinze heures, quinze jours après ſon retour dans la maiſon.

ANNÉE 1645.

Monſieur Pertuis, Seigneur d'Eragni de la Riviere.

XXV. Vie de M. de la Riviere, Gentilhomme, Garde des Bois de P. R.

C'étoit un Gentilhomme du Vexin, cadet de ſa maiſon, qui avoit des freres avancés dans le Service, & qui lui-même avoit toujours ſuivi la profeſſion des armes ; qui étoit regardé comme un brave ſelon le ſiécle. Il étoit couſin-germain du Duc de Saint Simon. Il avoit été de la Religion prétendue réformée. Dieu lui fit pour premiére grace, celle de ſe retirer de l'héréſie. La ſeconde vint enſuite, ſans laquelle la premiére lui eût été inutile pour ſon ſalut ; il lui inſpira de grands ſentimens de pénitence, par l'organe du ſaint Evêque de Bazas dont nous avons parlé. Les converſations & l'exemple de ce vertueux Prélat le touchérent tellement, que non content de renoncer à ſa fortune & au monde, il voulut ſe retirer dans la ſolitude pour y pleurer ſes péchés. Il choiſit P. R. des Champs, qui commençoit à être connu pour un lieu ſûr & propre à ſe ſanctifier. Il ſe conſacra au ſervice de la maiſon, en acceptant la charge de Garde des Bois. Sa ſolitude dans ce poſte étoit toute autre que celle du reſte des Solitaires ; car étant chargé de veiller, pour qu'on ne fît aucun dégât dans les bois de l'Abbaye, il y paſſoit à proprement parler toute ſa vie. Il s'y occupoit à lire, à prier, & à méditer. Il voulut auſſi mortifier ſon eſprit, en l'appliquant à l'étude des langues. Il apprit luſ

Digitized by Google

tout ſeul le grec, l'hébreu, l'eſpagnol, l'italien. Son intention en apprenant le grec & l'hébreu, étoit de pouvoir lire l'Ecriture-ſainte dans ces deux langues, & il fit uſage de l'eſpagnol pour traduire quelques morceaux de ſainte Thérèſe.

On n'a jamais vu d'homme plus dur à lui-même : il paſſoit des années entiéres à ne faire qu'un répas par jour, & ſouvent d'un ſeul mêts, comme du potage. Il couchoit toujours habillé. Dans les plus grands froids il n'avoit qu'un ſimple juſte-au-corps aſſez mince, qu'il ſerroit bien fort avec une ficelle dans les grandes gelées ; mettant de même des ficelles bien nouées à ſes deux poignets, pour avoir chaud. On ne ſauroit dire combien d'eſpéces différentes de duretés il exerçoit contre lui-même. Revenant des bois le ſoir, ſouvent tout crotté & tout boueux, il prenoit un ſeau d'eau & trempoit dans l'eau ſes deux pieds & ſes deux jambes, & frottoit la boue de ſes bas & de ſes ſouliers dans l'eau pour les laver : puis il montoit dans ſa chambre pour ſe ſécher comme il pouvoit ſans feu. C'eſt à ſon ſujet qu'on rapporte ce mot d'un arracheur de dents. Le Solitaire étoit venu à Paris ſe faire arracher une dent. L'Opérateur ſuoit, & par trois fois il l'enleva de terre. Le patient ne fit qu'en rire. L'Opérateur étonné de ſon ſang-froid, lui dit : » Il faut avouer que vous autres gens » de campagne vous êtes bien durs. » Il a ſoutenu durant vingt-deux ans cette étrange pénitence. De telles auſtérités le firent à la fin ſuccomber. Il lui prit une groſſe fiévre qui annonçoit une fin prochaine. Il ne quitta point ſon abſtinence pendant ſa maladie ; ne changea point ſon coucher, & reſta toujours-

vêtu ſur ſa paillaſſe ſans draps. Le Médecin (M. Hamon) eſſaya de lui faire prendre une maniére plus douce de paſſer ſa maladie ; mais le pénitent éloquent déſarma le Médecin, qui ne put tenir contre les choſes admirables que ſon amour pour la pénitence lui faiſoit dire. On remarqua même, que quoique la poſture qu'il avoit dans ſon lit, dût augmenter ſes douleurs, il ne penſa jamais à changer de ſituation. Il mourut le 29 Mars 1668.

Monſieur Jacques Lindo.

XXVI. Vie du jeune M. Lindo Sacriſtain de P. R.

Il étoit fils d'un riche Marchand de Paris. Il avoit fait un renouvellement entre les mains de M. du Hamel Curé de S. Merri. Il vint à P. R. au mois de Décembre 1645, pour y faire ſeulement une retraite. Il y demeura cependant juſqu'à Pâques dans une grande ſolitude, ſans que perſonne lui dît un mot pour l'engager à reſter. Après Pâques il ſe réſolut à demeurer, & ne penſa plus à ſe retirer ailleurs. Il fut chargé de la Sacriſtie, de ſervir au Réfectoire & de balayer l'Egliſe. Tout le monde l'aimoit pour ſa charmante ſimplicité, ſa candeur, ſon humilité. Il n'étoit occupé qu'à admirer les voies de la Providence ſur lui pour l'attirer à la piété & faire luire ſur lui les lumiéres de la vérité. M. Fontaine qui étoit à P. R. en même tems que lui, & très-lié avec lui, étant à peu près du même âge, raconte un trait de ſa ſimplicité. Comme les Solitaires pratiquoient le grand jeûne, ne mangeant qu'au ſoir, on avoit réglé que les deux jeunes gens mangeroient un morceau de pain à midi. Le jeune Lindo qui n'y entendoit pas fineſſe, alla ſe munir de ſon morceau de pain dès huit heures

heures du matin & le mangeoit. M. Manguelein qui étoit alors Confeſſeur des Solitaires, voyant à midi le jeune Fontaine manger ſon morceau de pain, demanda à Lindo pourquoi il ne mangeoit point. Il répondit: » Je l'ai fait » dès huit heures. » On ſe mit à rire de ſa naiveté. » A huit heures, dit-il, ou à douze, » n'eſt-ce pas la même choſe? » Lorſqu'il étoit au comble de ſa joie, de ce que ſes parens avoient enfin agréé ſa retraite, Dieu l'appella à lui par une maladie qui paroiſſoit d'abord n'être qu'une fiévre tierce, & qui dégénéra tout d'un coup en léthargie. Il mourut en 1646, un an après ſon entrée à P. R. âgé de 23 ans. Les Solitaires firent une abſtinence de neuf jours pour achever la pénitence du défunt & pour ſoulager ſon ame. Cette pratique eſt digne de remarque, parce qu'elle eſt d'un goût tout-à-fait chrétien.

Monſieur François Viſaquet.

XXVII. Vie de M. Viſaquet.

C'étoit un homme d'eſprit, qui avoit un grand acquit de belles-lettres, ſachant parfaitement le grec & le latin. Il avoit été quinze ans Précepteur dans la maiſon du Préſident Goblin. Il fut touché par une rencontre des plus communes. Ce fut en paſſant pardevant la Croix de pierre qui eſt dans la cour des Jacobins de Paris; qu'il ſentit une forte impreſſion de la grâce qui le pouſſoit à faire pénitence; & ſur le champ il s'y détermina. L'impreſſion que fit ſur lui cette Croix ne paſſa point; & toutes les fois qu'il rencontroit cette Croix, il ne pouvoit s'empêcher de pleurer, pendant que nulle autre Croix ne produiſoit rien de pareil en lui. Il vint à P. R.

embraſſa la vie pénitente qu'on y menoit. Il y vécut deux ans dans une grande piété, & ſurtout dans un grand détachement de toutes choſes. Il en fit preuve dans le refus que lui fit le Préſident, d'une penſion de cent écus qu'il lui avoit promiſe pour recompenſe de ſes ſervices auprès de ſes enfans. Le motif ou le prétexte du refus, étoit de ce qu'il s'étoit retiré chez des hérétiques. C'eſt ainſi qu'étoient regardés ces Meſſieurs de P. R. par un certain public. M. Viſaquet pardonna de tout ſon cœur cette injuſtice à celui qui la lui faiſoit. Il fut attaqué d'apoplexie & de paraliſie, & n'en releva point. La paraliſie fut longue; il ſouffrit les douleurs de ſon mal avec une grande patience, & mourut le 26 Septembre 1647.

Monſieur Doamlup.

XXVIII. Vie de M. Doamlup Sacriſtain de P. R.

C'étoit un jeune homme de Bordeaux que ſon pere avoit envoyé au nouveau Séminaire de Bazas, pour lui procurer quelqu'établiſſement temporel de la part de l'Evêque. Il y fut peu de tems, le Prélat étant mort preſqu'auſſitôt après l'érection faite du Séminaire. M. Manguelein qui étoit Supérieur de ce Séminaire, l'emmena avec lui à Paris, lorſqu'il y revint. Le jeune homme fut envoyé à Maubuiſſon, où il fit l'office de Sacriſtain pendant tout le tems que la Mere des Anges demeura dans la Maiſon dont elle étoit Abbeſſe. Il la ſuivit à P. R. de Paris quand elle y retourna. Il y eut le même emploi qu'à Maubuiſſon, & il l'y exerça juſqu'en 1669 qu'il fut congédié par l'Abbeſſe intruſe Dorothée Perdreau. Alors il ſe retira à P. R. des Champs,

Digitized by Google

& y mourut en 1671. Jamais vie ne fut plus *uniforme*, ni ſolitude mieux gardée que la ſienne. Ce qu'il faiſoit un jour, il le faiſoit *tous* les autres de ſa vie ; & chaque heure le trouvoit chaque jour dans les mêmes exercices. Il n'étoit jamais ailleurs que ou dans la Sacriſtie, ou à l'Egliſe, ou dans ſon cabinet. On auroit dit qu'il eût fait vœu de ſtabilité pour ces trois endroits. Pendant plus de vingt ans qu'il a paſſés à P. R. de Paris, on ne l'a jamais vu dans les rues de Paris, hors les années de Jubilé, où il ſortoit pour faire ſes ſtations. Sa retraite à P. R. étoit fort ſilencieuſe : car pendant tout le tems qu'il y fut dans l'emploi de Sacriſtain, il n'a jamais parlé à aucune Religieuſe, que pour dire : Donnez-moi tel ornement. Il aimoit tant la pauvreté qu'il n'avoit aucun meuble dans ſa chambre, *non pas* même une chaiſe : car il prioit & étu*dioit* toujours ou debout ou à genoux. Il ne ſe chauffoit jamais ; & la longue habitude lui avoit rendu ſi naturel ce genre auſtére de vie, que ni lui ni les autres ne s'appercevoient pas qu'il fût ſingulier. Une telle vie le rendoit bien digne du ſacré miniſtére ; mais on ne put jamais vaincre ſon humilité, ni lui faire paſſer le dégré de Soudiacre, qu'il ne prit même que par obéiſſance.

Année 1646.

Monſieur Drilhole & M. Borel.

Ils étoient tous deux de Beauvais. Je ne trouve dans les Mémoires autre choſe ſur le premier, que ſon nom. Pour le ſecond, il avoit paſſé ſa jeuneſſe dans une grande piété, & XXIX. Vie de M. Borel Chapelain de P. R. M. Drilhole.

Le Pere Vachot de l'Oratoire.

avoit été promu au Sacerdoce. En 1646 il se retira à P. R. des Champs. Au bout de quelque tems on le donna à M. Dugué de Bagnols pour élever ses enfans. Cet honnête homme lui laissa une pension de 400 liv. qui fut le seul bien qu'il eut pour vivre. Mais M. Borel étoit si désintéressé & si amateur de la pauvreté, que cela lui suffisoit quand il vivoit à ses dépens. M. de Saci qui le respectoit fort, avoit attention à ce qu'il ne manquât point du nécessaire, du moins dans ses maladies. Mais hors ce cas-là le saint Prêtre ne voulut jamais rien recevoir: il disoit qu'il ne manquoit de rien, & qu'on ne comprenoit pas quel trésor est la pauvreté. En 1669 il revint à P. R. à la faveur de la paix qui étoit rendue à l'Eglise & à ce Monastére. Il y faisoit la fonction de Chapelain. Quelques années après on l'établit l'un des Confesseurs de la Maison, surtout pour conduire les filles séculiéres. Il s'y employa de son mieux, n'épargnant ni sa peine ni son tems, parce qu'il croyoit leur devoir plus qu'à d'autres, comme étant moins instruites. A la derniére dispersion des Solitaires en 1679, il se retira à Paris dans une petite chambre où il demeuroit seul, faisant lui-même son ménage. Il pratiquoit une telle frugalité, qu'il trouvoit encore quelque chose de reste pour assister les pauvres. Il ne sortoit que pour aller à l'Eglise; ne voyoit personne. Il partageoit son tems entre la lecture, la priére, & quelque travail des mains, tel que de racommoder son linge & ses habits. Il est mort comme il avoit vécu, tout occupé de Dieu. Il étoit âgé de 75 ans. C'est en 1687 qu'il est mort.

Digitized by Google

Pere Vachot de l'Oratoire.

Il étoit le Procureur de la Maiſon de Notre-Dame des Vertus. Il entra dans la petite ſociété des Solitaires, & y vécut pendant deux mois dans une grande retraite. M. le Maître atteſte que ſon amour pour le ſilence étoit ſi grand, qu'il ne l'a pas entretenu une ſeule fois dans les deux mois.

Monſieur le Secq & M. de Portes.

XXX. Vertu éminente de M. le Secq & de M. le Marquis de Portes.

Il paroît que ce M. le Secq eſt le même qui avoit eu la connoiſſance de M. de S. Ciran long-tems auparavant par le moyen de M. d'Andilli, & qui eut pour compagnon de cette bonne fortune un jeune homme de condition, nommé le Marquis de Portes. Voici leur hiſtoire.

C'étoient deux jeunes Officiers qui étoient très-ſages. M. d'Andilli Intendant des vivres de l'Armée, ſe lia avec eux au ſiége de Montpellier en 1622. Une vertu commune entre eux deux les égaloit, & couvroit la diſproportion qu'il y avoit pour la naiſſance : car M. le Secq étoit fils d'un ſimple bourgeois de Paris, & le Marquis de Portes étoit d'une des meilleures maiſons de France. Il étoit oncle de M. de Montmorenci & de ſa ſœur Madame la Princeſſe épouſe de Henri II Prince de Condé pere du grand Condé. Sans avoir beaucoup d'inſtruction, ils avoient fait de grands progrès dans la piété. Par tout où logeoit leur Compagnie, ils tenoient tout dans une exacte diſcipline. Ils empêchoient le vol & les déſordres, & ne permettoient point que les Sol-

dats qui étoient quelquefois obligés de vivre ſur le Payſan, priſſent plus que leur néceſſaire. Et pour eux en particulier, ils payoient avec tant de juſtice ce qu'ils conſommoient, que les habitans qui avoient été maltraités par d'autres gens de guerre, s'enfuyant de peur que ces deux Meſſieurs ne leur en fiſſent autant, ces deux Officiers mettoient dans quelque trou ou dans quelque coin l'argent qu'ils auroient donné pour leur dépenſe ; afin que ces pauvres gens revenant le puſſent trouver. M. d'Andilli s'entretint d'abord avec M. le Secq, dont la vertu le charmoit ; & dans la converſation il lui parla de M. de S. Ciran. M. le Secq enſuite allant paſſer la nuit à la tranchée auprès du jeune Marquis de Portes, ne fit que s'entretenir avec lui des choſes merveilleuſes qu'on lui avoit racontées de ce grand ſerviteur de Dieu : & ils prirent dès-lors la réſolution de ſe procurer ſa connoiſſance & ſes conſeils. Ils réuſſirent ; & l'on trouve parmi les lettres imprimées de M. de Saint Ciran, pluſieurs belles lettres adreſſées au jeune Marquis.

Pour M. le Secq, il eſt parlé de lui dans une lettre de M. de S. Ciran, comme d'un homme qui s'étant fait Eccléſiaſtique étoit devenu Directeur de l'Hôtel-Dieu de Paris. Dans cette lettre qui eſt la CV^e. des imprimées, il touche en paſſant le bien qu'il méditoit de faire dans cette maiſon par l'entremiſe de ce bon Prêtre. Il eut enſuite la penſée de l'engager dans ſon Abbaye de S. Ciran pour remplir la place de Prieur ou de Chambrier qui étoit vacante, & pour mettre quelqu'ordre par ce moyen dans cette maiſon religieuſe, qui en avoit grand beſoin. M. le Secq ne ſe trouva

pas en disposition de faire ce que l'Abbé lui proposoit, parce qu'il auroit fallu se faire Religieux ; à quoi il ne se sentoit pas porté : mais il s'offrit de lui trouver un Sujet qui seroit bien capable de remplir cet emploi, & il lui dit que s'il souhaitoit, il le lui ameneroit. C'étoit de M. Singlin qu'il parloit. Il avoit fait connoissance avec lui aux Conférences de saint Lazare qui se faisoient pour les Ecclésiastiques de Paris, & qui étoient alors très-célébres. M. Singlin y allant assidument, y vit M. le Secq, soit que ce M. le Secq fût lui-même alors de la Congrégation de S. Lazare, (comme le suppose M. le Maître dans la liste qu'il fait des personnes qui vinrent en 1646 à P. R. des Champs) soit qu'il fût simple Ecclésiastique, & qu'il vînt comme les autres externes assister aux Conférences. C'est tout ce qu'on sait de lui. Ce qu'il y a de plus remarquable en tout ceci, c'est que c'est à ce Monsieur que M. Singlin a eu l'obligation de connoître M. de S. Ciran, & que tout le bien qu'a fait dans la suite M. Singlin après avoir été formé par cet Abbé, remonte aussi à M. le Secq comme à sa premiére origine. Ce qu'en dit M. le Maître, c'est qu'en 1646 il se retira avec les Solitaires de P. R. & fit son renouvellement en cette Maison.

Monsieur d'Andilli.

XXXI. Généalogie des Arnaulds.

Il avoit déja fait quelque séjour à P. R. avec ses admirables neveux M. le Maître & M. de Séricourt ; & son vertueux fils M. de Luzanci. Il vint s'y établir pour toujours en cette année 1646 ; il étoit l'aîné des enfans du célébre Avocat M. Arnauld.

La famille des Arnaulds eſt originaire de Provence. Il eſt parlé d'un Arnauld dans l'Hiſtoire de cette Province à l'année 1195. Une branche des Arnaulds s'eſt enſuite établie en Auvergne. En 1340 il eſt parlé d'une perſonne de ce nom dans les Regiſtres de la Grand'Chambre. Je donnerai ici un petit Arbre généalogique des parens les plus proches de M. Arnauld d'Andilli, tiré de ſes Mémoires imprimés, dans leſquels j'ai pris une bonne partie des choſes que je dirai de ce grand homme.

Ce qui va ſuivre de la vie de M. d'Andilli juſqu'à ſa retraite à P. R. paroîtra, quoiqu'édifiant d'ailleurs, un peu étranger à notre Hiſtoire des Solitaires. Il n'eſt pas poſſible cependant de paſſer ſous ſilence cette premiére partie de ſa vie, qui en fait un morceau très-conſidérable. Auſſi la vie publique d'un homme de probité & en même tems auſſi chrétien qu'étoit M. d'Andilli, ne ſauroit être indifférente à la piété. Elle y verra comment Dieu préparoit ſon ſerviteur par tant de vertus morales & chrétiennes à l'éminente perfection qui a ſuivi. Peut-être même que quelques Lecteurs ne ſeront point fâchés d'être diſtraits pour quelques momens du grand ſerieux de ces Vies, par un récit d'événemens politiques & de faits aſſez curieux.

XXXII. M. d'Andilli entre tout jeune dans de grands emplois.

M. Robert Arnauld d'Andilli fut élevé avec grand ſoin par ſon pere. La maiſon de M. Arnauld valoit bien la meilleure école. Cette maiſon étoit l'édification de la Paroiſſe de S. Merri; & les coups de grace qui ſe firent ſentir dans cette vertueuſe famille, contribuérent beaucoup à ſanctifier le Curé lui-même de la Paroiſſe, dont nous avons fait l'hiſtoire plus haut. Je parle de M. Hillerin. Le jeune Arnauld eut pour Précepteur le fils du ſavant

Digitized by Google

Arbre Généalogique de M. Ar

Lambin, & des maîtres de toute ſorte pour les différens exercices d'un jeune homme. Son oncle Claude, premier commis de M. de Sulli, l'avoit chez lui tous les après-midi, & ſe plaiſoit à lui donner les premiéres teintures de la politique. A l'âge de 16 ans, il fut lui-même premier commis d'un autre de ſes oncles Iſaac Arnauld Intendant des Finances : il avoit la permiſſion d'aſſiſter au Conſeil derriere les fauteuils du Roi & de la Reine. Cela ſervit beaucoup à le former pour les affaires ; outre que ſon oncle lui en faiſoit ſouvent rapporter devant ſes confreres. En 1613. âgé de 24 ans, il épouſa la fille unique de M. de la Boderie, homme de mérite employé aux négociations & aux ambaſſades. Les articles du mariage furent ſignés en blanc ; tant les deux familles étoient pleines de franchiſe & de confiance réciproque. M. Arnauld donna à ſon fils la terre d'Andilli, & M. de la Boderie la terre de Pomponne à ſa fille. M. Arnauld Intendant des Finances continua de l'employer dans les grandes opérations, telles que l'arrangement des dépenſes à faire pour le maintien du bon ordre dans Paris dans ces tems critiques, & pour l'entretien de l'armée du Roi, qui couvroit cette Capitale, pendant que Sa Majeſté étoit en route pour ſon mariage : telles encore que des Comptes immenſes à vérifier & la rédaction des états tant généraux que particuliers des Finances. M. Arnauld l'Intendant étant mort en 1617, les perſonnes les plus diſtinguées de la Cour ſollicitérent la place pour le neveu, M. d'Andilli. Le Roi l'accorda. Mais M. de Luines, qui étoit alors le favori, traverſa l'affaire, redoutant l'intégrité du jeune d'Andilli ; & il la fit manquer par adreſſe, n'oſant

pas ſe déclarer ouvertement contre les vœux de la Cour & du public.

M. d'Andilli cependant continua d'être beaucoup employé par la Cour. Il avoit outre ſes gages du Conſeil deux mille écus de penſion du Roi. Dans la ſuite il eut des penſions de Monſieur, de la Reine Mere, & de la Reine régnante. Celle-ci même eut une grande envie dans le tems de le faire Gouverneur de M. le Dauphin, s'il ne s'y étoit pas trouvé d'obſtacle. En 1618 il fut envoyé à Sedan pour porter une lettre du Roi au Duc de Bouillon, & pour ſonder ce Prince qui étoit un peu ſuſpect à la Cour. Il s'acquitta de la commiſſion avec une ſageſſe & un air de réſolution qui impoſa au Prince, & qui mérita à l'envoyé les applaudiſſemens de la Cour, & même la jalouſie de quelques courtiſans. C'étoit lui qui compoſoit les dépêches ou lettres importantes du Roi, que les Miniſtres étoient chargés de dicter. Etant à Tours en 1619 à la ſuite de la Cour, il mangeoit à la table de M. le Maréchal de Baſſompierre, qui tenoit table ouverte pour les plus grands Seigneurs. M. le Maréchal de Schomberg ayant été nommé alors Surintendant des Finances, ne différa pas d'un moment à s'attacher M. d'Andilli. Il le fit prier de vouloir bien être ſon ſecond : ce que l'autre accepta, mais à une condition, qui fut que ſi le déſintéreſſement n'y entroit pas en plein, il n'y avoit rien de fait & le marché ne tenoit plus. La condition fut acceptée & obſervée fort religieuſement juſqu'à la fin. Ce poſte le mit dans l'occaſion de rendre généreuſement de grands ſervices : il empêchoit le Roi de rayer des penſions à des perſonnes qu'il ſavoit les mériter : il lui en faiſoit donner de nouvelles à des Sujets

qui en étoient dignes, & les leur faiſoit tenir même ſans qu'ils s'y attendiſſent. Rien ne lui fit plus d'honneur que celle de 15000. liv. qu'il fit conſerver à un homme diſgracié (M. Dageant)malgré les mauvais offices que cet homme lui avoit rendus. Son grand crédit tant auprès du Roi, qu'auprès de toute la Cour, fut grandement utile à la veuve d'un de ſes intimes amis le Marquis de Seneçai. Celui qui avoit par commiſſion les charges du défunt, contre le gré de la veuve tutrice de ſes enfans, ne put pas tenir contre les menaces que lui fit M. d'Andilli, de lui procurer pour ennemis tout ce que lui d'Andilli avoit d'amis : il ſe déporta de la commiſſion : & le Roi ayant d'abord refuſé de continuer aux enfans la penſion du pere qui étoit de deux mille écus, *à cauſe de la conſéquence*, dit le Roi ; une réplique ferme & ſenſée de M. d'Andilli gagna la cauſe des enfans devant Sa Majeſté. » Plût à Dieu, Sire, » répondit-il, qu'il y eût de la conſéquence : » votre Majeſté ſeroit heureuſe. Ce ſeroit une » marque que vous auriez dans votre Royaume beaucoup de Sujets du mérite de M. de » Seneçai. Mais le mal eſt, Sire, qu'il n'y en » a guéres.

XXXIII. Il fait connoiſſance avec M. de S. Ciran & S. François de Sales.

La Cour étant à Poitiers en 1620, une bonne fortune ſurvint à M. d'Andilli, qu'il eſtima toute ſa vie incomparablement au deſſus de toute autre. Ce fut la connoiſſance de M. de S. Ciran qui étoit alors auprès de l'Evêque de Poitiers. Nous verrons dans la ſuite combien cette union fut ſolide, & de quelle utilité elle fut pour l'un & pour l'autre ; pour l'Abbé dans le ſervice de ſa perſonne, & pour M. d'Andilli pour le bien ſpirituel de ſon ame. En 1621 il fut attaqué du pourpre à Montau-

ban où étoit le Roi, & il eut l'obligation à un Médecin nommé M. le Mire, de n'en être pas mort, comme beaucoup d'autres Seigneurs. Car ce Médecin s'enferma avec lui & ne le quitta point qu'il ne fût entiérement guéri. En 1622 le Roi étant au siége de Montpellier, voulut lui donner une charge de Secrétaire d'Etat. Comme il y avoit un brevet de retenue de cent mille livres pour les héritiers du défunt, il s'excusa de la prendre, craignant que cette grosse somme n'incommodât sa famille. A son retour du Languedoc passant par Lyon, il y trouva S. François de Sales dont il étoit déja connu, à cause de la liaison que le S. Evêque avoit eue à Paris avec sa famille. Il communia de sa main le jour de Noël, & lui rendit visite. Mais trois jours après il eut la douleur de le perdre par une mort subite qui lui arriva le 28 Décembre 1622.

XXXIV. Sa noble franchise fait aimer à la Cour.

Il commença alors à avoir bien des traverses à la Cour, au milieu desquelles il montra le beaucoup de noblesse de sentimens & de grandeur d'ame. M. de Schomberg Surintendant des Finances fut disgracié au commencement de l'année 1623, & renvoyé à sa terre de Nanteuil. M. d'Andilli en fut également surpris & affligé. Il se montra fidéle ami. Car le Roi lui ayant envoyé ordre de remettre tous les papiers de M. de Schomberg entre les mains d'un Trésorier de l'épargne, il refusa de le faire & dit qu'il expliqueroit au Roi ses raisons. Il alla trouver Sa Majesté & lui représenta que ces papiers étant nécessaires pour la décharge de M. de Schomberg, il n'étoit pas juste qu'on l'en dessaisît : il fit ensuite l'eloge de M. de Schomberg sur sa probité & son désintéressement. » Mais, dit le Roi, peut-on dire qu'il

» n'y ait point eu de malverſation dans mes » Finances? » M. d'Andilli lui répondit que ce- » la pouvoit bien être, mais que la faute ne » retomboit pas ſur M. de Schomberg, mais » ſur ce que Sa Majeſté ne l'avoit pas laiſſé » Maître de diſpoſer des différentes places des » Finances. Votre Majeſté, dit-il, vendant » ces charges à ceux qui lui en donnent da- » vantage, il n'y entre que ceux qui ont le » plus de paſſion de s'enrichir. » C'eſt ainſi que M. d'Andilli s'étoit mis en poſſeſſion de parler avec une honnête franchiſe à tout le monde, au Roi même. Un Seigneur lui ayant rapporté que le Roi avoit dit que dans l'affaire de M. de Schomberg il y avoit de quoi faire couper douze têtes, il lui répondit : » Le Roi » n'a jamais dit, Monſieur, de parole plus » véritable. Car il faut qu'il y ait plus de dou- » ze perſonnes qui aient débité des fauſſetés » à *Sa Majeſté* ſur M. de Schomberg ſon très- » *fidéle* ſerviteur ; & il n'y en a pas un ſeul de » ceux-là qui ne méritât qu'on ne lui coupât » la tête. » Un jour s'entretenant avec le Roi de pluſieurs choſes appartenantes au bien de l'Etat, entre autres de la ſuppreſſion des duels, après avoir dit au Roi tout ce qu'il put trouver de plus fort pour le perſuader d'exterminer abſolument un tel monſtre, il finit ainſi : » Pardonnez-moi, Sire ; ſi j'oſe ajouter, » que le Roi votre pere ce grand Prince ayant » permis que le ſang de ſa nobleſſe ait été » répandu par les duels, Dieu a permis que » le ſien l'ait été.

Cette noble liberté ne lui avoit fait qu'honneur. Le Roi, la Reine Mere, Monſieur, frere du Roi, le Cardinal de Richelieu Miniſtre, l'aimoient tous très-ſincérement. Le Cardinal

le laiſſoit quelquefois ſeul dans ſon cabinet, & lui donnoit de l'ouvrage. La Reine un ſoir qu'il étoit fort tard, ne voulut pas qu'il s'en retournât chez lui, & lui fit préparer un lit dans ſon appartement ; de quoi il fit rire le Roi le lendemain matin. Pour Monſieur, il ne pouvoit ſe paſſer de M. d'Andilli : ils avoient de fréquentes converſations enſemble, dans leſquelles M. d'Andilli entretenoit ce jeune Prince de cent choſes utiles, pour lui faire connoître les hommes, pour lui inſpirer les régles d'une ſage conduite : ſur-tout il inſiſtoit ſur les grands égards qu'il devoit avoir pour le Roi ſon frere, & l'attention à lui plaire. Il devint même Intendant général de la maiſon de ce Prince, qui fit créer cette charge exprès pour lui, afin de l'approcher davantage de ſa perſonne. Ce qui fut cauſe qu'il refuſa la charge de Controlleur général que le Roi voulut lui donner, & que S. M. en ſa conſidération donna à un de ſes oncles, M. Marion qui étoit Préſident au Grand-Conſeil. Preſque dans le même tems le Cardinal eut la penſée de le faire Secrétaire d'Etat, & lui donna à étudier toutes les piéces concernant les affaires étrangéres, afin qu'il commençât à s'inſtruire pour la place qu'il lui deſtinoit. Mais la face des affaires changea un peu pour M. d'Andilli. Des jaloux le deſſervirent auprès de Monſieur, & il eut ordre de la part de Son Alteſſe de s'éloigner de Fontainebleau, où la Cour étoit alors en 1626. C'étoit plutôt dans ce Prince un trait d'inconſtance & de jeuneſſe, que de mauvaiſe volonté. Juſqu'en 1634 M. d'Andilli ſe trouva ſéqueſtré de la Cour. Il paſſoit la plus grande partie de l'année à ſa terre de Pomponne avec ſa famille & ſes livres.

XXXV. Il eſt fait Intendant de l'Armée, & ſe fait aimer des Officiers & des troupes.

En 1634, le Roi voulant envoyer une armée conſidérable ſur le Rhin, nomma M. d'Andilli Intendant de l'Armée. M. Servien lui écrivit à Pomponne pour lui annoncer le choix de Sa Majeſté. M. d'Andilli auroit bien voulu s'exempter de prendre cette commiſſion qui ne menoit à rien : mais on le détermina à accepter l'emploi, en lui repréſentant que ni le Roi ni le Cardinal ne lui pardonneroient jamais un tel refus. Il alla ſaluer le Roi & la Reine, & prit congé de Leurs Majeſtés pour ſe rendre à l'Armée. Il partit avec ſes inſtructions, dont un article lui étoit bien honorable : il avoit pouvoir de diſpoſer d'une ſomme de dix mille livres par mois, pour les dépenſes qu'il jugeroit néceſſaires, ſans être obligé d'en donner connoiſſance aux Généraux. Il fit bon uſage de cette liberté. Outre qu'il ne laiſſoit manquer de rien dans le néceſſaire, il fourniſſoit l'Armée abondamment de médicamens pour les malades, & même de vin pour en diſtribuer gratuitement aux Soldats dans certaines occaſions. Les Hôpitaux étoient toujours préparés ; les ſecours y abondoient ; il diſtribuoit aux plus dangereuſement bleſſés quelques piſtoles. Cette conduite pleine d'humanité lui gagnoit l'affection & des Officiers & des Soldats. Ceux-ci dès qu'ils le voyoient arriver ne demandoient qu'à aller au feu : » Voilà M. d'Andilli, diſoient-ils ; ſoyons » bleſſés, il n'importe ; il aura ſoin de nous. » Les Officiers ne lui étoient pas moins affectionnés ; parce que ſans faire aucun préjudice à l'Etat, dans certaines rencontres, par exemple de maladies courantes, il leur faiſoit payer des montres entiéres : eux de leur côté agiſſant de bonne foi, n'employant jamais de paſſe-

Digitized by Google

volans, & ayant ſoin de rendre au plutôt leurs Campagnies complettes. Il auroit été difficile de le tromper : car il ſavoit ſe faire informer ſous main de la vérité de ce que lui alléguoient les Officiers ; par exemple, ſi le nombre des malades reſtés derriére étoit tel qu'ils l'accuſoient.

Outre le bon effet que cette affection de tout le Militaire produiſoit pour le ſervice du Roi, elle en faiſoit auſſi un bon pour lui. Une voiture qui portoit ſa vaiſſelle d'argent & ſes papiers, étant une fois demeurée dans un mauvais chemin, & ayant été comptée comme perdue durant trois jours, non ſeulement ſe retrouva, mais revint toute entiére ſans que perſonne y eût touché. A tout autre qu'elle auroit appartenu, elle auroit été pillée : mais les Soldats ayant ſu qu'elle étoit à M. d'Andilli, ſe firent un point d'honneur de la lui ramener un Sergent à leur tête : ils étoient vingt hommes qui l'eſcortoient. Etant de retour en Cour, il rapporta au profit du Roi quarante-ſept mille livres reſtant des ſommes qu'il lui étoit libre de dépenſer. Il auroit cru en recevoir les complimens du Miniſtre de la Guerre : le contraire arriva. Il lui fut reproché qu'il avoit paſſé des montres entiéres contre les extraits de revue. Ce Miniſtre mal-gracieux alla juſqu'à le menacer de lui faire rendre compte au Roi papiers ſur table. Comme il avoit été bien reçu du Cardinal & du Roi à ſon arrivée, il retourna promptement porter ſes plaintes au Cardinal ; lequel le conſola en lui diſant que la Cour étoit contente, qu'il ne s'inquiétât de rien. Il fit encore une autre Campagne dans la même année 1635, après laquelle il ſe retira de la

Digitized by Google

Cour & du Service avec l'agrément du Roi. Il ſortoit d'une groſſe maladie qu'il avoit gagnée par la fatigue d'une marche précipitée de l'armée de onze jours de ſuite, ſans aucun repos & dans la diſette de toutes choſes.

XXXVI. Il ſe retire de la Cour, & ſe lie étroitement à M. de S. Ciran.

M. d'Andilli rendu à ſa vie privée, ſe rapprocha de M. de S. Ciran dont il goûtoit extrêmement les converſations édifiantes. L'Abbé lui fut d'un grand ſecours dans un triſte événement qui ſurvint. Ce fut la perte qu'il fit de ſa chere épouſe. L'Abbé aſſiſta cette Dame dans ſa maladie & à la mort avec une aſſiduité & une édification très-grande : & après ſa mort, il donna au mari affligé toutes les conſolations qu'il pouvoit attendre d'un ami également ſincére & chrétien. La liaiſon qui s'étoit formée entre ces deux ſerviteurs de Dieu, *étoit*, ſelon le témoignage d'un des *Prélats approbateurs* des Inſtructions extraites des Lettres de M. de S. Ciran, ſemblable à celle de David & de Jonathas, dont l'Ecriture ſainte dit que *les deux ames étoient collées enſemble*. M. d'Andilli ne s'en cachoit pas. Auſſi lorſque le Cardinal de Richelieu tint conſeil avec le P. Joſeph, & M. des Noyers Secrétaire d'Etat, pour l'empriſonnement de M. de S. Ciran, un des trois dit: » Mais que » dira M. d'Andilli ? » Cette union étoit dans l'ordre de la Providence l'inſtrument principal dont elle vouloit ſe ſervir, pour preſque toutes les belles converſions opérées par le miniſtére de ce digne Prêtre : car ce fut M. d'Andilli qui fit connoître par-tout l'incomparable Directeur ; c'étoit auſſi lui qui lui amenoit les gens pour être conduits. C'eſt ce que nous avons vu d'abord qu'il a fait pour toute ſa

famille ; pour ſes ſœurs Angélique, Agnès ; pour ſes enfans, M. Luzanci &c ; pour ſes neveux Meſſieurs le Maître & de Séricourt. Il fit de même pour le Marquis de Portes & pour M. le Secq, dont j'ai parlé plus haut ; pour M. Singlin, qui vint à la connoiſſance de l'Abbé par M. le Secq, comme celui-ci y étoit venu par M. d'Andilli ; pour Madame de Saint-Ange & M. d'Epinoi ſon fils ; pour la Princeſſe de Guimené, pour M. de Chavigni Secrétaire d'Etat, pour M. Hillerin Curé de S. Merri, & pour beaucoup d'autres.

L'Abbé de ſon côté n'aimoit perſonne auſſi tendrement que M. d'Andilli. Il ne l'appelloit pas autrement que *l'ami* tout court. Il lui en donna une marque très-particuliére, en refuſant M. de Barcos ſon neveu au Cardinal de Richelieu qui le lui demandoit, & en le donnant à M. d'Andilli pour être le Précepteur de ſes enfans, & voulant bien enſuite le devenir lui-même de M. de Ville-neuve le plus jeune de tous. De plus il aidoit le pere dans ſes ouvrages de cabinet, revoyoit ſes *Stances ſur les vérités chrétiennes*, lui fourniſſoit même des matériaux pour pluſieurs, telles que ſont celles qu'il a compoſées ſur la Grace, dont il lui envoya un petit traité qu'il avoit fait exprès. M. d'Andilli eut bientôt occaſion de marquer ſa reconnoiſſance à ſon bienfaiteur, par les bons offices qu'il lui rendit pendant ſa priſon de Vincennes, qui dura depuis 1638 juſqu'en 1643. Il ne rougit point de ſe déclarer publiquement ſon ami. La Providence ayant permis qu'il ſe rencontrât ſur le chemin de Vincennes lorſqu'on y conduiſoit l'Abbé, il fit arrêter réſolument le caroſſe, converſa quelque tems avec lui & entra dans le détail de

tous ſes beſoins. Il lui rendit beaucoup de viſites dans ſa priſon, & ne les interrompit que lorſqu'on lui dit de la part de la Cour de n'aller pas ſi ſouvent à Vincennes. Il pourvoyoit avec un zéle admirable aux moyens d'entretenir la communication par lettres entre le priſonnier & un nombre de perſonnes qui ſe mettoient ſous ſa conduite. Il faiſoit toutes les tentatives imaginables pour obtenir ſa liberté, tant à découvert que ſourdement: il veilloit à tout ce qui ſe paſſoit à ſon ſujet, & lui faiſoit tenir les avis néceſſaires ſuivant les conjonctures. Son zéle actif le mena une fois un peu trop loin: car ce fut lui qui fut cauſe innocemment d'une eſpéce de fauſſe démarche que fit l'Abbé fatigué par ſes ſollicitations: nous avons raconté la choſe dans le récit de la priſon de l'Abbé au tems de ſon interrogatoire. Enfin lorſque l'Abbé eut recouvré ſa liberté, le fidéle ami l'alla prendre dans ſon caroſſe pour le ramener chez lui; & le préſenta quelques jours après à M. le Prince qui déſiroit fort de le voir ſur tout le bien que M. d'Andilli lui en avoit dit.

XXXVII. Il eſt appellé en Cour à la mort du Roi par la Reine Régente.

M. d'Andilli ordinairement réſidant à Pomponne, n'étoit pas cependant entiérement étranger à la Cour. Il avoit été chargé par le Cardinal de Richelieu de dreſſer l'Edit contre les Duels. Le Cardinal & M. de S. Ciran moururent dans ce tems-là, auſſi bien que le Roi. M. d'Andilli quelque tems après alla voir la Reine Régente. L'occaſion fut qu'il crut devoir remercier Sa Majeſté de la nomination qu'elle avoit faite de M. de Barcos neveu de M. de S. Ciran à l'Abbaye de défunt ſon oncle. Car c'étoit une bonne partie par conſidération pour M. d'Andilli que la Reine avoit nommé cet

Abbé ; & elle ne s'en cacha pas, puiſqu'elle dit à quelques perſonnes qui vouloient la faire pencher ſur un autre Sujet : » Eh ! que diroit » M. d'Andilli, ſi je refuſois cette grace au » neveu d'un homme qu'il aimoit tant ? » Dans cette viſite la Reine lui ayant dit : » Vous aimiez donc bien M. de S. Ciran ? Il » répondit : Je lui avois, Madame, de ſi gran- » des obligations, que je l'aimois plus que ma » vie : & le legs qu'il m'a fait de ſon cœur » par ſon teſtament me touche tellement, » que j'aime plus cela..... La Reine l'inter- rompit, & ſerrant la main du jeune Roi qu'elle tenoit en marchant, elle dit : » Que » d'être cela. » Il fut queſtion enſuite de cet Edit dont j'ai parlé, & la Reine ordonna à M. d'Andilli de le remettre entre les mains de M. le Chancelier. L'Edit paſſa tel que l'avoit dicté M. d'Andilli, & fut publié au commencement de la Régence. La Reine & le Cardinal Mazarin avoient quelquefois de longs entretiens avec M. d'Andilli. La Reine en eut deux avec lui ſeul à ſeul, le jour même qu'elle fut déclarée Régente ; & les Princes du Sang attendoient à la porte & n'entroient pas. Il eſt remarquable que cette affection de la Reine pour M. d'Andilli étoit en concurrence avec les préjugés qu'elle avoit contre le prétendu Janſéniſme, & que la petite peine qu'elle reſſentoit à ce ſujet contre M. d'Andilli, n'empêchoit point qu'elle ne l'aimât. Auſſi quand M. d'Andilli penſa à ſe retirer entiérement, ce qui arriva bien-tôt, il obtint que ſa penſion de 4000 liv. ſeroit continuée à ſon fils M. de Pomponne.

XXXVIII. Eloge de M. d'Andilli pour

Avant que de ſuivre M. d'Andilli dans ſa profonde retraite, je m'arrêterai un moment

pour faire admirer les vertus de ſa vie publique. De tous les faits que j'ai rapportés, il en réſulte l'éloge que M. de Balzac, un des beaux eſprits de ſon ſiécle comme l'on ſait, a fait de M. d'Andilli, conçu en ce peu de paroles très-remarquables : » Que c'étoit un » homme qui poſſédant toutes les vertus mo- » rales & chrétiennes, ne tiroit point vanité » des premiéres, & ne rougiſſoit point des ſe- » condes. » Probité, grandeur d'ame, caractére bienfaiſant, zéle pour le ſervice du Roi & de l'Etat, intrépidité, noble franchiſe, piété tendre & ſoutenue, innocence de mœurs irréprochable au milieu du grand monde, mépris du faſte & des grandeurs, charité prête à toute bonne œuvre, zéle pour la gloire de Dieu & le ſalut du prochain, amour conſtant de la vérité & des gens de bien. J'ajouterai à tous les grands traits qui ont précédé, ces deux derniers, qui prouveront de nouveau, l'un ſon noble mépris des grandeurs, & l'autre ſon active charité pour le prochain. En 1629 ſa ſœur Marie-Angélique Abbeſſe de P. R. obtint du Roi le rétabliſſement de l'Abbaye élective & triennale : ce qui ſuppoſe qu'elle avoit l'humilité & la généroſité de faire démiſſion de ſon titre. Il n'étoit pas aiſé de faire conſentir la Cour à perdre ſon droit de nomination. On eut beſoin de fortes protections. M. d'Andilli ſe donna des mouvemens infinis pour ſeconder le pieux deſſein de ſa ſœur : enſorte qu'on trouvoit fort extraordinaire que M. d'Andilli, qui avoit tant de proches parentes tant ſœurs que filles, qui auroient pu aſpirer à cette dignité, s'employât avec tant de chaleur pour les dépouiller d'un poſte honorable, que d'au-

ſa conduite dans le monde.

Digitized by Google

tres chercheroient de tout leur cœur à procurer à leur famille.

Lettres de M. Arnauld tom. 3. pag 418.

Le ſecond trait qui eſt de charité, eſt très-remarquable par ſa ſingularité. Je le rapporterai dans les propres termes de M. Arnauld le Docteur, qui le raconte dans l'Eloge funébre qu'il fit de M. ſon frere. » Pour la charité en-» vers le prochain, M. d'Andilli n'a pas at-» tendu à ſa retraite à en donner des preuves » édifiantes. Jamais rien ne fut plus chrétien » ni plus généreux que ce que le ſeul motif » de cette vertu lui fit entreprendre il y a plus » de 40 ans, pour des Officiers d'un Préſidial » (de Mortagne) prêts d'être condamnés au » dernier ſupplice, pour un crime dont preſ-» que tout le monde les croyoit coupables, » quoiqu'ils en fuſſent innocens. La Provi-» dence divine l'ayant amené dans la priſon » de la Conciergerie où ils étoient enfermés, » & où il n'alloit que pour viſiter un ami » qui y étoit détenu pour dettes, ils le rencon-» trérent par hazard, & lui racontérent leur » infortune. Un certain air de ſincérité qui » paroiſſoit dans leur diſcours, l'ayant per-» ſuadé de leur innocence, il ne lui en fallut » pas davantage pour croire que Dieu l'en-» gageoit à ſe déclarer leur protecteur contre » les pourſuites violentes d'un homme puiſ-» ſant qui les accabloit par ſon crédit. Il le » fit : il ſe rendit le principal & preſque l'u-» nique ſolliciteur de leur affaire, avec au-» tant & plus de chaleur que s'il s'y fût agi de » tout ſon bien : & après des peines & des fati-»gues incroyables, il les tira d'oppreſſion par un » Arrêt qui les renvoya abſous de ce qu'on leur « impoſoit. Mais il penſa lui en couter la

» vie ; car il s'épuiſa tellement de corps & » d'eſprit à courir continuellement chez les » Juges, & à leur parler avec ſa force or- » dinaire, qu'il lui en prit une maladie qui le » mit à deux doigts de la mort..... Notre-Sei- » gneur dit que le plus grand effet de l'a- » mour, eſt de donner ſa vie pour ſes amis ; » M. d'Andilli l'a donnée pour des inconnus, » mais que ſa piété lui avoit fait prendre pour » ſes amis auſſitôt que Dieu lui eût fait con- » noître qu'ils avoient beſoin de ſon aſſiſtan- » ce : tant la foi l'avoit fait entrer dans ce » que Jeſus-Chriſt a voulu nous apprendre » par la parabole du Samaritain, qui eſt de » regarder comme notre prochain & notre » ami, tout homme que la Providence nous » donne moyen d'aſſiſter....., Cette action au- » roit pu le faire appeller un martyr de la » charité & de la juſtice, puiſqu'il en avoit » aſſez fait pour en mourir. » Ce ſont les propres paroles de M. Arnauld.

XXXIX. Il fait imprimer ſes Lettres & celles de M. de S. Ciran.

Nous avons vu plus haut que M. d'Andilli eſtimoit au-deſſus de tout, le legs que M. de S. Ciran en mourant lui avoit fait de ſon cœur. Le legs étoit conditionnel. Le défunt avoit mis pour condition qu'il quitteroit le monde, & iroit s'enfermer à P. R. des Champs. M. d'Andilli accepta & le legs & la condition. Quant au legs, il le tranſporta à la maiſon de P. R. où le cœur a été dépoſé & enterré. Pour la condition, il penſa dès le moment à l'exécuter ; & il l'eût fait ſur le champ, s'il lui avoit été poſſible de le faire. En 1644 il vint paſſer quelque tems à P. R. avec les Solitaires. Il s'en retourna pour donner ordre à ſes affaires, & ſe procurer par-là une entiére liberté de s'enſevelir pour toujours dans la ſolitude. Il tint la

choſe ſecrette. Il n'y avoit que M. Singlin qui fût du ſecret. Il prit deux ans pour s'arranger; mais il avança le terme de ſix mois, & vint s'établir à P. R. en 1646. Il crut devoir entre autres choſes faire imprimer ſes Lettres, avant que de ſe retirer. Voici ce qui y donna occaſion. Un Préſident du Parlement de Toulouſe avoit fait imprimer un corps d'hiſtoire, dans lequel il parloit de M. d'Andilli comme d'un homme qui par intérêt s'étoit rendu eſclave du Cardinal de Richelieu. M. d'Andilli jaloux, comme il convient ſur-tout à un pere de famille, de ſa bonne renommée, en fit paſſer ſes plaintes à l'Auteur qu'il ne connoiſſoit pas d'ailleurs, par une lettre adreſſée au premier Préſident de Toulouſe. L'Auteur manda à M. d'Andilli qu'il alloit faire un carton pour cet endroit de ſon ouvrage, où il ſupprimeroit les paroles qui le bleſſoient; mais il le prioit de ſupprimer ſa lettre, & de ne pas la rendre publique. M. d'Andilli lui fit réponſe qu'il ne le pouvoit pas, parce que les exemplaires de ſon hiſtoire étant déja entre les mains de tout le monde, il falloit que ſa propre juſtification fût auſſi publique. Le Préſident mécontent fit imprimer une lettre adreſſée à Philargue, où il tâchoit de défendre ce qu'il avoit écrit. Alors M. d'Andilli qui ſouhaitoit, comme je l'ai dit, que ſa juſtification fût publique, & qui ne croyoit pas qu'une feuille volante qu'il feroit courir fût ſuffiſante, prit le parti de faire imprimer toutes ſes lettres, parmi leſquelles celle-ci ſe trouveroit. Mais comme il ne le fit que par une eſpéce de néceſſité, il ne les a jamais fait réimprimer; & les éditions qui s'en ſont faites depuis en Hollande & à Lyon, ont été faites ſans ſon aveu.

Un

Un autre volume de Lettres que fit imprimer alors M. d'Andilli, & qui intéreſſe tout autrement le public, fut le recueil des Lettres de M. de S. Ciran écrites par cet Abbé pendant ſa priſon de Vincennes. Le zéle de la gloire de Dieu & de l'édification de l'Egliſe le porta à rendre publics ces monumens de la piété & de la grande capacité de ſon reſpectable ami. Il y conſidéra auſſi la perſonne de l'Abbé, & crut que rien n'étoit plus propre à le purger de tous les ſoupçons qu'on avoit jettés ſur ſes ſentimens, que de les produire au naturel, tels qu'ils ſe montrent toujours dans les lettres que l'on écrit à des particuliers. Il n'en fit imprimer d'abord qu'un volume en 1645. Il a donné le ſecond en 1647. Ce premier volume eſt dédié à l'Aſſemblée du Clergé. Dans l'Epître dédicatoire, il dit aux Prélats, que » *dépoſitaire des plus intimes diſpoſitions* » *de ſon illuſtre ami*, il peut les aſſurer qu'*il* » *étoit* plein de vénération pour l'Ordre Epiſ» copal; que l'un des principaux exercices » de l'adoration qu'il rendoit à Dieu, étoit » de regarder avec une obéiſſance reſpectueuſe » ſa volonté dans le Ciel & ſon Egliſe dans » la terre; & que les deux premiers objets de » ſa révérence dans cette Egliſe, étoient l'E» gliſe de Rome, comme le chef du corps » immortel de J. C. & l'Egliſe de France, » comme l'une des plus ſaintes & des plus no» *bles parties* de ce divin corps. » Il ajoute que quand la Religion n'auroit pas formé dans M. de S. Ciran ces ſentimens de vénération pour le premier Ordre de la Hiérarchie Eccléſiaſtique, la reconnoiſſance les lui auroit inſpirés pour toutes les marques de conſidération qu'il en avoit reçues. Il en fait un petit

détail qui consiste » en ce que plusieurs de » Messeigneurs les Evêques ont souhaité ardemment de l'avoir pour confrere ; que d'autres l'ont pris pour leur Directeur dans les affaires de leur conscience, & pour leur » Conseil dans le gouvernement de leur Diocèse ; que quelques-uns le consultoient sur » la Tradition Ecclésiastique, & le vouloient » avoir pour le premier juge de leurs Ecrits ; » que plusieurs daignoient se rendre auditeurs » de ses prédications ; & qu'un très-grand » nombre l'ont accablé d'éloges, le croyant » Auteur de ce bel ouvrage composé pour la » défense de l'Episcopat ; & quelques-uns enfin ont honoré ses funérailles de leur présence » & de leurs armes. » J'ai déja observé qu'en 1671 le même M. d'Andilli fit imprimer des Instructions chrétiennes extraites des Lettres de M. de S. Ciran, & que 17 Evêques voulurent autoriser l'ouvrage de leurs approbations, qui sont autant de panégyriques de l'Auteur.

XL. Il se retire à P. R. des Champs pour toujours en 1646.

Pendant que M. d'Andilli faisoit ses arrangemens pour sa retraite du monde, & qu'il se consumoit d'impatience de voir rompre ses liens, les Solitaires s'impatientoient à leur tour de ne pas voir arriver le nouvel hôte que M. Singlin leur avoit annoncé à mots couverts. Ce saint Ecclésiastique s'en ouvrit cependant à M. le Maître, & lui apprit sous le secret la démarche que méditoit son vertueux oncle. Le pieux neveu ne put contenir sa joie, & écrivit une lettre sur le champ, avec la permission de M. Singlin, à M. d'Andilli, pour le congratuler sur son louable dessein, & pour le conjurer d'en hâter l'exécution pour son propre bien & pour la consolation des Freres. M. d'Andilli lui fit une réponse toute pleine de

ce feu qu'il avoit par caractere, & qui étoit de beaucoup augmenté par l'eſprit de foi qui l'animoit. „ Je ne ſçaurois vous exprimer, „ dit-il, juſqu'où va la violence de mon dé- „ ſir.... Plaignez-moi de ce que je ne ſuis pas „ encore avec vous; .... mais ſi mon corps eſt „ encore retenu à Paris, mon cœur eſt déja „ où vous êtes. S'il y avoit un Paradis en „ terre, il me ſeroit impoſſible d'imaginer „ qu'il fût ailleurs.... Tenez-moi dès cette heu- „ re pour préſent.... Mettez un petit ſiége pour „ moi dès à préſent dans l'Egliſe, qui vous „ faſſe ſouvenir de moi: ce me ſera une ex- „ trême conſolation.„ Il annonce enſuite deux ou trois perſonnes qui doivent lui tenir compagnie dans ſa fuite. Il félicite M. de Luzanci ſon fils de la grace que Dieu lui a faite, en l'appliquant à préparer dans l'Egliſe un petit Chœur, pour y raſſembler les ſaintes ames qui y chanteront les louanges de Dieu: car les Religieuſes n'étoient pas encore revenues à P. R. des Champs; puis il continue ainſi: » Je » devois le prévenir & aller le premier lui pré- » parer la place dans votre Déſert. C'eſt le fils » qui montre le chemin au pere, & je ne fais » que le ſuivre. Encore eſt-ce un grand bon- » heur pour moi, tout âgé que je ſuis, de » marcher ſur les pas qui me ſont tracés par un » jeune homme, &c.

Lorſque M. d'Andilli eut mis ordre à tout, il penſa à mettre à exécution ce qu'il déſiroit ſi ardemment. Il crut que la bienſéance ne permettoit pas qu'il s'éloignât de la Cour, ſans prendre congé de ſes Maîtres; & que l'honneur de la Religion demandoit qu'il ne parût point rougir devant les hommes de ce qu'il faiſoit par ſon eſprit. Il vit la Reine, lui dé-

clara ce que Dieu lui mettoit dans le cœur. Cette Princeſſe en fut un peu ſurpriſe, mais elle lui laiſſa toute liberté, & lui fit même l'honneur de lui demander pour le lendemain un dernier entretien. Il alla voir de même le Cardinal Mazarin, à qui d'ailleurs il avoit à parler ſur le livre *de la Fréquente Communion* : il prit congé de ſon Eminence & lui fit ſes très-humbles adieux. La ſéance fut un peu longue, & perſonne n'eut permiſſion d'entrer tant qu'elle dura.

Ce fut une grande joie pour ces pieux Solitaires, lorſqu'ils virent arriver au milieu d'eux celui qu'ils regardoient comme leur Patriarche, à qui ils devoient tout le bien ſpirituel dont ils jouiſſoient, puiſqu'ils lui devoient la connoiſſance de M. de S. Ciran par qui ils avoient reçu tant de bénédictions du Ciel. Ils s'en promettoient d'ailleurs encore de plus grandes par les exemples de vertu qu'ils alloient voir de près, après en avoir été édifiés de loin ſur la foi de la rénommée. La joie ne fut pas moins grande pour lui, qui outre les conſolations qu'il étoit aſſuré de trouver au milieu de ces Pénitens ſi fervens, ſe voyoit, pour ainſi dire, domicilié au milieu de ſa famille, devenant membre d'une maiſon née en quelque ſorte des libéralités de ſon pere, d'une maiſon dépoſitaire du corps de ſa vertueuſe mere qui y étoit morte Religieuſe, d'une maiſon dans laquelle il trouvoit ſix ſœurs Religieuſes ou Penſionnaires, un fils & cinq neveux Solitaires. Ce qui mit le comble à la joie de ſon cœur, qui étoit brûlant du zéle de la gloire de Dieu & du ſalut de ſes freres, ce fut qu'il ne venoit pas ſeul, & qu'il amenoit avec lui un honnête homme de la Cour, avec l'eſ-

Digitized by Google

pérance d'en voir arriver bientôt deux autres. On ne ſait pas qui ſont ces deux derniers : on croit que le premier étoit M. de Plaies, qui avoit déja connu M. de S. Ciran & s'étoit mis ſous ſa conduite, comme il paroît par quelques lettres de cet Abbé qui lui ſont adreſſées. Il étoit des parens de Madame de Saint-Ange. Il ne reſta pas néanmoins à P. R. il y fit ſeulement une retraite de quelque tems : mais il a continué de vivre dans une grande piété juſqu'à ſa mort, qui arriva en 1651. Dans la ſuite pluſieurs autres ſéculiers amis intimes de M. d'Andilli, entre autres le célébre M. de Pontis, dont nous parlerons en ſon tems, vinrent habiter ce ſaint Déſert.

XLI. Jugement ſur la retraite de M. d'Andilli.

Le monde parla beaucoup de la retraite de cet illuſtre Courtiſan. Elle eut bien des cenſeurs, & ceux-même qui l'admiroient, ne pouvoient cependant en comprendre la raiſon. Il leur ſembloit que le monde n'étant point contagieux à M. d'Andilli, comme il y paroiſſoit par une longue expérience, & lui-même pouvant y être utile pour le ſervice de l'Etat & pour l'édification de l'Egliſe, il auroit mieux fait d'y demeurer. Ce qui paroiſſoit plus ſingulier à ceux qui ſavoient l'anecdote du teſtament de M. de S. Ciran, c'étoit cette idée qu'avoit eue cet Abbé en mourant, de ne léguer ſon cœur à M. d'Andilli en ſigne d'amitié, qu'à condition qu'il ſe feroit Solitaire à P. R. Ecoutons M. Singlin s'expliquer là deſſus. » J'admire, dit-il parlant à M. le Maître, » combien cet homme ſi éclairé (M. de S. » Ciran) étoit perſuadé de la malignité du » monde & de la néceſſité de s'en retirer. Car » vous connoiſſiez auſſi bien que moi quel eſt » M. d'Andilli, ſa candeur, ſon innocence,

» ſon intégrité, ſa vertu & ſa ſage ſimplicité.
» S'il y a quelqu'un qui pût demeurer inno-
» cemment dans le monde, c'eſt lui sûrement.
» Cependant M. de S. Ciran croyoit qu'il lui
» manquoit encore quelque choſe.... Auſſi l'on
» peut dire que comme la chaleur, lorſque
» l'hiver commence, ſe retire dans les caver-
» nes, juſqu'à ce que le ſoleil l'en retire au
» printems; auſſi les chrétiens qui ſont
» échauffés de l'eſprit, doivent quitter le
» monde, où regnent les glaces & le froid, &
» ſe retirer dans les grottes & les ſolitudes,
» juſqu'à ce que l'eſprit les en faſſe ſortir.....
» C'eſt pourquoi tous les grands hommes de
» l'Egliſe n'ont pas été plutôt baptiſés, qu'ils
» ſe ſont retirés dans la ſolitude, S. Gregoire de
» Nazianze, S. Baſile S. Chryſoſtôme, S. Eucher,
» S. Auguſtin, S. Paulin, S. Jerôme, &c.

A ces réflexions qui ſembleront peut-être à quelques-uns d'une trop grande généralité, j'en joindrai une plus particuliére aux perſonnes dont il s'agit. Ne peut-on pas croire que Dieu qui vouloit faire dans l'Egliſe une eſpéce de renouvellement de lumiére & de piété, qui eſt en effet arrivé & dont nous goûtons les fruits, que Dieu, dis-je, ayant choiſi Meſſieurs de P. R. pour en être les inſtrumens, a voulu auſſi les mener à une ſingularité de vertu éminente, ſuivant la conduite ordinaire de ſa Providence qui ne fait guéres les grandes choſes dans ſon Egliſe que par de grands Saints. Or qui doute que la vie ſolitaire & l'entiére ſéparation du monde, ne ſoit ce qu'il y a de plus propre à former cette grande ſainteté? Tout ce que nous liſons dans cette Hiſtoire, & ce que nous y lirons juſqu'à la fin en ſera la preuve. Une application d'un en-

droit de l'Ecriture qui me vient dans l'eſprit à ce moment, me paroît ſi naturelle, que je crois devoir la placer ici : c'eſt ce qui eſt dit des Iſraëlites vivans dans le déſert pendant quarante ans, & figurant les Saints Solitaires de la nouvelle loi. » Une colomne de feu, eſt-» il dit, & une nuée rafraichiſſante les ac-» compagnoit dans cette ſolitude perdue, eux » par qui la lumiére incorruptible de la Loi » commençoit à luire au monde, *per quos in-» corruptum legis lumen incipiebat ſeculo dari.* Sap. 18. 3.

L'événement au reſte a montré pour M. d'Andilli en particulier que ſa retraite a été plus utile à la Religion, que n'auroit été ſon ſéjour perſévérant dans le monde ; tant par les biens qu'a produits un exemple auſſi éclatant, que par ce grand nombre de beaux ouvrages qui ſont le fruit de ſa ſolitude : enſorte que ſi M. de S. Ciran n'a pas été inſpiré par un inſtinct prophétique à exiger de M. d'Andilli qu'il ſe retirât, la Providence divine du moins ſavoit bien ce qu'elle vouloit faire du Solitaire, lorſque le Directeur lui ordonnoit de le devenir.

XLII. Vie de M. d'Andilli à P. R. Liſte de ſes ouvrages.

Quand M. d'Andilli ſe fut établi à P. R. il ſe mit humblement comme les autres ſous la conduite de M. de Saci ſon neveu, & oubliant en quelque ſorte ſa qualité d'oncle, il prit celle de fils à ſon égard. Dans les lettres qu'il lui écrivoit, il ne l'appelloit pas autrement que *ſon pere* : ſous une telle conduite il alla loin. Il ſe propoſa d'abord d'éviter l'écueil de ces ſortes de retraites, qui eſt de changer en un repos de pareſſe ce qu'il y a de laborieux dans les occupations du monde. » Ainſi comme il » avoit eu ſoin que ſa vie dans l'action du » ſiécle ne fût point criminelle, comme c'eſt

» l'ordinaire ; il pourvut de même à ce que ſa » vie dans le repos de la ſolitude ne fût point » molle & indolente, comme il arrive ſou- » vent. » C'eſt le mot de S. Auguſtin que M. Arnauld appliqua à ſon cher frere dans l'éloge qu'il fit de lui après ſa mort devant les Religieuſes de P. R. *Non facinoroſa, quod cavere debet laborioſa : non deſidioſa, quod cavere debet otioſa.* Il partagea tout ſon tems en trois. Une partie devoit être employée à prier Dieu, à lire l'Ecriture Sainte & d'autres bons livres. Il en deſtina une autre au travail du corps, mais à un travail proportionné à ſon âge & à la délicateſſe de ſon temperament. La troiſiéme étoit pour les travaux de l'eſprit auſſi néceſſaires pour le moins à ce grand homme, que ceux du corps ; parce que comme il avoit un beau génie & un eſprit vif, il avoit auſſi un extrême beſoin de lui donner de quoi s'occuper. S'étant une fois réglé & fixé à ce genre de vie, il ne s'en écarta jamais. Il a continué ainſi pendant les trente derniéres années de ſa vie, dont vingt ſe paſſérent à P. R. & dix à Pomponne. De plus, comme il aimoit l'uniformité & la vie réglée, il faiſoit ſuccéder ces trois exercices l'un à l'autre. Ainſi il alloit travailler dans le jardin une heure & demie ou deux heures en ſilence ; puis il revenoit prier ou lire ; enſuite il ſe mettoit à l'étude.

Le jardinage étoit donc le travail du corps qu'il avoit choiſi. Il faiſoit défricher, applanir les terres, dreſſer & bâtir des terraſſes, planter des arbres fruitiers. Il avoit été toute ſa vie amateur de la culture des fruits. Il étoit très-intelligent dans la maniére de bien tailler les arbres ; & dès avant que de ſe rendre à P. R. il avoit pris la qualité de ſurintendant

des arbres fruitiers de P. R. Il ſe complaiſoit merveilleuſement à forcer la nature, comme il diſoit, pour la rendre fertile en des fruits, à qui on donnoit le nom de monſtres, à cauſe de leur groſſeur prodigieuſe. Auſſi lorſqu'il prit congé de la Reine, il lui dit agréablement que » ſi Sa Majeſté entendoit dire qu'on fît des ſa» bots à P. R. (car le monde malin pour tourner en ridicule les Solitaires de P. R. les appelloit des *Sabotiers*, des faiſeurs de ſabots:) » il la prioit de n'en rien croire : mais que ſi » on lui diſoit qu'on y cultivoit des eſpaliers, » on diroit vrai, & qu'il eſpéroit en faire » manger du fruit à Sa Majeſté. » En effet il ne manquoit pas de lui en envoyer tous les ans; & le Cardinal Mazarin les appelloit en riant des *fruits bénis*. Une petite plaiſanterie de l'Abbé Boileau frere de M. des Préaux, viendra ici ſe placer à propos : Un Jéſuite diſant un jour dans une converſation que Paſcal Auteur des Provinciales faiſoit des ſouliers à P. R. l'Abbé qui étoit heureux en repartie, reprit auſſitôt : » Je ne ſai pas s'il a fait des » ſouliers ; mais je ſai qu'il vous a porté de » bonnes bottes.

Quant au travail de cabinet de M. d'Andilli, le public en a vu les productions, dans les ouvrages qu'il a laiſſés en grand nombre, & qui ont été imprimés en huit volumes in-fol. Ce ſont pour la plupart des traductions. Car il ſavoit parfaitement le Grec & le Latin, & poſſédoit encore d'autres langues, comme l'Eſpagnol, &c. J'obſerverai en paſſant, que cette édition qu'en a faite le célébre Imprimeur Pierre le Petit, répond par la beauté & du caractére & du papier, au mérite intrinſéque de l'ouvrage : nulle impreſſion que j'aie vue ne

ſurpaſſe celle-là. Voici le catalogue de toutes les Œuvres de ce pieux Savant.

Tom. I. *Poëme ſur la vie de J. C.*
Stances ſur diverſes vérités chrétiennes, au nombre de 258.
Diſcours de Janſénius de la Réformation de l'homme intérieur.
S. Eucher, du mépris du monde.
L'Echelle Ste de S. Jean Clymaque.
Inſtructions chrétiennes tirées des Lettres de M. de S. Ciran.
La vie de Grégoire Lopès.
Tom. II. *Les Vies des Peres des Déſerts.*
Tom. III. *Hiſtoire de l'Ancien Teſtament tirée de l'Ecriture Sainte.*
Les Confeſſions de S. Auguſtin.
Tom. IV. *Les Vies de pluſieurs Saints illuſtres.*
Tom. V. *Les Antiquités Judaïques de Joſephe.*
Tom. VI. *La Guerre des Juifs contre les Romains*, du même.
Tom. VII. *Les Œuvres de Ste Thérèſe.*
Tom. VIII. *Les Œuvres de Jean d'Avila.*

Le Lecteur lira avec plaiſir la réflexion que fait l'Editeur dans l'Avertiſſement qu'il a mis à la tête de tous ces ouvrages. » Je ne doute » point, dit-il, qu'on ne ſoit touché & dans » notre ſiécle & dans les ſuivans, de voir » une bibliothéque entiére des ouvrages d'un » ſeul Auteur; & qu'on n'admire qu'un homme qui avoit paſſé plus de la moitié de ſa » vie dans les emplois les plus conſidérables » du monde, ait pu trouver encore aſſez de » tems pour faire une ſi grande multitude de » livres ſi diverſifiés, & ſur des matieres ſi » différentes. Ceux qui ont été témoins comme moi de la vigueur de ce grand homme, » & qui ont vu ce feu d'eſprit qu'il a conſervé

» juſque dans la vieilleſſe la plus avancée & » juſqu'au dernier ſoupir, auront moins de » peine à comprendre que depuis ſa retraite » il ait pu ſuffire à des travaux qui en épou- » vanteroient d'autres, quand il les auroient » commencés dès leur plus grande jeuneſſe. » Mais ceux qui viendront après nous re- » garderont comme un prodige, que ce reſte » d'années que la plupart des autres hommes, » & principalement ceux qui ſe retirent du » monde, paſſent dans l'oiſiveté, & qu'ils » n'emploient d'ordinaire qu'au ſoin de con- » ſerver une vie qui leur échape, ait néan- » moins ſuffi à M. d'Andilli pour compoſer » tant de ſi grands, de ſi ſaints & de ſi ſa- » vans Volumes. » L'Auteur conclut en remarquant que » cet exemple fait voir que les » perſonnes de condition qui ſe retirent du » monde dans des vues auſſi pures que l'ont » été celles de M. d'Andilli, ne deviennent » pas pour cela inutiles au monde. Au lieu, » dit-il, que leurs plus grands emplois n'au- » roient pu s'étendre au-delà de quelques Pro- » vinces durant peu d'années, leurs prieres » & leurs ouvrages dans la retraite devien- » nent utiles à toute l'Egliſe dans la ſuite de » pluſieurs ſiécles.

M. d'Andilli étant entré à P. R. en 1646, comme je l'ai dit, n'en ſortit point juſqu'en 1656 qu'il fut obligé par des ordres ſupérieurs de s'en abſenter pour quelque tems. Pendant ces dix années, outre les exercices que je viens de nommer & qui faiſoient l'emploi journalier de ſon tems, il s'occupa encore à rendre ſervice en pluſieurs choſes tant aux Religieuſes, qu'aux Solitaires. Ce fut d'abord lui qui changea la face extérieure du Déſert

de P. R. des Champs, & qui d'une friche triſte & affreuſe à la vue, en fit un ſéjour gracieux, par les plants qu'il y fit, & par d'autres ornemens innocens. Il prit part enſuite à tous les mouvemens que ſe donnérent les Solitaires dans les deux guerres de Paris, pour mettre la maiſon en ſûreté contre les partis qui battoient la campagne. Il entra de même dans les opérations de M. le Duc de Luines, de M. de Bagnols & d'autres de ces Meſſieurs pour l'agrandiſſement des lieux réguliers du Monaſtére, depuis qu'une partie des Religieuſes y étoit rentrée. Sa grande politeſſe naturelle jointe à celle que le long uſage de la Cour lui avoit acquiſe, le mettoit encore en état de rendre une autre ſorte de ſervice à la Société dans laquelle il tenoit le premier rang. Tous ceux qui ſurvenoient, ſoit pour viſiter les Solitaires & s'édifier, ſoit pour s'y aggréger & y demeurer, s'adreſſoient à lui, & il les recevoit avec bien de la bonté & des maniéres très-obligeantes. M. de Saci ſon neveu & ſon Directeur fut cependant obligé de lui donner un avis, qui étoit de ſe tenir un peu ſur la réſerve à cet égard : parce que l'on s'appercevoit bien que tous ceux qui abordoient P. R. n'étoient pas tous ce qu'ils affectoient de paroître. Quelques-uns étoient de vrais eſpions qui venoient là comme des émiſſaires avec un eſprit déguiſé, pour obſerver ce qui ſe faiſoit & ſe diſoit, & pour en donner enſuite des nouvelles à certaines gens, & faire leur cour au dépens de ceux qu'ils appelloient leurs amis

XLIII. M. d'Andilli juſtifie les Solitaires de P. R. auprès de la Cour.

Car P. R. étoit toujours en butte, & aux mauvais cœurs jaloux du bien qui s'y faiſoit, & à la Cour trompée par les délations

de ces gens-là. Le Janſéniſme en étoit le prétexte. » Ce phantôme, dit M. d'Andilli, à qui » rien n'eſt impénétrable, qui court toutes » les Provinces, qui paſſe & repaſſe ſi ſouvent les Alpes, & qui ne ſe laſſe point de » troubler l'Egliſe, ne manqua pas de traverſer le repos dont j'y jouiſſois. » L'orage donc éclata en 1656; & M. d'Andilli auſſi bien que tous les Solitaires & tous les enfans des Ecoles, furent obligés de ſe retirer, & ſe diſperſérent chacun de ſon côté. Mais il eſt à propos de reprendre de plus haut l'affaire en deux mots; elle eſt rapportée au long dans la premiére partie de l'Hiſtoire. En 1653 le Pape Innocent X. avoit donné la Bulle tant ſollicitée contre les V. Propoſitions. Le Cardinal Mazarin n'épargna rien pour la faire recevoir par tout par une acceptation marquée, c'eſt-à-dire, par des ſouſcriptions. Il ſe tint au Louvre pour cet effet un grand nombre d'Aſſemblées du Clergé, compoſées des Evêques qui ſe rencontrérent fortuitement à Paris. Les ennemis de P. R. ne manquérent pas l'occaſion de le rendre encore plus odieux & redoublérent leurs calomnies. Ils diſoient que les erreurs de Janſénius étoient dans P. R. comme dans leur centre; que les gens de P. R. brouilloient, cabaloient contre l'Egliſe & contre l'Etat; que c'étoient eux qui traverſoient l'acceptation de la Bulle. M. d'Andilli en 1654 écrivit à Madame la Ducheſſe de Chevreuſe pour la prier de déſabuſer la Cour ſur ce qu'on y diſoit de P. R. Cette Dame lut la lettre au Cardinal Mazarin, qui témoigna beaucoup d'eſtime pour l'Auteur. Elle le fit ſavoir à M. d'Andilli, qui profita de cette bonne diſpoſition, pour écrire au Cardinal lui-même. Sa

lettre eſt une brieve juſtification des Solitaires de P. R.

Il réfute d'abord le faux bruit qu'on faiſoit courir d'une aſſemblée nombreuſe d'Eccléſiaſtiques & autres perſonnes retirées à P. R. & marque à Son Eminence que cette aſſemblée prétendue ſe réduit à trois ou quatre Prêtres, dont l'un eſt ſon frere M. Arnauld le Docteur, un autre ſon neveu M. le Maître de Saci; & à dix ou douze perſonnes, ſans compter deux de ſes fils M. Arnauld de Pomponne & M. l'Abbé Arnauld; enfin à ſept ou huit enfans qu'on y éleve, un entre autres que M. l'Archevêque y a envoyé pour le ſouſtraire à une éducation calvinienne chez des parens Religionnaires. Il déclare que la plupart de ces Solitaires ſont logés dans une Ferme aſſez éloignée du Monaſtére, & qu'ils s'emploient par charité à faire valoir le peu de bien & de revenu de cette Abbaye. Il aſſure ſon Eminence qu'il n'y a ni régle, ni vœux, ni conſtitutions, ni ſociété, ni cellules, rien qui en approche, & qu'il ne s'y tient nulle aſſemblée: que ſi ſon Eminence veut s'en aſſurer, elle peut envoyer quelqu'un qui ſoit dans ſa confiance, à qui il montrera tout & dira dans la derniére ſincérité tout ce qui s'y fait. Il proteſte qu'ils ſont pleins d'attachement & de ſoumiſſion pour le Roi & pour l'Egliſe; qu'ils ne ſe mêlent en aucune façon des affaires publiques; & que ſi cela étoit autrement, on le connoit trop bien, pour penſer qu'il voulût reſter ſeulement un quart d'heure dans une telle compagnie. M. le Maître dreſſa en même tems un Mémoire, pour rendre compte en détail, tant des particuliers qui étoient à P. R. que de ce qui s'y pratiquoit. Je parlerai ailleurs de ce Mémoire.

Digitized by Google

M. Arnauld le Docteur avoit fait cette année quatre Ecrits contre les mauvaiſes raiſons du Pere Annat Confeſſeur du Roi au ſujet de la Bulle. M. d'Andilli les envoyoit feuille à feuille au Cardinal Mazarin, pour marque d'une entiére franchiſe. Le Cardinal fit dire à M. d'Andilli, qu'il ſouhaitoit qu'on n'écrivît plus. Celui-ci le communiqua à ſon frere qui voulut bien y conſentir, à condition que les Jéſuites n'écriroient plus de leur coté. Il exigea de ſon frere qu'il ſignât la promeſſe qu'il lui faiſoit, & en informa enſuite le Cardinal par une lettre que cette Eminence porta ſur le champ à la Reine. Sa Majeſté l'ayant lue, dit que puiſque M. d'Andilli » avoit donné ſa parole, on ne pouvoit plus » mettre la choſe en doute. » Le Cardinal apparemment avoit exigé la même choſe des Jéſuites; mais de leur part le ſilence ne dura pas *long*tems. Ils firent courir pluſieurs libelles, une piéce entre autres où P. R. étoit repréſenté comme un Enfer, où l'on marquoit en particulier toutes les peines des damnés, & on prioit Dieu à la fin de précipiter dans les abyſmes tous les habitans de cette maiſon. M. d'Andilli faiſoit tenir ces piéces au Cardinal. Son Eminence lui manda qu'elle en étoit fort irritée, & que ſi elle pouvoit découvrir l'Auteur, elle le feroit punir très-ſévérement. M. d'Andilli le découvrit & en informa le Cardinal, auſſi bien que du lieu où les libelles ſe diſtribuoient, qui étoit le Collége des Jéſuites. Mais voyant après cela que l'on n'y mettoit point ordre, il retira ſa parole. Ainſi on recommença à écrire.

XLIV. M. d'Andilli eſt obligé par la Cour de ſe retirer de P. R. pour quelque tems.

En 1655 arriva l'affaire de M. Arnauld avec la Sorbonne au ſujet de ſa *Lettre à une*

Seigneur de la Cour. Le Docteur, comme on l'a vu dans la premiére Partie, juſtifia dans pluſieurs écrits les deux Propoſitions qu'on relevoit dans ſa Lettre. M. Paſcal le fit auſſi dans les deux premiéres Provinciales qui parurent en ce tems-là. Cela n'empêcha point que la Cenſure ne fut portée contre les propoſitions & contre la perſonne de l'Auteur. Ce fut ce qui gâta encore bien davantage les affaires de P. R. Enfin au commencement de 1656 M. de Brienne Secrétaire d'Etat rapporta au Cardinal que le Nonce lui avoit dit avoir ordre du Pape de demander à la Cour de France la diſperſion des perſonnes qui étoient aſſemblées à P. R. dans les dehors. Il avoit mal entendu. Le Nonce lui avoit dit ſeulement que le Pape avoit fort à cœur l'aſſemblée de diverſes perſonnes qui étoient à P. R. Le Cardinal n'héſita point à ſatisfaire le Pape ſur cet article. M. de Brienne qui étoit ami de P. R. avoit averti ſecrettement les Solitaires de ce qui ſe paſſoit. M. d'Andilli écrivit alors pluſieurs lettres au Cardinal Mazarin, qui à la vérité ne lui déplurent point, mais qui ne produiſirent rien : & la réſolution fut priſe en Cour de diſperſer les enfans des Ecoles, & de faire retirer les Solitaires. M. Arnauld avoit déja pris ſon parti après la Cenſure de Sorbonne. La Reine qui aimoit M. d'Andilli, ne voulut pas qu'il fût ſurpris. Elle lui fit donner avis de s'écarter lui & tous ſes confreres, l'aſſurant que dans un mois il pourroit retourner, quand les cris ſeroient appaiſés. M. d'Andilli écrivit alors au Cardinal pour lui notifier la ſoumiſſion parfaite avec laquelle les ordres de la Cour ſeroient exécutés, & pour le prier de ne pas faire d'éclat,

& de ne point envoyer le Lieutenant Civil, dont la préſence ni le miniſtére n'étoient point néceſſaires pour une choſe qu'on étoit tout prêt d'exécuter de bon gré. Il ne demandoit que huit jours pour la pleine exécution des volontés du Roi. Le Cardinal eut égard à la demande de M. d'Andilli, & n'envoya le Lieutenant Civil qu'au bout de huit jours; enſorte que ce Magiſtrat trouva les lieux vuides & tout le monde retiré. M. d'Andilli s'en alla à Pomponne: mais il n'y ſéjourna pas: car Madame de Guenegaud qui avoit ſa terre de Freſne dans le voiſinage, vint l'enlever dès les premiers jours, & le tint chez elle tant que dura ſon exil. C'étoit une Dame d'une grande vertu & d'un courage au deſſus de ſon ſexe. Elle étoit ſœur du célébre Evêque de Cominges, Choiſeul Praſlin, qui étoit auſſi grand ami de M. d'Andilli. Le mois marqué pour le terme de l'exil de M. d'Andilli étant expiré, la Reine lui fit dire qu'il pouvoit retourner à P. R. Il y revint avec ſon fils M. de Luzanci, & dans la ſuite les autres Solitaires revinrent de même peu à peu.

XLV. Courage de M. d'Andilli dans l'exécution du teſtament de M. de Bagnols.

En 1657 ou 1658, il eut occaſion de faire une bonne œuvre qui mérite d'être rapportée. M. de Bagnols, dont nous parlerons plus bas, mourut en 1657 & ordonna par ſon teſtament que ſes enfans qui étoient élevés dans ſa terre de Saint Jean des Troux ſous un bon Précepteur qu'il leur avoit donné, y demeureroient avec le même Précepteur, à qui il léguoit une penſion viagére de 400 liv. Le défunt avoit nommé trois exécuteurs teſtamentaires, du nombre deſquels étoit un Abbé de Bernai, beaufrere de M. de Bagnols & oncle des enfans. Cet Abbé que M. de Bagnols auroit bien voulu ne

pas nommer pour ce miniſtére, s'il avoit pu s'en diſpenſer, ſe mit dans la tête d'empêcher l'exécution du teſtament quant à l'article de l'éducation des enfans. Voyant des orphelins à qui leur pere laiſſoit de grands biens, il crut entrevoir en cela une grande reſſource à ſes affaires. Il voulut tirer ſes neveux de la maiſon des Troux, & les ôter de la main de celui à qui leur pere les avoit confiés, afin d'être en état de diſpoſer d'eux comme il lui plaîroit. M. Singlin entre les mains de qui étoit mort M. de Bagnols, s'enflamma d'un ſaint zéle pour le bien de ces enfans. Comme l'Abbé procédoit dans ſon deſſein par ruſe & par artifice, ce ſaint Prêtre ſut les éluder par ſa ſageſſe. L'Abbé voyant que ce moyen ne lui réuſſiſſoit pas, leva le maſque & voulut employer la violence pour parvenir à ſes fins. Il crioit au Janſéniſme ; il menaçoit de Lettres de cachet. Alors les charitables Eccléſiaſtiques de P. R. crurent qu'il ne leur convenoit point de ſe commettre contre cet homme violent, & ſe déchargérent ſur M. d'Andilli de la pourſuite de la bonne œuvre.

Le pieux Solitaire l'entreprit avec ſon feu & ſa vivacité ordinaire. Il écrivit ſans différer à une perſonne qui pouvoit quelque choſe dans cette affaire, une lettre vigoureuſe qu'il data de trois heures du matin : lui diſant, » que » s'il étoit étonné de voir un billet daté d'une » heure ſi extraordinaire, il ſauroit que c'eſt » que l'on ne dort pas quand on a le cœur » ému d'une injuſtice pareille à celle de l'Ab- » bé de Bernai ; de vouloir chaſſer ſes neveux » de leur propre maiſon ; de traiter avec tant » de mépris les derniéres volontés & le teſta- » ment d'un beau-frere ; de faire par une lâ-

» che baſſeſſe après la mort de M. de Bagnols, » ce qu'aſſurément il n'oſeroit pas faire, s'il » étoit encore vivant ; ſavoir, de s'arroger l'é- » ducation de ſes enfans contre ſon intention ; » d'employer par une miſérable politique des » menaces qu'il croit propres à effrayer les » perſonnes qui s'intéreſſent à l'affaire ; de te- » nir enfin une conduite auſſi indigne & un » procédé auſſi honteux en la perſonne d'un » tuteur, d'un oncle, d'un beau-frere. » Il finit en priant qu'on faſſe ſavoir à M. l'Abbé qu'il le trouvera en tête par tout, lui d'Andilli; & qu'il ne craindra point, pour honorer la mémoire de ſon ami mort, de ſe commettre non ſeulement contre lui, mais contre de beaucoup plus puiſſans que lui. Il y a apparence que cette démarche de M. d'Andilli eut ſon effet : car on trouve encore quelques années après M^rs. de Bagnols dans la maiſon des *Troux*.

XLVI. Remontrances de M. d'Andilli à la Cour ſur la diſgrace de M. de Pomponne ſon fils.

La rude épreuve que Dieu préparoit au bon cœur de M. d'Andilli dans la grande perſécution des Religieuſes, s'annonça en 1659 par une diſgrace qui arriva en Cour à M. de Pomponne ſon fils, & en 1660 par l'expulſion des Novices & des petites Penſionnaires de P. R. des enfans des Ecoles, & de tous les Solitaires du dehors. La diſgrace dont je parle, fut le refus qui fut fait de M. de Pomponne pour la charge de Chancelier de la maiſon de Monſieur, frere du Roi, dont ce jeune Gentilhomme traitoit. L'unique raiſon du refus étoit que M. d'Andilli étoit retiré à P. R. & que M. de Pomponne ſon fils y avoit été élevé. M. d'Andilli fut plus touché de la raiſon du refus, que du refus même. Il écrivit le 23 Juin une lettre à la Reine & une au Car-

zarin, pour juſtifier P. R. devenu ſi
n Cour. La lettre à la Reine eſt auſſi
e reſpectueuſe. Il rappelle modeſte-
ſervices qu'il a rendus au Roi gra-
t, & la ſatisfaction qu'on a eue juſ-
ceux de ſon fils. Il avance hardiment
anſéniſme dont on fait un ſi grand
t une chimére, & que pour lui il ne
ut point ce que c'eſt; que lui & tous
es ſe font gloire d'être bons Catholi-
que l'aſſurance qu'il en donne mé-
autant de créance que les perſonnes
alomnient ſans ceſſe, pendant qu'il
rſonne en Cour pour leur répondre;
peu éclairés, ou préoccupés, ou paſ-
ou intéreſſés, ou ennemis: qu'au reſte
pere ſeroit coupable, l'équité ne per-
de faire retomber le crime ſur le fils.
lettre au Cardinal, il s'étend plus au
les ſervices ſignalés que ſes oncles &
nes en grand nombre ont rendus à
ur les emplois qu'il a lui-même rem-
tant de déſintéreſſement, & ſur le
nent qu'on a eu de ſon fils dans tous
leſquels il a paſſé. Il conclut qu'il
n fort dangereux exemple, de voir
tout cela la recompenſe ſeroit de ne
tenir la permiſſion de traiter d'une
l inſiſte encore ſur l'héréſie chiméri-
anſéniſme. Enfin il eſſaie d'intéreſſer
re pour la perſonne de ſon fils, par
xion vraiment digne de la piété d'un
el que M. d'Andilli. » Si Dieu avoit
nt de grace à mon fils que d'être dans
mes diſpoſitions que moi, je n'aurois
eſoin d'importuner pour lui votre
nce, puiſque nous ſerions enſemble

» dans le Déſert ; ce qui ſeroit l'accompliſſe-
» ment des ſouhaits que je fais ſans ceſſe pour
» lui : & qu'étant auſſi perſuadé que je le ſuis
» du néant des félicités périſſables & du prix
» infini des éternelles, je m'eſtimerois mille
» fois plus heureux, que s'il étoit élevé aux
» plus grands honneurs de la terre. Mais qu'il
» ſoit privé du bonheur qui ſe rencontre dans
» la retraite, & qu'à cauſe ſeulement qu'il eſt
» mon fils, il ne puiſſe rien eſpérer dans le
» monde, ce ſeroit une cruauté, Monſeigneur,
» dont je ſai que la bonté de la Reine eſt
» incapable, &c. » La Reine lui fit une ré-
ponſe plus ſéche qu'il ne l'auroit attendu ; elle releva bien ce qu'il avoit avancé de la chimére du Janſéniſme, lui déclarant qu'elle ne regardoit pas comme une chimére, de n'être pas ſoumis aux déciſions du Saint Siége. Elle perſiſta donc dans le refus qu'elle faiſoit d'agréer M. de Pomponne pour la charge dont il s'agiſſoit. M. d'Andilli ne crut pas devoir laiſſer ſans réponſe une telle lettre. Il en écrivit une ſeconde à la Reine, dans laquelle après avoir juſtifié ſa perſonne au ſujet de la chimére, déclarant en toute ſincérité qu'il ne peut comprendre ce que c'eſt que cette héréſie ; il eſſaie auſſi de juſtifier les Théologiens de P. R. en repréſentant ce qu'il ſait de ſcience certaine, que pas un d'eux ne ſoutient les V Propoſitions, & que la difficulté qu'ils font de croire une choſe qui eſt un pur Fait, n'a jamais fait dans l'Egliſe la matiére d'une héréſie. Ce refus fait à M. de Pomponne pour la charge qui ſe préſentoit, fut ſuivi de quelque choſe de plus triſte encore ; car en 1661 il fut enveloppé dans l'infortune de M. Fou-

quet, & il fut exilé de la Cour & envoyé à Verdun.

LXVII. Foi de M. d'Andilli à l'enlévement de pluſieurs Religieuſes de P. R. pour être conduites en exil.

L'autre aventure diſgracieuſe pour M. d'Andilli, fut le renvoi qui fut fait en 1660 de tout ce qu'il y avoit de monde à P. R. en dedans & en dehors, tant à la Maiſon de Paris qu'à celle des Champs. Le Lieutenant Civil fut envoyé aux deux Maiſons pour en faire la viſite. M. d'Andilli qui demeuroit ſeul avec ſon fils de Luzanci dans la cour de P. R. des Champs, reçut comme les autres la viſite du Magiſtrat. Les choſes néanmoins ſe paſſérent de part & d'autre fort poliment. M. d'Andilli mena par tout le Magiſtrat & ſa compagnie, leur fit tout viſiter, & les retint à coucher chez lui, leur faiſant la meilleure chere qu'il put. L'Officier de ſon côté dreſſa ſon procès-verbal d'une maniére très-équitable, de ſorte qu'il étoit tout à la décharge de M. d'Andilli. D'ailleurs le Commiſſaire de la Cour n'avoit point d'ordre pour lui. Ainſi M. d'Andilli demeura ſeul à P. R. avec ſon fils. Quant à la ſortie des Penſionnaires & des Novices, & à la diſperſion des jeunes enfans des Ecoles, le récit en eſt ailleurs. Le premier article ſe trouve dans la premiére partie de l'Hiſtoire, & le ſecond ſe trouvera plus bas dans celle-ci. Il ne faut pas croire que la ſituation de M. d'Andilli depuis cet événement, fût bien gracieuſe ni bien conſolante. Il avoit l'avantage à la vérité d'habiter ce ſacré déſert, qui plaiſoit tant à ſa tendre piété : mais il n'étoit pas poſſible qu'il ne partageât avec les Religieuſes la mortelle perplexité, où les tenoit l'orage qui grondoit ſur leurs têtes. Dieu, ce ſemble, ne l'avoit retenu à P. R. comme par privilége,

Digitized by Google

que pour lui donner lieu de manifester ſa grande foi, ſoit en attendant la tempête, ſoit en la voyant arriver.

L'année 1664 en fut l'époque. M. de Péréfixe nouvellement Archevêque de Paris, après avoir fatigué pendant quelque tems les Religieuſes par ſes ſollicitations importunes pour la ſignature du Formulaire, frappa les grands coups. En une ſeule fois il fit enlever douze Religieuſes de la Maiſon de Paris, & les fit conduire ſéparément dans des Couvens étrangers, qui ne furent pas pour elles de ſimples lieux d'exil, mais de véritables priſons. M. d'Andilli ſe trouvoit alors à Paris. Cet honnête homme plus que ſeptuagénaire, eut à porter tout le tragique du ſpectacle. Il étoit dans la cour, lorſqu'il vit arriver Lieutenant Civil, Commiſſaire, Prévôt de l'Iſle, Chevalier du Guet, Exempts, Archers. Il voit qu'on ſe ſaiſit des portes, que l'enceinte du Monaſtére eſt inveſtie par plus de deux cent Archers, comme ſi c'eût été une place qu'on eût voulu aſſiéger. Lorſqu'il apperçut le Prélat qui s'étoit annoncé par un appareil auſſi inſolite, il alla à la deſcente du caroſſe, & oubliant pour un moment par religion ſa grandeur d'ame naturelle, il s'humilia juſqu'à ſe mettre à genoux devant le Paſteur prêt à frapper, voulant ſans doute eſſayer de le toucher par quelques égards qu'il auroit pour ſes cheveux blancs. » *Je ſuis*, dit-il, bien malheureux, Monſieur, » d'avoir vécu juſqu'à 76 ans pour voir ce que » je vois aujourd'hui. » L'Archevêque parut un peu ſurpris, & répondit: » Que puis-je » faire autre choſe dans cette déſobéiſſance? » Ce ne peut être tout au plus, répliqua M. » d'Andilli, qu'un ſcrupule qui empêche ces

» Religieuſes de vous obéir. Mais un ſcru-
» pule n'eſt point un crime ; & je penſe que
» vous auriez peine à trouver dans toute
» l'hiſtoire de l'Egliſe un exemple de rien de
» ſemblable à ce que vous vous préparez de
» faire. » Le Prélat ſans rien répondre mit ſon bonnet & entra dans l'Egliſe. M. d'Andilli l'y ſuivit ; & ce qu'il y fit, montra bien que lorſqu'il s'étoit mis à genoux en poſture de ſuppliant, ce n'étoit pas foibleſſe d'eſprit, ni manque de courage. Le pere chrétien armé de ſa ferme foi, attend dans l'Egliſe l'iſſue de la triſte expédition. Ses trois filles ſortent, étant du nombre des proſcrites ; elles ſe jettent à ſes genoux pour recevoir de lui une derniére bénédiction paternelle. Il les prend l'une après l'autre, les mene au marche-pied du grand Autel pour les offrir au Seigneur en qualité de victimes, les prend enſuite par la main avec une conſtance heroïque, les conduit au caroſſe qui les attend dans la cour & les aide à y monter. Il fait la même cérémonie à ſa vénérable ſœur la Mere Agnès, qui ſort auſſi pour l'exil : & comme s'il eût été le pere de toutes, il mene ainſi toutes les douze. La cérémonie tira les larmes de tous les aſſiſtans : les Exempts même ne purent retenir les leurs, dans le moment qu'ils virent trois Religieuſes à genoux devant ce reſpectable vieillard, dont ils apprirent qu'elles étoient les filles.

XLVIII. Son éloignement de P. R. des Champs & ſon retour en cette Maiſon

M. d'Andilli ne voyant plus rien à Paris qui le touchât, retourna promptement à P. R. des Champs, penſant qu'on l'y laiſſeroit tranquille. Il n'en fut pas ainſi. Sa préſence embarraſſoit l'Archevêque qui vouloit aller à la maiſon des Champs, & la traiter comme celle de

de Paris. Ainſi quelques jours après, il vint un Lieutenant du Guet qui apporta à M. d'Andilli un ordre du Roi, par lequel Sa Majeſté lui enjoignoit de ſe retirer à Pomponne. On ſut que le prétexte dont M. de Péréfixe s'étoit ſervi pour avoir cet ordre, étoit que M. d'Andilli, le jour qu'on avoit fait ſortir douze Religieuſes de la Maiſon de Paris, avoit voulu exciter une ſédition. La Cour cependant n'en crut rien. La Reine mere aſſura le Roi qu'il n'étoit pas poſſible que cela fût, n'y ayant point d'homme au monde plus éloigné que M. d'Andilli d'en avoir ſeulement la penſée. Il reçut la lettre de cachet avec la ſoumiſſion qui convenoit, & écrivit au dos ces mots : » J'ai reçu le préſent ordre du Roi de » la main de..... & j'y obéirai avec le même » reſpect avec lequel j'ai toujours obéi aux » commendemens du feu Roi dans des oc- » caſions fort différentes. » Trois jours après, M. de Luzanci ſon fils reçut un pareil ordre, enſuite duquel le pere & le fils ſe retirérent à Pomponne, où ils ſont demeurés, le pere juſqu'en 1672 ou 1673, & le ſecond juſqu'à ſa mort en 1684. M. d'Andilli cherchant à ſe conſoler dans le chagrin que lui cauſoit l'état de P. R. écrivit à M. l'Evêque d'Alet ſon ancien ami. Il répand ſon cœur dans le ſien & lui dit, » que ſa grande conſolation eſt de » voir M. d'Alet uni à ſon frere l'Evêque » d'Angers, pour la défenſe de la noble cauſe » pour laquelle ſouffrent les Religieuſes.

M. d'Andilli revint à P. R. des Champs avant ſa mort. On ne ſait pas ce qui l'empêcha d'y revenir dès 1669 à la paix de l'Egliſe, comme firent les autres Meſſieurs. M. Arnauld ſon frere dans ſon éloge funébre, regar-

de ce délai comme une faute : » Quelques » conſidérations, dit-il, qui l'arrêtérent à Pom» ponne, furent comme une glu qui embar» raſſant les ailes ſpirituelles de cette colom» be, l'ont empêchée de s'envoler auſſi-tôt » qu'elle auroit pu vers ſa chere ſolitude. » C'étoit peut-être qu'il craignoit que ſon retour à P. R. ne nuisît à la bonne volonté que le Roi avoit pour ſon fils M. de Pomponne, lequel en effet eſt devenu Miniſtre & Secrétaire d'Etat. M. d'Andilli rapporta à P. R. la même ferveur avec laquelle il y avoit vécu autrefois. Il y continua le même régime qu'auparavant, la même vie de priére & de travail; je dis travail tant des mains que du cabinet, quoiqu'il fût alors octogénaire : ſa grande vieilleſſe n'ayant cauſé en lui aucun affoibliſſement ni du côté de l'eſprit ni preſque du côté du corps. C'eſt ce qu'aſſure M. Fontaine témoin oculaire, qu'on ne ſera pas fâché d'entendre parler à ce ſujet. » L'âge qui » affoiblit tout, dit-il, ſembloit apporter un » nouveau redoublement à ſon ardeur. Il me » ſemble que je le vois & que je l'entens qui » parle avec ce regard de feu, ces maniéres » & ces paroles animées, & tout ſon air qui » démentoit en quelque ſorte ſon grand âge, » & qui dans un corps de 80 ans avoit l'ac» tivité d'une perſonne de quinze. Ses yeux » vifs, ſon marcher prompt & ferme, ſa voix » de tonnerre, ſon corps ſain & droit, plein » de vigueur, ſes cheveux blancs qui s'accor» doient ſi merveilleuſement avec le vermil» lon de ſon viſage, ſa grace à monter & » à ſe tenir à cheval, la fermeté de ſa mé» moire, la promptitude de ſon eſprit, l'in» trépidité de ſa main, ſoit en tenant la plu-

» me, ſoit en taillant les arbres, étoient com-
» me une eſpéce d'immortalité, ſelon la pa-
» role de S. Jerôme, & une image de la ré-
» ſurrection future.

En 1674 il tomba malade d'une groſſe fiévre avec oppreſſion. Sa maladie fut très-douloureuſe. Il la ſupporta avec la patience d'un homme auſſi courageux par ſon caractére naturel, & auſſi chrétien par le don de la grace. Il mourut le 27 Septembre 1674, âgé de 85 ans. M. de Pomponne fut préſent à ſa mort avec deux de Meſſieurs ſes enfans, auſſi bien que M. Arnauld ſon frere & M. de Saci ſon neveu. Toute la Communauté le pleura, comme ſi c'eût été des enfans qui euſſent perdu un pere commun. M. Arnauld fit le ſervice & l'inhumation avec une conſtance merveilleuſe, & prononça huit jours après l'Oraiſon funébre dont j'ai déja ſouvent parlé. Je prie ceux qui ſouhaiteroient trouver ici un éloge de ce grand homme, chez qui la matiére eſt ſi belle, de remarquer qu'il eſt tout fait dans le détail de ſa vie que je leur ai préſenté. Ils pourront au reſte ſe ſatisfaire en liſant l'Oraiſon funébre dont on vient de parler. On y peut joindre par forme de ſupplément, un morceau des Mémoires de M. d'Andilli, où ſans le vouloir, il fait lui-même l'éloge de ſa piété. On ſait que M. d'Andilli outre tous ſes autres ouvrages, avoit encore compoſé celui-ci à la priére de M. de Pomponne ſon fils, qui ſouhaitoit que ſon illuſtre pere laiſſât pour principal héritage à ſes enfans & à ſes petits-enfans les exemples domeſtiques de vertus, dont ſa vie & celle de pluſieurs perſonnes de ſa famille avoient été remplies. Voici par où il finit ces Mémoires.

XLIX. Sa mort.

» Je ne ſaurois rendre trop de graces à
» Dieu d'avoir exaucé la priére que ma mere,
» qui étoit une femme véritablement chré-
» tienne, lui faiſoit ſans ceſſe, de renver-
» ſer la fortune temporelle de ſes enfans,
» pour établir ſur ſes ruines une fortune
» éternelle : puiſqu'à conſidérer les choſes
» ſelon la foi, quelle autre famille eſt plus
» heureuſe ? De vingt enfans que mon pere
» a eus de cette vertueuſe femme, dix ſont
» morts en âge d'innocence, & par conſé-
» quent éternellement heureux. De dix au-
» tres, ſix filles ont fini ou finiront leurs
» jours dans la ſainte Maiſon de P. R ; & de
» quatre freres que nous étions, mon frere
» l'Evêque d'Angers & mon frere le Docteur
» de Sorbonne, marchant comme ils ſont
» dans la voie étroite, & combattant le
» bon combat, ſe mettent par l'aſſiſtance de
» Dieu en état d'être couronnés un jour de
» ſa main. J'ai ſujet d'eſpérer que Dieu aura
» fait miſéricorde au troiſiéme, qui fut tué
» auprès de Verdun : & quelque grand pé-
» cheur que je ſois, ſon infinie bonté me
» fait attendre de lui la même grace. Quant
» à mes enfans, de quinze que Dieu m'a don-
» nés, cinq ſont morts en âge d'innocence :
» trois des ſix de mes filles Religieuſes à
» P. R, ſont mortes ſaintement ; & je ne
» ſaurois trop louer Dieu de ce que les trois
» autres marchent ſur leurs pas. Le dernier de
» mes quatre fils, mort jeune à l'armée, avoit
» été élevé d'une maniére ſi chrétienne, & M.
» le Maréchal Fabert qui m'avoit fait l'hon-
» neur de vouloir en prendre autant de ſoin
» que s'il eût été ſon propre fils, l'avoit con-
» firmé de telle ſorte dans ſes bons ſenti-

» mens, que j'ai ſujet de croire que Dieu l'a » retiré du monde pour ne l'y pas laiſſer cor- » rompre. Celui qui eſt compagnon de ma » ſolitude, avoit, comme je l'ai dit, renoncé » au ſiécle avant moi par l'eſpérance du ſié- » cle avenir: & Dieu fera, s'il lui plaît, la » grace aux deux autres de ne pas ſouffrir que » leurs puînés ſoient plus avantagés qu'eux » dans le partage de l'héritage céleſte. C'eſt » ce bien véritable que je leur ſouhaite avec » ardeur, ... & à mes petits-fils, que j'ex- » horte à conſidérer la vertu comme le plus » grand de tous les tréſors, & à ſe mettre » continuellement devant les yeux cette mer- » veilleuſe parole ſortie de la propre bouche » de Jeſus-Chriſt: *Que ſerviroit à l'homme de* » *gagner tout le monde, s'il perdoit ſon* » *ame?* » Faut-il autre choſe qu'un tel diſ- cours, pour faire le panégyrique de ce grand Serviteur de Dieu? Ne peut-on pas dire que c'eſt la piété elle-même, plutôt que l'homme qui s'exprime ainſi?

ANNÉE 1647.

Monſieur François Bouilli.

C'étoit un Chanoine d'Abbeville qui renonça tout jeune au ſiécle. Ayant quitté ſon Canonicat, il vint s'enſevelir dans la Soli- tude, où il a vécu vingt-un ans. D'abord il s'occupa à toutes les différentes ſortes de ſervices qui ſe préſentoient à faire dans la maiſon. Mais dans la ſuite il ſe fixa au jardinage, & ſe chargea entiérement du jardin des Granges; dans la culture duquel il eut l'honneur de voir ſous lui l'illuſtre Abbé de Pontchâteau en qua-

L. Vie de M. Bouilli Chanoine de Beauvais, jardinier de P. R.

lité d'apprentif jardinier. Il étoit auſſi vigneron, & il a planté lui-même la vigne des Granges. Son office de jardinier lui a valu le privilége de n'être pas renvoyé comme les autres dans les différentes diſperſions faites par ordre de la Cour. Les Commiſſaires l'ont toujours pris pour ce qu'il paroiſſoit au dehors, c'eſt-à-dire, pour un payſan jardinier. Il en avoit en effet l'habit, ne portant jamais qu'un petit juſte de droguet, & il en contrefaiſoit fort bien les allures & le parler dans les occaſions. Lorſque M. d'Aubrai Lieutenant Civil vint en 1656 faire une viſite à P. R. des Champs & renvoyer les Solitaires, M. Bouilli fut interrogé à ſon tour par le Magiſtrat : » Bon homme, lui dit-il, mettras-» tu bien là ton nom ? » Il répondit : » Mon-» ſieux, je ſommes plus accoutumés à tenir » une bêche qu'une pleume. » Surquoi le Ma-» giſtrat répliqua : » Fais comme tu pourras.

Les trois choſes qui ont le plus édifié en lui, ſont un travail infatigable, une extrême mortification, & un déſintéreſſement parfait. Pour le travail, il n'y mettoit aucune borne : il faiſoit plus que n'auroit fait aucun artiſan ni aucun homme de journée : il entreprenoit tout ſans héſiter, & on ne l'a jamais vu ſe diſpenſer de faire les choſes les plus pénibles, quelqu'incommodité qu'il lui en revînt. Sa pénitence a toujours été en croiſſant depuis ſon entrée ; enſorte que dans les derniers tems de ſa vie on étoit étonné de voir comment il pouvoit ſe ſurpaſſer lui-même de jour en jour en fait de mortification. On a ſu que quand il alloit à Paris, il marchoit tout le jour ſans manger ; & ſur le ſoir il achetoit un pain de deux liards, dont il ne mangeoit

qu'un petit morceau, ſeulement afin de pouvoir dire qu'il avoit mangé. Dans un Jubilé qui précéda ſa mort de peu de tems, il jeûna huit jours au pain & à l'eau. Quant au déſintéreſſement, il le porta au plus haut point de perfection. Il avoit donné tout ſon bien à la Maiſon en entrant, & on lui en faiſoit une penſion. Dans les grands troubles qui arrivérent, on lui conſeilloit de ſe faire aſſurer ſa penſion par les nouveaux régiſſeurs du Monaſtére. Il ne voulut jamais le faire, & déclara que s'il avoit ordre de ſe retirer, il ne redemanderoit jamais rien, & s'eſtimeroit heureux d'être véritablement pauvre. En 1668 il fut attaqué d'une maladie qui l'emporta en quatre jours, & qui étoit ſi violente que dès le ſecond jour on fut obligé de l'adminiſtrer. Il ſouffrit avec une grande patience de très-grandes douleurs. Quelque répugnance qu'il eût pour les remédes, il n'en refuſa jamais aucun. Ayant été un jour ſans rien prendre, à cauſe des douleurs inſupportables que la nourriture ou même la boiſſon lui cauſoit, quelqu'un lui dit qu'il ne falloit pas perdre une ſeule goutte du Calice que Dieu lui préſentoit. Il n'héſita plus à accepter tout ce qu'on lui donnoit à prendre, & demandoit même quelquefois à boire de lui-même. On a remarqué que pendant toute ſa vie il avoit eu de grandes appréhenſions des jugemens de Dieu, & qu'à la mort elles firent place à une confiance & une tranquillité parfaite dans laquelle il mourut.

Monſieur de Saint-Gilles du Bois.

LI. Mrs du Bois, Grimald, Choinel, Magloire & Vieillard.

C'étoit un jeune Prêtre, qui cherchant à s'inſtruire des devoirs de ſon état, ſe mit ſous la conduite de M. Singlin. Celui-ci après l'avoir aidé quelque tems de ſes lumiéres, lui conſeilla de ſe retirer à P. R. des Champs. Il y vint dans le mois de Septembre 1647. Son eſprit charma les Meſſieurs, & ſa piété les édifia. Mais il ne fut pas longtems avec eux. On l'envoya ſur la fin de Novembre deſſervir la Cure de Laï, pendant l'abſence de M. Floriot qui en étoit Curé, & qui prêchoit l'Avent à S. Nicolas des Champs à Paris. En Janvier 1648 M. du Bois revint à P. R. où il ne reſta que juſqu'au Carême, parce qu'on l'engagea d'aller travailler à Sens dans la Paroiſſe de S. Maurice. Les troubles qui ſurvinrent dans la ſuite l'empêchérent de retourner à P. R. & il ſe fixa à S. Denis en France, où il fut Chapelain de l'Hôtel-Dieu. Malgré l'obſcurité de ſon poſte, les preuves qu'il donna dans toutes les occaſions de ſon attachement à la vérité, le firent remarquer; & il fut trouvé digne de ſouffrir pour elle. Il fut mis à la Baſtille, & il y eſt mort en 1684.

Monſieur Grimald.

Il étoit Précepteur du petit Chevalier de Rohan, & demeuroit avec ce jeune Seigneur à P. R. de Paris: il eſt mort cette année 1647.

Monſieur Choinel.

C'étoit un Eccléſiaſtique qui demeuroit à P. R.

des Champs, & qui en fut tiré cette année pour faire fonction de Chapelain au Chesnai, Château de M. de Berniéres, où il y avoit une école de P. R.

Messieurs Magloire & Viellard.

Ils étoient l'un & l'autre Curés en Picardie : ils quittérent leurs Cures & se retirérent cette année à P. R. pour y faire un renouvellement.

Monsieur François Baudry de Saint-Gilles d'Asson.

LII. Vie de M. Baudry de S. Gilles d'Asson. Sa conversion.

C'étoit un Gentilhomme de Poitou, Ecclésiastique & Bénéficier, frere de quatre Messieurs dont les uns avoient été dans le service, les autres menoient la vie de Gentilshommes de Province ; & les uns & les autres étoient gens braves, grands de corps, déterminés & craints dans tout le pays. M. de St-Gilles avoit fait de bonnes études : il savoit le Grec : il avoit fait ses trois années de Théologie en Sorbonne. Il possédoit deux Chapelles à la nomination de sa famille, & un Prieuré dépendant de l'Abbaye de Geneston qu'avoit l'Abbé de Pontchâteau. C'est ce qui influa beaucoup dans la liaison qu'il a eue ensuite avec cet illustre Abbé devenu pénitent comme lui. M. Hillerin ancien Curé de S. Merri étoit retiré dans son Prieuré de S. André en Poitou, qui n'étoit pas éloigné de la maison de Mrs d'Asson. Ce voisinage donna lieu à M. de St-Gilles de connoître M. Hillerin. Il fut curieux de savoir quelle raison ce Curé avoit eue de quitter son bénéfice, de se confiner dans une Province sans compagnie, sans socié-

tions, & de mener une vie auſſi pénitente que M. Hillerin la menoit. Celui-ci s'expliqua avec lui, & lui fit lire la *Fréquente Communion*. Cette lecture le frappa, comme elle en avoit déja frappé beaucoup d'autres : il ſentit le beſoin qu'il avoit de faire pénitence. Il arriva dans le même tems que M. Hillerin avoit un voyage à faire à Paris. M. de S. Gilles le pria de le mener avec lui & de le conduire à P. R. que le Curé lui avoit fait connoître en converſation. Il fut préſenté à M. Singlin qui l'envoya à P. R. Il s'établit à la Ferme des Granges dans un petit logis qu'il fit bâtir au bout du jardin, & qui n'étoit couvert que de chaume. On l'appelloit le Palais S. Gilles. Il fit auſſi conſtruire vis-à-vis à un autre coin du jardin un bâtiment pour ſervir de laboratoire à un Menuiſier, qu'il attira à P. R. pour apprendre de lui le métier, & qui eſt toujours demeuré à la maiſon. Il ſe nommoit maître Nicolas.

M. de S. Gilles quitta alors un de ſes bénéfices, qui étoit le Prieuré ; il le remit aux Chanoines Réguliers de Ste Geneviéve, ſe réſervant une penſion de 800 liv. Dans la ſuite il la leur remit auſſi ; penſant que s'il avoit quitté le bénéfice, pour quelque reproche qu'il ſe faiſoit ſur la maniére dont il y étoit entré, il n'avoit pas plus de droit à la penſion qu'au bénéfice même. Quant aux deux Chapelles, il les a toujours gardées, ne pouvant point faire autrement. Car comme elles étoient à la nomination de ſa famille, il n'auroit pas pu réuſſir à les mettre en bonnes mains, s'il en avoit fait démiſſion à Mrs ſes freres qui en étoient les Patrons. Il eſt pourtant vrai que tant qu'il a vécu, il a ſouhaité de pouvoir les quitter,

& qu'il a ſouvent preſſé l'Evêque de Luçon de l'aider en cela. Il donnoit aux pauvres du pays le revenu tout entier des deux Chapelles. Il fut longtems occupé uniquement de la menuiſerie, & quelquefois du ménage. Mais on l'attira enſuite au grand bâtiment, où il commença à rendre des ſervices d'une autre nature. » Il » étoit, dit M. Fontaine, la conſolation de » M. Singlin par les voyages qu'il entrepre- » noit, de M. Arnauld, par les ouvrages » qu'il compoſoit, de M. de Saci, par les en- » tretiens qu'il avoit ſouvent avec lui, des » Religieuſes, par les négociations dont il ſe » chargeoit, & de tous les amis, par les bons » offices qu'il étoit toujours prêt à rendre. » Nous en allons voir le détail.

LIII. M. de S. Gilles s'emploie à l'impreſſion des Ecrits de M. Arnauld. Il penſa être arrêté.

Lorſqu'on le fit venir au grand bâtiment, ce fut pour travailler ſous M. Arnauld à la Concorde des Evangéliſtes. Il accompagna ce Docteur dans ſa retraite de 1655 & 1656, pendant les Aſſemblées de Sorbonne qui ſe tenoient à ſon ſujet : & il demeura avec lui chez M. le Jeune qui tenoit ce Docteur caché dans ſa maiſon. M. de S. Gilles agiſſoit au dehors pour les impreſſions des Ecrits, dont il prenoit ſoin. Les riſques qu'il couroit à ce métier, ne l'inquiétoient point, non plus que beaucoup d'autres qu'il a courus dans une infinité de rencontres. Il fut une fois pourſuivi pour le fait des impreſſions & condamné par le *Châtelet*; mais il obtint un Arrêt de défenſe du *Parlement*. La maniére dont la choſe ſe paſſa eſt aſſez curieuſe. Il paroiſſoit dans le public pluſieurs écrits pour la juſtification du Cardinal de Retz. Cela déplaiſoit fort à la Cour. Le Lieutenant Civil pour faire le bon valet, furetoit par tout & faiſoit des infor-

mations. Il fit arrêter Desprez & Langlois Imprimeurs. Langlois avoua qu'il avoit imprimé plusieurs piéces pour les Jansénistes, que lui avoit apportées un M. de S. Gilles qui demeuroit à P. R. Le Lieutenant Civil fit écrire une lettre par Langlois à son fils, pour lui dire d'aller voir M. de S. Gilles & de mener avec lui un Exempt sans que cela parût. Le gendre de Langlois sut la commission dont le fils étoit chargé, & fit avertir sous main M. de S. Gilles de ce qui se tramoit. Celui-ci se retira promptement ; & quand les gens vinrent le demander, ils ne le trouvérent plus. Ils ne laissérent pas de chercher dans la maison. *Ils* dressérent un procès-verbal, & laissérent un ajournement personnel pour M. de S. Gilles, disant qu'il seroit trompeté trois jours de marché consécutifs. M. d'Andilli employa M. de Coutances auprès du Lieutenant Civil pour lui faire entendre raison, & lui représenter que M. de S. Gilles n'avoit aucune part aux écrits du Cardinal de Retz, qui étoit la seule chose qui intéressât la Cour pour le présent. Le Magistrat feignit de se radoucir ; mais il alla son train, décreta de prise de corps M. de S. Gilles & le fit trompeter deux fois. Avant le troisiéme cri, l'homme d'affaire de P. R. obtint un Arrêt de défense au Parlement, & le fit signifier le jour même au Lieutenant Civil. Celui-ci s'en plaignit au Cardinal Mazarin qui ne parut pas s'intéresser beaucoup à la chose. Ce fut ainsi que M. de S. Gilles fut sauvé de ce mauvais pas.

Il fit aussi vers ce tems-là un voyage en Hollande, dans lequel il pensa périr en revenant. Il s'étoit embarqué à la Brille proche la Haie avec M. des Landres son compa-

 regnon, Solitaire de P. R. comme lui. Une tempête violente les ſurprit en mer & les tint cinq jours & cinq nuits dans un péril éminent. Le bâtiment ayant été aſſez heureux pour revenir dans le port de la Brille, les deux voyageurs revinrent en France par terre en paſſant par l'Allemagne, parce que la guerre fermoit alors les paſſages en Flandres.

LIV. Son zéle officieux pour ſe charger de toute bonne œuvre.

Après ſon retour, il continua de s'employer à toutes ſortes de bonnes œuvres. Il ſe prêtoit à tous ceux qui avoient beſoin de lui. Il épouſoit les intérêts des pauvres veuves : il ne s'épargnoit pas même pour des inconnus, que la Providence lui préſentoit, qui avoient par exemple un procès à ſolliciter : il faiſoit lui-même les Factums. Mais rien n'égale les ſervices qu'il a rendus aux Religieuſes, ſurtout dans le tems de leur captivité. Il ne regardoit point ni s'il expoſoit ſa liberté, ni s'il s'épuiſoit de courſes & de fatigues. Il ne ſe faiſoit point ſcrupule de porter l'habit laïque qui convenoit mieux au miniſtére qu'il exerçoit ; d'autant plus que ne gardant ſes deux petites Chapelles que par impuiſſance de faire autrement, il ne ſe regardoit plus comme Bénéficier. Comme il étoit brûlant d'amour pour la Vérité, c'eſt ce qui le rendoit tout de feu pour le ſervice de ces ſaintes Vierges, qui ſouffroient pour elle. Il interrompit cependant pour quelque tems ce miniſtére, pour en prendre un autre auſſi édifiant. Madame la Ducheſſe de Longueville depuis ſa converſion penſoit à réparer du mieux qu'elle pouvoit les torts que la guerre des Princes avoit faits dans les Provinces, parce qu'elle avoit eu le malheur d'être complice de cette inique affaire. M. Singlin ſon Directeur n'avoit eu garde

de manquer cet article de la reſtitution, important pour la conſcience. Cette Princeſſe ayant donc des aumônes à faire diſtribuer en Champagne à cette intention, demanda un homme de confiance qui ſe chargeât de l'exécution. On lui donna M. de S. Gilles qui étoit très-propre à cette expédition. Il alla du côté de Stenai, s'établit chez les Chartreux du Mont-Dieu, d'où il alloit faire ſes tournées. Il diſtribua les ſommes dont la Princeſſe l'avoit chargé, avec toute l'intelligence poſſible, au grand contentement de la vertueuſe Dame qui l'avoit envoyé.

C'étoit dans le tems de cette abſence qu'il fit de Paris, que les Religieuſes de P. R. eurent beſoin de quelqu'un qui donnât ſon nom pour être chargé d'une procuration de leur part. On avoit peine à trouver, à cauſe du danger où étoit expoſé le chargé de procuration. M. de Pontchâteau qui étoit alors à Paris, propoſa M. de Saint-Gilles ſon ami, ne craignant nullement d'être déſavoué par lui quand il le ſauroit. En effet M. de Pontchâteau lui ayant mandé ce qu'il avoit fait, il le ratifia de tout ſon cœur, & même l'en remercia dans la réponſe qu'il lui fit. Quand il fut revenu à Paris en 1664, il reprit ſes occupations ordinaires de charité. Il demeura quelque tems ſeul ſans compagnie. Mais ayant trouvé l'occaſion de la retraite de M. de Sainte-Marthe & de M. de Pontchâteau dans une maiſon écartée du Fauxbourg S. Antoine, il en profita & alla ſe loger avec eux. Il avoit toujours été très-lié à l'Abbé de Pontchâteau, qui, comme je l'ai dit, avoit dans ſa jeuneſſe l'Abbaye de Geneſton, d'où dépendoit le Prieuré de M. de Saint-Gilles : ce qui lui faiſoit

dire ſouvent dans les premiers tems de ſa retraite à P. R. des Champs : » Je voudrois bien » avoir ici mon petit Abbé. » Auſſi fut-il au comble de ſa joie, lorſqu'il vit ſes vœux exaucés, & l'Abbé aggrégé enfin aux Pénitens de P. R. en 1664. La bonne odeur de la vie de ces trois ſerviteurs de Dieu ſe répandit dans le quartier où ils demeuroient tout proche l'Egliſe de Pincourt. Ils y étoient ſi conſidérés, que les Marguilliers de ſainte Marguerite les priérent à une Fête-Dieu de porter le Daïs du ſaint Sacrement à la proceſſion. Ils le firent ſans être connus de perſonne pour ce qu'ils étoient, ſi ce n'eſt de deux priſonniers de la Baſtille, qui voyant paſſer de leur fenêtre la proceſſion, furent fort étonnés d'appercevoir leurs amis dans cette honorable fonction. Les deux priſonniers étoient M. de Saci & M. Fontaine.

LV. Ses vertus & ſa mort.

Après avoir fait le récit des différens événemens de la vie de M. de Saint-Gilles, il eſt à propos de faire celui de ſes vertus & de ſes excellentes qualités. Nous avons vu les preuves de ſa grande charité, généreuſe pour ſervir toutes ſortes de perſonnes ſans diſtinction, héroïque pour le courage avec lequel il s'expoſoit à tout pour le ſervice du prochain. Son amour pour la pénitence n'étoit pas moindre : entre autres pratiques, il ſe mortifioit extrêmement ſur le ſommeil. Il dormoit très-peu, & ne ſe donnoit jamais le tems de ſe délaſſer des fatigues de la journée ; ſa charité laborieuſe le faiſant toujours coucher fort tard & ſe lever très-matin. Il étoit inſatiable, pour ainſi dire, de travail ; & quoiqu'il fût grand & robuſte, on peut dire qu'il s'eſt tué, étant mort à la fleur de ſon âge. Il ne buvoit point

de vin & faiſoit toujours maigre. C'étoit auſſi pour ſatisfaire ſon grand zéle pour la vie pénitente, qu'il fit pluſieurs avances auprès de l'Abbé de S. Ciran pour être reçu dans ſon Abbaye & s'y faire Religieux. Mais l'Abbé ne fut pas de cet avis, parce qu'il ſavoit combien il étoit utile à Paris pour le ſervicé de la Vérité & de ceux qui ſoutenoient ſa cauſe; très-aſſuré en même tems que le ſéjour de Paris n'étoit nullement nuiſible à ce bon Chrétien pour la piété. L'amour de la pauvreté alloit de pair avec le reſte. Il n'avoit rien à lui, ni habits, ni livres, ni argent; tantôt c'étoit une choſe qu'il donnoit, tantôt une autre. Quelques mois avant ſa mort, n'ayant plus que fort peu de livres, il en vendit une partie pour faire quelques aumônes. Il étoit même réſolu de faire un voyage à ſon pays, s'il n'étoit pas mort, pour vendre à ſes freres ce qu'il avoit de patrimoine, & diſtribuer l'argent aux pauvres. Toutes ſes vertus étoient rehauſſées en lui par un caractére extrêmement affable. On ne pouvoit le connoître & le voir ſans l'aimer. Son humeur étoit fort gaie, & l'auſtérité de ſa vie pénitente ne lui ôtoit rien de ſa gaieté. Un jour de ſaint Antoine ſe trouvant avec ſix perſonnes qui portoient tous auſſi bien que lui le nom de ce Saint, Meſſieurs Singlin, Rebours, Arnauld, le Maître, &c. il alla après un petit repas frugal ſe promener avec eux, prit ſa flûte allemande qu'il touchoit merveilleuſement bien, & joua d'un ton ſi animé les cantiques que les Religieuſes chantent à l'adoration, que tout le dedans & le dehors de la maiſon étoit enlevé.

M. de Saint-Gilles redoubla ſes auſtérités pendant la priſon de M. de Saci, penſant lui

être utile auprès de Dieu par des œuvres de pénitence, & désirant aussi s'associer aux souffrances du prisonnier par ses mortifications personnelles. Dans le tems que M. de Saci sortit de la Bastille, il tomba malade. C'étoit une fiévre continue avec des redoublemens de double-tierce, oppression & inflammation. Il fut confessé par le Vicaire de sainte Marguerite & reçut ses Sacremens. Il ne disoit mot dans son lit, s'occupant toujours de Dieu; hors quelques quarts d'heures qu'il donna à régler de petites affaires de charité dont on l'avoit chargé. Dieu lui fit la grace de le mettre dans une grande paix de l'ame dans ces derniers momens. M. de Pontchâteau qui étoit auprès de lui, lui ayant demandé quatre heures avant qu'il expirât, à quoi il pensoit; il répondit avec une naïve simplicité: » A » m'aller présenter devant Dieu. » Il mourut le 30 Décembre 1668, & fut inhumé à sainte Marguerite. Son cœur fut apporté à P. R. On lui a attribué un Ecrit de 29 pages in-quarto, qui parut imprimé en 1667. C'étoit une lettre adressée à la Sœur Dorothée Perdreau, Abbesse intruse de P. R. de Paris. La lettre est dictée dans un esprit de paix & de charité; & elle est employée 1°. à faire sentir à cette pauvre Sœur l'usurpation qu'elle a faite d'une place qui ne pouvoit lui appartenir, n'étant pas vacante, & la témérité de l'entrepriſe qu'elle vouloit faire de recevoir des filles à *profession*; 2°. à lui faire savoir plusieurs choses qu'elle ignoroit, & qu'elle ne pouvoit apprendre par une autre voie, afin de la porter à se réunir à ses Sœurs; 3°. à relever à ses yeux le dérangement déplorable qui étoit ar-

rivé dans la Maiſon de Paris depuis la malheureuſe diviſion.

Monſieur André Pizon de Bétoulat de la Petitiere

LVI. Vie de M. de la Petitiere, Cordonnier de P. R.

C'étoit un Gentilhomme de Poitou, Chevalier de ſaint Michel, qui parmi les braves du ſiécle paſſoit pour la meilleure épée de France; & ſur qui le Cardinal de Richelieu ſe repoſoit pour la ſûreté de ſa perſonne, quand il le ſavoit dans ſes appartemens. C'étoit un lion plutôt qu'un homme. Le feu lui ſortoit par les yeux, & ſon regard ſeul effrayoit ceux qui le regardoient. Dieu ſe ſervit d'un malheur qui lui arriva, pour toucher ſon ame féroce. Il prit querelle avec un parent du Cardinal. Pendant plus de huit jours il eut un cheval toujours ſellé & prêt à monter, pour aller ſe battre contre ſon homme. Le combat ſe donna. M. de la Petitiere bleſſa à mort ſon ennemi : mais la fureur qui le tranſportoit étoit telle, qu'il ne ſe poſſédoit point, & ſe fit donner par ſon antagoniſte un coup d'épée dans le bras entre les deux os, où la pointe de l'épée caſſée demeura, ſans qu'il pût la retirer. Il ſe ſauva en cet état à travers champs, & alla porter ſon bras à un Maréchal, qui eut beſoin des groſſes tenailles de ſa forge pour tirer le morceau de fer. Il croyoit bien que jamais le Cardinal ne lui pardonneroit la mort de ſon parent. C'eſt pourquoi il ſe tint caché. Ceci arriva en 1642. Ce fut pendant ce tems de retraite forcée, que le Seigneur lui ouvrit les yeux ſur l'horreur de ſes crimes. Il entendit parler de M. de S.

Ciran, du livre *de la fréquente Communion*, & de la piété de P. R. Ce qu'il en apprit ſervit à nourrir en lui les ſentimens de religion & de pénitence que la grace avoit mis dans ſon cœur. Il vint en 1644 paſſer quelque tems à P. R. Il en ſortit enſuite pour ſe mettre chez un Cordonnier en qualité d'apprentif : il y fit ſon apprentiſſage ſans être connu. Il y a vécu d'une maniére très-chrétienne : il tenoit en régle les garçons & les enfans, les menoit aux Offices de l'Égliſe, & leur liſoit l'Evangile & la Vie des Saints. Quand ſon apprentiſſage fut fini, ſon maître qui l'affectionnoit beaucoup, lui offrit de gros gages pour reſter chez lui : mais il alla où la grace l'appelloit. Il entra à P. R. en 1648, où il ſe livra à la vie pénitente, devenu auſſi humble, qu'il avoit été haut & orgueilleux. Il prit pour ſon occupation le métier de Cordonnier qu'il avoit appris, & l'exerça conſtamment juſqu'à ſa mort en 1670.

Il n'y a dans les Relations de P. R. aucun détail de ſa vie : tout ce qu'on en dit, c'eſt qu'il a vécu dans une pénitence très-auſtére. Un Seigneur voiſin de P. R. diſoit en 1725, qu'il avoit oüi conter à M. ſon pere, étant petit, un trait de ſimplicité & d'ingénuité de M. de la Petitiere que je vais rapporter. Il eſt fort plaiſant, & il ne peut que faire honneur à notre Militaire Cordonnier. M. Arnauld & d'autres Meſſieurs s'étant un jour apperçu à dîner, que M. de la Petitiere étoit triſte, lui en demandérent le ſujet. Il voulut d'abord diſſimuler, diſant que ce n'étoit rien : on le preſſa tant, qu'enfin il avoua » qu'en effet il » avoit un grand chagrin : que le matin il » avoit été au marché de Chevreuſe, où il

» avoit fait emplette de deux très-beaux cuirs, » & que revenant par l'endroit qu'on appelle » le Trou d'Enfer, il avoit fait rencontre de » quatre ſoldats qui l'avoient détrouſſé & » avoient emporté ſes cuirs; à quoi il avoit » grand regret: & il ſe mit à faire des éloges » ſans fin de ſes admirables cuirs. Quoi! di- » rent ces Meſſieurs, ne pouviez-vous donc » pas vous défendre, étant un Monſieur de » la Petitiere? Ah! mais, dit-il, je croyois » que l'Evangile défendoit de ſe venger. » On ſe mit à rire, & on lui dit que l'Evangile n'empêchoit pas de défendre du moins ſon bien contre des voleurs, pourvu qu'on le fît d'une certaine maniére. M. de la Petitiere écouta ſans dire mot: mais il prit ſur le champ ſa réſolution en lui-même. Il ſort auſſitôt après le dîner avec ſon épée, ſans qu'on le voie ſortir; il retourne à Chevreuſe, va de cabaret en cabaret s'informer ſi on n'a pas vu paſſer quatre ſoldats avec deux cuirs. Il les apperçoit dans un de ces cabarets, qui boivent autour d'une table, les deux cuirs par terre à côté d'eux. Il paſſe outre & va attendre les fripons à la ſortie du Bourg. Lorſqu'ils parurent, il ſe préſente, & ſans autre préambule les ſomme de mettre bas les deux cuirs. Son ton, ſa contenance, & apparemment ce regard de lion qui lui étoit naturel, mirent les quatre hommes en fuite. Notre Cordonnier ramaſſe ſes cuirs, les remet ſur ſon dos, & s'en revient à P. R. On peut juger combien la ſcéne fut réjouiſſante pour la compagnie qui le vit arriver triomphant & fier de ſa conquête. Ce trait montre bien dans quelle belle ſimplicité vivoient ces ſaints pénitens, & comment ils prenoient tout au pied de la lettre. Le ca-

Digitized by Google

actére martial de ce brave Officier ſervit très-utilement à la Maiſon dans une occaſion. Pendant la guerre des Princes, les Solitaires furent obligés de pourvoir à la ſûreté de la Maiſon, & de ſe mettre en défenſe, comme nous le verrons plus bas. Il falloit auſſi eſcorter des convois de vivres que la Maiſon des Champs envoyoit à celle de Paris, où l'on manquoit de tout, Paris étant bloqué. M. de la Petitiere avec deux ou trois vieux Officiers, ſolitaires comme lui à P. R. des Champs, dirigeoit les opérations & faiſoit les voyages. Ce ſaint Cordonnier eſt mort dans l'humble exercice de ſa profeſſion en 1670, âgé de 75 ans.

Monſieur Charles Duchemin.

LVII. Vie de M. Charles Duchemin Fermier de P. P.

Nous avons vu P. R. fourni par les ordres ſecrets de la Providence de jardinier, d'homme d'affaire, de cuiſinier, de cordonnier, de menuiſier : nous allons voir un fermier, un homme pour les ſoins du labourage. Il n'étoit connu que ſous le nom de Charles Chrétien, ou Charles tout court ; & on n'a ſçu qu'après ſa mort ſon nom de famille & ce qu'il étoit. C'étoit un Prêtre de Picardie. On n'a pu rien ſavoir de ſa jeuneſſe que ce qu'il en diſoit lui-même pour s'humilier. Il avoit étudié à Paris, & ſon pere l'avoit fait entrer dans l'état Eccléſiaſtique, comme beaucoup d'autres, pour lui faire un état. Il reçut la Prêtriſe ſans en connoître les engagemens. Son Evêque, M. Pottier Evêque de Beauvais, le mit Vicaire dans une Paroiſſe. Le Prélat l'aimoit & le conſidéroit. Quelqu'événement extraordinaire qu'il n'a jamais bien expliqué,

l'ayant frappé, il vint à Paris pour conſulter ſur ſa conſcience. M. de Pontchâteau croyoit ſe ſouvenir qu'on lui avoit dit autrefois, que cet événement étoit d'avoir vu une femme, qu'il avoit aſſiſtée à la mort, toute en feu. Les perſonnes qu'il conſulta le renvoyérent à ſes fonctions, peu content cependant & nullement raſſuré ſur ſes peines. Un Curé de ſa connoiſſance qui étoit venu faire une retraite à P. R. lui conſeilla d'en aller faire une ſemblable. Il retourna donc à Paris & ſe préſenta à M. Singlin qui le fit attendre deux mois, avant que de ſe charger de ſa conduite. *Il ſe* rendit enſuite à ſes déſirs perſévérans, & l'envoya à P. R. très-réſolu d'y paſſer ſes jours dans les exercices de la pénitence, à commencer par la ſuſpenſion de toutes fonctions eccléſiaſtiques: ce qu'il a exécuté.

D'abord on le chargea de la cuiſine; enſuite on lui donna le ſoin d'une portion de la Ferme des Granges; & enfin il y eſt demeuré chargé ſeul de tout le temporel, pendant 37 ans. Il eſt du nombre de ceux qui dans les diſperſions des Solitaires, qui ſont arrivées de tems en tems par l'ordre des Puiſſances, ont été ſoufferts & laiſſés dans la Maiſon, à la faveur de l'*incognito* qu'*ils ont* bien ſçu garder. Ceci eſt un nouveau trait de Providence ſur les Religieuſes, à qui ces prétendus payſans étoient à portée de rendre quelquefois d'importans ſervices, parce qu'on ne ſe méfioit pas d'eux. M. Charles n'eſt ſorti qu'une fois pendant l'eſpace de 40 ans qu'il a vécu à P. R. Ce fut pour aller à ſon pays après la mort de ſon pere, recueillir ce qui lui revenoit de ſa ſucceſſion qu'il vendit, & dont il employa le prix, partie en diſtribution aux

Digitized by Google

pauvres, partie en ouvrages utiles à la Maiſon de P. R. M. Charles étoit donc fermier, laboureur, ménager autant d'effet que de nom & d'office. Il s'employoit avec un zéle & un courage infatigable au labour & aux ouvrages les plus rudes de la campagne. Auſſi Dieu donna ſa bénédiction à ſon travail, & depuis qu'il eut pris ſoin de cette Ferme, elle proſpéra d'une maniére viſible. Il avoit une grande aptitude à tous les ouvrages des mains. Il ferroit lui-même les chevaux & les panſoit dans leurs maladies, auſſi bien que les autres animaux de la Ferme. Il gouvernoit fort bien les domeſtiques; exact à leur faire faire leur devoir, & à les reprendre quand ils étoient en faute; mais en même tems officieux & charitable envers eux, ſurtout en maladie; attentif à les ménager avec adreſſe, pour les gagner; & d'ailleurs leur parlant piété avec une grande facilité & avec beaucoup d'onction: ce qui rendoit très-utiles les inſtructions qu'il leur donnoit & en public & en particulier.

Il prioit en agiſſant & en marchant. Il portoit toujours un livre ſur lui, pour faire quelque lecture dans les momens de loiſir qu'il ſavoit ſe ménager au milieu de ſes occupations. Car il ne négligeoit rien de ſon principal emploi, qui étoit le ſervice de la ferme; & ce qui la concernoit, marchoit toujours avant tout le reſte. Il joignoit à un travail aſſidu & à des priéres continuelles, des œuvres particuliéres de pénitence. Il ne dormoit le plus ſouvent que trois heures chaque nuit, de ſorte qu'il étoit toujours aſſoupi, dès qu'il avoit quelque repos. Alors il s'en humilioit ſincérement, s'accuſant d'être un pareſſeux, un homme ſans courage.

Son humilité lui faiſoit porter patiemment les mauvaiſes maniéres de quelques perſonnes qui auroient dû en uſer autrement avec lui. Comme il étoit attentif à cacher ce qu'il étoit, il ne ſe produiſoit jamais, lioit très-peu converſation avec les perſonnes de la maiſon. C'eſt ce qui le faiſoit paſſer pour ignorant & homme ſans eſprit, & l'expoſoit ainſi à des humiliations : c'eſt ce qu'on appelle, payer les frais de ſa mauvaiſe mine. Son deſintéreſſement le mettoit en état de faire beaucoup de bien au Monaſtére qu'il aimoit tendrement. Car non content d'aider la maiſon de ſon travail & de ſes bons offices, il a fait à ſes dépens beaucoup d'accommodemens très-utiles. Un an avant ſa mort il prit ſur lui toute la dépenſe de la nouvelle riviére, de l'écluſe du moulin de S. Lambert, & d'un petit étang vis-à-vis le Château de Vaumurier. En 1687 il fut touché le jour de Pâques d'un grand déſir de la vie bienheureuſe, à l'occaſion d'un Sermon qu'il entendit. Il demanda à Dieu dans la proceſſion qui ſe fait après Vêpres, de le délivrer des miſeres de ce monde. Il fut exaucé ſur le champ. Le friſſon le prit dès le ſoir, & il entra ainſi dans la maladie dont il mourut. Il ſouffrit beaucoup pendant cette maladie, & il rendit ſon ame à Dieu le huitiéme jour à la même heure qu'il avoit fait la priére dont j'ai parlé. Il étoit âgé de 69 ans, & étoit entré à P. R. à l'âge de 30 ans.

Monſieur l'Evêque.

LVIII. Mrs l'Evêque & Bourgeois. Le Duc

Il étoit Chanoine & Chantre de Beauvais. Il eſt venu paſſer quelque tems à P. R. des Champs pour ſe renouveller. C'étoit un très-vertueux Eccléſiaſtique, qui conduiſoit, dit M. le Maître,

tte, toute la dévotion de la Ville de Beauvais. Il y eſt mort en 1676 Tréſorier de la Cathédrale, Grand-Vicaire de M. l'Evêque, Supérieur du Séminaire & des Urſulines.

de Liancour & M. le Bouthillier de Chavigni Secrétaire d'Etat viſitent P. R.

Monſieur Bourgeois Docteur de Sorbonne.

Il vint à P. R. pour faire un renouvellement au retour de ſon voyage de Rome. C'eſt lui qui avoit été député par les Evêques approbateurs du livre *de la Fréquente Communion*, pour ſoutenir leur cauſe devant la Cour Romaine. Nous parlerons de lui ailleurs.

Monſieur de Liancour & M. de Chavigni.

M. le Duc de Liancour premier Gentilhomme de la Chambre, & M. le Bouthillier de Chavigni Miniſtre d'Etat, vinrent cette année 1648 à P. R. pour viſiter l'Ermitage & les Ermites. Ils témoignérent être très-édifiés de ce qu'ils voyoient, & ne purent retenir leurs larmes; marquant aſſez par-là le ſecret déſir qu'ils avoient l'un & l'autre de pouvoir demeurer là. M. le Maître raconte qu'ils offrirent même mille écus pour faire bâtir un petit logement aux Granges pour l'un des deux, quand ils voudroient y venir paſſer quelques jours; & quatre mille écus pour enfermer de murailles l'enceinte de la ferme des Granges. L'offre ne fut point acceptée, & ne pouvoit l'être pour bien des raiſons. Ces deux Seigneurs ſe retirérent très-ſatisfaits, & leur affection pour P. R. a été conſtante pendant toute leur vie, comme la ſuite le fera voir.

ANNÉE 1649.

Monsieur Jean Bernard de Bel-air.

LIX. Vie de M. de Bel-air & du Pere Maignart de l'Oratoire.

C'étoit un jeune Gentilhomme que le mauvais état des affaires de sa famille engagea dans un voyage de Rome, où il comptoit se pousser à quelque fortune. M. Bourgeois le Docteur que j'ai nommé plus haut, y étoit alors, & le jeune homme demeura auprès de lui, parce qu'il lui avoit été recommandé. M. Bourgeois lui inspira le goût de la piété; & il passoit son tems en bonnes lectures, en prieres, en visites d'Eglises, y joignant quelqu'étude des *Mathématiques*, pour lesquelles il avoit du penchant & de la disposition. A son retour de Rome, où il demeura un an, il s'engagea dans le monde. Il a commandé une compagnie de Cavalerie à Moyenvik. Dieu le toucha de nouveau, & lui mit dans le cœur de vifs remords sur ce qu'il avoit abandonné si légérement l'affaire de son salut. Il écrivit à M. Bourgeois pour lui faire part de ses dispositions présentes. Le zélé Docteur lui conseilla de venir à Paris; & lorsqu'il fut arrivé, il le mit entre les mains de M. Singlin. Le jeune pénitent fit d'abord une retraite à P. R. de Paris, & fut ensuite envoyé à la maison des Champs. Il embrassa courageusement la solitude & la pénitence qu'il y trouva établies. Il ne laissa pas d'être très-utile aux Religieuses. On rétablit en ce tems-là les bâtimens, & on les aggrandit même. C'est à quoi il consacra l'intelligence que la nature lui avoit donnée pour ces sortes de choses, & le zéle dont il étoit animé pour le service de ce pieux Monastere. Il se donna de grands soins pour conduire les ouvrages. Monsieur le Duc de Luines ayant fait bâtir le Château de Vaumurier dans

Digitized by Google

le voiſinage de l'Abbaye, s'y retira avec quelques amis. M. de Bel-air y fut envoyé pour être auprès de ce Seigneur, à qui on ſuppoſoit qu'il ne ſeroit pas inutile ni pour le temporel ni pour le ſpirituel. Il refuſa généreuſement un établiſſement aſſez avantageux ſelon le monde qui ſe préſenta : & lorſque M. le Duc de Luines, qui étoit devenu veuf, ſe fut remarié, il profita de l'occaſion pour retourner dans le cher déſert, d'où il n'étoit ſorti qu'à regret. Il eſt mort en 1668.

Le Pere Maignart de l'Oratoire.

Il avoit été Supérieur de la maiſon de Rouen, & enſuite Curé de Sainte Croix dans la Ville. Il acquit dans cette Cure une grande réputation d'excellent Paſteur & de Prédicateur évangélique. Il avoit prêché la doctrine de S. Auguſtin ſur la grace ſept ou huit ans avant que le Livre de Janſénius parût. Il fut même obligé de ſe juſtifier auprès de ſon Archevêque par un *Factum* imprimé, des accuſations que des Capucins avoient formées contre lui. Il avoit auſſi compoſé un ouvrage de piété intitulé *l'Aujourd'hui évangélique*, pour commenter l'endroit de l'Evangile, où N. S. défend de s'inquiéter du lendemain. Il aimoit extrêmement la pauvreté. Il ſe défaiſoit peu à peu de tous ſes livres, voulant s'habituer à être content de l'Ecriture ſainte toute ſeule, comme du ſeul livre néceſſaire. Ainſi tous les jours il retranchoit quelque livre, afin de n'avoir plus à la fin que la Bible. Ayant entendu parler de M. de S. Ciran, il réſolut de l'aller trouver, pour le conſulter ſur pluſieurs choſes. Il partit de Rouen, ſans communiquer ſon deſſein à perſonne. Après

avoir entendu avec une ſatisfaction infinie les grandes vérités que cet Abbé lui expoſa, il revint à Rouen avec le parti pris de quitter ſon Bénéfice. Il le fit, & ſe retira à l'Abbaye de S. Ciran, où il demeura cinq ans. Il vint enſuite s'enfermer dans P. R. où il ne vécut que cinq ou ſix mois. Il fut attaqué d'une maladie qui fut longue, & qui le tenoit toujours dans une chaiſe ſans pouvoir ſe coucher. Il y étoit fort tranquille, toujours occupé de Dieu. Quand on vouloit le réjouir un peu, on lui récitoit quelque beau paſſage de S. Auguſtin : c'étoit alors comme un tranſport de joie dans ce bon vieillard, qui applaudiſſoit par le mouvement de ſes mains & de tout ſon corps. Ses jambes devinrent ulcérées, & l'on fut obligé d'y faire des inciſions aux endroits où la gangréne s'étoit miſe. Dans le tems de l'opération, il levoit les yeux au Ciel, & montrant ſa jambe de la main, il diſoit : *Voilà le chemin du Ciel.* Il mourut en 1650. âgé de 65. ans.

Meſſieurs Girouſt freres ; Antoine Girouſt, & Julien Girouſt de Beſſi.

LX. Vie de M. Girouſt Sacriſtain de P. R. & de M. de Beſſi ſon frere Valet de P. R.

Le premier étoit Prêtre du Diocèſe de Paris. Il fut pourvu, étant encore jeune, d'un Canonicat de S. Nicolas du Louvre, par le crédit de l'Abbé de Retz, depuis Cardinal & Archevêque de Paris, chez qui il demeuroit depuis l'âge de 15 ans. Il n'en ſeroit pas demeuré là : il avoit eſpérance de pouſſer plus loin ſa fortune. Il entra dans les Ordres ſacrés, & parvint à la Prêtriſe ſans trop de réflexions. Après ſon ordination il vint à P. R. où il avoit une ſœur Religieuſe, pour demander la permiſſion d'y célébrer ſa premiére Meſſe. La Mere Angélique

reçut assez froidement la proposition, & laissa ensuite le nouveau Prêtre converser avec sa sœur. Celle-ci usant de la liberté que lui donnoit la proche parenté, représenta à son frere la grandeur de l'action qu'il vouloit faire : elle lui conseilla de ne rien précipiter, & lui donna à *lire* la Lettre de M. de S. Ciran sur le Sacerdoce. Le jeune Ecclésiastique eut assez de docilité ; il consentit à prendre du tems. Après qu'il eut fait lecture de la Lettre, il revint trouver sa sœur, bien différent de ce qu'il étoit à la premiére entrevue. Sa résolution étoit prise de ne *jamais* monter à l'autel, pour réparer son entrée téméraire & présomptueuse. Il lui restoit dans le cœur un peu d'éloignement pour la vie solitaire & pénitente. L'habitude qu'il avoit de fréquenter les compagnies agréables, & de mener une vie molle & oisive, arrêtoit sa ferveur tout court. Mais Dieu vint à son secours, & le toucha si fortement, qu'il courut se jetter aux pieds de M. Singlin. Le sage Directeur l'éprouva pendant quelque tems, & l'envoya ensuite à P. R. Il s'étoit déja défait de son bénéfice, résistant généreusement à toutes les remontrances qu'on lui fit dans la maison de l'Abbé de Retz. La place de la Sacristie se trouva vacante, lorsqu'il arriva à P. R. Il la prit, non sans quelque répugnance, parce qu'il la regardoit encore comme fort au-dessus de son mérite : il l'a exercée pendant 24 ans. Il y eut une interruption de 4 ou 5 ans, parce qu'il fut enveloppé dans la grande persécution de 1664, & obligé de se retirer par ordre de la Cour. Il vécut pendant ce tems-là dans une retraite aussi grande que celle de P. R. Il revint à la Maison à la paix de l'Eglise, & reprit sa fonction. Il l'a exercée jusqu'à sa mort qui arriva en 1672.

M. Girouſt de Beſſi, frere du précédent, avoit eu, comme ſon frere, une bonne éducation, & avoit paſſé ſa jeuneſſe d'une maniére très-ſage, exempte de tout déréglement. Ces prémices de vertus l'accompagnérent aux Pages & à l'armée. Dieu lui fit la grace de ne point ſuivre les mauvais exemples dont il étoit environné. Il réſiſta toujours fortement aux ſollicitations de ceux qui voulurent l'entraîner dans la ſociété de leurs crimes. Mais une paſſion plus honnête, quoique non moins dangereuſe, s'empara de ſon cœur. La gloire devint ſon idole. Une œuvre de charité que la Providence lui préſenta à exercer, fut ſelon toutes les apparences, ce qui lui mérita les regards du Seigneur pour une entiére & ſincére converſion. La Compagnie qu'il commandoit étant entrée dans une Abbaye de filles, d'où toutes les Religieuſes avoient été contraintes de ſortir, il en reſtoit une jeune bienfaite, dont perſonne n'avoit pris ſoin, quoiqu'elle fût de bonne Maiſon, parce qu'elle n'avoit point de parens dans le pays. Cette pauvre fille n'ayant pas eu le tems de délibérer où elle pourroit ſe réfugier, ſe trouva au milieu des gens de guerre, ſans ſavoir que devenir. Elle alla ſe jetter aux pieds du Capitaine, & le conjura autant par ſes larmes que par ſes paroles de la ſauver du péril. Il le lui promit & l'exécuta à l'heure même, la conduiſant chez une hôteſſe qui étoit une veuve, où il prit ſoin de ſa ſubſiſtance autant qu'elle en eut beſoin.

Dieu ne différa gueres à le recompenſer de cette bonne action. Il ſe ſervit pour cela d'une rencontre fâcheuſe, où l'Officier ſe trouva. Ayant eu quelqu'altercation avec ſon Meſtre

de Camp, il s'échappa en paroles au point que l'affaire ne pouvoit plus en demeurer là de part & d'autre. Il partit à l'inſtant pour venir en Cour rendre compte de ce qui s'étoit paſſé. Mais dans le chemin Dieu lui ouvrit les yeux ſur l'état de ſon ame, & au lieu d'aller en Cour il vint droit à P. R. pour voir ſa ſœur la Religieuſe & lui demander des conſeils ſalutaires. Aidé des lumiéres qu'il reçut de cette ſainte Religieuſe, il prit le parti de renoncer entiérement au monde & demanda d'être reçu à P. R. des Champs. La condition qu'on mit à la grace qu'il ſollicitoit, effraya un peu ſon amour propre. Car on lui fit entendre qu'il ne pouvoit être reçu à P. R. qu'il n'y entrât que ſur le pied d'un ſerviteur qui pût être utile à quelque choſe. Il ſe ſurmonta & voulut bien du moins en eſſayer pendant quelques jours. Il fut ſi édifié de ce qu'il vit, qu'il revint à Paris, & déclara à ceux de qui dépendoit ſon ſort, qu'il préféroit la place du dernier des valets de la Maiſon à celle d'un Général d'armée. Ainſi l'affaire fut conclue à la ſatisfaction & des Supérieurs & du Suppliant. Son principal emploi fut de ſervir les Eccléſiaſtiques de la Maiſon & de recevoir les hôtes. Il s'en eſt acquitté perſévéramment pendant dix ans, avec tant de zéle & une ſi grande humilité que les étrangers qui venoient à la Maiſon ne pouvoient ſe laſſer de l'admirer. Il avoit infiniment d'adreſſe pour toute ſorte d'ouvrages, & il ne refuſoit jamais de s'employer à celui que quelqu'un lui demandoit. Il eſt mort en 1659.

ANNÉE 1650.

Monſieur Charles des Champs des Landres.

LXI. Vie de M. des Landres, & autres.

Il étoit fils d'un Gentilhomme de Normandie, qui fut conduit à Dieu par M. Guillebert Curé de Rouville, dont nous parlerons ailleurs. La converſion de M. des Champs le pere & de ſon frere M. des Champs de la Bouteillerie mérite d'être rapportée. C'étoient deux freres, gens diſtingués dans leur pays par leur bravoure, mais fous du point d'honneur; toujours prêts à mettre la main à l'épée. Leur vertueux Curé entreprit de les gagner à Dieu. S'étant inſinué dans leur eſprit par ſes maniéres douces & par l'onction de ſes diſcours, il leur mit en mains le livre de la *Fréquente Communion*. Ils y apprirent ce qu'ils avoient ignoré juſque-là, je veux dire, la voie étroite de la pénitence, & le vrai eſprit de l'Egliſe touchant l'uſage des Sacremens. Ils s'abandonnérent avec toute la plénitude de leur cœur à la conduite de leur digne Paſteur, qui les fit entrer dans le droit chemin. Leur changement fut conſtaté par la vie pénitente qu'ils commencérent à mener, à laquelle ils joignirent enſuite des œuvres éclatantes de charité. Ils firent bâtir l'un & l'autre un Hôpital dans leurs terres. M. des Landres qui avoit dix enfans, mit dix lits dans le ſien; & M. de la Bouteillerie qui n'avoit point d'enfans, mit vingt lits dans celui qui étoit au bout de ſon parc. Dieu bénit leur charité. Il daigna les choiſir pour être les premiers inſtrumens de pluſieurs converſions, telles que celles de Mrs Paſcal pere & fils, de Made-

moiſelle Paſcal Religieuſe depuis à P. R. ſous le nom de la Sœur ſainte Euphémie, de M. Perrier & de ſon épouſe Mademoiſelle Paſcal.

Monſieur Charles des Landres.

C'étoit un des enfans du premier, que ſon pere avoit élevé dans la crainte de Dieu. Après avoir fini ſes études, il demanda à M. ſon pere la permiſſion de ſe retirer à P. R. des Champs pour travailler plus sûrement à ſa ſantification. Le pere auſſi chrétien qu'il étoit, ne put pas ſe refuſer au louable deſſein de ſon fils. Celui-ci vint donc à P. R. à l'âge de 20 ans. Il avoit pris goût à la profeſſion de la médecine en la voyant exercer dans ſa famille pour le ſervice des pauvres. Il alla aux écoles de Médecine à Paris pour ſe former ; & s'étant établi à P. R. il y trouva le célébre M. *Hamon*, qui s'y étoit depuis peu conſacré à l'exercice de ſa profeſſion pour le ſervice des Religieuſes & des pauvres. Il continua ſes études ſous cet habile maître, & ſe mit en état de rendre de grands ſervices de charité pendant 17 ans qu'il vécut. Sa fonction d'ailleurs étoit de garder les bois de l'Abbaye. Il avoit auſſi appris la Serrurerie. Il mourut en 1668 âgé de 37 ans. On a remarqué en lui un tel renoncement à toute idée de grandeur, que non ſeulement il vouloit faire tout ce que font les gens de bas étage & les artiſans, mais encore être traité & regardé comme eux. Il a eu un frere Religieux de la Trappe & une ſœur Religieuſe de P. R. ſous le nom de ſœur Jeanne de ſainte Aldégonde.

Monſieur Deſſeaux.

Je n'ai trouvé dans les Mémoires de P. R. que le nom de celui-ci, & ſa fonction qui étoit d'avoir ſoin du ménage avec M. de Luzanci. Il étoit de la Ferté-Milon. Sa famille fut une de celles, qui ayant connu P. R. par M. le Maître retiré à la Ferté, ſuivirent ce Solitaire à ſon retour dans P. R. & s'y tranſplantérent. La mere a demeuré dans les dehors de P. R. & a rendu de grands ſervices à la Maiſon. Le jeune Deſſaux fut élevé dans les Ecoles de P. R. & ſa ſœur dans le Couvent, où elle s'eſt faite enſuite Religieuſe. On a dans les Relations imprimées des Religieuſes, quelques lettres de lui à cette ſœur Religieuſe dans le tems de la captivité, dans leſquelles on voit que tous les deux étoient ſincérement attachés à la vérité.

Autres Solitaires.

On ne ſçait de même que le nom de ces Meſſieurs : Un Gentilhomme, nommé M. Godin ; M. de Surméne fils d'un Avocat de Laval, que M. Singlin plaça auſſi bien que le précédent chez M. Retart Curé de Magni qui eſt la paroiſſe de P. R ; M. Manan Curé du Foſſé en Normandie, qui vint à P. R. âgé de 65 ans après avoir quitté ſa Cure ; M. Coutel, de Picardie, homme de Lettres, qui avoit été à Rome avec l'Abbé Arnauld depuis Evêque d'Angers.

Monſieur Ducheſne.

Il étoit Prêtre, Profeſſeur de Philoſophie

au Collége de Navarre, où il avoit eu pour écoliers le Duc de Luines, & M. de Bernieres Maître des Requêtes, qui sont connus dans l'Histoire de P. R. Il fit le voyage de Rome avec M. Bourgeois dans le tems des disputes sur le livre *de la Fréquente Communion.* Le Duc de Luines le fit venir à P. R. pour conduire l'ouvrage d'un lavoir de pierre proche le réfectoire. Il a aussi conduit avec M. de Bel-air l'ouvrage de l'étang. Pendant ces opérations il s'entretint familiérement avec M. le Maître, à qui il fit une relation de sa vie. M. le Maître lui persua la de penser sérieusement à son salut & de quitter le monde : ce qu'il a fait, & est demeuré à P. R.

Monsieur le Duc de Luines.

LXII. Vie de M. le Duc de Luines.

Il avoit une épouse qui étoit d'une grande vertu dans une grande jeunesse : car elle est morte à l'âge de 27 ans. Elle étoit fille de M. Seguier, Marquis d'O, cousin du Chancelier. Elle conçut le dessein de se retirer du monde & le fit goûter à son mari. C'étoit le célébre M. de Sainte-Beuve qui étoit le conseil de l'un & de l'autre. Ils jettérent les yeux sur la Maison de P. R. des Champs pour en faire le lieu de leur retraite. Il ne s'y trouva pas d'endroit propre à les loger. C'est pour cela qu'ils résolurent de bâtir dans le voisinage. Le Château qu'ils firent construire, est ce qu'on appelle *Vaumurier.* M. le Maître qui étoit d'une activité sans égale pour le bien spirituel des ames, s'empressoit beaucoup pour la prompte exécution de l'ouvrage ; & M. Singlin fit présent à M. de Luines de M. de Bel-air dont j'ai parlé, jeune homme d'une grande capa-

cité pour diriger ces ſortes d'opérations. C'eſt dans cette retraite que M. de Luines a fait ces *Recueils de paſſages des Peres*, qui ont été imprimés ſous le nom *du Sieur de Laval*. L'occaſion de cet ouvrage fut que Madame la Ducheſſe prioit M. le Maître & le Duc ſon mari, de lui traduire les beaux endroits des Saints Peres pour s'en ſervir à nourrir & à conſoler ſa piété. A peine l'établiſſement étoit-il fait, que la pieuſe Ducheſſe fut enlevée du monde. Elle laiſſa ſon mari & les Solitaires de P. R. dans une affliction telle qu'on peut ſe l'imaginer, non cependant ſans une grande conſolation qui la tempéroit. Si on pleuroit la perte qu'on faiſoit, on béniſſoit Dieu des exemples de vertu que la défunte avoit donnés. Elle mourut dans de grands ſentimens de piété entre les mains de M. Singlin. Elle s'étoit préparée à la mort, par la lecture journaliére qu'elle faiſoit depuis quelque tems du livre de S. Cyprien *de la Mortalité*.

M. le Duc de Luines conjointement avec M. Dugué de Bagnols, fit faire aux dépens & ſous la direction de l'un & de l'autre les nouveaux bâtimens de P. R. des Champs. Comme la Communauté de Paris qui s'y étoit établie en partie depuis quelques années s'augmentoit tous les jours, la Mere Angélique jugea qu'il étoit à propos de rendre le lieu plus logeable. Elle communiqua ſon deſſein à ces deux Meſſieurs qui ſe chargérent de l'exécution. On rehauſſa de ſept pieds le pavé de l'Egliſe; on conſtruiſit un dortoir de ſoixante-douze Cellules, & on fit encore quelques autres agrandiſſemens. Les ouvrages ne furent point inutiles au pays. La miſere étoit grande par une ſuite de la premiére guerre de Paris,

qui avoit porté le déſaſtre dans les cantons voiſins de la ville : les travaux de P. R. occupérent les pauvres gens : les femmes même & les petits enfans étoient employés à porter du ſable & à autres choſes ſemblables ; enſorte que tout le monde gagnoit ſa vie. Lorſque les bâtimens furent faits, il fallut ſe retirer à cauſe de la ſeconde guerre qui fut celle des Princes. Les Religieuſes vinrent donc à Paris, n'étant pas en sûreté dans leur Maiſon des Champs. M. de Luines & les autres Meſſieurs les eſcortérent ſur la route. Les Solitaires quittérent alors leur habitation, qui étoit à la Ferme des Granges ſur la hauteur, & deſcendirent dans la Maiſon que les Religieuſes venoient d'abandonner. Ils y firent quelqu'eſpéce de fortifications pour y être plus sûrement ; puis ils ſe tranſportérent à Vaumurier, où ils étoient encore plus en aſſurance. M. de Luines montra dans cette occaſion une merveilleuſe activité. Il penſoit à tout. Il eſcortoit des convois de vivres pour la Maiſon de Paris ; il faiſoit ramaſſer les bleds dans l'égliſe & les faiſoit moudre à ſon moulin. Il avoit aſſemblé quantité de fuſiliers, à qui il faiſoit faire l'exercice ſous les yeux de ces vieux Militaires qui étoient retirés à P. R. Il n'a pas perſévéré dans ſa vie retirée de Vaumurier, s'étant remarié deux différentes fois. Il épouſa en 1660 ſa propre tante qui étoit auſſi ſa filleule : il lui en coûta de groſſes ſommes pour obtenir la diſpenſe de Rome, outre 15000 livres pour le Nonce de France qui l'avoit aidé à l'obtenir. Il avoit trouvé des Caſuiſtes accommodans qui lui avoient levé les ſcrupules que ſes amis lui avoient fait naître ſur un tel mariage. Le Sieur Bréda Curé de

S. André & le Pere Hereuſe de la Doctrine Chrétienne décidérent pour le mariage dans une conférence tenue à ce ſujet.

Monſieur Dugué de Bagnols.

LXIII. Vie de M. Dugué de Bagnols. Sa converſion.

Il étoit de Lyon, fils d'un des hommes les plus riches de la ville. Il fut pourvu très-jeune d'une charge de Maître des Requêtes. Il avoit un grand génie, capable de conduire les plus grandes affaires. Il joignoit à cette élévation d'eſprit une éloquence naturelle & une grace dans les paroles, qui perſuadoit toujours tout ce qu'il vouloit; & ce qui couronnoit ces belles qualités, c'étoit une droiture de cœur & un amour de la juſtice qui le rendoit intrépide pour en ſoutenir les intérêts contre les plus puiſſans. Il eut une fois un démêlé dans le Conſeil avec M. le Chancelier, dans lequel il montra autant de vigueur que de lumiére; & dont Dieu ſe ſervit pour commencer à le dégoûter du monde. La piété de Madame ſon épouſe Gabrielle Feideau avoit déja préparé les voies à la grace que Dieu lui deſtinoit. La perte qu'il fit de cette digne épouſe enlevée à la fleur de ſon âge, affermit en lui les premiers ſentimens de mépris pour le monde & d'amour de ſon ſalut. Les Sermons touchans de M. Singlin qu'il entendoit quelquefois à P. R. achevérent. Ayant pris généreuſement ſon parti, il penſa que le commerce du monde ne convenoit point à l'entrepriſe qu'il faiſoit. Il ſe défit de ſa charge de Maître des Requêtes, pour vivre en ſimple particulier. Il n'avoit alors que 30 ans. Il fit un voyage à Lyon, pour tâcher de mettre quelqu'ordre

ſelon Dieu dans les grands biens de M. ſon pere. Il eut le bonheur de l'amener à faire une reviſion chrétienne de ſes grandes richeſſes, & il le détermina à ſe dépouiller d'une ſomme de quatre cent mille livres ; à quoi ſe montoit à peu près ce qu'il croyoit y avoir de bien mal acquis. Il penſa enſuite à ſe retirer, & écrivit pour cela à M. le Roi Abbé de Haute-Fontaine pour lui demander une retraite auprès de lui, s'offrant de prendre ſoin de ſes affaires temporelles. L'Abbé ne crut point devoir acquieſcer à ſes vues, le jugeant propre à quelque choſe de mieux.

LXIV. Il ſe retire aux Troux proche P. R.

Le pieux Néophite ſe retourna donc d'un autre côté. Il acheta un Château proche Chevreuſe, nommé les Troux, dans lequel il s'établit pour vivre en Solitaire avec ſa petite famille. Il mit le Château dans un air de ſimplicité qui convenoit à ſes nouvelles vues, & bâtit à neuf l'Egliſe de la paroiſſe. Il avoit déja fait un arrangement très-édifiant dans ſon bien ; de ſoixante mille livres de rente dont il jouiſſoit, il en deſtina quarante mille pour la part des pauvres ; & les vingt mille reſtant lui ſervoient pour l'entretien de ſa maiſon & de ſes enfans, & encore pour les aumônes journalières. Il retrancha abſolument toute magnificence ; & s'il ſe réſerva un caroſſe, ce fut pour le ſervice de ſes amis & pour ſon propre uſage dans les œuvres de piété auxquelles il ſe livra tout entier. Il établit ſes enfans dans ce Château avec un bon Précepteur que Meſſieurs de P. R. lui avoient donné, nommé M. Borel ; & il prenoit avec eux cinq ou ſix autres enfans de condition, mais pauvres, pour leur donner charitablement l'éducation, & attirer par-là la

bénédiction du Ciel ſur celle des ſiens propres. Il en uſoit de même pour l'éducation d'une jeune fille qu'il avoit. Il la mit en penſion à P. R. & pour attirer auſſi ſur elle la bénédiction du Seigneur, il avoit une ſinguliére dévotion pour aider de jeunes Demoiſelles qui n'avoient pas de bien, à entrer en Religion & à ſe conſacrer à Dieu.

M. Singlin étoit ſon Directeur. Il lui obéiſſoit avec une docilité d'enfant. C'eſt ce qu'on admiroit d'autant plus qu'étant naturellement haut & fier, nourri d'ailleurs dans l'orgueil qu'inſpire l'opulence, il ſembloit plus éloigné d'abbaiſſer ſa tête ſous le joug de l'obéiſſance & de l'humilité évangélique. Il les a pratiquées ſi parfaitement, que dans ſa derniére maladie il prenoit à témoin M. Singlin, & ſe rendoit témoignage à lui-même, que depuis qu'il s'étoit mis ſous la conduite de ce vertueux Directeur, il ne ſe ſouvenoit pas d'avoir jamais fait ſa propre volonté. On peut bien penſer que ce n'étoit pas la vanité, mais la joie de la bonne conſcience qui le faiſoit parler ainſi. Son changement ne fut pas également applaudi de tout le monde. Sa retraite fut interprétée malignement, comme il arrive preſque toujours, par les gens du ſiécle. Comme on ſavoit qu'il étoit capable des plus grandes charges de la robe, & qu'il avoit aſſez de bien pour s'y élever, on diſoit à la Cour que n'ayant pu réuſſir par les voies communes dans ſes deſſeins, il avoit pris un autre chemin pour parvenir à quelque choſe de brillant en ſe mettant à la tête des Janſéniſtes. Dieu lui fit la grace de mépriſer ces jugemens des hommes & de perſévérer dans ſes bonnes réſolutions. Un de ſes amis lui repro-

chant que par la démiſſion qu'il faiſoit de ſa charge, il ſe réduiſoit à être impunément offenſé, n'étant plus armé d'aucune dignité ; il répondit que c'étoit cela même qui lui faiſoit un grand plaiſir, d'être dans l'heureuſe impuiſſance de ſe vanger d'aucune injure.

LXV. Ses vertus.

La pénitence & les œuvres de charité ſanctifiérent les dix années de ſa vie qu'il donna au ſervice de Dieu. Il ſe retranchoit tout ce qu'il pouvoit humainement de ſa nourriture & de ſon ſommeil : il portoit toujours ſur ſon corps un rude cilice. Les pauvres, les veuves, les orphelins avoient en lui un pere tendre toujours prêt à les aſſiſter, & un défenſeur zélé dans les cas d'oppreſſion : car ſa grandeur d'ame ne l'avoit point quitté. Deux grands motifs animoient ſa charité & ſa libéralité. D'un côté il penſoit & le diſoit ſouvent, » que quand » on donneroit juſqu'au dernier ſou, on ne » pourroit pas égaler ce qu'on doit à Dieu » pour ſes péchés : » d'autre part, la grande délicateſſe de ſa conſcience lui faiſoit toujours appréhender, qu'il ne reſtât dans les grands biens que ſes parens lui avoient laiſſés, quelque choſe qui ne fût pas aſſez légitime. Joignez à cela un troiſiéme motif que j'ai indiqué plus haut, & qui ſera encore expoſé dans la ſuite, le déſir qu'il avoit de mériter par ſes aumônes, que Dieu bénît ſes enfans. Sa charité ſe portoit ſurtout vers les perſonnes qui vouloient penſer à leur ſalut. Il ne s'épargnoit point pour elles ni dans ſes biens ni dans ſes peines. On trouve la preuve de ce zéle charitable qui l'animoit, dans une lettre qu'il écrivit à Monſieur le Maître de Lyon, où il fit un voyage l'année d'avant ſa mort. On voit qu'il avoit ſoin que tous

les bons livres fuſſent connus dans ſa patrie ; que le peu de profit que ſes compatriotes en retiroient, le pénétroit de douleur ; que leur peu de goût pour la piété avoit été la cauſe de la défenſe que M. Singlin lui avoit faite, de s'avancer à leur parler des choſes de Dieu : Et il ne ſe conſole, que parce qu'après avoir réglé ſes affaires à la Ville, il ira paſſer quelque tems à Bagnols, où quelques-uns de ſa famille le viendront trouver, & où il pourra les ſeconder un peu & leur inſpirer de bons ſentimens. Pour les Religieuſes de P. R. tout ce qu'il avoit étoit à elles. Nous avons vu qu'il ſe fit le collégue de M. le Duc de Luines dans les grands ouvrages qui furent faits en 1651, pour l'aggrandiſſement du Monaſtére : à quoi, outre ſes ſoins & ſes peines, il employa quarante mille livres, ſans compter une rente de ſix mille livres ſur le Roi, dont il leur fit donation, & mille autres ſervices de toute eſpéce qu'il leur rendit en différentes occaſions. Les plus importans furent ceux qu'il leur rendit dans la criſe des guerres de Paris, & encore plus dans les vexations que la Cour commençoit alors à exercer contre elles au ſujet du Janſéniſme. Son zéle ſur ce dernier article lui a coûté la vie.

Il étoit queſtion alors d'un Formulaire que la Cour vouloit introduire pour l'acceptation de la Bulle d'Innocent X contre les V Propoſitions de Janſénius. Le Cardinal Mazarin tenoit de fréquentes aſſemblées d'Evêques au Louvre. Quelques Prélats répugnoient à cette innovation, mais la plupart acquieſçoient politiquement aux volontés du Miniſtre. M. Arnauld & autres déclarérent à leurs amis qu'ils ne pourroient jamais en conſcience ſe prêter

à aucune ſignature, promettant ſeulement de ſe renfermer dans un ſilence de reſpect. Les Evêques bien intentionnés pour eux cherchoient quelque tempérament pour concilier les choſes. Ce fut M. de Bagnols qui prit ſur lui toutes les négociations. Il alloit & venoit: il préſentoit aux Prélats amis les mémoires des Théologiens; il rapportoit à ceux-ci les réponſes; toutes les journées ſe paſſoient en courſes; l'affaire l'occupoit encore une bonne partie de la nuit. Toutes ces fatigues jointes aux inquiétudes d'eſprit que lui cauſoit la pourſuite de cette affaire, & le mauvais train qu'elle prenoit, lui cauſérent un grand affoiblissement & un commencement de fiévre. Son zéle le ſoutint durant quelque tems qu'il voulut ſe roidir contre ſon mal. Mais l'épuiſement devint à la fin ſi grand & la fiévre ſi forte, qu'il fut obligé de céder. Il ſe mit au lit chez M. de Bernieres, autre homme de bien, ſon intime ami, qui avoit une conformité en tout avec lui, ayant été comme lui Maître des Requêtes, ayant quitté comme lui ſa charge, & s'étant livré comme lui aux exercices de piété & de charité, ainſi que nous le verrons dans peu. Comme M. de Bagnols logeoit chez lui lorſqu'il venoit à Paris, ce fut là qu'il tomba malade & qu'il demeura malade.

LXVI. Sa mort.

Il fut adminiſtré par le Vicaire de ſaint André-des-Arts ſa Paroiſſe, & reçut les Sacremens avec une foi & une religion qui édifiérent les aſſiſtans. Il en fut de même dans tout le cours de ſa maladie. La fiévre ardente qui le brûloit & lui cauſoit une altération & des douleurs continuelles, fut la matiére de la patience parfaite qu'il pratiqua dans ces derniers momens, n'ayant jamais laiſſé échapper au-

cune plainte. M. Singlin qui fut très-aſſidu auprès de lui, étoit également pénétré d'admiration de la vertu du malade, & de compaſſion ſur l'excès de ſa ſouffrance. Son humilité le tenoit toujours dans des ſentimens ſi bas de lui-même, qu'il eut peine à ſouffrir une parole de ſon Directeur, qui lui paroiſſoit trop flatteuſe : il lui avoit dit qu'il avoit prié pour lui au ſaint Sacrifice, en diſant : *Seigneur, celui que vous aimez eſt malade.* La ſimplicité de l'enfance chrétienne ne parut pas moins, lorſque deſſéché par l ardeur de la ſoif, il demanda à M. Singlin alors préſent la permiſſion de boire, » ne voulant pas, » diſoit-il, faire en rien ſa propre volonté. » Ce trait m'en rappelle un autre dans le même goût. Dans le voyage de Lyon dont j'ai parlé, il avoit écrit à M. le Maître pour le prier de venir l'aider dans l'embarras de ſes affaires, & éclaircir ſes peines de conſcience. M. le Maître y avoit déja conſenti : c'étoit beaucoup pour un Solitaire tel que celui-ci, qui n'étoit jamais ſorti de ſa ſolitude pour quelque cauſe que ce fût. M. de Bagnols ſe raviſe, & lui écrit qu'il n'oſe plus ni le ſolliciter de faire le voyage, ni accepter l'offre qu'il lui en a faite, parce qu'il lui eſt venu une penſée qui ne le quitte point, que ce déſir de ſa part pourroit bien être un mouvement un peu trop humain de l'amour propre.

M. de Bagnols mourut dans une grande paix le 15 Mai 1657, âgé ſeulement de 40 ans. Après ſa mort, ſon corps fut porté à P. R. comme il l'avoit ſouhaité. Le lendemain on fit un Service pour lui à ſaint André. M. Bréda Curé de la Paroiſſe n'officia point, & ſe contenta de faire les cérémonies de la fin

du Service. Fut-ce par un eſprit de ſchiſme? On le crut alors : car c'étoit un homme bien déclaré contre les prétendus Janſéniſtes ; & le Vicaire qui avoit adminiſtré le défunt, avoit eſſuyé de la part du Curé de vifs reproches, de ce qu'avant l'adminiſtration il n'avoit pas interrogé le malade, & ne lui avoit pas demandé s'il croyoit au Pape. Les Jéſuites tirérent avantage de cette conduite du Curé, & habillant la choſe à leur façon ſuivant leur coutume, ils débitérent dans les Provinces qu'on avoit refuſé à M. de Bagnols à Paris la ſépulture eccléſiaſtique, ajoutant à cette rare anecdote beaucoup de récits calomnieux ſur ce grand homme qu'ils n'aimoient point. Une anecdote plus véritable, & qui pourroit contrebalancer la premiére, c'eſt que dans l'exhumation des corps de P. R. en 1710, cinquante trois ans après la mort de M. de Bagnols, il ſortit une grande quantité de ſang de ſon cercueil, lorſqu'on l'enleva pour le porter à Saint Jean des Troux. Les mémoires du tems rapportent un autre fait bien plus conſidérable, & qui releve tout autrement le mérite du défunt. Le voici.

LXVII. Guériſon attribuée à ſon interceſſion; & ſon teſtament

Peu de tems après ſa mort, la Mere Angélique de Saint Jean alors Supérieure, tomba malade d'une fiévre quarte très-violente, dont les accès ne duroient pas moins de douze heures. Une excellente Religieuſe propoſa à une de ſes compagnes de s'adreſſer enſemble au Défunt, pour obtenir de Dieu par ſes priéres la guériſon de la Mere. La Religieuſe dont je parle ſe nommoit la Sœur Suſanne de Sainte Cécile Robert. Il eſt fait mention d'elle & de ſon éminente vertu dans l'Hiſtoire des Religieuſes. Ces deux Sœurs communiquérent leur

deſſein à la malade. Celle-ci fut d'abord un peu ſurpriſe de la propoſition ; néanmoins elle crut devoir les laiſſer faire. Au bout de la neuvaine faite au tombeau de M. de Bagnols, on fut étonné de voir que l'accès accoutumé manqua tout à coup, ſans que rien ſoit revenu depuis : on vit au contraire les forces de la malade ſe rétablir de jour en jour. La Mere Angélique ne voulut point qu'on fît de bruit de ſa guériſon, ni qu'on dît comment elle avoit été guérie. Mais comme on ſçut dans la Maiſon, que la Mere avoit perdu ſa fiévre & qu'elle ſe portoit bien, M. le Maître ſon couſin alla lui en faire compliment ; & la convaleſcente lui raconta l'événement tel qu'il étoit.

Le teſtament que fit M. de Bagnols en mourant, eſt digne de lui. Ce qui en fait le principal objet, c'eſt l'éducation de ſes enfans. Il ordonne qu'on gardera auprès d'eux le Précepteur qu'il leur a donné, & lui laiſſe quatre cent liv. de penſion viagere après l'éducation. Il veut que tous les mois on faſſe de grandes aumônes ſur le bien qu'il leur laiſſe tant que durera leur éducation, pour leur inſpirer ſans ceſſe l'amour des pauvres & le détachement des richeſſes ; que ſa fille demeure à P. R. juſqu'à l'âge de 18 ans ; & que ſi Dieu lui fait la grace d'être Religieuſe, ce qu'il lui ſouhaite de tout ſon cœur, qu'il ſoit pris ſur ce qu'il lui reviendra de ſa ſucceſſion la ſomme de cent mille francs pour être employée en diverſes charités. Nous verrons dans l'article des Ecoles de P. R. quel fut le ſuccès des diſpoſitions qu'avoit faites M. de Bagnols dans ſon teſtament, pour l'éducation de ſes garçons. Je n'ai point parlé d'une affaire épineuſe qui lui don-

na bien de la peine, avec un relief de Janſéniſte un peu intrigant ; parce qu'elle ſera rapportée au long dans la vie de M. Singlin. C'eſt au ſujet d'un legs fait par M. de Chavigni Secrétaire d'Etat à Mrs de Bagnols & Singlin.

Monſieur Maignart de Bernieres.

LXVIII. Vie de M. de Bernieres. Sa grande piété.

C'eſt celui dont je viens de parler, qui étoit ſi étroitement lié d'amitié avec M. de Bagnols que c'étoit un autre lui-même. Il étoit moins riche des biens de ce monde ; c'étoit la ſeule différence qu'il y avoit entre eux. Ni l'un ni l'autre n'ont été proprement du nombre des Pénitens domiciliés à P. R. mais ils méritent cependant d'être comptés parmi eux, puiſqu'ils étoient 1°. les Agens de P. R. tant pour les Religieuſes que pour les Solitaires & pour les Théologiens amis de la Maiſon ; 2°. les Procureurs généraux, pour ainſi dire, de toutes les œuvres de charité & de tous les pauvres ſuivant le goût de P. R ; 3°. leurs ſemblables en tout pour la piété, la pénitence, le zéle du ſalut des ames. Celui-ci de plus étoit l'hôte de tous ceux de la Maiſon qui avoient affaire à Paris. C'eſt chez lui que ſont morts deux des plus reſpectables d'entre eux, M. de Bâcle dont j'ai fait la vie ci-devant, & M. de Bagnols, dont je viens de parler.

M. de Bernieres étoit de Rouen, & avoit une charge de Maître des Requêtes. Il étoit allié de M. Thomas du Foſſé, & très-particuliérement uni à ſa vertueuſe famille. L'ame de cette union étoit la piété, qui dans M. de Bernieres étoit auſſi ancienne que ſa vie. La ſeconde Ducheſſe de Longueville étant à Rouen avec le Duc ſon époux qui étoit Gouverneur de Nor-

mandie, fit connoiſſance avec lui. Ce fut la premiére origine de cette éminente piété qui a tant édifié le public dans cette Princeſſe. Elle avoit avec lui de fréquens entretiens, dans leſquels M. de Bernieres lui apprit les vrais principes de la vie chrétienne & évangélique : en ſorte que touchée intérieurement d'un ſincére déſir d'y entrer, elle ſe conduiſit pendant un tems, faute d'autres guides, par les avis du pieux Laïc. M. de Bernieres voulant être plus libre pour ſatisfaire ſa piété & ſa charité pour les pauvres, quitta Rouen, vint à Paris, & ſe lia intimement à la Maiſon de P. R. Il perdit en 1653 ſa vertueuſe épouſe, qu'il avoit attirée à Dieu, & qu'il avoit fait entrer dans une ſi haute vertu, que la Mere Angélique, bon juge en cette matiére, en étoit dans l'admiration. Elle étoit ſœur de M. Amelot premier Préſident de la Cour des Aydes. M. de Bernieres donna à P. R. quatre mille livres après la mort de ſa femme, pour la recommander aux priéres des Religieuſes. Il a de plus acheté deux maiſons proche le Monaſtere de Paris, qu'il lui a données pour l'aggrandir.

Il penſa de bonne heure à procurer à ſes enfans une ſainte éducation. Il acheta la terre du Cheſnai entre P. R. & Verſailles, où il plaça ſes garçons avec un Précepteur qui avoit ſoin d'eux & de quelques autres enfans de famille. Cette école du Cheſnai devint un peu fameuſe par les viſites de Commiſſaires qui s'y firent pluſieurs fois en vertu d'ordres de la Cour, & par l'extinction totale qui s'en fit en 1660, comme nous le verrons dans l'article des Ecoles. Un de ſes enfans a été Procureur Général du Parlement de Rouen. L'aîné mourut à l'âge de ſeize ans au Château de Vaumurier, où il avoit

avoit été amené du Chesnai, pour y être élevé avec les enfans du Duc de Luines. Ce jeune homme étoit déja très-avancé dans la piété. M. de Bernieres mit ses deux filles qui étoient encore enfans, entre les mains des Religieuses de P. R. & il eut la consolation de voir accompli le désir ardent qu'il avoit de consacrer à Dieu quelqu'un de ses enfans. Sa fille aînée s'est faite Religieuse dans la Maison; & la joie qu'il en témoigna, étoit beaucoup plus grande, que celle d'un autre pere qui auroit marié sa fille très-avantageusement selon le siécle. C'étoit l'effet de cette grande foi qui l'animoit, & qui n'estimoit que les biens de l'éternité & tout ce qui y conduit plus sûrement. Le zéle ardent pour la sanctification des ames lui a fait faire de grandes libéralités à deux Couvens de filles qui étoient sur le point de succomber pour le temporel, à condition que ces Maisons se mettroient dans une observance plus exacte de leurs Régles.

LXIX. Sa charité & ses aumônes.

Parmi la multitude des œuvres de charité dont sa vie a été remplie, il y en a deux considérables qui subsistent encore à Rouen: c'est un Hôpital qu'il y a fait bâtir tant de son propre bien, que des aumônes qu'il a eu soin de procurer pour ce sujet. L'Hôpital des pestiferés de la même Ville lui doit aussi un élargissement considérable, par le moyen d'une seconde maison qu'il y a ajoutée. Deux autres œuvres de charité, dont l'effet a été passager, lui font encore plus d'honneur. La premiére est les mouvemens étonnans qu'il se donna pour le soulagement des pauvres de trois Provinces désolées par une famine de 1649 & par la guerre civile qui suivit; la Normandie, la Picardie & la Champagne. Ce fut en cette oc-

caſion qu'il vendit ſa charge de Maître des Requêtes, pour avoir de quoi ſecourir les pauvres affligés, & pour être plus en liberté de vaquer à cette bonne œuvre. Il y intéreſſa pluſieurs de ſes amis, Meſſieurs & Dames, gens de condition, & pourvut ſi bien au ſoulagement de la miſere publique par ſes aumônes & par ſes ſoins, qu'il fut regardé comme le pere des pauvres, & que le nom lui demeura de Procureur général des pauvres de tout le Royaume. On peut dire qu'il méritera de porter ce nom chez tous les pauvres à perpétuité par un autre endroit : c'eſt que c'eſt à lui que l'on eſt redevable de l'impreſſion de deux beaux traités de M. de S. Ciran, l'un intitulé, *l'Aumône chrétienne*, & l'autre, *l'Aumône eccléſiaſtique* ; qui ſont des recueils des endroits des Peres les plus touchans ſur cette matiére, & qui renferment une exhortation toujours ſubſiſtante à l'aſſiſtance des indigens. Comme M. de Bernieres imaginoit tous les moyens de procurer du ſecours à ces Provinces ſouffrantes, & de ramaſſer des aumônes abondantes à cette intention, il déſira qu'on donnât au public ces deux volumes, comme cela eſt rapporté dans la Préface, afin que ce fût une prédication qui vînt à l'appui des ſollicitations qu'il emploioit auprès des riches.

La ſeconde œuvre de la même nature fit paroître, outre ſa tendre charité, ſa grande ſageſſe. La Princeſſe de Longueville le chargeoit de viſiter les Paroiſſes de ſa dépendance qui étoient en grand nombre. Il s'acquittoit de ſa commiſſion avec une intelligence & une application admirables. Le ſpirituel l'occupoit autant que le temporel. Il ſe conduiſoit dans les viſites qu'il faiſoit des Paroiſſes, comme

auroit fait un bon Evêque : il s'informoit exactement, mais prudemment, des mœurs & de la conduite des Curés & des Vicaires ; en rendoit à ſon retour un compte fidéle à la Princeſſe, & lui ſuggéroit les moyens de remédier aux preſſantes néceſſités de ſes vaſſaux, & aux déréglemens qui avoient été découverts.

M. Dupin rapporte que » M. de Bernieres » touché de voir des Prêtres qui attendoient » dans des Chapelles, pour dire la Meſſe, » qu'on leur eût donné à chacun une rétribu- » tion, & qui ne la diſoient pas, quand il » n'en venoit point ; jugeant ces Prêtres peu » dignes de célébrer dans cette diſpoſition, il » leur diſtribuoit gratuitement à chacun au- » de là de ce qu'ils pouvoient eſpérer de leur » rétribution ; en leur faiſant promettre qu'ils » ne diroient pas la Meſſe ce jour-là. » Un trait de cette nature joint à pluſieurs autres, montre une ame bien religieuſe ; je dirois preſque un cœur ſacerdotal.

Lettre ſur l'ancienne Diſcipline de l'Egliſe touchant la célébration de la Meſſe. pag. 230.

La grande liaiſon que M. de Bernieres avoit avec Madame de Longueville qui paſſoit pour amie des Janſéniſtes, & avec la Maiſon de P. R. le fit paſſer pour Cabaliſte. Le 7 Avril 1661 il reçut une lettre de cachet qui l'exiloit à Iſſoudun, petite Ville de Berri. Il s'y tranſporta avec ſes deux fils, acceptant d'un grand cœur & la peine de l'exil dans un pays inconnu & aſſez mal-ſain, & les chagrins qui en furent une ſuite ; le dépériſſement de ſes biens dont il étoit éloigné, les murmures & les mauvaiſes maniéres de quelques-uns de ſes proches qui blâmoient ſa conduite. Il fut cependant recompenſé en quelque ſorte dès cette vie de ſes bonnes œuvres & de ſa patience dans les épreuves. Sa préſence fit connoître la vraie

piété dans un pays où à peine en avoit-on l'idée. Sa vertu le fit aimer des habitans de la petite Ville, qui ne craignoient rien tant que de le perdre par la révocation de ſon exil, à quoi on travailloit. Son mérite enfin lui valut une petite juſtice que les hommes lui rendirent, en lui donnant la liberté de ſe retirer dans une de ſes terres. Mais ce qui étoit pour lui au-deſſus de tout, le Seigneur ſe hâta de lui rendre la couronne de juſtice qui étoit due à ſa bonne vie, en l'appellant à lui quatre heures auparavant que les ordres de la Cour arrivaſſent à Iſſoudun. Il eut la conſolation d'être aſſiſté dans les derniers momens par M. Guillebert ancien Curé de Rouville, qui étoit alors retiré à l'Abbaye de S. Ciran, & qui fit le voyage d'Iſſoudun pour être auprès de lui dans ſa maladie. Il mourut le 31 Juillet 1662. Son corps fut porté d'Iſſoudun à Rouen, & ſon cœur fut apporté à P. R. de Paris.

LIVRE IV.

SUITE DE L'EPOQUE DE 1650.

Exercices des Solitaires de P. R. Meſſieurs Singlin, de Rebours, d'Alençon, de Ste-Marthe, du Mont Akakia, de Barcos, Directeurs du Monaſtére de P. R; & M. Hamon, Médecin.

I. Vie des Solitaires de P. R. des Champs Leur amour pour la priére.

J'Interromprai ici pour un moment l'énumération que j'ai commencée des vertueux perſonnages qui ſe ſont retirés à P. R. des Champs; pour faire la deſcription de la vie qu'ils y menoient. Juſqu'ici nous les avons conſidérés chacun en particulier: mais nous allons les conſidérer tous en commun. De tems en tems nous les prendrons ainſi en corps, & nous ferons récit des événemens qui les regardent conſidérés ſous ce point de vue. L'Hiſtoire ainſi partagée & coupée par intervalles, en ſera plus variée, & fournira au Lecteur des eſpéces d'entrepôt. Ce que je me propoſe de dire ſur la vie des Solitaires en commun, ſe réduit à ce qui regarde leurs exercices journaliers, tant ſpirituels que corporels, dont je ferai le détail d'après leurs propres Mémoires.

Voici quel étoit le réglement de la journée en 1644. Les Solitaires ſe levoient à quatre heures du matin, & faiſoient au ſortir du lit différens actes d'adoration, &c. Etant habillés, ils prenoient de l'eau-bénite, & alloient à l'Egliſe dans l'ancien chœur des Religieuſes. On ſe ſouviendra que le Monaſtere étoit alors

abandonné : c'eſt pourquoi les Solitaires demeuroient en bas, & occupoient l'ancien domicile des Religieuſes. Ils récitoient dans l'Egliſe Matines & Laudes ſans chant & ſans notes, excepté les Fêtes ſolemnelles. Ils avoient avec eux le Chapelain de la Maiſon qui préſidoit à l'Office. Cet exercice duroit une heure & demie, parce qu'ils récitoient fort doucement & avec une grande attention. Après que Matines & Laudes étoient finies, ils ſe proſternoient tous contre terre, pour imiter, diſoient-ils, Abraham, Moïſe, Joſué, les perſonnes guéries par J. C. qui l'adoroient de cette ſorte, J. C. lui-même au jardin des Oliviers, les premiers Chrétiens, beaucoup de grands Saints, les anciens Pénitens de l'Egliſe, le grand Empereur Théodoſe à Milan, pluſieurs Ordres Religieux, comme les Chartreux, &c. Ce proſternement duroit à peu près la longueur d'un *Miſerere*. Enſuite ils ſe retiroient tous dans leur chambre. Leur uſage étoit de faire toujours quelque courte priére toutes les fois qu'ils entroient dans leur chambre ou dans celle d'un autre, à l'imitation des Chartreux. Comme M. de S. Ciran qui étoit le chef & la premiére origine de ce renouvellement de piété, aimoit beaucoup la vie des Chartreux, ayant voulu lui-même entrer dans cet Ordre, & ayant eſſayé d'y faire entrer pluſieurs perſonnes, il n'eſt pas ſurprenant que nous rencontrions chez les diſciples de cet Abbé pluſieurs pratiques de ces Religieux.

Ils liſoient tous les jours à genoux un chapitre de l'Evangile & un chapitre des Epîtres des Apôtres. Ils faiſoient cette lecture avec une grande réflexion, & paſſoient quelque tems à méditer ſur ce qu'ils liſoient. C'étoit là leur

oraiſon mentale. Ils recevoient les penſées & les ſentimens que Dieu leur donnoit : & s'ils ne recevoient rien, ils ſe tenoient humblement devant Dieu dans une ſimple vue de leurs beſoins & de leur indigence. Ils ne ſe faiſoient point violence pour s'élever à des aſpirations fortes ou à des réflexions raiſonnées ; perſuadés que ce que Dieu demandoit d'eux, n'étoit pas qu'ils ſe rompiſſent la tête par ces recherches, mais qu'ils briſaſſent leur cœur par des ſentimens de componction & d'humilité. Ils reconnoiſſoient d'ailleurs par l'expérience de quelques-uns d'entre eux, que cette application & ces efforts ſouvent ſervoient plus à affoiblir le corps qu'à fortifier l'ame. Ils ne liſoient guéres autre choſe que l'Ecriture ſainte, les ouvrages des ſaints Peres, & les hiſtoires de l'Egliſe ; regardant les autres livres, quoique bons en eux-mêmes, comme peu propres à nourrir ſolidement la piété. Dans le cours de la journée, ils faiſoient fréquemment de ces priéres courtes & jaculatoires, comme les appelle S. Auguſtin, qui étoient pratiquées par les Solitaires d'Egypte ; & ils avoient ſoin de rendre la priére continuelle en la diverſifiant : priant tantôt par penſées & par mouvemens ; tantôt par paroles ; tantôt en récitant l'office ou le chapelet ; tantôt en rapportant leur travail à Dieu, & lui offrant leurs peines : & au défaut de tout cela, par un regard ſimple de Dieu & un ſentiment de leur pauvreté. Ils récitoient les Heures du Bréviaire dans les tems marqués. A ſix heures & demie du matin ils retournoient à l'Egliſe pour dire Prime. A neuf heures ils récitoient Tierce, & entendoient enſuite la Meſſe. Sexte ſe diſoit à onze heures & demie ; après quoi l'on fai-

ſoit l'examen particulier. None étoit à deux heures, Vêpres à quatre, Complies à ſept heures & un quart; & à huit heures on ſe couchoit.

II. Leur vie pénitente.

Ils mangeoient enſemble dans une ſalle, les maîtres d'un côté, les ſerviteurs de l'autre. Ils étoient ſervis par portion & dans des plats de terre; on faiſoit une lecture durant tout le dîner: c'étoit un chapitre du nouveau Teſtament & la vie des Saints qu'on liſoit. On diſoit le grand *Benedicite* & les grandes Graces des Communautés. Après le dîner il n'y avoit point de récréation. Ils alloient ſe promener dans les bois, chacun ſéparément, ou avec un ſecond, ſi on en avoit beſoin: ou bien ils travailloient des mains. Ils avoient le matin deux heures de travail des mains & autant l'après-midi: Elaguer des arbres, cultiver des plantes & des herbages, cueillir des fruits, c'étoient-là leurs ouvrages ordinaires. Dans la chambre quelques-uns s'occupoient à quelqu'étude édifiante & utile au public. Nous avons vu que M. le Maître faiſoit des traductions de paſſages pour les écrits de M. Arnauld, ou même des traductions d'ouvrages entiers des Peres, comme *du Sacerdoce de S. Chryſoſtôme*: que M. de Séricourt ſon frere copioit & tranſcrivoit les manuſcrits des Théologiens qui compoſoient: que M. d'Andilli a fait dans cette Solitude une multitude ſurprenante de beaux ouvrages. D'ailleurs pluſieurs de ces ſaints Pénitens avoient des métiers ou des emplois habituels, Serrurier, Cordonnier, Menuiſier, Fermier, Laboureur, Jardinier, ſerviteurs pour le ménage; comme nous avons eu occaſion de le remarquer. Ainſi ils étoient

très-occupés & ne l'étoient qu'à des ouvrages vraiment utiles & néceſſaires.

Ils gardoient une retraite entiere : ils ne ſortoient jamais de P. R. que pour une grande néceſſité ; ils ne recevoient aucune viſite & ne parloient point aux étrangers. Pluſieurs Seigneurs qu'une pieuſe curioſité conduiſoit quelquefois dans ce Déſert, n'ont pas été exceptés de la régle, & ne l'ont pas trouvé mauvais. Le lieu par lui-même étoit fort propre à inſpirer cet eſprit de retraite. Car depuis que les Religieuſes l'avoient abandonné, c'étoit une friche hideuſe à voir, un terrain aquatique, rempli de reptiles. Le logement des Solitaires conſiſtoit en quelques chambres de l'ancienne Infirmerie qui étoient reſtées ; toutes les cellules ayant été démolies ou étant tombées depuis la ſortie des Religieuſes. Quelques-unes de ces chambres étoient nattées ; les autres n'avoient que les murailles toutes nues. Les Solitaires avoient très-peu de meubles, rien que le néceſſaire. Ils étoient vêtus comme le reſte du monde, ſans affectation ni pour la forme des habits ni pour la couleur. Mais l'habillement étoit très-modeſte : quelques-uns étoient vêtus comme des payſans & d'étoffes de gens de travail.

Ils ne faiſoient point maigre, tous n'ayant pu s'y accoutumer : mais le gras qu'ils faiſoient, étoit aſſorti à l'eſprit de pénitence. Huit mois de l'année ils ne faiſoient qu'un repas par jour, le dîner à midi, & collation le ſoir. De tems en tems ils pratiquoient des jeûnes au pain & à l'eau, chacun ſelon ſa dévotion & à ſa liberté. L'Avent ils faiſoient maigre. Le Carême & les jours de jeûne de l'Egliſe ils jeûnoient dans les com-

mencemens ſuivant l'uſage préſent de la mitigation, dînant & faiſant une légere collation. Mais dans la ſuite ils établirent le grand jeûne, & ils ne mangeoient qu'une fois le jour à quatre heures du ſoir après Vêpres. La plupart ne buvoient point de vin, mais de l'eau ou du cidre. Pluſieurs portoient le cilice & prenoient la diſcipline pluſieurs fois dans la ſemaine. Ils couchoient tous ſur la paille. Pour les autres auſtérités de ſurérogation, ils n'en pratiquoient aucune que de l'avis & avec la permiſſion de leur Directeur. Dans les maladies ils tenoient un milieu entre le trop grand ſoin du corps & un abandon trop entier. Comme la Providence les a toujours pourvus d'un Médecin qui étoit l'un d'entre eux, ils uſoient de ſon miniſtére, quand il étoit beſoin ; mais ils ne multiplioient pas, ni les remédes, ni les ſoulagemens; & les Médecins eux-mêmes ſavoient bien les conduire en malades pénitens.

III. Leur piété.

Ils communioient, les uns tous les quinze jours, les autres tous les huit jours, d'autres tous les Dimanches & toutes les Fêtes & quelque fois dans la ſemaine. Ils ſe confeſſoient aſſez ſouvent. Leur premier Directeur fut M. Singlin, à qui ſuccéda pour fort peu de tems M. Manguelein; celui-ci étant mort, M. de Saci le remplaça ; & il a continué de confeſſer les Solitaires pendant un grand nombre d'années.

Je ne puis mieux terminer le plan d'une ſi belle vie, que par ce petit mot d'éloge que donne à ces Solitaires celui dont j'ai tiré tout ce détail. » Ils étoient, dit-il, comme les » premiers Chrétiens, que l'Ecriture nom» me des hommes religieux qui craignoient » Dieu & qui n'avoient tous enſemble qu'un

» cœur & qu'une ame.... Ils ſe traitent avec
» une civilité, une ſincérité & une fraternité
» chrétienne, ſans s'appeller ni freres ni pe-
» res. Ils s'aſſiſtent dans la ſanté, dans la
» maladie, & à la mort..... Ils tiennent tou-
» tes les charges civiles & tous les honneurs
» du monde au deſſous des chrétiens qui ont
» leur tréſor dans le Ciel, & toutes les di-
» gnités eccléſiaſtiques au deſſus des pécheurs
» & des pénitens ſéculiers, tels qu'ils ſont
» tous.... Ils n'ont d'autre ambition que de
» ſe ſauver, d'autres affaires que celle de
» leur conſcience, d'autre joie que d'être
» Pénitens & Solitaires, d'autre averſion que
» celle de tout péché, de tout intérêt & de
» toute intrigue, d'autre amour que celui
» de Dieu, de Jeſus-Chriſt, de l'Egliſe, de
» la France & de leurs freres.

IV. Leur déta-chement, 1°. par rapport à la propaga-tion de leur Communauté

A cet éloge qui renferme un court portrait de leurs vertus, j'ajouterai quelques obſerva-tions ſur une de ces vertus, qui leur étoit ſi propre qu'il ſemble qu'elle les différencie de beaucoup d'autres bons chrétiens, avec qui leurs autres vertus leur ſont communes. Je parle de la vertu du détachement. Il étoit ſi par-fait, ſi épuré, ſi ſpirituel qu'ils n'avoient aucune attache ni à la ſatisfaction de provi-gner, ſi ordinaire aux gens de bien qui ont du zéle, ni à la conſolation de pouvoir comp-ter ſur un établiſſement ſtable & fixe dans une ſolitude qui étoit ſi bien aſſortie à la fin qu'ils ſe propoſoient, & qui étoit cependant à toute heure ſur le point de leur échapper.

Quant au premier article, les vics qui ont précédé font bien voir combien on étoit ſo-bre & réſervé dans ce Déſert à attirer les Su-jets. Voici comment s'explique à ce ſujet M.

Digitized by Google

le Maître dans ſon Mémoire juſtificatif des Solitaires de P. R. dont je rendrai compte dans la ſuite. » Perſonne, dit-il, ne vient » ici que l'eſprit de Dieu ne l'y amene. Per- » ſonne n'y demeure que parce que l'eſprit de » Dieu l'y retient. Tous ceux que nous avons » vu juſqu'ici y arriver, y ſont venus d'eux- » mêmes, comme il eſt évident par les faits. » Ceux qui ſe préſentoient n'étoient admis qu'après mûre délibération. Pluſieurs, quoique devenus compagnons de pénitence & de piété, ne ſe domicilioient point à P. R, & reſtoient au milieu du monde, ou ſe choiſiſſoient une retraite ailleurs, comme on l'a vu dans M. de Bagnols, dans M. de Bernieres & dans quelques-uns que M. Singlin avoit placés chez le Curé de Magni : & comme on le verra dans la ſuite dans M. Nicole & dans pluſieurs autres. Il y a toujours eu ſi peu de bâtimens pour loger les Solitaires; & ce qu'il y en avoit, étoit ſi mal diſtribué, qu'il étoit viſible qu'on ne penſoit point à former jamais une nombreuſe ſocieté. La plupart même de ceux qui compoſoient celle qui exiſtoit, étoient plutôt des hommes néceſſaires pour le ſervice du lieu, fermier, jardinier, &c. que des freres vivans en corps de communauté.

Ce n'eſt pas que les ſerviteurs de Dieu n'euſſent un grand zéle pour le ſalut des ames, & n'euſſent fait le ſouhait de S. Paul lorſqu'il diſoit : *Je voudrois que vous fuſſiez tous comme moi.* M. le Maître dans les occaſions n'étoit pas muet pour faire à ceux qu'il rencontroit l'éloge de la ſolitude & de la pénitence, & du contentement parfait qui en étoit le fruit. Mais on ne s'avançoit pas davantage : on laiſ-

ſoit à Dieu de faire ſouffler ſon eſprit où il vouloit & quand il vouloit. Ils voyoient ce qui n'arrive que trop communément dans des maiſons très-ſaintes dans leur origine, que la multitude des enfans tue la mere qui les a portés ; & que ſa fécondité ne ſert qu'à l'affoiblir & à lui amener le relâchement. Ils penſoient que n'étant chargés que d'eux ſeuls & de leur ſanctification perſonnelle, ils ne devoient pas s'expoſer à perdre pour eux les avantages d'une vie bien fervente, en voulant trop la communiquer à d'autres & la partager. Nul levain donc chez eux de ce ſecret empreſſement de l'amour propre pour la propagation : nulle trace de ce zéle plus ardent qu'éclairé, qui ſe voit ſi communément dans beaucoup de gens vertueux. N'ont-ils pas, par exemple, trouvé bon que quelques-uns allaſſent ſe retirer en Berri dans l'Abbaye de S. Ciran ; que d'autres penſaſſent à ſe faire Chartreux, ou entraſſent dans d'autres Communautés Religieuſes ? M. Fontaine raconte l'entrée d'un jeune homme dans la nouvelle Congrégation établie en Lorraine par le Pere Matincourt ; ce jeune homme avoit demeuré pluſieurs années à P. R. d'une maniére extrêmement édifiante. Il ſe nommoit André Bayon : il étoit tendrement aimé de M. le Maître. Obligé de ſortir dans un tems de diſperſion, il retourna chez ſes parens en Lorraine. Comme l'Ordre du Pere Matincourt étoit célébre alors dans le pays, il communiqua à M. le Maître le déſir qu'il avoit de s'y engager. M. le Maître l'approuva ; il entra dans le nouvel Ordre & y fit ſes vœux. Il continua d'être en relation avec ſon ancien maître : il lui écrivoit fréquemment ; & celui-ci prit en affec-

tion les Religieux de cet Ordre, & lia avec eux une union de charité très-étroite. Il leur faiſoit de tems en tems des préſens de bons livres, dont ils étoient très-reconnoiſſans.

Il paroît par-là que la propagation qui ne ſe faiſoit pas par les ſoins de l'homme, ne laiſſoit pas de ſe faire par ceux de la Providence. L'eſprit de P. R. ſe répandoit en différens endroits. On étoit de P. R. ſans y être: on en étoit, étant ailleurs, étant en Religion, étant en ménage, étant en charge dans le ſiécle: & c'eſt cela même qui donnoit lieu aux eſprits jaloux, de publier, & aux Miniſtres ſoupçonneux de le croire, qu'il y avoit un attroupement à P. R: pendant que ce n'étoit qu'une conformité de piété entre un grand nombre de perſonnes diſperſées de tout côté; leſquelles ſouvent ne ſe connoiſſoient même pas, & n'étoient liées que par le levain de grace, que la bonne odeur de la vie de dix ou douze Solitaires, jettoit çà & là, ou que leur préſence portoit en différens endroits à chaque fois que la Cour les diſperſoit.

V. Leur détachement 2°. quant à leur domicile, où ils n'avoient rien d'aſſuré.

La ſeconde choſe en quoi ſe manifeſtoit l'eſprit de détachement dans ces Solitaires, c'étoit l'inſtabilité preſque perpétuelle dans laquelle ils vivoient. Des Religieux qui trouvent dans une maiſon bien réglée une aſſurance pour leur établiſſement, qui peuvent compter que la maiſon ne leur manquera pas, pratiquent aſſez aiſément l'abnégation évangélique & le détachement de toutes choſes. Comme on a fait volontairement le ſacrifice de toutes les ſuperfluités du monde, un mérite commun ſuffit pour ne pas retourner la tête en arriére, & pour ſe paſſer de tout ce qu'on a quitté; parce qu'on retrouve à la place

ce que S. Paul appelle *une vie tranquille & paiſible en toute piété & chaſteté.* La ſtabilité aſſurée & moralement certaine délivre de toute inquiétude, & met l'ame dans une grande liberté. Mais de s'enſevelir dans un déſert où il n'y a rien de fixe ni pour le temporel ni pour le ſpirituel ; ſe dépouiller d'un côté de tous ſes biens ou d'une partie en y entrant, pour ſervir Dieu & faire pénitence avec quelques compagnons ; & d'un autre côté ſe voir tous les jours expoſés à être chaſſés de la retraite à laquelle on s'étoit conſacré, & à perdre la compagnie édifiante qui étoit l'unique ſoutien extérieur qu'on s'étoit procuré : Vivre cependant au milieu de cette inſtabilité, ſans inquiétude ; ne point ſe dégoûter d'une telle ſituation ; ne point ſe mettre en peine d'en chercher ailleurs une plus tolérable ; ne pas même penſer à ſe ménager & à ſe préparer des reſſources ; c'eſt ce qu'on a admiré, & ce qu'on ne ſe laſſera jamais d'admirer dans ces vertueux Chrétiens dont je fais l'Hiſtoire. Ils s'abandonnoient totalement à la Providence ; & malgré toutes les déroutes dont ils étoient menacés ſans ceſſe, & qui arrivoient en effet, ils ſe gardoient bien de ſe réſerver *une porte de derriére* ; c'eſt l'expreſſion dont ils ſe ſervoient. Auſſi la triſte épreuve qu'ils ont faite pluſieurs fois d'un état fugitif, n'empêchoit pas qu'au premier moment de liberté qu'ils avoient de revenir dans cette terre peu agréable aux ſens & dans ce domicile branlant, ils ne s'y rendiſſent tous, & n'y accouruſſent comme en volant au riſque d'en être de nouveau emportés par quelque coup de vent.

Il eſt tout naturel de ſe rappeller ici le portrait que l'Apôtre S. Paul fait de la foi des an-

ciens Juſtes, & entre autres ce qu'il dit de leur détachement de toutes les choſes ſenſibles, juſqu'à ne pas tenir ſeulement à un pouce de terre. Ceux dont nous parlons n'étoient-ils pas, comme eux, toujours prêts à partir aux premiers ordres, ſans ſçavoir où ils iroient ? N'étoient-ils pas ſans patrie & ſans cité permanente ici-bas, contemplant des yeux de la foi & ſaluant par leurs déſirs la future? Ne paſſoient-ils pas une partie de leur vie à errer de ſolitude en ſolitude, comme des hommes de rebut, ou plutôt comme des Saints, dont le monde n'étoit pas digne? Auſſi ne craignoient-ils ni la mort, ni les maladies qui en ſont le chemin. Les malades mouroient dans une grande paix : les ſains les voyoient mourir avec joie, & ſouhaitoient d'être à leur place : » Quand ſerons-nous tous enſemble, diſoient-ils?

Monſieur Singlin.

VI. Vie de M. Singlin. M. Vincent le fait Prêtre & Chapelain de la Pitié.

Il eſt tems de parler de celui qui étoit l'ame de cette ſainte ſociété des Solitaires de P. R. Il s'agit de M. Singlin, un des plus ſaints Prêtres de ces derniers tems. M. Antoine Singlin étoit fils d'un Marchand de vin. Son pere le mit en apprentiſſage chez un Marchand de drap ou de ſoie, nommé M. Faveroles. A l'âge de 22 ans, Dieu le toucha : il prit la réſolution de quitter le commerce, & de ſe donner à Dieu. Dans ce deſſein il alla trouver M. Vincent de Paule Supérieur de la nouvelle Congrégation de la Miſſion, dite de S. Lazare, & lui ouvrit ſon cœur. M. Vincent le reçut avec beaucoup d'amitié, l'embraſſa, applaudit à ſon pieux deſſein, & lui dit qu'il falloit qu'il ſe fît Prêtre. M. Singlin lui re-

préſenta qu'il ne ſavoit pas un mot de latin. M. Vincent lui indiqua un Collége, & l'y envoya en Sixiéme, après lui avoir fait apprendre en particulier les premiers élémens. Le jeune homme eut le bonheur de rencontrer un Régent plein de complaiſance, qui ayant compaſſion de le voir obligé d'étudier avec des enfans de ſept à huit ans, voulut lui épargner cette honte. Il le faiſoit venir tous les matins une heure avant la claſſe, & lui apprenoit ce qu'il devoit enſeigner à ſes écoliers; en ſorte que pendant la claſſe le jeune homme étoit comme l'aſſocié du Régent pour faire la leçon aux enfans. Il en fut de même des autres claſſes: tous les Régens eurent la même complaiſance pour lui. Lorſqu'il ſçut ſuffiſamment de latin pour être admis à entrer dans les Ordres, M. Vincent les lui fit prendre: & quand il fut Soudiacre, ou Diacre, il le plaça à l'Hôpital de la Pitié pour faire le catéchiſme aux enfans. Madame ſa mere l'y ſuivit, & devint l'œconome générale de la Maiſon. Pour lui, il ſe dévoua au ſervice des pauvres, les aſſiſtant avec des ſoins infatigables; & quand il fut Prêtre, il les confeſſoit avec un zéle ardent: c'étoit ſur-tout envers les filles de refuge qu'il ne s'épargnoit point.

Il lui arriva une choſe fort extraordinaire en ce tems-là. M. Vincent alloit de tems en tems à la Pitié, parce qu'il en étoit Supérieur. Un jour en l'année 1633 M. Singlin ſortant de l'Egliſe, apperçut M. Vincent au fond de la cour qui parloit à quelqu'un. Il reſta ſur le perron de l'Egliſe, en attendant que M. Vincent eût fini avec cette perſonne. Pendant qu'il étoit là, une dévote de M. Vincent, nommée

ſœur Jeanne ou ſœur Catherine, s'approcha de M. Singlin & lui dit : » Vous attendez » M. Vincent. Il lui dit : Oui ; & elle ajouta : » Et moi auſſi. Puis elle dit : Eh ! mon Dieu, » Monſieur ; il faut bien prier Dieu pour l'E- » gliſe : car il va s'élever une grande perſécu- » tion dans l'Egliſe : tous les gens de bien » vont être horriblement perſécutés. » M. Singlin qui croyoit qu'il n'y avoit pas dans l'Egliſe de plus grand homme de bien que M. Vincent, dit à la Sœur en le lui montrant : » Hélas ! ma Sœur ; & ce ſaint homme-là va » donc bien être perſécuté ? » Elle fit un grand ſoupir, & lui dit : » Hélas ! non, Monſieur, » hélas ! il ſera des perſécuteurs. » Dans le moment M. Vincent ayant quitté la perſonne à qui il parloit, M. Singlin l'alla joindre. Dans la vie de M. de S. Ciran nous avons juſtifié M. Vincent pour ce qui regarde la perſécution ſuſcitée à cet Abbé : mais il ſeroit difficile de le faire touchant celle qui fut ſuſcitée à M. Arnauld Auteur du livre *de la Fréquente Communion*, à Janſénius ſur ſon gros ouvrage, & même à P. R. On le verra plus bas dans la vie de M. Arnauld. M. Singlin s'eſt toujours reſſouvenu de la prophétie de ſa dévote ; & lorſque dans la ſuite quelqu'un étoit exilé ou mis à la Baſtille, il diſoit : » Voilà la prédiction » de ma dévote qui s'accomplit. » Mademoiſelle Perrier & M. Nicole atteſtent ſçavoir le fait de la propre bouche de M. Singlin ; & M. le Maître dans un entretien qu'il a eu avec la Mere Angélique, & qui eſt imprimé dans un Recueil in-douze de piéces de P. R. déclare que cette dévote étoit une fille de Province, que Madame Pontaillon Inſtitutrice des filles de l'Union chrétienne avoit appellée à Paris,

Digitized by Google

pour inſtruire les filles du Refuge ; & que cette même dévote rendit une viſite à M. Singlin à P. R. lorſqu'elle ſe retira de Paris en 1639.

VII. Il fait connoiſſance avec M. de S. Ciran.

Pendant que M. Singlin demeuroit à la Pitié, il alloit ſouvent aux Conférences qui ſe tenoient à ſaint Lazare, pour les Eccléſiaſtiques de Paris. Il y fit connoiſſance avec M. le Secq, dont j'ai parlé plus haut. Ce M. le Secq qui avoit une grande liaiſon avec M. de S. Ciran, lui propoſa M. Singlin, comme je l'ai dit en cet endroit, pour l'envoyer à S. Ciran remplir la place de Prieur de l'Abbaye & y mettre quelque réforme. M. Singlin fut donc préſenté à M. de S. Ciran : mais il ne ſe trouva pas plus diſpoſé que M. le Secq à accepter cette charge. Il repréſenta à l'Abbé qu'il ne ſe ſentoit pas aſſez fort pour une telle entrepriſe ; que d'ailleurs M. de S. Ciran pouvoit mourir avant que les choſes fuſſent établies ; qu'alors il ſe trouveroit engagé & n'auroit plus de ſecours ; qu'un autre Abbé Commendataire pourroit lui faire de la peine : que pour toutes ces raiſons il le prioit de le diſpenſer de la commiſſion. Mais il ajouta qu'il avoit un frere Religieux de Saint Germain des Prés, qui n'étoit point entré dans la nouvelle réforme de S. Maur ; que s'il l'avoit pour agréable, il lui en feroit la propoſition. Il l'amena en effet à M. de S. Ciran. L'Abbé lui parla d'une maniére ſi touchante, qu'il accepta & partit peu de tems après pour S. Ciran au commencement de l'année 1634. Il y fit bâtir un petit dortoir avec des cellules, & remit un peu la Maiſon. Il engagea depuis un autre Religieux de S. Germain à venir avec lui, lequel y eſt reſté & y eſt mort.

M. Singlin continua de voir M. de S. Ci-

ran. Il venoit dîner chez lui une fois toutes les ſemaines. Ce qui plaiſoit davantage à M. de S. Ciran dans M. Singlin, c'étoit qu'il n'avoit jamais vu perſonne plus diſpoſé & plus ouvert à recevoir toutes les Vérités; ajoutant qu'il les avoit déja dans le cœur avant que de les connoître; & qu'il étoit comme une allumette; qu'il n'y avoit qu'à approcher le feu, pour le faire prendre à l'inſtant. M. Singlin embraſé par les diſcours de l'Abbé, le conjura de le prendre ſous ſa conduite, & lui demanda la permiſſion de quitter ſa place de la Pitié. M. de S. Ciran eut quelque peine à ſe rendre ſur le dernier article; car il aimoit ſinguliérement le ſervice des pauvres. Mais M. Singlin lui repréſenta qu'il n'y avoit rien à faire dans cet Hôpital, les Adminiſtrateurs y dominant abſolument, & regardant les Prêtres preſque comme des Valets. » Mais, dit » l'Abbé, vous n'avez point de bien; que fe» rez-vous en quittant cet emploi? » Il répondit qu'il prendroit quelques enfans dont il ſeroit le Précepteur. Cette parole gagna tout d'un coup M. de S. Ciran, qui n'ayant rien plus à cœur que l'éducation des enfans, fut ravi que la penſée en fut venue à M. Singlin de lui-même. Il l'envoya à P. R. des Champs où il fit ſon renouvellement qui ne fut pas long. C'étoit en 1637. L'intention de M. de S. Ciran n'étoit pas de le retenir à P. R. Il penſoit à l'envoyer dans une Cure dépendante de ſon Abbaye, nommée Arfeuille, afin qu'il y élevât un petit nombre d'enfans. Car il comptoit pour beaucoup de pouvoir élever ſeulement une douzaine d'enfans dans l'innocence, loin de la corruption du monde; vu que l'innocence conſervée étant auſſi rare qu'elle

Digitized by Google

eſt aujourd'hui, & étant cependant la plus déſirable de toutes les diſpoſitions pour le Sacerdoce, ſuivant l'eſprit de l'Egliſe; c'étoit une petite pepiniére d'Eccléſiaſtiques tels que l'Egliſe les ſouhaite. Que ces vues ſont nobles!

VIII. Il eſt établi Confeſſeur des Religieuſes de P. R.

Cependant les choſes tournérent autrement. M. *Singlin* avoit trouvé à P. R. quelques enfans, du nombre deſquels étoit M. Bignon. Il avoit commencé à en prendre ſoin. Il revint avec eux à P. R. de Paris en 1637, pour y paſſer l'hiver. Voici la deſcription que fait M. Lancelot qui entra alors à P. R. de la grande pauvreté & de la mortification de M. Singlin dans ce tems-là. » Il n'avoit qu'une » méchante robe de chambre de ſerge violette, » & portoit ſes habits ſi uſés qu'on avoit » peine à le faire réſoudre d'en prendre de » neufs. Il laiſſoit ſa chambre au petit M. Bi» gnon, & ne ſe réſervoit qu'un méchant » cabinet qui étoit au coin de la montée, » fort froid, fort obſcur, & expoſé à tout le » grand bruit du Fauxbourg. Il y étudioit » le jour & la nuit; il y étendoit deux ais » pour ſe coucher. Il eſt vrai que dans la ſuite » il ſouffrit par condeſcendance qu'on y mît » un petit matelas: mais il étoit ſi mal gar» ni qu'on n'avoit pas lieu de lui reprocher » qu'il fût trop à ſon aiſe. Il couchoit ſans » draps & tout habillé. Nous diſions Mati» nes dans ſa chambre avec lui à une heure » après minuit: mais n'étant pas content de » cet office, fort ſouvent il prioit Dieu preſ» qu'à toutes les heures de la nuit, faiſant » ſonner ſon réveil preſqu'à chaque heure & » le relevant pour une autre heure. Mais lorſ» qu'il vit qu'on s'en étoit apperçu, il ceſſa

» de le faire, ne fuyant rien tant que l'oſten-
» tation.

Dès qu'il fut établi à Paris, M. de S. Ciran lui fit conteſſer les Novices de la Maiſon de P. R; & comme cet Abbé fut obligé de ſe retirer de la nouvelle Maiſon du ſaint Sacrement, à cauſe des brouilleries qui ſurvinrent de la part de l'Evêque de Langres, il ſe donna pour ſubſtitut dans cette Maiſon le même M. Singlin. Ce ne fut pas ſans une grande répugnance que celui-ci accepta la charge; car il avoit un ſi grand reſpect pour les fonctions du miniſtére, que ſi on l'eût voulu croire, il ne les auroit jamais exercées. Il a ſouvent importuné M. de S. Ciran à ce ſujet, & il regardoit comme un jugement de Dieu ſur lui le refus que faiſoit l'Abbé de conſentir à ces vues d'humilité. Il ne laiſſa point de ſe ſoumettre tranquillement à la volonté de Dieu, s'abandonnant avec confiance à ſes deſſeins ſur lui, & s'eſtimant trop heureux ſi Dieu vouloit bien ſe ſervir de lui pour gagner quelques ames. Ces diſpoſitions édifiantes l'ont toujours ſuivi dans l'exercice du miniſtére. Il fut toujours prêt à n'épargner ni ſes ſoins ni ſa vie, pour le ſervice des perſonnes que Dieu lui avoit adreſſées: également prêt à les remettre entre les mains de quelqu'autre bon Directeur. Auſſi ſouhaitoit-il de voir à P. R. un bon nombre de ſaints Eccléſiaſtiques capables de conduire, afin de pouvoir ſe retirer des fonctions & ſe tenir dans le ſilence. Lorſque M. de S. Ciran fut arrêté en 1638, il ſe trouva comme forcé par la Providence de le remplacer pour confeſſer les Religieuſes de P. R; & peu à peu il ſe trouva même chargé de preſ-

que tous les particuliers que M. de S. Ciran conduiſoit avant ſa priſon. Il eut entre autres M. Hillerin Curé de ſaint Merri à conduire & à diriger dans l'affaire de la démiſſion de ſa Cure, dont nous avons parlé ailleurs. Il fit bien ce qu'il put pour écarter de lui le fardeau, qui lui peſoit beaucoup davantage par *l'éloi*gnement de celui qui l'aidoit à le porter. Mais il ne put pas réſiſter aux raiſons qu'on lui allégua pour l'empêcher de ſe retirer.

IX. Entretien de M. Singlin avec M. de S. Ciran ſur la direction & ſur la prédication.

Auſſi quand M. de S. Ciran eut recouvré ſa liberté, M. Singlin en eut double joie, l'une de la délivrance de ſon cher maître, & l'autre de la ſienne propre; comptant que le Directeur en chef étant retrouvé, le ſubalterne par-là même étoit déchargé. Mais il n'en fut pas ainſi. L'Abbé écouta tranquillement toutes les raiſons que déduiſit au long M. Singlin; & après qu'il eut tout dit, qu'il eut exagéré les troubles intérieurs qu'il reſſentoit dans le mi*niſtére*, il lui répondit, » que tout cela étoit » ſuperflu; que ces raiſons étoient non rece- » vables contre les ordres de la Providence, » qui l'avoit mis en une place dont il ne pou- » voit ſortir que par de nouveaux ordres de » la Providence; que les foibleſſes des ames » ſont la matiére de notre patience, & non une » raiſon de ſe troubler; que ces ſortes de trou- » bles ne ſont point à écouter, parce que ou » ces troubles ſont l'effet de l'amour propre, » ou bien ils viennent du tempérament qui » n'eſt pas encore ſurmonté par une charité » aſſez éminente, ou enfin ce ſont des épreuves » que Dieu permet pour nous humilier & nous » faire recourir à lui; qu'enfin la grande régle » eſt de ne faire rien ni par inclination ni par » averſion, mais par l'eſprit de la foi opé-

» rante par la charité. Mais, dit M. Singlin, » je vois tous les jours que je fais mille fautes dans mon emploi. Il faut ſavoir, répondit l'Abbé, ſupporter ſes propres fautes : » c'eſt aſſez de les reconnoître devant Dieu ; » après quoi on peut n'y plus penſer. Notre » Miniſtére doit être dans une perpétuelle » oraiſon, & dans un continuel gémiſſement. » Mais il ne faut pas pour cela quitter... J'en » reviens toujours au conſeil que je vous ai » ſouvent donné, & que je prens pour moi-» même ; Priez beaucoup, & ne vous empreſ-» ſez de rien. » M. Singlin lui allégua enſuite le chagrin qu'il avoit de voir que ſouvent on faiſoit retomber ſur le Directeur des choſes que font les gens que l'on conduit, & qu'on ne ſauroit approuver. M. de S. Ciran lui répondit, » qu'il falloit d'abord ſe ſouvenir » que ni celui qui plante, ni celui qui arro-» ſe ne ſont rien, que l'accroiſſement vient de » Dieu ; que ceux qui jugent du Directeur par » la conduite extérieure des Pénitens, n'ont » pas cette vérité devant les yeux, mais qu'il » faut les laiſſer parler & faire toujours ſon » devoir. » Comme M. de S. Ciran s'étendit fort ſur l'obligation où eſt le Directeur d'attendre & de ſuivre dans les ames les opérations de la grace, ſans s'avancer au-delà, M. Singlin lui dit » qu'il étoit charmé de l'enten-» dre ainſi parler ; que tout ce qu'il diſoit, » étoit d'une juſteſſe admirable ; & que c'eſt » ce qui le fâchoit, lui qui n'avoit pas le » même avantage, & qui ſouvent après avoir » parlé voudroit retenir ce qu'il a dit, voyant » combien cela étoit dit mal à propos. Et » moi, ce qui me fâche, dit l'Abbé, c'eſt » que vous vous fâchiez de cela, La faute la

plus

» plus conſidérable qui eſt en vous, c'eſt que » vous croyez trop en avoir fait..... Il faut » avoir plus de ſimplicité : ces fautes ne ſont » rien ; elles ſervent même à nous ſanctifier ; » lorſqu'après les avoir faites, on s'offre à » Dieu, étant tout prêt à rentrer dans le com- » bat pour les réparer... Ne vous inquiétez » de rien. Souvent ce que nous croyons ne va- » loir rien, eſt très-bon devant Dieu ; & au » contraire il faut craindre de s'aimer & de ſe » rechercher ſoi-même. » Comme M. Singlin revenoit encore ſur les peines que lui cauſoient pluſieurs de ſes pénitens, l'Abbé lui ferma la bouche en lui diſant : » *In hoc poſiti* » *ſumus ; nous ſommes faits pour avoir de la* » *peine*... Et ſi Dieu permet que notre profeſ- » ſion en ce tems ſoit pénible, quand cela » ne ſerviroit qu'à purger les fautes de notre » entrée dans la Prêtriſe, nous devrions le » prendre en patience & en pénitence.

J'ai cru devoir rapporter tout cet entretien pour l'honneur de M. de S. Ciran, dont la diſcrétion & la ſageſſe s'y montrent ſinguliérement. C'eſt pour la même raiſon que j'ajouterai ce qui fut dit dans la ſuite de cet entretien ſur l'article de la prédication : ce ſont des réflexions auſſi ſenſées & auſſi chrétiennes, que celles qui ont précédé ſur la direction.

M. Singlin ne pouvant gagner ſon procès pour la confeſſion, vouloit au moins que l'Abbé le diſpenſât de continuer l'exercice de la prédication. Il allégua d'abord ce qui étoit en partie vrai, ſon peu de fonds, d'érudition & de ſcience dans la Théologie. Enſuite il lui fait ſa confeſſion ſur un levain d'amour propre qu'il apperçoit en lui-même à cet égard, & qui s'eſt manifeſté depuis peu dans une oc-

caſion, où s'étant préparé pour prêcher, il fut obligé de laiſſer monter en chaire un Prédicateur qui ſurvint & que l'on pria de prêcher, ce qui lui fut un peu ſenſible. M. de S. Ciran auroit pu répondre à l'allégation qu'il faiſoit de ſon défaut de talens, une choſe qui n'étoit pas moins vraie, que ce qui lui manquoit, étoit bien recompenſé par un autre talent qu'il poſſédoit éminemment, qui étoit celui de ſavoir préſenter les vérités de morale avec une lumiére & une onction qui charmoit tous ſes auditeurs, ſans en excepter les plus beaux génies & les plus profonds Théologiens, tels que les Arnauld, les d'Andilli, les le Maître. Mais il n'étoit pas du goût de M. de S. Ciran de louer les perſonnes en leur préſence. Ainſi ſans répondre au premier article, il s'arrêta ſur le dernier. » Vous avez eu de la peine, » dit-il, quand vous avez vu quelqu'un monter en chaire à votre place. Vous avez eu tort. » Si cela m'étoit arrivé, j'aurois été ravi de » perdre le plus beau ſermon du monde. Au » reſte tout ce que vous dites de votre triſteſſe » à ce ſujet, ne ſeroit rien ſi vous ne vous » en entreteniez pas trop. Ce ſont des flots que » le Diable excite en nous, que nous devons » ſouffrir, ſans les rendre nôtres, par nos entretiens trop longs & trop volontaires;... & » la part même que vous y prenez volontairement, ne ſeroit rien, ſi vous vous contentiez de la reconnoître au ſoir par une » ſeule vue & n'y plus penſer,..... & tâcher » dans une autre occaſion, d'être plus fidéle.

Alors M. Singlin pria l'Abbé de lui donner des avis ſur la maniére de préparer ſes ſermons. » S'il ſe préſentoit à moi, dit l'Abbé,

» quelqu'occaſion de prêcher, je me préſente-
» rois devant Dieu pour lui demander les pen-
» ſées ſur le ſujet que j'aurois pris; & puis
» je les mettrois en chefs par écrit; & après
» les avoir arroſées par de fréquentes oraiſons,
» je m'en irois prêcher. Après ma prédication
» je me retirerois dans ma chambre pour m'a-
» genouiller devant Dieu, & ne reverrois per-
» ſonne de ceux qui auroient aſſiſté à mon
» ſermon; & ſi on m'en parloit, je témoi-
» gnerois ne l'agréer point: ce que je ferois,
» ſoit que le ſuccès en eût été bon ou mau-
» vais, ſi toutefois on peut parler de la ſorte:
» car ſouvent lorſque nous penſons qu'il eſt
» bon, il eſt mauvais ſelon Dieu, & au con-
» traire... Accoutumez-vous à cela & à vous
» laiſſer entre les mains de Dieu pour les évé-
» nemens, & aimez autant les uns que les
» autres; laiſſez penſer aux autres ce qu'ils
» voudront... Il faut cependant dans le cours
» de ſa vie ſe nourrir des vérités & des Ecri-
» tures catholiques, pour ne dire que ce qu'on
» aura appris de Dieu & de ſon Egliſe. » Je ne ſçai ſi le lecteur admirera comme moi la ſolidité de ces avis; j'avoue que je ne vois rien au monde de plus judicieux & de plus évangélique en même tems. M. de S. Ciran conclut la converſation en diſant: » Enfin, Monſieur,
» je vous prie d'être plus ſimple, ſoit que vous
» confeſſiez, ſoit que vous prêchiez: laiſſez
» à Dieu de vous juger, de peur de tomber
» dans des fautes plus grandes que celles que
» vous croirez avoir faites. Car il n'eſt non
» plus permis de juger de ſon intérieur, que
» de celui d'autrui, ſans une lumiére de Dieu
» qui nous faſſe voir clairement les défectuo-
» ſités de l'action, afin de ne pas uſurper ſon

» autorité ſouveraine. » Ainſi finit l'entretien ; & M. Singlin s'en retourna à ſes confeſſions & à ſes prédications.

X. M. Singlin eſt chargé d'une multitude étonnante de directions.

Cependant à la mort de M. de S. Ciran, ce fut encore à recommencer. Mêmes tentatives de ſa part pour ſe décharger ; mêmes inſtances de la part des amis, & ſurtout de M. de Barcos, pour l'arrêter. Il ne ſe rendit qu'à condition que M. de Barcos partageroit avec lui la charge, qu'il ſouffriroit qu'il lui rendît compte de tout ce qui l'embarraſſeroit, & qu'il voudroit bien en outre être ſon Directeur pour la conſcience.

Il ne ſe rendit pas ſi facilement à l'égard de M. le Maître, cet illuſtre Solitaire & le Pere des Solitaires de P. R. Il refuſa long-tems de ſe charger de ſa conduite, à cauſe de la haute idée qu'il avoit de la vertu du Pénitent, & de ſon incapacité prétendue pour mener de grandes ames de cette eſpéce. L'humilité du Pénitent vainquit l'humilité du Directeur. M. le Maître le preſſa avec tant d'inſtance & tant de perſévérance, qu'il ne put pas ſe refuſer & à lui & à tous ſes compagnons de ſolitude. Il avoit rendu auparavant un autre ſervice à M. le Maître, dans le commencement de ſa retraite. Il avoit juſtifié ſa démarche dans un Ecrit, où il montroit l'entiére conformité de conduite entre S. Paulin & M. le Maître : j'en ai parlé ailleurs. Etant donc établi Confeſſeur des Solitaires, il venoit de tems en tems à P. R. des Champs pour leur rendre ſes ſervices ; juſqu'à ce que ne pouvant plus ſuffire à tout, il leur donna pour les conduire M. Manguelein, ce digne Eccléſiaſtique dont j'ai parlé plus haut, & après ſa mort qui fut prompte, le jeune M. de Saci nouvellement

Digitized by Google

ordonné Prêtre. Ce fut dans un de ces voyages que faiſoit M. Singlin à P. R. des Champs, qu'il eut à décider le ſaint Evêque de Bazas Litolfi Maroni, entre le parti de la retraite & celui de retourner dans ſon Diocèſe. L'humble pénitence du Prélat lui parut ſuffiſante pour le purifier devant Dieu, & il le détermina à reprendre ſa croix & ſes fonctions. Le bon Evêque fit ſon renouvellement entre ſes mains, & retourna plein de zéle à Bazas avec le même M. Manguelein que je viens de nommer, & qu'il avoit demandé à M. Singlin pour coopérateur. Quand le miniſtére de M. Singlin ſe trouva renfermé dans P. R. de Paris, il n'en fut pas pour cela moins étendu. Outre la direction & des Religieuſes & d'une multitude de perſonnes, tant celles qui étoient anciennement converties, que celles qui ſe convertiſſoient de jour en jour & s'adreſſoient à lui, il faiſoit fréquemment des inſtructions & à la Grille & dans l'Egliſe de P. R. comme je l'ai dit.

XI. Ses prédications à P. R.

Au reſte il n'a jamais prêché que dans cette Egliſe qu'il regardoit comme le lieu propre de ſa miſſion. Il n'avoit garde de ſe produire ailleurs; la vanité ni l'intérêt n'étant jamais entré pour rien dans ſon miniſtére de la Chaire. C'étoit ordinairement M. de Saci & quelquefois M. Arnauld le Docteur qui compoſoient ſes diſcours, parce que la multitude de ſes affaires ne lui laiſſoit pas le loiſir de les préparer lui-même. Il leur marquoit le ſujet qu'il vouloit traiter, & le plan qu'il s'en étoit formé: ces Meſſieurs bâtiſſoient là-deſſus: enſuite il apprenoit ce qu'il pouvoit de ces diſcours, y ajoutoit ce qu'il jugeoit à propos, & les débitoit avec la grande ſatisfaction de ſon

auditoire toujours bien rempli, ſouvent même d'Evêques & de perſonnes de diſtinction. Une preuve évidente de la bénédiction que le Seigneur donnoit à ſes prédications, c'eſt le grand nombre de perſonnes touchées de Dieu par ſes Sermons, qui s'adreſſoient à lui, & qu'il envoyoit les uns à P. R. des Champs, les autres dans d'autres retraites, ou dans leurs familles & leur ménage. Nous avons encore aujourd'hui ſes Sermons imprimés en cinq Vol. in-octavo, d'une premiére édition qui a été répétée juſqu'à trois fois, & en douze Vol. in-douze d'une derniére édition en 1736. Il s'en eſt faite encore une depuis en cinq Vol. in-douze. Mais il eſt bon que le public ſoit averti que ce n'eſt pas proprement M. Singlin qu'on a imprimé, quoique le Frontiſpice le diſe : c'eſt un abrégé qu'on a prétendu faire des Inſtructions de M. Singlin : enſorte que ce ne ſont plus les phraſes & les paroles de M. Singlin ; peut-être même ne ſont-ce pas toujours ſes vrais ſentimens & ſes vrais principes, mais ceux de l'Abbréviateur.

Il lui arriva en 1649 une épreuve & une humiliation bien grande. Il fut interdit de la prédication ſur des délations calomnieuſes. Il y avoit déja quelque tems que ſa réputation faiſoit ombrage à certaines perſonnes ſuſceptibles de jalouſie. La multitude de caroſſes qui abondoit à P. R. les jours de ſermon, les bleſſoit, auſſi bien que les converſions éclatantes qui en réſultoient. Ceux que ſes prédications ne convertiſſoient point, s'irritoient & des grandes vérités qu'il expoſoit, & de la ſainte liberté avec laquelle il les annonçoit : ils euſſent bien voulu étouffer cette voix qui étoit pour eux un cenſeur incom-

Digitized by Google

mode. On murmuroit donc ſourdement dans Paris contre le Prédicateur de P. R. & on n'attendoit qu'une occaſion pour lui faire fermer la bouche. Elle ſe préſenta. Il avoit fait le panégyrique de S. Auguſtin le jour de ſa Fête. Il avoit pour auditeurs beaucoup d'habiles Théologiens, & des perſonnes très-diſtinguées, comme le Duc de Liancour, le Pere de Gondi de l'Oratoire, frere de M. l'Archevêque, &c. C'étoit dans la conjoncture des aſſemblées de Sorbonne pour la cenſure des V Propoſitions de Janſénius ſous le Sindicat du Docteur Cornet. Quelques Religieux d'un Couvent tout voiſin de P. R. qui avoient aſſiſté au ſermon, firent un extrait des prétendues erreurs débitées dans ce ſermon, & l'envoyérent à M. l'Archevêque qui étoit alors à ſon Abbaye de S. Aubin à Angers. Le Prélat écouta les délateurs, & écrivit à Paris à ſon Promoteur de mander M. Singlin, & de lui interdire la Chaire.

XII. Interdit & réhabilitation de M. Singlin pour la Chaire.

On fut étrangement ſurpris d'un pareil ordre. M. de Gondi Archevêque de Paris avoit juſques-là protégé la maiſon de P. R. Il affectionnoit ſinguliérement la Mere Angélique. Comment donc ſe porta-t'il ſi facilement à mortifier cette maiſon, & à interdire celui qu'il leur avoit donné pour Directeur? C'eſt que le bon Archevêque avoit le foible de ſe laiſſer gouverner par les Capucins; & que la criſe de la cenſure des V Propoſitions lui fit craindre un éclat qu'il n'aimoit point. C'eſt pourquoi, pour aſſoupir les choſes tout d'un coup, il crut bien faire d'interdire le Prédicateur ſans aucune diſcuſſion, & de faire taire ainſi le monde, en faiſant taire celui qui lui donnoit lieu de parler. M. Singlin ayant reçu l'in-

terdit du Promoteur, tous les honnêtes gens y prirent part. L'Official lui conſeilla d'écrire à M. l'Archevêque, & de ſe juſtifier auprès de lui. Le Coadjuteur de Paris, le Cardinal de Retz, avoit fait ce qu'il avoit pu pour ſurſeoir à la ſignification de l'interdit. Le P. de Gondi promit à M. Singlin de l'appuyer auprès de l'Archevêque, quand il lui en auroit écrit. Le Duc de Liancour promit d'écrire de lui-même, & le fit. M. Singlin étoit le moins affligé de tous. Il ſe ſoumettoit avec une humble docilité à cet ordre de la Providence, & vouloit demeurer tranquille ſans faire aucune avance. Mais on lui fit ſentir qu'un Chrétien, & ſurtout un Prêtre ne pouvoit ſans crime ſe montrer indifférent, lorſqu'il étoit attaqué ſur ſa foi. Il écrivit donc une lettre très-reſpectueuſe à M. l'Archevêque à Angers, à laquelle il joignit un Mémoire juſtificatif ſur tous les points ſur leſquels il étoit accuſé. Il ſe trouvera imprimé à la fin de cet ouvrage : j'en donnerai ici ſeulement un précis.

On l'accuſoit 1°. d'avoir voulu renouveller la pénitence canonique, parce qu'il avoit dit que du tems de S. Auguſtin l'Egliſe n'admettoit point aux ſaints Ordres ceux qui avoient commis des crimes depuis leur baptême ; & que S. Auguſtin n'étoit point dans le cas, parce que quoique grand pécheur dans ſa jeuneſſe, il ne l'avoit point été depuis ſon baptême ; que c'étoit pour cela qu'il étoit entré légitimement dans le Sacerdoce. La juſtification du Prédicateur étoit facile. C'étoit deux faits qu'il avoit ſimplement rapportés, tous deux vrais, l'un ſur la diſcipline de ce tems-là, l'autre ſur la vie innocente de S. Auguſtin après ſon baptême. On l'accuſoit en ſecond lieu d'avoir

Digitized by Google

traité dans ſon ſermon toutes les queſtions contentieuſes ſur la Grace. Sur quoi il répond qu'il n'étoit pas poſſible de parler de S. Auguſtin ſans parler de la Grace; mais qu'il l'avoit fait d'une maniére très-éloignée de l'eſprit de contention : qu'il avoit fortement inſiſté ſur la modération avec laquelle on doit ſoutenir la doctrine de ce Saint, pour imiter ſa conduite & ſon exemple; parce qu'on n'entre bien dans la vérité que par la charité; que c'étoit auſſi par une humble priére qu'on pouvoit obtenir l'intelligence de ce grand myſtere, ſuivant cette belle parole du ſaint Docteur : *Ne ſoyons point froids à la priére, & ardens à la diſpute.* On l'accuſoit en troiſiéme lieu d'avoir avancé qu'on eſt hors de la voie du ſalut, quand on ſe méprend ſur quelques points de la Théologie de la Grace. Il proteſte qu'il a toujours penſé le contraire, & qu'il ſçait bien que S. Auguſtin avoit été pendant quelque tems dans l'erreur des Sémipélagiens, quoiqu'il fût alors dans une éminente ſainteté. Enfin on lui reprochoit ce qu'il avoit dit de la répugnance que S. Auguſtin fit paroître, lorſqu'il fut enlevé par le peuple d'Hippone pour être ordonné Prêtre. Le Mémoire ne marque point ce qu'on y trouvoit à redire; & la réponſe de M. Singlin eſt qu'il ne fait que rapporter les propres paroles de S. Auguſtin dans ſa Lettre à Valere ſon Evêque, où il développe d'une maniére ſi énergique les grands périls inſéparables du Sacerdoce. Il finit le Mémoire, en prenant à témoin de la vérité de ce qu'il avance pluſieurs Evêques, le R. P. de Gondi, le Maréchal de Schomberg, le Duc de Liancour, & beaucoup de Docteurs & de ſavans Théologiens qui aſſiſtérent à ſa prédication. Outre ce

Mémoire & cette lettre de l'accuſé, le Prélat reçut encore à Angers une lettre du Duc de Liancour & une autre de l'Evêque d'Angers en faveur du Prédicateur.

Ce qui toucha davantage le Prélat, ce fut la docilité avec laquelle & le Prédicateur & les Religieuſes de P. R. avoient obéi à ſes ordres; l'un en ne faiſant aucune démarche, & ne témoignant aucun empreſſement pour être rétabli; & les autres en ſe paſſant de ſermon dans leur Egliſe pendant trois mois entiers. C'étoit en effet de leur part un acte de grande modération, de laiſſer ainſi leur Egliſe déſerte après l'affluence de monde qui y venoit auparavant. Elles ne manquoient pas de Sujets pour remplacer M. Singlin, ſi elles l'avoient voulu. Elles avoient M. de Saci, M. de Rebours, M. Arnauld. Mais la Mere Angélique crut que ce ſeroit en quelque ſorte braver M. l'Archevêque, de faire monter en chaire des perſonnes qui n'auroient pas manqué d'enſeigner les mêmes vérités, & de le faire avec la même force. Elle craignoit d'ailleurs l'inconvénient qu'il y avoit à changer de Prédicateurs; parce que voyant par expérience le grand bien qui revenoit à ſes filles d'entendre toujours les mêmes vérités, ce qui faiſoit qu'on les ſavoit mieux, & qu'on s'appliquoit mieux à les mettre en pratique; elle penſoit qu'on perdroit ce grand avantage par l'introduction de nouveaux Prédicateurs: ce qui ſeroit de plus une amorce à la curioſité, pour ſe ſatisfaire par cette variété. L'Archevêque étant de retour à Paris rendit juſtice à M. Singlin, & le rétablit ſur le champ dans ſes fonctions. Il voulut même aſſiſter en perſonne à ſa premiére prédication, qui fut le jour de l'an ou le jour

Digitized by Google

des Rois 1650. Le Prédicateur mit dans ſon exorde un petit hors-d'œuvre, pour rendre compte à M. l'Archevêque préſent de ce qu'il avoit dit dans ſon ſermon de S. Auguſtin ; & pour témoigner publiquement au Prélat ſa reconnoiſſance pour les marques de bonté qu'il lui avoit données. Il fit cette démarche avec beaucoup de nobleſſe, ayant parlé en cet endroit d'un ton plus ferme & plus élevé. Après le ſermon l'Archevêque lui fit de grandes amitiés, & vit enſuite la Communauté qu'il gracieuſa encore plus qu'à l'ordinaire. Les malintentionnés voulurent ſe donner le plaiſir malin de faire paſſer dans le public pour une rétractation l'expoſé que M. Singlin avoit fait en chaire de ſon ſermon de S. Auguſtin. Ils firent imprimer ſon exorde avec des réflexions pleines de malignité, dans un écrit qu'ils intitulérent *le Triomphe de la vérité catholique.* Mais ce fut à pure perte : ils ne trouvérent pas créance dans le public, & l'écrit fut mépriſé de tous les honnêtes gens.

XIII. Grande autorité de M. Singlin parmi tous les Meſſieurs de P. R.

Rendu ainſi au libre exercice de ſon miniſtere, il s'y livra avec une ardeur nouvelle de ſa part, & une bénédiction ſurprenante de la part du Seigneur. Il étoit chargé de tout ; il faiſoit face à tout ; il étoit le conſeil de tous. Sans avoir une certaine ſupériorité de génie & de ſavoir, il conduiſit les affaires les plus difficiles, par une ſupériorité de lumiére ſurnaturelle que les grands hommes de P. R. ſes contemporains reſpectoient en lui. M. de Saci ſe laiſſoit conduire par lui, comme auroit fait une jeune Religieuſe. M. de Barcos ratifioit toujours ce qui avoit été décidé par lui. M. de Rebours ſon confrere dans la fonction de Confeſſeur des Religieu-

ſes, homme d'eſprit, lui donnoit autant de pénitens qu'il pouvoit à diriger. M. Arnauld l'écoutoit dans ſes prédications avec une ſimplicité d'enfant, & vouloit avoir ſon ſentiment ſur bien des choſes d'importance ; comme on le voit en pluſieurs lettres de M. Arnauld dans le ſecond volume de ſes lettres imprimées. M. de Sainte-Marthe de même l'écoutoit comme un oracle : c'étoit lui qui décidoit de la vocation à l'Etat Eccléſiaſtique & de l'entrée dans les Ordres. Dans les troubles de 1650 & 1652 à l'occaſion des guerres civiles, ce fut lui qui pourvut à la ſûreté des deux Maiſons de P. R. par les bons ordres qu'il donna, par les fatigues qu'il prit pour aller & venir dans les différens endroits où les Sœurs ſe refugioient, par ſon intrépidité pour ſa propre perſonne au milieu des riſques qu'il couroit. Nous en avons vu l'Hiſtoire dans la premiére Partie. D'ailleurs tout ce qui ſe faiſoit à P. R. des Champs chez les Meſſieurs, c'eſt-à-dire, chez les Solitaires, paſſoit à ſon tribunal : ce qui aggravoit ſa charge conſidérablement par la ſollicitude que lui cauſoit ce troupeau éloigné de lui.

XIV. Fermeté de M. Singlin.

Car quoique ces Pénitens fuſſent tous d'une vertu admirable, l'homme s'y retrouvoit cependant quelquefois ; ou du moins l'indiſcrétion leur faiſoit faire quelquefois des entrepriſes qui étoient des fautes au jugement de M. Singlin ; & il en étoit affligé. Par exemple, dans les premiers tems où le déſert ſe peuploit par l'arrivée d'un grand nombre de perſonnes qui s'y rendoient, ou pour y demeurer, ou pour y faire des renouvellemens, ou pour viſiter les Solitaires & s'édifier avec eux, les Meſſieurs s'étoient mis en

tête de bâtir pour avoir de quoi loger tout ce monde : ce qui dura plus de tems que M. Singlin n'auroit voulu. Il leur parla ferme, & chargea M. de Saci de tenir la main à la réforme de cet article. Il disoit qu'il étoit » honteux à des Solitaires chrétiens d'être » toujours mêlés avec des maçons & avec des » ouvriers en tout métier : qu'il n'étoit pas » édifiant qu'on vît toujours tant porter de » plâtre, tant fouiller la terre, tant faire » d'allées & de venues à Paris : que ce mouve- » ment & cette agitation continuelle nuisoit » à l'esprit de priére, qui fait un Solitaire » chrétien, sans quoi ce ne seroit qu'un Soli- » taire philosophe : que les augmentations » de bâtimens ne feroient encore qu'irriter la » mauvaise volonté des ennemis de la Maison, » déja si animée & si déclarée : qu'il ne fal- » loit point employer ainsi à des dépenses su- » perflues les aumônes que des gens de bien » faisoient à la Maison, & qu'ils pourroient » enfin se lasser de faire : que la confiance en » la Providence pour ne manquer de rien » dans le nécessaire, n'étoit solide que » quand on se réduisoit à l'état véritable d'un » pauvre, & qu'on étoit même disposé à » souffrir quelquefois le manquement du né- » cessaire.

Je rapporterai encore deux autres traits de ce caractére de fermeté dans M. Singlin, quand il s'agissoit de marcher droit dans la vérité de l'Evangile. Le premier est ce qu'il répondit à M. Hillerin Curé de S. Merri qui s'étoit remis à sa décision pour la démission de sa Cure & la résignation en faveur de M. du Hamel. Celui-ci ayant pris possession, fit quelque chicanne à son prédécesseur. M. Hillerin

fut conſeillé, pour amener M. du Hamel à entendre raiſon, de faire uſage de la voie du regrès, comme pour rentrer dans ſa Cure. » Qu'il n'attende pas de moi, dit M. Singlin » à l'ami de M. Hillerin qui lui parloit de » cette affaire, qu'il n'attende pas de moi » aucune approbation ſur le retour dans ſa » Cure. Je le laiſſerai faire; mais je ne ſerai » jamais l'approbateur de ſon deſſein. On ne » ſe moque pas de Dieu. Je ſuis prêt à rom- » pre avec tout le monde, plutôt que de me » relâcher en rien des vérités que je connois. » Vienne qui voudra: je ne cherche perſon- » ne: je ſuis prêt de me rabaiſſer dans tout le » reſte; mais pour les choſes eſſentielles, » je ſuis bien réſolu d'être inflexible, & opi- » niâtre ſi l'on veut, & ſingulier, & ſuperbe. » L'autre trait eſt du tems des guerres civiles. Les déſaſtres de la guerre & la miſére qui en eſt inſéparable, furent ſuivis, comme il arrive ordinairement, de quantité de maladies, qui ſe répandirent ſurtout dans les campagnes, & qui étoient de nature à ſe gagner. Une perſonne étant tombée malade à P. R. des Champs d'une maladie de cette eſpéce, le Médecin de la Maiſon auroit bien voulu épargner à M. de Saci & à M. Arnauld qui y demeuroient alors, le danger qu'il y avoit à approcher du malade pour l'adminiſtrer. Il ſe faiſoit une peine d'expoſer des perſonnes d'un auſſi grand mérite: il concerta à leur inſçu comment il feroit. Il penſa à faire prier le Curé d'un vilage voiſin de venir adminiſtrer le malade. Comme ce Médecin étoit d'ailleurs un homme de bien, il n'oſa rien faire ſans avoir l'avis de M. Singlin. Il lui écrivit à Paris en diligence. M. Singlin fut extrê-

mement choqué de la propoſition, & regrettoit de n'être pas alors ſur les lieux pour adminiſtrer lui-même le malade. » Quoi ! ré-» pondit-il à ce Médecin, comme firent auſſi » M. de Saci & M. Arnauld quand ils ſu-» rent la choſe, ne ſeroit-il pas honteux » d'expoſer un Curé de campagne, pour pré-» ſerver ceux qui ſont naturellement chargés » de ce ſoin ? Notre vie eſt-elle ſi précieuſe, »& les Curés nous ſont-ils de ſi peu de conſidé-» ration, qu'ils doivent être ſacrifiés au lieu » de nous ? Il faut ſuivre l'ordre de Dieu en » toutes choſes, & expoſer notre vie quand » notre devoir nous y engage, & non pas en » expoſer d'autres au lieu de nous.

XV. Ses autres grandes qualités, ſurtout ſa diſcrétion.

Ce que j'ai appellé fermeté dans M. Singlin, ne ſuffiroit pas pour ſe former l'idée de ſon caractere ; elle étoit jointe à pluſieurs autres grandes qualités, dont l'aſſemblage forme un parfait Eccléſiaſtique & un Directeur accompli : charité, piété, humilité, diſcrétion, zéle, ſageſſe dans les vues. Comme ſon inflexible fermeté n'étoit que pour les choſes où il voyoit clairement la gloire de Dieu & le ſalut des ames intéreſſés, elle ſuppoſoit en lui toutes ces autres vertus. D'ailleurs, & dans ce qui a précédé & dans ce qui va ſuivre, il eſt facile d'en reconnoître des traits. Son humilité paroît dans le grand éloignement qu'il avoit des redoutables fonctions du miniſtere, & le déſir continuel d'en être déchargé : ſon zéle, dans ſon application infatigable au ſervice des ames & à l'inſtruction : ſa piété, dans cet eſprit de priére qui le tenoit dans un recueillement perpétuel : ſa charité, dans la promptitude avec laquelle il embraſſoit le ſervice d'une ame, lorſqu'il lui étoit clair que Dieu

le vouloit. Pour ſa diſcrétion & la ſageſſe de ſes vues, outre que toute ſa vie en eſt la preuve, j'en rapporterai ici deux faits particuliers. En voici un ſur l'article de la diſcrétion, qui n'eſt pas à la vérité grand dans ſon objet, mais qui ſuffit pour faire juger du reſte. En 1660 on lui demandoit un jour s'il convenoit de ſortir pour aller voir les grandes réjouiſſances qui ſe firent alors pour le mariage du Roi & l'entrée de la Reine. Voici quelle fut ſa déciſion. » Je n'y porterois per-» ſonne ; je le permettrois à quelqu'un ; j'en » détournerois d'autres. » Trois paroles bien courtes, mais extrêmement judicieuſes. La profonde ſageſſe de ſes vues ne paroît nulle part mieux marquée, que dans les régles qu'il donna à M. de Saci en le mettant à la tête de la ſociété des Solitaires de P. R. pour diſcerner parmi les nouveaux venus les ſujets qu'il ne convenoit point d'admettre dans la compagnie. » Je vous prie, lui dit-il, d'y conſidérer trois » choſes. La premiére, c'eſt s'ils ont l'eſprit lé-» ger & changeant. La ſeconde, s'ils ont l'eſ-» prit ſuffiſant & attaché à ſoi-même. La troi-» ſiéme, s'ils ſont partagés & non déterminés » à chercher Dieu entiérement & ſans réſerve. » Si quelqu'un de ces trois défauts ſe rencon-» tre en eux, ils ſeront en grand danger de réuſ-» ſir mal. » Si tous les Novices des Couvens étoient examinés par ces trois endroits, il eſt bien sûr qu'il y auroit moins de mauvais Religieux.

XVI. M. Singlin eſt compromis d'une maniére diſgracieuſe au ſujet du te-

Il ſurvint en ce tems-là une affaire fort diſgracieuſe pour M. Singlin. C'étoit en 1652. Je vais la rapporter d'après la relation en forme de journal qu'en a faite M. Dugué de Bagnols, impliqué dans l'affaire avec M. Sin-

glin. M. le Comte de Chavigni Miniſtre d'Etat & Secrétaire des Commandemens de Sa Majeſté, dont nous avons parlé dans l'article de M. de S. Ciran, étant tombé malade, demanda à M. Mazures Curé de S. Paul & ſon Curé, la permiſſion de ſe confeſſer à M. Singlin. Le Curé l'accorda. M. de Chavigni ſe confeſſa à lui, & demanda enſuite le ſaint Viatique. Les Médecins firent différer au lendemain, diſant qu'ils avoient quelque choſe à faire prendre au malade avant qu'il fût adminiſtré, & que le mal ne preſſoit pas actuellement. Ils ſe trompérent dans leurs conjectures, & le malade mourut ſans recevoir ſes Sacremens. Premiére matiére à la médiſance. Les Jéſuites firent courir le bruit, que M. Singlin avoit laiſſé mourir M. de Chavigni ſans abſolution & ſans Viatique, ſuivant les nouvelles maximes de la pénitence. M. de Chavigni avoit fait dans le cours de ſa maladie un dépôt conſidérable entre les mains de M. Dugué de Bagnols en préſence de M. Singlin. C'étoit un nombre d'obligations, qui montoient à la ſomme de neuf cens ſoixante-treize mille ſept cens trente-quatre livres. Le dépôt étoit accompagné d'un biller conçu en ces termes : » C'eſt ma très-expreſſe volonté, que » j'ai dictée le Mercredi 9 Octobre à M. de » Bagnols, auquel j'avois dès Lundi dernier » donné tous leſdits papiers pour l'effet ci-deſ- » ſus. » Après la mort de M. de Chavigni on crut devoir informer la Veuve de cette affaire, de crainte qu'elle ne fût en peine de ce qu'étoient devenus ces effets, & auſſi qu'elle ne ſoupçonnât un divertiſſement frauduleux. On lui fit communiquer la choſe par l'entremiſe de Madame du Pleſſis de Guenegaud

Teſtament de M. de Chavigni Secrétaire d'Etat.

ſon amie. On ne manqua pas d'en faire auſſi la confidence au Curé de S. Paul.

La veuve montra bien de l'éloignement d'acquieſcer à une telle diſpoſition. Les ſentimens ſe trouvérent partagés chez pluſieurs tant Magiſtrats que Docteurs, qui furent ſecrettement conſultés des deux côtés. Les dépoſitaires convinrent dès le commencement, qu'on pourroit entendre à quelque compoſition, vu la nature de l'affaire qui étoit fort délicate & fort hazardée, ſi elle alloit en Juſtice. D'ailleurs il étoit fâcheux de compromettre la réputation de P. R. qui étoit déja aſſez malvoulu d'un certain public. M. le Curé de S. Paul, qui s'étoit donné pour entremetteur, porta parole à ces Meſſieurs de la part de Madame de Chavigni, qu'elle leur céderoit ſur ce dépôt une ſomme de cent mille livres. M. de Bagnols répondit à M. le Curé, que cela ſouffroit de la difficulté du côté de la conſcience; attendu qu'il ne s'agiſſoit point ici d'aumônes volontaires, mais de reſtitutions; & que cela étoit évident par des notes de la main du défunt ſur le dos de ces papiers, par leſquelles il paroiſſoit qu'il tiroit des intérêts uſuraires des ſommes prêtées, & des intérêts d'intérêts. M. de Bagnols & M. Singlin propoſérent la voie d'un arbitrage, de deux ou trois Magiſtrats de part & d'autre, & d'autant de Docteurs de Sorbonne, ſans compter M. le Curé qui ſeroit ſurnuméraire. Cet expédient ne put pas avoir lieu, parce qu'on recuſa abſolument quelques-uns des Magiſtrats nommés par la Dame, à cauſe de leur partialité déclarée & notoire. On s'accorda pour un autre parti, qui fut de s'en rapporter au jugement de trois Docteurs, les papiers remis en

attendant à M. le Curé. Les trois Docteurs étoient M. Rouſſe Curé de S. Roch, M. de Sainte-Beuve & le Curé de S. Paul. Madame de Chavigni & M. Singlin furent oüis par ces Meſſieurs aſſemblés. Ceux-ci, après une longue délibération, donnérent leurs avis par écrit, portant que les papiers ſeroient rendus à la veuve, & qu'il ſeroit dit en les lui donnant, qu'elle n'étoit point déchargée de ſatisfaire à la volonté de ſon mari, qui avoit prétendu reſtituer du bien mal acquis: qu'elle examineroit les voies par leſquelles ſon mari avoit fait des acquiſitions, & qu'elle leur en rendroit compte, pour qu'il fût enſuite ſtatué par eux ce qu'elle ſeroit obligée de faire: qu'en attendant, elle donneroit cent mille livres, pour commencer l'acquit de la volonté du défunt.

Pendant le cours de cette négociation M. de Bagnols vit pluſieurs perſonnes de la Cour, le Chancelier, le premier Préſident & autres, pour les mettre au fait, & pour prévenir les impreſſions déſavantageuſes qu'on tâchoit de leur faire prendre contre les gens de P. R. Le jugement des Docteurs ſouffrit quelque difficulté dans l'exécution. Les Dépoſitaires demandoient une décharge de la part des Docteurs, pour les cent mille francs qui leur étoient délivrés, par laquelle leſdits Dépoſitaires fuſſent déchargés de rendre aucun compte & mis à couvert de tout reproche odieux que le public pourroit leur faire dans la ſuite au ſujet de cette affaire. Le projet de décharge dreſſé par Meſſieurs de S. Roch & de S. Paul, portoit que la ſomme de cent mille livres étoit deſtinée à faire par la Veuve des aumônes aux Hôpitaux. M. de Sainte-Beuve ne voulut point

ſigner ce projet, ni les Dépoſitaires l'accepter; parce que la détermination de la ſomme à un emploi d'aumônes étoit illuſoire, tant pour l'acquit de l'intention du Défunt qui avoit prétendu faire des reſtitutions, que pour l'honneur des Dépoſitaires, qui paſſeroient pour être des tirans des conſciences, en faiſant faire à un mourant des aumônes auſſi exorbitantes. Le Curé de S. Paul auroit voulu qu'ils euſſent déclaré l'emploi qu'ils feroient des cent mille livres; mais ils lui repréſentérent que leur conſcience ne leur permettoit pas de s'expliquer ſur des reſtitutions qui devoient être ſecrettes. La relation de M. de Bagnols ne va pas plus loin, ſi ce n'eſt qu'elle marque que la Veuve s'en tint à ce dernier état de l'affaire, tel qu'il eſt fixé par la décharge ci-deſſus mentionnée. Ainſi la Veuve retint tout par devers elle, & elle en aura fait ce qu'elle aura voulu. Voilà le précis de cette affaire, dans laquelle on ne trouve de la part de Meſſieurs de P. R. que beaucoup de droiture & de fermeté dans l'acquit de leur conſcience, & en même tems toute la condeſcendance poſſible en tout ce qui ne la bleſſoit pas. Si on veut y voir autre choſe, le jugement ne pourra être que téméraire, parce que les faits ne diſent que cela; & qu'il n'eſt pas permis de condamner les gens ſur des intentions qu'on leur prête ſans preuve, ſurtout lorſque des perſonnes ſont d'ailleurs irréprochables ſur l'article.

XVII. Quatre converſions éclatantes faites par le miniſtére de M. Singlin.

Les années 1651, 1653 & 1657, fourniſſent quatre événemens fort honorables pour M. Singlin. Ce ſont quatre converſions éclatantes dont Dieu le fit l'inſtrument. La premiére eſt celle du célébre & ſaint Abbé de Pontchâteau de la maiſon du Cambout. Elle commença en

1651, mais elle n'eut ſon plein accompliſſement qu'en 1664, par beaucoup de variations qui ſurvinrent dans le pénitent. Il eſt pourtant vrai que les premiéres ſemences de ce que les hommes & les Anges ont admiré enſuite dans ce grand ſerviteur de Dieu, furent jettées dès-lors par le miniſtére de M. Singlin. Cet illuſtre Abbé conçut d'abord le déſir de ſe convertir, ſur les belles choſes qu'on lui dit de M. Singlin & en l'entendant parler lui-même. Il le fit enſuite ſolliciter par des amis communs de l'aider à entrer dans la bonne voie. M. Singlin qui ne précipitoit rien, lui fit réponſe, » qu'il applaudiſſoit à ſes bons deſſeins, & » que s'il n'acceptoit pas ſur le champ la » propoſition qu'il lui faiſoit, c'étoit l'impor- » tance de la choſe qui l'effrayoit, & la dif- » ficulté de ſervir les ames dans ce tems-ci » ſuivant les voies étroites de l'Evangile, ſur- » tout à l'égard des perſonnes de ſa naiſſan- » ce. » Le jeune Abbé ne ſe rebuta point, & obtint de M. Singlin d'être ſous ſa conduite. L'Abbé lui témoigna le déſir qu'il avoit de ſe mettre en retraite & de ſe fixer à P. R. Le Directeur jugea à propos de l'éprouver auparavant, parce qu'il avoit attention à ne point ſurcharger la compagnie de ſujets dont on ne fût pas bien aſſuré. L'Abbé dans la ſuite ſe laiſſa aller à un goût de voyages; il alla à Rome deux fois; il voyagea en Allemagne. De retour en France il ſe remit en régle, fit quelques retraites à P. R. ſans pouvoir néanmoins ſe fixer irrévocablement à la vie de retraite & de pénitence. M. Singlin cependant ne le perdoit pas de vue, & le recevoit toujours quand il revenoit. En 1664 la grace con-

ſomma ſon œuvre en lui. Nous verrons ſa vie dans la ſuite.

La ſeconde converſion eſt celle de M. Paſcal, cet homme ſi renommé pour les grands talens de l'eſprit. Ayant été frappé des vérités de pratique que lui expoſa ſa ſœur Religieuſe de P. R. dans une converſation, il voulut travailler à la ſanctification de ſon ame, autant qu'il avoit fait pour la culture de ſon eſprit. Il vint trouver M. Singlin & entra ſous ſa direction. Le Directeur après l'avoir mis ſur les voies, l'envoya à P. R. des Champs, & le remit entre les mains de ſon fidéle coopérateur M. de Saci. Nous verrons dans la vie de M. Paſcal à quel point cette direction réuſſit.

La troiſiéme eſt celle de M. Dugué de Bagnols, dont j'ai ſuffiſamment parlé plus haut.

La quatriéme fut celle de M. Richer Avocat au Parlement, dont l'hiſtoire eſt rapportée au long dans la premiére Partie de cet ouvrage.

Qu'il me ſoit permis de faire ici une réflexion. Si ce recours de tous les nouveaux convertis à M. Singlin & la confiance perſévérante des anciens en lui lui eſt honorable, elle ne l'eſt pas moins aux perſonnes dirigées par lui. Qu'il eſt beau de voir des le Maître, des d'Andilli, des Saci, des de Bâcle, des Bagnols, des Pontchâteau, des Miniſtres d'Etat, des Maîtres des Requêtes, des Avocats célébres, des Curés de Paris, des Evêques, aux pieds d'un Prêtre qui n'a rien de diſtingué ni par la naiſſance ni par les talens, & en qui on ne révére que ſa lumineuſe piété & ſa vocation marquée pour ſon œuvre ! Il falloit que l'eſ-

prit de foi animât bien tous ces Pénitens. Oubliant tout ce qu'ils étoient, fermant les yeux ſur tout ce qu'ils avoient & de dignités dans le monde, & d'éminence dans les talens, & de ſublimité dans l'eſprit, ils s'abandonnoient avec la ſimplicité d'un enfant & la confiance d'une petite Religieuſe, à la conduite d'un homme d'un mérite peu relevé aux yeux de la chair. Ce n'étoit pas ſans doute de leur part ni petiteſſe d'eſprit, ni déférence pour l'uſage établi, ni même humilité toute ſimple du cœur. C'étoit, comme je l'ai dit, eſprit de foi. Eh! que voyoit la foi? La miſſion au miniſtére décidée par le grand ſerviteur de Dieu, qui avoit commencé la grande œuvre, (M. de S. Cirán) & la bénédiction du Ciel viſiblement attachée à ſon miniſtére : foi d'ailleurs toujours éclairée ; car dans les affaires publiques où les vues du Directeur n'étoient pas toujours les plus vraies & les plus conformes au beſoin de l'Egliſe, l'obéiſſance n'étoit point aveugle. On lui repréſentoit avec franchiſe par où ſes vues manquoient, & on faiſoit autrement, ſans préjudice de la confiance reſpectueuſe pour la direction perſonnelle. Le Directeur de ſon côté oubliant à ſon tour la prérogative de ſon autorité ſur les conſciences, ſe rendoit humblement à l'autorité des raiſons qui prévaloient dans les autres.

XVIII. Son humble docilité aux avis d'autrui.

Nous avons déja vu dans la vie de M. le Maître, un exemple de cette docilité de M. Singlin pour céder, quand des gens plus habiles que lui, lui donnoient de bonnes raiſons. L'affaire dont je parle eſt l'impreſſion des plaidoyers de M. le Maître à laquelle s'oppoſoit fort M. Singlin, & à laquelle il acquieſça ſur les repréſentations des amis qui

penſoient autrement. En 1658 ou 1659, cette même ſimplicité parut encore mieux. Revenant un jour de P. R. des Champs, il fut rencontré par le Marquis de Sourdis qui le fit monter dans ſon carroſſe. La converſation tomba ſur les affaires du tems, & le Marquis blâma fort les Théologiens qui ne ſe ſoumettoient pas à la Bulle contre Janſénius, & promit à M. Singlin de lui envoyer ſes raiſons par écrit. Il le fit. M. Singlin montra le papier à M. Arnauld & à M. Nicole. M. Nicole y fit une réponſe qu'on fit lire à M. de Barcos. Celui-ci n'en fut pas content; il en fit une autre que M. Singlin porta à P. R. des Champs, où étoient alors Meſſieurs Arnauld & Nicole, pour la leur montrer. M. Singlin qui la trouvoit bonne, fut fort ſurpris quand il vit que ces Meſſieurs n'en jugeoient pas de même. M. Nicole & M. Arnauld firent un Ecrit intitulé *Quarante-neuf difficultés* contre le Mémoire de M. de Barcos. M. Singlin eſſaya inutilement de les ramener au ſentiment de cet Abbé. Enfin pour le bien de la paix, il fut convenu qu'on n'enverroit rien au Marquis; & M. Singlin acquieſça. Il avoit même eu la diſcrétion de ne pas faire voir à M. de Barcos l'Ecrit des *Quarante-neuf difficultés*.

XIX. M. Singlin évite une lettre de cachet & ſe cache.

Juſqu'ici la vie de M. Singlin avoit été aſſez tranquille. Il n'avoit eſſuyé que les travaux inſéparables d'un miniſtére toujours laborieux, quand on l'exerce avec autant de zéle qu'il le faiſoit. Mais Dieu permit qu'il fût enveloppé dans les troubles ſuſcités à P. R. à l'occaſion de la Bulle d'Innocent X contre les V Propoſitions. Nulle imprudence de ſa part n'influa dans la perſécution qu'il éprouva. Car depuis l'arrivée de la Bulle & la publication du Mandement

dement de l'Archevêque de Paris, où les prétendus Janſéniſtes étoient traités de la maniére du monde la plus inique & la plus deshonorante, il avoit eu l'attention de ſe modérer plus que jamais dans ſes prédications, comme firent auſſi les autres, chacun dans ſa ſphere; tels que M. de Sainte-Beuve dans ſes leçons de Sorbonne, M. l'Abbé de Bourzeis dans ſes Ecrits, les Curés de Paris dans leurs Prônes. M. Singlin ſurtout dans ſes Inſtructions ne parloit que de l'eſprit de paix & de charité, qui doit tenir tous les enfans de l'Egliſe unis entre eux au milieu des conteſtations & des diviſions qui ſurviennent. A la Cour même on le remarqua, & on en fit honneur à ces honnêtes gens, qui étant, diſoit-on, les plus ſavans hommes de l'Europe, & ſe voyant cependant auſſi maltraités qu'ils l'avoient été à Rome & qu'ils l'étoient en France, non-ſeulement ne s'emportoient pas à décrier ceux qui les maltraitoient, mais les béniſſoient & ſe ſoumettoient à ce qu'ils faiſoient contre eux avec une douceur & une modération édifiantes. L'Archevêque de Paris fut du nombre des admirateurs: & quoiqu'il eut eu la foibleſſe de rendre contre eux ce mauvais Mandement que la Cour avoit exigé de lui, il ne laiſſa pas de les favoriſer ſecrettement, & de donner à M. Singlin en particulier des marques d'une eſtime très-diſtinguée, en le nommant en 1656 Supérieur des deux Maiſons de P. R. dont il étoit Confeſſeur depuis 20 ans. Il fit plus: il lui donna en ſecret des Lettres de Grand-Vicaire pour P. R. afin qu'il n'eût jamais affaire aux Grands-Vicaires du Diocèſe. M. Singlin fit en 1657 une viſite de Supérieur dans la Maiſon.

En 1661 la perſécution ſe déclara ouvertement contre P. R. La maiſon de Paris avoit déja eſſuyé quelqu'attaque ; en 1656 les Solitaires des Champs avoient été chaſſés & diſperſés, auſſi bien que les Ecoles. Dans le même tems Dieu étoit venu au ſecours de ce Monaſtére vexé par les hommes. Les miracles de la ſainte Epine lui avoient procuré quelque répit. Mais en 1661 on commença à frapper les grands coups. Toutes les Penſionnaires, Poſtulantes & Novices de P. R. furent congédiées par ordre de la Cour, & les Solitaires des Champs de nouveau expulſés. M. Singlin averti de ce qui ſe tramoit contre *lui*, ſe retira, & il fit bien : car dès qu'il eut quitté la Maiſon, il vint un Exempt pour lui ſignifier une lettre de Cachet qui le reléguoit à Quimper, ou qui le confinoit à la Baſtille. On dit à l'Exempt qu'il n'y étoit pas, & on lui demanda ſi c'étoit quelque choſe qu'on lui pût dire. L'Exempt ſe retira d'une maniére aſſez honnête, & dit qu'il n'avoit point d'ordre pour les abſens. M. Singlin ſe cacha dans une petite maiſon du Fauxbourg S. Marceau, occupée par Madame Vitart, la veuve de ce M. Vitart de la Ferté-Milon qui étoit venu s'établir à P. R. des Champs au retour de Mrs le Maître & de Séricourt en 1640, & qui y mourut faiſant la fonction d'homme d'affaire de la maiſon. M. Singlin eut pour compagnons dans ſa retraite M. de Saci, M. du Mont Akakia, M. Fontaine & M. du Foſſé. La Dame occupoit le bas, & paſſoit pour tenir tout le logis : elle faiſoit porter à manger en haut aux fugitifs. Il ne trouva pas dans ſa fuite une ſituation moins pénible que celle qu'il quittoit. Car outre le travail de la direction

qui le ſuivit, les Religieuſes & d'autres perſonnes ayant continué de l'avoir pour Directeur, il lui ſurvint par ſurcroît beaucoup de ſujets d'affliction. Toute la journée, hors le tems des exercices de piété, étoit employée à écrire des lettres & à en recevoir pendant les trois ans qu'il vécut en ſolitude. Comme les affaires de P. R. ſe brouilloient de plus en plus, il étoit conſulté non ſeulement pour la direction de la conſcience, mais encore ſur tous les incidens fâcheux qui ſe rencontroient : ce qui multiplioit ſon travail & en même tems ſes douleurs.

XX. Nouvelles épreuves arrivées à M. Singlin dans ſa retraite, par la mort de pluſieurs perſonne qui lui étoient très-cheres.

La premiére affliction qu'il eut, fut le renvoi qui ſe fit par ordre de la Cour, de toutes les Penſionnaires, Poſtulantes & Novices de P. R. Comme ami de la Maiſon, il ſentoit le contre-coup du chagrin qu'avoient, & les Meres de la Maiſon, & les Enfans qui leur étoient enlevés : comme Pere, Supérieur, & Directeur, ſes entrailles étoient déchirées à la vue du tort qu'on faiſoit à ces jeunes ames par rapport à leur ſalut. Pluſieurs de ces Novices renvoyées gardérent l'habit de P. R. dans leurs familles, & continuérent d'être en commerce par lettres avec M. Singlin. Nous en avons parlé dans la premiére partie de cet Ouvrage. Mais une des plus ſenſibles épreuves qu'il eut à ſupporter, fut la mort de la vénérable Mere Angélique, que Dieu appella à lui en 1661 au commencement de ſa retraite de P. R. Elle lui écrivit dans ſa derniére maladie deux lettres ; l'une, pour lui rendre compte de la bonne conduite de toutes les Sœurs au milieu de l'orage qui grondoit ſur la Maiſon, & pour ſe recommander à ſes priéres ; l'autre, pour le prier de ne point expoſer ſa perſonne

en venant la voir ſecrettement, comme il lui avoit marqué dans une lettre qu'il avoit deſſein de le faire. Une autre mort qui ſuivit ſix jours après, rouvrit la plaie que la premiére avoit faite. Ce fut celle de M. de Rebours ſon fidéle coopérateur & collégue depuis 20 ans dans le ſervice des Religieuſes de P. R. Il s'étoit retiré en même tems que M. Singlin, & avoit été recueilli par le Préſident de Blancmeſnil ſon ancien éleve, qui l'avoit logé dans une maiſon à lui appartenante au Fauxbourg S. Germain. Il y tomba malade & ne regrettoit qu'une choſe dans ſa maladie, qui étoit d'être ſéparé de ſon cher ami M. Singlin; ce qui fut cauſe que M. Singlin chercha un moyen pour l'avoir auprès de lui; & quoiqu'il n'y eût aucun lieu vuide dans la maiſon, il arrangea les choſes ſi bien qu'il trouva de quoi le loger. On le tranſporta tout malade, & la joie de revoir ſon ami fit une ſuſpenſion de ſon mal, qui donna lieu de croire qu'il étoit guéri. Mais il retomba bientôt dans ſon premier état, & mourut en peu de jours entre les bras de M. Singlin. Après ſix autres jours, ſurvint une troiſiéme mort dans la maiſon où ils étoient cachés. Le gendre de M. Vitart, nommé Saci, jeune Avocat plein de piété dès ſon enfance, & qui n'avoit, pour ainſi dire, épouſé dans la jeune Vitart que la piété qu'il y avoit reconnue, fut enlevé par une maladie courte, laiſſant une femme veuve toute jeune & une belle-mere déſolée. Une telle affliction de ces bonnes hôteſſes ne pouvoit pas n'être point commune avec ceux qu'elles avoient reçus d'une maniére ſi généreuſe. Ainſi c'étoit douleur ſur douleur pour le cœur tendre de M. Singlin.

Digitized by Google

Ces peines, quelque grandes qu'elles fuſſent, étoient encore médiocres en comparaiſon de l'angoiſſe de ſon ame, cauſée par la diviſion des amis au ſujet du Formulaire. L'Hiſtoire en eſt rapportée dans la premiére Partie. On y voit les différens Mandemens que firent les Grands-Vicaires du Cardinal de Retz, pour la ſignature d'un Formulaire au ſujet de la Bulle contre Janſénius ; la répugnance extrême que la conſcience timorée des Religieuſes leur inſpiroit à entrer dans ces conteſtations & à rien ſigner ; les menaces de la Cour contre ce Monaſtére, ſi ces Filles refuſoient de ſouſcrire ; le partage de ſentimens qui ſe trouvoit entre les Théologiens & autres amis des Religieuſes ; les uns prêchant la condeſcendance, & ſouhaitant qu'on la portât auſſi loin que la conſcience pourroit le permettre, au moyen de différentes tournures qu'ils imaginoient pour ſigner ſans bleſſer la vérité ; les autres prêchant au contraire la fermeté & le refus abſolu de ſe prêter à aucun tempérament, toujours préjudiciable, diſoient-ils, à la vérité plus ou moins. M. Singlin qui avoit un cœur de pere pour ces ſaintes Filles ainſi vexées par les hommes, & tourmentées par d'horribles perplexités, ſentoit lui-même toutes ces vexations & ces tourmens : auſſi inclinoit-il beaucoup pour les partis mitoyens & pour tous les ménagemens poſſibles de condeſcendance, déſirant ſauver de la ruine une Maiſon d'un tel mérite, & tirer les Sœurs de l'inquiétude & des allarmes continuelles où elles étoient. Mais ce qui lui perçoit le cœur, c'étoit cette eſpéce de guerre inteſtine entre de grands ſerviteurs de Dieu, qui partagés en des ſentimens tout différens & tout oppoſés, ſoute-

XXI.

Les conteſtations ſur le Formulaire, & la perſécution des Religieuſes l'affligent tellement qu'il ne peut y ſurvivre.

noient avec chaleur chacun le ſien : & quoique la charité ne fût pas bleſſée juſqu'alors, il craignoit que ce malheur n'arrivât au deshonneur de la Vérité ; & cette crainte ne lui laiſſoit aucun repos de l'ame.

Nous avons remarqué dans la premiére Partie, que ſa détermination connue pour la condeſcendance en cette fâcheuſe affaire, fut après ſa mort un piége pour quelques Sœurs qui tombérent, & qui faute de bien entendre ſa penſée, s'imaginérent qu'il étoit pour la ſignature pure & ſimple. Cela n'étoit pas tout-à-fait vrai : il vouloit bien qu'on ſignât ſans mettre de reſtriction à ce qui étoit l'objet de la ſignature ; mais il exigeoit qu'on déclarât expreſſément dans la ſignature, *que l'on ne ſignoit que par pure obéiſſance*, & non par aucune conviction ni aucune créance des choſes que l'on ſignoit. Il ne put pas ſurvivre à cette épreuve, la plus dure de toutes celles qu'il avoit eſſuyées dans ſa vie. Les angoiſſes jointes aux jeûnes exceſſifs qu'il pratiqua dans le Carême de 1664, l'épuiſérent de telle ſorte, que dans la Semaine-Sainte on le ramena dans un état pitoyable à la Maiſon de Madame Virart : car il en étoit ſorti pendant le Carême pour aller jeûner ailleurs plus en liberté. Il ſe mit au lit avec une petite fiévre qui ne parut pas de conſéquence aux Médecins, & qui en très-peu de tems l'emporta ſans agonie. Il étoit âgé de 57 ans. Sa mort arriva le 17 Avril 1664. Son corps fut porté ſecrettement à P. R. par le Curé de S. Médard avec une permiſſion tacite des Grands-Vicaires ; & les Religieuſes l'enterrérent dans leur Cimetiere avec toute la ſolemnité & en même tems toute la douleur que leur inſpiroit la préſence de ce tendre Pe-

re, qui revenoit comme triomphant de ſon exil, & qu'elles revoyoient au milieu d'elles, mais pour la derniére fois. Le détail de ſes funérailles ſe trouve dans la premiére Partie. On avoit fait l'ouverture de ſon corps avant que de l'enterrer, afin de tirer ſon cœur qui fut envoyé aux Sœurs de la Maiſon des Champs.

XXII. Converſations de M. Singlin avec Madame la Ducheſſe de Longueville, ſa pénitente, ſur l'Oraiſon Mentale, & ſur les diſpenſes de mariage.

Je n'ai point parlé d'une des plus belles portions de ſon miniſtére pour la direction, qui fut la conduite de Madame la Princeſſe de Longueville, qui voulut l'avoir pour ſon Directeur pendant qu'il étoit caché ; & celle de l'illuſtre Demoiſelle de Vertus, qu'il aſſocia enſuite à la Princeſſe & lui donna pour compagne de domicile & de pénitence. On en peut voir la relation dans la premiére Partie. La ſage conduite du Directeur & la vie édifiante de ſes pénitentes y ſont décrites au long. Il n'y manque qu'une choſe que j'ajouterai ici. Ce ſont quelques converſations intéreſſantes entre M. Singlin & la pieuſe Princeſſe ſur certains points de morale. L'expoſé que j'en ferai, conviendra parfaitement bien en cet endroit ; parce qu'il ſervira à faire connoître l'eſprit de M. Singlin, ſes principes, ſes régles de conduite. Par-là je me trouverai diſpenſé de faire un éloge que je ne pourrois jamais faire auſſi dignement que le ſujet le mérite. Si l'on ſouhaitoit cependant lire quelques éloges de ce grand ſerviteur de Dieu, j'en indiquerai deux, un de M. Fontaine dans la ſeconde partie de ſes *Mémoires*, & un de M. de Sainte-Marthe dans une lettre imprimée dans *le Supplément du Nécrologe de P. R.* Voici l'extrait de ces converſations, que M. Fontaine nous a conſervées.

Dans la premiére, la Princeſſe le pria de lui donner quelques avis ſur la matiére de l'Oraiſon mentale : parce que les Directeurs qu'elle avoit eus juſqu'alors l'avoient aſtreinte à une méditation méthodique, qui lui cauſoit beaucoup d'embarras, & qui même lui deſſéchoit l'ame plutôt qu'elle ne la nourriſſoit. M. Singlin lui répondit, que pluſieurs » perſonnes l'avoient déja interrogé ſur cet » article : que c'étoit ce qui lui avoit fait » naître la curioſité de rechercher ce que les » Anciens avoient dit ſur ce ſujet : qu'il n'a- » voit point trouvé d'Auteur qui en eût parlé, » plus ancien que l'Auteur du Traité intitulé » l'*Echelle du Cloître*, qui ſe trouve parmi les » ouvrages de S. Bernard, mais qui n'eſt » pas de lui : & il ajoute qu'il n'y a pas » trouvé l'Oraiſon mentale méthodique, » telle qu'on la pratique aujourd'hui : que » cet Auteur diſtingue trois choſes, la lec- » ture, la méditation, & la priére : que ſe- » lon lui la lecture doit précéder la médita- » tion, & la méditation la priére : que par la » méditation il n'entend autre choſe qu'une » attention & une réflexion ſérieuſe à ce qu'on » a lu ; voulant qu'après qu'on a lu l'Ecri- » ture ſainte, on la conſidére pour la com- » prendre, pour en nourrir ſon cœur, pour » appercevoir ce qui nous manque & ce que » nous devons demander à Dieu par de ſaints » déſirs, en quoi conſiſte la priére. M. Sin- » glin fait enſuite ſentir la différence qu'il y » a entre cet exercice ainſi expliqué, & la » nouvelle maniére de le pratiquer avec » un certain art où l'entendement & l'imagi- » nation ont plus de part que le cœur. Il con- » clut en diſant qu'il ne s'ingérera pas de

» décider cette matiére importante ; mais que
» voyant que les méthodes modernes n'ont
» pas été connues des Saints anciens, & que
» dans les derniers tems ſainte Thérèſe avoue
» qu'elle a eu beaucoup de peine à ce ſujet,
» ayant été deux ans ſans pouvoir s'y ac-
» coutumer, il choiſiroit plutôt la premiére
» maniére, qui eſt la plus ſimple. » La mo-
deſtie & le bon jugement de M. Singlin ſe
font également ſentir dans ce diſcours.

Dans une autre converſation, il fut queſtion d'un mariage qui faiſoit alors grand bruit, pour lequel il avoit fallu une diſpenſe de Rome ; parce que c'étoit entre parens très-proches, & ſur lequel vingt Docteurs conſultés avoient donné une Conſultation favorable. M. Singlin qui ne l'approuvoit point, parce que dans le fond il n'y avoit aucune raiſon vraiment chrétienne qui authoriſât cette diſpenſe, déduiſit fort au long ſa maniére de penſer ſur ce point. » Il dit que la détermina-
» tion des dégrés prohibés avoit à la vérité
» varié dans l'Egliſe ſuivant que l'Egliſe l'a-
» voit jugé convenable : mais qu'il ne s'en-
» ſuivoit pas de-là que l'obſervation des Ré-
» gles actuellement en vigueur, pût varier
» ſuivant la fantaiſie des particuliers : que
» quand les loix ſont faites, l'ancien eſprit
» de l'Egliſe n'étoit pas de donner des diſpen-
» ſes : que lorſqu'on a commencé à ſe relâ-
» cher, les premiéres diſpenſes qui ont été
» données étoient pour des mariages déja faits,
» & qu'on n'auroit pas pu caſſer ſans de grands
» ſcandales ; & non pour des mariages à faire:
» que ſi dans la ſuite des tems la condeſcen-
» dance a été portée plus loin, l'Egliſe y a
» mis de ſages bornes, ne permettant d'ac-

» corder ces dispenses que dans les rencontres
» extraordinaires & pour des raisons très-im-
» portantes au service de Dieu & au bien
» des ames ; & non pas pour des intérêts hu-
» mains & des passions charnelles : & qu'ainsi
» il est bien à craindre, que les dispenses
» autrement accordées ne servent, suivant la
» doctrine de S. Bernard, à envoyer les
» hommes en Enfer avec la permission des
» Supérieurs & sans scandale, & à leur don-
» ner l'impunité en ce monde pour être puni
» davantage en l'autre. » Pour un homme qui n'avoit jamais été Théologien de profession, c'étoit assurément penser très-juste & raisonner bien conséquemment.

XXIII. Autres conversations avec la même sur la confession générale, la Communion, &c.

Une troisiéme conversation roula sur le délai de l'absolution & l'interdiction de la Communion. Ce qui y donna occasion fut que la vertueuse Princesse pria M. Singlin de lui permettre de faire une revue de sa vie passée & un renouvellement entre ses mains. Comme elle avoit fait déja une Confession générale à un Confesseur, & qu'elle avoit assez bien vécu depuis, il ne voulut point qu'elle réitérât sa Confession en détail ; mais pour satisfaire son humilité, il consentit qu'elle lui fît en gros l'état de sa vie ; après quoi il ne la retint que fort peu de tems sans lui donner l'absolution & la remettre dans l'usage des Sacremens. La pieuse Princesse ayant été un peu surprise de cette conduite, voici les réflexions qu'il lui fit là-dessus. » Il dit que le
» délai & le retardement de l'absolution n'est
» proprement destiné qu'à faire acquerir les
» dispositions requises pour la bonne vie ;
» qu'ainsi il cessoit d'être nécessaire, dès que
» ces dispositions étoient acquises ; qui étoit

Digitized by Google

» le cas où par la miſéricorde de Dieu elle ſe
» trouvoit : que cela n'empêchoit pas qu'elle
» ne ſe regardât toute ſa vie comme pénitente :
» que pour l'autre article, qui étoit la par-
» ticipation des Sacremens, ce n'étoit ni la
» Communion ni la privation de la Commu-
» nion qui rendoit recommandable devant
» Dieu, mais la maniére de communier ou
» de s'éloigner de la Communion, lorſque
» l'un & l'autre ſe fait ſelon les régles &
» par la conduite de Dieu, & non par la nô-
» tre : qu'ainſi il eſt mauvais quelquefois de
» s'en priver, auſſi bien que de s'en approcher:
» que d'ailleurs la privation des Sacremens
» & le délai de l'abſolution eſt ſouvent bien
» peu de choſe pour des hommes qui n'en
» ont pas grande peine, & qui cependant
» mettent en cela preſque toute la péniten-
» ce : qu'il vaut bien mieux les porter à la
» mortification des paſſions, de l'eſprit, & du
» corps même, à la priére, à une vie réglée,
» &c ; & les abſoudre plutôt & ne leur pas
» tant différer l'Euchariſtie, quand on les
» voit dans ces diſpoſitions, & qu'ils donnent
» ainſi des preuves qu'ils ſont vraiment péni-
» tens. Il obſerve que pour la Fréquente Com-
» munion, il y faut regarder de plus près,
» ſelon l'eſprit des Saints tant anciens que
» nouveaux.

Dans une autre entrevue, M. Singlin ayant trouvé la Princeſſe effrayée à la vue des jugemens de Dieu, & troublée par la crainte de la réprobation, il lui repréſenta que Dieu
» nous défendoit de chercher à approfondir
» ſes Décrets, qu'il nous ordonnoit de les
» adorer avec une humble frayeur & une fer-
» me confiance : qu'au lieu de perdre le tems

» à réfléchir ſur ce que Dieu vouloit faire
» d'elle, elle devoit travailler à pratiquer ſes
» Commandemens ; & que par-là elle auroit
» plus lieu d'eſpérer & moins ſujet de crain-
» dre : & qu'au ſurplus elle devoit renoncer à
» cette aſſurance qu'elle voudroit avoir de
» l'approbation de Dieu ; parce que ce déſir
» eſt contraire à l'ordre de Dieu, qui veut
» qu'on marche avec foi dans l'obſcurité,
» ſans laquelle on ſe perdroit par l'orgueil
» & par la négligence.

La Comédie & les ſpectacles furent le ſujet d'un autre entretien, parce que la Princeſſe lui demanda ce qu'elle devoit faire pour les Princes ſes enfans, à qui d'honnêtes gens vouloient perſuader qu'il n'y avoit point de mal d'aſſiſter aux Spectacles. Il lui dit là-deſſus ce qu'un homme éclairé & pénétré, comme il étoit, des principes du Chriſtianiſme, ne pouvoit pas manquer de dire contre ces pernicieux divertiſſemens, & lui conſeilla de faire entendre aux perſonnes qui approchoient Mrs ſes enfans, qu'on ne lui faiſoit pas plaiſir de leur tenir de tels diſcours.

La derniére converſation dont M. Fontaine rend compte, fut ſur la préparation à la mort. Madame de Longueville étant tombée dangereuſement malade, elle le pria de lui dire la maniére de ſe préparer à bien mourir. Il lui dit qu'il n'en ſavoit pas de meilleure, qu'une grande ſoumiſſion à la volonté de Dieu ; une grande obéiſſance à ſes ordres, en quelque état & en quelque condition que l'on ſoit ; l'obſervance égale & continuelle de notre devoir & des loix de notre profeſſion ; une diſpoſition ſincére de cœur à recevoir tous les traitemens que les créatures voudront nous

Digitized by Google

faire, regardant Dieu en elles. » Car les » lampes des Vierges ſages ne ſont autre choſe, » ſelon les Peres, que les bonnes œuvres & » les exercices de leur vocation faits avec » l'onction de la grace du S. Eſprit, & l'at- » tente de l'Epoux qu'elle déſirent de poſſéder » dans l'éternité. » Puiſque nous avons parlé de la préparation à la mort ſuivant l'eſprit de M. Singlin, diſons un mot de la maniére dont on doit recevoir ſelon lui les morts qui ſurviennent des perſonnes cheres & néceſſaires. Voici comment il s'explique ſur la mort de la Sœur Ste Euphémie Paſcal, une des plus dignes Religieuſes de P. R.

» Il me ſeroit, dit-il, bien difficile de vous » rien dire ſur la mort de la Sœur. Je n'en » ſuis touché que pour l'amour de vous. Car » pour elle on doit s'en réjouir; & pour moi » je ne m'en dois pas attriſter. Elle avoit beau- » coup de confiance en moi, & je crains tou- » jours pour ceux & celles qui s'y confient..... » Elle fait un vuide dans votre maiſon qu'il » eſt difficile de remplir; mais rien n'eſt im- » poſſible à Dieu. Il y a quelques jours que je » ſuis frappé d'une penſée: c'eſt ſur la mau- » vaiſe habitude que nous avons de déſirer une » choſe, d'en craindre une autre; de ſouhai- » ter que cela arrive ou n'arrive pas; que cel- » les-ci vivent & que celles-là ne vivent pas; » comme ſi la ſouveraine Sageſſe avoit be- » ſoin de nos lumiéres & de nos vues. Tout » eſt ſi bien compaſſé en Dieu & hors de » Dieu, que nous n'avons qu'à l'adorer dans » les choſes où nous ne voyons goutte, & où » nous ne voyons pas cette harmonie mer- » veilleuſe qui ſe trouve en toutes choſes..... » La mort des bons & des méchans y entre;

» l'édification & la deſtruction des meilleurs » deſſeins pour ſon ſervice y ſont renfermées, & » nous tous enſemble pour ce qu'il lui plaira » faire & diſpoſer de nous. Nous n'avons donc » qu'à nous ſoumettre à tous les événemens, » & ne point mettre notre Providence par deſ- » ſus celle de Dieu.

Voilà comment penſoient M. de S. Ciran & l'incomparable Mere Angélique : c'eſt viſiblement le même eſprit de foi qui parle ici par la bouche de M. Singlin.

Monſieur de Rebours.

XXIV. Entrée de M. de Rebours dans le Sacerdoce.

M. Antoine de Rebours, Prêtre du Diocèſe de Paris, quoiqu'il n'ait jamais été retiré à P. R. des Champs, doit cependant trouver ici ſa place, comme Directeur des Religieuſes de la Maiſon de Paris, & collégue de M. Singlin. Il avoit vécu dans le monde juſqu'à l'âge de 43 ans, & y avoit mené la vie d'un homme d'honneur & de probité. Il avoit l'eſprit fort cultivé en tout genre. Il ſe retira à P. R. de Paris en 1640, dans le deſſein de finir ſes jours dans la retraite & dans la pénitence. Il ne penſoit nullement alors à l'état eccléſiaſtique. M. Singlin ayant reconnu en lui toutes les qualités qui en rendent un homme digne, le détermina à y entrer, conjointement avec M. de S. Ciran alors priſonnier à Vincennes. Dans le troiſiéme volume des Lettres de cet illuſtre Abbé, il y en a douze de ſuite à M. de Rebours, qui ſont employées à le décider pour l'état eccléſiaſtique, & à le préparer à chacun des Ordres ſacrés. Elles ſont pleines de grands ſentimens, & renferment tacitement l'éloge de celui à qui elles ſont adreſſées. M.

de Rebours fit ce que cet Abbé nommoit le parfait noviciat du Sacerdoce, en renonçant à la ſcience des choſes profanes ; en s'interdiſant toutes les connoiſſances qu'il avoit eues autrefois dans le ſiécle ; en ſe dépouillant de ſon patrimoine, dont il abandonna la régie & l'uſufruit au Monaſtere, pour en être dépendant en tout pour les beſoins de la vie ; enfin en prenant à chaque Ordre un tems pour s'y préparer par une continuelle priére, & laiſſant de même un intervalle raiſonnable entre ſon Ordination & la célébration de ſa premiére Meſſe. Il s'étoit ſi fort élevé au-deſſus de toute recherche des commodités, qu'il ſe reprocha une fois d'avoir demandé un petit lit de repos, & le fit auſſitôt retirer, & que jamais il ne voulut ſouffrir qu'on lui changeât un domeſtique qui le ſervoit bien négligemment. Son humilité paroiſſoit dans la dépendance où il étoit pour toutes choſes de M. Singlin ſon Directeur, malgré la ſupériorité des talens & du ſavoir qu'il avoit au-deſſus de lui. C'étoit auſſi par ce même eſprit d'humilité, qu'il mettoit entre les mains de M. Singlin tout autant de perſonnes qu'il pouvoit, & ſe rendoit comme l'entremetteur pour leur procurer ſa direction, bien loin de chercher à ſe les attacher à lui-même. Sa piété étoit vraiment celle d'un diſciple de M. de S. Ciran. On le trouvoit preſque toujours à genoux dans ſa chambre, ou bien occupé à la méditation de l'Ecriture ſainte, & à la lecture des Peres de l'Egliſe.

XXV. Il eſt Directeur des Religieuſes & meurt au

Comme dans l'intention de ſes Directeurs il avoit été ordonné Prêtre pour P. R. il s'y conſacra tout entier, & ne ſe chargea que rarement de confeſſer d'autres perſonnes que les

commencement de la perſécution.

Religieuſes de ce Monaſtere, & les petites Penſionnaires. Auſſi le faiſoit-il avec un ſoin & une patience que rien ne rebutoit. Il a ſoutenu ce travail pendant près de vingt ans, ſans prétexter ni ſon âge ni ſes infirmités. En 1661 il fut obligé auſſi bien que M. Singlin de ſe retirer & de ſe tenir caché. Ce fut, comme je l'ai dit plus haut, le Préſident de Blancmeſnil dont il avoit été le Précepteur, qui voulut ſe charger de lui. Il le plaça dans une grande maiſon à lui appartenante au Fauxbourg S. Germain. Il ne put pas ſoutenir la rude épreuve, non pas tant de ſon exil, que de la vexation qu'on faiſoit aux Religieuſes, & du dénuement où l'on les tenoit de tout ſecours ſpirituel, étant lui-même dans l'impuiſſance de les ſervir. En quittant P. R. il n'avoit pas pu s'empêcher de dire les larmes aux yeux, qu'on lui ôtoit la vie. Il fut Prophéte ; car il tomba bientôt après dans une maladie qui fut longue. Comme on remarqua que ſa plus grande peine en cet état, étoit d'être ſéparé de ſon cher ami M. Singlin, celui-ci répondit à ſes déſirs de toute la plénitude de ſon cœur, & n'eut point de repos, qu'il n'eut trouvé le moyen de le faire tranſporter dans la maiſon où il étoit lui-même caché. Ainſi pour la ſatisfaction réciproque de tous les deux, le malade mourut entre les mains de ſon ami, & l'ami lui ferma les yeux. On avoit été d'abord flatté de quelque bonne eſpérance, parce que dès qu'il fut arrivé dans le logis de M. Singlin, la joie ſe répandit ſur ſon viſage, & le mal ſembla même diſparoître tout-à-coup. La gaieté lui revint alors, & lui fit dire un petit mot plaiſant. » Comme vous » changez tous de nom, dit-il, il faut que

» j'en change auſſi : au lieu de m'appeller *de* » *Rebours*, il faudra m'appeller *de Travers*. » Mais la joie des amis fut courte : le mal qui n'étoit que ſuſpendu, revint bientôt, & conduiſit le malade à la mort par une longue agonie, pendant laquelle il montra beaucoup de patience dans ce qu'il ſouffroit, & une grande joie de mourir.

Il avoit ſoixante-huit ans lorſqu'il eſt mort. Il légua à la Maiſon tout ce qui lui reſtoit de bien dont il pouvoit diſpoſer. Son corps fut emporté ſecrettement du logis où il étoit mort, & fut conduit à P. R. pour y être enterré. La concurrence de la maladie d'une autre perſonne du logis avec cette mort fut très-favorable pour le ſecret qu'on vouloit garder. C'étoit M. Fontaine qui tomba malade en même tems ; & comme on n'avoit pu empêcher que le voiſinage ne s'apperçût qu'il y avoit quelqu'un de malade dans le logis, quand M. Fontaine fut guéri, & qu'il reparut, cela ſervit fort à propos pour faire ignorer la mort de M. de Rebours. Les Mémoires de P. R. nous ont conſervé quelques lettres de M. de Rebours, dont j'ai même rapporté quelques morceaux dans la premiére Partie. Ceux qui voudront juger de la ſolidité de ſon eſprit, pourront y avoir recours : ils y trouveront en fait de réflexions & de ſentimens, tout ce qu'on peut ſouhaiter de plus noble & de plus religieux.

Monſieur d'Alençon.

XXVI. Vie de M. d'Alençon Confeſſeur de P. R.

Touſſaint d'Alençon Prêtre du Diocèſe de Liſieux. Je joindrai celui-ci au précédent, parce qu'il a été comme lui Confeſſeur des Religieuſes de P. R. & dans le même tems. Il a

paſſé 40 ans habitué dans la Paroiſſe de S. Médard. Comme il y étoit en grande réputation, on le choiſit en 1636 pour Confeſſeur de P. R. & il a continué de ſervir la Maiſon avec M. Singlin & M. de Rebours, qui s'y établirent depuis lui, l'un en 1638, & l'autre en 1642. Il eut en 1661 le ſort de ſes deux confreres, & fut obligé de ne plus venir confeſſer. Ses deux principales vertus furent un grand amour des régles canoniques, & un parfait eſprit de pauvreté. Il a montré le premier par une conſtante fidélité à pratiquer pendant le Carême le grand jeûne, ne mangeant qu'une fois par jour, & à réciter les différentes parties du Bréviaire aux heures marquées, Matines entre autres à minuit. Il ne reſpectoit pas moins les régles de la pénitence dans l'exercice de ſon miniſtere : ce qui éloignoit de lui tous les pécheurs qui ne penſoient pas ſérieuſement à ſe convertir, en même tems que la charité qui accompagnoit ſon zéle, obligeoit les plus endurcis à le reſpecter. Il étoit ſi jaloux de ſe conſerver le mérite de la pauvreté, qu'il a refuſé tous les Bénéfices qu'on lui a préſentés, tant qu'il s'eſt vu en état de travailler ; & que dans un fort petit qu'il accepta à la fin de ſa vie, il a vécu encore plus pauvrement. Hors le cas de la plus extrême néceſſité, non-ſeulement il ne parloit jamais de ſes beſoins, mais il n'acceptoit rien de ce que lui préſentoient ſes plus intimes amis. Il eſt mort en 1666 âgé de 70 ans. Il a laiſſé à l'Egliſe de S. Médard ſon calice & ſes burettes, & tous ſes meubles aux pauvres. Il a ſouhaité d'être inhumé dans le cimetiére ſans diſtinction.

Monſieur de Sainte-Marthe.

Claude de Sainte-Marthe Prêtre du Diocèſe de Paris. Voici encore un Confeſſeur des Religieuſes de P. R. qui vient à la ſuite des autres. Il étoit de la famille de Sainte-Marthe, famille très-honorable dans Paris, & qui a été célébre par pluſieurs grands Sujets, qui ſe ſont diſtingués, ſoit dans le monde, ſoit dans la littérature : tels que Meſſieurs de Sainte-Marthe Auteurs très-eſtimés, les Peres de Sainte-Marthe Généraux, l'un de l'Oratoire & l'autre des Bénédictins de S. Maur. Une de ſes ſœurs avoit épouſé M. de Montelon fils & petit-fils de Gardes des Sceaux. Il fit ſes études d'une maniére très-chrétienne, & ſe préſerva dans ſes premiéres années de la corruption du ſiécle. Lorſqu'il eut achevé ſes études, il renonça aux dégrés de l'Univerſité, & ſe retira du monde pour ne penſer qu'à ſa ſanctification. La Thréſorerie de la Sainte-Chapelle de Paris lui fut offerte : il la refuſa. Sa retraite fut en Poitou dans un lieu nommé Chandoiſeau. Là il étudia profondément les écrits des ſaints Peres & des Docteurs de l'Egliſe. Déſirant de ſe procurer une ſéparation du monde plus parfaite, il entra dans une Communauté d'Eccléſiaſtiques, où il ne paroiſſoit avec les perſonnes de la maiſon, qu'à l'Egliſe & aux exercices de la Communauté. Il entra dans les Ordres, & continua de vivre d'une maniére digne de ſa vocation. La réputation de M. Singlin vint juſqu'à lui. Il ſe ſentit preſſé d'un vif déſir de s'inſtruire ſous un tel maître des bonnes régles de la pénitence & de la conduite des ames. Il vint

XXVII. M. de Ste-Marthe ſe retire du monde pour ſe donner tout entier à l'étude des SS. PP. Il eſt fait Curé.

Digitized by Google

ſe mettre lui-même ſous ſa direction. M. Singlin vouloit le retenir à P. R. de Paris : mais le ſaint Prêtre eut plus de goût pour le déſert de P. R. des Champs, & ſouhaita d'y être envoyé. Il n'y demeura pas long-tems. On l'engagea à aller dans le Diocèſe de Sens deſſervir la Cure de Mondeville dépendante de l'Abbaye de P. R. La charité ſeule le détermina à ſe charger d'une Paroiſſe qu'il voyoit ſans Paſteur, perſonne ne voulant aller dans un lieu déſolé par les guerres. Il avoit autrefois refuſé un Bénéfice conſidérable, auquel il avoit été nommé ſous Louis XIII. Sa vie publique & privée dans cette Cure fut celle d'un Miniſtre vraiment évangélique. Il y pratiqua une rude pénitence, ſur-tout dans le boire & le manger. Il étoit grand aumônier, & toujours appliqué à pacifier les familles & à régler les différends des Nobles. Il y gagna une grande maladie qui le mit hors d'état de continuer ſes fonctions ; outre qu'il imputoit à ſes péchés le peu de fruit qu'il faiſoit dans le peuple.

XXVIII. Services rendus aux Religieuſes & aux Mrs de P. R. par M. de Ste-Marthe dans la perſécution

Il revint à Paris, & fut alors appellé à la conduite des Religieuſes & à la prédication. L'une & l'autre de ces fonctions étoit animée par une tendre & lumineuſe piété, dont on peut voir des veſtiges dans deux volumes de *Traités de piété* de ſa façon, qui ſont imprimés, & dans beaucoup de Lettres répandues dans les Mémoires de P. R. Il a été un des hommes de ſon tems le plus fermement & le plus conſtamment attachés à la vérité, & il a eu grande part dans les démarches des Religieuſes & autres pour ſa défenſe. Il a compoſé dans le tems pluſieurs ouvrages, entre autres celui qui a pour titre, *Défenſe des Re-*

ligieuſes de P. R. contre M. Chamillard, & un petit Traité *de la Foi humaine*. Il a eu même avec ce Docteur perſécuteur quelques conférences publiques, où il l'a ſerré de près. Souvent il s'eſt expoſé courageuſement pour la bonne cauſe. Il étoit du conſeil ſecret de P. R. au ſujet des opérations qu'il convenoit de faire pour le ſervice de l'Egliſe dans ces tems orageux. M. Arnauld & les autres Théologiens vouloient avoir ſon avis ſur beaucoup de choſes. En effet il avoit beaucoup d'élévation d'eſprit, un grand fond de jugement, & un ſavoir au-deſſus du commun, joint à une éminente vertu, comme nous l'avons vu. C'eſt ce qui lui avoit attiré l'eſtime & la vénération de tout le monde. Dans une maladie qu'il eut, M. Borel qui étoit auſſi Confeſſeur de P. R. fit pour lui un pélerinage à Clairvaux: tant on s'intéreſſoit à ſa perſonne, & on craignoit de le perdre. Il fut auſſi très-utile aux Religieuſes de P. R. pour les ſoutenir & les conſoler dans la perſécution, par les lettres fréquentes qu'il leur écrivoit du lieu de ſa retraite.

En 1661 il avoit été obligé comme les autres de s'écarter. Il ſe retira avec M. de Pontchâteau & M. de S. Gilles d'Aſſon dans le Fauxbourg S. Antoine proche Pincourt. Ces pieux fugitifs vivoient dans ces quartiers-là ſans être connus pour ce qu'ils étoient perſonnellement, mais bien connus pour leur ſainte vie. Ils y étoient la bonne odeur de J. C. & les Marguilliers de Sainte Marguerite édifiés de leur conduite, les priérent de porter le dais du S. Sacrement à une proceſſion de la Fête-Dieu. Il n'étoit pas inutile dans ſon éloignement aux Religieuſes de P. R. il leur

donnoit ſes avis par le moyen d'un commerce de lettres clandeſtin, qui ſe ſoutenoit malgré la vigilance des adverſaires. Il étoit de même conſulté par M. Arnauld & les autres Meſſieurs ſur les différentes affaires qui ſurvenoient concernant les Janſéniſtes qui étoient ſi fort en butte. Il fit en 1666 une démarche très-courageuſe. Quelques Gazettes avoient parlé des Janſéniſtes, c'eſt-à-dire, des Meſſieurs de P. R. comme de gens qui faiſoient des manifeſtes en faveur des ennemis de l'Etat, & d'autres libelles contre le gouvernement. M. de Sainte-Marthe fit un placet pour le Roi, dans lequel il s'offroit de répondre tant pour lui que pour ſes conſorts, à tout ce que voudroient dire les dénonciateurs; & de ſe conſtituer priſonnier pour être confronté avec eux. Et pour montrer qu'il parloit ſérieuſement, il laiſſa ſa demeure & ſon adreſſe au Secrétaire de M. le Tellier. Le placet ne fut point préſenté, parce que M. le Tellier ne le jugea pas à propos, & fit même une mauvaiſe réception à M. de Sainte-Marthe, peut-être par pure politique; car il l'eſtimoit d'ailleurs auſſi bien que les autres Meſſieurs. C'étoit auſſi de cette retraite que M. de Sainte-Marthe avoit écrit en 1664 une belle lettre à M. de Péréfixe Archevêque de Paris, dans laquelle il lui demande grace pour lui-même & pour les Religieuſes de P. R. perſécutées au ſujet de la ſignature du Formulaire. La lettre eſt ferme & ſacerdotale, preſſante en même tems pour les raiſons. J'en donnerai ici quelques extraits.

XXIX. Extraits de la belle lettre

Après avoir révéré en lui la ſacrée dignité dont il eſt revêtu, il lui repréſente l'obligation où il eſt comme Paſteur, de ſe rabaiſſer

ntendre les plaintes de la moindre de
:bis, ſur-tout lorſqu'elles ſont calom-
c attaquées ſur leur foi. Il dit que le
le la ſignature dans la conjoncture pré-
ne peut point fonder aucune accuſation
ıtiére de foi, ſi ce n'eſt contre ceux qui
oient l'exiger comme une choſe néceſ-
à la foi : ce qui ſeroit une erreur for-
. » De quoi, dit-il, peut-on m'accuſer,
and je dis la même choſe que tous les
êques & tous les Théologiens du mon-
: ? Ils condamnent les héréſies des V. Pro-
ɔſitions : je les condamne. Ils aſſurent que
:tte condamnation ne regarde point la
octrine de S. Auguſtin : j'embraſſe de tout
non cœur cette déclaration. Ils diſent que
:es Propoſitions ſont de Janſénius : je dis
que c'eſt un fait qui ne regarde pas la foi ;
& ils le diſent comme moi. Ils reconnoiſ-
ſent qu'on ne peut croire ce fait que de
foi humaine : je l'avoue avec eux. Enfin
ils ſavent mieux que moi, que jamais l'E-
gliſe n'impoſa de néceſſité de croire d'une
foi humaine quoi que ce puiſſe être. Au
nom de Dieu, que Meſſeigneurs les Evê-
» ques diſent, s'il leur plaît, publiquement
» ce qu'ils trouvent bon de dire parmi leurs
» amis ; notre cauſe ſera finie, & l'Egliſe
» ſera en paix.

de M. de Ste-Marthe à M. de Péréfixe en faveur des Religieuſes de P. R.

Après avoir plaidé ſa cauſe, il paſſe à celle des Religieuſes, & repréſente au Prélat, que
» ce ne peut jamais être un crime pour elles,
» que d'ignorer le crime d'un Auteur qu'elles
» ne peuvent pas lire : mais qu'en les frap-
» pant pour ce crime imaginaire, leurs enne-
» mis s'autoriſeront à les faire regarder com-
» me coupables de crimes réels, dont ils ne

» ceſſent de les charger, comme hérétiques,
» comme ſacriléges, comme aſacramentaires;
» qu'il eſt aſſez ſurprenant qu'on laiſſe ſou-
» tenir impunément des opinions déteſtables,
» qui anéantiſſent le précepte de l'amour de
» Dieu, qui conduiſent les ames dans le pré-
» cipice par une fauſſe ſécurité fondée ſur
» le dogme monſtrueux de la Probabilité, &c.
» & qu'en même tems on ne veuille pas ſouf-
» frir que de ſaintes filles doutent d'un fait
» d'auſſi petite conſéquence. Souffrez-les,
» dit-il, Monſeigneur, je vous en conjure.
» Si vous reconnoiſſez que nous avons rai-
» ſon, la vérité vous y oblige; & ſi nous
» avons tort, la charité doit vous le faire
» ſupporter: donnez ce peu de choſe à notre
» foibleſſe. Il montre enſuite que ce n'eſt que
» par délicateſſe de conſcience qu'elles refu-
» ſent de ſigner; & qu'ainſi les forcer à le
» faire, ce ſeroit les faire agir contre leur
» conſcience: & alors ce ſeroit une victoire
» bien triſte & bien funeſte pour celui-là-
» même qui la remporteroit. » Il eſſaie d'é-
mouvoir la compaſſion du Prélat ſur l'état d'angoiſſe & de tourment où il réduit par cette exaction les ames timorées, ſoit celles qui en réſiſtant ont le chagrin de ſe voir déſobéiſſantes à leur Evêque; ſoit celles qui en ſuccombant ſont enſuite déchirées par les remors de leur conſcience. Il lui demande enſuite, » pourquoi pendant qu'on n'inquiéte
» point le reſte des fidéles à ce ſujet, ces
» humbles épouſes de J. C. ſont ſi horrible-
» ment fatiguées, comme ſi elles étoient de
» pire condition pour s'être conſacrées à Dieu;
» que ſi c'eſt la réſiſtance & la réclamation
» de quelques Eccléſiaſtiques qui a irrité le

zéle

de Meſſeigneurs les Evêques, la faute eſt propre, & ne regarde point ces fil- ui demeurent dans le ſilence : *Oves iſtæ fecerunt ?* » Il finit par une applica- uchante d'un trait de l'Hiſtoire ſainte. aëlites du tems des Juges pleurérent la 'une Tribu entiére qu'ils avoient exter- ; ils la pleurérent, dis-je, quoiqu'elle pas innocente, & conſervérent avec une : compaſſion le peu qui en reſtoit. » Pour- ıi, continue-t'il, fera-t'on aujourd'hui grand mal, d'ôter une Tribu de l'Egliſe te entiére, qui n'eſt coupable d'aucun hé ? *Quare factum eſt hoc malum, ut ho- una Tribus auferretur ex nobis ?* » Voilà ıi fait le fond de la longue lettre de M. ainte-Marthe. Un homme qui écrit ainſi, paſſer pour un écrivain qui a des talens s que communs.

XXX. Sa mort.

l la paix de l'Egliſe M. de Sainte-Marthe ınt à P. R. & reprit ſa fonction de Con- eur, qu'il continua juſqu'en 1679, époque ıle de la derniére vexation du Monaſtére, a duré trente ans, & qui s'eſt terminée par : deſtruction totale. Etant donc obligé de tir de P. R. il s'établit dans le voiſinage, ns le lieu nommé Corbeville de la Paroiſſe Orçai. Il y paſſa les dix derniéres années de vie vivant en réclus, ne s'occupant que de priére, de bonnes lectures & du ſoin des auvres. Il mourut en 1690, âgé de 70 ans ; : fut inhumé dans l'Egliſe de P. R. des hamps. Il fut aſſiſté dans ſa derniére mala- die par un homme de bien qui étoit de ſes in- times amis, M. Burlugai, dont nous aurons occaſion de parler à ſon tour. Celui-ci raconte qu'il a été très-édifié du ſilence que le ma-

lade a gardé dans toute la durée de ſon mal; & que lui ayant rapporté quelques paroles touchantes qu'avoit dites un de leurs amis communs dans ſa derniére maladie, M. de Sainte-Marthe avoit répondu : » Eſt-il à propos de » tant parler, quand on eſt près de paroître » devant Dieu. » Quoiqu'il ne parlât pas, il prioit cependant de tems en tems, & trouvoit bon qu'on lui récitât quelques Pſeaumes ou qu'on dît le Bréviaire auprès de lui d'une maniére intelligible. Lorſque ſon corps fut apporté à P. R. il étoit déja enſeveli. On le viſita pour voir en quel état il étoit; & comme il n'y avoit encore aucune corruption, on le laiſſa découvert pendant le ſervice, revêtu des habits ſacerdotaux : & il demeura expoſé juſqu'à trois heures après midi, qu'on fit l'enterrement.

Monſieur du Mont Akakia, & ſes Freres.

XXXI. Abregé de la vie de M. Akakia & de ſes quatre freres.

Charles Akakia, ſurnommé du Mont, Confeſſeur de P. R. depuis 1657 juſqu'en 1661. Il s'étoit retiré à P. R. vers 1650. Il étoit fils d'un Médecin de la Faculté, nommé M. Conſtant Akakia. Il étoit Diacre & Licentié en Théologie de la Maiſon de Navarre. Il renonça au Doctorat pour vivre dans la retraite & dans la pénitence. Il vécut quelques années ſimple particulier : il étudioit l'Ecriture-ſainte & les Peres. Il s'appliquoit à remarquer les ſentences des Peres qui avoient quelques rapports aux endroits de l'Ecriture-ſainte qu'il liſoit. Il ſe fit par ce moyen un acquit de lumiéres, qui le mit en état de donner d'excellens conſeils puiſés dans la parole de Dieu & dans celle des Saints. Dans la ſuite M. Singlin

Digitized by Google

oit ſon Directeur depuis ſa ſortie du
:, le crut propre à ſervir l'Egliſe dans
erdoce. Il lui fit prendre la Prêtriſe &
it un des Confeſſeurs des Religieuſes. Il
cquitta dignement pendant quatre ans,
quoi il fut obligé de s'éloigner en 1661;
ue du renvoi de tous les Confeſſeurs. Il
cu juſqu'en 1670 retiré ſur la Paroiſſe de
édard, où il eſt mort âgé de 48 ans, &
l a été enterré.

avoit quatre freres & une ſœur, qu'il avoit
élevés comme s'il avoit été leur pere.
ſi lui donnent-ils cette qualité dans l'Epi-
ne qu'ils ont fait mettre ſur ſa ſépulture;
tres & univerſa familia mœrentes poſuêre,
ut fratri, ſed ut parenti. C'eſt-à-dire,
Ses freres & toute la famille affligée ont fait
mettre cette inſcription, plutôt comme pour
un pere, que pour un frere. » Les quatre
eres auſſi bien que la ſœur ont été ſa con-
lation : car il les a vus tous venir à P. R.
our y demeurer. C'eſt ce qu'on ſait ſûrement
: trois & de la ſœur. L'un s'appelloit du
ac, un autre de Vaux, un troiſiéme du Pleſ-
s & un quatriéme du Lis. L'un d'entre eux
toit devenu homme d'affaire de la Commu-
auté de Paris. Il l'étoit en 1664 dans le tems
le la grande criſe. Il eut part à la perſécution;
car il fut arrêté & conduit à la Baſtille. Lorſ-
qu'on vint pour le prendre, on le trouva ma-
lade, ayant même une médecine dans le
corps. Mademoiſelle Conſtant ſa ſœur qui de-
meuroit avec lui dans les dehors de la Maiſon,
eut beaucoup de peine à obtenir des Officiers
un petit délai, que l'état actuel du malade
demandoit viſiblement. Elle ne put même ga-
gner de l'Exempt que l'enlévement fut reculé

d'un jour, qu'en gardant chez elle l'Exempt & les Archers & les nourriſſant. Dès ſept heures du matin le lendemain M. Akakia fut mené à la Baſtille. Il n'y demeura pas deux mois. Les autres freres avoient été obligés de ſe retirer dès 1656, époque d'une autre diſperſion. On apprend par les Mémoires de P. R. que deux d'entre eux, ſavoir, M. de Vaux & M. du Lac, ſe logérent dans la rue des Poſtes, où le jeune M. du Foſſé les ſuivit, n'ayant que vingt ans, & apprit l'hébreu d'un des deux; qu'iis ont perſévéré dans le parti de la piété, dans leur grand attachement au Monaſtére, à qui ils ont rendu d'importans ſervices, & dans l'amour de la vérité & l'union avec tous ceux qui en étoient comme eux les amis; enfin qu'ils ſont morts tous deux en 1712, & ont été enterrés à S. Médard. L'un étoit âgé de 91 ans & l'autre de 83.

Monſieur de Barcos.

XXXII. M. de Barcos eſt élevé par les ſoins de M. de S. Ciran ſon oncle, & devient enſuite ſon compagnon de cabinet.

C'eſt le célébre neveu de M. de S. Ciran. Je le place ici à la ſuite des autres Confeſſeurs de P. R. parce qu'il a rendu ſervice aux Religieuſes pour la direction, pendant la priſon de M. ſon oncle, & qu'après ſa mort il a rempli pendant quelque tems le vuide que cette mort laiſſoit à P. R. Une autre raiſon qui me détermine à ne pas remettre plus tard à parler de lui, eſt que comme il s'eſt retiré en 1650 à ſon Abbaye, il ne figurera plus ou très-peu dans l'Hiſtoire des événemens poſtérieurs à cette année-là.

Martin de Barcos étoit d'une des plus honnêtes familles de Baïonne, fils d'une Sœur de M. du Verger de Hauranne Abbé de S. Ciran.

Digitized by Google

envoyé à Louvain pour les études ſu-
ıres, comme il étoit arrivé à ſon oncle.
étudia ſous Janſénius depuis Evêque
es. Il avoit pour compagnon un de ſes
ns fils d'une autre ſœur de M. de S. Ciran,
mé d'Arguibel. On voit dans quelques-
des lettres de Janſénius que les Jéſuites
fait imprimer, l'eſtime qu'il faiſoit de
deux jeunes étudians. Lorſque les études
deux neveux furent finies, l'oncle les rap-
a auprès de lui; & ayant retenu le jeune
rguibel pour lui tenir compagnie, il donna
de Barcos à M. d'Andilli pour être Précep-
r de ſes enfans. Il ne regardoit pas la fon-
on de Précepteur comme un poſte de mer-
ıaire, deſtiné à être la reſſource de ceux
i n'ayant pas de bien, ſe réduiſent à exer-
r cette profeſſion pour vivre. Il eſtimoit
ınt l'éducation des enfans, comme nous l'a-
ons déja vu, qu'il ne la jugeoit point au-
eſſous d'un homme qui avoit & du bien &
u mérite, tel qu'étoit M. ſon neveu. M. de
arcos néanmoins ne demeura pas long-tems
hez M. d'Andilli. Le jeune d'Arguibel étant
nort en 1631, M. de S. Ciran redemanda à
M. d'Andilli ſon autre neveu, pour rempla-
:er auprès de lui celui qui étoit mort. Ce
n'étoit pas ſeulement de ſa compagnie qu'il
avoit beſoin, mais encore de ſes talens qu'il
avoit reconnu être grands. En effet, M. de
Barcos avoit un très-bon jugement, auquel
étoit jointe, ce qui ne ſe rencontre pas ordi-
nairement, une mémoire prodigieuſe. Il avoit
auſſi de la ſublimité dans l'eſprit, une grande
pénétration, beaucoup de feu & d'éloquence
naturelle. Les qualités du cœur n'étoient pas
moindres: ſurtout l'amour du vrai, le zéle con-

re le vice, & l'eſprit vraiment eccléſiaſtique. Ce fut l'eſtime que M. de S. Ciran faiſoit de toutes ces bonnes qualités dans ſon neveu, qui le porta, étant nommé à l'Abbaye de S. Ciran, à lui donner le Prieuré de Bonneville qu'il avoit, ne voulant pas poſſéder pluſieurs bénéfices. Il a ſouvent proteſté que ce n'étoit pas parce qu'il étoit ſon neveu qu'il lui avoit fait paſſer ſon Prieuré, mais parce qu'il ne croyoit pas pouvoir le placer en meilleures mains.

L'oncle & le neveu vivoient enſemble dans une grande union. Ils ſympatiſoient pour tout, pour l'humeur, pour le genre d'étude, pour les exercices. Ils liſoient enſemble les ſaints Peres. Lorſque l'on propoſa à M. de S. Ciran de travailler contre les quatre Miniſtres de la Religion prétendue Réformée qui avoient écrit contre le feu Cardinal du Perron, il s'aſſocia M. de Barcos. Ils lurent enſemble les Ecrits des Miniſtres pour en faire le dépouillement & pour ramaſſer tout ce qui demandoit d'être réfuté. S'ils en avoient eu le tems, ils auroient pourſuivi l'ouvrage, & auroient raſſemblé dans les Peres les matériaux propres à faire cette réfutation. Mais l'empriſonnement de l'oncle arrêta l'ouvrage tout court. Il y a beaucoup d'apparence que M. de Barcos avoit auſſi travaillé avec M. de S. Ciran au fameux Ouvrage de *Petrus Aurelius*, dont nous avons rendu compte dans la vie de l'Abbé. Comme le public eſt toujours demeuré prévenu que M. de S. Ciran en étoit l'auteur, nonobſtant le ſilence que celui-ci gardoit, & même le déſaveu aſſez net qu'il en fit quelquefois, il eſt à préſumer que l'ouvrage étoit de M. de Barcos qui y aura travaillé avec ſon oncle ou ſous ſes yeux : de telle ſorte que l'oncle pouvoit dire

leſſer la vérité, que ce n'étoit pas lui
voit fait. L'ouvrage d'ailleurs eſt tout-
dans le goût & dans le caractére de M.
cos, qui étoit un caractére ferme & vé-
t : & dans le tems même pluſieurs per-
crurent y reconnoître ſa plume, auſſi
ue dans quelques autres piéces anony-
ai parurent ; telles qu'une belle lettre de
ation écrite à M. Potier Evêque de Beau-
ır ſa diſgrace. Ce fut auſſi lui qui com-
a lettre que M. de S. Ciran écrivit de
nnes à M. de Chavigni Secrétaire d'Etat,
s'expliquer ſur l'attrition, de la maniére
: l'ai rapporté dans ſa vie. L'Abbé pri-
r ne fit que la tranſcrire & la ſigner avec
etite addition. Le même M. de Barcos
lu la grande lettre que le ſaint Priſon-
voit écrite à M. du Hamel ſur le Sa-
:e, y fit quelques difficultés ſur quelques
its. L'oncle les vit, & fit pour y répondre
ddition qui a été imprimée à la ſuite de
tre.

de Barcos s'étoit acquis du vivant de
ncle une grande conſidération parmi les
êtes gens, même parmi les Grands. Il
été connu du Cardinal de Richelieu, qui
ſouhaité l'avoir auprès de lui, & l'au-
pris ſi ſon oncle y avoit conſenti. Il eut
ant la priſon de ſon oncle de grandes re-
ns avec pluſieurs perſonnes de diſtinction :
recevoit des viſites fréquentes à l'occa-
de l'illuſtre Priſonnier : ce qui ſervit en-
à le faire connoître & eſtimer davanta-
Son oncle étant mort peu de tems après
ortie de Vincennes, il ſe trouva héritier
ın ſavoir, de ſa vertu, & même de ſon Ab-
:. Car M. de Chavigni, M. d'Andilli, &

XXXIII. M. de Barcos ſuccéde à ſon oncle dans l'Abbaye de S. Ciran & dans l'eſtime du public.

la Princeſſe de Guimené ſe réunirent pour obtenir de la Reine mere la nomination de M. de Barcos à l'Abbaye de S. Ciran. Ils l'emportérent ſur les Jéſuites qui ſollicitoient vivement contre le neveu d'un homme qu'ils avoient ſi fort haï. Pour M. de Barcos, il ne fit pas un pas pour ſe la procurer. Lorſqu'il fut nommé, il en témoigna ſa joie dans un ſens bien différent de ce que les autres font en pareille rencontre. » Il dit qu'il avoit toujours » eſpéré que Dieu ne laiſſeroit pas tomber » cette Maiſon entre les mains d'un homme » qui pût ruiner le deſſein qu'avoit toujours » eu M. de S. Ciran, d'y établir quelque bien ; » & que ce qu'il conſidéroit dans cet événe- » ment n'étoit pas le revenu du Bénéfice, qui » n'étoit pas grand, mais l'honneur & l'ap- » probation qui étoient rendus à la mémoire » de ſon oncle par l'autorité de la Reine re- » préſentant le Roi, & par celle de ſes Mi- » niſtres. » La Reine en effet, en le nommant, dit ces paroles qui étoient fort honorables à l'un & à l'autre : » Ne ſavois-je pas bien que » M. de S. Ciran avoit un neveu qui étoit un » homme de mérite ?

L'acquit qu'on ſuppoſoit qu'il avoit fait à l'école d'un maître tel que M. de S. Ciran, donna lieu de penſer qu'il continueroit le grand ouvrage contre les Miniſtres Proteſtans : & le jour de l'enterrement de l'Abbé, une perſonne dit aux Evêques qui aſſiſtoient aux funérailles, » que M. de S. Ciran étoit un David qui avoit » amaſſé des matériaux pour le bâtiment du » Temple ; mais qu'il ſe trouvoit un Salo- » mon pour l'achever. » Cependant il n'en a pas été ainſi. M. de Barcos dit qu'il n'y avoit encore que peu de travail de fait, quand

n oncle fut mis à la Baſtille ; & que la
aite par M. Laubardemont avoit occa-
la diſſipation des papiers néceſſaires.
urs M. de Barcos étoit beaucoup plus
du deſſein qu'il avoit de ſe retirer dans
baye pour y vivre en vrai Religieux de
oît, que de la penſée de donner des
ges au public. Ayant appris en ce tems-
un grand Magiſtrat qui s'étoit intéreſſé
ravail, & qui avoit eu le zéle de don-
M. de S. Ciran une ſomme de..... pour
les avances néceſſaires, étoit fort mé-
it de ce que l'affaire manquoit & que
gent demeuroit ſans fruit, il lui fit re-
la ſomme ſur le champ, afin qu'il n'eût
ieu de ſe plaindre. Ainſi depuis la mort
. de S. Ciran en 1643, juſqu'en 1650
ſe retira dans ſon Abbaye, il ne fit d'au-
crits que ceux que les beſoins preſſans de
uſe publique demandérent, quoiqu'il fût
capable d'en faire de bons & de conſi-
les. Il avoit fait peu de tems avant la
de ſon oncle une petite juſtification du
hiſme de cet Abbé, qui étoit fortement
ué par les Jéſuites, & que l'Archevêque
aris (Gondi) ſurpris par les délateurs,
i condamner. Cet Ecrit n'a point été im-
é : mais il en a fait quelques autres dans
ite qui l'ont été, & dont je rendrai com-
à meſure que l'ordre des tems les ame-

n 1643, auſſitôt après la mort de M. de
Ciran, M. Singlin qui avoit été depuis
empriſonnement ſon ſubſtitut auprès des
gieuſes de P. R. & de toutes les ames que
u touchoit, tant pour le conſeil que pour
irection, voulut ſe décharger de ce mini-

ſtére & ſe retirer. Comme il n'avoit accepté la charge que par obéiſſance pour M. de S. Ciran, & ſous la promeſſe que l'Abbé lui avoit faite de l'aider à porter le fardeau, il prétendoit être libre de l'engagement par la mort de l'Abbé. L'allarme fut grande à P. R. & preſque plus grande encore qu'à la mort de l'Abbé. Ce fut M. de Barcos qui triompha de ſes réſiſtances. Comme il étoit énergique & que ſes paroles portoient coup, il le prit avec lui ſur un ton affirmatif, lui demanda en quelle conſcience il pouvoit abandonner les affaires de Dieu dans l'état où elles étoient, lorſqu'on ne voyoit perſonne que lui, qui pût recevoir ceux qui vouloient aller à Dieu par la voie de la vérité : que s'il ne croyoit pas être arrêté dans cet emploi par ſon mérite, il crût au moins qu'il l'étoit par néceſſité. M. Singlin acquieſça, rendant ainſi obéiſſance à ſon inférieur : car M. de Barcos n'étoit pas encore Prêtre alors. Ceci fait l'éloge de l'humble ſimplicité de l'un & de la noble ſupériorité de l'autre.

XXXIV. M. de Barcos écrit pour la défenſe du livre de la *Fréquente Communion.*

En 1644, le livre *de la Fréquente Communion* faiſant grand bruit par les mouvemens extraordinaires d'une puiſſante cabale, la Reine mere fit donner des ordres à M. Arnauld & à M. de Barcos d'aller à Rome rendre compte au Pape de leur doctrine. C'étoit un tour de politique du Cardinal Mazarin, qui vouloit par-là faire ſa cour au Saint Siége. Les ſentimens des amis furent partagés. Les uns croyoient que l'honneur de la cauſe vouloit que ces deux Meſſieurs acceptaſſent cette eſpéce de défi ; qu'il falloit qu'ils fiſſent le voyage, & qu'ils paruſſent à Rome avec éclat faiſant bonne contenance. Les autres n'en étoient

avis, craignant que ce ne fût un piége à ces Meſſieurs. On ſut en effet par la que s'ils avoient été à Rome, ils n'en nt pas revenus, & qu'ils auroient croupi les priſons de l'Inquiſition. M. Arnauld réſolu au voyage; mais M. de Barcos it tout autrement. Il laiſſa faire à M. ıld tous les préparatifs de cette éclatante rche, & prit le parti de ſe ſéqueſtrer & meurer caché. Il ſe confirma dans ce de prudence, par un mot du valet du bon Bernard, qui ſe nommoit frere Jean, l ſans connoître M. de Barcos vint le er chez lui & lui dit de lui-même & ne par un inſtinct : » Je viens, Monſieur, us donner avis de ne point aller à Ro-. » On lui demanda s'il avoit commiſ- de quelqu'un pour venir porter cette pa- : il ne répondit rien & s'en alla. M. Ar- d mieux conſeillé imita M. de Barcos, & auſſi le parti de ſe cacher.

u lieu de ſa retraite l'Abbé de Barcos ſe ıla pour la défenſe du livre de la *Fréquente munion.* Il donna au commencement de ; un traité de *l'Autorité de ſaint Pierre & aint Paul qui réſide dans le Pape ſucceſſeur es deux Apôtres.* Il faut ſavoir que ceux avoient entrepris de décrier le livre, s'é- nt attachés à une propoſition qui ſe trou- dans la Préface, que *S. Pierre & S. Paul les deux Chefs de l'Egliſe, qui n'en font un.* La propoſition quoiqu'entiérement étran- e au ſujet de la conteſtation, leur parut pre à leur fournir un moyen ſûr de rendre livre odieux à la Cour de Rome. C'eſt vêque de Lavaur (Ratonis) qui fut l'orga- par lequel les ennemis de M. Arnauld dé-

noncérent au public la propoſition. M. d Barcos ſe chargea de le réfuter, & de montrer que la propoſition étoit très-orthodoxe, qu'elle étoit conforme au langage des Ecritures & de la Tradition, & qu'elle ne bleſſoit en rien la primauté de ſaint Pierre & de ſes ſucceſſeurs. L'Auteur, à la fin de l'ouvrage, découvre la ſource de l'animoſité de M. Raconis contre M. de S. Ciran & ſes diſciples. Il apprend aux lecteurs que cette haine venoit de la liaiſon qu'avoit eue ce Prélat avec le fameux Pere Joſeph Capucin, auteur de la détention & des ſouffrances de l'Abbé, & ſon ennemi déclaré. La diſpute continua & s'échauffa conſidérablement. Il ſe fit des Ecrits de part & d'autre. La Cour de Rome fut engagée dans l'affaire, & porta une cenſure de la propoſition priſe dans un ſens mauvais qu'elle n'avoit point dans le livre: mais cela n'eſt pas de mon ſujet.

XXXV. Il forme M. de Saci pour l'état Eccléſiaſtique.

Nous avons vu plus haut le ſervice important que M. de Barcos avoit rendu au ſalut des ames en retenant dans l'exercice du miniſtére M. Singlin, qui y a fait tant de fruit. Il en rendit un ſecond non moins ſignalé dans le même tems, en formant pour le même miniſtére & en engageant dans les ſaints Ordres M. de Saci, qui n'a pas moins ſervi à la ſanctification des ames. M. de Saci, frere cadet de M. le Maître, avoit été élevé en partie à P. R. Il demeuroit chez M. de S. Ciran. Après la mort de cet Abbé, M. Singlin qui étoit le Confeſſeur de M. de Saci, le mit entre les mains de M. de Barcos, afin qu'il ſe perfectionnât ſous ce grand maître, qui étoit conſommé en ſcience & en expérience. M. de Barcos ne fut pas long-tems à connoître le

Digitized by Google

ıérite de ſon éleve. Il ne laiſſa pas de duire avec une certaine autorité, afin . bien apprendre à obéir, voyant qu'il leſtiné à commander un jour. Il approut l'éloignement que M. de Saci avoit toueu des bancs de Sorbonne. Il crut néanqu'il ne devoit pas entiérement négliconnoiſſance des matiéres qui s'y trai-Il jetta les yeux ſur M. Guillebert Curé uville en Normandie pour conduire M. :i dans ce genre d'étude. C'étoit un haıomme, Docteur de Sorbonne, qui avoit ès-eſtimé de M. de S. Ciran. La diffiétoit de le tirer de ſa Cure, où il faile grands biens. Beaucoup de perſonnes, : de condition, s'adreſſoient à lui, pour un renouvellement de vie, ſurtout dele livre *de la Fréquente Communion.* On ıçoit donc beaucoup, ſi ce ſeroit faire choſe agréable à Dieu, que de déplacer 'aſteur de ce mérite. On conſulta Dieu -tems par la priére pour connoître ſa vo-. M. de Barcos, qui étoit grand dans ſes , qui voyoit l'état préſent des affaires de eligion, & le beſoin qu'on avoit de grands urs, qui d'ailleurs tenoit en quelque ſorte ouvernail depuis la mort de ſon oncle, étermina à propoſer à M. Guillebert l'adon de ſa Cure, pour une œuvre impor:e à laquelle il croyoit que Dieu l'appel-. Il lui repréſenta que le bien étant établi s ſa Paroiſſe, il ne gâteroit rien en quitt, parce qu'un bon ſucceſſeur auroit une nde facilité à continuer ce qu'il avoit comncé.

M. Guillebert n'héſita point à ſuivre le ıſeil que lui donnoit le digne ſucceſſeur de

celui par qui il avoit toujours connu la volonté de Dieu. L'exécution ne fut pas ſi facile que la réſolution. Il falloit trouver un Sujet capable d'entrer dans les travaux de cet excellent Curé. Il jetta les yeux ſur un homme ſur le compte duquel il auroit été bien trompé, ſi M. de Barcos n'avoit tenu ferme pour l'empêcher de lui réſigner ſon Bénéfice. J'en rapporterai l'hiſtoire plus bas. On trouva après bien des recherches un Sujet tel qu'il convenoit : & M. Guillebert ſe rendit auprès de M. de Barcos pour travailler avec lui, & pour diriger les études de M. de Saci. Il le mit au fait de ce qu'il lui étoit à propos de ſavoir des queſtions agitées dans l'Ecole. Pendant que le jeune Eccléſiaſtique étoit occupé à cette étude, M. Arnauld fut obligé de ſe cacher, comme je l'ai dit, au ſujet de ſon ouvrage de la *Fréquente Communion*. Il prit auprès de lui M. de Saci pour être le compagnon de ſa retraite & de ſes travaux. M. Singlin qui ne perdoit pas de vue M. de Saci, crut qu'il étoit tems de l'élever au Sacerdoce, le deſtinant pour être l'homme de P. R. des Champs. Celui-ci témoigna une grande répugnance & fit beaucoup de difficulté à M. Singlin. Comme il ne gagnoit rien auprès de lui, il crut avoir meilleure compoſition de M. de Barcos, qui étoit plus ferme dans certains principes & plus ſévére que M. Singlin, & qui avoit lui-même attendu à quarante ans pour recevoir la Prêtriſe. Il lui écrivit pour lui expoſer ſes peines & pour lui demander du moins quelque délai. L'Abbé de Barcos ne fut pas trouvé tel que le conſultant l'avoit eſpéré. Il décida ſur le champ comme M. Singlin, & fit réponſe à M. de Saci qu'il devoit déférer à l'avis de ſon

irecteur. » Il convenoit avec lui que
acerdoce eſt la choſe la plus ſainte &
us ſublime de la Religion, qui requ
une perfection éminente, une grace de
ce & de pléñitude : mais qu'après tout
lloit ou que le tems qu'il avoit em-
é depuis tant d'années à ſe rendre di-
de ſervir Dieu dans ſon Egliſe, lui
donné une partie des diſpoſitions prin-
les pour ce ſaint exercice ; ou bien que
retardemens qu'il y apportoit encore,
es lui augmenteroient pas de beaucoup :
e qu'elles ne dépendent pas des momens
d'un mois, mais d'une longue chaîne &
ne ſuite continuelle de vertus, qui péné-
it le cœur de l'homme, le convertiſſent
t en Dieu, & le rendent un homme de
u parfait & préparé pour toute bonne
vre, comme parle ſaint Paul. Il ajoutoit
e s'il vouloit entrer dans quelque diſpo-
on particuliére pour la Prêtriſe, il n'en
uvoit trouver de meilleure que l'humilité,
i conſiſte non dans le rabaiſſement vi-
ble, mais dans le renoncement inviſible à
volonté, à ſon eſprit, à ſa lumiére, pour
pendre abſolument de celle de Dieu. » M.
ici ne put tenir contre l'autorité de M. de
os & de ſes raiſons, & ſe ſoumit à recevoir
dre de Prêtriſe.

ai remis à cet endroit à rapporter l'hiſtoire
la démiſſion que M. Guillebert fit de ſa
e de l'avis de M. de Barcos, & comment
Abbé le garantit du mauvais choix que ce
té alloit faire de ſon ſucceſſeur par une
priſe groſſiére. On verra par-là combien étoit
nd l'eſprit de diſcernement dont Dieu avoit
urvu cet Abbé. Le ſujet ſur lequel M. Guil-

XXXVI. Diſcrétion de M. de Barcos & ſon éloignement de toute conduite ſinguliére.

lebert avoit jetté les yeux, étoit le fameux Labadie, ce miſérable apoſtat, dont j'ai fait une hiſtoire racourcie dans la vie de M. l'Evêque de Bazas. Cet homme diſſimulé ne s'étoit pas encore fait connoître pour ce qu'il étoit ; ou peut-être même n'étoit pas encore auſſi corrompu qu'il le devint dans la ſuite. Il s'étoit acquis une grande réputation d'homme de probité, & même d'homme à talens. M. Guillebert trompé par ce préjugé avantageux, en dit mille biens à M. de Barcos, & le pria de le voir & de conférer avec lui pour le mieux connoître. L'Abbé eut une converſation avec Labadie. Il écouta patiemment le détail de toutes ſes opinions ſinguliéres, ſans y pouvoir rien comprendre. Labadie éludoit les queſtions que l'Abbé lui faiſoit pour parvenir à l'éclairciſſement de ſes penſées. Il fit au reſte l'aveu ingénu, qu'il tenoit de lui-même tous ſes ſentimens, & qu'il ne les avoit pas puiſés dans les Peres de l'Egliſe, mais dans la priére. M. de Barcos ſentit le faux de cette idée, ayant appris de M. de S. Ciran, que la voie de la priére n'eſt bonne que pour obtenir la grace de bien entendre les vérités contenues dans la parole de Dieu ; & qu'il eſt dangereux de vouloir s'en ſervir pour entendre par ſoi-même les matiéres qui ſont éclaircies par les Peres, au lieu de s'adreſſer à eux & de ſe rendre leur diſciple. M. de Barcos écrivit à M. Guillebert ce qu'il penſoit de l'homme, & lui conſeilla de le laiſſer là, parce que c'étoit trop riſquer.

M. Guillebert revint à la charge, & prétendit faire valoir pour beaucoup la forte inclination que Dieu lui mettoit dans l'ame pour s'arrêter au choix de M. Labadie, auſſi

bien que l'eſtime particuliére qu'il diſoit que feu M. de S. Ciran avoit faite de cet Eccléſiaſtique. L'Abbé lui répliqua, que quant à ſon oncle, il pouvoit l'aſſurer que ſi ſon oncle avoit vu dans ce perſonnage ce qu'il y voyoit lui-même, il en auroit porté un jugement bien moins avantageux, & auroit bientôt changé d'avis. Pour ce qui regardoit cette eſpéce d'inſtinct que M. Guillebert alleguoit, & qui l'inclinoit, diſoit-il, fortement & perſévéremment pour ce perſonnage; l'Abbé lui répondit par une Théologie vraiment ſolide & pleine de lumiére. Il lui dit » que les ſervi-» teurs de Dieu qui marchent dans la vérité, » ne ſe conduiſent pas par les ſentimens ni » par les goûts même intérieurs, non plus » que par le raiſonnement humain: que cela » pourroit être de quelque conſidération, s'il » n'étoit pas contraire aux régles de Dieu » ſur leſquelles il faut toujours ſe décider: » que le juſte vit de la foi, & non pas par les » ſens & par les mouvemens ſenſibles: qu'il » ne faut donc agir en ce monde ni par in-» clination ni par averſion, mais par raiſon » & par foi: & que comme il ne faut pas » rejetter les hommes, parce qu'ils ne nous » reviennent point, s'ils s'accordent avec les » loix de Dieu & de l'Egliſe; il ne faut pas » auſſi les approuver, parce qu'ils ſe rappor-» tent à nos ſentimens. » Et ſur ce que M. Guillebert lui avoit marqué qu'il étoit fondé à croire que ces ſentimens venoient de Dieu, à cauſe qu'ils lui duroient avec tranquillité & avec paix; M. de Barcos lui répliquoit » qu'il » ne voyoit pas bien d'où il tiroit ce prin-» cipe, ni de quel endroit de l'Ecriture, des » Conciles & des Peres, il avoit pris que

» tous les ſentimens qui demeurent fermes » dans notre ame avec paix & avec repos, & » qui nous reviennent toujours quoique nous » puiſſions faire pour nous en délivrer, vien- » nent de Dieu & non d'ailleurs : que ſi cela » étoit, il faudroit ſe laiſſer aller à quantité » de tentations de l'ennemi & de la concupiſ- » cence, où toutes ces circonſtances ſe ren- » contrent. » Je me ſuis un peu étendu dans cet extrait, parce que les réflexions de M. de Barcos ſont d'une extrême importance, & que ceci d'ailleurs fera la juſtification complette & de l'oncle & du neveu, auprès de ceux qui les ſoupçonneroient d'avoir donné dans l'illuſion de la conduite par ſentiment & par inſtinct, qui eſt le grand chemin du fanatiſme.

XXXVII. M. de Barcos écrit pour la défenſe de S. Auguſtin.

En 1650 il parut un écrit de M. de Barcos pour venger S. Auguſtin & ſa doctrine de l'outrage que lui avoit fait un Auteur Molinille. Le Docteur Peyreret Profeſſeur de Théologie au Collége de Navarre, ayant entrepris de dicter un traité de la Grace, dicta des préliminaires qu'il fit imprimer ſous ce titre : *Apparatus ad tractatum de Gratia, &c.* Préliminaire *du traité de la Grace &c.* Dans cet Ecrit l'Auteur s'efforçoit de détruire l'autorité de S. Auguſtin, & d'élever les nouvelles opinions de Molina au-deſſus des ſentimens de ce grand Docteur de l'Egliſe, comme étant plus ſures & plus certaines. M. de Barcos prit la plume & donna au public un Ecrit intitulé : *Quæ ſit ſancti Auguſtini & doctrinæ ejus autoritas in Eccleſia &c.* Quelle eſt *l'autorité de ſaint Auguſtin & de ſa doctrine dans l'Egliſe &c.* Il montroit dans cet Ecrit que l'Egliſe avoit toujours recommandé la doctrine de ſaint Au-

guſtin ſur la grace & le libre arbitre, comme étant la ſienne : que par conſéquent cette doctrine étoit la régle infaillible de la foi. Il y expoſoit les erreurs des Pélagiens, & des Demi-Pélagiens, & anéantiſſoit la fable de l'héréſie des Prédeſtinatiens. Cette premiére eſcarmouche fut le ſignal d'un combat long & opiniâtre qui dura long-tems entre les Théologiens Auguſtiniens & les Théologiens Moliniſtes.

XXXVIII. M. de Barco met la Réforme dans ſon Abbaye de S. Ciran.

Ce fut en cette même année 1650 que M. l'Abbé de Barcos exécuta le deſſein qu'il avoit conçu depuis pluſieurs années, & que ſon oncle avoit eu avant lui, d'établir la réforme dans ſon Abbaye. Il quitta donc P. R. & s'en alla à S. Ciran pour s'y fixer. Il commença par remettre en état les lieux réguliers & l'Egliſe. Il bannit les cellules ſéparées, & remit en uſage les dortoirs communs : il établit le jeûne juſqu'au ſoir dans le Carême. Il ſe propoſoit en tout cela de faire obſerver à la lettre la Régle de S. Benoît. Il eſt vrai qu'il ne prit point lui-même l'habit : mais il ſe fit moine en tout le reſte, *monachus ſine voto*, pratiquant toutes les obſervances monaſtiques avec ſes Religieux, enchériſſant même ſur eux pour les auſtérités. Il avoit mené avec lui pluſieurs perſonnes qui avoient la dévotion de s'y retirer, entre autres M. Guillebert ce même Curé dont j'ai parlé, M. le Pelletier des Touches, qui étoit une des conquêtes de M. de S. Ciran, &c. Tous ces nouveaux Solitaires ſe joignirent aux Religieux de l'Abbaye, pour former une communauté d'hommes vivans ſuivant la lettre & l'eſprit de la Réforme ; & pluſieurs d'entre eux ſont demeurés longtems dans cette Maiſon. D'au-

tres vinrent enſuite en différens tems ſe faire Religieux ſous M. de Barcos, comme nous le verrons ailleurs. Il uſoit de beaucoup de diſcrétion dans la réception des Sujets qui ſe préſentoient, & n'étoit nullement poſſédé de la paſſion ſi ordinaire à tant d'autres de pulluler, & d'attirer tout le monde chez eux. M. de S. Gilles d'Aſſon, un des Solitaires de P. R. dont j'ai fait la vie plus haut, eut un jour une forte envie de ſe retirer à S. Ciran. La retraite de P. R. ne le contentoit pas pleinement: il lui manquoit de vivre dans l'entiere dépendance d'un Supérieur. Pour ſe procurer ce mérite, il avoit un grand déſir de ſe faire Religieux, & ne trouvoit rien de mieux que S. Ciran. Il en écrivit à M. de Barcos. Celui-ci approuva fort ſon deſſein: mais comme il ſavoit qu'il étoit infiniment utile au Monaſtére de P. R. & que P. R. d'ailleurs ne lui nuiſoit point pour ſon avancement ſpirituel, il crut devoir temporiſer. Ainſi il remit M. de S. Gilles à un autre tems: dans ces entrefaites les circonſtances des tems décidérent clairement que M. de S. Gilles ne pouvoit point effectuer ſon deſſein.

XXXIX. Intrépidité de M. de Barcos dans une avanture ſinguliére.

A peine l'Abbé ſe fut-il établi à S. Ciran, que la Providence lui envoya une aſſez rude épreuve par l'accident que je vais raconter. Des pillards courant le pays pour tirer des contributions, rencontrérent dans un village voiſin le cocher de M. des Touches qui menoit un chariot. Ils l'arrêtérent, le queſtionnérent, & ſurent de lui ce que c'étoit que l'Abbaye, & qui étoient tous ceux qui y demeuroient. L'appas d'une bonne capture les fit partir ſur le champ pour ſe rendre à l'Abbaye. Ils y entrérent ſans qu'on s'en apper-

Digitized by Google

çût, parce que l'enceinte n'étoit pas fermée de murailles, M. de Barcos n'ayant pas encore eu le tems d'y pourvoir. Ils paſſérent toute la nuit à vivre à diſcrétion, & prirent tout ce qu'ils voulurent. Ils emportérent tout l'argent que M. l'Abbé avoit préparé pour le rétabliſſement de la Maiſon : ils pillérent tout le *linge*, juſqu'aux draps des lits. Ils voulurent auſſi emmener M. l'Abbé & en faire leur priſonnier. M. des Touches prit feu, s'y oppoſa fortement, & enfin obtint d'eux qu'ils laiſſeroient l'Abbé en repos moyennant deux cent piſtoles de rançon dont il répondit. Mais M. des Touches & quelques-uns de ſes amis furent enlevés & mis en sûre garde par ces coureurs. L'Abbé ſenſiblement affligé d'un tel déſaſtre, ne perdit rien cependant de ſa fermeté d'ame. Il conſentoit à être ſeul priſonnier, pour acheter par ſa captivité la liberté de ces Meſſieurs. Il parla à ces brigands d'un ton réſolu, leur reprocha l'iniquité qu'ils commettoient contre Dieu même dont ils ruinoient le culte & le ſervice ; les menaça même de la punition du Ciel, en quoi il fut prophéte ; car la plupart périrent enſuite miſérablement. Il refuſa le don qu'ils vouloient lui faire de quatorze bœufs qu'ils avoient volés, & qu'ils offrirent de lui laiſſer en partant. Comme ils les laiſſérent en effet, il les renvoya ſur le champ au Fermier d'un Seigneur voiſin à qui ils appartenoient, & les lui rendit gratuitement.

Mais ſon intrépide conſtance ne parut nul le part davantage, que lorſque tous ſes ami le preſſérent d'abandonner la partie, & de n plus demeurer dans une maiſon expoſée des accidens auſſi fâcheux. Il traita ces avis

» de conſeils humains qui naiſſent d'une lâche
» timidité & d'une vraie baſſeſſe. Il dit qu'il
» lui étoit impoſſible de quitter dans l'é-
» tat où étoient les choſes, à moins que de
» ſe réſoudre à laiſſer tomber cette maiſon
» dans des déſordres encore plus grands que
» ceux où elle avoit été, & dans une en-
» tiere confuſion : ce qu'il étoit obligé d'em-
» pêcher, quand même il devroit lui arriver
» une plus grande diſgrace : que pour M. des
» Touches & les autres amis, quand ils ſe-
» roient en liberté, ils feroient ce qu'il leur
» plairoit : que pour lui il ne penſeroit ja-
» mais qu'à s'acquitter de ſon devoir ſans
» rien craindre. » Cependant il ſe donnoit tous les mouvemens imaginables pour retirer les priſonniers des mains de ceux qui les avoient enlevés. Il employoit toutes ſes connoiſſances auprès d'un Officier de qui cela dépendoit, & lui écrivoit lettre ſur lettre. Le chagrin qu'il avoit de ne voir point de fin à cette affaire, fut conſidérablement augmenté par un procédé des amis qui lui déplut beaucoup. Ils avoient pris le parti de ne ſolliciter la liberté que de quelques-uns des priſonniers auxquels ils étoient liés, & de ne point parler des autres. Il s'oppoſa de toutes ſes forces à cette vue qu'il regardoit encore comme une lâcheté & une baſſeſſe, & voulut abſolument qu'on demandât également la liberté de tous. On réuſſit enfin à avoir les priſonniers ; & longtems après, l'argent même volé revint à M. de Barcos.

XL. M. de Barcos ne s'accorde pas avec M.

Dans le cours des diſputes ſur les V Propoſitions & ſur le Formulaire, M. de Barcos ne ſe trouva pas toujours d'accord avec M. Arnauld & les autres. Il eut à ce ſujet des

Arnauld & les autres ſur l'affaire du Formulaire.

ſez différentes de celles de ces Théo-
, & il prétendoit que les ſiennes au-
été celles de M. de S. Ciran. Il trou-
abord qu'on faiſoit trop d'uſage des
s humains, qu'on ſe remuoit trop; &
roit mieux vallu ſe tenir en repos, &
ſa confiance en Dieu par d'humbles
. Il penſoit qu'en ſe jettant comme l'on
, dans la diſtinction du Fait & du
, & dans les idées ſcholaſtiques des
iſtes modernes, on portoit préjudice à
trine de S. Auguſtin, laquelle étoit
omiſe par la condamnation abſolue
poſitions quant au Droit, & embrouil-
les détours de la Scholaſtique tho-
ue. M. Paſcal penſoit à peu près de
, comme nous le verrons dans ſa vie.
nauld prit feu contre M. de Barcos,
e il avoit coutume de faire ſans ac-
n de perſonnes, dès qu'il s'agiſſoit
érêts de la Religion. Il ſe fit de part &
e pluſieurs écrits qui demeurérent ſecrets.
i déja parlé dans l'article de M. Singlin,
enſoit aſſez comme M. de Barcos. On ne
end pas comment celui-ci avec de tels
pes avoit pu s'imaginer que les filles de
ne devoient point être arrêtées par les
ultés qui empêchoient les Théologiens de
le Formulaire: car il croyoit, du moins
les premiers tems, qu'elles pouvoient
r tout ſimplement, & nous verrons dans
oment que les Religieux lais de ſon
ye donnérent leur ſouſcription au For-
ire par ſon ordre. Une telle conduite pa-
être en contradiction avec ce qu'il penſoit
la ſpéculation ſur cette affaire. Quoiqu'il

en ſoit, il a été pleinement d'accord avec les autres Théologiens ſur le fond des ſentimens ; & quant au Formulaire, on vit dans la ſuite qu'il aima mieux courir le riſque de perdre ſon Abbaye que de ſigner, & que même il mit en pénitence un Prêtre qui étoit ſous ſa direction pour avoir ſigné.

On ſera moins étonné de cette petite diverſité de vues qui s'eſt ainſi rencontrée entre de grands Théologiens, tels que Meſſieurs Arnauld, Nicole, la Lane & autres d'un côté, & de l'autre Meſſieurs de Barcos, Paſcal, &c. quand on fera réflexion ſur la nature de cette affaire, une des plus délicates qu'il y ait jamais eu dans l'Egliſe, tant en elle-même que dans ſes circonſtances. Cela même peut ſervir à juſtifier Meſſieurs de P. R. de l'injuſte reproche de cabale qu'on leur a fait avec tant d'acharnement. Par ces petites diviſions on voit tout le contraire, & il demeure pour conſtant & évident, que chacun ne cherchoit que la vérité, & qu'il la ſoutenoit comme il croyoit la voir, renonçant à tout eſprit de parti, & à tout concert de cabale. On peut voir dans la premiére Partie à l'article de la mort de la Mere Angélique de S. Jean Arnauld, encore un autre point ſur lequel M. de Barcos n'étoit pas de même avis que les autres Meſſieurs. Il n'approuvoit point un petit Ecrit de la Mere ſur l'Oraiſon : M. Nicole en prit la défenſe ; & c'eſt ce qui donna lieu dans la ſuite à ce profond Théologien de compoſer & de donner au public ſon *Traité de l'Oraiſon* en un volume in-8o. qu'il a fait imprimer depuis une ſeconde fois ſous le titre de *Traité de la Priére* en 2. volumes in-12.

En

XLI. Perſécution ſuſcitée contre l'Abbé de S. Ciran.

En 1662 les Grands-Vicaires de Bourges firent une viſite à l'Abbaye de S. Ciran dans l'abſence de M. de Barcos. Cette viſite fut faite ſur des ordres ſecrets de la Cour. Les Viſiteurs n'y trouvérent que trois ou quatre Religieux & cinq ou ſix domeſtiques. Ils ne purent pas diſconvenir qu'il y avoit beaucoup de piété dans ce Monaſtére : mais ils ſe plaignirent de ce qu'il n'y avoit point de Prieur, de ce qu'on n'y mangeoit qu'une fois le jour dans les jeûnes commandés par l'Egliſe, & de ce qu'il y avoit un homme riche & de condition qui travailloit au jardin. Ils dreſſérent leur procès-verbal & l'envoyérent en Cour. Pour ce qui eſt de la ſouſcription du Formulaire, les Religieux la firent conformément à l'ordre donné par leur Abbé. Elle étoit conçue en ces termes : » Nous ſignons par ſoumiſſion, quoi- » que nous n'entendions rien dans ces matié- » res ni dans le livre de Janſénius. » Cette ſignature ne plut ni à la Cour ni aux Théologiens diſciples de S. Auguſtin. L'une ne trouvoit pas la ſouſcription ſuffiſante, & les autres ne la trouvoient pas ſincére. Un des Religieux qui avoit ſigné, jeune homme d'eſprit, natif de Poitiers, eut regret de l'avoir fait : il révoqua ſa ſignature & quitta l'habit, n'étant pas encore Profès. Il fit même paroître un Ecrit intitulé : *Conſidérations ſur la ſignature du Formulaire faite à S. Ciran par quelques Religieux, enſuite des ordres de M. l'Abbé, lui abſent.* Il y détruiſoit les faux principes ſur leſquels on les avoit portés à ſigner, & montroit fort bien, que puiſque les Religieux avouoient qu'il n'entendoient rien dans ces matiéres, ils ne devoient point ſigner un acte dreſſé là-deſſus.

Digitized by Google

La Cour ne trouvant pas dans le procès-verbal des Grands-Vicaires de quoi pousser les personnes qui s'étoient retirées à S. Ciran, le Pere Annat, Confesseur du Roi, s'avisa d'une autre batterie, & sollicita des Bénédictins de Saint Germain-des-Prés à Paris de s'établir dans cette Abbaye de Province, en leur disant que l'Abbé s'en étoit enfui, que dans la visite qu'on avoit faite on n'avoit trouvé qu'un ancien Profès & des outils de menuiserie qui servoient à un homme riche de plus de cinquante mille écus de rente, & plusieurs autres fausserés. Les Bénédictins ne goutérent pas trop la proposition à cause du peu de revenu de cette Abbaye qui n'étoit pas suffisant pour y établir une Communauté. Ils répondirent néanmoins que si le Roi le leur commandoit, ils obéiroient. Le Pere Annat qui avoit ses vues, ne fut pas content de cette réponse. Il avoit dessein de s'emparer des revenus de l'Abbé & de les appliquer à sa Société. Vers le milieu du mois de Novembre, les Bénédictins reçurent une lettre de Cachet, qui portoit que le Roi étant mal satisfait de la conduite de l'Abbé de S. Ciran, il lui avoit donné ordre de se retirer incessamment à Boulogne, & que Sa Majesté souhaitoit qu'incessamment après la lettre reçue, on envoyât des Religieux Réformés dans cette Abbaye pour y établir la discipline réguliére. Les Bénédictins se présentérent en effet à l'Abbaye; mais ils n'y firent pas long séjour. Ils quittérent l'entrepriſe quelque tems après.

XLII. M. de Barcos revient à son Abbaye; & il y meurt.

Cependant M. de Barcos qui n'avoit point reçu la lettre de Cachet, demeura caché dans Paris. Les affaires allant toujours en empirant, il fut réputé fugitif, & fut tout près

de perdre ſon Abbaye. Le Roi la donna à un Abbé de Vie : mais comme celui-ci n'avoit pas encore obtenu ſes Bulles en 1669, lorſque la paix de l'Egliſe ſurvint, la nomination n'eut pas lieu ; & l'Abbé de Barcos revint dans ſa maiſon. Il y vécut encore neuf ans dans les exercices d'une très-auſtére pénitence. Il fit de grandes dépenſes pour le bien temporel & ſpirituel de la Maiſon. Il aggrandit le Chœur, enrichit la Sacriſtie d'ornemens, aſſembla une nombreuſe Bibliothéque, meubla tous les offices, & fonda de nouvelles places pour les Religieux. Il augmenta du double le revenu de l'Abbaye, afin d'engager plus facilement ſes ſucceſſeurs à ſuivre ſon exemple ; eſpérant qu'ayant de quoi ſubſiſter honnêtement, ils renonceroient volontiers à toute eſpérance humaine, pour ſe conſacrer à leurs devoirs & à la conduite de leurs Religieux. Il mourut en 1678, âgé de 78 ans, ayant été Abbé plus de 35 ans. Il laiſſa pluſieurs Religieux de mérite qu'il avoit reçus à profeſſion, entre autres D. Lancelot. Auſſitôt que l'Abbé fut mort, ils furent vexés par les Jéſuites, qui pour ruiner la Réforme nouvellement établie dans cette Maiſon, firent exiler les meilleurs Religieux, & mirent en leur place de mauvais ſujets chaſſés de différens Ordres. Nous aurons occaſion de parler de ces vexations dans le cours de cette Hiſtoire.

XLIII. Son éloge & ſes Ecrits.

Je finirai l'article de M. de Barcos par quelques extraits d'un éloge qu'a fait de ce vertueux Abbé un de ſes Religieux..... » Quoiqu'il gouvernât ſans orgueil, il com-» mandoit néanmoins avec une grande au-» torité, & on lui obéiſſoit avec une gran-» de déférence..... En expliquant la régle

» de S. Benoît à ſes Religieux, il ſavoit leur » en faire pénétrer les beautés, & compren- » dre toutes les vérités qui y étoient conte- » nues. Il ne laiſſa aucun point de la lettre » ſans le faire obſerver, comme de ſe tenir de- » bout à l'Egliſe ſans s'appuyer; de ne point » ſe recoucher après Matines; de faire la » cuiſine ſoi-même; d'avoir des heures ré- » glées pour le travail des mains. Outre toutes » les vertus communes du Cloître dont il don- » noit l'exemple, il montroit beaucoup d'a- » mour pour la ſimplicité, la recherchant mê- » me dans le chant & les cérémonies de l'E- » gliſe qu'il vouloit très-ſimples; une grande » égalité, ſe montrant toujours le même, » n'abandonnant jamais ce qu'il avoit une » fois commencé pour Dieu; beaucoup de re- » tenue & de modération: ce qui a paru, en » ce que s'étant trouvé dans des tems très-diffi- » ciles, il n'a preſque point fait parler de lui, » & n'entretenoit jamais ſes Religieux des » conteſtations qui agitoient l'Egliſe. Enfin » l'on admiroit en lui un ſérieux & une gra- » vité, qui lui donnoit un air capable d'ef- » frayer les plus déterminés, & qui ne lui laiſ- » ſoit prendre d'autres délaſſemens après ſes » grandes occupations, que les affaires commu- » nes de la maiſon. » Joignez à tous ces grands traits, l'eſprit de détachement & l'élévation de l'ame au-deſſus de la nature & des ſens, qui fut telle que quand M. de S. Ciran eut la liberté de recevoir ſes amis dans la priſon, quelque tems avant que de ſortir, M. de Barcos profita le dernier de cette conſolation, & ne rendit viſite à ſon oncle qu'après que tout le monde y eût été: ce que M. de S. Ciran loua & approuva fort. Il a toujours paſſé pour

grand Théologien, nourri de la lecture des Saints Peres. Le gros Catéchiſme ſur la Grace qu'on a de lui, intitulé, *Expoſition de la Doctrine de la Grace & de la Prédeſtination*, peut en ſervir de preuve, auſſi bien que ſon traité *de la Foi, de l'Eſpérance & de la Charité*, qui eſt une explication du Symbole, de l'Oraiſon Dominicale & du Décalogue, en deux volumes.

Monſieur Hamon.

XLIV. Vie de M. Hamon Médecin de P. R. Sa jeuneſſe.

Je ne puis placer celui-ci plus convenablement qu'à la ſuite des Directeurs de P. R. que je viens de nommer. Le Médecin du corps figurera bien avec ceux de l'ame : outre que, comme nous le verrons, il a été, pour ainſi dire, l'un & l'autre, comme il le diſoit lui-même de S. Luc, *Lucas bis medicus*, Luc *double Médecin*. Car tant qu'a duré la captivité depuis 1665 juſqu'en 1669, étant reſté ſeul à P. R. des Champs, il a tenu lieu de tout aux Religieuſes, de Conſeil, de Directeur, de Conſolateur, de Théologien. Les Ecrits pleins d'eſprit & de religion qu'il compoſa pour elles en ce tems-là, & dont j'ai rendu compte dans la premiere Partie, peuvent bien paſſer pour une fonction de Directeur & pour des leçons de Théologie.

Jean Hamon, Médecin de la Faculté de Paris, étoit de Cherbourg en Baſſe-Normandie. Il fut élevé avec ſoin dans l'étude des belles-Lettres, & apprit le Latin & le Grec dans la perfection. Dans la ſuite il y ajouta l'Italien & l'Eſpagnol. Il connut auſſi de bonne heure l'Ecriture Sainte, & c'étoit les Proverbes de Salomon qui le touchoient davan-

tage. Auſſi étant tout petit, il ne paſſoit point de jour ſans en lire cinq ou ſix ; & il ne les quittoit point qu'il n'en eût compris le ſens bien ou mal : enſuite de quoi il mettoit à la marge du livre en deux mots, quelquefois en un ſeul, ce que ſignifioit chaque ſentence de Salomon. Dieu qui le deſtinoit à quelque choſe de grand en genre d'œuvres de piété, pourvut à ſa conſervation par une Providence marquée dans un tems de ſa petite jeuneſſe. Il l'a toujours penſé ainſi. La maiſon où il étoit en penſion à cinq lieues de ſa famille, tomba toute entiere un jour des Rois au matin. Il n'y avoit qu'un quart d'heure que le jeune Hamon étoit levé : ſon lit fut tout abîmé. Comme on s'étoit apperçu que le pignon commençoit à ſe lâcher, tout le monde ſortit pour voir ce qui arriveroit, & la maiſon tomba ſur le champ, ſans que perſonne y périt. Ce qui rendoit à M. Hamon ce coup de Providence plus ſenſible, c'eſt qu'il s'eſt toujours ſouvenu qu'alors il n'étoit pas entiérement innocent devant Dieu, & qu'il ſe ſeroit eſtimé bien malheureux d'être mort en cet état. Le vice ou le défaut qu'il ſe reprochoit pour cet âge, étoit la gourmandiſe, & en particulier un petit excès de bonne chere qu'il avoit fait comme les autres la veille des Rois au ſoir, ſuivant la coutume preſque générale des villes & des campagnes. Quand il eut fait ſes études dans la Province, il vint à Paris, & fut Précepteur de M. de Harlai depuis Procureur Général & premier Préſident du Parlement. Il étudia en Médecine, y prit des dégrés & commença à exercer la profeſſion de Médecin dans Paris avec un grand ſuccès. Il étoit alors ſur la Paroiſſe de S.

Merri, dont M. du Hamel ſucceſſeur de M. Hillerin étoit Curé.

A l'âge de 31 ans il ſe ſentit tout-à-coup touché de Dieu, & dégoûté des eſpérances brillantes qu'il avoit de pouſſer loin ſa fortune par ſon grand mérite déja connu. Il s'étoit fait dès lors une grande réputation de ſavoir & même d'éloquence. Il ſe mit entre les mains de ſon Curé, qui ne le trouva pas cependant d'abord entiérement docile & ouvert à toutes les vues ſalutaires qu'il lui croyoit néceſſaires. M. Hamon en fait l'aveu humble & ingénu dans le livre de ſes Confeſſions. C'eſt ainſi que j'appelle un Ecrit qu'il a compoſé & qu'on a intitulé en l'imprimant : *Relation de pluſieurs circonſtances de la vie de M. Hamon, faite par lui-même, ſur le modéle des Confeſſions de S. Auguſtin.* C'eſt de cet écrit que je tirerai la plus grande partie des faits qui compoſeront ce récit. Il y dit que M. du Hamel pendant deux ans entiers eut bien de la peine à ſoumettre ſon eſprit. Ce fut dans cet intervalle qu'il fut fortement tenté d'accepter un établiſſement avantageux de la part d'un Médecin qui lui offroit ſa fille en mariage. C'étoient ces ſortes de retours qui faiſoient peine au Directeur, parce qu'il croyoit voir que Dieu demandoit de lui quelque choſe de mieux ; il ne ſe trompoit pas. Mais ſi la converſion fut lente, nous verrons dans la ſuite qu'elle n'en fut que plus fervente. M. du Hamel l'ayant enfin gagné & réſolu à tout, le mit entre les mains de M. Singlin qui le détermina au parti d'une retraite abſolue. M. de Harlai ſon ancien éléve ayant appris ſon deſſein, en fut frappé, parce

XLV. Son entiére converſion.

qu'il auroit été très-fâché de le perdre. Afin donc de ſe le conſerver, il lui propoſa d'accepter un petit bénéfice dans une terre à lui appartenante, où il auroit été libre de vivre ſeul & auſſi retiré qu'il auroit voulu. Cette ſorte de retraite ne parut point ni à M. Hamon ni à M. Singlin convenable aux ſentimens de pénitence que Dieu lui mettoit dans l'ame. Ainſi il remercia le Magiſtrat. M. Singlin lui propoſa de ſe faire Chartreux. Il y conſentit. Son Directeur l'envoya à Bourg-Fontaine ſe préſenter au Prieur de la Chartreuſe de ce lieu. Celui-ci le reçut bien & lui donna terme au bout de trois mois, qu'il devoit faire le voyage de Paris. Le Prieur ne vint point au tems marqué, & M. Hamon crut ne pas devoir s'avancer. M. Singlin lui demanda quelque tems après s'il avoit un vrai déſir d'être Chartreux. Il lui répondit que s'il le ſouhaitoit, il le ſeroit de tout ſon cœur. » Mais, dit M. Singlin, il n'eſt pas » queſtion de ma volonté, mais de la vôtre. » M. Hamon répliqua que de lui-même & » ſans le conſeil d'autrui il ne s'y réſoudroit » jamais. Pourquoi cela, dit le Directeur? C'eſt, » Monſieur, que je ſuppoſe que les Communautés étant toutes intéreſſées comme elles » le ſont, la premiére Bulle qui viendra de » Rome contre la Vérité, les fera rendre toutes : & en ce cas, comme je ne verrois perſonne, on me diroit cent choſes & on me » feroit devenir fou. » La naïveté de ſes réponſes fit rire M. Singlin, & fait voir en même tems comment dès ce tems-là le cœur de M. Hamon étoit tout dévoué à la Vérité. Ce fut ainſi que l'affaire manqua, & l'on n'y penſa plus. M. Singlin lui dit qu'il le

mettroit dans peu avec un Magiſtrat qui vouloit ſe retirer du monde.

XLVI. Retraite & vie pénitente de M. Hamon à P. R.

Il y avoit longtems que M. Hamon ſouhaitoit de demeurer à P. R. M. Singlin céda à ſes empreſſemens & l'y envoya. Il y vint en 1649. En s'y retirant, il vendit tout ſon bien de patrimoine & en diſtribua le prix aux pauvres, voulant vivre pauvre lui-même. Il commença ſon ſéjour de P. R. par une occupation bien oppoſée à celle qui ſembloit être ſa vocation : ce fut de cultiver la terre & de faire d'autres ſemblables ouvrages de la campagne. A cette premiére occupation une autre ſuccéda plus tranquille & plus gracieuſe. On le donna à M. Arnauld pour le ſervir ; il ſe plut extrêmement dans cette condition. Ayant l'eſprit élevé comme il l'avoit, il goûtoit fort d'être toujours auprès d'un tel maître, & ſa piété ſympatiſoit merveilleuſement avec celle de ce vertueux Docteur. Cette ſeconde ſituation ne dura pas. On lui fit reprendre ſa profeſſion de Médecin, pour rendre ſervice, comme avoit fait M. Pallu qui venoit de mourir, & aux Religieuſes & aux pauvres gens du pays. Avant que d'aller plus loin, il faut faire le tableau de la vie pénitente qu'il a toujours menée à P. R.

Il étoit logé au haut d'un bâtiment dans un galetas, où il ne faiſoit jamais de feu, même dans les plus grands froids. Il ſe chauffoit auſſi très-rarement. Il n'a jamais voulu changer de chambre, quelqu'incommodité que lui causât dans l'exercice de ſa profeſſion de Médecin l'obligation de deſcendre & de remonter fréquemment pluſieurs étages. Il couchoit ſur un ais placé juſtement au milieu de ſon lit, dont perſonne ne s'appercevoit.

Digitized by Google

Il ſe levoit toutes les nuits à une heure pour aller à Matines. Il les a même ſonnées pendant pluſieurs années, parce qu'il n'y avoit point alors de cloches dans l'intérieur de la Maiſon. Il dormoit fort peu : car il ne ſe recouchoit point après Matines : & c'étoit ordinairement ce tems-là qu'il prenoit pour écrire, afin de s'empêcher de dormir. Il ne mangeoit ordinairement qu'une fois le jour, & il a paſſé les vingt derniéres années de ſa vie à manger ſeul, afin de pouvoir pratiquer librement de grandes auſtétités ; telle que de vivre de pain de ſon, qu'il avoit l'adreſſe de dérober ſur la portion des chiens, & de ne manger qu'une partie de ce qu'on lui donnoit pour ſon repas, afin de donner l'autre à des pauvres avec le pain blanc qu'on lui avoit ſervi. Il étoit vêtu non pas modeſtement, mais pauvrement, en vrai payſan. On peut voir dans ſa quarante-deuxiéme Lettre avec quelle force il plaide la cauſe des habits pauvres. Ses propres confreres de ſolitude, quoiqu'habillés dans une grande ſimplicité, trouvoient un peu à redire à la ſienne, qui leur paroiſſoit outrée. On l'a vu pluſieurs fois traverſer tout Paris dans cet équipage d'homme de campagne. Il ne rougiſſoit pas même de ſe montrer aux Docteurs de la Faculté ſes confreres, dans ce traveſtiſſement, qui leur faiſoit dire qu'il n'avoit de Médecin que la ſcience & la charité. Hors le tems qu'il employoit à viſiter les malades de la maiſon, ce qu'il faiſoit réguliérement deux fois par jour, & à aller chez les pauvres de la campagne pour les aſſiſter dans leurs maladies, il étoit toujours dans ſa chambre vivant en vrai hermite, & ſe tenant Solitaire même à

l'égard de ſes compagnons d'habitation. Il s'adonna pendant un tems à apprendre l'Eſpagnol & l'Italien, dans le même eſprit que S. Jerôme s'étoit appliqué à apprendre l'Hébreu, pour ſe diſtraire de tentations fâcheuſes qui le fatiguoient & l'importunoient beaucoup. Il eſt bon de remarquer en paſſant, qu'étant conſulté par un ami ſur pareille choſe, ſavoir, ſi la ſaignée & d'autres remédes corporels ne conviendroient point pour ſe délivrer de ces miſéres de la nature humaine, il lui répondit que l'expérience lui a appris par beaucoup de conſultations ſemblables qu'on lui a faites, que cela n'eſt pas ainſi, & que les remédes ſpirituels ſont ſuffiſans. L'endroit eſt très-beau à lire : c'eſt dans ſa huitiéme Lettre. Il aimoit beaucoup un petit ouvrage des mains, qui étoit de tricotter, parce que ce travail ne l'empêchoit pas de jetter les yeux ou ſur ſa Bible ou ſur quelqu'autre livre de piété, aimant à ſe nourrir continuellement de la parole de Dieu & des vérités du ſalut. Auſſi quand il faiſoit ſes viſites des pauvres malades de la campagne, il portoit toujours avec lui ſa Bible & liſoit en marchant : & ſur la fin de ſa vie, comme il ne pouvoit plus faire ſes courſes à pied, & qu'il avoit un âne pour monture, il avoit fait pratiquer un eſpéce de pupitre élevé ſur un bâton qu'il fichoit dans un trou au devant de la ſelle, afin d'y poſer ſon livre tout ouvert & de pouvoir lire dans le chemin. On ne s'étonnera point après cela de la multitude de productions admirables que ſa piété & ſes grandes lumiéres de Religion nous ont laiſſées ; mais ce n'eſt pas encore le tems d'en parler.

XLVII. Il penſe à changer de retraite. Belle réflexion ſur ces idées de changement.

Deux ans après qu'il fut établi à P. R. il eut une forte tentation de quitter ce ſéjour pour ſe procurer une retraite plus parfaite. Il ſe trouvoit trop heureux & trop content de celle où il étoit : il craignoit d'y avoir trop de ſatisfaction. Les occupations d'ailleurs que ſa qualité de Médecin lui procuroit, étoient pour lui, à ce qu'il croyoit, une occaſion de diſſipation qui pouvoit lui être très-préjudiciable. Il ſe propoſa d'aller à S. Ciran. M. des Touches, que nous verrons dans la ſuite habitant de cette Abbaye, étoit ſur le point de partir pour y aller, & il comptoit partir avec lui. Pluſieurs perſonnes, M. Arnauld entre autres, à qui il avoit communiqué ſon deſſein, y avoient d'abord conſenti. Mais on changea d'avis, & on rétracta la permiſſion qu'on lui avoit donnée de ſe retirer. Comme il ne cherchoit après tout qu'à faire la volonté de Dieu, il crut la voir déclarée par l'oppoſition de ceux qu'il regardoit comme ſes peres. Cependant ce déſir inquiet de changer de retraite, pour trouver mieux, lui dura encore pluſieurs années ; & il rapporte qu'il n'entroit jamais chez les Chartreux, où il alloit voir un Religieux de ſa connoiſſance, que la tentation ne ſe renouvellât. Dieu lui fit la grace de l'en délivrer enfin parfaitement, à laquelle il en ajouta une autre, ſavoir, de ſentir & de comprendre combien ces idées de changement ſont dangereuſes, & pleines d'inconvéniens pour la piété. Il les rapporte tels qu'il les a ſentis, & les réduit à trois principaux. Le premier, » c'eſt d'affoiblir beaucoup l'eſ-» prit de reconnoiſſance pour la grace que » Dieu nous a faite de nous placer dans un

» bon lieu. Le ſecond, de conduire l'ame à » la tiédeur dans le bien, & de la jetter dans » la langueur ; parce que, comme dit S. An- » ſelme, le diable après nous avoir donné de » l'ennui du lieu, va plus loin, & paſſe juſ- » qu'à nous en donner de la choſe même. » Le troiſiéme, c'eſt de nous aveugler ſur » nos fautes par un ſecret orgueil, qui fait » qu'au lieu de nous en humilier & d'en » faire pénitence, nous les rejettons ſur les » deſavantages du lieu où nous ſommes & » d'où nous déſirons de ſortir. » Le plus ha- bile Docteur aſcétique diroit-il mieux que ce pieux Médecin ?

XLVIII. Maniére chrétienne dont il exerçoit la Médecine.

La maniére dont il exerçoit ſa profeſſion, montre encore mieux un Médecin chrétien. D'abord il ſe renfermoit dans le ſoin des Religieuſes & des pauvres ; évitoit de tout ſon pouvoir l'occaſion de voir des perſonnes de diſtinction, & reſſentoit une vraie peine, lorſqu'on l'engageoit à traiter des malades de cette eſpéce. Il ne négligeoit rien auprès de ſes malades : il étoit prêt à aller jour & nuit : il faiſoit quelquefois quatre & cinq lieues à pied & à jeun : il portoit lui-même les remédes tout préparés, & procuroit aux pauvres des aumônes de ſes amis. Il ne ſe rebutoit jamais ni du peu de ſuccès des remédes qu'il avoit quelquefois épuiſés inutilement, ni des foi- bleſſes des malades & de leurs travers, où il trouvoit ſouvent matiére à exercer la patien- ce, ni de la malpropreté dégoûtante des ca- banes des pauvres gens où il alloit. Auſſi ces bonnes gens tiroient encore plus de conſola- tion & de ſoulagement de ſa préſence & de la tendre charité qu'il leur témoignoit, que de ſon art & de ſes remédes. On les voyoit

quelquefois répandre des larmes de joie quand il arrivoit. Il ne mettoit point ſa confiance ni dans ſon habileté, ni dans ſa grande expérience. Dans les maladies plus importantes, il cherchoit du ſecours dans le conſeil d'autrui, même à l'égard des pauvres. Il joignoit à ſes ſoins beaucoup de priéres qu'il faiſoit pour les malades; & on l'a vu ſouvent dans des cas importans aller en ſortant du Monaſtere dans l'Egliſe, où il paſſoit quelque tems à prier, pour attirer la bénédiction de Dieu ſur les remédes qu'il venoit d'ordonner, ou pour lui demander des lumiéres lorſqu'il étoit embarraſſé ſur ce qu'il avoit à faire. Il faiſoit un tel cas de la priére par rapport aux remédes de la médecine, qu'il diſoit: » Juſque-là » nous devons tous être Médecins: par de-là » moi-même je ne le ſuis plus.

Il veilloit au bien ſpirituel des malades auſſi bien qu'au temporel. Ses viſites étoient remplies de diſcours édifians; & par rapport aux Religieuſes, il ne favoriſoit pas le relâchement qui n'eſt que trop ſouvent la ſuite de l'état de maladie: s'il accordoit le néceſſaire pour le beſoin, il prenoit garde de ne rien donner à l'immortification. Il ſavoit s'édifier lui-même dans l'exercice de ſa profeſſion par le don ſingulier de ſpiritualité qu'il avoit, & qui lui faiſoit trouver Dieu & la Religion par-tout, dans les plus petites choſes: en quoi il étoit l'admiration continuelle de M. Arnauld. Ce don de ſpiritualité trouvoit bien de quoi s'exercer dans la médecine corporelle par ſes rapports tout naturels avec la médecine ſpirituelle des ames. Auſſi dans deux Théſes excellentes qu'il compoſa, & auſquelles il préſida dans ſa Faculté à Paris, on apperçoit

une alluſion viſible qu'il avoit ſçu faire aux choſes de la Religion. L'une de ces Thèſes étoit, *Sana ſanis*; Les *choſes ſaines ſont pour les perſonnes ſaines*. Paroles qui rappellent celles de la primitive Egliſe, *Sancta ſanctis*; Les *choſes ſaintes ſont pour les Saints*. L'autre avoit pour titre : *An actio ſine ſpiritu?* L'action *dans le corps peut-elle ſe faire ſans des eſprits animaux?* Ce qui rappelle l'idée de l'Eſprit de Dieu, ſans lequel les œuvres du Chrétien ſont des œuvres mortes. Tous les Traités de piété de ce ſaint homme ſont ſinguliers par la multitude d'emblêmes très-ingénieuſement tirés de la médecine.

Il eut dans les commencemens une épreuve aſſez ſenſible que ſa profeſſion lui occaſionna. Les Solitaires eurent de la peine à ſe faire à ſes maniéres qui étoient un peu différentes de celles de ſon prédéceſſeur M. Pallu. Celui-ci étoit fort accommodant, laiſſoit la liberté aux malades de parler, de réfléchir, de contredire; accordoit des ſaignées & des purgations ſuivant le goût des particuliers. On ne trouva plus cela dans M. Hamon, qui étoit d'un caractere ferme, & d'ailleurs homme agiſſant par principes. Quand il avoit fait ſon ordonnance, il n'étoit plus queſtion de délibérer, mais uniquement d'obéir. On le faiſoit à la vérité, mais non pas ſans porter un peu impatiemment un tel joug. Un Médecin, nommé Duclos, ayant eu quelqu'entrée à P. R. plut beaucoup aux Solitaires : toute ſa médecine giſſoit dans des pilules: ces Meſſieurs commencérent à ſe ſervir de lui dans leurs maladies. Enſuite le Duc de Luines donna encore entrée à un Empyrique, nommé M. Jacques, qui guériſſoit avec une poudre. Cepen-

dant le bon M. Hamon ſe trouva abandonné, & outre cela forcé d'être témoin & du ſoulevement qui s'étoit fait contre lui, & des mauvaiſes pratiques des nouveaux Médecins, & des diſputes fréquentes qui arrivoient entre les partiſans de M. Duclos & ceux de M. Jacques. Le ſilence fut le parti que prit M. Hamon : il ſupporta tous ces écarts avec patience & ſans ſe plaindre ; & continua à ſervir les Religieuſes & les pauvres de la campagne. Il reprit enſuite avec le même ſang froid la conduite de ces Meſſieurs dans leurs maladies, lorſque M. de Saci eut enfin calmé tout ce boulevarris, & ramené les eſprits.

XLIX. M. Hamon écrit ſur le Cantique des Cantiques.

En 1656 arrivérent les premiers troubles du Monaſtere. Ils durérent peu néanmoins pour ce qui regarde les Religieuſes, par un ordre ſecret de la divine Providence, qui avoit choiſi préciſément ce tems-là pour opérer ce grand nombre de guériſons éclatantes par la ſainte Epine. La concurrence de ces merveilles fit impreſſion ſur la Cour, qui reſpectant la main de Dieu laiſſa tranquilles ſes ſervantes pour un tems. M. Hamon fut un des ſix Médecins qui travaillérent à la vérification du premier de ces miracles, ſavoir, la guériſon de la jeune Demoiſelle Perrier. Les Solitaires cependant furent obligés par la Cour de ſe retirer. Ils ſe diſperſérent, & laiſſérent M. Hamon ſeul. Il lui vint alors une penſée à l'occaſion de l'endroit du Livre *des Juges* qu'il liſoit, où il eſt parlé d'un monument en forme d'autel qu'élevérent ſur les bords du Jourdain les deux Tribus & demie qui s'en retournoient pour ſe domicilier de l'autre côté du fleuve, ſéparément de leurs freres des autres Tribus. Leur intention dans l'érection de ce monument étoit que

cet autel leur ſervît un jour de témoignage, s'il en étoit beſoin, qu'elles étoient du peuple de Dieu comme les autres. M. Hamon eut donc dans la penſée de s'ériger de même un monument qui ſervît de témoignage contre lui-même, s'il avoit le malheur de manquer à la vérité : c'étoit de faire quelqu'écriture, de mettre ſur le papier quelques pieuſes penſées qui lui reprocheroient ſa faute dans le tems. Il commença, mais il n'acheva pas. Dans cet intervalle il vit M. de Sainte-Marthe, qui de lui-même lui parla d'écrire ſur quelqu'endroit de l'Ecriture ſainte. Ce fut une occaſion pour lui de reprendre ſon monument commencé : mais il ne ſavoit quel endroit il prendroit de l'Ecriture ſainte. Un jour qu'il étoit extrêmement fatigué de tentations importunes, un endroit du Cantique des Cantiques lui revint dans l'eſprit, qui lui rendit le calme & écarta tout ce qui l'obſédoit. Il s'y arrêta ; il mit ſur le papier les réflexions qui ſe préſentérent à lui ; montra ce qu'il avoit écrit à M. de Sainte-Marthe, à M. Arnauld & à M. de Saci, qui tous lui conſeillérent de continuer. Il ſuivit leur conſeil ; mais pour faire quelque choſe de ſuite, il prit le Cantique à l'endroit où S. Bernard en eſt reſté dans ſon commentaire, & travailla ſur ce qui ſuit. C'eſt à cette eſpéce de haſard que nous ſommes redevables du bel ouvrage de ce pieux Solitaire ſur le Cantique des Cantiques, qui a été imprimé en 4 volumes in-douze, & dans lequel l'onction & la lumiére ſe trouvent merveilleuſement réunies.

L. Il s'enfuit de P. R. pour éviter une lettre de Cachet.

Comme M. Hamon s'attendoit à une grande perſécution, il s'occupa à ſe défaire de tout ce qu'il pouvoit encore quitter, afin qu'elle le

trouvât pauvre. Il croyoit que rien n'étoit plus ſalutaire dans un tems d'épreuve, que le mérite d'une parfaite pauvreté & d'un entier dénuement. On ſera ſurpris, quand on apprendra quels étoient les objets de ce dénuement qu'il projettoit, & à quelle eſpéce de choſes il craignoit d'avoir une attache de cupidité. Ce n'étoient pas aſſurément des ſuperfluités de vanité. Il s'agiſſoit de trois ou quatre petits effets de dévotion, dont il avoit déja été tenté de ſe défaire, ſans en avoir eu le courage: une Bible dont on lui avoit fait préſent; un Reliquaire où il y avoit de la vraie Croix, qu'il avoit eu de la ſucceſſion de la Préſidente de Bellievre; une petite image de la Vierge, qu'il tenoit de M. Duhamel ſon Curé; & un petit portrait de S. Charles. Il fit le ſacrifice de ces quatre choſes, & prit la réſolution de ne jamais recevoir rien de perſonne.

Cette grande épreuve dans l'attente de laquelle il vivoit depuis 1656, arriva en 1664. M. de Péréfixe n'eut rien de plus preſſé, étant monté ſur le Siége de Paris, que de ſe rendre l'exécuteur des projets d'iniquité concertés contre les Religieuſes de P. R. par leurs ennemis. Il commença par la Maiſon de Paris, dont il fit enlever douze des plus conſidérables d'entre les Religieuſes, laiſſant la Maiſon ſous la conduite de ſix étrangéres qu'il y fit venir. Il alla enſuite à P. R. des Champs, où il fit une viſite en forme, qu'il termina par l'interdiction des Sacremens, la privation de voix active & paſſive, & l'expulſion du Confeſſeur, du Chapelain, du Sacriſtain. Ce dernier article ne s'exécuta que quelques jours après par une Lettre de cachet qui fut apportée à la Maiſon, & qui enjoignit à toutes ces perſonnes

de ſe retirer. M. Hamon, ſuivant toutes les apparences, n'étoit point excepté dans les ordres de la Cour. Il échappa cependant à l'Officier qui en étoit porteur. Son air de ſimplicité trompa l'Officier, qui ne le prit pas pour ce qu'il étoit. C'étoit lui-même qu'il avoit rencontré en entrant, & à qui il avoit demandé à parler au Confeſſeur, au Sacriſtain, &c. ſans lui faire entendre de quoi il s'agiſſoit. M. Hamon alla bonnement chercher ces Meſſieurs; il fit déjeûner l'Officier, & vint avertir la Mere Prieure de ce qui ſe paſſoit. Comme on apperçut des Archers qui ſe poſtoient auprès de la maiſon le fuſil ſur l'épaule, on craignit quelqu'enlévement, & on eut peur pour M. Hamon. Ainſi on le fit paſſer par des détours, & il s'éclipſa. Il raconta ſa fuite à un ami dans une lettre qu'il lui écrivit, & qui ſe termine par une réflexion pleine de naïveté & d'eſprit tout à la fois. » Ces bonnes » gens-là, dit-il parlant des gens envoyés par » la Cour, n'ont été trompés que parce qu'ils » m'avoient trompé. Car me trouvant de ſi » facile compoſition, & voyant que je don- » nois moi-même dans le piége, ils me pri- » rent pour un gros niais; & ils ne ſe trom- » poient pas en cela. Mais ils ſe trompérent, » en ce qu'ils ne firent pas aſſez réflexion, » qu'une perſonne trompée peut ſe détrom- » per, & qu'il ne falloit pas ſe fier à mon » peu d'eſprit, parce qu'il y en avoit d'au- » tres qui en avoient pour moi.

M. Hamon fut donc alors abſent de P. R. Cette abſence dura neuf mois. L'année ſuivante les maladies ſe multipliant à la maiſon, la Cour & l'Archevêque permirent aux Religieuſes de faire revenir leur Médecin. Le Mo-

LI. Il revient à P. R. dans le tems de la captivité, pour être Médecin

des Religieuſes, & y ſouffre bien des humiliations.

naſtere étoit alors gardé jour & nuit ; & les Religieuſes étoient priſonniéres dans leur Couvent. M. Hamon le fut dans le dehors. Durant les premiers jours il étoit même enfermé à la clef dans ſa chambre, d'où les Gardes ne le laiſſoient ſortir que pour aller à la Meſſe, & pour viſiter les malades du Monaſtere. Pendant tout le tems de la captivité des Religieuſes, il n'eut jamais la liberté de ſortir de l'enceinte de la maiſon. On ne le laiſſoit point ſeul dans l'Egliſe : auſſitôt que la Meſſe étoit dite, un des Gardes le faiſoit ſortir, & ne lui donnoit pas même le tems de faire une courte action de graces les jours qu'il avoit communié à la Meſſe. Il n'entroit jamais dans la clôture ſans être accompagné d'une Touriére étrangére que M. l'Archevêque avoit miſe au tour. Cette femme l'accompagnoit dans les chambres des malades, aſſiſtoit à toute la ſéance du Médecin, voyoit & entendoit tout, & le ramenoit à la porte. Parmi ces Touriéres étrangéres qui ont ſouvent changé, il s'en eſt trouvé une d'un caractere ſi dur, qu'elle faiſoit des reproches à M. Hamon de ce qu'il étoit trop long-tems dans ſes viſites : elle ſe fâchoit auſſi contre lui, lorſqu'il venoit à la porte, pour la prier de ſavoir des Sœurs du tour des nouvelles d'une Religieuſe qu'il avoit laiſſée très-mal. Elle avoit la clef de la Sacriſtie, & ne l'y laiſſoit pas entrer. La raiſon de cette gêne où l'on mettoit le Médecin, étoit la crainte que l'on avoit qu'il ne ſervît les Religieuſes pour quelque communication au dehors ; à quoi l'on étoit extrêmement attentif.

De cette maniére la captivité de M. Hamon étoit pleine & entiére : car outre qu'il ne pouvoit ſortir dehors, il étoit ſans aucune ſo-

ciété. Les Gardes ne pouvoient point en être une pour lui, parce qu'il en étoit fort peu conſidéré. La maniére pauvre dont il étoit vêtu, lui attiroit leur mépris; & l'on auroit bien ſouhaité dans la maiſon, qu'il ſe fût autrement habillé, pour éviter cet inconvénient: mais il ne le voulut point par humilité. Ces gens donc ne lui parloient que ſur un ton railleur; ils l'appelloient tantôt Monſeigneur, tantôt notre maître, tantôt mon ami; prenant ainſi avec lui l'air d'un maître, qui fait le familier avec ſon valet par riſée. Il avoua que cela lui faiſoit quelquefois de la peine, & qu'il étoit tenté de les prier de l'appeller plus ſimplement par ſon nom de Jean Hamon. Mais il ſe retint, voyant bien qu'il étoit plus conforme à la ſimplicité & à l'humilité chrétienne de ſouffrir, ſans ſe plaindre, ces petites mortifications. » Je ne craignois nullement, » dit-il, que mes méchans habits me fiſſent trop » mépriſer. Car outre que cela m'eût ſervi » beaucoup, ſi j'euſſe été aſſez heureux que » d'aimer l'abjection de la pauvreté; c'eſt ſe » mettre en état de plaire à Dieu à peu de frais, » ſi l'on peut ſe ſervir de ce terme, que de dé- » plaire à ſes ennemis: ce que je dis néan- » moins ſans juger perſonne. » Il eut une autre humiliation plus grande dans une rencontre. Un Garde s'aviſa un jour de l'arrêter, lorſqu'il emportoit dans ſa chambre ſa portion pour manger. Il viſita les plats, le fouilla enſuite par-tout, lui fit retourner ſes poches, & alla juſqu'à lui dire inſolemment qu'il lui faiſoit grace de ne lui pas faire mettre pourpoint bas. Ses papiers furent une fois enlevés de ſa chambre à l'occaſion d'une recherche que firent les Gardes, & ils furent

envoyés à Paris, pour être remis entre les mains de M. l'Archevêque. Mais quelques jours après, le Prélat les lui renvoya. Les Eccléſiaſtiques n'avoient pas plus d'égard pour lui que les gens de la garniſon. Ils lui parloient avec fierté ; ils lui donnoient à entendre qu'ils parloient mal de lui à l'Archevêché ; ils lui arrachoient bruſquement des mains ce qu'il tenoit : ils lui tendoient même des piéges, en le queſtionnant au ſujet des Religieuſes, pour tirer quelque choſe de lui dont ils puſſent faire uſage à leur préjudice.

LII. Divers chagrins qu'avoit M. Hamon dans ce tems de captivité.

Pour que l'épreuve fût complette, la Providence joignit à ces humiliations bien des chagrins & des ſujets de triſteſſe. Il vit mourir entre ſes mains cinq des Religieuſes qu'il eſtimoit le plus, & il étoit témoin du refus barbare qu'on leur faiſoit des derniers Sacremens & des priéres après la mort. Il perdit pareil nombre de ſes vertueux amis qui demeuroient en haut à la ferme des Granges dont ils étoient les Fermiers. Il avoit toujours devant les yeux le ſpectacle affligeant de la conduite dure, déraiſonnable, indécente, & même ſcandaleuſe des Eccléſiaſtiques & des Touriéres que M. l'Archevêque plaçoit dans la maiſon. Le ſcandale alla loin : car on découvrit un mauvais commerce entre un de ces Eccléſiaſtiques & une de ces Touriéres qui ſe trouva enceinte. De tems en tems il étoit obligé d'entendre de mauvais ſermons d'un M. Bail, d'un M. Chamillard, qui étoient remplis d'erreurs, d'invectives contre les Religieuſes & contre leurs amis, de raiſonnemens, ou plutôt de déraiſonnemens pitoyables. Il avoit auſſi la douleur de voir tous les jours empirer les affaires de ce ſaint Monaſtere, & la perſécu-

Digitized by Google

tion s'aigrir par les coups redoublés que lui portoit le Prélat, par l'empriſonnement de M. de Saci ſon Directeur, & d'autres de ſes amis, & par d'autres ſemblables cataſtrophes; où il n'avoit perſonne avec qui ſe conſoler, ni même à qui s'ouvrir. » Car les paroles, dit-il, » étoient auſſi priſonniéres que les perſonnes. » Il ne lui étoit pas facile d'ailleurs de prendre conſeil au dehors; ce qui étoit pour lui un ſurcroît de chagrin. Ayant la conſcience auſſi timorée qu'il l'avoit, & la louable coutume de ne jamais ſe décider lui-même ſur rien, il étoit ſouvent embarraſſé du parti qu'il avoit à prendre. Falloit-il toujours garder le ſilence ſur tout ce qu'il voyoit? N'étoit-il pas à propos d'écrire à M. l'Archevêque pour l'en informer? Lequel valoit mieux, ou de ſouffrir, ſans ſe juſtifier, les reproches mal fondés qu'on lui faiſoit, ou de s'expliquer avec les gens? Et *ainſi* du reſte. Tout cela étoit une ſource perpétuelle de perplexités. Joignez-y les menaces qu'on lui faiſoit de tems en tems, qui le tenoient toujours dans l'attente de quelque choſe de plus dur à ſon égard, comme d'être arrêté & conduit en priſon. Qu'on réuniſſe toutes ces différentes peines; on comprendra quelle étoit ſa triſte ſituation, & combien elle étoit fâcheuſe & pour la nature & pour la piété.

LIII. Diverſes conſolations qui le ſoutiennent dans cet état.

Sa conſolation dans cet état étoit celle de ces pieux Juifs qui parlent dans les livres des Machabées, *habentes ſolatio ſanctos libros*, la lecture & la méditation des ſaintes Ecritures. Il avoit toujours aimé cet exercice, & il avoit alors le loiſir pour s'y livrer tout entier. Auſſi l'a-t'il fait; & c'eſt de ces matériaux qu'il avoit amaſſés dans cette pieuſe retraite, que ſont ſortis tous ces traités de piété qu'il a compo-

ſés dans la ſuite, & qui édifient ſi utilement les ames fidelles encore aujourd'hui. Dieu lui procura auſſi quelquefois de petites conſolations au dehors. Sur la fin des quatre années de captivité, il obtint l'emploi de Sacriſtain. Le ſoin des ornemens & pluſieurs autres ſervices qui concernent le culte divin, étoient infiniment chers à ſa piété. Sa fonction de Médecin le mettoit auſſi à portée d'être témoin des admirables diſpoſitions dans leſquelles expiroient les ſaintes filles de la maiſon, martyres de la vérité pour laquelle elles mouroient dans l'excommunication, & héroïnes de la charité qu'elles témoignoient pour leurs perſécuteurs, en rendant les derniers ſoupirs. Il trouva auſſi à s'édifier de quelques-uns des Gardes : car perſonne n'a mieux ſçu que M. Hamon ſaiſir à propos tout ce qui pouvoit l'édifier.

Un de ces Gardes un jour ayant rencontré ſur ſon chemin une pierre, ſe donna la peine de ſe baiſſer & de la ranger ; & il dit à Monſieur Hamon qui marchoit avec lui, qu'autrefois il ne ſe ſeroit pas heurté le pied contre le moindre petit caillou, qu'il ne ſe fût emporté dans une colere & des juremens horribles ; que Dieu lui avoit fait la grace de ſe corriger de cette mauvaiſe habitude ; & que depuis ce tems-là il ne manquoit jamais à ranger ainſi ce qu'il trouvoit en ſon chemin, de peur que ce ne fût une occaſion à quelque paſſant de jurer comme il faiſoit autrefois. Ce trait plut ſi fort à M. Hamon, qu'il l'a fait entrer dans ſa Relation. Un autre Garde étant tombé malade, il le ſoigna ; & le malade lui raconta pluſieurs choſes de ſa famille qui jettérent M. Hamon dans l'admiration. Il lui diſoit

ſoit que ſon pere étoit un Fermier qui avoit toujours ſix lits dans ſa ferme, pour y recevoir des pauvres malades : que ces lits étoient toujours remplis, & qu'il ſoignoit les malades avec une charité qui n'épargnoit rien : qu'auſſi il mourut ſans laiſſer un ſou de bien à ſept garçons qu'il avoit : que cependant aucun des ſept n'étoit dans la néceſſité, la Providence recompenſant ainſi les aumônes du pere : que ſa mere étoit à cet égard de niveau avec ſon pere, retirant de pauvres filles à qui il falloit ſauver la vie & l'honneur : que pour lui, il avoit trouvé, quoique ſans bien, une femme très-vertueuſe avec dix mille livres de dot : qu'il vivoit avec elle dans une union & une paix parfaite : qu'elle le conjuroit ſans ceſſe de ſe corriger de l'habitude du vin qu'il avoit ; & qu'il travailloit en effet à s'en corriger, afin de pouvoir faire ſes Pâques. Tout cela étoit matiére d'admiration & de priére pour le pieux Médecin. Il admiroit comment le Seigneur, ſans faire acception de perſonnes, répandoit ſes bénédictions & les dons de ſa grace ſur des gens de rien ; mais il s'animoit auſſi à prier pour ces pauvres Gardes, qui avoient déja bien du bon, & en qui il ſouhaitoit que Dieu achevât ſon œuvre, en les faiſant bons Chrétiens en tout.

LIV. Secours ſpirituels que M. Hamon rendoit aux Religieuſes captives.

Parmi tous les ſujets de peine qu'avoit M. Hamon, je devois en marquer un qu'il dit lui avoir été le plus ſenſible : c'eſt l'engagement où il étoit de fournir quelquefois aux Religieuſes quelques ſaintes réflexions pour les conſoler & les ſoutenir dans l'extrême abandonnement où elles étoient réduites. Il ſe reprochoit la liberté qu'il prenoit d'enſeigner les autres, & ſur-tout des Religieuſes qui

étoient des Saintes à ſes yeux, & qu'il reſpectoit au point de ſe tenir toujours découvert auprès d'une Religieuſe malade, quelqu'inſtance qu'on lui fit d'en agir autrement. Plein de ces humbles ſentimens, il ſollicitoit inceſſamment M. Arnauld & les autres de révoquer la miſſion qu'ils lui avoient donnée. Ces Meſſieurs n'avoient garde d'acquieſcer. Car il eſt vrai qu'il rendoit un ſervice eſſentiel à ces chaſtes épouſes de J. C. Ses converſations auprès des malades valoient mieux que des ſermons. La fermeté que l'air de ſon viſage annonçoit, étoit le ſoutien des Sœurs qui auroient pu être ébranlées. Les écrits admirables qu'il avoit faits pour elles aux approches de la perſécution, ſur la maniére d'en ſupporter toutes les diverſes circonſtances, faiſoient ſur les eſprits une impreſſion tout autrement vive, quand on en voyoit l'Auteur préſent, dont quelques petits mots échappés, ou même le langage muet de ſes yeux, rappelloient les grandes vérités exprimées dans ces écrits.

Ce qui faiſoit l'édification des Religieuſes de P. R. doit faire notre étonnement, & fera celui des ames chrétiennes, tant qu'on ſe ſouviendra de P. R. N'eſt-ce pas en effet un trait bien ſingulier d'une Providence à jamais adorable, que pendant que tous les gens de bien ſont écartés de cette Communauté, Dieu qui ſe joue des méchans, leur inſpire le deſſein de lui laiſſer un Médecin qui eſt auſſi intelligent dans la médecine des ames, que dans celle des corps? Pendant qu'un Archevêque impitoyable livre les plus rudes aſſauts à la conſcience de quatre-vingt pauvres Religieuſes, un Médecin fait l'ouvrage d'un bon Evêque, les ſoutient par ſes conſeils, par ſes diſcours,

Digitized by Google

par ſes exemples. Pendant que le miniſtere eccléſiaſtique leur eſt entiérement enlevé, & qu'elles n'ont ni Confeſſeurs, ni prédications, ni Sacremens, ni Eccléſiaſtiques de confiance; Dieu tire, pour ainſi dire, un homme du rang des laïcs, qu'il fait paſſer au rang des Docteurs les plus éclairés, & par l'organe duquel il communique au troupeau les lumiéres qu'il avoit coutume de leur communiquer par de ſaints Miniſtres. » Dieu, dit M. Fontaine, » ſavoit bien les raiſons de la ſtabilité de M. » Hamon à P. R. malgré les orages & la » violence des hommes qui avoient chaſſé tous » les autres, & l'uſage qu'il vouloit tirer de » lui pour le bien de ſes ſervantes affligées. » M. Hamon a parfaitement accompli ce qu'il » avoit ingénieuſement remarqué dans l'Hiſ- » toire ſainte, que quelquefois Dieu ne ſe » ſert point des Princes de ſon peuple pour » confondre ſes ennemis; mais qu'il le fait » par de bas Officiers, des valets de pied, » *per trecentos pediſſequos.*

LV. Humilité de M. Hamon.

Si on eſt curieux de connoître ce qu'il valoit pour le conſeil, on peut lire le précis que j'ai fait dans la premiére Partie de ſes réflexions ſur la pieuſe fraude que les Religieuſes employoient pour ſe procurer quelquefois la Communion pendant l'interdit. D'un autre côté, ſi l'on veut ſavoir juſqu'où alloient ſa modeſtie & ſon humilité dans ces ſervices, pour ainſi dire, eccléſiaſtiques qu'il rendoit au Monaſtere, on le trouvera dans la Relation de ſa vie par lui-même vers la fin. J'en rapporterai quelques morceaux. » C'étoit, dit- » il, une de mes plus grandes peines. On avoit » beau me fortifier là-deſſus; j'y ſentois au- » dedans de moi-même une furieuſe répu-

» gnance. Je voyois que je me produiſois
» trop, & que ce n'étoit que ma faute. On
» pouvoit avoir raiſon de me conſeiller cela;
» mais je croyois avoir eu tort de demander
» conſeil là-deſſus. Je devois me tenir en paix...
» Le premier ordre de Dieu étoit que je de-
» meuraſſe dans le ſilence; & comme j'en étois
» ſorti par ma faute, toute ma penſée étoit
» d'y rentrer... Il n'y a rien de ſi badin, que
» l'autorité dans une perſonne qui n'en a
» point. Les humbles qui écoutent, en pro-
» fitent & s'élévent devant Dieu: mais les ſu-
» perbes qui parlent, tombent & ſe ruinent.
» C'eſt ce qui m'embarraſſoit... Quand je re-
» préſentois cela, on ne m'écoutoit point...
» On fit même imprimer quelque choſe de
» moi, qu'on joignit avec les écrits de la
» Mere Agnès. Lorſque je vis ces morceaux
» de vieux drap, couſus à l'écarlate toute
» neuve de la Mere Agnès, j'avoue que je
» ne ſçus que dire, & que je reſſentis une
» étrange confuſion... Ce que je fais eſt con-
» traire à la foi. Je mets la main à l'Arche,
» comme Oza; & Dieu n'a pas beſoin de
» mon ſecours pour la ſoutenir: l'Arche mê-
» me ne branle point... Ce que je fais eſt en-
» core contraire à la pénitence. *Docere Mo-*
» *nacho non eſt in auſu, nec pœnitenti in af-*
» *fectu.* Jamais laïc n'a du s'ingérer d'enſei-
» gner: jamais pénitent n'a du ſeulement en
» avoir la penſée. » C'eſt un mot de S. Ber-
nard; & l'application que s'en fait M. Ha-
mon, eſt d'une ame bien humble.

Il ſeroit à ſouhaiter que nous euſſions quelque ſource où puiſer, pour continuer ſa vie depuis la paix de l'Egliſe en 1669 juſqu'en 1687, qui eſt l'année de ſa mort. Je

ne trouve autre choſe dans les Mémoires, ſinon qu'il vécut après la captivité comme devant, & qu'il reprit la bonne œuvre des malades de la campagne qu'il avoit interrompue malgré lui. Il y a cependant pour ces derniers tems deux voyages; l'un dont je ne trouve ni la date ni le détail. C'eſt un voyage qu'il fit à Alet pour une maladie du ſaint Evêque de cette Ville, M. Nicolas Pavillon. M. Hamon en parle à la fin de ſa Relation, ſans en dire autre choſe ſinon qu'il le fit, qu'il changea les remédes chauds qu'on donnoit & en ſubſtitua de plus doux, & qu'il fut bien content d'avoir vu ce Prélat dans ſa vieilleſſe, dont il dit, » qu'il eſt comme le ſoleil, auſſi » beau à voir dans ſon coucher que dans ſon » lever. » L'autre voyage eſt rapporté par M. Arnauld dans la lettre 30. du neuviéme volume. C'eſt une tournée que fit le pieux Médecin en 1677. Il commença par la Trappe, dont l'Abbé étoit mal. Enſuite il alla à ſaint Martin de Tours accomplir un vœu; puis à S. Ciran & à Clairvaux.

LVI. Derniére maladie & mort de M. Hamon.

M. Hamon tomba malade en 1687, de la maladie dont il mourut. Il avoit été obligé au commencement de cette année d'aller à Paris préſider à une eſpéce d'acte auquel on ne peut ſe diſpenſer de préſider, ſans être rayé du tableau. L'acte fut ſoutenu par M. Dodart le fils, qui depuis a été premier Médecin de Louis XV. Comme tout ce qu'il faiſoit il le faiſoit bien, il ſe donna la peine pour compoſer la thèſe de relire tout Hipocrate, tout Gallien, Alexandre, Trallien; & ſi M. Dodart le pere ne l'en avoit détourné, il en auroit relu bien d'autres. Cette étude l'épuiſa; car il paſſoit les nuits, ne voulant

pas manquer ni ſes viſites des malades de la campagne, ni les priéres ordinaires, matines, &c. Depuis bien des années il ne s'étoit point montré dans ſa Faculté. Il y parut avec tant d'éclat malgré ſon humilité, qu'il fut admiré de ſes confréres. Il aſſiſta au feſtin, où il ne refuſa rien de ce qu'on mit ſur ſon aſſiette, mais ſans preſqu'y toucher. Il rendit viſite dans ce dernier voyage à M. de Harlai ſon ancien éléve. Comme il n'étoit pas connu des domeſtiques, ceux-ci furent fort ſurpris de voir leur maître enfermé pluſieurs heures de ſuite avec un payſan : car M. Hamon n'avoit qu'un habit de payſan & des bas de toile. Il s'en retourna à pied, & ne voulut jamais accepter un caroſſe qu'on lui avoit préparé; ce qui fit qu'il s'échauffa & fut attaqué d'une pleureſie.

Etant de retour à P. R. il ſe remit à ſa vie ordinaire, qui étoit du pain très-bis des pauvres, de l'eau, & deux ais pour ſe coucher. Le lendemain il alla à deux lieues faire une viſite de malade, étant malade lui-même. Il lui prit un cours de ventre. Deux jours après, le cours de ventre s'étant rallenti, la fiévre lui prit précédée d'un friſſon de trois heures. Il ne laiſſa pas de faire quelques voyages chez des malades les deux jours ſuivans : il ne ſe relâcha point de l'abſtinence & du jeûne du Carême où on étoit alors. M. Dodart étant venu le voir, il ſe laiſſa tromper par les prétextes qu'il lui allégua pour ne point quitter la vie quadragéſimale, lui faiſant entendre qu'il avoit un dégoût inſurmontable pour les bouillons gras, & qu'étant menacé d'hydropiſie, il y avoit du danger pour lui de boire. Ainſi il continua quelques jours encore à ne manger que du pain détrempé dans de l'eau, & à

ne faire uſage d'aucune liqueur que pour ſe rafraîchir la bouche, la rejettant auſſitôt ſans l'avaler. Quant au coucher, M. Dodart obtint qu'il ôteroit les deux ais & qu'il coucheroit immédiatement ſur les matelas. M. Hamon ne manquoit pas de ſemer de la morale dans ces petites conteſtations avec M. Dodart. » On » penſe mieux à la Croix, diſoit-il, ſur la- » quelle Notre-Seigneur a voulu mourir pour » nous, quand on n'eſt pas ſi bien couché... » Et puis, ajoutoit-il, les Médecins ne doi- » vent pas ſi aiſément ſe diſpenſer des loix » de la pénitence: & quand ils ſont malades, » ils doivent ſe punir des fautes qu'ils ont » laiſſé faire à leurs malades, ayant manqué » à les inſtruire de leurs devoirs. » Il eut bien de la peine à conſentir qu'on ouvrît ſa cheminée pour y faire du feu, & à recevoir une garde durant le jour: car pour la nuit il n'en voulut pas ſouffrir abſolument. Le quatre de ſa fiévre il voulut aller à la Meſſe de Primes pour y communier. M. Dodart ne put pas l'en diſſuader, & lui ayant repréſenté qu'au moins il devoit quitter ſes bas de ſimple toile, & en prendre de laine à cauſe du froid, le malade lui dit qu'il ne le pouvoit pas pour une raiſon déciſive, ſavoir, qu'il n'en avoit point. M. Dodart lui marqua un reméde qu'il prendroit ſelon l'exigence du mal, & s'en alla pour trois jours. Le reméde ne fut pas pris à cauſe d'une nauſée qui ſurvint; enſorte que quand le Médecin revint, il trouva qu'on n'avoit rien fait ni pour le régime de vivre ni pour les médicamens: car ce fut alors qu'il s'apperçut de la pieuſe fraude du malade, qui ne buvoit pas, ſe contentant de mettre l'eau dans ſa bouche pour la rafraîchir. M. Dodart

lui fit quelques reproches, & lui commanda de boire; ce qu'il fit ſur le champ. Il en fut de même des bouillons & d'un peu de vin que le Médecin lui ordonna de prendre.

Cependant le mal continuoit toujours accompagné de douleurs rhumatiques, & d'un étouffement qui l'empêchoit de ſe tenir au lit. Il fut adminiſtré; & avant que de recevoir l'Extrême-Onction, il demanda très-humblement pardon aux domeſtiques de la Maiſon là préſens, *de ſes impatiences & de ſon peu de charité.* » Car c'eſt ainſi, dit M. Dodart auteur » de la Relation que j'extrais, qu'il lui plaiſoit d'appeller les ſervices qu'il avoit rendus à tant de perſonnes avec tant d'application pendant 35 années. » Après l'adminiſtration, il fut long-tems en ſilence, les yeux fixés ſur un Crucifix qui étoit à ſa vue. Comme l'oppreſſion augmenta dans la journée, M. Dodart penſa à lui donner quelque breuvage pour rouvrir le ventre qui étoit fermé. » Monſieur, dit-il à M. Dodart, Dieu » m'appelle, il faut aller à lui. Il eſt doux » de ſe laiſſer aller entre ſes bras. » Puis il ajouta pendant que le Médecin écrivoit l'ordonnance: » Helas! mon Dieu, j'ai fait ma » volonté toute ma vie; que je ne la faſſe » point au moins à la mort. » Pendant tout le tems de l'opération du reméde, il n'étoit occupé que de ſaintes penſées: » Que de périls » évités, diſoit-il! Ne ſuis-je pas bienheureux de mourir dans la maiſon des Saints, » après tous les efforts que j'ai faits pour en » ſortir? » Il vouloit parler de ces mouvemens qu'il avoit eus ſi ſouvent de quitter P. R. pour aller ſe cacher dans une plus profonde retraite. » Quelle folie, diſoit-il encore

Digitized by Google

» en parlant de la maniére dont vivent les » hommes! Quand je conſidére tout cela dans » les autres & dans moi, *amba aures tinniunt*, » je ne ſai où me mettre. » A la moindre plainte qui lui échappoit rapidement, il diſoit : » Que je ſuis foible & miſérable ! Si j'é- » tois à la Trappe, on me mettroit en péni- » tence pour une ſeule plainte. » Il avoit fait quelques diſpoſitions teſtamentaires qu'il laiſſa à la volonté des Religieuſes, reconnoiſſant que tout ce qu'il avoit étoit à elles. Il chargea la Sœur Barbe, fille domeſtique d'une grande piété, de demander pardon pour lui aux Meres, de ce qu'il n'avoit pas aſſez ménagé ce qu'elles lui donnoient par charité. » On a pu voir ſouvent, dit-il, de la chan- » delle allumée dans ma chambre pendant » la nuit : on croyoit que je veillois, & » ſouvent je dormois; & je laiſſois ainſi con- » ſumer le bien des pauvres par ma négligence » & mon hypocriſie. » On ſait que penſer de cette prétendue hypocriſie. Le jour qu'il mourut, il le paſſa à réciter des priéres, les heures Canoniales dans le tems, & à entendre quelques lectures ſur l'état d'un malade. A l'entrée de la nuit il pria qu'on le laiſſât : & de tems en tems il répétoit ce mot : *Silence.* Il n'interrompoit lui-même ce ſilence que pour prononcer quelquefois ces mots : *Jeſus, Maria ; ſponſus & ſponſa.* C'eſt ainſi qu'il mourut âgé de 69 ans.

On peut dire qu'il a eu ce qu'il demandoit à Dieu dans une priére journaliére qu'il avoit compoſée, *Vitam ut morituris ſapientem, mortem ut victuris tranquillam ;* Une *vie ſage dans l'attente de la mort, une mort tranquille dans l'aſſurance de la vie.* Il a été enterré comme

il l'avoit ſouhaité dans le cimetiére du dehors de la Maiſon où il avoit paſſé plus de la moitié de ſa vie, & où il avoit une niéce Religieuſe. L'Epitaphe qui fut miſe ſur ſon tombeau, eſt de M. Dodart, qui lui a ſuccédé dans ce ſoin de célébrer par des Epitaphes la mémoire des perſonnes de marque qui mouroient à P. R. Les Epitaphes que M. Hamon a faites ſe trouvent dans le Nécrologe de P. R. Elles ſont eſtimées pour l'onction de la piété qui y eſt jointe à l'eſprit, & pour le ſtile laconique & énergique dans lequel elles ſont exécutées. » Ces chefs-d'œuvres d'eſprit & de » piété, dit M. Fontaine, ſont comme autant » de fleurs qui le couronnent lui-même, en » conſacrant ſes amis défunts. » On peut dire par le même tour de penſée, que la Faculté de Médecine de Paris s'eſt fait honneur à elle-même, en lui faiſant celui de placer ſon portrait dans la chapelle de ſes Ecoles. Je donnerai ici la liſte de tous les ouvrages qui ont été imprimés de lui. Nous en aurions beaucoup davantage, ſi ſon humilité ne lui en avoit pas fait brûler un grand nombre.

LVII. Liſte des ouvrages de M. Hamon.

Traités de Piété en 2 volumes in-12. Ils ne ſont pas tous de M. Hamon; il y en a pluſieurs de la Mere Agnès de Saint Paul Abbeſſe P. R. Ces deux volumes ne doivent être comptés que pour un, & formeront ainſi un premier volume; parce que deux autres qui ont paru depuis in-8o. ſont intitulés ſecond & troiſiéme volumes. Le premier volume partagé en deux, contient pluſieurs traités *Sur l'amour de Dieu; l'amour du prochain; l'amour des ſouffrances; la vie de la foi dans les grandes afflictions; les trois Communions ſpirituelles*, ſavoir, *la Communion à la Croix, la Commu-*

nion à la parole de Dieu, la Communion à J. C. dans ſes membres ; la crainte & la confiance ; l'amitié chrétienne ; les louanges, &c.

Traités de Piété tome 2 in-8o. *De la Priére continuelle : De la Pénitence des foibles : De la Pénitence des forts : De la Pénitence des Paſteurs, &c.*

Traités de Piété tome 3 in-8o. *Des devoirs des Paſteurs*, dans l'allégorie de la femme forte dont il eſt parlé dans les Proverbes de Salomon : *Maximes de la Pénitence* tirées des ſept Pſeaumes, &c.

Soliloques ſur le Pſeaume 118 en latin. Ils ont d'abord parus ſous ce titre : *Ægræ animæ, dolorem ſuum lenire cupientis pia in Pſalmum 118 Soliloquia ;* Enſuite ſous cet autre, *Chriſtiani cordis gemitus, ſeu ſoliloquia.* La traduction en françois a été auſſi imprimée ſous ce titre, *Les Gémiſſemens d'un cœur chrétien, exprimés dans le Pſeaume 118.* C'eſt un volume in-12 qui contient un commentaire long & touchant ſur ce beau Pſeaume. Dans la derniére édition latine on a ajouté un ſecond volume qui contient un recueil de diverſes Priéres, *Orationes diverſæ*, compoſées des paroles de l'Ecriture ſainte & des ſaints Peres, ou du moins qui en expriment l'eſprit. Il y en a ſur toutes ſortes de ſujets. Ce ſont des effuſions de cœur qui reſpirent une piété tendre & fervente. Elles avoient paru en partie, traduites en françois, ſous le titre ſuivant,

Pratique de la priére continuelle, ou, *Sentimens d'une ame vraiment touchée ;* Volume in-douze.

Explication du Cantique des Cantiques ; quatre volumes in-12. M. Hamon commence où finit ſaint Bernard. Ainſi c'eſt l'explication

des ſix derniers chapitres ; ſaint Bernard n'ayant expliqué que les deux premiers.

De la Solitude ; volume in-12. Dans la ſeconde édition qui eſt de 1735, on a fait des diviſions de chapitres : au lieu que la premiére eſt un diſcours ſuivi ſans aucune coupure. La fécondité de l'Auteur ne tarit pas ſur le bonheur de la ſolitude & ſes avantages pour la piété.

Explication de l'Oraiſon Dominicale ; volume in-douze.

Traités de Piété compoſés pour l'inſtruction & la conſolation des Religieuſes de P. R. à l'occaſion des différentes épreuves auſquelles elles ont été expoſées ; volume in-12. imprimé en 1727.

Suite en 1730.

Principes de conduite dans la défenſe de la vérité ; in-douze en 1734.

On trouvera des extraits de ces Traités dans la premiére partie de cette Hiſtoire. Le Lecteur peut y avoir recours, & il connoîtra par-là quel étoit l'eſprit & le goût de l'Auteur, combien ſa piété étoit lumineuſe, quelle étoit la beauté de ſon génie, &c. Ces Traités renferment des principes admirables pour la ſolidité & la juſteſſe, ſur la maniére dont il faut ſe conduire quand la vérité & l'obéiſſance aux Supérieurs ſont en concurrence, & ſur la maniére de ſupporter l'Excommunication injuſte, la privation des Directeurs, des Sacremens à la vie & à la mort, de la ſépulture eccléſiaſtique, &c.

Inſtructions chrétiennes & morales ſur les Sacremens ; in-12. 1733.

Relation de pluſieurs circonſtances de la vie de M. Hamon, écrite par lui-même, ſur le mo-

dèle des Confeſſions de S. Auguſtin ; in-12. 1734.

Recueil de *Lettres & opuſcules* de M. Hamon ; deux volumes in-12. 1734. Parmi ces opuſcules, une longue explication des huit Béatitudes en latin & en françois. Le latin eſt de l'Auteur ; le françois eſt une traduction.

LVIII. Qualités admirables & talens ſinguliers de M. Hamon.

Comme la relation que nous venons de faire de la vie de ce grand homme, apprend quelles ont été ſes vertus ; la lecture de ſes ouvrages apprendra quels étoient ſon caractére & ſes talens. C'eſt M. Nicole qui me fournira le fond des réflexions que je vais faire à ce ſujet ; car c'eſt lui qui eſt l'éditeur de preſque tous les Ecrits de M. Hamon & qui en a fait les Préfaces : ce qui n'eſt pas un petit éloge pour M. Hamon. Un auteur dont un homme tel que M. Nicole fait grand cas, eſt au-deſſus du commun.

Le caractére de M. Hamon étoit un cœur tendre pour la piété, & un généreux attachement à la Vérité. Le premier ſe montre dans tous ſes ouvrages indifféremment, & s'y fait ſentir par tout. C'eſt toujours le cœur qui parle, & tout ce qu'il dit n'eſt preſque qu'une effuſion d'un cœur pénétré de ce qu'il dit. On ne peut lire ſes Ecrits, qu'on ne ſe ſente touché ; & on l'eſt d'autant plus que l'Auteur ſemble ne pas chercher à perſuader autrement qu'en ſe montrant perſuadé lui-même. Cette tendre piété triomphe ſurtout dans ces milliers de courtes priéres & d'oraiſons affectueuſes, qu'il a compoſées pour ſon uſage & pour celui de ſes amis, ſur toutes ſortes de ſujets. On en a des volumes entiers imprimés. Quant à ſon amour pour la vérité, les traités en

particulier faits pour les tems d'épreuve en ſont foi.

Pour ce qui regarde les talens, j'entens ceux qui lui étoient ſinguliérement propres & perſonnels, ce ſont 1°. un jugement extrêmement ſolide, un ſens droit, une grande juſteſſe d'eſprit. Cette qualité ne ſe fait mieux voir nulle part que dans ces mêmes Ecrits qu'ils a faits pour les tems de la perſécution. Rien n'eſt plus ſage & plus conforme aux vrais principes que les régles qu'il preſcrit & les ſentimens qu'il inſpire. 2°. Une beauté & une fécondité prodigieuſe d'imagination. C'eſt ce qu'on peut reconnoître dans cette abondance de divers tours pour exprimer une même choſe & la préſenter ſous différentes faces. On ſeroit peut-être tenté de regarder cela comme un défaut, comme une trop grande prolixité. Mais il faut obſerver que quand le cœur eſt vivement touché d'une vérité, il y arrête naturellement l'eſprit pour donner lieu à ſes mouvemens, & il diverſifie ſes vues & ſes expreſſions pour ne ſe ſéparer pas ſitôt de l'objet qu'il aime. Le gros volume de la *Solitude* ſuffiroit ſeul pour juſtifier ce que je dis. Il n'eſt pas concevable comment un homme a pu dire tant de choſes très-ſolides & très-naturelles ſur un point unique, tel que celui-là. La fécondité de ſon imagination ſe montre encore dans l'étonnante facilité qu'il avoit à trouver par tout des moralités, des ſujets d'édification : témoin ſa lettre cinquante-deuxiéme, où il épuiſe tous les rapports imaginables entre un vieux arbre qu'il conſidéra dans une forêt, & l'homme pris dans l'ordre des choſes ſpirituelles : auſſi

bien que le petit traité intitulé, *Parallele des remédes de l'ame & des remédes du corps ;* qui ſe trouve à la fin de la *Pratique de la priére continuelle*. Enfin cette même richeſſe d'idées ſe manifeſte dans les ſens allégoriques de l'Ecriture ſainte dont ſes ouvrages ſont tous remplis, & dont M. Nicole prend la défenſe dans la Préface du troiſiéme tome des *Traités de piété*, qui eſt ſur les devoirs des Paſteurs repréſentés par la femme forte. L'Apologie eſt longue & fort judicieuſe. Je me contenterai ici de toucher une ſeule des raiſons qu'il allégue en faveur des allégories morales, qui tiendra lieu des autres. » Ces explications fi-
» gurées, dit-il ; contiennent d'ordinaire
» une vérité & une image de vérité. Or l'u-
» nion de la vérité avec ſon image la rend
» plus ſenſible, plus claire, plus pénétran-
» te.... Les images en arrêtant plus longtems
» l'eſprit ſur les mêmes vérités, en au-
» gmentent l'effet & l'impreſſion, & elles ai-
» dent à les retenir, ſervant en quelque ſorte
» de mémoire artificielle.... Perſonne ne dou-
» te, dit S. Auguſtin, qu'on apprend avec
» plus de plaiſir ce qui eſt accompagné de
» quelque ſimilitude & de quelque rapport :
» *Nemo ambigit per ſimilitudines libentiùs*
» *quæque cognoſci* ; & il avoue que le plaiſir
» ſe redouble, ſi ces rapports ſont tirés de
» quelque paſſage de l'Ecriture ſainte. »
Tout le reſte de l'Apologie mérite d'être lu. Un troiſiéme talent qui couronnoit les autres dans M. Hamon, c'étoit une belle littérature. Il avoit l'eſprit fort orné, cultivé dès la jeuneſſe : ce qui l'avoit fait choiſir pour l'éducation du jeune M. de Harlai. Il ſavoit parfaitement les belles-Lettres, poſſé-

doit tous les bons Auteurs, parloit le latin très-purement, & compoſoit avec eſprit. Les Epitaphes de P. R. qui ſont de ſa façon, en ſont une bonne preuve.

LIVRE V.

DEPUIS 1650 JUSQU'EN 1653.

Divers événemens des Solitaires de P. R. M. le Marquis de Sévigné, M. Thomas du Foſſé, M. d'Epinoi Saint-Ange, M. de Pontis, Innocent Fai Charretier, Mrs Guillebert & Callaghan Docteurs.

1. Ardeur des Solitaires de P. R. pour y bâtir dans le beſoin.

OUtre les travaux manuels & journaliers que j'ai rapportés au commencement du Livre précédent, les Solitaires de P. R. en eurent d'une autre eſpéce en trois tems différens. C'eſt celui de bâtir. La premiére fois fut vers 1647 ou 1648, qu'ils firent quelques nouveaux bâtimens aux Granges. Etant obligés de céder la place d'en bas aux Religieuſes qui revinrent habiter le Monaſtére, qu'elles avoient abandonné vingt ans auparavant pour venir s'établir à Paris, ils cherchérent à s'accommoder au haut de la montagne à la ferme des Granges. C'étoit moins pour s'y loger commodément eux-mêmes, qu'afin d'avoir plus de lieu pour recevoir les gens de bien qui venoient de tems en tems à P. R. faire des renouvellemens, ou ſimplement s'édifier pendant quelques jours. J'ai rapporté plus haut que cela leur attira quelques reproches de M. Singlin, qui voyoit des

inconvéniens dans ces ſortes d'occupations qui duroient trop longtems ſelon lui. Il craignoit d'un côté la diſſipation du cœur & l'affoibliſſement de l'eſprit de priére, & de l'autre une recherche trop humaine des commodités & l'introduction du ſuperflu. M. de Saci qu'il envoya alors à P. R. pour y réſider en qualité de Directeur des Solitaires, fut chargé de ſes ordres pour remédier au mal naiſſant, & mettre fin à ces trop grandes agitations.

La ſeconde occaſion dans laquelle les Solitaires ſe remuérent pour bâtir, fut à l'approche de la ſeconde guerre de Paris en 1652. Les Religieuſes ayant été obligées de déſerter leur Maiſon & de ſe refugier à Paris, les Solitaires deſcendirent de celle des Granges, & s'établirent en bas dans le Monaſtére. Ils jugérent à propos de s'y fortifier; & bâtirent des eſpéces de tours aux murs de l'enceinte, de diſtance à diſtance, pour pouvoir s'y mettre en défenſe contre les Partis qui couroient dans la campagne. Tous alors mirent la main à l'œuvre : on en vit pluſieurs manier la truelle. Les Architectes étoient M. le Duc de Luines & M. d'Andilli. M. le Maître ne demeuroit pas les bras croiſés : il travailloit & avoit ſouvent à la bouche ce Verſet du Pſeaume 47. *Circumdate Sion & complectimini eam : narrate in turribus ejus : ponite corda veſtra in virtute ejus.* Faites *une enceinte à Sion & fermez-la bien : célébrez les tours qui la défendent, & mettez votre affection dans les forts qui ſont ſon aſſurance.* Pour cette fois il n'y eut point de reproche à craindre; parce que l'ardeur avec laquelle on ſe portoit à l'ouvrage, fit que les opérations ne durérent pas, & qu'il n'y eut pas

lieu à une diſtraction trop prolongée. Nous verrons cependant plus bas qu'il y eut encore ici quelque choſe qui déplut au ſage Directeur, par un autre endroit que je marquerai.

Enfin la troiſiéme fois que les Solitaires devinrent architectes & entrepreneurs, fut l'année ſuivante, lorſque les Religieuſes étant revenues, la Mere Angélique voulut rendre le Monaſtére & plus ſain & plus logeable. Elle fit rehauſſer le pavé de l'Egliſe qui étoit enterrée, rebâtir les dortoirs & amplifier les lieux réguliers. Mrs de Luines, de Sévigné & de Bagnols ſe chargérent de l'exécution, aidés des autres Meſſieurs qui en qualité de ſubalternes prêtoient leur miniſtére en bien des choſes. Toute la dépenſe fut ſur le compte de ces trois Meſſieurs, qui y fournirent généreuſement. M. de Bagnols donna pour ſa part quarante mille livres. Les choſes ſe firent cependant dans toute la ſimplicité monaſtique, ſous les yeux de la vénérable Mere qui ne l'auroit pas ſouffert d'une autre façon. Il n'y eut qu'un article ſur lequel elle fut obligée de déférer à la volonté de M. le Duc de Luines, qui vouloit un plus grand nombre de cellules qu'elle n'auroit ſouhaité. Il s'étoit mis dans l'eſprit d'en conſtruire ſoixante-douze. La Mere ne voyoit point qu'il y eût aucune néceſſité d'en avoir tant ; la Communauté des Champs étant beaucoup moins nombreuſe que celle de Paris, dont elle n'étoit qu'un démembrement. Ce bon Seigneur ne voulut jamais rabattre de ſon compte de ſoixante-douze : ce qui ſurprenoit un peu la Mere, qui ne concevoit pas pourquoi il étoit ainſi arrêté à ce nombre. Les choſes ſe firent comme il le vou-

loit. Si la Mere avoit vécu juſqu'au renvoi de toutes les Religieuſes de Paris à P. R. des Champs en 1665, ſon embarras auroit été éclairci. Comme elle étudioit & voyoit partout la Providence, elle n'auroit pas manqué d'en reconnoître ici un trait, & le dénouement du petit myſtére. Car il ſe trouva que la Communauté qui vint alors s'établir à P. R. des Champs, étoit tout juſte de ſoixante-douze Sœurs, autant qu'il y avoit de Cellules bâties: comme ſi M. de Luines avoit agi par un inſtinct prophétique.

II. Expéditions militaires dans le tems de la guerre des Princes.

Les guerres de Paris dont j'ai parlé occaſionnérent aux Solitaires une autre ſorte d'occupation encore bien plus oppoſée à leur condition de Pénitens & de Solitaires. Ce fut celle de reprendre les armes & de redevenir militaires. Nous avons vu qu'ils étoient deſcendus de leur domicile des Granges dans l'Abbaye, & qu'ils l'avoient fortifiée de petites redoutes: ils ſe munirent enſuite de gens armés pour être en état de défenſe. Ils aſſemblérent les payſans & leur donnérent des armes: les avenues étoient garnies de plus de trois cent fuſiliers. Les Solitaires étoient les Commandans de cette nouvelle milice; & pluſieurs d'entre eux étoient bien capables de dreſſer & de diſcipliner ces troupes ramaſſées, ayant été autrefois dans le ſervice. Pour en juger, il ſuffira de nommer M. Pontis, M. de la Petitiere, M. d'Eragni de la Riviere, M. Girouſt de Beſſi, M. Beaumont qui avoit commandé une Compagnie au fameux ſiége de Candie, &c. Ils faiſoient faire l'exercice à ces troupes de ruſtres ramaſſés, & y entretenoient un bon ordre pour tout le reſte. Ils les avoient partagés par brigades; faiſoient

monter la garde ; veilloient le jour & la nuit. On s'apperçut au bout de quelque tems que le poſte de l'Abbaye n'étoit pas trop sûr. Ainſi on prit le parti de tranſporter la place d'armes chez le Duc de Luines au Château de Vaumurier, qui étoit entouré de foſſés & mieux bâti pour faire bonne réſiſtance.

La vie qu'y menoient ces Meſſieurs, étoit preſqu'auſſi réguliére que celle d'une Communauté. On mangeoit en commun : chacun liſoit à ſon tour quelque bon livre, & le repas ſe faiſoit en ſilence. Ils entendoient tous les jours la Meſſe dans la Chapelle, & y faiſoient leurs priéres particuliéres. Chacun avoit ſoin de s'y occuper, comme on auroit fait en tout autre tems, afin de prévenir les mauvais effets d'une trop grande diſſipation, ſuite ordinaire du tumulte des armes. Ce n'eſt pas ici le lieu de m'étendre ſur les circonſtances de cet événement. Je l'ai fait dans la premiére Partie. Mais je ne dois point paſſer ſous ſilence la conteſtation qu'il y eut au ſujet de cet événement entre M. de Saci & les Solitaires.

Ceux-ci, raiſonnant ſur ce qui ſe paſſoit, ſe mirent à diſcuter ſi on ne pouvoit pas tirer tout de bon ſur des coureurs qui viendroient ſe préſenter à la maiſon pour lui faire inſulte & forcer les portes. L'affirmative paroiſſoit claire & ſans difficulté à la plupart : mais elle ne parut pas telle à M. de Saci. Ce ſaint Eccléſiaſtique fut pénétré de douleur de voir ces Meſſieurs dans une telle diſpoſition, & tâcha de les deſabuſer, en leur repréſentant qu'il étoit permis à la vérité de ſe défendre, mais non pas de tuer ; qu'on pourroit faire bien des choſes pour intimider & faire peur ; mais qu'il

falloit en demeurer là, & ne pas paſſer outre. Comme le péril étoit préſent, les eſprits étoient frappés, & ils ne ſe rendoient pas volontiers à une telle déciſion. » Ils objectoient » à M. de Saci la loi naturelle qui permet, » diſoient-ils, de repouſſer la force par la for- » ce, & les loix civiles qui autoriſent à le » faire. Ils repréſentoient en outre, que s'ils » prenoient le parti de ne point faire aucun » uſage de leurs armes, & que la choſe fût » ſçue, ce ſeroit de quoi enhardir les gens » de guerre, & nourrir leur inſolence par l'aſ- » ſurance de l'impunité. M. de Saci répliquoit » que la loi naturelle qu'on alléguoit, étoit » la loi naturelle des bêtes & non des Chré- » tiens, à qui la charité n'inſpirera jamais de » tuer leurs ſemblables, au riſque de perdre » tout à la fois & leurs corps & leurs ames, » & cela pour des choſes purement tempo- » relles; vu qu'elle inſpire au contraire de » donner ſa vie pour ſes freres : que les loix » civiles à la vérité ne puniſſent pas de tels » homicides, mais qu'on ne peut pas dire » qu'elles les approuvent : que l'on pourroit » bien ſans péché faire défendre le lieu & les » biens qui y ſont, avec l'ordre du Prince & » l'autorité publique, & par des perſonnes » de la profeſſion, c'eſt-à-dire, par des ſol- » dats : mais que des particuliers, encore plus » des pénitens n'avoient d'autres armes légi- » times pour ſe défendre que la priére & la » fuite : que le port des armes étoit ſévére- » ment interdit dans la primitive Egliſe aux » pénitens; & que les ſoldats même qui avoient » tué dans une guerre légitime, ont été dans » certains tems ſoumis à la pénitence : qu'on » ne trouveroit ni dans l'Ecriture ſainte, ni

» dans les livres des ſaints Peres, rien qui » favorisât une telle conduite, & que S. Au- » guſtin entre autres la condamnoit abſolu- » ment. » M. de Saci n'étoit pas le ſeul qui penſât ainſi. M. Singlin & les autres Eccléſiaſtiques amis de la maiſon penſoient de même. Ainſi l'humeur martiale de ces vieux guerriers, qui s'étoit réveillée dans cette occaſion, fut ramenée à la modération chrétienne, & ils ſe rendirent aux remontrances de leur Directeur. Il fut donc convenu qu'on éviteroit abſolument de tirer & de bleſſer, & qu'on ſe contenteroit de faire bonne contenance dans les cas occurrens.

III. Petites diſputes entre les Solitaires au ſujet du Médecin.

Comme Dieu ſçait tirer le bien du mal & ſa gloire de toutes choſes, nous pourrons auſſi tirer la louange de ſes ſerviteurs de quelques défauts qui ſe ſont fait remarquer en eux. Je ne diſſimulerai donc pas quelques petites diviſions, par exemple, qui ſont ſurvenues entre ces bons Pénitens; & qui n'ayant pas eu de ſuites, n'auront ſervi, ſelon toutes les apparences, qu'à les tenir dans une plus grande humilité, & même à manifeſter ce qu'ils poſſédoient déja de cette vertu. Le premier ſujet de diviſion fut le choix d'un Médecin après la mort de M. Pallu. La Providence avoit amené au déſert de P. R. M. Hamon, qui ne penſoit qu'à vivre dans la retraite & dans la pénitence, ſans ſe mêler de rien. Il ne vécut pas long-tems comme il le ſouhaitoit. Les Directeurs penſérent bientôt à lui faire exercer ſa profeſſion de Médecin. Il le fit par obéiſſance. Mais comme il n'étoit pas d'un caractere auſſi accommodant que M. Pallu, & qu'il étoit ferme pour ſe faire obéir dans ſes ordonnances, comme en effet cela

convient ; les Solitaires, du moins quelques-uns, portoient un peu impatiemment cette eſpéce de joug. Ils avoient été accoutumés avec M. Pallu à raiſonner & à diſputer, à ne pas ſuivre aveuglément ſes ordonnances, à ſe conduire un peu ſuivant leurs fantaiſies : c'eſt pour cela qu'ils ne goûtoient point la maniére ſérieuſe & ferme du nouveau Médecin. Quoique j'aie déja touché ceci dans l'article de M. Hamon qui finit le Livre précédent, je ſuis obligé de le répéter ici pour y ajouter quelque détail qui ne s'y trouve pas. Je ne ferai que copier les Mémoires de M. Fontaine.

A la ſuite des guerres dont je viens de parler, on fut affligé de maladies dont le cours étoit fort long. Chacun commença à raiſonner là-deſſus à ſa mode. Tout le monde s'échauffa ; & tous étant intéreſſés à la choſe, on chercha à ſe tirer de ces incommodités à moins de frais que l'on pourroit, c'eſt-à-dire, à avoir bonne compoſition pour les remédes, qui paroiſſoient plus incommodes que les maladies même. On crut y avoir trouvé jour par un certain Médecin, nommé M. Duclos. M. d'Andilli avoit eu ſa connoiſſance par des amis de Paris, avec qui il entretenoit toujours commerce de lettres. M. Duclos qui venoit quelquefois le voir dans ſa ſolitude, trouvoit beaucoup d'honnêteté dans ces Meſſieurs les Solitaires, & leur en témoignoit beaucoup. C'eſt ce qui fut cauſe qu'il s'inſinua doucement dans leurs eſprits. On prit plaiſir à voir un homme qui n'avoit rien de cette gravité auſtere, qui étoit de bonne compoſition, & qui avec une pilule guériſſoit toute ſorte de maux. On aima extrêmement cette conduite qui pa-

roiſſoit plus douce que celle de M. Hamon: & on ne parloit plus d'autre choſe à P. R. que des effets merveilleux des pilules de M. Duclos, dont M. d'Andilli relevoit le mérite avec de grandes louanges.

Ce ne fut pas encore là tout: M. le Duc de Luines qui étoit retiré à P. R. comme je l'ai dit, avoit auprès de lui un certain M. Jacques, qui débitoit quelques ſecrets, & qui avoit en effet adouci beaucoup les douleurs de la goutte à M. d'Andilli. C'étoit ſur-tout une poudre qui guériſſoit auſſi de tous maux, & chacun employoit tout ſon crédit pour en avoir quelque priſe en réſerve, comme une bonne proviſion contre les maladies qui ſurviendroient, & qu'on préviendroit ſoi-même ſans conſulter M. Hamon. Cela fit une grande diviſion. On ne parloit plus tant des pilules de M. Duclos. On ne vouloit plus que cette poudre: & comme M. Jacques qui la diſtribuoit, étoit toujours ſur les lieux, cette raiſon & l'autorité que M. de Luines lui donnoit, firent qu'il l'emporta ſur M. Duclos, & preſque ſur M. Hamon. Celui-ci étoit ravi d'être laiſſé en grand repos dans ſa chambre, ſans autre pratique que celle du dedans du Monaſtere, où les partialités n'avoient point d'accès, & celle des pauvres de la campagne. Nous avons rapporté dans ſa vie comment il ſupporta, ſans rien dire, ce ſoulevement contre lui. Tout le Déſert retentiſſoit de la diſpute. Ceux qui tenoient encore pour M. Hamon, ſe tuoient de rapporter mille accidens des Empyriques, auſquels les autres oppoſoient d'autres perſonnes qu'ils diſoient que la Faculté avoit tuées.

M. de Saci qui ne fuyoit pas moins la nouveauté

nouveauté dans ſa maniére de guérir les corps, que dans celle de guérir les ames, voyoit ce petit déſordre, & en gémiſſoit en ſecret. Il comprit qu'il falloit beaucoup de ſageſſe pour y apporter reméde. Il faiſoit ſans ſe laſſer des remontrances pleines de douceur. Peu à peu il ménagea ſi bien les eſprits, qu'il radoucit les plus échauffés. Enfin remontant à la ſource du mal, il leur fit connoître, que c'étoit un défaut de ſimplicité, & peu d'eſprit de pénitence qui cauſoient cette pente qu'on avoit pour les Empyriques & cette averſion pour M. Hamon. Après s'être donné beaucoup de peine, il réuſſit, & ramena tout le monde dans la voie commune de la ſoumiſſion au Médecin ordinaire.

IV. Autres diſputes ſur diverſes choſes & entre autres ſur le Carteſianiſme.

Ce n'eſt pas là le ſeul différend qui eut beſoin de la grande ſageſſe & du ſang froid de M. de Saci, à qui toutes les conteſtations étoient référées par les diſputans. Comme chacun vouloit tenir en bon ordre tout ce qui étoit confié à ſes ſoins, chacun auſſi déſiroit avec chaleur tout ce qui lui étoit néceſſaire pour ce qui l'occupoit. Ceux, par exemple, qui ſe mêloient du jardinage, avoient ſouvent de petites altercations pour quelques tas de fumier. L'un plaidoit pour des blés & pour des avoines: l'autre prétendoit que ſes légumes & ſes choux ne devoient point être mépriſés: l'autre préſentoit requête pour ſes plants d'arbres qui périſſoient faute de fumier: & ainſi du reſte. M. de Saci écoutoit gravement toutes ces plaidoiries, & pacifioit tout. En particulier il ne laiſſoit pas de rire de ces petites ſcénes; & un jour qu'il en étoit de ſes Racines Grecques, au mot de *fumier*,

il s'égaya, & fit ainſi ſon vers,

Fumier aux Champs a la vogue.

Je ne penſe pas que le récit que je fais des petites foibleſſes de nos bons Solitaires ſcandaliſe perſonne. Mon intention n'eſt pas de rabaiſſer par-là leur mérite. Mais comme elle ne doit pas être non plus de les donner pour des hommes exempts de toute imperfection, tels qu'il n'y en a guères ici-bas, la ſincérité ne me permettroit pas de diſſimuler ces choſes. Je rapporterai encore une diſpute d'un autre genre qui s'éleva preſque dans le même tems parmi les Solitaires. L'objet de la diſpute fut le Cartéſianiſme, c'eſt-à-dire, la nouvelle Philoſophie de Deſcartes. M. Arnauld qui étoit revenu réſider à P. R. depuis quelque tems, s'entretenoit avec ſes amis dans ſes heures de relâche des découvertes & du ſyſtême de ce grand Philoſophe, qui commençoient à devenir publiques. Inſenſiblement cela ſe répandit par-tout, & la ſolitude de P. R. dans des heures d'entretien ne retentiſſoit que de ces matiéres philoſophiques. Il n'y avoit guéres de Solitaires qui ne parlaſſent d'automate & de machine au ſujet des bêtes. On ſe mocquoit de ceux qui leur donnoient une ame, & qui les plaignoient lorſqu'on les frappoit. On diſoit que c'étoient des horloges; que les cris qu'elles faiſoient quand on les battoit, n'étoient que le bruit d'un petit reſſort qui avoit été remué; mais que tout cela étoit ſans ſentiment. Le Château de M. le Duc de Luines étoit le centre de toutes ces converſations. On y parloit ſans ceſſe du nouveau ſyſtême du monde ſelon Deſcartes, & on l'admiroit. M. de Saci n'étoit pas de ce goût-là : outre que, com-

Digitized by Google

me je l'ai dit, il n'aimoit point la nouveauté en aucun genre, il regardoit tous ces entretiens comme une diſſipation entiérement oppoſée à l'eſprit de recueillement qui devoit regner parmi les Pénitens, & comme la pâture d'une curioſité, qui innocente dans d'autres, étoit un défaut dans des Solitaires chrétiens. Il eut encore la conſolation de voir tomber toute cette fermentation des eſprits & des langues, & le calme de la piété diſſiper toutes ces petites agitations.

Je reprens à préſent les vies des particuliers, & je commence par

Monſieur le Marquis de Sévigné.

V. Belle œuvre de charité de M. de Sévigné.

René Bernard de Sévigné, d'une des plus nobles Familles de Bretagne, avoit paſſé ſa vie pour la plus grande partie en divers emplois conſidérables dans les guerres d'Italie & d'Allemagne. Il y fut ſouvent expoſé à de très-grands périls, dont Dieu par une Providence qu'il ne ceſſoit d'admirer, le tira toujours d'une maniére preſque miraculeuſe. On vit en lui au milieu des emportemens tumultueux d'un guerrier, une ſemence de cette charité qui a été portée enſuite au plus haut dégré. S'étant trouvé à la priſe d'une ville, il rencontra après l'action une petite fille de trois à quatre ans, que ſes parens, ou morts ou fugitifs, avoient abandonnée ſur un fumier. Il fut touché de compaſſion, il prit l'enfant dans ſon manteau, & réſolut d'en prendre ſoin toute ſa vie : ce qu'il a fidélement exécuté ; & cette fille s'étant faite Religieuſe depuis, il a toujours payé ſa penſion au Monaſtére où elle étoit entrée. Nous

allons voir comment Jeſus-Chriſt lui a rendu pour le ſalut de ſon ame, le bien qu'il avoit reçu de lui en la perſonne d'un des plus petits de ſes membres. M. de Sévigné trouva dans la ſuite un parti très-avantageux, & ſe maria. Il perdit ſa femme au bout de quelque tems, & penſa étant veuf à aſſurer ſon ſalut par une vie plus chrétienne, que celle qu'il avoit menée juſqu'alors. Voulant donc renoncer au monde & embraſſer une vie retirée, il choiſit P. R. de Paris, où il fit bâtir un corps de logis fort propre dans la cour de dehors. Les entretiens de M. Singlin & de la Mere Angélique le firent entrer dans de grands ſentimens de pénitence, qui furent enſuite cultivés par M. de Saci.

VI. Sa vie édifiante à P. R. de Paris.

Il vivoit très-retiré; ne ſortoit que pour rendre viſite à un vertueux ami Religieux Charreux, ou pour aller quelquefois prendre l'air dans le jardin des Capucins. Il pratiquoit une grande mortification dans le manger. Il réduiſit ſa dépenſe autant qu'il put, & employoit tout ſon bien en aumônes. Il ne ſe défit pas cependant de ſon caroſſe, parce qu'il le regardoit comme étant moins à lui, qu'à ſes amis au ſervice deſquels il l'avoit entiérement conſacré. C'étoit ſurtout le ſervice de M. de Saci qu'il avoit en vue; ce vertueux Prêtre étant ſouvent obligé de faire des voyages de la Maiſon des Champs à celle de Paris. S'étant enſuite apperçu que le Directeur avoit quelque peine qu'on fît pour lui la dépenſe de l'entretien d'un caroſſe, il prit un parti mitoyen. Il garda le corps du caroſſe, ſe défit des chevaux & du cocher, & fit prix avec un homme pour lui donner deux voyages par ſemaine avec un cocher propre & deux bons

Digitized by Google

chevaux, moyennant ſix cent livres par an. Le déſir qu'il avoit de s'inſtruire & de s'édifier dans la lecture des Saints Peres, lui fit entreprendre l'étude de la langue latine à l'âge de 57 ans. Il réuſſit, & il eut ainſi la conſolation d'entendre les priéres de l'Egliſe & les ouvrages les plus édifians de ſaint Auguſtin & de ſaint Bernard, qui faiſoient une de ſes principales occupations dans ſa ſolitude. Il s'appliqua avant toutes choſes à réformer ſon plus grand défaut, qui étoit un air impérieux que lui avoit donné ſa nobleſſe & ſon commandement dans les armées, & qui depuis s'étoit nourri dans ſes grands biens. L'humilité envers ceux qu'il regardoit comme ſes ſupérieurs, & la douceur envers ſes domeſtiques ſuccédérent à cette hauteur naturelle. Il voulut vivre dans la dépendance & dans la ſoumiſſion d'un enfant : il ſe faiſoit régler juſque dans les moindres choſes par M. de Saci ſon Directeur. Il lui ſervoit de Copiſte pour tranſcrire ſes traductions. Pour ce qui eſt de ſa conduite envers ſes domeſtiques, on a remarqué que ſur la fin de ſa vie, n'en ayant gardé que deux dont il ne pouvoit point ſe paſſer à cauſe de ſes infirmités, il les ſervoit ſouvent plus qu'il n'en étoit ſervi. Sa tendre reconnoiſſance envers J. C. qui l'avoit ramené dans la voie du ſalut, le porta à faire faire un tableau du bon Paſteur portant la brebis égarée ſur ſes épaules. Il a laiſſé ce tableau à P. R.

VII. Son attachement à la vérité & aux Religieuſes perſécutées.

Son attachement à cette Maiſon, occaſionna celui qu'il eut toujours pour la Vérité ; & l'amour de la Vérité redoubla en lui celui d'un Monaſtére qui étoit perſécuté pour elle. Il demeura conſtamment dans ſon domicile

de P. R. au milieu des plus grands aſſauts livrés à cette Maiſon. Il ne rougit point de paroître & de ſe déclarer ſon ami & ſon protecteur. Il eut le mérite de pluſieurs humiliations que lui fit eſſuyer M. de Péréfixe, qui le rencontroit quelquefois en ſon chemin dans les expéditions violentes qu'il faiſoit au Monaſtére. Il ſervit les Religieuſes dans ce tems d'orage avec un zéle & une affection ſinguliére, tant par ſes conſeils, que par toute ſorte de bons offices. Lorſqu'en 1665 toute la Communauté de Paris fut transférée à la Maiſon des Champs pour y être captive, il eut le chagrin de ne pouvoir la ſuivre, en étant empêché par une force majeure. Mais en 1669, la paix de l'Egliſe ayant rendu toute liberté aux Religieuſes & à leurs amis, il ne différa pas d'aller ſe réunir à elles aux Champs. Il fit courageuſement le ſacrifice des commodités de ſa maiſon de P. R. de Paris, pour ſe renfermer dans une chambre, & de tout ſon domeſtique pour ſe réduire à deux perſonnes ſeulement. En 1670 il fit une grande libéralité à la ſainte Maiſon qu'il chériſſoit. Il fit réparer & aggrandir le réfectoire qui étoit trop petit pour le grand nombre des Sœurs; & dans la conſtruction de trois côtés du cloître qui ſe fit enſuite, ce fut lui qui en fit la dépenſe pour la meilleure partie. Il acheva auſſi les décorations du grand Autel qui n'étoient pas finies. Ses infirmités étant augmentées dans ſes derniéres années, il ne ſortoit plus pour aller à l'Egliſe que très-rarement. Il y ſuppléoit par une très-grande ſolitude, une parfaite uniformité dans tous ſes exercices de piété, & de fréquentes aumônes qu'il faiſoit aux pauvres de la campagne. Il mourut en 1676

âgé de 66 ans, & fut enterré dans le cloître des Religieuſes qu'il avoit fait bâtir.

Monſieur du Foſſé.

VIII. Converſion de M. Thomas du Foſſé le pere.

Pierre Thomas du Foſſé commença en 1650 à s'établir à P. R. quoiqu'encore bien jeune dans la ſociété des Solitaires, après avoir été élevé aux Ecoles du même P. R. Son pere ſe nommoit Gentien Thomas, Seigneur du Foſſé en Normandie. Il étoit Maître des Comptes à Rouen. Sa femme ſe nommoit Madeleine Beuzelin. Ils avoient neuf enfans, cinq garçons & quatre filles. Trois de ces filles ont été élevées à P. R. dont deux s'y ſont faites Religieuſes : l'autre eſt demeurée fille dans le monde, vivant dans la piété. L'aînée de toutes a été mariée dans la Province. Pour les garçons, trois furent auſſi élevés à P. R ; les deux premiers y moururent tout jeunes ; le troiſiéme eſt celui dont nous parlons. Un quatriéme qui s'appelloit de Boroger, a été marié à Mademoiſelle de Séricourt le Maître de Saint-Elme, petite-niéce de M. Arnauld. Le cinquiéme ſe trouve avoir été au Séminaire de Beauvais en 1659, & y être mort dans de grands ſentimens de piété.

M. Thomas du Foſſé le pere, dut ſa converſion édifiante à une rencontre ſinguliére, qu'il a toujours regardée comme un coup de Providence. Le Curé de ſa Paroiſſe à Rouen étoit le Pere Maignart de l'Oratoire. Le Curé ayant quitté tout d'un coup ſa Cure en 1643, comme je l'ai rapporté dans ſa vie, pour ſe mettre ſous la conduite de M. de S. Ciran nouvellement ſorti de Vincennes & ſe retirer du monde, M. Thomas en fut très-affligé, &

même un peu piqué contre M. de S. Ciran, qu'il ne connoiſſoit encore que de nom. Il ſe mit en route à la ſuite du Curé fugitif, & vint à Paris pour faire des reproches à l'Abbé de S. Ciran & lui redemander ſon Curé qu'il lui avoit enlevé. Il lui parla en effet avec chaleur. L'Abbé l'écouta & lui répondit avec une grande douceur : lui repréſenta avec tant de force & tant d'onction la néceſſité de la pénitence pour tous ceux qui ſe ſentent redevables à la juſtice Divine, qu'il le deſarma. M. Thomas qui étoit venu pour ſe plaindre de l'enlévement de ſon Curé, ſe ſentit lui-même comme enlevé par la vertu toute divine de la Vérité qui ſe montroit à lui : enſorte que dès ce moment il prit la réſolution de quitter le monde ; & il dit à M. de S. Ciran : » Je » croyois, Monſieur, être venu pour mon » Curé : mais je vois bien que c'eſt pour » moi-même & pour mon propre ſalut que » je ſuis venu vous trouver. » Il demeura quelque tems à Paris, y prit les avis de M. de S. Ciran, fit un renouvellement, & s'en retourna à Rouen tout changé.

IX. Vie édifiante de M Thomas pere & de ſa femme.

Les récits qu'il fit à ſa femme de l'Abbé de S. Ciran, firent naître l'envie à celle-ci de voir auſſi cet Abbé. Elle ſe mit ſur le champ en route pour Paris : elle écouta ce grand homme, apprit de lui les grandes vérités chrétiennes, & paſſa quelque tems à P. R. où les converſations de la Mere Angélique & les inſtructions de M. Singlin achevérent l'ouvrage commencé par l'Abbé. Elle s'en retourna à Rouen, après avoir fait à Paris une Confeſſion générale. Elle ſe rendit dès lors imitatrice de ſon mari, renonça comme lui aux aſſemblées, aux divertiſſemens, aux feſtins,

Digitized by Google

& ſe tendit aux Offices & aux inſtructions des Egliſes. La vaiſſelle d'argent, & la charge même fut vendue. Ce fut alors que l'un & l'autre comprenant l'étendue de leurs obligations pour l'éducation de leur famille, s'arrangérent pour y pourvoir de la maniére la plus ſûre, en envoyant à P. R. trois de leurs garçons & trois de leurs filles. J'ai rapporté dans la premiére Partie la maniére généreuſe dont ils agirent dans le tems de la Profeſſion de deux de leurs filles qui ſe firent Religieuſes, pendant que la Mere Angélique de ſon côté le diſputoit avec eux ſur l'article de la généroſité & du déſintéreſſement. Déſirant enſuite de s'éloigner davantage du monde pour s'avancer dans la piété, ils quittérent la Ville, & ſe retirérent dans la maiſon de campagne d'une parente très-vertueuſe dans la Paroiſſe de Rouville, dont étoit Curé M. Guillebert homme de mérite, dont j'ai déja fait mention, & dont je donnerai la vie plus bas. Ils firent de grands progrès ſous un tel conducteur, pour le peu de tems qu'ils purent jouir de lui. M. Thomas employoit la meilleure partie de ſon tems à une œuvre qui eſt vraiment de charité dans la campagne; il faiſoit les arbitrages, & s'étoit rendu le conſeil de tout le canton. Leurs enfans de leur côté, qu'ils avoient envoyés à Paris, marchoient dans la vertu ſuivant la portée de leur âge, les trois filles dans le Monaſtére de P. R. & les trois garçons dans les Ecoles. Les deux aînés, Gentien & Henri, moururent de bonne heure; l'un en 1650, lorſqu'il étudioit en Philoſophie dans l'Univerſité; & l'autre en 1652, lorſqu'il venoit de ſe charger par un eſprit d'humilité du ſoin du temporel de la Maiſon, n'ayant encore que 21 ans. Ainſi

Liv. 1. n. XXIII.

Pierre, le troiſiéme, qui eſt celui dont nous parlons ici, demeura l'aîné.

X. Education de M. du Foſſé dans les Ecoles de P. R.

Il avoit été placé dès 1643 dans les Ecoles de P. R. des Champs, ſous M. Selle & M. de Bâcle. A la fin de 1643, il fut mis avec les autres au Cheſnai, parce que l'orage qui éclata contre le livre de la *Fréquente Communion* menaçoit P. R. En 1645 il revint avec ſes compagnons à la Maiſon, & eut pour maître le célébre M. Lancelot. Enfin en 1646 il fut amené à Paris, dans la tranſlation qui ſe fit encore des Ecoles, à cauſe que les Religieuſes devoient revenir habiter leur Maiſon des Champs. Ce fut dans le cul-de-ſac de la rue ſaint Dominique, que les enfans furent logés au nombre de vingt-quatre, ayant pour maîtres M. Lancelot, M. Nicole & deux autres perſonnes d'un égal mérite, & Monſieur Wallon de Beaupuis pour ſurveillant. L'établiſſement ne dura que juſqu'en 1649. Les Jéſuites obtinrent des ordres de la Cour pour diſſiper cette petite Communauté. Elle fut partagée. Une partie fut placée en 1650 chez M. Rétard Curé de Magni, qui eſt la Paroiſſe de Port-Royal; & ce fut dans cette bande que ſe trouva le jeune du Foſſé. Vers-ce tems-là il eut une grande maladie, pendant laquelle il fut extraordinairement frappé de la vue de ſes péchés & de la crainte de l'Enfer. C'étoit dans un violent tranſport au cerveau que ceci ſe paſſa: il s'imaginoit même ſentir quelque choſe des peines de l'autre monde. L'impreſſion lui dura après le tranſport paſſé, & lui fit renoncer dès lors à la profeſſion des armes, à laquelle il avoit été fort tenté de ſe livrer. De Magni où il ne demeura que ſix mois, il fut amené à la ferme des Granges près de P. R. qui étoit

Digitized by Google

alors le domicile de tous les Solitaires. Là M. le Maître le prit en affection & se l'attacha.

En 1656 une nouvelle dispersion des Solitaires étant survenue, M. du Fossé fut mis à Paris dans une maison de la rue des Postes avec le jeune M. de Tillemont. On leur donna pour les conduire & veiller sur eux M. du Mont Akakia dont j'ai parlé. Celui-ci avoit avec lui un de ses freres nommé du Lac qui savoit l'hébreu. M. du Fossé profita de l'occasion pour l'apprendre. Lorsque le plus grand feu de l'animosité des ennemis de P. R. fut passé, M. le Maître fit demander au Cardinal Mazarin son agrément pour retourner à P. R. avec un compagnon seulement. Il l'obtint. Le compagnon fut le jeune M. du Fossé. Ils revinrent donc en 1657. M. du Fossé continua de recevoir des instructions de cet habile homme tant pour les études que pour la piété. Il lui faisoit lire divers endroits des Poëtes & des Orateurs, & lui en faisoit remarquer toutes les beautés, soit pour la force des pensées, soit pour l'élocution. Il lui apprenoit aussi à bien prononcer les vers & la prose : ce qu'il faisoit lui-même d'une maniére admirable, ayant le ton de la voix charmant avec toutes les autres parties d'un grand Orateur. Il lui donnoit aussi des régles pour bien traduire. En tout cela il le traitoit non comme un écolier, mais comme un ami. Ils vivoient ensemble en gens de Communauté, observant un réglement de vie qu'ils s'étoient fait. Le plus fort de leur travail étoit des traductions. Ils revirent ensemble celle de S. Jean Clymaque que M. d'Andilli avoit faite. M. du Fossé fut envoyé à Paris à ce sujet, où il passa trois semaines.

Il étoit chargé de conſulter dans la Bibliothéque du Chancelier Seguier des manuſcrits du Commentaire d'Elie de Crete ſur S. Jean Clymaque. Il expédia cette laborieuſe recherche dans les trois ſemaines, paſſant toute la journée dans la Bibliothéque avec le ſecours d'un petit pain qu'il mettoit dans ſa poche en partant le matin du logis, & revenant ſouper le ſoir très-fatigué.

XI. Occupations de cabinet, de M. du Foſſé à P. R. des Champs.

Ce fut après cela que frappé de l'inſtabilité de ſa ſituation préſente au milieu des troubles perpétuels qui agitoient l'Egliſe, il penſa à ſe procurer un état plus fixe. Il prit le deſſein d'aller à l'Abbaye de S. Ciran, ſe faire Religieux ſous le vertueux Abbé de Barcos, ou du moins s'y établir un domicile, comme avoient fait pluſieurs perſonnes de ſa connoiſſance. Il entreprit le voyage qui ne ſervit qu'à lui faire eſtimer davantage la premiére retraite qu'il quittoit. Car il ne put s'accoutumer à celle-là. Il revint donc retrouver bien vîte la compagnie de M. le Maître, qui le reçut avec une grande joie. M. le Maître étoit alors occupé d'un grand projet, qui étoit de compoſer une Vie des Saints, pour la ſubſtituer à toutes ces légendes fabuleuſes qu'on met entre les mains des fidéles. Ils amaſſérent enſemble des matériaux pour cet ouvrage. M. du Foſſé liſoit dans cette vue l'Hiſtoire Eccléſiaſtique. Nous n'avons de M. le Maître que trois Vies; celle de S. Ignace martyr, celle de S. Jean Clymaque, & la belle Hiſtoire des Martyrs de Lyon. Nous verrons dans la ſuite ce qu'en a fait M. du Foſſé. Pour ce tems-ci il s'occupa à recueillir les Mémoires de M. Pontis, ce vieux militaire qui étoit devenu un très-pieux Solitaire. C'étoit M. d'Andilli ſon ancien ami qui l'avoit attiré à P.

R. où il s'étoit fixé, & où il vivoit dans une humilité & une pénitence exemplaires. On lui faiſoit raconter les avantures de ſa vie qui ſont en effet curieuſes, & on les mettoit ſur le papier. C'eſt ce qui a formé les deux volumes de Mémoires ſous le nom de Pontis, qui ſont imprimés. A la fin de 1658 M. du Foſſé eut la douleur de perdre ce qu'il avoit de plus cher au monde, M. le Maître. Après les premiéres larmes eſſuyées, il ſe retourna du côté du frere du défunt, l'illuſtre M. de Saci, qui ſe fit un devoir de remplacer ſon frere auprès du jeune orphelin. Il comprit que ſa foible complexion ne lui permettant pas les travaux corporels, & la vivacité de ſon eſprit exigeant de la pâture, il falloit lui fournir une occupation de cabinet ſuivie & de longue haleine. Ainſi il lui conſeilla de ſe donner à la compoſition & eut ſoin de lui en fournir la matiére à meſure.

Il ne faut donc pas croire que cette multitude de productions que nous avons de M. du Foſſé prît ſa ſource dans une ſimple démangeaiſon d'écrire, qui ne ſeroit pas une choſe édifiante dans un Pénitent de P. R. Ce fut la néceſſité qui l'appliqua à ce genre d'occupation ; & les ouvrages qu'il faiſoit uniquement pour employer ſon tems & ſon eſprit, ont été enſuite jugés dignes d'être donnés au public. L'ouvrage que M. de Saci déſigna alors à M. du Foſſé, fut la vie de Dom Barthelemi des Martyrs, Archevêque de Brague en Eſpagne, Religieux de l'Ordre de S. Dominique. M. de Saci avoit ſu que les Dominicains de France ſouhaitoient fort que l'on donnât au public une bonne vie de ce ſaint Prélat. Il y en avoit une en Eſpagnol,

qu'il s'agiſſoit de traduire en François. M. du Foſſé s'en chargea & ſe mit à apprendre l'eſpagnol ſous M. d'Eragni de la Riviere, Gentilhomme retiré à P. R. qui poſſédoit parfaitement cette langue. En ſix ſemaines l'affaire fut faite, & le Traducteur fut en état de commencer ſon travail. Mais il fut arrêté tout court par des défauts qu'il remarqua dans la piéce. Elle étoit coupée par des digreſſions fort déplacées : c'étoit tantôt de longs diſcours ſur des lieux communs, tantôt des éloges étrangers de quantité de Saints de l'Ordre. Il jugea qu'il y auroit beaucoup de retranchemens à faire, pour rendre l'hiſtoire auſſi agréable à lire qu'elle étoit édifiante pour le fonds. Il mit la main à l'œuvre & avança beaucoup la traduction. Mais il fut obligé de l'interrompre, parce qu'en 1660 on éprouva à P. R. une nouvelle ſecouſſe. Il fallut ſe diſperſer.

XII. Il ſe retire aux Troux & refuſe d'entrer dans l'état Eccléſiaſtique.

M. du Foſſé fut quelque tems dans le Château de Vaumurier chez M. le Duc de Luines, où il apprit l'italien d'un M. Brunnetti qui demeuroit chez ce Seigneur. Enſuite il ſe retira à la maiſon des Troux, dont le Seigneur étoit mort (M. Dugué de Bagnols) & que les parens du défunt avoient confiée à la garde de M. Burlugai Curé du lieu. M. de Tillemont s'y étoit réfugié, comptant ſur le ſecours de ce ſavant Curé pour l'étude de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique qu'il avoit entrepriſe. M. du Foſſé comptoit bien auſſi profiter de cette compagnie pour la même étude. Mais le ſoin du ménage qu'il prit ſur lui, joint aux ſervices qu'il ne pouvoit ſe diſpenſer de rendre aux habitans dans leurs affaires, ne lui laiſſa pas le loiſir néceſſaire pour vaquer

à cette occupation. Il finit ſeulement ſa traduction de la vie de Dom Barthelemi des Martyrs. M. de Saci qui vint paſſer quelque tems aux Troux, prit ce qu'avoit fait M. du Foſſé, & s'en eſt ſervi enſuite comme de matériaux pour compoſer ſa vie telle que nous l'avons.

Ce fut là que M. Singlin & M. de Saci voulurent l'engager à entrer dans l'état Eccléſiaſtique. Il étoit déja tonſuré, l'ayant été dès l'âge de ſept ans. Mais il aima mieux ſuivre l'exemple de M. le Maître qui étoit reſté ſimple Laïque, & il pria ces Meſſieurs de le laiſſer comme il étoit. Ce fut M. Thomas ſon pere qui ſuggéra à ces deux Meſſieurs de faire la propoſition à ſon fils. Son motif étoit très-légitime. Il craignoit extrêmement que ſon fils encore jeune, n'étant lié par aucun endroit, ne fût expoſé à ſe dégoûter dans la ſuite de la piété. Il vint lui-même à Paris pour eſſayer de le déterminer. Il lui propoſa au reſte tous les états différens, avec une pleine liberté de choiſir, le Couvent, la Cour, l'état Eccléſiaſtique, la Magiſtrature. Mais le jeune homme lui repréſenta qu'il ne voyoit aucune néceſſité d'être autre choſe que ce qu'il étoit, ſimple ſerviteur de Dieu; & il lui allégua l'exemple de Mrs le Maître & Séricour; lui promettant cependant de bien prier Dieu de lui faire connoître ſa volonté, très-diſpoſé à l'accomplir. M. ſon pere ne le preſſa pas davantage & s'en retourna à Rouen. Pour lui, il continua de s'occuper dans le Château des Troux où il demeura vingt mois. En 1661 il fut obligé, lui & M. de Tillemont, de céder la place aux enfans de feu M. de Bagnols, qui revenoient de Lyon où ils avoient été envoyés

par ordre du Roi après la mort de leur pere, & qui devoient habiter leur Château. M. de Tillemont alla de ſon côté, & M. du Foſſé vint habiter une ferme de P. R. nommée le petit Port-Royal, où demeuroit déja un pieux Gentilhomme, dont il a été parlé plus haut, M. de Saint-Gilles d'Aſſon.

XIII. Il habite le petit P. R. & y fait pluſieurs bonnes œuvres.

La grande ſolitude de ce lieu lui fut très-favorable pour un ouvrage qu'on lui donna à faire, qui étoit la Vie de S. Thomas de Cantorberi, qui a été imprimée enſuite & dédiée au Roi. Il fit une bonne œuvre dès ſon arrivée. Ayant trouvé que le Curé de la Paroiſſe ne mettoit jamais le pied dans la ferme, parce qu'il étoit piqué de la perte d'un procès qu'il avoit eu avec les Religieuſes de P. R. il communiqua à M. de Saint-Gilles la penſée qu'il avoit de faire les premieres avances auprès de cet Eccléſiaſtique, & de lui rendre une viſite d'honnêteté. Cette démarche de politeſſe gagna le Curé, & il vécut très-bien dans la ſuite avec ces deux Meſſieurs. M. du Foſſé dans ſes Mémoires s'applaudit beaucoup de ce ſuccès, & invite chrétiennement les perſonnes qui ſont en pareil cas à faire volontiers pareilles avances auprès de ceux-même qui auroient tort, écoutant plus la charité que le point d'honneur. L'année 1661 fut une année d'une grande cherté. Les deux Meſſieurs habitans de la ferme y coururent quelques riſques aſſez grands par les vols continuels que faiſoient les pauvres gens, qu'on avoit cependant grand ſoin d'aſſiſter le mieux qu'il étoit poſſible. Ils eurent aſſez de peine à garantir leurs bleds de la pillerie par beaucoup de ſoins & de veilles. Comme le lieu du petit

P. R. n'étoit qu'à neuf lieues de la ville de Chartres, ils eurent la dévotion de faire un pélerinage à Notre-Dame de Chartres. Ils le firent à pied, & en revinrent bien consolés de la grande fatigue qu'ils en remportérent, par la satisfaction qu'ils avoient eue d'avoir invoqué la Mere de Dieu dans un lieu où elle est plus particuliérement honorée. Qu'on remarque ce trait en passant, pour comprendre combien il est injuste à certaines gens d'accuser Messieurs de P. R. de n'être point amis du culte de la Sainte Vierge.

XIV. Il est caché au Faux-bourg S. Marceau, avec Mrs Singlin, Saci &c.

Voici encore une nouvelle transmigration de M. du Fossé. Le lieu où il étoit lui étoit très-incommode & en hiver & en été, à cause du grand éloignement de l'Eglise. Il trouva l'occasion de se placer ailleurs. Ce fut dans le lieu de retraite où étoient cachés Messieurs Singlin & Fontaine, dans une maison du Faux-bourg S. Marceau. Il y vint en 1662 après la mort de M. de Rebours l'un des Confesseurs de P. R. qui s'y étoit renfermé aussi bien que ces Messieurs, pour se mettre à couvert des recherches qu'on faisoit de leurs personnes. Il occupa la chambre du défunt, partageant avec la petite société les chagrins que lui causoient les affaires des Religieuses de P. R. qui alloient mal, & les morts de la Mere Angélique, de M. de Rebours &c. Ces Solitaires eurent en 1664 un surcroît de douleur par la perte d'une autre personne non moins chere ni moins respectable, qui fut M. Singlin lui-même. Ces événemens ne rendoient pas l'habitation beaucoup plus gracieuse selon les sens pour M. du Fossé, que celle qu'il avoit quittée: lui qui d'ailleurs n'avoit ici d'autre délassement que quelques heu-

res de converſation fort ſérieuſe après le dîner avec M. de Saci, l'homme du monde le plus intérieur : enſorte que toute la journée, je parle de M. du Foſſé, ſe paſſoit dans ſa chambre & avec ſes livres. Il fait à ce ſujet une réflexion toute naturelle : » Que cela nous montre combien il eſt » difficile de trouver en cette vie un état où » le cœur de l'homme puiſſe goûter du re- » pos ; & qu'il nous eſt avantageux de ſen- » tir cette inſtabilité en ce monde pour ne » nous y pas arrêter, & pour tendre conti- » nuellement à un autre état où tout ſera » ſtable & éternel.

XV. Son affliction ſur la chute de ſa ſœur la Sœur Melthide.

Quelqu'affligeans que fuſſent tous ces événemens pour M. du Foſſé, ils l'étoient encore moins qu'un autre qui ſurvint dans ce même tems, & qui le touchoit de plus près que les autres ; ce fut la chute que fit à la fin de 1664 ſa propre ſœur, la ſœur de ſainte Melthide, qui ſuccomba à la ſéduction, & fut du petit nombre de celles qui ſignérent le Formulaire, pendant que toute cette nombreuſe Communauté faiſoit une belle réſiſtance. Il voulut rendre viſite à ſa ſœur, penſant bien qu'il en auroit la liberté, depuis qu'elle avoit ſatisfait ſon Archevêque en ſignant. En effet on la laiſſa venir au parloir. Il fut frappé de l'air triſte & embarraſſé qui paroiſſoit ſur ſon viſage. Il lui dit qu'il venoit pour ſe conſoler ou pour s'affliger avec elle de ce qui étoit arrivé ; & qu'il la prioit de lui dire les raiſons qui l'avoient déterminée à cette démarche. Une des ſœurs étrangeres qui étoient dans la maiſon pour la gouverner, étoit cachée derriére le rideau, faiſant, comme l'on dit, la *ſœur écoute*. Elle ſe leva, parut devant la grille, &

dit à M. du Foſſé : » Monſeigneur a défen-
» du, Monſieur, qu'on s'entretînt au parloir
» de ces choſes. Pardonnez-moi, répliqua M.
» du Foſſé ; Monſieur de Paris ne peut trou-
» ver mauvais que je demande à ma ſœur les
» raiſons qui lui ont fait faire ce qu'elle avoit
» refuſé d'abord ; puiſque les croyant bonnes,
» il eſt bien aiſe que tout le monde les con-
» noiſſe. » La ſœur étrangere ne ſachant que répondre, ſe retira dans ſon coin. Mais la ſœur Melthide n'eut pas le courage de s'expliquer avec ſon frere, à cauſe de la préſence de la tierce perſonne. Ainſi il ſe retira. Quelques jours après il revint pour la voir : mais il perdit ſes pas. On refuſa de la faire deſcendre au parloir. Cette bonne ſœur lui fit éprouver auſſi bien qu'à tous ſes proches des alternatives d'affliction & de joie : car quelque tems après elle fit ſa rétractation ; ce qui édifia beaucoup ſa famille. Mais comme cette démarche lui attira un exil, elle eut la foibleſſe dans ſon exil de ſigner une ſeconde fois : nouveau ſujet de chagrin pour les ſiens. Elle s'eſt enfin relevée pour toujours ; & ſa perſévérance juſqu'à la mort a été la conſolation & de ſa Communauté & de ſa famille. Nous en avons rapporté l'hiſtoire dans la premiére Partie.

XVI. Bons offices qu'il rend à M. ſon pere avant ſa mort

Un nouveau chagrin ſuccéda à tous ceux-là pour M. du Foſſé. Ce fut la mort de M. ſon pere en 1665. M. Thomas vint à Paris pour prendre la voiture des Eaux de Bourbon, où les Médecins l'envoyoient à cauſe d'un mal d'eſtomach. M. du Foſſé ayant été voir ſon pere à ſon arrivée à Paris, s'offrit de l'accompagner aux Eaux. La propoſition fut agréée par le pere, & fit grand plaiſir à la mere

qui avoit accompagné ſon mari à Paris. M. du Foſſé eut la conſolation dans ce voyage de voir par lui-même les progrès que M. ſon pere avoit faits dans la piété. Il le ramena de Bourbon juſqu'à Chartres, où ils ſe quittérent; le pere, pour retourner en Normandie, & le fils, pour revenir à Paris. Le reméde n'eut point ſon effet. M. Thomas tomba griévement malade quelques mois après; & comme ſon état empiroit de jour en jour, la mere manda ſes deux enfans qui étoient à Paris, M. du Foſſé & ſon jeune frere Boroger qui étudioit encore au Collége. Ils trouvérent leur pere mort deux heures avant leur arrivée. M. du Foſſé & ſon frere demeurérent quelque tems à Rouen, tant pour conſoler leur vertueuſe mere, que pour arranger leurs affaires. Cet arrangement ne ſouffrit pas de grandes difficultés, parce que ces deux Meſſieurs s'en rapportérent entiérement à leurs parens, & que M. du Foſſé qui étoit l'aîné, renonça à tous ſes droits d'aîné, & voulut que tout fût partagé à l'égalité. Si quelque choſe avoit pu le tenter de demeurer dans la Province, c'auroit été la cordialité qu'il trouva dans tous ſes proches, & qui le charma. Mais ſon parti étoit trop bien pris, & les lettres que M. de Saci ſon ſurveillant lui écrivoit, étoient trop engageantes & trop perſuaſives pour qu'il héſitât à revenir à Paris. Il y revint donc à la fin de 1665 avec ſon frere, qui s'attacha à lui de telle ſorte, qu'ils vécurent enſemble dans la ſuite de la maniére du monde la plus douce & la plus gracieuſe.

XVII. Il eſt arrêté avec M. de

De retour à Paris, ils furent reçus par M. de Saci dans un nouveau logis qu'il occupoit au Fauxbourg S. Antoine, rue du Bout du

monde proche Pincourt. M. de Saci demeuroit là avec M. Fontaine. Un jeune Gentilhomme de Normandie y vint après Meſſieurs du Foſſé. Ainſi la ſociété étoit de cinq perſonnes, ou de ſept en comptant un valet & une cuiſiniére. Quelque petit que fût cet objet, il occupa beaucoup l'eſprit des délateurs, & intéreſſa très-ſérieuſement la Cour. Au bout de ſix mois d'habitation dans cette maiſon, arriva une ſcéne du goût de tant d'autres qui avoient précédé à P. R. Le 13 Mai 1666 M. du Foſſé s'étant levé à ſix heures du matin, & ayant ouvert la fenêtre de ſon cabinet pour y donner de l'air, s'en étoit retourné dans ſa chambre pour s'habiller. Il entend tout d'un coup un grand bruit dans ſon cabinet. C'étoient trois grands Suiſſes qui étoient entrés par la fenêtre. Etonné du ſpectacle, il demande à qui on en veut. On lui répond que c'eſt de l'ordre de M. le Colonel. Ces hommes en effet deſcendent promptement par l'eſcalier, & vont ouvrir la porte de la maiſon au Colonel, qui étoit accompagné du Lieutenant Civil, de deux Commiſſaires, du Chevalier du Guet & d'un nombre de Suiſſes & d'Archers. Cette viſite auroit du être faite un jour plutôt. Mais les eſpions avoient averti que M. du Foſſé étoit parti la ſurveille pour la campagne. Il étoit allé en effet à Pomponne dans le caroſſe d'un ami commun, pour rendre viſite à M. d'Andilli, & en étoit revenu la veille au ſoir. Il n'avoit pas tenu à M. d'Andilli qu'il ne demeurât plus long-tems : mais il ne le voulut point, diſant qu'une affaire l'attendoit abſolument à Paris. Il ne croyoit pas ſi bien dire : car il s'agiſſoit d'aller à la Baſtille, comme nous l'allons voir. M. du

Saci dans une maiſon du Fauxbourg S. Antoine & conduit à la Baſtille.

Foſſé acheva donc de s'habiller au milieu de tous ces mouvemens. Le Lieutenant Civil pendant ce tems-là faiſoit préparer un bureau pour dreſſer ſon procès-verbal. Enſuite commença l'Interrogatoire. Le Magiſtrat en uſa avec politeſſe : il fit aſſeoir & couvrir M. du Foſſé ; il tira de ſa poche & déploya une pancarte, où il y avoit vingt-cinq ou trente articles.

La plûpart de ces articles regardoient les démarches que M. du Foſſé avoit faites depuis trois ſemaines, & les viſites qu'il avoit reçues : par exemple, Qu'eſt-ce qu'il étoit allé faire un tel jour au Fauxbourg S. Marceau ; Comment ſe nommoit la perſonne qu'il avoit viſitée ; De quoi ils s'étoient entretenus. Comme il ne ſe trouvoit rien dans les réponſes de M. du Foſſé qui intéreſsât les vues du Lieutenant Civil, celui-ci ſe mit à lui reprocher les liaiſons qu'il avoit avec ces gens qu'on perſécutoit, lui demandant pourquoi il logeoit avec eux. M. du Foſſé lui ferma la bouche par une réponſe d'ailleurs modeſte, en lui diſant que s'il avoit été dans le cas d'être perſécuté, il n'auroit pas été bien aiſe que ſes amis l'euſſent quitté ; qu'ainſi il faiſoit pour eux ce qu'il auroit voulu qu'on eût fait pour lui. Le Magiſtrat procéda enſuite à la viſite des papiers. M. du Foſſé eut l'adreſſe d'écarter une petite relation qu'il avoit faite de l'enlevement des Religieuſes de P. R. & quant aux lettres qui tombérent ſous la main du Magiſtrat, il le pria de vouloir bien épargner celles qui étoient de ſa famille. L'expédient lui réuſſit, pour qu'on ne vît pas celles qui l'auroient expoſé. Le Magiſtrat en ayant ouvert une qu'il écrivoit à ſa ſœur la Religieuſe, pour lui reprocher ſa ſignature, la referma ſur le champ

Digitized by Google

ſans la lire, parce qu'il avoit vu au haut ces mots, *ma très-chere ſœur*; & qu'il la prit pour une lettre de famille. La ſéance dura cinq heures. Le frere cadet fut enſuite appellé & interrogé. Mais l'Interrogatoire fut court, parce que c'étoit un jeune homme qui ſortoit du Collége, & ſur lequel le Lieutenant Civil vit bien qu'il n'y avoit pas priſe. Ce qui conſoloit beaucoup M. du Foſſé, c'eſt que M. de Saci & M. Fontaine n'étoient pas à la maiſon quand le Lieutenant Civil arriva. Ils étoient déja ſortis pour aller en Ville. Mais malheureuſement les eſpions les avoient vus paſſer, & avoient averti les gens de Juſtice que ces deux Meſſieurs n'étoient qu'à quarante pas. Un des Commiſſaires fut détaché pour les ſuivre ſans bruit, & les arrêter dans le lieu le plus favorable, pour qu'il ne ſe fît point d'éclat. Ils furent donc arrêtés par le Commiſſaire, & ramenés au logis. Je réſerve le détail de ce qui concerne M. de Saci pour l'endroit où je donnerai la vie de ce ſaint Eccléſiaſtique.

Le Lieutenant Civil alla dîner chez le Colonel Suiſſe, avant que d'interroger ces deux autres Meſſieurs que le Commiſſaire avoit ramenés. Après ſon dîner il revint, & reſta juſqu'à neuf heures du ſoir. Il mena M. du Foſſé à la Baſtille pour le confronter au Libraire Savreux qui y étoit; il s'agiſſoit de certains livres que le premier avoit dit lui avoir été envoyés par le Libraire. Cela n'eut pas de ſuite, parce qu'il ſe trouva que c'étoient tous livres avec privilége. Ainſi il ramena M. du Foſſé à la maiſon, & s'en alla enſuite, laiſſant la maiſon & les Meſſieurs à la garde du Chevalier du Guet. Ils furent ainſi rete-

nus priſonniers dans leur propre maiſon pendant quinze jours : après quoi ils virent arriver des Commiſſaires, des ſoldats de la garniſon de la Baſtille, & trois caroſſes. On les y fit monter, & on les conduiſit tous cinq à la Baſtille, où ils furent tous logés ſéparément. Madame de Pomponne belle-fille de M. d'Andilli leur rendit un bon office dans cette conjoncture. Elle vint à leur maiſon, la démeubla, & fit porter tous leurs effets à Paris dans ſon hôtel, pour mettre tout en sûreté.

XVIII. Sa vie à la Baſtille, & ſa ſortie.

M. du Foſſé ſe trouva bien embarraſſé les premiers jours, ne ſachant que faire dans une ſolitude où on le laiſſoit ſans livres, ſans encre, ſans papier ; outre qu'il avoit une palpitation de cœur qui le faiſoit ſouffrir ſur-tout la nuit, & l'empêchoit de dormir. Par un ordre ſecret de la Providence, il ne fut pas longtems ſans reſſource. M. Savreux qui étoit, comme je l'ai dit, priſonnier dans la Baſtille, ayant ſçu qu'il y étoit, trouva le moyen de lui écrire, & lui fit trouver de l'encre, du papier, des plumes, & un canif : il lui indiqua auſſi une voie pour écrire à qui il voudroit. Quelle fut cette voie ? C'eſt ce qu'on ne ſçait pas, parce que M. du Foſſé la tait dans ſa relation. Ayant ces facilités, il penſa tout d'un coup à en faire uſage pour ſe procurer & à ſon frere la liberté. Il ne fit cependant aucune démarche qu'après avoir écrit à M. de Saci, pour ſavoir s'il ne trouveroit pas mauvais qu'il fît des avances pour lui-même, & s'il ne croyoit pas que cela pût nuire à l'avancement de ſa propre liberté, de lui M. de Saci. La réponſe fut, que non-ſeulement il ne trouvoit point cela mauvais, mais que ce ſeroit même pour lui une conſolation ; parce

que

que ſa plus grande peine étoit d'en voir d'autres enveloppés à cauſe de lui dans ſon infortune.

M. du Foſſé écrivit à Madame ſa mere pour lui apprendre ſon avanture ; & la prier de ſolliciter auprès de M. le Tellier Secrétaire d'Etat, quelqu'adouciſſement pour lui & pour ſon frere, ou même la liberté : il demandoit ſur-tout qu'on lui permît d'avoir ſon frere avec lui dans la même chambre, & de prendre le valet de feu M. ſon pere auprès d'eux pour les ſervir. En attendant l'événement, afin de ne pas ſe livrer à l'ennui de ſa ſolitude, il régla toute ſa journée. Il la partagea entre différens exercices, deſtinant certaines heures pour la priére, d'autres pour la lecture, d'autres pour écrire, & d'autres pour chanter & ſe promener dans ſa chambre, ou pour prendre l'air & quelque divertiſſement à ſa fenêtre. De cette maniére les journées paſſoient aſſez vîte & ſans beaucoup de peine. Les Dimanches & les Fêtes les priſonniers avoient une petite conſolation, qui étoit de ſe voir dans la cour de la Baſtille, où on les faiſoit deſcendre avant qu'on commençât la Meſſe dans la Chapelle. Mais il ne leur étoit pas libre de ſe parler en particulier, parce que les Officiers ne les quittoient point, & qu'on les reconduiſoit dans leurs chambres auſſitôt que la Meſſe étoit finie. Ils furent vingt-un jours dans cet état. Pendant ce tems-là la mere exécutoit la commiſſion dont ſon fils l'avoit chargée. Elle s'aſſura d'abord du valet de chambre, s'il voudroit bien s'enfermer dans la Baſtille avec les deux priſonniers. Elle écrivit enſuite à M. le Tellier, qui avoit toujours été lié à la famille, pour le ſupplier de ren-

dre ſervice à ſes enfans auprès du Roi, l'aſſurant qu'ils n'étoient nullement impliqués dans les affaires du tems, & qu'ils avoient été arrêtés ſans aucun ſujet, de l'aveu du Lieutenant Civil qui les avoit interrogés. Ce Miniſtre s'empreſſa de ſatisfaire la Dame, & il obtint d'abord l'adouciſſement demandé, c'eſt-à-dire, l'entrée du valet dans la Baſtille & la jonction des deux freres dans la même chambre. Quelques jours après, il obtint la grace entiére. Ainſi les deux freres ayant été enſemble cinq ou ſix jours avec beaucoup d'agrément, tant par le plaiſir que leur réunion leur cauſoit, que pour les égards que les Officiers de la Baſtille commencérent à avoir pour eux, depuis qu'ils les virent dans une ſi grande protection, ſortirent de priſon où ils avoient paſſé environ un mois.

XIX. Exil de M. du Foſſé en Normandie. Recette d'un reméde qui l'a guéri d'une palpitation de cœur.

Mais la joie ne fut pas entiére. Il étoit écrit à la marge de la Lettre de cachet, qu'ils ſe retireroient en Normandie, & qu'ils ne reviendroient point à Paris ſans un nouvel ordre. M. du Foſſé héſita à accepter la condition & à promettre de s'y ſoumettre : parce qu'il voioit bien que c'étoit une addition d'une main étrangere & ennemie. Cependant il ſigna tout, *penſant*, dit-il, *que le plus méchant endroit de tous, eſt la priſon.* Comme ils ſentoient leur conſcience entiérement nette & qu'ils n'avoient rien à craindre, ils jugérent à propos de ne pas ſortir ſur le champ, afin de ſe donner le plaiſir de monter ſur la terraſſe & de s'y promener. Ils firent même un bon dîner dans leur chambre, & allérent enſuite rendre viſite à M. de Guenegaud qui étoit du nombre des priſonniers, & qui ſouhaitoit les voir. Il n'en fut pas de même de M. de Saci. On

Digitized by Google

leur refuſa la conſolation de le voir & de l'embraſſer. Il étoit plus reſſerré que jamais ; apparemment pour ſauver l'honneur de ceux qui l'avoient fait enfermer ſans aucun ſujet, & qui vouloient, en rendant ſa captivité plus étroite, faire croire au public qu'il étoit très-coupable. Il eſt demeuré captif juſqu'à la paix de l'Egliſe. M. du Foſſé & M. Borogер ſon frere au ſortir de la Baſtille, allérent remercier Madame de Pomponne & M. d'Andilli des ſoins qu'ils avoient pris pour eux pendant leur détention ; & M. du Foſſé écrivit à M. le Tellier pour lui marquer ſa reconnoiſſance du ſervice ſignalé qu'il leur avoit rendu par ſon crédit auprès du Roi. Ce Miniſtre lui fit une réponſe très-obligeante. Ils n'allérent pas voir le Lieutenant Civil, parce qu'ils ſûrent qu'il n'étoit pas ſi bien intentionné pour eux, & qu'il lui étoit échapé de dire, qu'on s'étoit trop preſſé d'élargir un homme qui avoit été éleve du fameux Janſéniſte M. le Maître.

Les deux freres partirent pour la Normandie. Ils s'unirent étroitement avec le Curé de leur Paroiſſe, nommé M. Julien, grand homme de bien, & s'occupérent beaucoup d'œuvres de charité, ſurtout d'accommoder les différends de leurs vaſſeaux & de leurs amis. Le mal de M. du Foſſé continuoit toujours : je parle de la palpitation du cœur. Il alla à Rouen pour conſulter. Les remédes qu'il eſſaya de pluſieurs Médecins ne produiſirent aucun effet ; il eut la connoiſſance d'un Gentilhomme qui étoit renommé pour l'excellence de ſes remédes, & pour les grands biens qu'il faiſoit ; car il avoit quarante

mille livres de rente qu'il employoit en bonnes œuvres. Il ſe nommoit M. Bouchart. Dès la premiére priſe du reméde qu'il donna à M. du Foſſé, celui-ci ſentit la palpitation s'arrêter dans le moment de ſa plus grande force ; & il fut ainſi guéri en peu de tems. M. du Foſſé a conſervé dans ſes Mémoires la recette de cet excellent ſpécifique. Je crois faire plaiſir à quelques-uns des Lecteurs de la tranſcrire ici : cela peut avoir ſon utilité.

Mettez de l'antimoine en poudre dans un matras de verre, avec la ſixiéme partie de ſel ammoniac auſſi en poudre & bien mêlé avec l'antimoine. Faites-le ſublimer au feu de ſable, en gardant bien les dégrés du feu ; ce qui dure environ ſeize heures : & l'on donne ſur la fin le feu très-violent, c'eſt-à-dire, les quatre ou cinq derniéres heures. Caſſez enſuite votre vaiſſeau, & en tirez ſeulement ce qui eſt monté & s'eſt attaché aux parois du matras. Broyez cela, & le faites ſublimer de nouveau ſix fois différentes, c'eſt-à-dire, ſix jours de ſuite, en prenant à chaque fois ce qui eſt élevé & attaché aux parois du vaiſſeau, le broyant & le mettant dans un autre ; les ſix ſublimations durant beaucoup moins que la premiére, c'eſt-à-dire, dix heures chacune ou environ. Gardez avec ſoin cette poudre en la tenant ſéchement dans une bouteille de verre bien bouchée, & s'il ſe peut même chaudement. On en met ſeulement le poids d'un quart de grain dans un demi-ſetier de vin d'Eſpagne, & on le laiſſe infuſer à froid bien bouché, l'eſpace de 24 heures, avant que d'en prendre. On en prend une cuillerée ſeulement tous les matins à

jeun tant que dure le demi-ſetier meſure de Paris ; & il faut être au moins deux heures après ſans manger.

XX. Il va voir M. l'Evêque d'Angers.

L'année ſuivante 1667 M. du Foſſé & ſon frere eurent envie de faire un voyage en Poitou avec leur Curé, pour y viſiter M. Hillerin l'ancien Curé de S. Merri à Paris, qui étoit retiré, comme nous l'avons vu, dans ſon Prieuré de S. André. Ils apprirent en arrivant qu'il n'y étoit pas, & qu'il demeuroit depuis quelque tems à Angers. Ils allérent l'y trouver. Dès le lendemain de leur arrivée ils ſortirent le matin pour lui rendre viſite. A leur retour, ils furent très-étonnés d'apprendre que M. l'Evêque étoit venu deux fois lui-même les demander. Une telle prévenance de la part d'un Evêque eſt aſſurément un beau trait d'humilité : c'étoit d'ailleurs une ſuite du tendre amour du Prélat pour P. R. & pour tout ce qui avoit rapport à cette Maiſon. Les trois voyageurs rendirent leurs devoirs au S. Evêque, & furent très-édifiés de tout ce qu'ils virent dans ſa perſonne ; pendant que lui de ſon côté les combla d'honnêtetés. Ils ne purent pas faire un long ſéjour dans ce lieu, malgré l'agrément réciproque qui s'y ſeroit trouvé de part & d'autre, & les preſſantes inſtances que leur fit le Prélat pour les arrêter plus longtems. Mais le Curé ayant promis d'être à ſa Paroiſſe la veille de l'Aſcenſion, ils furent obligés de hâter leur retour. Quand on fut revenu au Foſſé, M. du Foſſé reprit ſon train de vie. Il s'appliqua pendant quelque tems à la médecine ſous la direction de M. Bouchart, voulant ſe rendre utile aux pauvres par cet endroit. Il y joignit pour ſa propre édifica-

tion une explication qu'il entreprit des Pſeaumes de David, à quoi il trouva beaucoup de goût. Son frere cependant qui n'avoit pas celui du cabinet, penſa à s'établir. Il acheta une Charge de Maître des Comptes à Rouen, & chercha enſuite un parti qui lui convînt. La Providence lui en a procuré un, tel qu'il pouvoit le ſouhaiter, comme nous l'allons voir.

XXI. Il revient à Paris & ſe loge avec M. de Tillemont, auprès de M. Arnauld, avec M. le Tourneux. Mariage de ſon frere avec Mademoiſelle le Maître niéce de M de Saci.

La paix de l'Egliſe en 1668 & 1669 ayant remis & les Religieuſes de P. R. & les amis des Religieuſes en liberté, M. du Foſſé qui ſe regardoit comme exilé, ſongea à ſortir de ſon exil comme les autres. Il revint à Paris & ſe lia de nouveau avec M. de Tillemont, avec qui il ſympatiſoit parfaitement tant pour les ſentimens que pour le genre d'étude. Ils demeurérent enſemble au Fauxbourg S. Marceau, aſſez voiſins de M. Arnauld & de M. Nicole qui logeoient dans la rue des Poſtes. Ils venoient ſouvent après le ſouper chez ces deux Meſſieurs, & ſe promenoient avec eux dans un grand enclos qui étoit dépendant de la maiſon. M. le Tourneux qui avoit quitté Rouen pour ſe mettre en retraite, fut reçu par M. du Foſſé dans ſon logis, & admis dans la petite ſociété. C'étoit M. Thomas du Foſſé le pere qui avoit fait élever M. le Tourneux, au moyen d'une ſomme dont on l'avoit fait dépoſitaire pour être employée en bonnes œuvres. M. Arnauld ayant vu M. le Tourneux qui le viſitoit avec ces Meſſieurs, connut bientôt tout le mérite & tous les talens de ce grand homme, & contribua beaucoup à lui faire compoſer les beaux ouvrages que nous avons de lui.

La ſociété fut rompue au bout de deux ans, parce que la mere de M. du Foſſé étant venue s'établir à Paris avec une de ſes filles

en 1671, M. du Foſſé ſe trouva obligé de ſe ſéparer de ſes deux amis, pour ſe domicilier avec ſa famille. Ce qui avoit attiré ſa mere à Paris, étoit l'amour qu'elle avoit pour ſon jeune fils qui cherchoit à s'établir, & pour qui elle craignoit la mépriſe dans le choix qu'il feroit. Elle ſe mit ſous la conduite de M. le Tourneux qui étoit alors Chapelain du Collége des Graſſins. Elle avança beaucoup dans la piété ſous un tel guide, & mérita que le Seigneur la conduiſît dans l'affaire importante de l'établiſſement de ſon fils. Une Religieuſe de P. R. lui ayant dit de grands biens de la Demoiſelle Séricourt, fille de M. le Maître de Saint-Elme, qui avoit été élevée à P. R. par ſes grandes-tantes, Angélique & Agnès Arnauld, elle penſa alors à cette Demoiſelle pour en faire ſa belle fille. Elle en parla à ſon fils aîné M. du Foſſé. Celui-ci s'en ouvrit à M. de Saci oncle de la Demoiſelle. On ne fut pas longtems à convenir; rien n'étant mieux aſſorti pour tout, que ce mariage. Les familles d'ailleurs ſe connoiſſoient de longue main. Il n'y eut de difficulté que de la part de la Demoiſelle, qui redoutoit un peu le caractére ſerieux & triſte, à ce qu'elle croyoit, de ces Meſſieurs de P. R. Elle paſſa cependant par deſſus ſes craintes, par déférence pour Madame ſa mere; & elle n'en a pas eu de regret. M. de Saci voulant attirer la bénédiction de Dieu ſur ce mariage, envoya cent écus d'aumône à l'Hôpital général. Ce fut M. Arnauld grand-oncle de la Demoiſelle qui fit la cérémonie de la bénédiction nuptiale, & qui deux ans après tint ſur les Fonts du Baptême le premier fruit qui vint de cette alliance. M. de Saci dans cette oc-

caſion fit un acte de piété pareil à celui qu'il avoit fait pour le mariage : en même tems qu'il fit préſent à ſa niéce d'une layette pour ſon enfant, il en fit faire une ſeconde pour l'enfant d'une pauvre femme accouchée dans le même tems.

XXII. Il travaille à la Vie des Saints & à la Bible de M. de Saci. Il perd ſa ſœur & ſa mere.

Cependant M. du Foſſé demeuroit toujours avec Madame ſa mere & une ſœur qui ne s'étoit point mariée : une partie de l'année ſe paſſoit à Paris & l'autre à la terre du Foſſé. M. du Foſſé s'occupoit à l'étude de l'hiſtoire Eccléſiaſtique qu'il avoit commencée avec M. de Tillemont. M. de Saci & lui n'avoient pas oublié le projet d'une Vie des Saints qu'avoit eu M. le Maître. Mais M. de Saci regardoit l'entrepriſe comme trop forte, & deſeſpéroit qu'on pût l'exécuter. Ainſi il ne preſſoit point M. du Foſſé d'y travailler. Cependant celui-ci s'étant hazardé de compoſer quelques Vies, M. de Saci à qui il les fit voir, en fut content & commença à eſpérer qu'il pourroit réuſſir. Ainſi il s'appliqua à cet ouvrage juſqu'à la mort de M. de Saci ; auquel tems le mois de Janvier & celui de Février ſe trouvérent faits. L'Auteur avoit dans ſon travail un grand ſecours : c'étoit les Mémoires de M. de Tillemont ſon ami qui vouloit bien les lui communiquer. Ces deux volumes ont paru imprimés en 1685 & 1686. M. Baillet en parle dans des termes très-avantageux, & loue ſurtout la réunion que l'Auteur a ſu faire de la vérité de l'hiſtoire avec l'onction de la piété. En 1680 il perdit celle de ſes ſœurs qui demeuroit avec Madame ſa mere & avec lui. Elle porta pendant preſque toute ſa vie une fâcheuſe incommodité, qui avoit commencé dans ſon ſéjour de P. R. où elle étoit penſionnaire, & qui l'empêcha d'être Religieu-

ſe. Ce fut d'abord une enflure aux jambes, qui vint à un tel point qu'il fallut lui faire de terribles inciſions, & de tems en tems des opérations très-douloureuſes ſur le gros os de la jambe, qui étoit carié. Elle mourut dans cet exercice de patience & dans la pratique de bien des bonnes œuvres qu'elle faiſoit, étant très-charitable pour les pauvres, & de plus fort entendue à panſer les plaies. Elle fut fort regrettée de ſa famille dont elle étoit l'édification par la patience avec laquelle elle ſavoit ſouffrir & même diſſimuler ce qu'elle ſouffroit.

M. du Foſſé ſe trouva alors ſeul avec Madame ſa mere, toujours également libre de ſuivre ſon plan d'étude. Mais la mort de M. de Saci qui arriva en 1684, y apporta du changement. Tout le monde jetta les yeux ſur lui pour continuer l'ouvrage du Défunt ſur la Bible, je veux dire, ſes grandes explications ſur tous les livres de l'Ecriture-ſainte. Il fit difficulté de s'en charger. Il conſulta M. le Tourneux qui le décida pour ce qu'on demandoit de lui, & lui donna de plus des ouvertures pour entrer dans le vrai goût de cet ouvrage, lui indiquant en même tems les livres dont il devoit s'aider pour y réuſſir. Il quitta donc ſon occupation de la Vie des Saints, & entreprit la nouvelle que la Providence lui fourniſſoit & qu'il a continuée juſqu'à ſa mort. La même année qu'il perdit M. de Saci ſon cher maître, il perdit Madame ſa mere. Cette pieuſe Dame, quoiqu'infirme & octogénaire, n'avoit rien rabattu de ſa régularité & de ſon zéle pour le ſervice du prochain. Elle jeûnoit toujours le Carême avec la plus ſévére exactitude; & ce furent des viſites de charité qu'elle

fit à pied qui lui cauſérent la maladie dont elle eſt morte. Le mal commença par une grande difficulté de reſpirer, qui n'empêcha pas néanmoins le voyage ordinaire de Normandie. La maladie crût peu à peu. A la fin d'Octobre, M. ſon fils lui propoſa de revenir à Paris où l'on trouve toujours plus de ſecours. Elle témoigna le ſouhaiter. Comme elle ſe ſentoit aſſez près de ſa fin, elle entretint ſon fils ſur la route de pluſieurs points qui inquiétoient un peu ſa conſcience. Elle diſoit que quand on eſt près d'aller paroître devant Dieu, on voit les choſes tout autrement. Le vertueux fils tâcha de la tranquilliſer par les vues conſolantes de la Religion, dont il étoit lui-même bien rempli. Le mal augmenta toujours depuis leur arrivée à Paris, & conduiſit la malade à la mort. Elle mourut le 10 Novembre 1684.

XXIII. Il demeure avec ſon frere & ſa belle-ſœur. Diſpute avec M. Bocquillot.

Les partages après ſa mort ſe firent encore plus promptement qu'après la mort du pere. Sans le ſecours d'aucun entremetteur, les ſurvivans convinrent enſemble très-aiſément, ſoit pour les fonds, ſoit pour les meubles, chacun prenant de bonne amitié ce qui lui étoit convenable. Il ne laiſſa pas de ſurvenir une eſpéce de différend qui eut beſoin d'arbitre. M. du Foſſé qui s'étoit toujours propoſé, ſi la mere mouroit avant lui, de ſe retirer entiérement pour vivre en ſon particulier, vouloit alors exécuter ſon projet. M. ſon frere & ſa belle-ſœur s'y oppoſoient de toutes leurs forces. Ils lui repréſentoient quantité de raiſons priſes même du côté de la piété & du bien qu'il pouvoit faire dans leur maiſon; ils lui faiſoient voir toutes les facilités qu'il pourroit avoir pour vivre abſolument comme il lui

plairoit. M. du Foſſé en fut ébranlé ; enſorte qu'il ſe trouva fort embarraſſé, ne ſachant point ce que Dieu demandoit de lui. On convint de part & d'autre de s'en rapporter à M. le Tourneux. Celui-ci entendit les deux parties l'une après l'autre, péſa leurs raiſons, & enfin conſeilla à M. du Foſſé de demeurer avec M. ſon frere & ſa belle-ſœur : ce qu'il fit de très-bon cœur & avec une grande ſimplicité. Il demeuroit comme par le paſſé tantôt à Paris & tantôt à la terre du Foſſé, M. ſon frere étant entiérement libre de le ſuivre depuis qu'il s'étoit défait de ſa charge de Maître des Comptes, pour ne s'occuper que du ſoin de ſa famille & de ſa propre ſanctification.

M. du Foſſé eut vers ce tems-ci un petit différend avec un vertueux Chanoine d'Avalon, nommé M. Bocquillot, qui avoit été lié à P. R. & y avoit demeuré depuis 1683 juſqu'en 1686. Ce Chanoine qui a donné au public pluſieurs ouvrages fort eſtimés, avoit publié en 1690 des Homélies qui étoient compoſées en partie en forme de Catéchiſme pour l'inſtruction des Domeſtiques de P. R. dont il étoit chargé lorſqu'il y demeuroit. Dans un Avertiſſement qui eſt à la tête de l'ouvrage, il déclamoit avec beaucoup de force contre les Auteurs qui écrivent ſur des matiéres Eccléſiaſtiques, & qui tirent des Libraires quelqu'argent comme le prix de leurs ouvrages : ce qui eſt cauſe que les Libraires vendent les livres trop cher au public. M. du Foſſé crut appercevoir qu'il étoit déſigné perſonnellement dans cette déclamation de M. Bocquillot. Il lui écrivit une lettre de plaintes, dans laquelle voulant ſe montrer un peu piqué, il le faiſoit

cependant avec une modération pleine de ſageſſe & de chriſtianiſme. Il ſe juſtifie du reproche qu'on fait aux Auteurs, par un compte qu'il rend de ſa conduite par rapport à tout ce qui a paru imprimé de lui. Il dit qu'il n'en a jamais tiré aucun profit pour lui-même : qu'il a donné gratuitement au Libraire *la vie de D. Barthelemi des Martyrs*, & celle *de S. Thomas de Cantorberi* : qu'il exigea du Libraire pour l'hiſtoire de Tertullien & d'Origene, trente piſtoles pour une perſonne qui étoit dans le beſoin ; & ainſi des autres dont le profit a été diſtribué en aumônes : qu'au reſte il ne voit pas pourquoi il ne ſeroit pas permis à un Auteur de tirer quelque gain de ſon travail. Ceci fit en ce tems-là la matiére d'une diſpute plus échauffée entre M. Bocquillot & M. Paris Sous-Vicaire de S. Etienne à Paris. Il y eut des Ecrits de part & d'autre qui ont été imprimés en 1745, dans un Recueil de Lettres de M. Bocquillot.

XXIV. Second voyage de M. du Foſſé à Angers. Eloge de la Supérieure de la Fidélité à Saumur, & de M. l'Abbé Gaillard.

En 1691 M. de Boroger voulut procurer à ſon épouſe la conſolation de voir ſon grand-oncle M. l'Evêque d'Angers. Il communiqua ſon deſſein à M. du Foſſé ſon frere, qui entra dans ſes vues. Ainſi les deux freres avec la jeune Dame entreprirent le voyage, menant avec eux le jeune fils de M. de Boroger arriére-petit-neveu du Prélat. Ils le trouvérent aveugle depuis trois ans. Ce fut une grande joie pour ce ſaint Vieillard de recevoir chez lui une ſi chere compagnie. Le jeune enfant fut confirmé de ſa main. Soit en allant, ſoit en revenant, ils firent ſur la route des pauſes, qui nous fourniront quelques anecdotes curieuſes & édifiantes. En paſſant par Amboiſe, ils ap-

prirent que l'Abbé Gaillard y étoit & qu'il y faiſoit ſa miſſion. Voici comment M. du Foſſé en parle dans ſes Mémoires.

» Il eſt bon de ſavoir ce que c'eſt que cet » Abbé. On lui donne le nom d'Abbé, quoi- » qu'il n'ait point de bénéfice, & qu'il ne ſoit » point dans les Ordres ſacrés. Il s'eſt con- » tenté de la Tonſure & de l'habit eccléſiaſti- » que, regardant par humilité le Sacerdoce » comme un état au-deſſus de lui. Il ſe borne » à exercer la charité ſpirituelle & corporelle » ſelon la meſure du don qu'il croit avoir reçu » du Seigneur. Comme il a un bien de pa- » trimoine conſidérable, non ſeulement il n'a » pas jugé devoir poſſéder du bien d'Egliſe, » mais il a cru devoir employer ſon bien pro- » pre pour ſoulager & pour aſſiſter les pau- » vres en différentes maniéres. Les Evêques » qui le connoiſſent, ſont ravis de l'em- » ployer dans leurs Diocèſes, pour catéchi- » ſer leurs peuples, & pour faire entrer d'au- » tant plus la parole de l'Evangile dans leurs » cœurs, qu'il nourrit leurs corps & guérit leurs » plaies, en même tems qu'il répand la vé- » rité dans leurs ames. Ainſi par tout où il va » faire ces ſortes de miſſions, il porte avec » lui une bonne bourſe, & il établit ordi- » nairement en chaque lieu, tant qu'il y eſt, » une eſpéce de petit Hôpital, conſiſtant en » huit ou dix lits. Les couvertures qui ſont » aux lits ſont de groſſes étoffes qu'il fait » acheter ſur les lieux; & quand il ſort de » miſſion, il les emploie auſſibien que les » toiles des paillaſſes à vêtir les pauvres. Qu'on » ſeroit heureux, ſi ceux que leurs Bénéfices » engagent bien davantage à nourrir & à in- » ſtruire les pauvres, pouvoient ſe réſoudre à

» imiter de loin l'exemple d'un homme, qui
» par un ſi ſaint uſage de ſon bien propre
» confondra un jour l'abus déplorable qu'ils
» font d'un bien qui ne leur appartient pas!
» En paſſant à Saumur (c'eſt une autre anec-
» dote) nous vîmes les Religieuſes de la Fi-
» délité. Ce ſont des Filles d'une piété ſingu-
» liére, à qui une Prieure, nommée Made-
» leine Gautrou, morte ſeulement quatre ans
» auparavant, fut une ſource de bénédictions
» & de graces, comme la Mere Angélique Ar-
» nauld l'avoit été longtems devant à l'Ab-
» baye de P. R. C'étoit véritablement une Re-
» ligieuſe parfaite dans toutes les différentes
» vertus. Son humilité la rendoit comme in-
» ſenſible à tous les outrages & à toutes les
» injures, juſqu'à couvrir de confuſion ceux-
» mêmes qui l'attaquoient. Sa foi vive lui fai-
» ſoit tout eſpérer d'une part de la bonté de
» Dieu, lors même qu'elle paroiſſoit plus
» abandonnée; & l'empêchoit de l'autre de
» rien craindre du côté des hommes, dans
» l'extrêmité des plus grands dangers, qui fai-
» ſoient trembler les plus fermes. Sa charité
» pour les pauvres étoit telle, que jamais elle
» ne manquoit à leurs beſoins, lorſqu'elle
» ſembloit elle-même manquer de tout. Son
» Evêque qui avoit voulu modérer ſa charité,
» fut obligé de l'abandonner à la conduite de
» l'eſprit de Dieu, qui ſçavoit fournir mille
» reſſources différentes à un amour ſi compa-
» tiſſant pour les perſonnes affligées. Son
» amour pour la pauvreté étoit auſſi grand
» que ſa charité étoit ardente pour les pau-
» vres, puiſqu'elle aimoit véritablement dans
» ſon Monaſtére, ce qu'elle regardoit avec
» vénération dans les membres de J. C. Tel

» fut le riche héritage qu'elle laiſſa en mou-
» rant à ces ſaintes filles. Elles montrérent
» dans une belle occaſion leur fidélité à ſe
» conduire ſelon ſes principes. Ayant reçu une
» fille qui avoit préféré leur maiſon à toute
» autre, & qui y avoit apporté douze ou
» quinze mille francs, elles furent très-ef-
» frayées de cette ſomme. Elles la regardoient
» preſque comme un piége que le Démon leur
» tendoit pour faire bréche à leur pauvreté;
» & elles réſolurent de l'employer à recevoir
» pluſieurs filles pour rien : ce qu'elles firent
» en effet.

XXV. Il va voir M. Dirois, Eccléſiaſtique d'Avranches. Eloge de cet Eccléſiaſtique.

Les deux freres revinrent d'Angers par Avranches, où ils virent un ſaint Prêtre nommé M. Dirois, qui avoit été Précepteur d'un de leurs freres, & qui étoit devenu célébre par les vexations qu'il avoit eſſuyées d'un Evêque d'Avranches, & par les traitemens honorables qu'il avoit reçus d'un autre Evêque ſucceſſeur du premier. Ils paſſérent par Coutances, où étoit reléguée Madame de Mondonville, cette Dame ſi connue par la maiſon de l'Enfance qu'elle avoit établie à Toulouſe, & qui avoit été détruite par l'intrigue des Jéſuites. De-là ils traverſérent toute la Normandie & vinrent à la Trappe, où ils furent très-bien accueillis de M. l'Abbé de Rancé, & fort édifiés du ſpectacle de piété qu'y donnent les Religieux. Enfin ils ſe rendirent à Evreux, où ils virent encore un autre excellent Eccléſiaſtique qui avoit été bien éprouvé par la malice des ennemis de tout bien. C'eſt M. Mettayer. Je vais encore rapporter ici ce que raconte M. du Foſſé de ces deux ſerviteurs de Dieu, l'un d'Avranches & l'autre d'Evreux. Voici ce qu'il dit de M. Dirois.

Digitized by Google

» Nous vîmes à Avranches M. Dirois no-
» tre ancien ami, & qui avoit été Précep-
» teur de mon frere. Il étoit fort conſidéré de
» M. d'Avranches, qui ſe ſervoit de lui dans
» la conduite de ſon Diocèſe, comme d'un
» Prêtre très-éclairé, très-ſage, très-vertueux,
» & qui avoit toute la capacité poſſible pour
» ſoulager ſon Evêque dans les fonctions de
» ſa dignité. Mais ſous ſon Prédéceſſeur, il
» fut long-tems expoſé à tous les traits d'une
» médiſance très-maligne. Il ſouffrit bien des
» contradictions & des perſécutions, auſſi bien
» que pluſieurs autres Eccléſiaſtiques qui n'a-
» voient point d'autre crime que celui d'ho-
» norer ſa vertu & de ſe conduire par ſes con-
» ſeils également ſages & pieux, & de ſe di-
» ſtinguer en quelque ſorte par une très-gran-
» de régularité & par un attachement plus
» exact à tous leurs devoirs. L'animoſité de
» ceux qui ne pouvoient haïr que ſa vertu,
» fut telle, qu'ils engagérent l'Evêque même
» à ſeconder la violence de leurs paſſions. Un
» de ſes principaux Officiers ſe déclara hau-
» tement contre ce vertueux Prêtre & contre
» tous ſes amis, & fit fulminer les cenſures
» contre eux tous d'une maniére qui donna
» d'un côté de l'indignation, & de l'autre de
» la compaſſion à tous ceux qui connoiſſoient
» le mérite des perſonnes qu'on traitoit ſi in-
» dignement.

» Dieu le permettoit ainſi pour éprouver &
» purifier davantage ſes ſerviteurs ; parce qu'il
» eſt néceſſaire que tous ceux qui ſont agréa-
» bles à Dieu & conformes à l'image de ſon
» Fils, ſoient perſécutés comme lui. Mais de
» même que Job & Tobie, ayant paſſé par le
» feu des afflictions, furent enſuite plus ho-

» norés & plus heureux que jamais ; auſſi » après que ce vertueux Chanoine & ſes amis » eurent ſouffert avec une humble patience » cette rude épreuve, Dieu le rétablit en hon- » neur aux yeux de toute l'Egliſe d'Avran- » ches, ſous un autre Evêque qui ſut mieux » diſcerner ſon mérite, & profiter même pour » l'avantage de ſon Diocèſe, des grands ta- » lens de ſcience, de piété & de ſageſſe qu'il » découvrit en lui & en ſes amis. On a mê- » me remarqué comme une choſe étonnante, » que tous ceux qui avoient le plus contribué » à leur perſécution, moururent dans l'année » même des Cenſures qu'ils avoient fait ful- » miner, ou tombérent dans un état pire que » la mort. » Voici maintenant ce que rapporte M. du Foſſé de l'Eccléſiaſtique d'Evreux.

XXVI. Il va voir M. Mettayer Curé d'Evreux. Eloge de ce Curé.

» Nous allames à Evreux, où nous vîmes » un de nos anciens amis, M. Mettayer Curé » de S. Thomas. Son mérite connu de tous » ceux qui ont eu quelque liaiſon avec lui, » lui attira ſous ſon Evêque prédéceſſeur de » celui d'à-préſent, beaucoup de contradictions » & de perſécutions. Ayant preſſenti la mau- » vaiſe volonté de ceux qui avoient la princi- » pale part dans les Conférences Eccléſiaſti- » ques, il jugea qu'il devoit s'en exclure, quoi- » qu'il en fût par ſa grande piété & par ſa » grande lumiére l'un des principaux orne- » mens. Son Evêque ne ſe contenta pas de lui » donner dans ſa propre Ville pluſieurs ſujets » de chagrin ; il le pourſuivit, pour ainſi » dire, juſqu'à Rome. Car cet excellent Ec- » cléſiaſtique ſe voyant hors d'état de ſervir » l'Egliſe en un lieu où il étoit en butte à » l'Evêque, regarda cet entre-tems comme un » tems favorable pour faire un voyage en

» Italie, où l'éloignement de ceux qui lui en
» vouloient, pourroit au moins lui procurer
» quelque repos. Mais celui qui eſt appellé
» l'ennemi des Saints, lui ſuſcita juſqu'à
» Rome de nouveaux troubles. Le Prélat qui
» ne l'aimoit pas, ayant ſçu ce voyage, en
» écrivit en Italie. Il y eut même un Car-
» dinal qui ſollicita ſa Sainteté de le faire
» enfermer dans les priſons du ſaint Office. Le
» Pape Innocent X qui étoit modéré, ne crut
» pas devoir ſuivre l'impétuoſité des mouve-
» mens que ce Cardinal prévenu s'éfforçoit de
» lui inſpirer. Mais prenant une voie plus
» ſage, il donna ordre ſecrettement que l'on
» obſervât toutes les démarches de celui qu'on
» vouloit lui rendre ſi odieux. On le ſuivit
» donc un jour qu'il viſitoit les ſept Egliſes
» privilégiées, & ceux qui le ſuivoient de la
» ſorte furent auſſi fatigués qu'édifiés de ſa dé-
» votion.

» Le Pape connut clairement que cette ani-
» moſité qu'on témoignoit contre lui, étoit un
» effet de la jalouſie & de la prévention. Il
» conçut même une vraie eſtime pour ſon
» mérite, par le rapport que le Cardinal Spi-
» nola Gouverneur de Rome fit à ſa Sainteté
» d'un entretien qu'il avoit eu avec lui, &
» dont il avoit été parfaitement ſatisfait. Car
» ce Cardinal avoit mandé par ordre du Pape
» M. Mettayer, & s'étoit informé de lui du
» ſujet de ſon voyage, & du tems qu'il avoit
» deſſein de demeurer à Rome. Quoiqu'un tel
» compliment, que les Papes n'ont jamais ac-
» coutumé de faire aux François qui viennent
» voir la plus belle Ville & la premiére Egliſe
» du monde, le ſurprît un peu, il répondit ſi
» ſagement, que le Gouverneur très-bien in-

» formé des intentions de ſa Sainteté, l'aſſura
» avec toute l'honnêteté poſſible dans une ſe-
» conde viſite qu'il l'engagea à lui rendre,
» qu'il pouvoit demeurer à Rome tant qu'il
» voudroit. Cependant M. Mettayer ayant au-
» tant d'eſprit qu'il en avoit, n'héſita point
» ſur le parti qu'il avoit à prendre. Il jugea
» bien qu'il lui étoit plus avantageux de ſor-
» tir de Rome. Ainſi après y avoir demeuré
» près de deux mois, il ſe retira & revint en
» France. Mais à ſon retour il trouva que les
» eſprits étoient encore plus indiſpoſés à ſon
» égard; & ſans qu'il pût concevoir quel étoit
» ſon crime, il reçut un ordre de ſe retirer
» inceſſamment au Havre-de-Grace. Il y obéit
» comme à l'ordre de Dieu même, qui ſait ſe
» ſervir de la mauvaiſe volonté des hommes
» pour ſanctifier de plus en plus ſes ſervi-
» teurs.

» Mais ce qui faiſoit gémir davantage ceux
» qui connoiſſoient ſon innocence, étoit de
» voir que des Religieux dévoués d'une ma-
» niére toute particuliére à la pénitence, &
» qu'il a ſouvent aſſiſtés de ſes charités, étoient
» ceux qui ſe déclaroient avec plus d'animo-
» ſité contre lui, & répandoient mille faux
» bruits pour le décrier & le rendre plus
» odieux. C'eſt ce qui obligea un Miniſtre
» d'Etat d'écrire à M. l'Archevêque de Rouen
» qu'on recevoit à la Cour beaucoup de plain-
» tes de la maniére dont ſe conduiſoit M.
» Mettayer dans le lieu de ſon exil, où l'on
» prétendoit qu'il cabaloit; afin qu'il s'en in-
» formât plus particuliérement & y donnât
» ordre. Le Prélat s'adreſſa donc au Curé de
» la Paroiſſe du Havre où l'Exilé demeuroit,
» & lui ordonna d'obſerver exactement toutes

» les démarches de celui dont on faiſoit tant
» de plaintes. Le Curé dans ce deſſein vint
» d'abord rendre viſite à M. Mettayer ; & ſans
» s'ouvrir à lui du ſujet qui l'amenoit, il lui
» demanda dans l'entretien ce qu'il diſoit de
» leur Ville, s'il la trouvoit belle, ce qu'il
» jugeoit des habitans. Je ne puis, lui répli-
» qua-t'il, rien dire de la Ville, n'en connoiſ-
» ſant que le chemin de mon logis à votre
» Paroiſſe, & de votre Egliſe à mon logis ; &
» depuis que je ſuis au Havre, je n'y ai parlé
» à perſonne qu'à mon hôte. Le Curé extrême-
» ment ſurpris répartit : Comment ; vous ne
» connoiſſez pas un tel ? C'étoit un de ceux
» qu'on avoit nommés au Curé, chez lequel
» on diſoit que M. Mettayer alloit ſouvent
» faire des cabales & tenir des aſſemblées. Ce-
» lui-ci répondit ſans s'émouvoir : Je vous
» aſſure, Monſieur, que je ne le connois
» point, que je ne l'ai jamais vu, & que je ne
» lui ai jamais parlé. Mais s'appercevant que
» le Curé avoit peine à ajouter foi à ce qu'il
» lui diſoit, & qu'il paroiſſoit prévenu, il le
» pria d'aller ſur le champ voir la perſonne
» qu'il lui nommoit, & de ſavoir de ſa pro-
» pre bouche ſi elle le connoiſſoit. Le Curé
» trouva cet expédient très-ſûr, & s'en alla
» ſur le champ trouver celui dont il s'agiſſoit.
» Il lui parla dans la converſation de M. Met-
» tayer ; & comme il vit qu'il ne lui en diſoit
» rien, il lui demanda s'il ne le connoiſſoit
» pas. Cet homme lui témoigna fort ſimple-
» ment que jamais il ne l'avoit vu, ni n'en
» avoit entendu parler. Le Curé étonné au
» dernier point, & convaincu parfaitement de
» l'impoſture de tous les bruits qu'on répan-
» doit contre lui, informa M. l'Archevêque

Digitized by Google

» de la vérité des choſes, & le Prélat en fit ſon
» rapport à la Cour.

» Cependant l'animoſité de ſes ennemis croiſ-
» ſant par la conviction même de leurs ca-
» lomnies, ils continuérent à l'affliger autant
» qu'ils purent. Comme l'air du Havre pa-
» roiſſoit extrêmement contraire à ſa vue, &
» qu'il étoit menacé de la perdre tout-à-fait,
» s'il y demeuroit davantage, ſes amis ob-
» tinrent que le lieu de ſon exil ſeroit chan-
» gé; & il vint un ordre pour le faire aller
» à Vire. Mais les mêmes Religieux dont j'ai
» parlé prévinrent ſon arrivée en cette Ville,
» & le décriérent comme un hérétique, afin
» que l'on s'en défiât comme d'un homme
» dangereux, & qu'on évitât d'avoir commerce
» avec lui. Enfin M. l'Evêque d'Evreux d'à-
» préſent mieux informé que ſon prédéceſſeur
» du vrai mérite & des excellentes qualités
» de M. Mettayer, ſollicita lui-même beau-
» coup ſon retour. Madame de Bouillon ayant
» auſſi engagé M. le Duc de Bouillon à le
» demander au Roi, il obtint la liberté de
» revenir à Evreux... La Cure de S. Thomas
» étant alors tombé à la nomination d'un
» Chanoine qui connoiſſoit & eſtimoit M.
» Mettayer, il réſolut de la lui donner. Il en
» parla à ſon Evêque qui lui témoigna qu'il
» en étoit fort content. M. Mettayer étant
» venu dans la ſuite aſſurer le Prélat de ſes
» reſpects; il lui témoigna autant d'eſtime &
» de conſidération, que ſon Prédéceſſeur avoit
» fait paroître d'éloignement pour lui. Com-
» me M. d'Evreux ſortoit de l'Evêché pour
» aller à la Conférence de ſes Eccléſiaſtiques,
» M. Mettayer qui l'avoit accompagné juſ-
» qu'à la porte du lieu où elle ſe tenoit, ayant

» voulu le quitter, l'Evêque lui demanda où
» il alloit. Vous ſavez, Monſeigneur, répon-
» dit M. Mettayer, que je ſuis exclus de ces
» aſſemblées. Oh ! ce n'eſt pas moi, répartit
» le Prélat, qui vous en ai exclus ; & je pré-
» tens que vous y aſſiſtiez à l'avenir. Puis le
» prenant par la main, il le fit entrer avec
» lui, & parla fort obligeamment de lui à tous
» ceux qui étoient préſens. Ainſi Dieu cou-
» ronne quand il lui plaît, dès cette vie, la
» patience de ſes ſerviteurs, & couvre de con-
» fuſion la mauvaiſe volonté de leurs enne-
» mis.

Cette longue digreſſion que j'ai faite, ne le paroîtra pas trop aux perſonnes qui aiment à connoître les gens de bien que Dieu a ſuſcités dans le dernier ſiécle. Ces deux-ci ſeront maintenant connus & augmenteront l'édification que fournit cette Hiſtoire de Meſſieurs de P. R.

XXVII. Œuvres de charité de M. du Foſſé dans la famine de 1693.

En 1693 & en 1694, M. du Foſſé eut occaſion de pratiquer deux grandes vertus, la ſoumiſſion à la Divine Providence dans les fléaux qu'elle envoie, & la charité envers les pauvres dans les tems de néceſſité. L'année 1693 fut bien triſte par la perte de toute la récolte, tous les bleds ayant ſéché ſur pied ; & la ſuivante le fut encore plus par l'horrible famine qui s'enſuivit. Un autre déſaſtre tomba ſur M. du Foſſé en 1694. Des miſérables piqués de ce qu'un fermier les avoit renvoyés durement, mirent le feu à la ferme qui appartenoit à M. du Foſſé, & elle fut conſumée en grande partie. Il fit uſage en cette occaſion de ſon chriſtianiſme. Il accepta pour lui-même avec une parfaite réſignation, la perte qu'il avoit faite, & voulut la porter tout

ſeul ; quoique ſon fermier fût en partie la cauſe de l'accident, pour avoir rebuté les pauvres. Il accourut au Foſſé pour penſer à les aſſiſter de ſon mieux. Après la famine finie, l'œuvre de M. du Foſſé ne le fut pas. Il fallut encore continuer à ſecourir les gens de la campagne, parce que la guerre continuoit toujours, les vexations ne finiſſoient pas, & les pauvres payſans étoient toujours expoſés à être pillés par les troupes qui paſſoient. Comme pendant cette famine Dieu vint au ſecours de ſon peuple d'une maniére qui tient du prodige, on ne ſera pas fâché d'en entendre le récit de la bouche d'un homme plein de foi, comme M. du Foſſé. L'anecdote d'ailleurs mérite bien d'être obſervée.

» Ce fut, dit-il, en cette même année 1694 » que Dieu fléchi par l'humiliation, par le » jeûne & par les priéres de ſon peuple, ar- » rêta ſon bras, & ceſſa de lui faire ſentir la » peſanteur de ſa juſtice. Au lieu que l'année » précédente tout le monde avoit été trom- » pé par les belles apparences d'une abondante » moiſſon qui ſe réduiſit à rien, on ne le fut » pas moins en cette année, mais d'une ma- » niére plus agréable, par les juſtes appréhen- » ſions que l'on eut d'une très-méchante ré- » colte, & que Dieu cependant contre toute » apparence rendit très-bonne. Tous les peu- » ples attribuérent avec raiſon un tel chan- » gement à l'interceſſion de ſainte Geneviéve » dont on deſcendit & porta la Châſſe en pro- » ceſſion dans Paris. Et ſans parler du bled » qui devint contre toute apparence le plus » beau du monde, & qui dès le mois de Juil- » let en fit diminuer le prix de la moitié, » nous remarquâmes quelque choſe de plus

» particulier aux fruits. Les arbres après avoir » bien fleuri s'étoient refermés, & il s'y étoit » engendré un ver, comme nous le vîmes en » les ouvrant : ainſi on croyoit tout le fruit » perdu. Mais Dieu le permit ainſi, afin qu'on » pût moins douter de l'effet de ſa toute- » puiſſance : car ces vers moururent ; le fruit » noua, crût, & mûrit même ſi promptement, » qu'il ſembloit que le Seigneur vouloit ſe » hâter de faire ſentir les effets de ſa miſéri- » corde à ſon peuple. Ce que nous obſervâmes » de très-ſingulier en cette année, c'eſt que » quoiqu'il y eût eu une grêle très-conſidéra- » ble en certains cantons, & entre autres chez » nous, les fruits qui en furent frappés ne » laiſſérent pas de profiter comme les autres, » & ne ſe pourrirent point dans la ſuite, mais » ſe conſervérent auſſi longtems que les plus » ſains, y ayant ſeulement le trou que la » grêle avoit fait.

XXVIII. Sa maladie & ſa mort.

M. du Foſſé en 1696 eut la premiére attaque d'une maladie longue & douloureuſe. Ce ne fut d'abord qu'un aſthme qui étoit cauſe qu'il avoit peine à parler. La terre du Foſſé n'étant pas loin des Eaux de Forges, il y alla rendre viſite à Madame la Comteſſe de Grammont, Dame de mérite & vraie amie de P. R. Il ne ſe rendit pas à la premiére invitation de la Dame ; car il s'étoit fait une loi de n'aller jamais à Forges dans la ſaiſon des Eaux, voulant éviter la diſſipation pour lui-même & la grande agitation pour ſa maiſon. En revenant de Forges, il ſe bleſſa à la jambe conſidérablement & garda le lit trois mois. Pour ſon premier mal, il alloit toujours croiſſant. Il eſſaya tous les remédes imaginables, moins par ſa propre détermination, que par condeſcendance

cendance pour ſes amis, chacun le preſſant de faire le ſien; mais ce fut ſans ſuccès. La paralyſie commença à ſe former ſur la langue. Enſuite il alla par ordre de M. Fagon aux Eaux de Bourbon, où il penſa mourir. On le mena auſſi au Médecin de Chaudrai, homme célébre dans ſon tems, & il rendit viſite en paſſant à la Dame d'un Château qui ſe trouvoit ſur la route. C'étoit Madame le Seſne de Téméricourt, mere de Mademoiſelle de Téméricourt une des derniéres penſionnaires de P. R. qui eſt morte à Paris en 1745, dans une grande réputation de vertu & de bonnes œuvres. M. l'Abbé le Seſne d'Ettemare qui vit encore, étoit neveu de cette Dame, étant fils de M. le Seſne de Bourdun frere de M. de Téméricourt. M. du Foſſé trouva ces deux familles formant une Egliſe domeſtique, dont la vertu, la piété & les œuvres de charité étoient l'ame. C'eſt le ſéjour que fit M. du Foſſé dans cette maiſon qui a donné occaſion aux Mémoires qu'il a compoſés, & d'où j'ai tiré tout ce qu'on vient de lire. Car Madame de Téméricourt ayant ſouhaité entendre quelque récit de l'empriſonnement de M. du Foſſé à la Baſtille, & Mademoiſelle du Foſſé pour la contenter l'ayant fait d'une maniére qui parut peu exacte à M. ſon frere, celui-ci demanda une plume, parce qu'il ne pouvoit pas parler, & fit ſur le papier une hiſtoire racourcie de cette avanture. Dans la ſuite il a fait la même choſe à la priére de ſa ſœur pour tous les autres événemens de ſa vie, ou plutôt, pour différens événemens concernant Meſſieurs de P. R. Il trouva dans ce travail un grand avantage pour lui-même, qui étoit d'être occupé agréablement dans ſon état de

paralyſie ; & l'avantage en a reflué ſur le public qui a profité des choſes édifiantes dont ces Mémoires ſont remplis. Il eſt mort de la maladie dont je viens de parler en 1698, & il a été enterré à ſaint Etienne du Mont. Son cœur fut porté à P. R. Voici la liſte de ſes ouvrages.

XXIX. Liſte des ouvrages de M. du Foſſé.

Mémoires de M. de Pontis, écrits en 1657 & 1658.

Vie de D. Barthelemi des Martyrs, traduite de l'Eſpagnol en 1658 & 1659. Cette traduction ſervit à M. de Saci pour compoſer la Vie du ſaint Archevêque qui a été imprimée.

Vie de S. Thomas de Cantorberi, en 1662.

Vie de Tertullien & d'Origene.

Les Vies des Saints du mois de Janvier & du mois de Février.

Explications de la Bible, connues ſous le nom de M. de Saci. Voici la portion de cet ouvrage qui a pour Auteur M. du Foſſé : le livre des Nombres : le Deuteronôme : Joſué : Ruth : le troiſiéme & le quatriéme livres des Rois : les deux livres des Paralipomènes : les deux livres d'Eſdras : Tobie : Judith : Eſther : Job : les Pſeaumes : le Cantique des Cantiques : Jérémie, Baruch, Ezéchiel, Daniel : les deux livres des Machabées, & les quatre Evangiles.

Mémoires ſur Meſſieurs de P. R.

Il a eu part auſſi à beaucoup d'autres ouvrages de M. le Maître & de M. de Saci, avec qui il travailloit. Il eſt à croire que nous aurions encore d'autres productions de ce ſerviteur de Dieu, qui ne ſeroient pas d'un moindre prix que celles qui exiſtent, ſi ſes papiers n'avoient pas été perdus dans le déménagement que fit M. de Saci, lorſqu'il paſſa de

la maiſon du Fauxbourg S. Marceau dans celle du Fauxbourg S. Antoine ; M. du Foſſé étant alors en Normandie à l'occaſion de la mort de M. ſon pere.

Monſieur d'Epinoi Saint-Ange.

XXX. Vie abregée de M. d'Epinoi Saint-Ange, Solitaire de P. R.

Raphaël le Charron Sieur d'Epinoi, étoit fils de M. le Charron Baron de Saint-Ange dans le Gâtinois, premier Maître d'hôtel de la Reine, & de Dame Anne de Boulogne qui eſt morte Religieuſe à P. R. ſous le nom de Sainte Eugénie. On peut voir la vie de la mere dans la premiére Partie. M. d'Epinoi avoit un frere aîné qui ſuccéda à la charge du pere, lorſqu'il quitta la Cour, pour ſe retirer à Saint-Ange, où il mourut au bout de quelques mois dans la pratique actuelle d'une ſincere piété. Celui-ci qui étoit le cadet, prit un meilleur parti que ſon aîné. Ayant été élevé dans les écoles de P. R. ſous M. Lancelot & les autres excellens maîtres qui en avoient le ſoin, reçut dès ſa tendre jeuneſſe des ſemences de vertu qui fructifiérent merveilleuſement bien. M. ſon pere étant mort, & Madame ſa mere ayant fait profeſſion à P. R. il ſe retira à P. R. des Champs dans un corps de logis que M. ſon pere y avoit fait bâtir pour y faire des retraites de tems en tems. Il ne faut pas douter que les priéres continuelles de ſa ſainte mere pour lui, auſſi bien que le zéle vraiment paternel avec lequel M. de S. Ciran priſonnier à Vincennes veilloit ſur ſon éducation, ne l'aient beaucoup aidé à obtenir du Seigneur les bénédictions ſinguliéres dont il a été prévenu. Il étoit l'un de ces deux jeunes Gentilshommes que ce pieux Abbé recomman-

da à M. Lancelot leur maître avec tant de tendreſſe, juſqu'à s'offrir d'être lui-même leur ſous-maître, quand il ſeroit en liberté. La Mere Angélique l'a auſſi toujours tendrement aimé : elle lui écrivoit ſouvent, & ſe chargeoit ſans façon de faire ſes commiſſions : elle l'a eu même ſpécialement préſent à l'eſprit, lorſqu'elle étoit prête à rendre les derniers ſoupirs. Car elle chargea la mere du jeune Monſieur, qui étoit alors aux pieds de ſon lit, de lui dire de ſa part, qu'il eût courage, que Dieu l'aideroit, & qu'ils ſeroient enſemble en l'autre monde.

Son occupation à P. R. étoit la priére, la lecture, le travail du jardin & divers autres ouvrages utiles à la maiſon ; car il avoit appris le métier de Vitrier, & à faire des lanternes de fer-blanc. Il vécut ainſi depuis 1651 qu'il entra parmi les Solitaires, juſqu'à l'entiére diſperſion. Il revint alors à Paris, & mena dans ſa maiſon une vie auſſi retirée & auſſi édifiante qu'à P. R. Il fit preuve de ſa grande vertu en refuſant d'un côté un riche Prieuré, bénéfice ſimple au milieu de Paris qui lui fut offert, & de l'autre renonçant à des établiſſemens très-avantageux que pluſieurs familles lui préſentérent. On peut voir dans la premiére Partie, à l'endroit où eſt le récit de la mort de Madame ſa mere, comment il s'employa courageuſement, & réuſſit en effet à faire célébrer, malgré M. de Péréfixe, un Service ſolemnel au milieu de Paris, pour ſa vertueuſe mere morte avec le refus des Sacremens. Il étoit eſtimé & aimé de M. de Saci d'une maniére toute particuliére. Ce ſaint Eccléſiaſtique ne vouloit point loger ailleurs que chez lui, toutes les fois qu'il venoit à Paris. En 1676 M.

Digitized by Google

de Saint-Ange retourna à P. R. des Champs, dans le deſſein d'y finir ſes jours. Il y avoit paſſé quelques mois, lorſqu'il tomba dans une longue & douloureuſe maladie, qui étoit une diſſenterie. On le tranſporta à Paris, dans l'eſpérance qu'il y trouveroit quelque ſoulagement à ſon mal. M. de Saci ne le quitta preſque point pendant les trois ſemaines que dura encore ſa maladie, autant empreſſé à s'édifier des beaux ſentimens du malade, qu'à le conſoler & à le ſoutenir dans ſes ſouffrances: & lorſqu'il fut mort, quelques perſonnes paroiſſant douter ſi M. d'Epinoi avoit ſatisfait à tout, & rempli toute juſtice & pendant ſa vie, & à ſa mort, & dans ſes diſpoſitions teſtamentaires; M. de Saci répondit laconiquement & d'un ton de voix ferme, Qu'*on ne devoit pas ſe mettre en peine de M. d'Epinoi* : parole qui dans la bouche de M. de Saci diſoit beaucoup, & valoit un éloge. Il mourut le 12 Septembre 1676 âgé de 45 ans. Il fut enterré comme il l'avoit ſouhaité à P. R. auprès de ſa vertueuſe mere.

Monſieur de Pontis.

XXXI. Vie de M. de Pontis.

Ce fut vers la ſeconde guerre de Paris en 1652 que ce célébre Officier ſe retira à P. R. des Champs, où M. d'Andilli ſon ami l'avoit attiré. Comme il avoit paſſé plus de 50 ans dans les armées, & qu'il n'en a paſſé que vingt dans la pénitence, ce que je vais rapporter de lui ſera preſque tout de ſa vie militaire. Ceci ne ſera point cependant étranger aux vues de Religion qui doivent être l'objet capital de cette Hiſtoire: parce que l'on y verra preſqu'à chaque pas une attention toute ſinguliére de

la Providence, tant pour le préſerver d'une multitude de dangers où il auroit du cent fois périr, que pour le garantir des liens qui auroient pu l'attacher irrévocablement au ſiécle, en ne permettant pas qu'il ait jamais réuſſi à s'avancer, & lui faiſant ſans ceſſe eſſuyer infortune ſur infortune. Les vertus morales d'ailleurs qu'il a pratiquées pendant tout le tems qu'il a paſſé dans le monde, & dont nous ferons le récit, ſont comme les matériaux que Dieu a mis en œuvre pour le ſanctifier dans la ſuite. Outre que ce récit des vertus guerriéres dans un Solitaire de P. R. tournera à l'honneur de cette compagnie de Pénitens parmi leſquels il ſe trouvoit de tels hommes ; & à la gloire même de la piété, qu'on ne pourra plus accuſer d'être le partage des petits eſprits & des ames du commun.

XXXII.

Il paſſe quelque tems dans le Régiment des Gardes. Ses avantures dans ce Régiment.

Louis de Pontis étoit de Provence ſur les confins du Dauphiné. Il nâquit vers l'an 1584 d'un pere Gentilhomme qui avoit long-tems ſervi dans les armées, & qui avoit pour principal bien la terre de Pontis. Comme le jeune M. de Pontis n'étoit pas l'aîné de ſa famille, il fut obligé de travailler par lui-même à ſon établiſſement dans le monde. Ayant perdu ſon pere & ſa mere fort jeune, il ſe mit cadet dans le Régiment des Gardes ſous le regne d'Henri IV. Il eut dès-lors deux avantures, l'une qui lui valut la priſon, & l'autre qui lui mérita une petite penſion ; toutes les deux également innocentes & honorables pour lui. La premiére fut qu'un de ſes camarades étant condamné à paſſer par les armes pour cauſe de duel, & l'ayant prié en qualité d'ami de lui tirer le premier coup, il le refuſa. L'horreur qu'il eut d'un ſervice d'ami de cette nature fut telle,

Digitized by Google

que les Officiers ne purent jamais le faire obéir au commandement qu'ils lui en firent, avec menaces de le mettre à la place du criminel. Il tint donc ferme, & fut conduit ſur le champ en priſon. Mais il n'y reſta que peu de jours, parce que les Officiers virent bien que de ſa part ce n'étoit pas entêtement, ni rébellion, mais un ſentiment d'humanité & une tendreſſe d'amitié. Quelque tems après, comme il étoit en ſervice à Fontainebleau, il arriva que le Roi voulut faire ſuivre la nuit un Seigneur qu'il ſoupçonnoit de fréquenter ſecrettement une Dame qui demeuroit dans le Château. Il enjoignit à un Officier aux Gardes de lui faire choix d'un ſoldat, homme adroit & réſolu, propre à cette expédition. Pontis fut choiſi, & s'acquitta de la commiſſion parfaitement bien. Le Roi voulut l'entendre faire lui-même le récit de l'expédition & des riſques qu'il avoit courus: car il avoit été apperçu par le Seigneur, qui avoit penſé revenir ſur lui l'épée à la main. Le Roi ayant été content, lui donna ſur le champ une penſion de cent écus, dont il toucha une année dans le moment même. La généroſité dont il a fait preuve toute ſa vie commença dès-lors à ſe montrer; car il donna la moitié de la ſomme au Caporal à qui il avoit l'obligation du choix qu'on avoit fait de lui, & prêta une partie du reſtant à quelques camarades qui étoient dans le beſoin.

Après quelque tems de ſervice dans le Régiment, il lui ſurvint une mauvaiſe affaire qui l'obligea de prendre la fuite, & de ſortir du Royaume, où il lui arriva une ſeconde infortune. Il s'étoit malheureuſement engagé dans un duel, où il ſervit de ſecond. Il fut pris &

mis en priſon. Ses camarades l'en ſauvérent par le moyen d'une corde qu'ils lui jettérent du haut d'une cheminée dans la chambre où il étoit enfermé. Etant en liberté, il paſſa en Hollande, pour ſe ſouſtraire à la peine de mort qui lui étoit aſſurée. Ayant voulu enſuite paſſer en Allemagne pour voir le pays, avec quelques Gentilshommes de ſon âge qu'il avoit trouvés en Hollande, il fut arrêté avec eux par des coureurs de l'armée du Prince d'Orange qui les traitérent de déſerteurs, & les mirent en priſon. Un de la bande dreſſa une requête en beau Latin & toute pleine d'eſprit, qu'il fit préſenter au Prince pour la juſtification des priſonniers. La piéce plut à Son Alteſſe, qui leur accorda leur grace à condition de ſervir quelque tems dans ſes troupes. Ils revinrent enſuite en France, & Pontis réuſſit de même à obtenir ſa grace pour la faute qui avoit été le ſujet de ſa fuite. La derniére avanture de Pontis pendant le tems de ſon ſervice dans les Gardes, fut une expédition hazardeuſe à laquelle l'employa M. de Crequi ſon Meſtre de Camp. Il s'agiſſoit de reprendre le Château de Savigni à quatre lieues de Paris, qu'il prétendoit lui appartenir, & dont ſon beau-frere s'étoit emparé. Pontis lui quatriéme réuſſit à s'en rendre maître & à en chaſſer trois ſoldats qui le gardoient. Il tint ferme enſuite contre des Arrêts du Parlement qui remettoient le beau-frere en poſſeſſion du Château, & dont Pontis ſe moqua. Enfin il eſſuya une eſpéce de ſiége de la part d'une troupe d'Archers qui y furent envoyés ; & quand il vit qu'il ne pouvoit tenir plus longtems, il trouva le moyen de s'échapper, paſſant hardiment au travers de tous ces ſatelli-

Digitized by Google

tes, qu'il étonna par ſon air de réſolution.

XXXIII. Il paſſe dans le Regiment de Champagne, dont il eſt fait Enſeigne. Autre avanture.

Nous ſuivrons maintenant M. de Pontis dans le Régiment de Champagne, dans lequel il entra, ſe laſſant de reſter toujours dans celui des Gardes ſans avancer. M. de Boulogne, Colonel de Champagne, lui donna l'enſeigne du Régiment, & lui fit avoir enſuite de la Cour la place de Lieutenant de Roi de Nogent proche Langres, dont il étoit Gouverneur. M. de Pontis ſignala ſa bravoure & en même tems ſa ſage modération dans ce nouveau poſte en pluſieurs rencontres. Paſſant un jour dans un bois pour aller à Verdun, ayant un Chanoine de Verdun pour toute eſcorte, il fut attaqué par ſix voleurs. Il ſe défendit preſque lui ſeul contre ces ſix hommes; & quoiqu'ils fuſſent bien armés, il les laſſa en jouant du bâton à deux bouts, de telle ſorte qu'ils ſe retirérent, laiſſant un de leur troupe conſidérablement bleſſé à la tête, d'un coup que Pontis lui avoit porté. Il arriva donc à Verdun, & le lendemain le bleſſé fut arrêté & pendu. Une autre ſcéne bien plus épineuſe & tragique ſuivit celle-ci. C'étoit alors la guerre qu'on appelle des Princes. Des Gentilshommes qui avoient pris parti pour les Princes, & qui étoient des gens déterminés, infectoient tout le pays, & exerçoient des brigandages affreux. Ils pilloient les châteaux, les fermes, mettoient le feu par-tout. Un entre autres, nommé Aurillot, porta la barbarie juſqu'à brûler un Fermier avec ſa femme & ſes enfans au milieu de leur cour. M. de Pontis aſſembla une petite troupe de gens de cheval au nombre de ſoixante, & vint de nuit inveſtir le village où étoit Aurillot. Ils entrérent dans la maiſon, & firent Aurillot priſonnier. Ils l'a-

menérent à Langres, où le vainqueur penſa périr pour le priſonnier. Un Bourgeois tranſporté de colere contre ce malheureux, lui tira un coup de mouſquet, qui au lieu de l'adreſſer porta ſur M. de Pontis, & lui perça ſon chapeau. La Nobleſſe du pays s'attroupa pour délivrer Aurillot. Ils exigeoient qu'il fût relâché moyennant une rançon, comme étant priſonnier de guerre. Mais on leur répondit que c'étoit comme incendiaire qu'il étoit arrêté. Ses partiſans demandérent alors qu'on lui fît au plutôt ſon procès, comptant qu'après le jugement il en appelleroit au Parlement, où il faudroit le conduire, & ſe promettant bien de le tirer à force ouverte des mains des Archers ſur la route. Il fut jugé & condamné à être décapité. Mais M. de Pontis le fit conduire à Paris par un chemin détourné de trente lieues, & trompa ainſi les amis du priſonnier. La ſentence fut confirmée à Paris & miſe à exécution en place de Gréve. M. de Pontis ſe trouva par-là extrêmement odieux à la Nobleſſe de la Province. Il fit bonne contenance & paya de ſa perſonne en homme de tête, ſans faire cependant aucune imprudence. Il prévint de politeſſes celui des Gentilshommes qui étoit le plus animé, & le gagna au point qu'il fut le premier à faire payer aux villages qui relevoient de lui une impoſition que M. de Pontis y avoit fait publier en exécution des ordres de la Cour.

XXXIV. Sa bravoure le fait connoître du Roi Louis XIII.

La guerre des Princes finit : mais au bout de quelques années elle ſe renouvella. M. de Pontis fut commandé pour mener au Régiment dans le Poitou une recrue de 200 hommes. La traverſe étoit périlleuſe. Le Cardinal de Guiſe à la tête de ſix Eſcadrons atteignit

la petite troupe à une lieue de Sezannes. M. de Pontis agit de tête en cette occaſion. Ayant rencontré beaucoup de charrettes chargées de vin, il les fit ranger ſur deux files, plaça ſes deux cent hommes dans l'entre deux, & ferma les deux bouts, en faiſant revenir les dernieres charrettes pour ſe rejoindre. Lorſque les premiers des ennemis vinrent au trot pour enfoncer le retranchement, dix hommes de la troupe qui étoient poſtés au dehors du retranchement, tirérent ſur eux à brûle-pourpoint, & furent à l'inſtant relevés par dix autres qui firent feu de même, & jettérent par terre un nombre d'attaquans. La choſe arriva par deux fois. Le Cardinal de Guiſe penſa qu'il n'étoit ni ſage ni sûr de vouloir forcer des gens auſſi braves, & d'ailleurs prêts à ſe battre en deſeſpérés. Ainſi il fit faire alte. M. de Pontis fit défiler ſon monde à la faveur de la nuit dans un bois qui conduiſoit juſqu'à Sezannes, où ils entrérent & ſe mirent en sûreté. Ce fut un ami que ſe fit alors Pontis du Cardinal de Guiſe; car il demeura ſi étonné de cette bravoure dans un ſimple Lieutenant, qu'après la guerre des Princes terminée, il raconta lui-même l'avanture au Roi, lui préſenta M. de Pontis, & l'aima tendrement tant qu'il vécut.

Ce fut proprement en ce tems-là que celui-ci commença à être connu du Roi, qui depuis l'a toujours conſidéré ſinguliérement, comme nous le verrons. Une rencontre très-remarquable vint à propos pour le mettre encore mieux dans l'eſprit du Roi. En 1620 Sa Majeſté fit en perſonne le ſiége de S. Jean d'Angeli, qui étoit une des places d'armes des Huguenots. Notre Lieutenant de Champagne fut

commandé avec 40 hommes pour être tout prêt à monter ſur la bréche, auſſi-tôt qu'une mine auroit joué. Pontis s'étoit muni de manequins, en cas qu'il eût été néceſſaire de ſe retrancher en les rempliſſant de terre. Il s'aviſa de faire mettre à chacun ſon manequin ſur ſa tête, pour n'avoir pas les mains embarraſſées. Cette eſpéce de hazard ſauva la vie à toute la troupe. Car la mine ayant joué, toutes les terres malheureuſement tombérent de leur côté, & ils ſe trouvérent enſevelis deſſous. Mais ces manequins dont ils étoient coëffés rompirent une bonne partie du coup, & leur laiſſérent d'ailleurs la liberté de reſpirer par deſſous. Le Roi loua fort l'invention, la trouva très-bonne, & on en a depuis fait uſage dans les ſiéges. » C'eſt, dit ingénument » M. de Pontis, toute la recompenſe que j'en » ai eue. C'étoit toujours le Lieutenant de » Champagne, & rien de plus.

Ses talens & ſa bravoure parurent encore d'une maniére plus éclatante en 1621 dans le ſiége de Montauban par un grand nombre de belles actions qu'il y fit; étant toujours prêt, ſoit que ce fût ſon tour ou non, à prendre ſur lui les expéditions les plus périlleuſes. Il en fit deux entre autres bien honorables pour lui. La premiére fut d'aller avec 50 hommes forcer un gros d'ennemis qui tenoient priſonnier le Régiment de Picardie avec ſon Colonel M. Zamet. La ſeconde, de monter lui ſeul ſur une bréche, pour découvrir s'il n'y avoit point dans la place quelqu'ouvrage qui rendît l'aſſaut général infructueux & trop meurtrier. Il rendit en cela un ſervice important au Roi & à ſon armée. Car il vit qu'au bas de la bréche en dedans il y avoit un re-

tranchement épouvantable gardé par un gros bataillon ; ce qui auroit causé infailliblement la perte de tout ce qui seroit monté à l'assaut. Il essuya une décharge terrible de ces gens retranchés dès qu'ils l'apperçurent. Mais Dieu le préserva visiblement ; & tous les coups portérent sur ses armes. Ce fut sans doute la recompense du recours qu'il avoit eu à Dieu. Car avant que de monter, il s'étoit mis à genoux au bas de la bréche, & avoit fait sa priére à la vue de toute l'armée qui le regardoit de loin ; & lorsqu'il se jetta au bas de la bréche après la découverte faite, il se mit de même à genoux pour remercier Dieu de la protection qu'il lui avoit accordée. Ainsi quoique M. de Pontis n'eût pas alors à beaucoup près tout ce qu'il faut pour faire un bon Chrétien, il a toujours eu cependant un fond de Religion & de crainte de Dieu. Voici comment il parle dans ses Mémoires à cette occasion.

XXXV. Sentimens Religieux de M. de Pontis.

» Il y a peut-être des braves qui regarderont comme une foiblesse, que dans une occasion si périlleuse, j'aie pensé plutôt à recourir à Dieu, qu'à m'abandonner à une sotte confiance qui fait courir brutalement & comme les yeux bandés par-tout où la mort est la plus visible. Mais il me semble que dans ces rencontres où on ne voit presqu'aucun moyen de sauver tout ensemble l'honneur & la vie, quand on ne se souviendroit pas qu'on est Chrétien, il suffit d'être homme pour penser à celui qui peut ôter non-seulement la vie, mais le cœur même à ceux qui s'imaginent en avoir le plus. Et m'étant trouvé pendant 50 années dans des occasions aussi hazardeuses, que peut-être aucun homme de mon tems ; je

» puis rendre ce témoignage que j'ai vu aſ-
» ſez de perſonnes qui faiſoient vanité de
» n'avoir point de Religion ; comme ſi leur
» impiété devoit paſſer pour une marque de
» courage : mais que j'ai reconnu ſouvent que
» c'étoient plutôt de grands fanfarons que des
» braves effectifs : que ſi le péril étoit à droit,
» ils tournoient à gauche ; & qu'ils payoient
» d'adreſſe, lorſqu'il s'agiſſoit de payer de leurs
» perſonnes. » Je rapporterai tout de ſuite un diſcours également religieux que lui tint ce M. Zamet dont j'ai parlé plus haut, avec qui il étoit étroitement lié depuis le ſervice qu'il lui avoit rendu, de le tirer des mains de ceux qui le tenoient priſonnier. Il eſt édifiant d'entendre parler auſſi chrétiennement deux militaires, auſſi recommandables d'ailleurs par leur bravoure. Voici à quelle occaſion M. Zamet dit ce qui va ſuivre.

Le Roi ayant cru devoir abandonner le ſiége de Montauban, l'armée fit ſon décampement avec une précipitation qui ne faiſoit guéres d'honneur aux troupes, & qui ſentoit plutôt une fuite qu'une retraite. » Je vous aſſure,
» dit alors M. Zamet converſant avec M.
» de Pontis, qu'il paroît bien que le Dieu de
» juſtice eſt le Dieu des batailles, & qu'il en
» donne le gain à qui il lui plaît, & à ceux
» même qui ſont contre lui : (car les aſſiégés
» étoient des Huguenots ;) parce que ceux qui
» défendent ſa cauſe le font ſi mal, & atti-
» rent ſi juſtement ſur eux ſa colere par leurs
» crimes, qu'il les punit ſur le champ, en leur
» donnant le deſavantage & répandant des ter-
» reurs paniques dans leurs armées. On le voit
» aſſez dans cette occaſion, où la nôtre fuit
» d'elle-même ſans ſavoir pourquoi. C'eſt viſi-

» blement un coup de la main de notre Dieu, » de ce que contre toutes les apparences humaines nous n'avons pu prendre cette place, » qui, ſelon le cours ordinaire des armes, » devoit tomber ſous la puiſſance du Roi. Ses » jugemens ſont bien différens de ceux des » hommes, qui s'arrêtent à l'écorce & au dehors des événemens, ſans en pénétrer les » reſſorts les plus cachés. Nos ennemis ne ſeront pas ſans doute moins trompés que » nous; puiſqu'en ſe glorifiant de leurs avantages, ils ne comprennent pas que la victoire que Dieu leur donne, ne les rendra » que plus malheureux, par la fauſſe confiance qu'ils ont que c'eſt la marque de la » juſtice de leur cauſe: & qu'il ſçaura bien » dans un tems ou dans un autre leur faire » ſentir la perte qu'ils font, lorſqu'ils ſe flattent de tout gagner. Adorons donc & admirons, ajouta-t'il, les châtimens qu'il exerce » d'une maniére ſi différente ſur les uns & ſur » les autres. » Eſt-ce un homme de guerre qui parle ainſi? Ne croiroit-on pas entendre parler un S. Auguſtin?

XXXVI. Il paſſe dans le Régiment de Picardie, où il a une Lieutenance. Belle action pour ſauver la vie & l'honneur à une jeune fille.

Notre Lieutenant du Régiment de Champagne va paroître déſormais comme Lieutenant du Régiment de Picardie. C'eſt ainſi que la fortune n'alloit pas vîte pour lui. Le Roi avoit voulu le faire Capitaine dans Champagne, & lui en avoit fait expédier le brevet. Mais ce M. Zamet Colonel dans Picardie, le conjura de ne point ſe ſéparer de lui, lui offrant la Lieutenance de la Meſtre de Camp. M. de Pontis ne put pas réſiſter à ſes empreſſemens: il conſentit à faire le ſacrifice du poſte de Capitaine dont le Roi le gratifioit. Le Roi agréa la choſe, & lui accorda les appointe-

mens de Capitaine, avec un nouveau titre qu'il créa pour lui, qui étoit de premier Lieutenant dans les armées du Roi. Cette reſſource fut de très-petite conſéquence par l'événement. Ce nouveau titre l'expoſa à la jalouſie des Officiers qui refuſoient ſouvent de lui obéir, & lui ſuſcitoient des affaires auprès des grands Officiers. Outre que peu de tems après il perdit la ſociété de celui pour l'amour de qui il avoit fait le ſacrifice; le Roi ayant fait quitter à M. Zamet ſon Régiment, pour l'avoir plus près de lui. M. Zamet pour marque d'amitié, ſtipula avec celui à qui il vendit ſon Régiment, qu'il donneroit mille écus à ſon cher Lieutenant. M. de Pontis continua donc à ſervir dans le Régiment de Picardie ſous M. de Liancourt, qui avoit pris la place de M. Zamet, dont il fut toujours très-eſtimé. Il ſe trouva dans beaucoup d'actions glorieuſes au Régiment, à la priſe de pluſieuts petites Villes ſur les Huguenots.

Dans une de ces rencontres il ſe ſignala devant Dieu & aux yeux de la Cour par une action très-édifiante. La petite Ville de Négrepeliſſe ayant été priſe d'aſſaut & miſe à feu & à ſang, une jeune fille fort bien faite vint ſe jetter entre ſes bras pour ſauver & ſa vie & ſon honneur. Il la reçut, la fit entrer dans ſa hute, & l'y cacha. Etant obligé d'aller au Quartier du Roi, & ne doutant point que des Officiers moins ſcrupuleux que lui n'eſſayaſſent de lui ravir cette pauvre fille pour ſatisfaire leur brutalité, il s'aviſa de la cacher dans le ventre d'une vache qui étoit ouverte & pendue dans ſon logis. L'expédient lui réuſſit; & les déterminés étant entrés chez lui dans ſon abſence, cherchérent leur proie

Digitized by Google

inutilement. Le Roi ſçut l'avanture, & en loua fort le vertueux Lieutenant. Celui-ci écrivit aux parens de la fille qui étoient à quatre lieues de-là, de venir la chercher, & il la leur rendit refuſant tout ce que ces bonnes gens vouloient lui donner par reconnoiſſance. Il rapporte dans cet endroit de ſes Mémoires une action auſſi belle & dans le même goût, d'un premier valet de chambre du Roi. Cet honnête homme voyant des ſoldats qui emmenoient une grande quantité de femmes & de filles, courut à eux avec une bourſe pleine de piſtoles: il leur en demandoit une pour une piſtole, une autre pour deux, une troiſiéme pour trois; & allant ainſi dans toutes les rues, il en acheta juſqu'au nombre de quarante qu'il emmena au Quartier du Roi, où il les mit en ſûreté; & les renvoya enſuite dans leurs familles.

Si M. de Pontis ſe félicitoit de cette bonne œuvre, il ſe reprochoit bien au contraire une action de férocité qui lui échappa au ſiége de Montpellier. Tenant ſerrée dans un réduit une troupe de ſoldats de la Ville qui avoient fait une ſortie, il entendit quelqu'un crier, M. Zamet eſt mort. A ce mot la douleur le ſaiſit, & dégénere bientôt en une eſpéce de rage: il fait maſſacrer ſans miſéricorde tous ces pauvres gens qui demandoient quartier, voulant ainſi venger brutalement la mort de ſon cher ami. Cependant M. Zamet n'étoit pas mort alors; on le rapporta au camp bien bleſſé, & il ne mourut que quelques jours après. Ce héros chrétien fit à M. de Pontis une remontrance d'une force étonnante ſur l'inhumanité de ſon procédé & ſur le carnage qu'il avoit fait à ſon ſujet; comme ſi de tuer ces pauvres

gens, lui pouvoit être de quelqu'utilité, lui étant mort. Pontis eut donc alors une double désolation, l'une de voir mourir son cher maître, & l'autre de se voir lui-même coupable d'une telle barbarie, & hautement condamné par celui qu'il avoit cru servir en cela. Aussi regarda-t'il comme une punition du Ciel une blessure qu'il reçut dans le même siége, ayant eu le talon fracassé par une balle de mousquet. Il fut six mois au lit, & pensa mourir. Il étoit condamné par les Médecins à souffrir l'opération de lui couper la jambe où la gangréne s'étoit mise : mais il envoya chercher promptement à quinze lieues un Chirurgien dont il se souvint, qui avoit un spécifique pour la gangréne. Le reméde fut employé & réussit.

XXXVII. Il rentre dans le Régiment des Gardes où le Roi le fait Lieutenant & le charge d'y rétablir la discipline militaire.

M. de Pontis étoit né apparemment pour être Lieutenant. Voici une troisiéme Lieutenance où nous l'allons voir passer, la Lieutenance dans les Gardes. Le Roi le fit venir exprès à Paris pour lui proposer le choix de cet emploi dans ses Gardes, ou d'une Compagnie dans un vieux Corps. Il se défendit de faire lui-même le choix, qu'il laissa tout entier à la décision du Roi. Or Sa Majesté opta pour la Lieutenance. Ce que le Roi se proposoit, c'étoit de remettre l'ordre & de rétablir la discipline dans ce Corps. Aussi Sa Majesté déclara à M. de Pontis, qu'il vouloit qu'il lui rendît compte de tout, qu'il prît l'ordre d'Elle immédiatement dans les choses importantes, & qu'il ne s'éloignât jamais de sa personne. Ceci formoit une espéce d'esclavage, qui ne plaisoit pas beaucoup à M. de Pontis. Il pensa donc à exécuter les intentions du Roi, & se mit en devoir de tenir la main aux

Digitized by Google

régles très-ſévérement. Comme ſa réputation étoit grande, beaucoup de familles de condition lui donnoient leurs enfans à former, & les faiſoient entrer dans ſa Compagnie en qualité de cadets. Mais ſi cela lui faiſoit honneur, cela lui ſuſcitoit auſſi bien des embarras. Car il ne réduiſoit pas auſſi facilement ces jeunes Gentilshommes, qu'il auroit fait de ſimples ſoldats. Auſſi avoit-il tous les égards qu'il pouvoit pour cette jeune Nobleſſe. Il les faiſoit quelquefois commander la Compagnie, pour leur apprendre tout à la fois à être Capitaines & à être ſoldats. Dans les marches il tâchoit de leur procurer des logemens diſtingués, & avoit obtenu du Roi d'avoir double logement pour ſa Compagnie. D'un autre côté il ne ſouffroit pas qu'ils fiſſent la moindre baſſeſſe, par exemple, qu'ils ſe miſſent à piller. Et c'étoit pour leur apprendre à ne le point faire, & à ne le point permettre aux ſoldats, quand ils ſeroient en charge, que toutes les fois qu'il ſortoit d'un village, il faiſoit la cérémonie ſuivante. Il mettoit ſa Compagnie en bataille hors le village, & faiſoit publier que ſi quelque payſan avoit quelque plainte à faire, il ſe préſentât ſans rien craindre : & ainſi avant que de déloger, il faiſoit tout rendre ce qu'on avoit pris.

Ce n'étoit pas ſeulement la diſcipline des ſoldats qui l'embarraſſoit & le moleſtoit. Les Capitaines du Régiment lui donnoient auſſi de la tablature, jaloux des préférences que le Roi lui donnoit dans des occaſions, des tête-à-tête aſſez fréquens qu'il avoit avec Sa Majeſté, & des affaires ſecrettes dont elle le chargeoit. Par exemple, le Roi lui donna une fois commiſſion d'aller paſſer quelque tems au Fort-

Louis, ſans qu'il parût que ce fût par ſon ordre, pour étudier ſous M. Arnauld oncle de M. d'Andilli, qui en étoit Gouverneur, & qui étoit le plus habile homme du Royaume au fait de la guerre; & pour rendre compte enſuite à Sa Majeſté de toutes les connoiſſances nouvelles dans l'art militaire qu'il y auroit acquiſes. La mauvaiſe volonté des Officiers aux Gardes leur fit faire un jour une entrepriſe contre lui, dans laquelle ils croyoient qu'il ſuccomberoit. Le Roi l'avoit retenu auprès de lui à Fontainebleau pour l'employer à une expédition, qui étoit d'arrêter le Comte Ornano. Quelques jeunes gens de ſa Compagnie s'en retournant à Melun, prirent querelle & ſe battirent. Il y en eut deux de tués, l'un deſquels étoit le fils d'un grand Seigneur. Les Capitaines voulurent profiter de l'occaſion pour perdre M. de Pontis qui n'avoit pas fait ſa fonction de Lieutenant dans le retour de ſa Compagnie, & s'étoit abſenté. Ils vinrent préſenter au Roi une Requête tendante à ce qu'il leur fût permis d'informer contre des Lieutenans qui négligeoient le devoir de leur charge. Sa Majeſté le leur permit, & voulut qu'on lui rapportât les informations quand elles ſeroient faites. La choſe fut exécutée; & le Roi pour leur faire ſentir le peu de cas qu'il faiſoit de leur entrepriſe, dont il devinoit bien la cauſe, jetta au feu les informations, & fit défenſe au Prévôt de continuer les pourſuites.

XXXVIII. M. de Pontis éprouve pluſieurs revers.

Toute cette affection du Roi pour Pontis ne le rendoit pas beaucoup plus riche. Cependant vers ce tems-ci Sa Majeſté lui fit une gratification de 40000 liv. à prendre ſur un Partiſan opulent. Mais il eut des difficultés & des peines infinies à eſſuyer, pour ſe faire payer. Le Par-

tiſan, maître chicaneur, le traîna par des procédures ſans fin. Pontis avoit beau obtenir des Arrêts du Conſeil contre lui, même par priſe de corps : le ruſé perſonnage ſavoit toujours s'en tirer. Ce fut dans cette affaire qu'arriva la ſcéne comique de l'Huiſſier pris dans un ſac. Comme les Huiſſiers venoient ſouvent faire des ſignifications à M. de Pontis, celui-ci ſe laſſant un peu de ces viſages importuns, voulut uſer non de violence, mais d'adreſſe pour les faire ceſſer. Il fit ajuſter une trape à la porte de ſa chambre, ſous laquelle étoit attaché un grand & fort ſac pour recevoir ce qui tomberoit. L'ordre fut donné aux valets de décrocher la trape, quand l'Huiſſier ſeroit entré dans la chambre. Un jour il en entre un tenant en main un exploit : il ſalue très-humblement M. de Pontis, & lui demande poliment ſa permiſſion pour lui dépoſer l'exploit. M. de Pontis le traite avec hauteur, prend le ton d'un homme en colere : le pauvre Huiſſier recule & gagne la porte. Il fut bien étonné qu'en paſſant, la trape fait la baſcule ſous ſes pieds, & il ſe trouve enfermé dans un ſac ſans ſavoir ce que c'eſt, ni s'il eſt mort ou en vie. Il crie & ſe lamente : on le laiſſe un bon quart d'heure dans le ſac ; & enſuite on le retire, & il s'en va bien ſot & plein de vergogne.

L'année 1627 fut fameuſe par le ſiége & la priſe de la Ville de la Rochelle. Elle fut auſſi très-féconde en avantures pour M. de Pontis. Il fit des merveilles à ce ſiége comme partout ailleurs : mais il éprouva des contretems. Le Cardinal de Richelieu le fit ſonder par ſon favori le P. Joſeph Capucin, pour voir s'il ne pourroit pas ſe l'attacher. On ſçait

que telle étoit l'ambition du Cardinal d'avoir des créatures qui lui fuſſent livrées, & qui le regardaſſent comme des ſujets regardent leur Souverain. M. de Pontis qui ne ſçavoit ce que c'étoit que de donner à un autre ce qu'il ne devoit qu'à ſon Roi, n'étoit pas d'humeur de ſe livrer. Le confident du Cardinal le trouva donc entiérement fermé aux propoſitions qu'il lui fit. C'eſt ce qui commença à indiſpoſer contre lui le Cardinal, qui dans la ſuite lui en a fait éprouver plus d'une fois ſon reſſentiment. M. de Pontis eut auſſi quelque démêlé avec le P. Joſeph, qui voulant ſe mêler d'opérations de guerre, contrediſoit M. de Pontis dans le Conſeil du Roi, ſur les vues que celui-ci avoit concernant le ſiége. Un autre contre-tems vint encore à la charge ſur le pauvre Lieutenant. Ce fut que le Capitaine de ſa Compagnie voulant ſe retirer, on lui propoſa d'acheter la charge. Comme il n'en avoit pas le moyen, il remercia. Mais il ne put ſe retenir, & ſe plaignit aſſez haut, de ce qu'après que le Roi lui avoit promis depuis ſi long-tems une Compagnie, maintenant qu'il y en avoit une vacante, & qui n'avoit même rien coûté au dernier poſſeſſeur, on ne penſoit point à lui pour l'en gratifier. Le Roi fut un peu piqué de ſes plaintes qui vinrent juſqu'à lui, & néanmoins fit donner quatre mille livres à M. de Pontis par gratification. Ainſi le voilà encore reſté Lieutenant : ſans compter qu'il penſa perdre ſes quatre mille livres par quelques murmures indiſcrets qui lui échappérent encore chez le Surintendant des Finances, auprès de qui il alloit chercher cette ſomme.

Digitized by Google

XXXIX. Terrible affaire qu'il eut avec ſon Meſtre de Camp. Il court riſque d'être condamné à mort

Mais il eut une autre affaire bien plus ſérieuſe qui penſa le perdre pour toujours. A l'approche d'une action, étant envoyé par le Roi pour avertir tous les Officiers de venir prendre l'ordre, il dit à M. de Canaples ſon Meſtre de Camp, qu'auſſitôt qu'il auroit exécuté la commiſſion de Sa Majeſté, il reviendroit à ſes ordres ; mais qu'il le prioit de ſe ſouvenir que c'étoit à lui Pontis à commander les enfans perdus. De retour de ſon meſſage, il apprend qu'un autre a été nommé pour le poſte des enfans perdus. Piqué de l'injuſtice qu'on lui fait, il prend à partie ſon Meſtre de Camp, & lui déclare qu'il ira prendre malgré lui le poſte qui lui appartient de droit. On ſe pouſſe réciproquement par des paroles vives ; & enfin le Meſtre de Camp ne ſe poſſédant plus de colere lui dit : Je vous interdis de votre charge : vous êtes un inſolent. Pontis court ſe plaindre au Roi qui le renvoie à M. le Colonel de l'Infanterie. Celui-ci lui dit qu'il n'a pas le tems de l'entendre, les ennemis étant en préſence : mais qu'en attendant il peut retourner aux fonctions de ſa charge, le Meſtre de Camp n'ayant pas droit de l'interdire, le Roi préſent à l'armée. Pontis ſur cette parole court à la tête des enfans perdus, & prend ſon poſte, qui étoit vuide alors ; parce que celui qui avoit été nommé n'étoit pas encore arrivé. Le Meſtre de Camp l'ayant apperçu, court à lui la canne levée ; puis voyant la bonne contenance que fait ſon homme, met pied à terre & tire ſon épée. Pontis de ſon côté tire auſſi la ſienne. Un Officier Général accourt & les ſépare. Auſſitôt l'un & l'autre partent promptement, chacun de ſon côté, pour aller prévenir le Roi en ſa faveur. M. de Canaples

Digitized by Google

arriva le premier ; & quand Pontis vint, il trouva le Roi prévenu. Sa Majeſté le renvoya encore à M. d'Epernon Colonel Général d'infanterie, qu'il trouva de même fort indiſpoſé contre lui : en ſorte qu'il fut obligé de ſe cacher, pour éviter d'être mis aux arrêts. Le Maréchal de Schomberg qui l'aimoit, lui donna ſon logis pour lieu de sûreté. Il y paſſa bien des mauvais quarts d'heures, & ſes cheveux griſonnérent en une nuit : tant étoit grande la frayeur & la triſteſſe dont il étoit ſaiſi.

L'inſtruction du procès commença alors. On battit le tambour pour ſignifier à Pontis un ajournement perſonnel. Comme il ne comparut pas, il fut interdit de toute fonction & démis de ſa Charge. Le Roi intérieurement ne lui étoit pas contraire : mais il voulut cacher ſes diſpoſitions pour ne pas bleſſer les parties de l'accuſé, qui étoient preſque tous les Officiers ſupérieurs. Toutes les voix à peu de choſe près alloient dans le Conſeil à la rigueur. Le coupable avoit cependant pour lui M. de Schomberg, le Prince Comte de Soiſſons, M. de Baſſompierre & quelques autres, mais ſurtout le propre pere de M. de Canaples, ſavoir, le Duc de Crequi, qui donnoit ſans façon le tort à ſon fils. Le Roi cependant affecta de différer le jugement, & fit dire à Pontis qu'il lui donnoit ſon Quartier pour s'y retirer & y être en ſûreté. Un jour le Roi regardant par la fenêtre, apperçut Pontis & le fit appeller. La peur lui prit ; il penſa qu'il alloit être arrêté : ainſi au lieu de venir, il ſe mit à fuir. Un garçon de la Chambre courut après lui & l'obligea de venir parler au Roi. Un petit mot plaiſant & gracieux que lui dit ce garçon, le raſſura un peu : » Aujourd'hui, lui dit-il,

Digitized by Google

» je ſuis bien glorieux : j'ai vu fuir devant » moi M. Pontis. » Sa Majeſté lui dit alors de lui expoſer tout ce qu'il avoit de bon à dire pour ſa juſtification. Il le fit, & quand le Roi l'eut entendu, il lui dit de ſe trouver à la porte du Conſeil, de ſe jetter à ſes pieds lorſqu'il entreroit, & de lui répéter alors devant tous ceux qui s'y rencontreroient ce qu'il venoit de lui dire. C'eſt ainſi que le Roi plein de bonté pour lui, vouloit ſauver les apparences. La choſe ayant été exécutée, le Roi entra au Conſeil, & témoigna ſouhaiter que le jugement fut encore remis à une autre fois : ce qui ſignifioit qu'il ſe le réſervoit à lui-même. Au ſortir du Conſeil, Pontis ſupplia Sa Majeſté de ne le point laiſſer inutile & de l'employer à quelque choſe pour ſon ſervice.

XL. Il obtient ſa grace.

Le Roi le lui promit, & le fit quelques jours après Capitaine d'une Galiote pour aller battre la mer, & obſerver les démarches de la flotte Angloiſe. Comme il y eut bien des coups de canon tirés de part & d'autre, il y eut auſſi beaucoup de bâtimens maltraités. Pontis ayant rencontré ſur l'eau une proue de Vaiſſeau toute dorée, & qui portoit les armes d'Angleterre, il lui vint en penſée de s'en ſervir pour faire ſa Cour au Roi, en lui en faiſant préſent, & lui laiſſant penſer que c'étoit la proue d'un Vaiſſeau ſur lequel le Roi avoit tiré. Car le Roi lui-même avoit fait le metier de Canonnier. L'idée lui réuſſit. Le Roi crut bien volontiers ce que lui diſoit Pontis ; & le faiſoit parler à ce ſujet & répéter l'hiſtoire devant les Seigneurs. Alors M. de Baſſompierre profitant de la belle humeur où il voyoit le Roi, lui demanda la grace de Pontis ; & Sa Majeſté la lui accorda. Celui-ci alla ſur le champ re-

Digitized by Google

mercier tous ſes protecteurs. M. de Baſſompierre le mena chez M. de Canaples ſon Meſtre de Camp, pour faire la réconciliation. Le Meſtre de Camp étant averti, courut au-devant, embraſſa Pontis très-tendrement, diſant qu'il falloit oublier tout le paſſé, & lui jura une amitié qui a duré toute la vie. Il fit cependant une lourde faute : il manqua d'aller remercier dans le tems M. le Cardinal, & n'y alla qu'après coup. Ce que cette Eminence prit pour un mépris, & elle s'en expliqua ſur ce ton. Ce trait joint au refus précédent que Pontis avoit fait au P. Joſeph de s'attacher au Cardinal, le mit encore plus mal dans l'eſprit de ce Miniſtre.

XLI. Divers traits de Providence ſur M. de Pontis.

La triſte affaire étant finie, cauſa une révolution dans le corps du pauvre Pontis. Il tomba dangéreuſement malade. Mais le Seigneur qui avoit ſur lui des deſſeins de miſéricorde pour l'avenir, le préſerva de la mort qui devoit ſelon toutes les apparences s'enſuivre de la maladie ; & qui d'ailleurs étoit comme certaine par l'attentat qui fut alors entrepris contre ſa vie. Un malheureux qui vouloit ſe défaire de lui pour avoir ſa Charge, fit ſubſtituer un breuvage de poiſon à une médecine qui avoit été ordonnée. Heureuſement la nuit de devant la médecine fut ſi bonne, que le malade ne jugea pas à propos de prendre la purgation. Comme les Médecins attribuoient à leur reméde le changement du malade en mieux, celui-ci leur avoua qu'il n'avoit pas pris la médecine & la leur fit apporter afin qu'ils n'en doutaſſent point. A la vue de la médecine, un d'eux s'écria avec une eſpéce d'horreur : Qu'eſt-ce ceci ? c'eſt du poiſon tout pur. On voulut éclaircir la choſe ; on alla chez

Digitized by Google

l'Apoticaire pour s'informer de ce qu'il avoit préparé ; mais on ne le trouva point : il avoit pris la fuite ; & il fut évident par-là que l'attentat n'étoit que trop réel, & la Providence bien marquée ſur le malade.

Je joindrai à ce coup ſi ſingulier de Providence, quelques autres qui ne le ſont pas moins. Paſſant un jour à la tête de 400 hommes dans un vallon dominé par une hauteur où il y avoit cinq piéces de canon pointées, il tenoit une de ſes jambes paſſée ſur le cou de ſon cheval comme pour ſe délaſſer. Dans le moment un boulet de canon friſe le corps de ſon cheval & jette la bête par terre ; le cheval ſe releve ; & quand M. de Pontis voulut remettre ſon pied dans l'étrier, il ne trouva plus d'étrier : le canon l'avoit emporté. Si la jambe s'y fut trouvée un moment auparavant, elle auroit eu le ſort de l'étrier. Une autrefois étant paſſé dans l'Iſle de Ré avec quelques troupes pour mieux défendre la place que la flotte Angloiſe menaçoit d'attaquer, il fut encore deux fois tout près de périr par le canon. Une fois un boulet vint fracaſſer la valiſe ſur laquelle il étoit aſſis, & il fut jetté à quinze pas delà ſans être bleſſé : une autrefois il vit briſer en mille morceaux, par un boulet, une pierre de taille ſur laquelle auparavant il venoit de s'aſſeoir. Toutes ces attentions marquées de la Providence qui veilloit ſur lui, ne faiſoient point alors une impreſſion aſſez vive ſur ſon ame pour la tourner ſérieuſement vers le ſervice de Dieu. Et il s'eſt bien reproché dans la ſuite cette ingratitude & cette ſtupide inſenſibilité de cœur pour Dieu.

Le Roi étant venu à Paris après toutes ſes expéditions militaires, M. de Pontis rencontra

une bonne fortune, dont cependant il ne profita que très-foiblement : tant il fut peu heureux toute ſa vie. La Lingére de la Reine ſe mouroit, femme très-riche en fonds & en mobilier. Comme elle étoit étrangere, ſa ſucceſſion faiſoit une aubaine pour le Roi de plus de deux cent mille livres. Pontis la demanda au Roi qui la lui accorda. Il fut d'abord beaucoup traverſé par des jaloux qui eſſayérent de faire dédire le Roi, ou d'empêcher Pontis d'avoir l'expédition du Secrétaire d'Etat. Après qu'il l'eut obtenue, il ſe trouva que l'affaire étoit litigieuſe : il y eut procès au Parlement de la part des parens de la défunte. Cependant notre brave Lieutenant qui ſe piquoit toujours de généroſité, commença par faire préſent à la Reine d'un lit ſuperbe qui faiſoit partie des effets, & aux Filles de la Reine de toutes les dentelles : ce qui emportoit une portion conſidérable du mobilier. Le procès fut enſuite jugé en faveur des parens de la défunte, quant aux biens fonds : & le pauvre Pontis ſe trouva tout à la fois évincé des fonds, & réduit à une très-petite partie du mobilier qui étoit bien écorné, comme nous venons de le voir. Il fut la dupe encore une autre fois de cette même généroſité un peu fanfaronne. Ayant ſçu que le Comte de Soiſſons convoitoit fort trois beaux Courſiers de Naples, qu'il avoit enlevés des haras du Duc de Savoie dans la guerre de Piémont, il les lui envoya en pur don.

XLII. Nouvelle diſgrace de M. de Pontis.

Le Roi de retour de toutes ſes Campagnes, penſa à établir parmi les Suiſſes la même police que dans ſes Gardes. Il jetta les yeux ſur M. de Pontis qui avoit réuſſi à diſcipliner ceux-ci. Il lui dit qu'il falloit qu'il vendît ſa

Digitized by Google

Lieutenance aux Gardes, & qu'il prît la charge de Commiſſaire Général des Suiſſes, avec la prérogative de marcher immédiatement après le Colonel du Régiment avant tous les autres Officiers. Pontis y conſentit à condition que le Roi ſe chargeroit de payer ſes créanciers en cas de mort, & de rembourſer ſur le tréſor de l'Epargne les ſommes que ſes amis lui auroient prêtées pour acheter ſa Charge. Le Roi le lui promit: mais le Conſeil à qui il communiqua la choſe, s'y oppoſa, diſant que cela tireroit à conſéquence. Ainſi Sa Majeſté ne lui fit pas expédier la quittance de finances requiſe à cette fin. Cependant M. de Pontis malgré ſa répugnance prit poſſeſſion de la Charge. Il ne la garda pas long-tems, & il en remit bientôt le brevet entre les mains du Roi. Il en traita de l'agrément de Sa Majeſté, avec un homme qui lui fit perdre deſſus deux mille écus. Le voilà donc maintenant ſans charge, & par conſéquent peu content de ſon ſort, ſuivant ſa coutume. Etant ainſi deſœuvré, il demanda permiſſion au Roi d'aller à l'armée de Hollande chercher de l'emploi. Le Roi n'y conſentit qu'avec peine, n'aimant point qu'on ſe détachât ainſi de lui, & avec raiſon: car ce Prince n'avoit preſque perſonne qui demeurât attaché à ſa ſuite. Le Maréchal de Brézai qui aimoit tendrement M. de Pontis, le fit premier Capitaine de ſon Régiment & ſon Aide-de-Camp. Il y eut alors une action conſidérable qu'on appelle la journée d'Avain, où les Impériaux eurent le deſſous, & le Lieutenant-Général Feria ſe trouva priſonnier de M. de Pontis. Pontis ne fut pas plus heureux ici qu'ailleurs: les dix mille écus de recompenſe qu'on donne ordinairement à celui qui a fait

priſonnier un Général ennemi dans le combat, ne lui furent point accordés. Autre chance pareille. Le Roi qui ne l'oublioit pas dans ſon abſence, le nomma Capitaine dans le Régiment des Gardes, & fit expédier une lettre de Cachet qui le rappelloit en France. La lettre fut envoyée à l'Ambaſſadeur de France à la Haie, lequel par malice ne la lui rendit pas, voulant procurer la Charge à un autre: de ſorte que le Roi attendant toujours, & ne voyant point paroître Pontis, donna le Charge effectivement.

Depuis 1636 juſqu'en 1640, M. de Pontis fut employé tantôt d'un côté tantôt d'un autre. Il commanda pendant un an la Garniſon d'Abbeville : il alla au ſiége de la Capelle : il fut envoyé faire des commiſſions pour le Roi à l'armée de Franche-Comté : il ſuivit les armées à Vervins, à Maubeuge, à Yvoix : il ſe trouva au Siége d'Arras. Le priſe d'Arras fut l'époque d'une nouvelle infortune pour lui. Il étoit venu à Paris pour faire des recrues & les conduire à Arras. Le Cardinal de Richelieu le deſſervit ſi bien auprès du Roi, que pendant qu'il donnoit un grand dîner aux Tréſoriers de l'extraordinaire dans une maiſon de campagne proche Paris, il lui vint un meſſager de M. des Noyers Secrétaire d'Etat, qui lui mandoit, que le Cardinal de la part du Roi le diſpenſoit de conduire lui-même les recrues, & lui faiſoit défenſe de ſortir de Paris ſans un nouvel ordre : & dans le même tems défenſe faite dans tous les bureaux de lui payer ſes appointemens. Ainſi il ſe trouva diſgracié dans toutes les formes, & à peu près auſſi avancé que quand il étoit venu tout jeune à Paris pour ſe faire ſoldat. Le Roi cepen-

dant conſerva toujours quelqu'amitié pour lui ; il lui fit même toucher cinq cens écus ſur ſes menus plaiſirs. Mais quand il vouloit quelquefois lui parler, il le faiſoit ſecrettement & en arriére du Cardinal. Voilà à quel point ce Prince étoit eſclave d'un Miniſtre, réduit à uſer de tous ces ménagemens.

XLIII. Ses brouilleries avec le Cardinal de Richelieu.

Pendant que M. de Pontis étoit ainſi ſans occupation, il éprouva quelques-uns des effets funeſtes de l'oiſiveté. Son ami M. de Saint-Preuil ſe brouilla avec un parent, au ſujet d'une Dame qu'ils fréquentoient l'un & l'autre. M. de Saint-Preuil conçut le noir deſſein de ſe defaire de ſon rival, & s'en ouvrit à Pontis, qui épouſa ſa querelle. Pendant deux mois ces deux furieux s'exerçoient tous les jours à faire des armes, pour imaginer quelque coup extraordinaire qui pût leur ſervir à ſe défaire chacun de leur homme. Les remords de conſcience lui prirent : il alla chercher un Confeſſeur aux Feuillans : il tomba entre les mains d'un vieux Religieux qui lui repréſenta avec force l'horreur du crime qu'il méditoit. Pontis prit la réſolution de ceſſer le miſérable exercice qu'il faiſoit, & tâcha d'inſpirer les mêmes ſentimens à ſon ami. Celui-ci alla trouver le même Confeſſeur, & en rapporta, comme le premier, la réſolution de ne plus penſer à cette maudite affaire. Une autre fâcheuſe conjoncture donna bien de l'inquiétude à M. de Pontis, & l'expoſa à une rude épreuve. Il avoit écrit une lettre à un ami ſur le compte du Cardinal, dans laquelle il parloit de ce Miniſtre dans des termes offenſans, le traitant de bonnet & de toque rouge, & autre choſe ſemblable. La lettre fut interceptée & portée au Cardinal qui ſe promit bien d'en faire uſage. Dans le

même tems M. de Pontis fut ſurpris par une des créatures du Cardinal converſant ſecrettement avec le Roi dans ſa garde-robe. Nouveau grief que le Cardinal n'oublia pas non plus que l'autre.

Un jour donc qu'un ami de M. de Pontis & bon ſerviteur du Cardinal eſſaya de faire la paix du premier avec l'Eminence, & le conduiſit à ſon Palais, il fut reçu du Cardinal avec un *ſerviteur très-humble* que lui dit en paſſant cette Eminence : c'étoit ſa phraſe pour tous ceux qui ne lui plaiſoient pas. A quelque tems de-là M. des Noyers qui étoit, comme nous l'avons vu, le confident du Cardinal, fit venir M. de Pontis & lui fit exhibition de la lettre dont j'ai fait mention plus haut. Le pauvre homme fut étourdi du coup, & s'excuſa comme il put ſur ſon état de priſonnier, qui rend excuſables quelques écarts de plainte qui échappent. La choſe n'alla pas plus loin : mais le Cardinal & M. des Noyers l'embarraſſérent beaucoup davantage par de grandes amitiés qu'ils lui firent quelque tems après, pour faire encore une tentative auprès de lui, & pour le gagner au ſervice de l'Eminence. Il fallut encore ſe battre en retraite & eſquiver adroitement les propoſitions, ſans ſe commettre avec un ennemi tel que le Cardinal. Dans ces entrefaites l'Eminence mourut, & tira d'embarras M. de Pontis & beaucoup d'autres par ſa mort.

XLIV. Aumône généreuſe faite à M de Pontis priſonnier en Baviere par un Imager & un Marchand Hollandois.

La vie militaire de M. de Pontis finira comme elle a commencé & continué, toujours traverſée d'infortunes qui l'ameneront enfin à l'heureux port d'une ſincére converſion. Le Roi étant mort peu de tems après le Cardinal, Pontis ſe trouva ſans ſupport. Cependant le

Maréchal de Vitri, dont le fils encore jeune étoit Meſtre de Camp du Régiment de la Reine, engagea M. de Pontis à entrer dans le Régiment comme premier Capitaine, afin de former ſon fils. Il n'accepta pas ſans peine, prévoyant toutes les tracaſſeries qui étoient à craindre d'Officiers commandés par un jeune homme. Il ne laiſſa pas de s'en tirer à ſon honneur, lui & ſon jeune Meſtre de Camp, dans tous les mauvais pas. Il n'en fut pas de même à la fin. Il eut le malheur d'être fait priſonnier avec tout le Régiment auprès d'une place d'Allemagne. Les Priſonniers ayant été partagés entre les Alliés, Pontis tomba dans le lot du Duc de Baviére. Il fut conduit à Auſbourg ; & comme ils alloient librement par le chemin, ſans être ralliés, ils furent attaqués & volés par des Cavaliers Allemands qui prirent à Pontis le peu d'argent qu'il avoit. On les tint trois mois enfermés dans des caves où ils n'avoient que de la paille pour repoſer, & ne vivoient preſque que d'aumônes que leur faiſoient de bons Luthériens d'Auſbourg. Pontis étoit cependant oublié totalement en France, & perſonne ne penſoit à ſa rançon. La Providence vint à ſon ſecours. Un Imager de Bretagne fut touché de ſon état & lui prêta généreuſement ſans le connoître cinquante écus. Il lui rendit de plus un bon office, qui fut de mander à un Monſieur d'Amſterdam ami de M. de Pontis, le triſte état où il étoit. La connoiſſance de ce Hollandois étoit venue à M. de Pontis d'un ſervice qu'il lui avoit autrefois rendu dans ſon voyage de Hollande, en ſe chargeant de conduire ſon fils à Paris aux Goblins pour y apprendre la teinture, & de veiller ſur ſa conduite. Le Hol-

landois lui rendit la pareille : il envoya ſon fils en Allemagne pour ſecourir M. de Pontis. Il le fit avec une généroſité parfaite, lui prêtant de quoi payer ſa rançon & celles de pluſieurs de ſes compagnons de priſon. Mais pour achever, pour ainſi dire, la chaîne des malheurs perpétuels de Pontis, il arriva qu'il fut obligé de payer deux fois ſa rançon : car l'Officier de qui ils venoient de ſe racheter, mourut ſubitement dans l'inſtant ; & d'autres Officiers avides de gain, allérent au Duc lui dire que des Officiers François cherchoient à s'échapper ſans payer de rançon. Ainſi ils furent retenus & ne purent jamais obtenir juſtice. Il fallut donc payer une ſeconde rançon.

XLV. Belle défenſe de M. de Pontis dans le Château de Saint-Ange.

Quand M. de Pontis fut revenu à Paris, il vendit une Terre qu'il avoit en Beauſſe pour rembourſer le Marchand Hollandois & l'Imager de Bretagne ; qu'il trouva tous deux à Paris. Depuis ce tems-là il ne voulut plus ſe prêter au ſervice des armées que le moins qu'il put. Il fit un voyage en Provence, où il maria un neveu & une niéce, & en fit deux Religieuſes. Il revint à Paris & alla paſſer quelque tems à une campagne chez un ami. C'étoit là que Dieu l'attendoit pour l'appeller efficacement à lui. Il ſe ſervit pour cela de la mort ſubite du maître de la maiſon qui mourut ſous ſes yeux. Cet accident donna lieu à bien des réflexions & à de ſérieux retours qu'il fit ſur lui-même. Il dit que jamais la mort qu'il avoit eue devant les yeux pendant 50 ans de ſervice ne lui avoit paru redoutable, comme celle-là lui parut dans ce moment. Il prit dès lors la réſolution de ſe mettre dans une entiere ſolitude pour penſer à ſon ſalut. Un ami ſage & pieux lui conſeilla de ne rien

précipiter, & de commencer par vivre plus retiré dans ſa maiſon où à la campagne chez quelque perſonne de connoiſſance. Il prit ce parti, & trouva l'occaſion de rendre un ſervice ſignalé à Madame de Saint-Ange, Dame d'une grande vertu, depuis Religieuſe à P. R. qui l'avoit engagé à venir paſſer quelque tems à ſa terre de Saint-Ange. Les troupes de France revenant de Provence, devoient paſſer par cet endroit; & l'allarme étoit générale, parce que les ſoldats étoient alors très-mal diſciplinés & pilloient tout par où ils paſſoient. M. de Pontis alla au devant & s'aboucha avec les Officiers. Ceux-ci lui avouérent qu'ils n'étoient pas maîtres de leurs troupes, & qu'au reſte ils trouveroient bon tout ce qu'il feroit. Il poſta lui-même des corps de garde & diſtribua enſuite trois Régimens à une diſtance raiſonnable du Château; ayant ſoin cependant de fournir des farines abondamment à l'armée durant trois jours. Malgré toutes ces précautions, il ne put point empêcher que quelques Compagnies détachées n'approchaſſent du Château & ne fiſſent quelque tentative pour y entrer & le piller. On lui vint annoncer ce qui ſe paſſoit: auſſi-tôt il aſſemble quelques Officiers, & les prie de le ſuivre & de le laiſſer faire; & ſe mettant à leur tête, il va à l'endroit où étoient les pillards, & d'un air réſolu, la canne levée, il crie, fait grand bruit, frappe à droit & à gauche, & fait ſi bien qu'il intimide ſon monde, & tout ſe retire.

XLVI. Sa retraite à P. R. auprès de M. d'Andilli, & ſa mort.

M. d'Andilli qui étoit depuis cinq ans à P. R. des Champs, lui propoſa de venir s'établir dans ſon déſert. Il l'accepta. Il avoit alors 68 ans. Il entra donc à P. R. des Champs dans

la ſociété des Pénitens, & il y vécut intimement lié à M. d'Andilli & plein de confiance dans ſes avis. Il eut occaſion d'en faire uſage dès le commencement, pour une difficulté de conſcience qui ſe préſenta. Un Gentilhomme huguenot lui avoit propoſé de lui vendre un petit Gouvernement qu'il avoit dans une vallée du Dauphiné. Comme ce poſte paroiſſoit important à ce particulier huguenot, parce que c'étoit un lieu propre à s'y retrancher en cas d'attaque, il en offroit à M. de Pontis cinquante mille livres, qui étoit quarante mille livres plus que ne valoit la choſe. M. de Pontis eut quelque ſcrupule d'accepter l'offre. Il conſulta M. d'Andilli qui l'en détourna fortement, & lui repréſenta que ce ſeroit donner des armes aux ennemis de l'Egliſe Catholique. Ainſi M. de Pontis ne fit point le marché.

La vie qu'il mena à P. R. pendant huit ou neuf ans depuis 1652 juſqu'en 1660, étoit une vie de retraite, de piété & de pénitence. Il travailloit aux ouvrages pénibles du jardin, quoique ſeptuagénaire. Sa grande vertu étoit l'humilité : il étoit entre les mains de M. de Saci ſon Confeſſeur, comme un enfant. Il avoit rompu tout commerce avec le monde & avec ſes anciennes connoiſſances. Il n'étoit pourtant pas entiérement oublié ; car un différend s'étant élevé dans le Régiment des Gardes entre les Capitaines & les Lieutenans, ces Officiers vinrent le chercher dans ſa ſolitude & le priérent d'être leur arbitre : tant étoit grande ſa réputation pour l'intelligence des régles militaires. Il voulut bien travailler à accommoder l'affaire, & il concilia heureuſement les deux parties. Il fut obligé

de s'écarter de P. R. en 1660, lorſque la tempête formée ſur P. R. diſperſa les Solitaires qui en furent congédiés par les ordres de la Cour. Il ſe retira à Paris dans une maiſon particuliere, où il continua de vivre comme auparavant. La derniere année de ſa vie, il demeuroit dans le dehors du Monaſtére. Il mourut en 1670 âgé de 87 ans, & fut enterré à P. R.

Innocent Fai, Charretier.

XLVII. Vertu éminente d'Innocent Fai, Charretier de P. R.

Ce fut à peu-près vers ce tems-ci en 1653 ou 1654 que P. R. fit acquiſition pour la ferme des Granges d'un Charretier qui mérite de trouver place parmi les ſaints perſonnages qui ont illuſtré ce Déſert. Ce bon ſerviteur de Dieu étoit d'une vertu & d'une ſainteté ſi éminente, que la grande Angélique en a compoſé elle-même une vie abregée, qu'elle n'a pas jugé indigne d'être envoyée à la Reine de Pologne à qui elle écrivoit fréquemment. C'eſt ce qui fait le ſujet de la 1001 lettre de cette Mere, parmi celles qui ſont imprimées en trois volumes. Je ne ferai que la tranſcrire, en y ajoutant ſeulement quelques morceaux pris du Nécrologe de P. R.

» Innocent Fai, dit-elle, a ſervi P. R. » pendant ſept ou huit ans, pendant leſ- » quels on ne lui a jamais entendu dire au- » cune parole mal à propos; & il n'eut pas » la moindre diſpute avec ſes compagnons. » Il aimoit fort la ſolitude, & la pratiquoit même à l'égard des gens de la Maiſon: mais quand il s'entretenoit avec eux, c'étoit pour l'ordinaire de ce qu'il avoit lu de l'Ecriture ſainte ou de la Vie des Saints. Car il n'étoit

jamais oiſif : ou il prioit, ou il liſoit, ou il copioit quelques endroits qu'il avoit lus, afin de les mieux retenir. En labourant la terre, ou dans ſes autres travaux, il récitoit beaucoup de priéres qu'il avoit appriſes par cœur. » Auſſitôt qu'il étoit revenu des » champs, & qu'il avoit panſé ſes chevaux, » il demeuroit dans l'écurie en priére ; & » quand on y entroit pour voir ſi les chevaux » étoient en bon état, on le trouvoit toujours » à genou ; faiſant ſemblant, quand il étoit » pris ſur le fait, de chercher quelque choſe » dans la paille. » Pour lui épargner la peine que cela lui faiſoit, on lui donna la clef d'une petite boutique dans laquelle il ſe retiroit tous les Dimanches & les Fêtes pour y prier : ce qu'il pratiquoit avec tant de zéle & d'aſſiduité, qu'on ne l'en voyoit point ſortir que pour aller à l'Egliſe. » Il jeûnoit exactement » tous les jeûnes de l'Egliſe, tous les Vendre- » dis & dans d'autres tems, ne faiſant ces » jours-là qu'un ſeul repas. Il donnoit tous » les jours aux pauvres le pain qu'on donne » aux domeſtiques pour faire la collation aux » champs l'après-dînée. » Il s'épargnoit à lui-même toutes choſes ; & on l'a vu paſſer des hivers entiers ſi peu vêtu, qu'on en étoit ſurpris. En même tems il faiſoit acheter de quoi habiller des pauvres, & ſouvent leur donnoit ſes propres habits, ſes ſouliers, ſes chemiſes : de ſorte qu'on le voyoit quelquefois les pieds nuds, parce qu'il s'étoit déchauſſé en faveur des pauvres qui alloient le trouver dans la campagne à ſon travail.

» Il avoit quelques terres à lui, dont il „ vendit pour quatre cent livres. Il en donna „ cent livres pour délivrer un priſonnier ; &

„ les trois cens reſtant lui ſervoient à diſtribuer
„ à de pauvres familles par ſemaine. Il re-
„ cueilloit le bled des terres qui lui re-
„ ſtoient ; & pendant les grandes gêlées de
„ l'hiver, où l'on ne pouvoit labourer, il
„ demandoit congé pour aller chez lui battre
„ ſon bled ; & à meſure qu'il le battoit, il le
„ diſtribuoit aux pauvres. Non ſeulement il
„ donnoit ſon bien, mais encore ſes gages,
„ ne retenant que ce qu'il lui falloit pour s'en-
„ tretenir bien pauvrement. Et comme il s'ap-
„ perçut qu'on parloit de ſes aumônes, il
„ pria un ami de les donner en ſa place aux
„ pauvres : celui-ci s'excuſant ſur ce qu'il de-
„ voit craindre auſſi bien que lui la vanité,
„ il lui dit de faire comme ſi c'étoit les au-
„ mônes de l'Abbaye. Il faiſoit ſemblant quel-
„ quefois de prêter aux pauvres, afin qu'ils
„ ne ſe cruſſent pas ſi fort obligés à ſa charité.
„ Le Gentilhomme de ſon village (Magna)
„ l'ayant un jour rencontré, lui dit qu'il avoit
„ appris qu'il vendoit ſon bien pour le donner
„ aux pauvres, qu'il étoit un grand fou ;
„ & lui demanda de qui il avoit appris cela.
„ Le payſan lui répondit que c'étoit de l'E-
„ vangile. Le Gentilhomme lui dit qu'il l'en-
„ tendoit mal ; qu'il étoit le premier pauvre
„ pour qui il devoit garder ſon bien, & qu'il
„ ſe réduiroit à mourir de faim ſur un fumier.
„ Le bon garçon lui répondit avec un mer-
„ veilleux zéle qui étonna ce Gentilhomme :
„ Monſieur, ce n'eſt pas le bien qui nous
„ donne nos néceſſaires ; c'eſt la Providence
„ de Dieu : quand je n'aurai plus de bien, je
„ ſubſiſterai auſſi bien & mieux que vous. Je
„ mourrai un de ſes jours, & le bien que je
„ laiſſerai me ſera bien inutile. Il eſt mort

„ quinze jours après, non pas ſur un fumier,
„ mais avec toutes les aſſiſtances qu'on a pu
„ lui donner. Il avoit trente huit ans. On lui
„ a trouvé après ſa mort l'eſtomac tout écor-
„ ché d'une haire qu'il s'étoit faite du crin
„ de ſes chevaux. Les Fêtes que les autres pre-
„ noient pour ſe divertir, il alloit après l'of-
„ fice viſiter les malades, les conſoler, & leur
„ faire charité. Nous l'avons fait enterrer dans
„ notre Egliſe, & non pas dans le cimetiere
„ où l'on met les domeſtiques; & nous nous
„ eſtimons plus honorées que ſon corps y ſoit
„ que celui d'un grand Seigneur. „ Ces der-
niers mots de la bouche d'une perſonne telle que la Mere Angélique valent bien un grand éloge. Pour le rendre parfait, je remarquerai que Meſſieurs les Solitaires de P. R. avoient une telle eſtime de ce ſaint domeſtique, que ce fut après ſa mort une eſpéce d'émulation parmi eux, pour lui compoſer des Epitaphes. Il nous en reſte trois, dont l'une eſt de M. Hamon & ſe lit dans le Nécrologe, & les deux autres ſont imprimées dans le Supplément du Nécrologe.

Monſieur Guillebert.

XLVIII. M. Guillebert fait connoiſſance avec M. Arnauld & M. de S. Ciran.

Quoique ce ſavant & pieux Eccléſiaſtique n'ait point demeuré à P. R. il a droit cependant de trouver ici ſa place: parce qu'il a été très-lié à P. R. & d'ailleurs très-utile à ce Monaſtére par un endroit. Car c'eſt lui qui a formé & conduit dans les études de Théologie l'illuſtre M. de Saci, qui eſt devenu Directeur de tous les Solitaires & d'un grand nombre de Religieuſes pendant preſque toute ſa vie.

Jean Guillebert natif de Caen, étant venu

Digitized by Google

à Paris fut Profeſſeur de Philoſophie au Collége des Graſſins. Il fit connoiſſance avec le jeune M. Arnauld. Ayant vu la morale que dicta M. Arnauld dans ſon cours de Philoſophie pour la Maiſon de Sorbonne, il en fut ſi charmé que ſur le champ il changea la ſienne avec une docilité d'enfant & la refondit toute entiére. M. Arnauld lui procura un autre avantage : ce fut la connoiſſance de M. de Saint Ciran qui étoit alors priſonnier à Vincennes. M. Guillebert ouvrit ſon cœur à l'Abbé & le pria de ſe charger de ſa conſcience. Celui-ci de ſon côté l'accepta volontiers : car ils furent prévenus d'eſtime l'un pour l'autre, dès qu'ils commencérent à ſe connoître. L'Abbé diſoit depuis de M. Guillebert, qu'il n'avoit jamais connu de meilleur fond d'ame ; & M. Guillebert regardoit l'Abbé comme un homme unique au monde. C'eſt cette liaiſon de l'un avec l'autre par la direction, qui nous a procuré une longue & belle lettre de M. de S. Ciran, qui n'a pas été imprimée, ſur les diſpoſitions requiſes pour entrer dans les charges Eccléſiaſtiques. J'en ai rapporté beaucoup de traits dans le compte que j'ai rendu de la doctrine & des ouvrages de ce grand homme, lorſque j'ai fait ſa vie au commencement de cette Hiſtoire. Voici quelle en fut l'occaſion.

M. Guillebert n'étant pas encore Prêtre, & profeſſant la Philoſophie à Paris dans l'Univerſité, fut nommé à une Cure en Normandie. Au lieu d'aller réſider à ſon bénéfice, il demeura à Paris & continua de profeſſer : il ſe mit auſſi ſur les bancs de Sorbonne, & fit même des répétitions de Théologie pendant quelque tems, étant Docteur. Sa Cure étoit deſſervie par un Vicaire honnête homme & capable

Ce procédé ne plut point du tout à M. de S. Ciran, non plus que la maniére dont il étoit entré dans le bénéfice. Il ne le prit pas cependant tout-à-fait au criminel avec le Docteur. Son cas étoit un peu excuſable, parce qu'il n'avoit rien fait ſans conſeil, & qu'il avoit été décidé par des perſonnes d'un grand mérite, qui voyant dans ce jeune Eccléſiaſtique de grands talens pour le ſervice de l'Egliſe, avoient cru qu'il pouvoit prendre quelques années pour ſe former à Paris, avant que d'aller s'établir dans ſa Cure. Quant à l'entrée dans le bénéfice, elle n'étoit vitiée par aucune de ces irrégularités groſſiéres qui ne s'y rencontrent que trop ſouvent : mais ce que M. de S. Ciran y voyoit, c'étoit apparemment qu'il y manquoit une vocation revêtue de toutes les marques requiſes ſelon lui en ſuivant l'eſprit de l'Egliſe & des Saints Peres. C'eſt ſur quoi roule cette grande lettre ; dans laquelle après lui avoir repréſenté que ſon premier devoir eſt de remplir les fonctions de ſon bénéfice toute autre affaire ceſſante, il s'étend fort au long ſur tout ce qui concerne la charge paſtorale & la vocation au ſaint Miniſtére. M. Guillebert ſe rendit ſans délibérer, & alla ſe confiner dans ſa Cure de Rouville au Diocèſe de Rouen.

XLIX. Succès de M. Guillebert dans le gouvernement de ſa Cure de Rouville.

Il conduiſit ſa Paroiſſe avec une ſageſſe & un zéle admirable. Ses inſtructions étoient pleines d'onction. L'onction en effet de la piété étoit jointe en lui à la douceur du caractére. On venoit l'entendre prêcher de tous les environs : il y avoit des Conſeillers du Parlement de Rouen qui louoient des appartemens à Rouville, pour y venir coucher les Samedis. Mais le plus grand bien qu'il fit

Digitized by Google

dans ſa Paroiſſe, ce fut celui d'une direction éclairée & conforme au vrai eſprit de l'Egliſe & à l'avancement ſolide des ames. Plein des grandes vérités dont M. de S. Citan lui avoit donné l'ouverture, aidé d'ailleurs par l'excellent livre de la *Fréquente Communion* qui paroiſſoit alors, il renouvella entiérement ſa Paroiſſe, en conduiſant les pénitens dans le ſacré tribunal ſuivant les bonnes régles qu'il ſavoit leur faire goûter. Il fut utile à d'autres que ſes Paroiſſiens. Je ferai ici mention de trois familles ſur qui Dieu répandit ſa bénédiction par ſon miniſtére d'une maniére toute particuliére : celle de M. des Landres, celle de M. Thomas du Foſſé, & celle de Meſſieurs Perrier & Paſchal. J'ai rapporté plus haut l'édification que porta dans le public la converſion des deux freres des Landres, l'un deſquels a vu ſa grande piété paſſer dans un de ſes fils, qui eſt venu mourir ſolitaire à P. R. des Champs. J'ai rapporté de même ce qui concerne M. Thomas & Meſſieurs ſes enfans dans la vie du célébre M. du Foſſé l'un d'entre eux. J'aurai occaſion bientôt d'en faire autant pour toute la famille Perrier & Paſcal. A l'égard de toutes ces perſonnes, Dieu s'eſt ſervi de M. Guillebert pour jetter dans leurs ames les premiéres ſemences de la piété, ou pour perfectionner ce qu'il y avoit déja mis. Il ne manqua pas d'eſſuyer quelque perſécution. On attaqua la pureté de ſa foi ; on décria ſa morale ; on chercha à mettre obſtacle au bien qu'il faiſoit. On traita de rigoriſme ſon exactitude à ſuivre les vraies Régles, & on qualifia de fous ceux qui ſe mettoient ſous ſa conduite. C'eſt ce qu'on appelloit encore douze ou quinze ans après la Secte Rouvilliſte. Car en 1651, l'Official

de Feſcamp ayant rendu une Sentence contre un Curé qui ne le méritoit que trop, cela fit une affaire au Parlement de Rouen, où ce Curé avoit appellé de la Sentence. L'Official y fut traduit dans la plaidoirie comme un homme ſuſpect, comme un Rouvilliſte, c'eſt-à-dire, comme une perſonne attachée aux principes de l'ancien Curé de Rouville. L'Avocat Général de ce tems-là, M. le Guerchois, ayant parlé dans cette affaire, juſtifia hautement & la doctrine & les pratiques de l'ancien Curé. C'eſt une petite anecdote qui peut faire plaiſir aux deſcendans de ce Magiſtrat, comme certainement elle lui fait honneur.

L. Il quitte ſa Cure & vient s'établir à P. R.

On s'étonnera ſans doute qu'un Paſteur auſſi utile à ſon peuple que M. Guillebert, ait demeuré ſi peu de tems dans ſa Cure; & encore plus de ce que des hommes tels que M. de Barcos & M. Singlin lui aient fait quitter un poſte où il faiſoit de ſi grands biens: car il quitta Rouville vers 1646, & vint s'établir à Paris. Voici comme la choſe arriva. Ces Meſſieurs, & ſurtout M. de Barcos qui tenoit, pour ainſi dire, le timon des affaires depuis la mort de ſon oncle, ſentoient le beſoin qu'ils avoient à Paris d'un habile Théologien, tel que M. Guillebert. Il s'agiſſoit entre autres choſes de mettre quelqu'un auprès de M. de Saci qui pût le former ſur les matiéres de Théologie. Comme on avoit de grandes vues ſur lui, conformément aux grandes qualités qu'on reconnoiſſoit en lui, on ſouhaitoit lui procurer dans une étude privée les connoiſſances qu'on acquiert dans les études publiques des dégrés de Sorbonne, à quoi ce jeune homme avoit renoncé. Perſonne n'étoit plus propre à remplir cette intention que M. Guil-

Digitized by Google

lebert, qui étoit & Docteur & docte. On conſulta beaucoup Dieu par la priére, & l'on crut enfin que le bien que M. Guillebert faiſoit dans ſa Paroiſſe étant bien établi, pourroit être facilement continué par un autre; mais que celui qu'on eſpéroit de lui à Paris, ne pouvoit être fait que par lui. Ainſi on le décida pour faire la démiſſion de ſa Cure. Je ne répéterai point ici ce que j'ai dit ailleurs de la mépriſe qu'il penſa faire en réſignant ſa Cure à un très-mauvais ſujet. M. de Barcos qui étoit homme de grand ſens, & qui avoit en partage le diſcernement des eſprits, ſauva à M. Guillebert la faute qu'il alloit faire, & l'empêcha de réſigner ſon bénéfice à cet homme, qui étoit le fameux Labadie, qui fut enſuite ſi connu par ſes extravagances & par ſa conduite ſcandaleuſe.

M. Guillebert ayant terminé l'affaire de la réſignation de ſa Cure, vint à Paris, & ſe retira chez M. de Barcos qui le conſidéroit & l'aimoit fort. Il eut grande part aux ouvrages de cet Abbé: il aida auſſi M. Arnauld ſon ami dans la compoſition des ſiens. Il a pris lui-même quelquefois la plume pour la défenſe de la doctrine de S. Auguſtin. Ce fut lui qui dénonça à l'aſſemblée de la Faculté en 1648 les erreurs du P. Véron Jéſuite dans ſon livre intitulé, *la Condamnation de la doctrine des Janſéniſtes par cinq Conciles François:* ou, *le Bâillon des Janſéniſtes.* Mais le Sindic Cornet fit échouer l'affaire, & empêcha l'effet de la dénonciation.

M. Guillebert cependant rempliſſoit auprès de M. de Saci la fonction pour laquelle on l'avoit appellé. Il conduiſit rapidement ſon éléve dans toutes les queſtions diſputées de l'Ecole,

& le mit bientôt en état d'étudier avec ſuccès toutes les parties de la Théologie, de juger ſainement de toutes les matiéres qui la concernent, & de puiſer enſuite dans les Peres la ſcience profonde de la Religion. M. de Barcos s'étant éloigné de Paris, pour ſe fixer dans ſon Abbaye de S. Ciran, M. Guillebert l'y accompagna, & s'y établit pour vivre en vrai Religieux ſous le vertueux Abbé, à qui il obéiſſoit avec une ſoumiſſion d'enfant. De tems en tems il venoit à Paris ſelon les beſoins occurrens. En 1662 il rendit le ſervice à M. de Bernieres, Seigneur de ſon ancienne Paroiſſe, de l'aſſiſter à la mort. Cet homme de bien, dont j'ai rapporté la vie plus haut, ayant été exilé à Iſſoudun dans le Berri, y tomba malade de la maladie dont il mourut. Il ſouhaita fort pour ſa conſolation de voir M. Guillebert avant que de mourir. Dès que celui-ci eut reçu la lettre d'avis, il partit de S. Ciran en diligence pour ſe tranſporter à Iſſoudun. Il arriva à tems, remplit auprès du reſpectable exilé les fonctions d'un ami chrétien, & lui ferma les yeux.

M. Guillebert a toujours aimé beaucoup la retraite, ne cherchant jamais à ſe produire, vivant dans l'étude & la méditation des ſaintes vérités de la Religion. Il eſt mort en 1666 à Paris, où il étoit depuis quelque tems. Il a été enterré dans l'Egliſe de S. Médard. M. Hamon lui a fait une Epitaphe qu'on trouve dans le Supplément du Nécrologe. Voici ſon Oraiſon funébre en deux mots de la main de M. Arnauld dans une lettre qu'il écrivit à M. de Barcos pour lui annoncer cette mort. » Nous » avons tous perdu un parfait ami; l'Egliſe » un ſaint Prêtre; la vérité un très-zélé dé-

» ſenſeur & très-capable de la ſoutenir ; &
» la Sorbonne un de ſes plus excellens ſujets,
» & qui pouvoit le plus contribuer à ſon réta-
» bliſſement, s'il plaiſoit à Dieu de faire ceſſer
» les troubles qui l'ont diviſée.

Monſieur Callaghan.

LI. Vie abregée de M. Callaghan, Curé au Diocèſe de Blois.

Jean Callaghan, Prêtre & Gentilhomme Irlandois, étoit venu en France pour y faire ſes études. Il ſe fit Docteur de Sorbonne, & retourna dans ſa patrie pour ſervir ſes compatriotes catholiques dans un tems de guerre civile. Il s'y fit eſtimer beaucoup, & on voulut le faire Evêque : mais quelques raiſons y mirent obſtacle. Il revint en France en 1647, & demeura deux ans à P. R. avec M. de Rebours & M. Singlin. Il quitta enſuite la maiſon pour aller prendre poſſeſſion d'une Cure dans le Blaiſois, nommée la Cour-Cheverni, que lui avoit procuré Madame la Marquiſe d'Aumont retirée à P. R. Son zéle pour la bonne doctrine & pour les vraies Régles de la Pénitence, lui attirérent l'inimitié des Jéſuites de Blois. Le fameux Pere Briſacier Recteur du Collége de cette Ville, répandit contre lui d'horribles calomnies & dans les converſations & dans ſes Sermons. Il apoſta même une fille pour déclamer contre lui dans toutes les rues de Cheverni. Il le repréſentoit comme un hérétique déclaré qui étoit hors de l'Egliſe, un ennemi juré de la Vierge, un impie qui vouloit détruire & l'Euchariſtie & la Pénitence. Il taxoit d'héréſie, de demander, pour gagner les Indulgences, quelque commencement de fruits de pénitence, ou du moins la réſolution d'en

Digitized by Google

faire ; de ne pas donner l'abſolution ſur le champ à tous ceux qui ſe confeſſoient ; d'enſeigner qu'on a beſoin d'une grace efficace pour faire le bien. M. Callaghan ſe juſtifia dans un Ecrit fort modéré, intitulé, *Philopater Irenæus*. Un de ſes amis fit auſſi imprimer une *Réponſe aux Sermons du P. Briſacier*. Celui-ci répliqua par ſon fameux Libelle intitulé, *Le Janſéniſme confondu dans l'Avocat du ſieur Callaghan :* lequel fut condamné par M. de Gondi Archevêque de Paris, à cauſe des invectives & des calomnies dont il étoit rempli contre P. R. où M. Callaghan avoit puiſé ſa doctrine. Le calomniateur l'attaqua enſuite dans ſa perſonne ; il fit courir des bruits deſhonorans ſur lui ; qu'il avoit été excommunié par le Nonce en Irlande, &c. Mais un Gentilhomme Irlandois donna une déclaration qui juſtifioit ce ſaint Prêtre. Il eſt mort en 1664 & a ſouhaité d'être enterré à P. R.

LIVRE VI.

DEPUIS 1653 JUSQU'EN 1661.

Diſperſions des Solitaires & des Ecoles de P. R. en 1656 & en 1661. Hiſtoire ſuivie de ces Ecoles depuis leur origine. Monſieur Paſcal & Meſſieurs Perrier.

I. Hiſtoire abregée des trois diſperſions des Solitaires de P. R.

APrès avoir rendu compte dans les Livres précédens de l'entrée des Solitaires de Port-Royal, de leur vie & de leurs exercices, de divers événemens qui ſe ſont paſſés dans cette Société, j'ai maintenant à faire le récit de leur entiére diſperſion. Elle arriva en 1661 & elle avoit été précédée de deux autres, l'une en 1638 & l'autre en 1656. Nous avons vu dans la vie de M. le Maître tout ce qui concerne la diſperſion de 1638. Comme il n'y avoit alors que deux Solitaires, M. le Maître & ſon frere M. de Séricourt, la place naturelle pour en faire le récit, étoit l'article de M. le Maître. C'eſt pourquoi n'ayant rien ici à y ajouter, je prie le Lecteur de relire l'endroit, s'il ſouhaite ſe rafraîchir la mémoire de cet événement. La ſeconde de 1656 fut plus conſidérable, parce qu'il y avoit un plus grand nombre de Solitaires en ce tems-là : mais elle fut de courte durée & n'eut pas de longues ſuites, pour les raiſons que nous dirons. On peut voir dans la vie de M. d'Andilli & dans la premiére partie de cette Hiſtoire, le détail de la viſite qui fut faite à P. R. des Champs

par ordre de la Cour, & de ce qui l'a précédée & ſuivie.

On y verra comment la Bulle d'Innocent X étant venuë en 1653 pour la condamnation des V Propoſitions, les ennemis de P. R. ſe diſpoſérent à en faire uſage pour tendre un piége à une Maiſon qu'ils n'aimoient point, en faiſant exiger des Religieuſes l'acceptation de la Bulle par écrit : comment durant deux ans, ils s'épuiſérent en calomnies atroces ſur les Religieuſes & ſur les Meſſieurs amis du Monaſtére : comment ils prévinrent l'eſprit de la Reine Mere contre eux, les repréſentant comme les plus dangereux ennemis de l'Egliſe & de l'Etat, comme des hérétiques cachés & des ſéditieux occupés à cabaler : comment nonobſtant les cenſures de l'Archevêque de Paris, leurs Ecrivains continuérent de répandre leur libelles diffamatoires, ſurtout depuis que leur eſprit fut aigri par la diſtribution qui commença à ſe faire dans le public des *Lettres Provinciales.* On y verra auſſi toutes les tentatives qui ſe firent alors du côté de P. R. pour diſſiper les préventions de la Cour; les Lettres que M. d'Andilli écrivit au Cardinal Mazarin Miniſtre, & même à la Reine Régente; le beau Mémoire que dreſſa M. le Maître pour rendre compte de ce que c'étoit que la petite ſociété de P. R. & pour faire voir à la Cour & au public, que rien n'étoit plus innocent ni moins ſuſpect. Je mettrai ici cette piéce preſqu'entiére, parce qu'elle eſt extrêmement belle. Enfin on y verra comment le Lieutenant Civil vint le 30 Mars 1656 à P. R. des Champs pour y faire la viſite des lieux & de ceux qui en étoient habitans, & les renvoyer tous par ordre de la Cour.

Son procès-verbal ne fut pas beaucoup chargé : car on avoit prévenu ſon arrivée. Les enfans des Ecoles avoient été transférés ailleurs ; & tous les Meſſieurs s'étoient retirés d'eux-mêmes, hors un petit nombre de perſonnes abſolument néceſſaires pour le ſervice de la Maiſon, & dont l'extérieur marquoit aſſez leur emploi, comme Médecin, Chapelain, Fermier, Jardinier. Les Meſſieurs qui ſortirent furent Meſſieurs de Luzanci, de Bagnols, d'Andilli, de Pontis, de Beaumont, de Beſſi, de la Riviére, de la Petitiére, d'Epinoi Saint-Ange, de Saint-Gilles d'Aſſon, des Champs des Landres, de Pontchâteau, Moreau, Fontaine, les freres Conſtant Akakia, & quelques autres. Pluſieurs ſe retirérent à Vaumurier dans le voiſinage chez M. le Duc de Luines, où le Lieutenant Civil alla ſaluer ce Seigneur. M. Arnauld qui avoit alors ſa grande affaire en Sorbonne, & qui venoit d'être cenſuré & flétri par cette Compagnie, avoit pris les devans avec M. Nicole & M. le Maître, & s'étoit caché dans Paris. Ainſi dans la viſite que fit le Lieutenant Civil, non ſeulement il ne trouva preſque perſonne à P. R. mais il reconnut auſſi qu'il ne pouvoit jamais y avoir tout le monde qu'on penſoit en Cour, vu la très-petite quantité de logemens qui s'y trouvoient. Cette circonſtance jointe à la prompte obéiſſance des Solitaires, & de M. d'Andilli en particulier, rendit la cauſe de ceux-ci plus graciable aux yeux de la Cour : d'autant que ſon indiſpoſition contre eux n'étoit pas encore au point où elle vint dans la ſuite. Le Cardinal Mazarin faiſoit même une aſſez grande eſtime de pluſieurs de ces Meſſieurs.

Un événement glorieux pour les Religieu-

ſes vint à l'appui pour déſarmer entiérement la Cour, & ſuſpendre les effets de la mauvaiſe volonté des hommes ennemis de P. R. Ce fut le miracle éclatant de la guériſon de la Demoiſelle Perrier, opéré par la ſainte Epine & vérifié authentiquement par les Grands-Vicaires de Paris le 22 Octobre 1656; miracle qui ne fut pas le ſeul, mais qui fut ſuivi incontinent d'un très-grand nombre d'autres, dont on trouvera le détail dans la premiére
Liv. V. Partie de notre Hiſtoire. Enfin l'affaire de la Morale relâchée dénoncée par les Curés de Paris & par ceux de pluſieurs autres Diocèſes, la Cenſure de l'infame livre de l'*Apologie des Caſuiſtes* condamné à Rome & flétri par beaucoup de Mandemens d'Evêques, firent diverſion pendant trois ou quatre ans, & procurerent aux Religieuſes une eſpéce de répit, & un calme apparent qui donna le tems de reſpirer. Les Solitaires y eurent leur part. Car M. d'Andilli avoit déja eu permiſſion au bout de deux mois d'éloignement de revenir dans ſon cher Déſert avec ſon fils M. de Luzanci & ſon bon ami le vieux M. de Pontis: après quoi les autres Solitaires peu à peu ſe rejoignirent à eux & ſe retrouvérent réunis preſque tous comme auparavant. Il n'en fut pas de même de la troiſiéme diſperſion qui arriva quatre ou cinq ans après en 1661. Elle ſubſiſta, & ſa durée fut de huit ans entiers: car elle ne finit qu'en 1669 à la paix de l'Egliſe. Dans cette derniére diſperſion il ne ſe paſſa rien de particulier qui mérite d'être remarqué, ſi ce n'eſt la réception que fit aux Commiſſaires de la Cour M. Charles qui étoit là ſur le pied de Fermier & de laboureur, & qui paſſoit pour tel. Le ré-

Digitized by Google

cit en a été fait ailleurs. La viſite que fit alors le Lieutenant Civil avoit principalement pour objet le renvoi de toutes les Novices, Poſtulantes & Penſionnaires du Monaſtére, & la deſtruction des Ecoles qui étoient établies dans le voiſinage. Le premier article a été traité dans l'Hiſtoire des Religieuſes, & le ſecond qui eſt celui des Ecoles va l'être tout préſentement, après que j'aurai donné, comme je l'ai promis, le beau Mémoire juſtificatif des Solitaires dicté par M. le Maître dans la criſe de 1656, ou plutôt pour la prévenir, s'il avoit été poſſible : car il le compoſa en 1654.

II. Extrait du Mémoire juſtificatif des Solitaires par M. le Maître.

On ſçait aſſez par quels endroits on avoit rendu cette ſainte Société odieuſe à la Cour & ſuſpecte dans le public. C'étoient, diſoit-on, des hérétiques cachés, qui en vouloient à toute la Religion, qui viſoient à abolir tous les Sacremens & à renverſer tous les dogmes. C'étoient des factieux qui couvroient un deſſein infernal de ſe fortifier dans le ſecret, & de former ſourdement un parti puiſſant pour troubler un jour tout le Royaume, & pour ſecouer le joug de toutes Puiſſances. On faiſoit accroire à la Cour, qu'en effet il y avoit à P. R. un attroupement conſidérable ; qu'ils étoient plus de quarante Prêtres, & autant de Théologiens ramaſſés enſemble ; ce qu'ils appelloient *quarante belles plumes taillées de la main d'un même maître.* M. le Maître dans ſon Mémoire commence par réfuter cette derniére calomnie. Il fait très-ſimplement le catalogue des Solitaires qui s'étoient retirés à P. R. de tems à autre, pour montrer combien cette quarantaine de Théologiens étoit chimérique : puiſqu'il n'y avoit en effet que deux ou trois Prê-

Digitized by Google

tres, & pas un ſeul Théologien écrivant, hors M. Arnauld qui n'y étoit guéres qu'en paſſant ; & que le nombre des gens domiciliés dans la maiſon ne paſſoit pas une douzaine ou une quinzaine tout au plus de ſéculiers. Après avoir ainſi rendu compte en bref de tous ces Meſſieurs par nom, ſurnom & qualités, du tems de leur entrée & de ce qui en a été l'occaſion, M. le Maître entre en matiére & continue en ces termes.

» Voilà les perſonnes qui ſont maintenant à » P. R. & voici de quelle maniére elles y ſont » logées. Dans le dehors & la baſſe-cour de » l'Abbaye, il n'y a que deux Prêtres, dont » l'un a ſa demeure la plus ordinaire à P. R. » de Paris, & même y eſt maintenant, M. » d'Andilli, le Sacriſtain, le Chirurgien, ce- » lui qu'on a dit avoir ſoin de tout le ménage » de la baſſe-cour, & celui qu'on a dit qui » s'occupe à un travail utile aux Religieuſes » qui y demeurent. Les autres au nombre de » dix ou douze, ſans compter les enfans & » leurs maîtres dont on a parlé, ſont logés » en haut dans la ferme qui eſt au-deſſus de » la montagne ; ſçavoir, dans deux petits lo- » gemens aſſez éloignés l'un de l'autre, qu'on » avoit fait rebâtir pour les Fermiers, un au- » tre encore plus petit couvert de chaume, une » chambre ſéparée & un logement neuf un » peu plus grand, dont la principale partie eſt » occupée par les huit enfans qui ſont venus » ſeulement depuis ſix mois, & qui l'ont ha- » bitée les premiers. Dans tous ces logemens, » non plus que dans ceux qui ſont en bas au- » dehors de l'Abbaye, il n'y a que des cham- » bres ordinaires, toutes ſemblables à celles » des autres logis, ſans qu'il y ait la moin-

Digitized by Google

» dre apparence de cellules. Après cela on
» laiſſe à juger à tous les hommes équitables,
» ſi ce n'eſt pas bleſſer la vérité des choſes par
» des exaggérations bien hyperboliques, &
» l'innocence des perſonnes par des accuſations
» bien injuſtes, que de prendre ſujet de ce
» qu'on a rapporté juſqu'ici, de former de ces
» bâtimens une Ville, & de ce petit nombre
» d'amis logés enſemble un peuple entier ca-
» pable de la remplir; comme on ſçait qu'on
» l'a publié depuis peu, même à la Cour.

» Mais de plus ſi l'on conſidére de quelle
» ſorte ces perſonnes ſe ſont retirées enſemble
» dans ce Déſert depuis quinze années; que les
» deux premiers y ont été long-tems tout ſeuls,
» ſans être viſités de qui que ce ſoit, ni avoir
» commerce avec perſonne que quelques-uns
» de leurs parens, qui depuis ſe ſont venus
» joindre à eux, & ne l'ont fait, non plus
» qu'eux, que par des mouvemens de l'eſprit
» de Dieu qui les détachoit du monde; que
» tous les autres enſuite ont été ou amis de
» ceux-là, ou parens de quelques Religieuſes,
» ou liés d'affection avec d'autres perſonnes
» de leur connoiſſance, ou amenés dans cette
» Solitude par une conduite particuliére de la
» divine Providence, à laquelle les hommes
» n'ont eu nulle part: on jugera facilement
» qu'on n'a jamais eu la moindre penſée d'y
» vouloir attirer perſonne; qu'on n'y a jamais
» rien fait qui ait eu la moindre apparence
» qu'on eût le deſſein d'y former aucun éta-
» bliſſement; & qu'après tout, ce qu'il y a eſt
» ſi peu de choſe & ſi peu conſidérable, ſi on
» le conſidére comme une choſe humaine &
» temporelle, que c'eſt un étrange effet de la
» paſſion d'en former un phantôme, qui pa-

» roiſſe grand aux yeux des hommes, pour
» les porter à en avoir de l'ombrage & à le
» vouloir détruire.

» L'un de ces artifices dont on ſe ſert pour
» effrayer le monde, eſt de publier qu'on y
» dogmatiſe, & qu'on y tient ſans ceſſe des
» conférences de Théologie & de doctrine.
» Mais il n'y eut jamais rien de moins véri-
» table que ce reproche. M. Arnauld & ſon ne-
» veu Eccléſiaſtique ſont les deux principaux
» ſur qui cette accuſation pourroit tomber:
» mais qui en eſt plus innocent, puiſqu'ayant
» toute liberté d'y prêcher, ils n'y ont pas en-
» core prêché une ſeule fois, non plus qu'ail-
» leurs; puiſqu'ils n'y ont jamais fait aucune
» conférence de Théologie, ſoit en particu-
» lier, ſoit en public; puiſque tous les *en-*
» tretiens qu'ils ont avec ceux qui demeurent
» dans le même lieu, ne ſont que d'édifica-
» tion & non de contention, de piété & non
» de ſcience, de l'application des régles de
» l'Evangile aux beſoins particuliers des ames,
» & non des ſubtiles & générales ſpéculations
» Théologiques ſi peu utiles aux ſimples Fi-
» déles; puiſqu'enfin une des principales ré-
» gles de leur conduite auſſi bien que des deux
» autres Eccléſiaſtiques qui y ſont, eſt celle
» qu'ils ont appriſe de S. Auguſtin, *de par-*
» *ler plus à Dieu pour les hommes, que de*
» *Dieu devant les hommes; d'être plus ardens*
» *dans la priére que dans la diſpute*; & d'avoir
» plutôt le cœur plein de la Grace, que l'eſ-
» prit rempli des queſtions de la Grace.

III. Suite du Mémoire.

» Mais après avoir tâché vainement d'épou-
» vanter les eſprits, on veut au moins éblouir
» les yeux, en prétendant que ces perſonnes
» ne peuvent demeurer dans un même lieu;

Digitized by Google

» ſans compoſer une aſſemblée illicite, à moins
» que d'y être établis par les Puiſſances eccléſi-
» aſtiques & ſéculiéres. Il eſt vrai que l'on a
» beſoin de l'autorité du ſouverain Pontife &
» de l'Evêque auſſi bien que de celle du Prin-
» ce, pour établir une communauté qui faſſe
» un Corps dans l'Egliſe & dans l'Etat, qui
» poſſéde des biens en commun, & ſoit ca-
» pable des droits & des priviléges canoniques
» & des effets civils, qui ne peuvent être com-
» muniqués qu'à des compagnies reconnues &
» autoriſées par les Puiſſances ſupérieures & par
» des ordres publics. Mais que des perſonnes
» qui demeurent ſimplement enſemble, aient
» beſoin de ces formalités néceſſaires pour l'é-
» tabliſſement des Communautés, lorſqu'ils
» ſont très-éloignés d'en faire aucune, & de
» prétendre d'avoir des droits & des avantages
» qu'ont toutes les autres; c'eſt ce qu'on n'a ni
» lu dans les livres, ni vu pratiquer dans au-
» cun Royaume.

» Or il n'y a ici aucune forme de Commu-
» nauté. Il n'y a dans cette Ferme qui eſt au-
» deſſus de la montagne, ni Egliſe ni Chapelle
» où on puiſſe chanter l'Office en commun: &
» tous ceux qui y demeurent, ſont obligés de
» deſcendre tous les jours en bas pour entem-
» dre la Meſſe ou l'Office dans l'Egliſe des Re-
» ligieuſes, comme font quelques-uns des vil-
» lages d'alentour. Ainſi toutes les priéres qu'on
» fait en haut, conſiſtent en ce que les deux
» Eccléſiaſtiques qui y demeurent, étant tenus
» de réciter leur Office, ils le récitent enſem-
» ble en particulier dans la chambre de l'un
» d'eux; & trois ou quatre ſéculiers qui ſont
» logés plus près d'eux, & qui ont dévotion
» à cette priére commune & générale de l'E-

„ gliſe, y aſſiſtent d'ordinaire, lorſqu'ils n'en
„ ſont pas détournés par leurs occupations. Il
„ n'y a auſſi ni forme ni couleur d'habit qui y
„ ſoit affectée. On n'y fait ni profeſſion ni
„ vœux, quoique d'ailleurs on les honore &
„ on les reſpecte dans ceux que Dieu y en-
„ gage & qu'il conduit dans les Monaſtéres.
„ Il n'y a aucun établiſſement de diſcipline
„ particuliére, ni aucune ſtabilité de demeu-
„ re, nulle régle que l'Evangile, nul bien que
„ celui de la charité catholique & univerſel-
„ le, nul intérêt ni en particulier ni en com-
„ mun, que celui de gagner le Ciel. Ce n'eſt
„ qu'un lieu de retraite toute volontaire &
„ toute libre, où perſonne ne vient que l'eſ-
„ prit de Dieu ne l'y amene, & où perſonne
„ ne demeure que parce que l'eſprit de Dieu
„ l'y retient. Ce ſont des amis qui vivent en-
„ ſemble ſelon la liberté ordinaire & générale
„ que le Roi laiſſe à tous ſes ſujets : mais des
„ amis chrétiens, que le ſang de Jeſus-Chriſt
„ répandu pour tous les hommes & la grace
„ de ce ſang répandue dans leurs cœurs par le
„ Saint-Eſprit, a joints enſemble d'une union
„ plus étroite, plus ferme & plus pure, que
„ ne ſont les plus fortes & les plus intimes
„ amitiés ſéculiéres.

„ Si c'eſt un crime d'être liés par une af-
„ fection ſi ſainte, & de n'être qu'un cœur &
„ qu'une ame; de ne tenir rien plus éloigné
„ de l'état d'un Chrétien ſolitaire & retiré,
„ que de s'occuper l'eſprit de ce qui ſe paſſe
„ dans le public & dans la conduite politique du
„ Royaume; & de ne s'étudier à rien davan-
„ tage, qu'à oublier le monde, & à ne ſe
„ mettre point en peine de ſes nouvelles, de
„ ſes affaires, de ſes intrigues : c'eſt le crime

Digitized by Google

„ des premiers Fidéles. Et ſi c'eſt une action
„ de juſtice d'empêcher qu'il ne ſe trouve
„ quelques perſonnes qui tâchent de vivre en
„ vrais Chrétiens dans un même lieu, au vu
„ & au ſçu de leur Evêque qui daigne les ho-
„ norer de ſa bienveillance & de ſon eſtime;
„ c'eſt d'une juſtice qui n'a été propre qu'aux
„ plus injuſtes perſécuteurs de la Religion
„ chrétienne, & qui ſera ſans doute toujours
„ en horreur aux premiers Miniſtres & aux
„ premiers Magiſtrats d'un Royaume *très-chré-*
„ *tien.*

„ Que ſi c'étoit auſſi faire un Corps de com-
„ munauté interdit par les Ordonnances, de
„ prier Dieu en particulier cinq ou ſix enſem-
„ ble, ſelon qu'on ſe rencontre, ſans dire
„ autre choſe que les priéres ordinaires de l'E-
„ gliſe; ſi c'étoit faire une union illégitime
„ que de manger dans une même ſalle, &
„ rendre ces repas profanes & illicites que d'y
„ faire des lectures ſaintes, au lieu de s'y en-
„ tretenir de vains & inutiles diſcours; ſi c'é-
„ toit faire une entrepriſe de mauvais exem-
„ ple & d'une conſéquence pernicieuſe, de vi-
„ vre ſobrement, & de rendre les jeûnes de
„ l'Egliſe un peu plus longs qu'on ne fait
„ d'ordinaire, & ſuivre en ce point le ſenti-
„ ment du Cardinal Bellarmin auſſi bien que
„ de tous les Peres, ſans y obliger néanmoins
„ perſonne, & étant très-éloignés de trouver
„ à redire à ceux qui ne le font pas; il fau-
„ droit conclure, que ce que S. Baſile appelle
„ *une profeſſion plus pure & plus exacte du Chri-*
„ *ſtianiſme*, ſeroit devenu en nos jours une pro-
„ feſſion défendue; qu'on auroit moins de li-
„ berté à pratiquer ſolidement la vertu & la
„ Religion, que les gens du monde n'en ont

„ à s'abandonner au vice ; & qu'un petit nom-
„ bre de perſonnes ne pourroit pas impuné-
„ ment ſervir Dieu, lorſque tant d'autres peu-
„ vent ſi impunément ſervir le démon.

» Mais auſſi, graces à Dieu, on n'eſt pas
» réduit à ces termes. On n'a point encore
» ouï dire qu'il y ait des loix dans l'Egliſe &
» dans l'Etat, qui obligent à obtenir des Let-
» tres-patentes du Roi & des Brefs du Pape
» pour pratiquer les ſimples exercices de la Re-
» ligion chrétienne ſans aucun Inſtitut parti-
» culier. Et ainſi l'on eſpére que toutes les
» perſonnes équitables, qui verront avec quelle
» ſincérité & quelle candeur on expoſe à leurs
» yeux tout ce que le ſeul eſprit de Dieu,
» ſans aucun deſſein formé de la part des hom-
» mes, ſans aucune intrigue, ſans aucune pré-
» tention & ſans aucun intérêt, a fait depuis
» 15 ans dans cette maiſon, n'auront ſujet
» que de bénir Dieu, qui ſe fait quand il veut
» & où il veut, des ſerviteurs qui l'adorent
» en eſprit & en vérité ; & qu'ils jugeront que
» pour mener une vie de cette ſorte, qui n'eſt
» que la ſimple obſervation de l'Evangile, il
» ne faut point d'autres Lettres-patentes que
» celles de Dieu ſcellées par ſon ſaint-Eſprit,
» ni d'autres Brefs que cette grace apoſtoli-
» que qui a peuplé l'Egliſe des trois premiers
» ſiécles de pareilles retraites de piété & de
» ſemblables maiſons d'amis chrétiens. Fait à
» P. R. des Champs ce 9 Janvier 1654.

IV. Hiſtoire des Ecoles de P. R. Leur origine.

A la diſperſion des Solitaires tant en 1656 qu'en 1661 étoit jointe celle des enfans des Ecoles. En 1656 on prévint la viſite, & on plaça les enfans qui étoient élevés aux Granges, dans d'autres endroits voiſins. Mais en 1661 le Commiſſaire de la Cour ſe tranſporta

en ces différens endroits pour rompre entiérement ces petits établiſſemens par tout où il en rencontra. Avant que d'entrer dans le récit de ces expéditions, il eſt à propos de faire connoître ce que c'étoit que ces Ecoles. J'ai différé juſqu'ici de m'y arrêter, quoique l'occaſion s'en ſoit préſentée pluſieurs fois, parce que j'ai cru que le récit ſuivi de tout ce qui les concerne, plairoit davantage. Je vais donc ramaſſer tout ſous un point de vue, l'origine des Ecoles, la méthode qu'on y obſervoit, les lieux où elles étoient placées, les familles principales qui y avoient mis leurs enfans, les Maîtres qu'on y avoit établis, tous les événemens des Ecoles, les tranſlations, les déplacemens qu'on a été obligé de faire en différens tems, enfin leur entiere & totale deſtruction en 1661.

On appelle Ecoles de P. R. de petites aſſociations qu'on avoit faites de pluſieurs enfans très-jeunes, qu'on élevoit loin du monde, & qu'on formoit pour tout, & principalement pour la piété. L'origine en eſt due au zéle de M. de S. Ciran pour l'éducation des enfans. Nous l'avons vu plus haut dans ſa vie, à quoi j'ajouterai ce qui ſuit. » Je voudrois, „ dit-il à une perſonne à qui il écrit, que „ vous puſſiez lire dans mon cœur l'affection „ que je porte aux enfans.... J'avois fait deſ„ ſein de bâtir une maiſon qui eût été com„ me un Séminaire pour l'Egliſe, pour y „ conſerver l'innocence des enfans, ſans la„ quelle je vois tous les jours qu'il eſt difficile „ qu'ils deviennent bons Clercs. Je ne déſi„ gnois de le faire que pour ſix enfans, que „ j'euſſe choiſis de toute la ville de Paris,

„ ſelon qu'il eût plu à Dieu de me les faire „ rencontrer. . . . . Ce deſſein ayant été ruiné „ par ma priſon, je n'y ai plus ſongé. . . . . „ J'ai bien depuis ſouhaité qu'on continuât „ dans P. R. la charité que j'ai commencé de „ faire aux enfans de M. Bignon ; tant parce „ que j'interromps difficilement ce que j'ai „ commencé pour Dieu, que parce que M. „ Bignon m'avoit donné deux mille livres „ pour les employer à ce que je voudrois ; „ mais que j'avois réſolu d'employer au bâti- „ ment ſuſdit, afin que les enfans euſſent „ part à la charité de leur pere.

V. Beau Mémoire de M. de Sainte-Marthe ſur l'utilité de ces Ecoles.

Ecoutons M. de Sainte-Marthe qui rend compte plus au long des ſentimens de M. S. Ciran à ce ſujet. » La charité de M. de S. Ci- „ ran, dit-il, étant catholique & univerſelle „ comme ſa foi, ſe répandit ſur ces petites „ ames qui ſont ſi abandonnées : & comme „ Jeſus-Chriſt, a verſé ſon ſang pour leur „ ſalut, il ſe fut eſtimé très-heureux de don- „ ner ſa vie pour les ſecourir. C'eſt cette cha- „ rité qui lui donna le deſſein de procurer „ ces petites Ecoles. » M. de Sainte-Marthe fait voir l'importance de ces Ecoles privées où l'on n'éleve qu'un petit nombre d'enfans, & traite à fond la matiére. Le morceau eſt ſi judicieux & ſi digne de la grande piété de M. de Sainte-Marthe, auſſi bien que de celle de l'Abbé de S. Ciran de qui procédoient les principes, que je croirai bien faire de rap- porter tout au long ce que ce ſaint Prêtre en a écrit d'après cet illuſtre Abbé. » Il n'y „ a, dit-il, que trop de ſujet de gémir, de „ voir que les enfans des chrétiens ne faſſent „ paroître preſqu'aucune marque de la grace

Digitized by Google

„qu'ils ont reçue dans le Baptême. Auſſitôt qu'ils
„ commencent à avoir de la raiſon, on ne re-
„ marque en eux que de l'aveuglement & de
„ la foibleſſe. Ils ont l'eſprit fermé aux cho-
„ ſes ſpirituelles & les yeux ouverts pour le
„ mal : leurs ſens ſont ſuſceptibles de toute
„ corruption ; & ils ont un poids naturel qui
„ les y porte avec violence. Dans cet état il
„ eſt preſqu'impoſſible qu'ils conſervent long-
„ tems leur innocence dans le monde, où
„ ils ne reſpirent qu'un air corrompu, où
„ ils ne voient que ce qui peut ſervir à les
„ perdre, où on ne leur parle preſque jamais
„ des vérités de l'Evangile qui ſeules les pour-
„ roient délivrer de leur ignorance & de leurs
„ mauvaiſes inclinations. On les accoutume
„ à entendre des paroles & des chanſons peu
„ chaſtes. On loue ſouvent devant eux de
„ mauvaiſes actions. On leur ſouffre toute
„ ſorte de légeretés. On leur permet des di-
„ vertiſſemens peu modeſtes. On laiſſe entre
„ leurs mains toute ſorte de livres ; & quand
„ le Démon a fait naître dans leur cœur la
„ curioſité de connoître le mal, bientôt après
„ ils en ont l'eſprit tout rempli : n'ayant en-
„ core ni la force ni la volonté d'y réſiſter,
„ ils ſe portent avec ardeur à faire tout ce
„ qu'ils ont appris. Quand leur cœur eſt
„ ainſi corrompu, ils ſe dégoûtent aiſément
„ de la vertu, & ils haiſſent les travaux qu'il
„ faut embraſſer pour y arriver. D'ailleurs il
„ ſe trouve tant de rapports entre leur cor-
„ ruption naturelle & celle du monde, qu'ils
„ en approuvent aiſément toutes les maxi-
„ mes, auſſitôt qu'ils les peuvent apprendre.
„ Ils n'aiment que ce qui flatte leurs ſens ;
„ ils mettent leur bonheur dans l'oiſiveté,

„ dans une vie molle, dans l'intempérance;
„ & enfin ils n'ont point d'autre régle que
„ de ſuivre toutes leurs paſſions & de ſe laiſ-
„ ſer emporter au torrent du ſiécle.

„ Lorſqu'ils entrent dans le Collége, ils y
„ portent tous ces vices, ou ils les y ap-
„ prennent; & l'exemple d'un grand nom-
„ bre d'autres enfans qui ont déja beaucoup de
„ malice, ſert à leur donner de la hardieſſe
„ à commettre des choſes honteuſes, qui ne
„ leur paroiſſent plus telles parce qu'elles
„ ſont ordinaires. Je n'accuſe point les maî-
„ tres d'avoir part à ces déréglemens; mais s'ils
„ veulent eux-mêmes rendre témoignage à la
„ vérité, ils avoueront que quoiqu'ils faſſent,
„ ils ne les peuvent empêcher. Ceux-même
„ qui ont la meilleure intention, ſont la *plu-*
„ part trop chargés d'écoliers, pour pouvoir
„ veiller ſur tous & ſur toutes leurs actions:
„ & cependant pluſieurs enfans ne peuvent
„ être longtems enſemble, quand perſonne
„ ne veille ſur eux, ſans tomber en beau-
„ coup de déſordres qui croiſſent avec l'âge.
„ C'eſt une maxime de l'Evangile, qu'ayant
„ un ennemi qui ne dort jamais, nous ſom-
„ mes obligés pour lui réſiſter de veiller tou-
„ jours; & qu'auſſitôt que nous ne le faiſons
„ pas, il entre dans notre cœur comme dans
„ un lieu abandonné, & il y fait ce qu'il lui
„ plaît. Mais comme les enfans ne ſauroient
„ veiller ſur eux-mêmes, ni ſur leurs ſens,
„ qui ſont comme les portes de leur cœur, *ils*
„ ont beſoin que l'on veille ſur eux; & ils
„ ne peuvent pas être longtems ſans tomber
„ entre les mains de leur ennemi, s'ils n'ont
„ une garde fidelle qui les accompagne con-
„ tinuellement, & qui ait ſoin d'ôter de devant

Digitized by Google

„ leurs yeux & leurs pieds tout ce qui peut „ leur être une occaſion de chute. Auſſitôt „ que les brebis ſont abandonnées de leur Pa- „ ſteur, elles deviennent la proie des loups: „ mais les enfans même deviennent les loups „ les uns des autres, quand ils ſont ſans „ maîtres & ſans conduite: & lorſqu'on en „ met pluſieurs enſemble, il s'en trouve tou- „ jours quelques-uns dont le Démon ſe ſert „ pour jetter dans le cœur des autres par „ quelqu'action ou par quelque parole, *prin-* „ *cipia morituræ caſtitatis*, de malheureuſes „ ſemences de toute ſorte d'iniquité.....

VI. Suite du Mémoire.

» Comme on avoit reconnu que le malheur » des enfans vient ſouvent du peu de lumiére » & de la négligence des maîtres, on tâchoit de » ne choiſir pour cet emploi que des perſonnes » dont on connoiſſoit la piété, la capacité, » la diſcrétion, le déſintéreſſement. Ils ne ſe » portoient à accepter cette charge ſi pénible & » ſi difficile que par charité; & ils n'avoient » pour but principal que de conſerver dans » les enfans l'eſprit de Jeſus-Chriſt qui habite » en eux, après qu'ils lui ont été conſacrés » dans les eaux du Baptême. Ils ſe croyoient » obligés d'inſtruire ceux qui leur étoient » confiés, d'une maniere toute contraire à » celle qu'on tient ordinairement. Les enfans » apprennent dans le monde tout ce qu'ils de- » vroient ignorer, & on ſouffre qu'ils igno- » rent tout ce qu'ils devroient ſavoir. Ils ne » voient par tout que de vives images de vi- » ces groſſiers qui frappent & pénétrent leurs » ſens, & qui entrent malgré eux dans leurs » cœurs. On tâchoit de les laiſſer dans une » heureuſe ignorance de toutes les choſes » dangereuſes, & de tenir toujours leurs yeux

Digitized by Google

» fermés, afin qu'ils ne viſſent jamais aucun » des objets, dont la vue ſeule eſt capable de » faire à l'ame des plaies mortelles. Mais com- » me il eſt bon que les enfans ne ſortent » jamais de cette heureuſe ſimplicité, il eſt à » déſirer qu'ils croiſſent pour ce qui eſt de l'eſ- » prit & de la ſageſſe; qu'ils ne ſoient pas » aveugles pour le bien, ni imprudens quand » il faut éviter le mal. C'eſt pour ce ſujet qu'on » tâchoit de leur apprendre tout ce qui pou- » voit contribuer à les avancer dans la vertu; » on leur parloit des choſes de Dieu, au- » tant qu'ils en étoient capables; on leur inſ- » piroit peu à peu une haine ſalutaire du » péché; on tâchoit d'allumer dans leurs » cœurs l'amour des biens éternels....

» Comme il eſt preſqu'impoſſible que des „ enfans qui ſont encore entiérement aſſujet- „ tis aux ſens, ne faſſent ce qu'ils voient faire „ aux autres, les Maîtres tâchoient de les „ inſtruire encore plus par leurs actions que „ par leurs paroles; & même ils avoient un „ ſoin particulier de n'avoir que des domeſti- „ ques très-réglés; afin que ces enfans ne „ voyant jamais devant eux que de bons exem- „ ples, fuſſent heureuſement contraints de „ faire ce qu'ils voyoient faire: & d'autre part, „ comme on les occupoit, autant qu'ils en „ étoient capables, à l'étude & aux exercices „ de piété, on leur ôtoit tout le loiſir de „ s'appliquer à des choſes mauvaiſes. On les „ fortifioit contre les maximes du monde; on „ leur découvroit comme tout y eſt plein de „ piéges; on leur apprenoit que les Chré- „ tiens doivent en uſer comme n'en uſant point, „ & que pour le vaincre, il faut n'aimer ni „ ſes grandeurs, ni ſes richeſſes, ni ſes plai-

„ firs... Comme ces Maîtres n'avoient en vue „ que le ſalut de ces enfans, ils les traitoient „ toujours avec beaucoup de charité & de dou- „ ceur, & ils avoient trouvé le ſecret de ſe „ faire en même tems & aimer d'eux & crain- „ dre : de ſorte que la menace de les renvoyer „ chez eux, de les rendre à Meſſieurs leurs pa- „ rens pour leur faire achever leurs études où „ il leur plairoit, étoit à leur ſens la plus „ grande & la plus ſenſible punition qu'on „ pouvoit leur faire.

VII. Ecoles établies à P. R. des Champs & au Cheſnai.

Venons maintenant à la narration. M. de S. Ciran avoit fait, pour ainſi dire, l'ébauche de ſon noble deſſein vers 1637, en faiſant d'abord élever ſous ſes yeux quelques jeunes enfans, comme les deux fils de M. Bignon Avocat Général, qui étoit lié avec lui d'une très-étroite & très-ſainte amitié. Ce grave Magiſtrat touché de tout ce que lui diſoit le pieux Abbé de l'important objet de l'éducation des enfans, lui mit en mains une ſomme d'argent pour faire l'établiſſement qu'il projettoit en ce genre, & exigea de lui au retour qu'il ſe chargeât de l'éducation de ſes propres enfans. L'Abbé commença donc par eux la bonne œuvre, & la continua juſqu'à ſon empriſonnement. Elle fut alors repriſe par les diſciples du ſaint Priſonnier, qui dirigeoit tout du donjon de Vincennes, & qui ſuppléoit par ſes lettres aux viſites qu'auparavant il faiſoit en perſonne, ainſi qu'il a été dit dans ſa vie, & que nous le dirons encore plus bas. C'étoit dans les dehors de P. R. de Paris que cette petite école étoit établie. Ils ſe trouvérent d'abord dix ou douze perſonnes, tant maîtres qu'enfans, du nombre deſquels étoient trois jeunes freres de M. le Maître, ſavoir, Meſ-

Digitized by Google

ſieurs de Saci, de Saint-Elme, & de Valle-mont; M. de Villeneuve fils de M. d'Andilli, nommé le petit Jules; le jeune M. d'Epinoi de Saint-Ange; les deux fils de M. Hamelin, homme célébre par l'hoſpitalité qu'il a exercée envers M. Arnauld & tous les autres Meſſieurs qui étoient obligés de ſe cacher; le jeune Vitart, depuis Intendant de M. le Duc de Luïnes. En 1643 M. l'Archevêque de Paris ſouhaita qu'on déplaçât ces Ecoles, non ſans doute par aucune mauvaiſe volonté à l'égard de cette bonne œuvre, mais parce qu'il crut qu'il ne convenoit pas pour la plus grande édification du public, qu'il y eût une troupe de jeunes gens domiciliés dans les dehors d'un Monaſtere de filles.

La maiſon de P. R. des Champs qui étoit alors déſerte, les Religieuſes l'ayant abandonnée depuis dix ans, préſenta un aſile tout prêt à recevoir cette petite ſociété : d'autant qu'elle devoit y trouver M. le Maître & ſon frere Séricourt qui venoient de s'y établir pour y vivre en pénitence, & dont la préſence pourroit être utile aux enfans & aux maîtres, tant du côté de l'exemple, que du côté du conſeil. La ſociété s'accrut à la maiſon des Champs par l'arrivée de trois enfans de M. Thomas du Foſſé Maître des Comptes de Rouen, qui étant tombé par un heureux hazard dans les mains de M. de S. Ciran au ſortir de ſa priſon, ſe donna tout entier à la piété, & mit ſes enfans à P. R. les filles dans le Couvent de Paris, & les garçons dans les Ecoles de la maiſon des Champs. La tempête qui s'éleva en 1644 contre la maiſon de P. R. à l'occaſion du livre *de la Fréquente Communion*, fit appréhender qu'on ne diſſipât les enfans qu'on élevoit aux Champs.

Digitized by Google

Dès 1640 cet établiſſement avoit eu comme une premiére attaque. M. de Laubardemont étant venu par ordre de la Cour interroger les Solitaires, pour continuer les informations commencées contre M. de S. Ciran, avoit auſſi interrogé les enfans qu'il y avoit trouvé aſſemblés. On jugea donc à propos en cette année 1644 de transférer les enfans avec leurs Précepteurs dans une maiſon appartenante à M. de Bernieres, proche Verſailles, nommée le Cheſnai, ſur la Paroiſſe de ſaint Antoine du Buiſſon. Il y avoit déja là quelques enfans avec un maître. C'étoient les enfans de cet homme de bien, auſquels il avoit aſſocié ceux de quelques amis. Ils ſe trouvérent alors dix-huit ou dix-neuf réunis ſous pluſieurs maîtres : M. Celles Eccléſiaſtique avoit ſoin des études, & M. de Bâcle Gentilhomme très-vertueux étoit pour la conduite & pour les mœurs.

VIII. Ecoles établies à Paris au cul de ſac de S. Dominique. Réglemens de ces Ecoles.

L'orage étant diſſipé en 1645, on les fit revenir à P. R. des Champs, où ils demeurérent encore un an. Mais comme l'on vit que le nombre augmentoit tous les jours, & que les Religieuſes de P. R. étoient dans le deſſein d'envoyer une partie de la Communauté pour habiter de nouveau le Monaſtere des Champs, il fallut pour leur céder la place, transférer les Ecoles. On les amena à Paris, & on les établit dans le Cul de ſac de la rue S. Dominique proche le Luxembourg, dans une maiſon appartenante à M. Lambert beau-frere de M. Hamelin. Ce petit Collége étoit compoſé de vingt-quatre enfans diviſés en quatre claſſes. Ils étoient conduits par quatre Maîtres, ſavoir, Meſſieurs Lancelot, Nicole, Guyot, & Coutel. M. Wallon de Beaupuis, ce digne Eccléſiaſtique de Beauvais, dont j'ai donné la

Digitized by Google

vie, étoit comme le Principal du Collége & le Surintendant de l'éducation & des études. Voici le précis des réglemens qu'on y obſervoit. On en trouvera la deſcription plus étendue dans le Supplément du Nécrologe de P. R. page 54. Ceux qui en ſeront curieux, pourront l'y conſulter. Le précis que je vais donner eſt de M. Wallon frere de M. de Beaupuis.

Il y avoit un Maître dans chaque chambre avec cinq ou ſix enfans. Les lits étoient diſpoſés de maniére que le Maître les voyoit tous du ſien. Chacun avoit ſa table à part, & elles étoient rangées de maniére que le Maître les voyoit toutes; mais ils ne pouvoient ſe parler les uns aux autres. Chacun avoit ſon tiroir, ſon pupitre, & les livres néceſſaires, de ſorte qu'ils n'étoient point obligés de rien emprunter à leurs compagnons. Le nombre des penſionnaires n'étoit pas fort grand, parce qu'on n'en donnoit à un Maître, qu'autant qu'il pouvoit tenir de lits dans ſa chambre.

On ſe levoit à cinq heures, & on s'habilloit: les plus petits étoient aidés par un garçon. On faiſoit la priére en commun dans la chambre, & enſuite chacun étudioit ſa leçon, qui étoit de la proſe pour le matin. A ſept heures chacun la répétoit au Maître l'un après l'autre. S'il reſtoit du tems, on leur faiſoit expliquer la ſuite de leur Auteur qu'ils n'avoient point préparée. On déjeûnoit enſuite, & en hiver on ſe chauffoit. Après le déjeûner on ſe remettoit à ſa table. Chaque enfant faiſoit ſa verſion, qu'on leur recommandoit de bien écrire. La verſion faite, ils la liſoient au Maître l'un après l'autre. S'il reſtoit du tems, on leur faiſoit expliquer la ſuite de leur Auteur.

Digitized by Google

A onze heures on alloit au réfectoire ; un enfant récitoit un verſet du nouveau Teſtament latin. Les enfans d'une même chambre étoient tous à une même table avec leur Maître, qui avoit ſoin de leur ſervir à manger, & même à boire. On faiſoit la lecture pendant le repas. Au ſortir du réfectoire, on alloit au jardin en récréation en tout tems, excepté lorſqu'il faiſoit mauvais, ou qu'il étoit nuit. Comme le jardin étoit fort vaſte & plein de bois & de prairies, il étoit défendu de ſortir ſans permiſſion d'un eſpace qui étoit marqué. Les Maîtres ſe promenoient au même lieu, ſans perdre jamais de vue leurs enfans.

A une heure on alloit dans une ſalle commune juſqu'à deux. Les enfans y apprenoient un jour la Géographie, & un autre jour l'Hiſtoire. A deux heures ils remontoient dans leurs chambres, pour étudier la Poëſie, dont ils faiſoient la répétition au Maître à quatre heures ; après quoi ils goûtoient. Enſuite ils étudioient le Grec de la même maniére que les autres leçons, & ils en faiſoient la répétition.

Vers ſix heures on ſoupoit : tout s'y paſſoit comme au dîner. La récréation qui ſuivoit ce repas, duroit juſqu'à huit heures, que les enfans remontoient à leurs chambres pour étudier la leçon du lendemain. A la demie on faiſoit la priére en commun. Les Meſſieurs & les domeſtiques y aſſiſtoient. Après qu'elle étoit finie, chacun retournoit à ſa chambre pour ſe coucher. Le Maître de chaque chambre étoit préſent : ainſi il ſe couchoit le dernier, & ſe levoit le premier.

Les Dimanches ſur les huit heures le Supérieur faiſoit le catéchiſme avec une inſtruc-

tion. On alloit enſuite à la Grand'Meſſe. Au retour, s'il reſtoit du tems, on l'employoit à des lectures de piété. Après le dîner qui ſe faiſoit à l'ordinaire, on alloit à la récréation, qui duroit juſqu'à deux heures que l'on remontoit aux chambres, pour faire quelque lecture, ſoit en commun, ſoit en particulier. On alloit à Vêpres à la Paroiſſe. On n'avoit congé que l'après-midi. On en paſſoit le tems à jouer dans le jardin, ou quelquefois à aller promener dans des maiſons du voiſinage.

Comme ces Ecoles étoient plus pour la piété que pour les ſciences, on ne preſſoit pas ſi fort les enfans pour les études, dont on leur donnoit cependant de ſolides principes. C'eſt ce qui a produit les belles méthodes Grecques & Latines, & quelques autres ouvrages qui auroient été ſuivis de beaucoup d'autres. Dans la maniére de les inſtruire des ſciences, on ſuivoit plutôt la raiſon que la coutume : ainſi on leur faiſoit traduire pluſieurs des bons Auteurs Latins, avant que de les appliquer à écrire en cette langue & à faire des thêmes.

Telle étoit la conduite que l'on ſuivoit dans les Ecoles de P. R. On y avoit un plus grand ſoin de l'ame que du corps. Les châtimens y étoient très-rares. Un ſeul regard du Maître faiſoit plus d'impreſſion que n'auroient fait les traitemens ſévéres, qui auroient plus indiſpoſé les enfans contre les Maîtres, qu'ils ne les auroient véritablement corrigés. Si l'on en voyoit quelqu'un dont l'exemple fût nuiſible aux autres, on le renvoyoit, ſans qu'aucune conſidération fût capable de le faire reſter. Ils étoient habillés d'une même maniére, afin qu'il n'y eût point entre eux de jalouſie, ſi les uns avoient été habillés plus proprement que

les

Digitized by Google

les autres. On leur apprenoit à bien écrire. On les exerçoit auſſi à écrire des lettres ſelon les différentes occaſions qui ſe préſentoient. On leur faiſoit exercer le corps pendant les récréations, ſoit à la courſe, ſoit à des jeux d'adreſſe. Mais en même tems on veilloit à les modérer de maniére qu'ils ne fuſſent pas incommodés. Quand on ne pouvoit aller faire la récréation dans le jardin, il y avoit dans une ſalle un billard, des échecs & des dames. Il y avoit auſſi des jeux pour apprendre l'hiſtoire, ſoit eccléſiaſtique, ſoit profane.

IX. Premiere attaque donnée aux Ecoles, & leur tranſlation à trois endroits, P. R. le Cheſnai & les Troux en 1650.

Ces ſages réglemens mis en pratique par d'habiles mains, firent eſtimer conſidérablement ces Ecoles, & leur acquirent une grande réputation dans le public. Le nom de pluſieurs familles diſtinguées qui y faiſoient élever leurs enfans, y contribua auſſi beaucoup. Outre les Bignon, les du Foſſé, les d'Andilli, les le Maître, il y avoit encore les Bagnols, les le Nain de Tillemont, &c. Auſſi après trois ans d'exercice, ces Ecoles furent troublées par la jalouſie de certaines gens que cette grande réputation incommodoit. On les décria comme des Ecoles d'erreur. De jeunes gens attachés aux Jéſuites, & entre autres au fameux P. Bagot, d'où leur vint le nom de *Bagotiſtes*, ſemoient dans la Ville ces bruits deſavantageux. Les Jéſuites obtinrent même un ordre ſecret de la Cour, en vertu duquel un Commiſſaire ſe tranſporta dans la maiſon où étoient les enfans. Il demanda à parler au Supérieur, ſans faire connoître d'abord ce qu'il étoit. Il ſuivit de près le domeſtique qui alloit avertir le Supérieur; & s'étant revêtu de ſa robe chemin faiſant, il entra bruſquement dans la chambre de M. de Beaupuis, qu'il trouva li-

ſant un livre : il lui demanda quel livre il liſoit : le Supérieur le lui préſenta. C'étoit un recuéil de Sentences de l'Ecriture ſainte, des ſaints Peres, & d'autres livres de piété pour tous les jours du mois. Le Commiſſaire l'ouvrit & tomba au quatriéme Octobre, fête de S. François, où après une Sentence de M. de S. Ciran, il y avoit au-deſſous, *Priez pour ſon Ordre*. Le Commiſſaire plein des idées que répandoient les Jéſuites, que les Janſéniſtes diſciples de M. de S. Ciran vouloient établir un nouvel Ordre, s'imagina que *Priez pour ſon Ordre* joint à une penſée de M. de S. Ciran vouloit dire, *Priez pour l'Ordre de S. Ciran ;* & il crut que les Meſſieurs qui avoient ſoin des enfans, étoient de cet Ordre. Mais le Supérieur lui fit voir que ce mot *Priez pour ſon Ordre* avoit un rapport naturel avec S. François, dont le nom étoit au haut de la Sentence en lettres capitales. On voit par-là juſqu'où on pouſſoit le ridicule en ſuivant les préventions que les Jéſuites donnoient à ceux qui les croyoient ſur leur parole. Le Commiſſaire demanda enſuite les noms des enfans. M. de Beaupuis ſagement le renvoya aux enfans même : il monta dans la chambre, & prit les noms.

Cette viſite ne produiſit rien pour lors. Mais on vit bien qu'il y avoit à craindre pour les Ecoles : ainſi on réſolut de les transférer à la campagne. Les enfans furent partagés en trois bandes. On envoya les enfans de M. de Berniéres & quelques autres qui leur étoient liés, à la maiſon du Cheſnai proche Verſailles, où ils avoient déja demeuré. M. Villeneuve d'Andilli & Meſſieurs Thomas du Foſſé avec d'autres furent placés chez M. Rétard Curé de Ma-

Digitized by Google

gni, d'où ils retournérent aux Granges de P. R. après ſix mois; & Meſſieurs de Bagnols avec deux ou trois autres furent mis à Saint Jean des Troux, qui étoit la terre de M. leur pere. Dans l'intervalle depuis 1650 que ſe fit cette tranſlation, juſqu'en 1656, ces trois Ecoles proſpérérent beaucoup : elles devinrent très-célébres & très-nombreuſes. Pluſieurs enfans de qualité entrérent dans celle des Granges, entre autres M. d'Abain fils du Marquis de la Rochepozai, les deux fils de M. de Guenegaud Secrétaire d'Etat, Meſſieurs de Frêle, de Bois-Dauphin, le fils d'un Gentilhomme Huguenot de Sedan nommé du Faï, que M. l'Archevêque y plaça lui-même, le fils de M. Perrier Conſeiller de la Cour des Aides de Clermont, neveu de M. Paſcal.

X. Deuxiéme attaque donnée aux Ecoles en 1656.

Nouvelle tempête en 1656 contre les Ecoles. Le Lieutenant Civil eut ordre d'aller congédier de P. R. & les Solitaires & les Enfans. Les Solitaires avoient prévenu ſon arrivée, comme nous l'avons vu; & on avoit fait de même pour les enfans, qui furent envoyés les uns à Paris, les autres au Cheſnai ſous la direction de M. de Beaupuis. Le Commiſſaire de la Cour n'ayant point trouvé d'Ecole aux Granges, alla à celle des Troux. Comme c'étoit M. de Bagnols qui l'y avoit conduit, il lui préſenta ſes trois enfans qu'il y faiſoit élever avec trois autres ſeulement. Le Magiſtrat les y laiſſa, vu qu'on ne pouvoit pas empêcher un pere d'élever ſes enfans chez lui, & que les trois autres enfans n'ayant pas de bien, quoique de bonne famille, y étoient élevés gratuitement & de la pure charité de M. de Bagnols. Mais il n'en fut pas de même du Cheſnai. Il donna ſes ordres pour renvoyer

ces enfans à leurs parens, laiſſant ſeulement la maiſon ceux de M. de Berniéres qui étoient là chez leur pere. Il en demeura cependant quelques-uns avec M. de Beaupuis : comme il n'étoit pas homme à s'effrayer, il reſta tranquillement au Cheſnai juſqu'en 1660. Au reſte le Lieutenant Civil & les autres Officiers du Châtelet en uſérent avec aſſez de politeſſe dans cette viſite, & ne purent s'empêcher d'applaudir à tout ce qu'ils voyoient, dont ils étoient vraiment édifiés.

Dans cette déroute de 1656, il y eut quelques-uns de ces jeunes Meſſieurs qui prirent leur parti. Le Marquis d'Abain, M. de Villeneuve & M. de Frêle qui étoient décidés pour la profeſſion des armes, ſe mirent dans le ſervice. Ils moururent tous trois dans leur premiére campagne. M. Paſcal neveu de M. Perrier revint à Paris & demeura chez M. ſon oncle, qui lui fit faire ſa Philoſophie au Collége d'Harcourt. M. du Foſſé qui étoit demeuré ſeul, ſes deux freres étant morts, fut envoyé à Paris avec le jeune M. de Tillemont. On les logea dans la rue des Poſtes, & on leur donna pour Maître M. du Mont Akakia, excellent Eccléſiaſtique, qui avoit dans ſa compagnie un de ſes freres nommé M. du Lac. Mais en 1657 M. le Maître ayant eu permiſſion de revenir à P. R. ramena avec lui M. du Foſſé, qui a heva de ſe former ſous lui. Celui-ci fut enſuite obligé de s'éclipſer encore de P. R. en 1660, comme nous l'allons dire, & ſe retira avec ſon ami M. de Tillemont à Saint Jean des Troux, où étoit Curé M. Burlugai, homme habile dans la ſcience Eccléſiaſtique, & très-propre à aider le travail de M. Tillemont qui s'étoit donné à l'étude de l'Hiſtoire de l'Egliſe avec M.

du Foſſé. Le Château des Troux étoit vacant, parce que M. de Bagnols étant mort en 1657, Meſſieurs ſes trois enfans qui y avoient été placés par le pere avec un Précepteur choiſi de ſa main & confirmé par ſon teſtament, furent envoyés à Lyon en 1660 par ordre du Roi, & remis entre les mains d'un de leurs parens.

XI. Deſtruction totale des Ecoles en 1661.

Ce qui reſtoit des Ecoles de P. R. partie au Cheſnai & partie aux Troux, tenoit encore au cœur des ennemis de P. R. & de tout ce qui lui appartenoit. Ils ne furent pas contens qu'ils n'euſſent encore détruits ces derniers reſtes. Ainſi en 1661 au mois de Mars, M. d'Aubrai Lieutenant Civil, le même qui avoit fait les premiéres expéditions, fut envoyé pour faire cette derniére. Il vint en grand cortége aux trois endroits. Il étoit accompagné du Procureur du Roi, de trois Conſeillers du Châtelet, d'un Commiſſaire, du Lieutenant Criminel de Robe-courte, & de deux Secrétaires. Ils commencérent par le Cheſnai. L'Econome de M. de Berniéres ſe préſenta. Ils lui demandérent qui étoient ceux qui logeoient dans la maiſon & ce qu'ils y faiſoient. Il leur répondit qu'il y avoit ſept enfans & deux maîtres: que le reſte étoit des gens pour le ſervice de la maiſon ou de la ferme: que ces enfans étoient les deux fils de M. de Berniéres, un de leurs couſins, & quatre enfans d'amis. Le Lieutenant Civil fit appeller les Maîtres, qui ſe nommoient Meſſieurs Fameri & le Bon, & leur demanda ce qu'ils enſeignoient aux enfans; les Précepteurs répondirent qu'ils enſeignoient ce qu'on enſeigne à Paris dans les Colléges, Ciceron, Tite-Live, Virgile, Horace; & que pour le Catéchiſme, ils leur ap-

Digitized by Google

prenoient celui de Paris. Ils entrérent enſuite dans les chambres, où ils trouvérent les enfans à l'étude. Les Maîtres pour faire honneur à Meſſieurs les Magiſtrats, firent lever les enfans & les exercérent devant eux ſur quelque choſe de leurs études. Ces Meſſieurs procédérent enſuite à l'exécution de leurs ordres : ils firent commandement aux deux Maîtres de ſe retirer ſur le champ & de ſe rendre à Paris, & ne donnérent à l'Econome que 24 heures pour s'y retirer auſſi, & pour avertir M. de Berniéres & les autres parens de venir reprendre leurs enfans.

Le Commiſſaire du Châtelet demeura pour veiller à faire exécuter ce qui étoit ordonné, pendant que toute la compagnie ſe tranſporta à P. R. des Champs. Ils ſe rendirent d'abord aux Granges, où ayant trouvé M. Charles le fermier du lieu, le même qu'ils y avoient trouvé en 1656, ils lui demandérent pourquoi il y avoit là tant de monde. » Vous » avez tout vu, Meſſieurs, leur dit-il ; car il » n'y a ici perſonne que moi. » Ils dirent qu'ils vouloient voir par eux-mêmes s'il diſoit vrai. Il alla chercher un tas de clefs rouillées dont les étiquettes étoient toutes rouſſes, & leur ouvrit toutes les portes des ſalles & des appartemens. Etant entrés, ils trouvérent les chambres vuides, des vitres caſſées, des volets cloués. Enſuite ils deſcendirent à l'Abbaye, où tout ſe paſſa comme on peut le voir dans la premiére partie de cette Hiſtoire. De-là ils ſe tranſportérent le lendemain aux Troux, & ils y trouvérent les enfans de défunt M. de Bagnols. Ils les y laiſſérent : mais très peu de tems après, ces jeunes Meſſieurs furent obligés, comme je l'ai dit, de déſerter leur pro-

Digitized by Google

pre maiſon & d'aller à Lyon ſur des ordres de la Cour. Ainſi finit cet innocent & excellent établiſſement, dont il n'eſt reſté que la mémoire édifiante & des enfans qui y ont été élevés, & des dignes maîtres qui les inſtruiſoient. C'eſt ſur quoi les hommes ne peuvent rien pour la deſtruction. Auſſi je croirois laiſſer l'Hiſtoire imparfaite, ſi je ne faiſois pas connoître ici les uns & les autres plus particuliérement. C'eſt pourquoi j'en vais donner la liſte au moins des plus conſidérables d'entre eux, avec quelque notice de ceux qui ne ſeront pas placés ailleurs dans cette Hiſtoire.

Noms des principaux Enfans qui ont été élevés aux Ecoles de P. R.

XII. Liſte des jeunes Eléves des Ecoles de P.R.

Meſſieurs Bignon. L'aîné, Jerôme Bignon, ſecond du nom, Avocat-Général, Conſeiller d'Etat, Bibliothécaire du Roi. Le ſecond, Thierri Bignon, Conſeiller au Parlement, Maître des Requêtes, premier Préſident du Grand Conſeil. L'aîné fit beaucoup d'honneur à l'éducation qu'il avoit reçue d'abord de M. de S. Ciran, & enſuite de ſes diſciples. Il ajouta aux grands talens que la nature lui avoit donnés & à beaucoup de littérature acquiſe dans cette Ecole, une droiture, une modeſtie, une douceur, une probité fort au-deſſus du commun. Sa reconnoiſſance pour ceux qui l'avoient inſtruit, dura autant que ſa vie. P. R. & les défenſeurs de la grace dans les triſtes circonſtances des perſécutions auſquelles il ſe virent expoſés, le trouvérent toujours prêt à leur donner tous les ſecours qui dépendoient de lui. Les deux freres moururent en 1697, à quatre jours l'un de l'autre.

Digitized by Google

M. leur pere mérite bien qu'on faſſe ici mention de lui, tant pour ſon rare mérite, que par la liaiſon intime qu'il a eue avec M. de Saint Ciran, & par la part qu'il a eue à l'établiſſement des Ecoles de P. R. Jerôme Bignon, premier du nom, Avocat Général, Conſeiller d'Etat & Bibliothécaire du Roi, avoit entre autres belles qualités une juſteſſe d'eſprit & une droiture de cœur dans un dégré éminent. A ces deux qualités il joignoit trois beaux talens, une vaſte érudition, une capacité étendue pour les affaires de tout genre, & une éloquence inſinuante. Il a été & ſera toujours un modéle parfait des hommes publics. Il porta la fermeté dans l'amour de la juſtice & du bien du peuple juſqu'à une eſpéce d'inflexibilité. Il ne fut pas ſeulement honnête homme, mais encore excellent chrétien. Il étoit aſſidu à tout le ſervice Divin de ſa Paroiſſe, où il ne vouloit aucune marque de diſtinction. Il ſe plaçoit à l'avanture au premier endroit qu'il rencontroit : il aſſiſtoit debout & dans la foule du peuple à toutes les inſtructions publiques, & même aux catéchiſmes, y trouvant toujours ſinon de quoi s'inſtruire, du moins de quoi s'édifier. Sa liaiſon avec M. de S. Ciran lui fut très-utile pour lui donner de grandes vues ſur pluſieurs points, tels que la défenſe de la Vérité, la deſtination des revenus eccléſiaſtiques &c. Pendant qu'il faiſoit élever Meſſieurs ſes deux fils dans les dehors de P. R. il procuroit une éducation pareille dans le dedans à ſa fille Marie Bignon, mariée depuis à M. Briquet Avocat Général, & mere ou tante de la célébre Sœur Chriſtine Briquet, qui a fait un ſi beau perſonnage dans les grandes révolutions du Monaſtére. M. Bignon aida beaucoup

Digitized by Google

la Mere Angélique dans ce qu'elle entreprit pour mettre & perpétuer la Réforme dans ſon Monaſtére, & dans la réſolution qu'elle avoit priſe de rentrer ſous la juriſdiction de l'Ordinaire.

Meſſieurs le Maître de Saci, le Maître de Saint-Elme, & le Maître de Vallemont. J'ai parlé des deux derniers à la fin de la vie de M. le Maître Avocat. Je donnerai la vie de M. de Saci fort au long dans la ſuite.

M. de Villeneuve, Jules Arnauld, un des fils de M. d'Andilli. Il avoit beaucoup de vivacité d'eſprit: il étoit habile en Blaſon & en Généalogie : il ſçavoit parfaitement l'Hiſtoire & la Géographie. Il avoit trouvé de lui-méme des régles ſûres, pour faire en très-peu de tems toutes les Anagrammes qui pouvoient ſe faire ſur chaque nom des perſonnes. Il déchiffroit très-promptement tous les chiffres. Cependant il n'eut point de goût pour l'étude des langues & des belles-Lettres, & entra dans le ſervice. Il mourut dès ſa premiére campagne. Il étoit Enſeigne-Colonel du Régiment du Maréchal Fabert, ami intime de M. d'Andilli ſon pere.

M. d'Epinoi Saint-Ange. J'ai donné plus haut un abrégé de ſa vie.

Meſſieurs Thomas du Foſſé, les trois freres. On peut conſulter ſur tous les trois la vie de M. du Foſſé, qui a été donnée plus haut.

M. des Champs des Landres, camarade particulier d'étude de M. du Foſſé, Gentilhomme du pays de Caux, qui avoit une grande vivacité d'eſprit. Il a été depuis fort engagé dans le monde, s'étant attaché à M. de Montbriſon fils aîné de M. de Guenegaud. Depuis la

diſgrace qui arriva à cette maiſon, il ſuivit la profeſſion des armes, & ſervit ſous M. de Turennes, dont il a même décrit quelques Campagnes dans une Relation qui a été donnée au public. Il entra enſuite dans la maiſon de M. le Prince, qui le mit auprès de M. le Duc ſon petit-fils en qualité de Gouverneur. Enfin il quitta le monde pour ſe retirer avec M. l'Abbé d'Aligre cet illuſtre Pénitent, dans ſon Abbaye de S. Jacques de Provins. Il commençoit à y vivre d'une maniére auſſi péni ente que le ſaint Abbé, lorſqu'ayant été obligé de faire un voyage à Paris, il y tomba malade & mourut au bout de 15 jours dans de grands ſentimens de Religion. Il étoit frere d'un M. des Landres mort Solitaire à P. R. dont *j'ai* donné la vie, & d'un autre mort Religieux de la Trappe.

Meſſieurs Maignart de Berniéres, fils de M. de Berniéres Maître des Requêtes, dont j'ai parlé ailleurs. L'aîné, nommé de la Riviére, fut mis aux Ecoles de P. R. dès l'âge de ſept ans. A la fin de ſes premiéres études, il alla demeurer au Château de Vaumurier chez M. le Duc de Luines, pour y continuer, avec le fils de ce Seigneur, ſes claſſes. Au bout de quatre mois il y mourut en 1656, âgé ſeulement de 16 ans. Nous avons vu ſes freres élevés au Cheſnai.

Meſſieurs de Tillemont & le Nain. Celui-ci eſt connu par la vie exemplaire qu'il a menée à la Trappe, dont il a été Religieux & Sous-Prieur, & par quelques ouvrages, entre autres *l'Hiſtoire de l'Ordre de Cîteaux*. Nous ferons connoître le premier dans la ſuite dans toute l'étendue qu'il mérite.

Digitized by Google

XIII. Suite de la liſte des Eléves des Ecoles de P. R.

Meſſieurs Dugué de Bagnols, les trois freres. J'ai rapporté dans la vie de M. d'Andilli, comment après la mort de M. leur pere, un Abbé de Bernai leur oncle eſſaya de s'emparer de leur éducation. Il prétendit chaſſer de la maiſon le Précepteur qui y étoit placé de la main du pere avec ordre par teſtament de l'y laiſſer juſqu'à la fin de l'éducation : & comment M. d'Andilli prit en main les intérêts des pupilles à cet égard. L'Abbé avoit obtenu de M. le Chancelier un ordre à un Commiſſaire pour aller aux Troux faire défenſe de ſa part aux enfans de demeurer dans leur Château & de s'y faire élever par leur Précepteur ordinaire. Mais le tuteur onéraire des enfans, M. Thaumas, autrefois Commis au Greffe du Châtelet, rompit les meſures de l'Abbé. Il obtint ſecrettement par le moyen de M. de Villeroi une Lettre de cachet, qui portoit que les enfans de feu M. de Bagnols ſeroient conduits à Lyon pour être placés dans la terre de Bagnols, & y être élevés dans la vertu par les ſoins de M. de Séve Lieutenant Général de Lyon leur proche parent. Ils ont eu tous trois des poſtes conſidérables dans le monde.

M. de Chevreuſe, fils du Duc de Luines, élevé à Vaumurier avec M. du Foſſé & un des fils de M. de Bernieres.

Le Marquis d'Abain, fils du Marquis de la Rochepozai, neveu du Prélat de ce nom Evêque de Poitiers qui avoit été ami intime de M. de S. Ciran. Ce jeune Gentilhomme fit de grands progrès dans la piété & dans les ſciences. Se trouvant engagé par ſa naiſſance à ſuivre la profeſſion des armes, il fut admiré du Maréchal de Turennes. Car com-

me il l'interrogeoit un jour ſur les Commentaires de Céſar, qu'il aimoit beaucoup lui-même, il fut étonné de l'intelligence & du jugement qu'il remarqua dans ſes réponſes, & ne put s'empêcher de dire devant tout le monde qu'il y avoit bien des Officiers qui après vingt années de ſervice, n'en ſavoient pas tant que ce jeune Gentilhomme. J'ai dit plus haut qu'il mourut dans ſa premiére Campagne. En partant pour l'armée, il avoit donné une aumône conſidérable à une pauvre Demoiſelle, & l'avoit priée en même tems de bien demander à Dieu qu'il le fit plutôt mourir que de permettre qu'il l'offensât mortellement.

Mrs de Guenegaud, fils du Secrétaire d'Etat. M. & Madame de Guenegaud étoient ſi attachés à P. R. qu'ils s'étoient fait un petit logis vis-à-vis l'Egliſe, pour venir s'y retirer de tems en tems.

Monſieur de Frêle. On n'en ſait rien de particulier.

M. du Faï, fils d'un Centilhomme huguenot de Sedan, qui quitta ſon pere pour ſuivre la Religion de ſa mere. Ce fut M. l'Archevêque, qui l'envoya aux Ecoles de P. R. croyant, comme il le témoigne dans une » lettre à la Mere Angélique, qu'il n'y avoit » guéres de perſonnes plus diſpoſées à faire » cette charité à cet enfant, & qui ſe portaſ- » ſent avec plus de zéle à le bien inſtruire » dans la foi, la piété & la Religion, que » Meſſieurs de P. R.

Mrs Perrier, neveux de M. Paſcal. L'aîné, Etienne, fut élevé d'abord au Cheſnai, d'où ayant été renvoyé comme les autres, M. ſon oncle le prit chez lui, & lui fit faire ſa

Digitized by Google

Philoſophie au Collége. Il s'appliqua beaucoup aux Mathématiques. En 1666 il alla faire ſon Droit à Orleans, & en 1669 M. ſon pere lui céda ſa charge de Conſeiller en la Cour des Aides de Clermont. J'en dirai davantage dans la vie de M. Paſcal. Pour ſes deux autres freres Louis & Blaiſe, dont le dernier étoit venu au monde dans les dehors de P. R. en 1653, ils ne purent pas entrer aux Ecoles de P. R. parce qu'elles n'exiſtoient plus. Mais Madame leur mere les fit élever auprès d'elle juſqu'en 1664 par M. de Beaupuis l'ancien Maître des Ecoles. Ils ſe ſont tournés tous deux du côté de la Théologie & de l'Etat Eccléſiaſtique. J'en parlerai auſſi dans l'article de M. Paſcal.

M. de Harlai qui a été Plénipotentiaire à la paix de Rhiſwyk.

M. Benoiſe, qui a été Conſeiller Clerc au Parlement de Paris.

M. Robert, Conſeiller de Grand'Chambre.

M. Angran, Conſeiller au Parlement de Mets.

M. Racine, le même qui eſt devenu dans la ſuite ce Poëte célébre, ſi connu par ſes piéces de théâtre. Il étoit né à la Ferté-Milon. Le ſéjour qu'y fit M. le Maître en 1638 y fit connoître P. R. à pluſieurs familles, entre autres à celle de M. Racine. Une Demoiſelle Racine, tante de celui-ci, fut amenée à P. R. pour être penſionnaire. S'y étant faite Religieuſe, elle fut cauſe que le petit Racine ſon neveu fut mis dans les Ecoles de P. R. Il y fit des progrès étonnans, & montra une ſublimité de génie qui étonnoit tout le monde. A l'âge de vingt-un ans, étant déja depuis quelque tems dans le monde, il ſuivit ſon

grand goût pour la Poëſie & ſe mit à compoſer des Tragédies. Il s'acquit une réputation égale & même ſupérieure en quelques points à celle des autres Poëtes Tragiques les plus eſtimés ; reçut du Roi des penſions, & fut fait Gentilhomme ordinaire de la Chambre. Il paſſa un nombre d'années dans ces études prophanes, & il eut le malheur de ſe brouiller à ce ſujet avec les Meſſieurs de P. R. à qui il avoit tant d'obligation, & qu'il eſtimoit d'ailleurs ſi fort. Le ſujet de la brouillerie fut qu'il ne put ſouffrir la Morale de ces Meſſieurs, trop ſévere ſelon lui ſur le fait des Spectacles & des piéces de Théâtre. Dieu le toucha enſuite ; il embraſſa une vie très-chrétienne ; & il ſe reconcilia ſi bien avec ces graves Théologiens & avec les Religieuſes de P. R. que pendant toute le reſte de ſa vie, il s'eſt donné généreuſement en toute occaſion pour le défenſeur de ceux-là & le protecteur de celles-ci, comme on l'a vu dans la premiére Partie de l'Hiſtoire. On le voit encore mieux par un morceau de l'Hiſtoire de P. R. qu'on a de lui, & qui fait regretter la ſuite qu'on n'a pas. Il eſt mort en 1699 âgé de 59 ans, & a été enterré à P. R. comme il l'avoit ſouhaité.

Noms des Meſſieurs qui ont été Maîtres dans les Ecoles de P. R.

XIV. Liſte des Maîtres des Ecoles de P. R.

M. de S. Ciran. Je ne fais pas difficulté de commencer mon catalogue par ce grand homme. Il eſt vrai qu'il n'a jamais fait la fonction de Précepteur dans ces Ecoles. Mais outre qu'il en eſt le Fondateur, il avoit fait lui-même auparavant l'éducation, du moins en partie,

Digitized by Google

eurs jeunes gens ; de ſes neveux ; de
ignon ; de M. de Saci ; de quelques
qui étoient tombés entre ſes mains
priſon. De plus il étoit le Surinten-
ces premiéres Ecoles de Paris, où il
réguliérement certains jours de la ſe-
, pour voir comment les choſes ſe
it, & pour parler aux enfans. Un jour
ivant qui étudioient leur Virgile, il
. » Voyez-vous cet Auteur-là : il s'eſt
né : oui il s'eſt damné en faiſant ces
x vers, parce qu'il les a faits par va-
& pour plaire au monde. Mais vous,
ut que vous vous ſanctifiez en les ap-
ant ; parce qu'il faut que vous les ap-
iez pour plaire à Dieu & pour vous
re capables de ſervir l'Egliſe. C'eſt
quoi il faut toujours offrir votre étu-
Dieu & être fidéles à employer le tems :
tout ce que nous n'en rempliſſons pas
Dieu, eſt pour le Diable ; il le prend
lui. » M. de S. Ciran diſoit aux Maî-
qu'il n'y a point de plus grande cha-
que celle qu'on rend aux enfans, parce
c'eſt l'âge le plus tendre & le plus facile
dérégler : mais qu'il y falloit une grande
rité, une grande patience, une grande
ſſe, une grande aſſiduité, & qu'il fal-
continuellement les appliquer au bien
r les empêcher de tomber dans le mal ;
tant la conduite de Dieu ſur ſes élus,
ne font le bien qu'autant que Dieu les y
lique par ſa grace. » Tout ceci joint à ce
ous avons rapporté plus haut du diſ-
de M. de Sainte-Marthe ſur les petites
s de P. R. montre que l'éducation des
s pour le piété étoit le capital des Eco-

les, quoique l'inſtruction dans les Belles-Lettres ne fût rien moins que négligée, comme nous allons le voir dans l'article de M. Lancelot.

M. Celles, Eccléſiaſtique vertueux qui a été le premier employé avec M. de Bâcle à élever les enfans dans les Ecoles de P. R. des Champs. On ne ſait rien de particulier de lui, ſinon qu'il étoit habile pour les études dont il étoit ſpécialement chargé. Il eſt mort à Paris en 1649.

M. de Bâcle, très pieux Gentilhomme qui étoit prépoſé particuliérement pour former le cœur & les mœurs. J'ai donné ſa vie plus haut.

M. Lancelot. Je ne m'étendrai pas ici, parce que la vie de cet excellent homme fera un article particulier en ſon tems. Etant un des plus fidéles diſciples de M. de S. Ciran, il ne tarda pas à prendre ſes ſentimens ſur l'article de l'éducation des jeunes enfans. Il conçut une grande eſtime de cette œuvre, & Dieu lui avoit donné tout ce qu'il falloit pour y réuſſir, grande piété & grande aptitude pour les ſciences. M. de S. Ciran le deſtina à cet emploi. Il commença par un enfant de la Ferté-Milon, qu'il continua d'inſtruire dans la retraite qu'il fut obligé de faire avec M. le Maître à la Ferté en 1638. Il alla en 1639 à l'Abbaye de S. Ciran pour y demeurer & y vivre en bon Religieux; mais un an après il en fut rappellé par M. de S. Ciran priſonnier alors à Vincennes, pour inſtruire Mrs Bignon dans les dehors de P. R. de Paris: on y joignit quelques autres enfans. Ce fut proprement en 1646 qu'il entra dans le plein exercice de ſa profeſſion, pour les Ecoles de la rue S. Dominique à Paris. Il étoit

Digitized by Google

out pour le Grec & les Mathématiques, lant que M. Nicole étoit pour la Philo- ie & les Belles-Lettres. Ce fut alors qu'il poſa ces célébres *Méthodes* qui ont été ſi nées &. dont il y a eu tant d'éditions, *léthode Latine & la Méthode Grecque.* uis il en a fait deux autres, *l'Eſpagnole & lienne.* Il a tenu la plume pour la *Gram- e générale & raiſonnée*, dont le fond eſt de Arnauld & de M. Nicole. Il a eu auſſi de part au *Jardin des Racines Grecques* les vers ſont de la façon de M. de Saci. s la deſtruction des Ecoles, il fut chargé éducation de M. le Duc de Chevreuſe, ſuite de Meſſieurs les Princes de Conti. nd la Princeſſe mere des Princes fut mor- n'étant plus maître de les élever ſuivant goût de piété, il ſe retira & alla ſe faire gieux de S. Ciran. Il fut exilé ſur la fin vie à Quimper ſous prétexte de Janſé- e; & il eſt mort dans ſon éxil en 1695. rlerai ailleurs des autres ouvrages de ce nt homme.

.. Nicole. Voyez ſa vie plus bas.

. de Saci. D'éléve il eſt devenu bientôt re dans les Ecoles tant pour le ſpirituel pour le temporel. Car il a été tout en- le Maître pour l'inſtruction, Confeſſeur la direction, & Surintendant pour le vernement. Quant à l'inſtruction & aux es, il a travaillé utilement de pluſieurs ns. Il a concouru avec M. Nicole aux ons corrigées des Auteurs claſſiques: il a les traductions de Phedre, de Terence, Eglogues de Virgile, &c. Ce qui eſt un ce ſignalé rendu non à P. R. tout ſeul, à toutes les Ecoles & Colléges de Fran- XV. Suite.

ce. Car ces éditions corrigées levent le grand inconvénient qu'il y avoit à mettre entre les mains de la jeuneſſe des ouvrages ſouvent pleins d'obſcénités. Il a encore compoſé, comme je l'ai dit, *les Racines Grecques*, conjointement avec M. Lancelot. Pour ce qui eſt du gouvernement, voici quels étoient ſes principes; c'eſt M. Fontaine qui les rapporte dans ſes Mémoires, d'où j'ai tiré cet extrait: Qu'il faut s'y prendre avec les enfans plus par actions & par exemples, que par diſcours; parce que les diſcours ne ſervent guères aux enfans, s'ils ne ſont un peu rares, courts, proportionnés à leur âge, & s'ils ne paroiſſent naître plutôt de rencontre, que d'un deſſein formel de les exhorter ou de les reprendre: Qu'il ne faut deſeſpérer d'aucun enfant, parce qu'on voit tous les jours dégénérer ceux qui paroiſſoient bons dans leur enfance; & ceux qui ne témoignoient rien de bon étant enfans, ſe régler à meſure qu'ils croiſſent; que c'eſt du blé en herbe, qui trompe tous les jours en bien & en mal: Qu'il faut ſeulement ne les pas entretenir dans le libertinage par trop d'indulgence: Qu'il n'eſt pas à propos d'être trop exact & de s'inquiéter trop: Que s'il y a quelque conduite où il faille diſſimuler, c'eſt celle des enfans: Qu'il faut ſe contenter de les préſerver des fautes principales, fermant les yeux ſur les autres; les guérir peu à peu & par partie: Qu'en omettant une partie des fautes, on remédie bien mieux aux autres. Voilà un échantillon de ces principes de conduite, qui ſont tous marqués au coin de la ſageſſe & de la diſcrétion. Nous verrons bien d'autres preuves de ces deux qualités qui étoient comme naturelles à M. de Saci, quand nous ferons ſa vie.

Digitized by Google

. Floriot, Auteur de la *Morale du Pater*,
être compté parmi les Maîtres des Ecoles :
ıote qui ſe trouve dans les Mémoires de
ancelot, le dit Préfet des Ecoles.

. de Beaupuis. Nous avons vu dans les ré-
ırécédens des Ecoles, que ce ſaint Ecclé-
que a préſidé à cette œuvre depuis ſon
iſſement à Paris en 1646 juſqu'en 1660;
'en 1656, nonobſtant les ordres donnés
le renvoi des Ecoles, il avoit eu le cou-
de reſter avec quelques enfans juſqu'en
. Sa vie a été donnée plus haut.

Fontaine. Il paroît par les Mémoires qu'il
ıpoſés & qu'on a donnés au public, qu'il
ıtré pour quelque choſe dans l'éducation
nfans. Car c'eſt lui qui rapporte ce que
ens de donner des principes de M. de Saci
ſujet; & il dit que c'eſt à lui que ce ſaint
e les expliquoit, parce qu'il étoit lui-mê-
Fontaine) chargé de quelques enfans. Le
de ſa vie, qui ſe trouvera plus bas, fera
oître quel étoit ſon mérite & ſes talens,
pour cette œuvre que pour beaucoup d'au-

. Guyot & M. Coutel, Maîtres des Ecoles
ı rue S. Dominique, avec Meſſieurs Lan-
: & Nicole. On ne ſçait rien du premier.
: le ſecond, il étoit de Beauvais, homme
ttérature, ſavant en Grec & en Latin. Il
t été à Rome à la ſuite de l'Abbé Arnauld
avoit une commiſſion de la France pour
: Cour. Il fit honneur à ſon emploi dans
Ecoles de P. R. car il donna au public
ieurs ouvrages; tels que la traduction des
ıdoxes de Ciceron, du Songe de Scipion,
Bucoliques de Virgile; de plus, la maniére
liriger les études des jeunes gens, en deux

volumes in-douze ; enfin une réfutation du livre du P. Gaffaro Théatin pour juſtifier la comédie. Sur la fin de ſa vie, comme il n'étoit pas riche, le Principal du Collége des Graſſins lui donna retraite dans le Collége, & le chargea de l'inſpection ſur les études du jeune Abbé de Tourouvre, mort Evêque de Rhodez. M. Coutel enfin ſe retira à Beauvais dans ſa famille, & il y eſt mort.

Meſſieurs Fameri & le Bon, Maîtres des Ecoles du Cheſnai en 1661, triſte époque de l'entiére deſtruction. On ne connoît pas non plus ceux-ci : M. le Bon a été depuis Archidiacre de Soiſſons.

M. Céſar. C'eſt le Précepteur des enfans de M. Guenegaud Secrétaire d'Etat, qui les amena vers 1654.

M. du Mont, l'aîné des cinq freres Akakia, fils de M. Conſtant Médecin. M. du Mont n'a pas été proprement Maître des Ecoles ; mais il a eu ſoin pendant quelque tems des études de M. du Foſſé & de M. de Tillemont, lorſqu'en 1656 ils furent placés dans la rue des Poſtes, après la diſperſion des Ecoles qui arriva alors.

M. Burlugai. Je mets celui-ci au nombre des Maîtres pour la même raiſon que le précédent. Les jeunes Meſſieurs du Foſſé & de Tillemont étant allés en 1660 à S. Jean des Troux pour y demeurer, ils y trouvérent le Curé M. Burlugai, qui étoit chargé de la garde du Château, vacant depuis la ſortie de Meſſieurs de Bagnols. Il aida ces deux jeunes Meſſieurs dans l'étude qu'ils avoient commencée de l'Hiſtoire de l'Egliſe. M. Burlugai étoit Docteur de Paris de la Maiſon de Navarre. Il étoit né à Paris en 1624. Dès ſa jeuneſſe il eut en partage la pureté des mœurs &

Digitized by Google

it de la ſaine doctrine. Il fut pourvu de
heure de la Cure de S. Jean des Troux.
63 M. Rétard Curé de Magni, Paroiſſe
R. lui réſigna ſa Cure, & eut la con-
on de ne mourir qu'après qu'il l'eut mis
ſſeſſion. Il étoit grandement lié à P. R.
dit en 1664 & dans les années ſuivan-
us les ſervices dont la Providence lui fit
des occaſions, aux Religieuſes vexées
l. de Péréfixe. Il fut attaqué par ce Pré-
1666 au ſujet du Formulaire. Il écrivit
ofeſſion de foi dans l'eſprit de la diſtin-
du Droit & du Fait, & l'envoya à l'Of-
de Paris M. Gaudin. L'Official le jour
qu'il avoit reçu le papier, rendit mi-
ment une Sentence d'interdiction contre
ré. Pluſieurs écrits furent répandus dans
blic contre un jugement auſſi injuſte &
irrégulier. Dans ces entrefaites M. de
rin Archevêque de Sens, dont le Dio-
toit toujours ouvert aux bons ſujets, y
la M. Burlugai, & lui donna la Théo-
e de ſon Egliſe. Dans la ſuite il le fit
ieur de ſon Séminaire; & le Chapitre le
na l'un des Gouverneurs du grand Hô-
Il étoit très-inſtruit de ce qui regarde
iquité. C'eſt lui qui a compoſé le beau
aire de Sens, qui avec celui de Clugni
vi de modéle pour tant d'autres qui ont
tits depuis dans le meilleur goût que puiſ-
avoir ces ſortes d'ouvrages. Il eſt mort à
en 1702. Il a eu un jeune frere, nommé
las Hucqueville, qui a vécu & eſt mort à
. en 1669. Quoique l'air de P. R. lui fût
taire, il ne voulut jamais le quitter: l'a-
r de la pénitence l'y retint; en ſorte qu'-
il été obligé de faire un petit voyage à

Paris étant déja malade, & ſentant dans le ſéjour qu'il y fit que ſon mal augmentoit, il preſſa fort pour ſe faire ramener à P. R. craignant fort de n'être plus en état de revenir dans cette chere maiſon, où il ſouhaitoit mourir, & où il mourut en effet.

M. Fournier Chapelain perpétuel de la ſainte Chapelle de Paris, avoit demeuré quelque tems à P. R. où il élevoit en qualité de Précepteur les enfans de M. Gédoin.

Monſieur Paſcal.

XVI. Vie de M. Paſcal. Ses talens précoces.

Je ne crois pas pouvoir m'y prendre mieux pour intéreſſer le pieux Lecteur à la vie que je vais lui préſenter, que de rapporter le jugement qu'en porte M. Baile, homme aſſurément non ſuſpect de flatterie en fait de dévotion & de piété. » Cent volumes de ſermons » ne valent pas une vie telle que celle-là, & » ſont beaucoup moins capables de deſarmer » les impies. Ils ne peuvent plus nous dire, » qu'il n'y a que les petits eſprits qui aient de » la piété : car on leur en fait voir de la mieux » pouſſée dans l'un des plus grands Géomé- » tres, des plus ſubtils Métaphyſiciens, & des » plus pénétrans eſprits qui aient jamais été au » monde. La piété d'un tel Philoſophe devroit » faire dire aux indévots & aux libertins ce » que dit un jour un certain Dioclès en voyant » Epicure dans un Temple : *Quelle fête*, s'é- » cria-t'il, *quel ſpectacle pour moi, de voir* » *Epicure dans un Temple ! Tous mes ſoup-* » *çons s'évanouiſſent : la piété reprend ſa place ;* » *& je ne vis jamais mieux la grandeur de Ju-* » *piter, que depuis que je vois Epicure à ge-* » *noux*...On fait bien de publier l'exemple d'u-

Républ. des Lettres. Déc. 1684. p. 531.

» ne ſi grande vertu, pour empêcher la preſ-
» cription de l'eſprit du monde contre l'eſprit
» de l'Evangile.

M. Blaiſe Paſcal naquit à Clermont en Auvergne le 19 Juin 1623. Il deſcendoit d'une ancienne famille d'Auvergne, annoblie par Louis XI. en la perſonne d'un Etienne Paſcal Maître des Requêtes. Le pere de celui dont je donne la vie, ſe nommoit auſſi Etienne Paſcal, & étoit Préſident en la Cour des Aydes de Clermont. Dès que le jeune Paſcal fut en âge de parler, il donna des marques d'un eſprit tout extraordinaire, par les petites réponſes qu'il faiſoit fort à propos, mais encore plus par des queſtions ſur la nature des choſes, qui ſurprenoient tout le monde. Son pere étant devenu veuf, lorſque l'enfant n'avoit encore que trois ans, il s'appliqua fortement au ſoin de ſa famille; & comme il n'avoit de garçon que le petit Paſcal, en qui il voyoit d'ailleurs de ſi grandes eſpérances, il réſolut de l'inſtruire lui-même, & de faire lui ſeul ſon éducation. Il en étoit très-capable: car c'étoit un bel eſprit & un ſavant homme. Sa principale maxime dans cette éducation étoit de tenir toujours l'enfant au-deſſus de ſon ouvrage. Ce fut pour cette raiſon qu'il ne voulut point lui apprendre le Latin qu'il n'eût douze ans, afin qu'il le fît avec plus de facilité. Durant cet intervalle il ne le laiſſoit pas oiſif. Il l'entretenoit de toutes les choſes dont il le voyoit capable. Il lui faiſoit voir ce que c'étoit que les langues; il lui montroit comment on les avoit réduites en Grammaire ſous de certaines régles. Cette idée générale lui débrouilloit l'eſprit, en lui faiſant connoître la raiſon des régles; en ſorte que quand il vint à appren-

dre la Grammaire latine, il l'apprit par jugement.

M. Paſcal donnoit auſſi à ſon fils beaucoup d'autres connoiſſances. Il lui parloit ſouvent des effets extraordinaires de la nature, par exemple, de la poudre à canon. Le petit Paſcal ſe plaiſoit beaucoup dans ces entretiens, Il vouloit ſavoir les raiſons de toutes choſes : quand on ne lui en donnoit pas, ou qu'on ne lui en donnoit que de triviales & populaires, il n'étoit pas content : il en cherchoit lui-même, & ne lâchoit pas priſe, qu'il n'eût trouvé quelque choſe qui le ſatisfit. Une fois par hazard quelqu'un ayant frappé à table un plat de faïence avec un coûteau, il s'apperçut que cela rendoit un grand ſon, mais qu'auſſitôt qu'on eut mis la main deſſus, le ſon s'arrêta. Il voulut en ſavoir la cauſe ; & cette expérience le porta à en faire beaucoup d'autres ſur les ſons. Il y remarqua tant de choſes, qu'il en fit un petit traité à l'âge de 22 ans, qui fut trouvé très-ingénieux & très-ſolide. C'étoit à Paris que ſe faiſoit cette éducation. Le pere avoit quitté la Province & s'étoit défait de ſa charge, pour être plus libre dans le ſoin qu'il prenoit de former ſon enfant bien-aimé. Celui-ci n'avoit que 8 ans, lorſque ſe fit cette tranſmigration. Il s'établit dans la ſuite chez le pere des conférences de ſavans, qui ſe tenoient toutes les ſemaines, & auſquelles le jeune Paſcal aſſiſtoit n'ayant encore que douze ans. Il y fourniſſoit du ſien auſſi bien que les autres, ſoit par les réflexions qu'il faiſoit ſur ce qu'on y apportoit, ſoit par quelques productions précoces dont nous parlerons. Son génie pour la Géométrie avoit commencé à paroître dès auparavant ; ce fut dans une rencontre qui mérite

Digitized by Google

rite d'être rapportée. Le pere étoit ſavant dans les Mathématiques, & avoit habitude, comme je l'ai dit, avec tout ce qu'il y avoit d'habiles gens en cette ſcience. Mais comme il ſavoit que les Mathématiques ont beaucoup d'attrait, en ce qu'elles occupent fortement & ſatisfont l'eſprit, il ne voulut point en donner aucune connoiſſance à ſon fils, de peur que cela ne le détournât du Latin & des autres langues dans leſquelles il vouloit le perfectionner. Ainſi il avoit fermé tous les livres qui en parloient, & il s'abſtenoit de s'en entretenir avec ſes amis en ſa préſence. L'enfant cependant prioit ſouvent ſon pere de lui apprendre les Mathématiques dont il avoit quelquefois entendu parler : & le pere reculoit toujours, en lui propoſant cela comme une recompenſe, & lui promettant qu'auſſitôt qu'il ſauroit le Latin & le Grec, il les lui apprendroit.

XVII. Ses progrès dans les Mathématiques, dès ſa plus grande jeuneſſe.

La réſiſtance du pere ne faiſoit qu'irriter l'envie du fils : il fallut pour donner quelque choſe à ſes importunités, lui dire au moins ce que c'étoit que cette ſcience, & de quoi elle traitoit. M. Paſcal dit en général à ſon fils que c'étoit le moyen de faire des figures juſtes & de trouver les proportions qu'elles ont entre elles, & tout de ſuite lui défendit d'en parler davantage & d'y penſer jamais. C'en fut aſſez pour initier le jeune enfant dans la ſcience tant déſirée. Dès qu'il eut cette ſimple ouverture, il ſe mit à rêver, & à ſes heures de récréation il prenoit du charbon & faiſoit des figures ſur les carreaux d'une ſalle, cherchant par exemple à faire un cercle bien rond, un triangle dont les côtés & les angles fuſſent égaux & d'autres choſes ſemblables. Il trouvoit ſans

Digitized by Google

peine les proportions de ces figures entre elles. Mais comme ſon pere avoit eu attention à lui céler le nom même des figures, il s'en faiſoit lui-même; il appelloit un cercle un rond, une ligne une barre, & ainſi du reſte. Après cela il fit des axiomes, & enſuite des démonſtrations: & comme dans ces ſortes de choſes on va de l'une à l'autre, il pouſſa ſes recherches ſi avant, qu'il en vint juſqu'à la trente-deuxiéme Propoſition du premier livre d'Euclide. Comme il en étoit là, ſon pere entra par hazard dans la ſalle où il étoit ſans être entendu. Il le trouva ſi appliqué, qu'il fut long-tems ſans être apperçu.

On ne peut pas dire qui fut le plus étonné, ou le fils d'être pris ſur le fait par ſon pere, après les défenſes qu'il lui avoit faites, ou le pere de voir ſon fils au milieu de tout cet appareil de figures. Mais l'étonnement du pere fut bien plus grand, lorſqu'ayant demandé à l'enfant ce qu'il faiſoit, il lui dit qu'il cherchoit telle choſe, qui étoit juſtement la trente-deuxiéme Propoſition du livre d'Euclide. Le pere lui demanda alors ce qui l'avoit fait penſer à cela; il lui dit, que c'étoit qu'il avoit trouvé telle choſe; & ſur cela lui ayant fait la même demande, il lui dit encore quelques démonſtrations qu'il avoit faites; & enfin en rétrogradant & ſe ſervant toujours des noms de rond & de barre, il en vint à ſes définitions & à ſes axiomes. M. Paſcal fut ſi épouvanté de la grandeur de ce génie, qu'il alla ſur le champ chez un ſçavant de ſes intimes amis, chez lequel étant entré il demeura comme immobile & hors de lui. L'ami le voyant tout interdit & verſant même quelques larmes, le preſſa de lui dire au plutôt le ſujet de ſa peine. M.

Digitized by Google

Paſcal lui dit : » Je ne pleure pas d'affliction » mais de joie. Vous ſçavez le ſoin que j'ai » pris pour ôter à mon fils la connoiſſance de » la Géométrie, de crainte de le détourner de » ſes autres études. Cependant voyez ce qu'il » a fait ſur cela. » Puis il raconta la choſe & lui fit le détail de tout ce que l'enfant avoit trouvé ; ce qui étoit en quelque façon avoir trouvé la Géométrie & les Mathématiques. L'ami revenu de la ſurpriſe où le jetta ce récit, dit à M. Paſcal qu'il ne trouvoit pas raiſonnable de captiver plus long-tems cet eſprit, & qu'il falloit lui laiſſer voir les livres ſans le retenir davantage. Le pere ſe rendit & donna Euclide à ſon fils pour le lire à ſes heures de récréation. Jamais enfant ne lut un Roman avec plus d'avidité qu'il lut ce livre, lorſqu'on le lui eut mis entre les mains. Il le comprit tout de ſuite ſans le ſecours d'aucun maître.

Ce fut alors qu'il eut ſa place dans ces conférences d'hommes d'eſprit qui s'aſſembloient chez ſon pere, où il tenoit fort bien ſon rang, compoſant pour ces conférences & y apportant ſouvent du neuf, donnant ſon avis ſur des piéces venues des pays étrangers, & y découvrant ſouvent des fautes que les autres n'y avoient point apperçues. Il n'employoit néanmoins à cette étude que ſes heures de récréation : car c'étoit alors qu'il apprenoit le Latin. Or comme il trouvoit dans cette ſcience la Vérité qu'il avoit toujours cherchée ſi ardemment, il en étoit ſi ſatisfait qu'il y mettoit tout ſon eſprit : de ſorte que pour peu qu'il s'y occupât, il avançoit prodigieuſement. A l'âge de ſeize ans il fit un traité des Sections Coniques, qui paſſa pour un ſi grand effort d'eſprit, qu'on diſoit que depuis Archimede on

n'avoit rien vu de cette force. Cet ouvrage n'a point été imprimé, quoique tous les amis du pere étoient d'avis qu'on le donnât au public, ne fût-ce que pour la ſingularité de la choſe, qu'un jeune homme de 16 ans eût fait une telle production. En effet, M. Deſcartes qui étoit alors en Hollande, & à qui on envoya la piéce pour la lire, ne voulut jamais croire qu'elle fût du fils, & demeura perſuadé qu'elle étoit du pere, qui vouloit bien renoncer à la gloire de l'avoir faite, pour la faire paſſer à ſon fils. La raiſon pour laquelle elle ne fut pas imprimée, fut que le jeune homme dès-lors ne faiſoit aucun cas de cette réputation, qui flatte tant la vanité du genre humain.

XVIII. M. Paſcal continue ſes études à Rouen ſous M. ſon pere.

Ce fut en ce tems-là, c'eſt-à-dire en 1638, qu'arriva à M. Paſcal le pere un accident aſſez fâcheux qui devoit le perdre, mais qui par l'événement tourna à ſon avantage. On avoit fait alors un grand retranchement ſur les rentes de l'Hôtel de Ville. Le public en murmuroit aſſez haut. M. Paſcal s'étant rencontré chez M. le Chancelier un jour que pluſieurs particuliers lui faiſoient de grandes plaintes à ce ſujet, & qu'ils lâchérent même quelques paroles ſéditieuſes, il fut ſoupçonné d'en être complice. On vint pour l'arrêter, comme on fit à l'égard de quelques autres qui furent enfermés à la Baſtille : mais on ne le trouva point. Il fut donc obligé de ſe cacher, & fit *incognito* un voyage en Auvergne. J'ai rapporté dans la premiére partie, à l'article de la Sœur Sainte Euphémie, qui étoit Mademoiſelle Paſcal ſœur du jeune Paſcal, & petit prodige d'eſprit comme lui, comment cette jeune fille qui n'avoit que 13 ans, demanda au Cardinal de Richelieu la grace de ſon pere & l'obtint.

Digitized by Google

Le récit eſt ſi joli que ce ſeroit le gâter que de vouloir le rapporter en racourci : ainſi on peut le lire à l'endroit cité. Cette grace accordée fut une occaſion au Cardinal & au Chancelier de connoître le mérite de M. Paſcal le pere, & peu de tems après ils l'envoyérent en Normandie avec les pouvoirs d'Intendant. Il y avoit alors de grands troubles dans cette Province. Les Bureaux avoient été pillés & quelques-uns des Receveurs tués. M. Paſcal mena toute ſa famille avec lui. Il s'acquitta de la Commiſſion avec une intelligence & une intégrité parfaite : il réforma tous les rolles de la Généralité, & tira au clair toutes les affaires qui étoient dans un cahos effroyable : ce qui lui acquit beaucoup de gloire à la Cour. Mais le ſéjour qu'il fit à Rouen lui procura un avantage tout autrement grand : ce fut une occaſion pour lui & pour toute ſa famille de connoître la Religion plus ſolidement qu'il ne l'avoit connue ; ainſi que nous le dirons dans la ſuite.

Liv. IV. n. XXXIX.

M. Paſcal demeura à Rouen depuis 1638 juſqu'en 1648 ; & le jeune Paſcal qui y étoit, continuoit comme à Paris ſes progrès dans les études. Le capital étoit les Belles-Lettres, le Latin & le Grec. Mais pendant le repas & après le repas, ſon pere l'entretenoit tantôt de la Logique, tantôt de la Phyſique, & ainſi des autres parties de la Philoſophie : & c'eſt tout ce qu'il en a fait d'étude, n'ayant jamais été au Collége & n'ayant jamais eu d'autre maître que ſon pere pour cela, non plus que pour tout le reſte. A l'âge de dix-neuf ans, il inventa une machine d'Arithmétique ſi ſinguliére, que dans les premiers tems on auroit été tenté d'y ſoupçonner de la magie. C'eſt

XIX. Machine d'Arithmétique appellée la machine Paſcaline. Il l'envoie à la Reine de Suede.

une machine avec laquelle non ſeulement on fait toute ſorte d'opérations ſans plume & ſans jettons, mais on les fait même ſans ſçavoir aucune régle d'Arithmétique & avec une ſûreté infaillible. Le privilége excluſif qu'il en obtint du Roi en 1649, en donne une légére idée, que je rapporterai ici dans les propres termes de l'Arrêt du Conſeil expédié à cette fin. » De laquelle machine ledit ſieur auroit » plus de cinquante modéles tous différens; » les uns compoſés de verges ou lamines » droites, d'autres de courtes, d'autres avec » des chaînes; les uns avec des rouages con- » centriques, d'autres avec des excentriques; » les uns mouvans en ligne droite, d'autres » circulairement; les uns en cône, *d'autres* » en cylindre; & d'autres tout différens de » ceux-là, ſoit pour la matiére, ſoit pour la » figure, ſoit pour le mouvement: de toutes » leſquelles maniéres différentes l'invention » principale & le mouvement eſſentiel con- » ſiſtent en ce que chaque roue ou verge fai- » ſant un mouvement de dix figures arithmé- » tiques, fait mouvoir la prochaine d'une » figure ſeulement. Après tous leſquels eſſais » auſquels il a employé beaucoup de tems & » de frais, il ſeroit enfin arrivé à la *conſtru-* » ction d'un modéle achevé, qui a été reconnu » infaillible par les plus doctes Mathémati- » ciens de ce tems, qui l'ont univerſellement » honoré de leur approbation & eſtimé très- » utile au public.

M. Beurdelot ſçavant très-renommé dans le Nord, écrivit à M. Paſcal qui étoit ſon ami, qu'il croyoit que ſa machine ſeroit un préſent digne de ſa Reine, la célébre Chriſtine de Suede; Princeſſe qui réuniſſoit la ſupériorité

Digitized by Google

du génie avec la ſouveraineté du Trône. M. Paſcal la lui envoya donc avec une lettre parfaitement belle, dont je rapporterai quelques traits. » Il ſeroit inutile de dire à Votre Majeſté combien il y a que j'y travaille : & » je ne pourrois mieux vous l'exprimer, qu'en » diſant que je m'y ſuis attaché avec autant » d'ardeur que ſi j'euſſe prévu qu'elle devoit » paroître un jour devant une perſonne ſi auguſte. Mais, Madame, ſi cet honneur n'a » pas été le vrai motif de mon travail, il en » ſera du moins la recompenſe. » L'éloge qu'il fait de la Reine dans la ſuite de ſa lettre, roule ſur la jonction de l'autorité ſouveraine, avec l'éminence de la ſcience. » C'eſt » Votre Majeſté, Madame, qui fournit à » l'univers cet unique exemple qui lui manquoit. C'eſt elle en qui la Puiſſance eſt diſpenſée par les lumiéres de la ſcience, & la » ſcience relevée par l'éclat de l'autorité. C'eſt » cette union ſi merveilleuſe qui fait que V. » M. ſera l'admiration de tous les ſiécles qui » la ſuivront, comme elle a été l'ouvrage de » tous les ſiécles qui l'ont précédée. Regnez » donc, incomparable Princeſſe, d'une maniére toute nouvelle... Regnez par le droit » de la naiſſance ſur tant de triomphantes » Provinces. Regnez par la force de votre » mérite ſur toute l'étendue de la terre. Pour » moi, n'étant pas né ſous le premier de vos » Empires, je veux que tout le monde ſache » que je fais gloire de vivre ſous le ſecond : » & c'eſt pour le témoigner, que j'oſe lever » mes yeux juſqu'à ma Reine, en lui donnant cette premiére preuve de ma dépendance.

Cette machine Paſcaline ſe trouve dans la

Bibliothéque du Roi, avec une étiquette collée ſur la porte en dedans, contenant ces mots écrits de la main de M. Paſcal. *Eſto probati inſtrumenti ſignaculum hoc. Blaſius Paſcalius Arvernus 1652* : c'eſt-à-dire : *Ceci eſt pour atteſter que la machine a été éprouvée. Blaiſe Paſcal d'Auvergne 1652.* Voici une anecdote ſur cette machine, qui peut faire plaiſir au Lecteur, & qui eſt tirée d'une lettre de M. Arnauld en 1673, écrite à un des Meſſieurs Perrier neveux de M. Paſcal. » Il y a ici un

Tom. 9. Lett. 11.

» petit Horloger qui ayant vu une machine » de M. Paſcal, l'a perfectionnée de telle ſorte, » qu'elle eſt incomparablement plus facile que » celle de M. votre oncle. Car les roues tournent d'un côté & d'autre ; de ſorte que *ſans* » changer les chiffres pour une régle, comme » dans la Paſcaline, on fait l'addition & la » multiplication ſur les mêmes chiffres. Il y » a de plus un endroit particulier, où l'on » fait tout d'un coup la Multiplication & » les Diviſions ; un autre, où on trouve les » Racines cubiques, & d'autres où on fait les » Fractions. Quoique cette machine ait les » deniers & les ſous, & qu'elle aille juſqu'à » cent mille, elle eſt beaucoup plus petite » qu'aucune de M. Paſcal : & cet Horloger » en fait même préſentement une autre qui » ne ſera pas plus grande qu'un livre in-douze » où tout cela ſera. Je ne vous parle point » par ouï dire ; nous avons vu cette Machine après dîner. Après tout néanmoins » M. Paſcal ayant été le premier qui ait » trouvé de ces ſortes de Machines, quoi- » qu'on y puiſſe ajouter, il en aura toujours » la principale gloire.

Digitized by Google

M. Paſcal trois ans après, c'eſt-à-dire à l'âge de vingt-trois ans, trouva ce qu'on appelle l'Expérience du vuide. Il eſt bon d'en faire l'hiſtoire. Galilée, célébre Phyſicien, eſt le premier qui a remarqué que l'eau dans les pompes aſpirantes ne montoit pas plus haut que 32 ou 33 pieds. Toricelli, Mathématicien du Grand Duc & ſucceſſeur de Galilée, remarqua en 1643 ce qui arrivoit dans un tuyau fermé par en haut, où le vif-argent montoit à une certaine hauteur, & non pas au delà. Ces deux obſervations donnoient lieu de croire que la nature n'avoit horreur du vuide que juſqu'à un certain point. Toricelli communiqua ſa découverte au Pere Merſenne en 1644. M. Paſcal en 1646 l'apprit de M. Petit Intendant des fortifications, qui la tenoit du Pere Merſenne. On ſait que le Pere Merſenne étoit un Minime, grand Mathématicien. M. Paſcal & M. Petit de concert firent l'expérience à Rouen, & s'aſſurérent par eux-mêmes de l'infaillibilité de ſon effet. Mais M. Paſcal la médita profondément & en tira pluſieurs conſéquences, pour la preuve deſquelles il fit de nouvelles expériences en préſence des perſonnes les plus conſidérables de Rouen. Il les fit imprimer en 1647 & en fit un petit livret qu'il envoya par toute la France; & enſuite dans les pays étrangers, en Suede, en Hollande, en Pologne, en Allemagne, en Italie, de tous les côtés: ce qui rendit ces expériences célébres parmi tous les ſavans de l'Europe. Cette même année 1647, il fut informé d'une penſée qu'avoit eue Toricelli, que l'air étoit peſant, & que ſa peſanteur pouvoit être la cauſe de tous les effets qu'on avoit attribués juſqu'alors à l'hor-

XX. Il compoſe ſes deux ouvrages ſur la peſanteur de l'air & ſur l'équilibre des liqueurs.

reur du vuide. Pour connoître le vrai ou le faux de cette conjecture, il fit toutes les expériences qu'on ſait, entre autres, celle du puits de Domme, haute montagne d'Auvergne. Il apprit par là que le vif-argent montant ou deſcendant à meſure que l'on montoit ou que l'on deſcendoit la montagne, c'étoit l'air plus ou moins peſant qui en étoit cauſe; & qu'ainſi deux choſes devenoient certaines; la premiere, que l'air étoit réellement peſant; la ſeconde, que ſa peſanteur étoit la cauſe phyſique de l'aſcenſion des liqueurs dans les tuyaux: d'où il réſultoit que la prétendue horreur de la nature pour le vuide, fondée ſur ce phénomene des liqueurs, étoit une chimere. Il mit le tout ſur le papier, & compoſa les deux petits traités qui furent imprimés enſuite, l'un *de l'Equilibre des liqueurs*, l'autre *de la Peſanteur de l'air*. On peut les conſulter, ſi on veut ſavoir les choſes plus au long. On a conſervé une lettre de M. Paſcal au Pere Noël Jéſuite, par laquelle il paroît qu'il y a eu entre ces deux Philoſophes une diſpute échauffée ſur le vuide. Il y réfute au long ſon adverſaire.

XXI. Comment M. Paſcal entra dans la grande piété.

Toutes ces recherches pénibles & fatigantes jointes à la délicateſſe du tempérament, épuiſérent ſa ſanté. Dès l'âge de 18 ans il commença à reſſentir des infirmités conſidérables qui ne l'ont preſque point quitté juſqu'au tombeau. C'étoit un état de langueur, des douleurs de tête; des chaleurs d'entrailles qui lui donnoient fort peu de répit; mais qui cependant ne le mettoient pas toujours hors d'état de travailler. Auſſi le faiſoit-il, dès qu'il avoit un peu de ſoulagement; & c'eſt dans cette ſuite d'infirmités habituelles,

qu'il a écrit tout ce qu'on a de lui, tant ce qui a paru ſous d'autres noms, que ce que l'on a trouvé dans ſes papiers après ſa mort. Dieu lui fit en ce tems-là une grace ſignalée. Ce fut de l'amener à cette ſolide piété qu'on a admirée en lui & qu'il n'avoit pas encore alors. Il eſt vrai que le frere & la ſœur avoient toujours eu une grande innocence de mœurs : mais avec cela on n'eſt pas encore bien avancé dans la voie du ſalut, quand on aime les divertiſſemens du ſiécle. C'eſt où ils en étoient l'un & l'autre, en même tems que le pere, homme de grande probité d'ailleurs, croyoit pouvoir allier les vues de fortune avec l'eſprit de l'Evangile. Le mal venoit du défaut de lumiére : les devoirs de la vie vraiment chrétienne n'étoient point connus dans cette honnête famille. Voici le moyen dont la divine Providence ſe ſervit, pour les y faire tous entrer.

En 1646, le pere étant ſorti de chez lui pour quelqu'affaire de charité, tomba ſur la glace & ſe démit une cuiſſe. Dans cet état il donna ſa confiance à deux Gentilshommes voiſins de Rouen qui avoient une grande réputation pour ces ſortes de cures : ce ſont les deux Mrs des Champs, M. des Landres & M. de la Bouteillerie. Nous les avons fait connoître plus haut, en parlant du fils de l'un des deux, mort Solitaire de P. R. Ces deux Meſſieurs avoient été mis dans le bon chémin par le vertueux M. Guillebert Curé de Rouville dont il a été auſſi parlé. Ainſi en même tems qu'ils travailloient à guérir le corps de M. Paſcal, ils devinrent auſſi les médecins de ſon ame. Leurs exemples & leurs diſcours ébranlérent toute la famille. On

commença à lire les livres de piété qu'ils indiquérent, afin de s'inſtruire de la Religion comme ils l'étoient ; ſurtout les ouvrages de M. de S. Ciran, de M. Arnauld & d'autres ſemblables. M. Paſcal le fils fut le premier ſur qui ces lectures firent une forte impreſſion. Il comprit alors que la Religion chrétienne conſiſte à ne vivre que pour Dieu, à ne rechercher que lui, & à ne travailler que pour lui. Il réſolut de renoncer à toutes ces curieuſes recherches auxquelles il s'étoit livré tout entier juſqu'alors, pour ne penſer qu'à l'unique choſe néceſſaire. Il ne fit donc plus d'autre étude que celle de la Religion.

XXII. Il n'étudie plus que la Religion.

Cette étude trouva en lui un ſujet très-propre pour elle. Car il avoit été préſervé juſque-là par une protection toute particuliere de la Providence, non ſeulement des vices groſſiers de la jeuneſſe, mais encore, ce qui eſt plus étonnant dans un homme de cette trempe, de tout libertinage d'eſprit dans les choſes de la Religion. Il en avoit l'obligation en grande partie à M. ſon pere qui dès ſon enfance lui avoit fortement inculqué cette maxime, que tout ce qui eſt l'objet de la Foi, ne le ſauroit être de la raiſon. Le jeune Paſcal ainſi prévenu de ce ſalutaire principe, borna toujours ſa curioſité aux choſes naturelles. Quelques diſcours qu'il entendît faire aux libertins, il n'en fut jamais ému : & cette ſimplicité d'enfant avec laquelle il étoit ſoumis aux vérités révélées, lui a duré toute ſa vie. Car depuis même qu'il ſe réſolut à ne plus étudier que la Religion, il ne s'eſt jamais appliqué aux queſtions curieuſes de l'Ecole, & il a mis toute la force de ſon eſprit à connoître & à pratiquer la perfection de la morale chré-

tienne : auſſi en voit on de beaux principes dans les lettres qu'il écrivoit. On a conſervé des fragmens de celles qu'il a écrites à Mademoiſelle de Roannès penſionnaire à P. R. où l'on reconnoît aiſément l'Auteur de ces pieuſes & ſublimes *Penſées* dont le recueil a été imprimé. Mais quoiqu'il ne ſe fut point tourné du côté de la Scholaſtique, il n'ignoroit pas les erreurs que la ſubtilité de l'eſprit humain avoit inventées, & les déciſions que l'Egliſe avoit rendues contre ces erreurs. Il eut alors une occaſion de faire paroître ſon zéle à cet égard.

Il y avoit à Rouen un homme qui enſeignoit une nouvelle Philoſophie, & qui attiroit chez lui tous les curieux. Deux jeunes gens amis du jeune Paſcal l'engagérent à lui rendre viſite. Dans l'entretien, cet homme avança des principes qui menoient à des conſéquences contraires à quelques points de foi, par exemple, que le corps de Jeſus-Chriſt n'avoit pas été formé du ſang de la Sainte Vierge. Ils en furent révoltés & voulurent le contredire : mais comme il demeura ferme dans ſes idées, ils le dénoncérent à l'Evêque du Bellai qui faiſoit alors à Rouen les fonctions Epiſcopales en l'abſence & par commiſſion de l'Archevêque. Le Prélat ſe laiſſa ſurprendre par une profeſſion de foi équivoque que cet homme lui fit. Les jeunes Meſſieurs qui ſentoient & le faux de ſa profeſſion de foi, & le danger d'une telle doctrine ſi elle venoit à ſe répandre, allérent à Gaillon, maiſon de campagne de l'Archevêque, pour lui rendre compte de tout ce que débitoit ce Philoſophe. L'Archevêque envoya des ordres à Rouen aux Meſſieurs de ſon Conſeil, pour

faire rétracter à l'auteur toutes les propoſitions dénoncées. Celui-ci obéit avec une entiere ſoumiſſion ; & il parut qu'elle étoit ſincere : car il n'a jamais voulu de mal à M. Paſcal & à ſes deux vertueux camarades de la démarche qu'ils avoient faite.

XXIII. Il convertit ſa ſœur, qui quitte le monde & ſe fait Religieuſe à P. R.

Le jeune Paſcal touché & converti le premier de ſa famille, ne fut pas le ſeul. Son pere profita de ſes exemples & ne rougit pas de recevoir ſes enſeignemens. Sa jeune ſœur de même qui étoit dans une ſi grande réputation de bel eſprit, & qui en goûtoit les fruits au milieu du monde ſavant, fut auſſi ébranlée par les diſcours de ſon frere & devint ſa proſélite. Ce ne fut pas ſans peine. Elle fut longtems à ſe perſuader qu'on ne peut pas allier les amuſemens du ſiécle avec la piété qu'elle commençoit à goûter : le frere cependant vint à bout de la gagner entiérement à Dieu. Elle renonça à tous les avantages qu'elle avoit tant aimés juſqu'alors, & qui étoient tels que peu de filles y parviennent dans un âge plus avancé. Auſſi elle ſe conſacra à Dieu ſix ans après, & ſe fit Religieuſe à P. R. Elle y eſt morte âgée de 36 ans, ayant été dans le Couvent auſſi éminente pour les vertus du cœur, qu'elle l'avoit été dans le monde pour les talens de l'eſprit. M. Perrier vint à Rouen dans cette conjoncture de la converſion des Paſcals. C'étoit en l'année 1646. M. Perrier devint gendre de M. Paſcal le pere qui lui donna ſa fille aînée en mariage. C'étoit une commiſſion de la Cour qui l'avoit amené en Normandie, & qui lui profita pour ſon ſalut, comme une pareille avoit profité à M. Paſcal. Car trouvant toute la famille à Dieu, il ne crut pouvoir mieux

Digitized by Google

faire que de l'imiter. Il ſe mit auſſi ſous la conduite de M. Guillebert, comme tous les autres avoient fait avant lui.

Cependant les infirmités de M. Paſcal le fils alloient en augmentant. Il en vint au point qu'il ne pouvoit plus avaler rien de liquide à moins qu'il ne fût chaud. Les Médecins le condamnérent à ſe purger de deux jours l'un : il lui fallut donc prendre toutes ces médecines, qui étoient pour lui un vrai ſupplice, parce qu'il falloit les prendre chaudes, & qu'il ne pouvoit les avaler que goutte à goutte. Le cœur ſoulevoit à tous ceux qui le voyoient : lui ſeul ne s'en plaignoit pas, mettant tout ſon plaiſir dans la pratique de la pénitence & dans la conformité à Jeſus-Chriſt crucifié. Il fut pendant quelque tems affligé d'une eſpéce de paralyſie, qui lui tenoit depuis la ceinture juſqu'au bas, de ſorte qu'il ne pouvoit marcher qu'avec des potences. Ses jambes & ſes pieds étoient froids comme du marbre, & on lui mettoit des chauſſons trempés dans de l'eau de vie pour les réchauffer. La continuation des remédes lui procura quelque ſoulagement, mais non la ſanté. Les Médecins lui conſeillérent de renoncer abſolument à toute application d'eſprit, & de paſſer ſon tems dans les converſations agréables. Il eut bien de la peine à s'y réſoudre ; mais enfin il céda aux importunités de ſa famille. Il fit enſuite un voyage à Paris avec ſa jeune ſœur. Comme ils avoient beaucoup entendu parler de P. R. ils fréquentoient ce lieu, ſurtout pour y entendre les prédications de M. Singlin. Les diſcours de ce ſaint Prêtre touchérent vivement la jeune Demoiſelle, & elle conçut le deſſein de ſe faire

Religieuſe dans ce Monaſtére. Son frere y applaudit, & en fit la propoſition au pere qui étoit alors revenu à Paris en 1648. Il n'y conſentit pas & conjura ſa fille de ne le point quitter. Elle demeura donc auprès de lui juſqu'à ſa mort qui arriva en 1652 : & auſſitôt elle entra à P. R.

XXIV.

Sa ſœur le fait revenir à ſa piété, dont il s'étoit un peu relâché.

Le frere n'en fut pas trop content ; car il n'étoit plus tout-à-fait le même qu'auparavant. Comme toute étude lui étoit interdite, il s'étoit engagé inſenſiblement à revoir le monde, à jouer, & à ſe divertir pour paſſer le tems. Au commencement cela étoit modéré : mais enfin il ſe livra tout entier à la vanité, à l'inutilité & à l'amuſement, ſans cependant ſe laiſſer aller à aucun déréglement. Il penſoit déja à un établiſſement, & il étoit prêt de ſe marier & d'acheter une charge, lorſque Dieu le toucha une ſeconde fois pour le rappeller à lui. La Providence ſe ſervit pour cela d'abord d'une rencontre, où il courut un grand danger de ſa vie. Un jour étant allé promener ſelon ſa coutume au pont de Neuilli dans un caroſſe à quatre ou ſix chevaux, les deux premiers prirent le mors aux dents à un endroit du pont où il n'y avoit pas de garde-fou, & ſe précipitérent dans la riviére. Comme leurs rênes ſe rompirent heureuſement, le caroſſe demeura ſur le bord. Cet accident fit prendre à M. Paſcal la réſolution de rompre toutes ces parties de promenade, & de mener une vie plus retirée. Ceci arriva en 1654. Mais il avoit beſoin que Dieu lui ôtât cet amour vain des ſciences qui lui étoit revenu. On ne ſçait pas ce qui ſe paſſa en lui ſur cet article : mais on a préſumé qu'il avoit eu quelque viſion. Car après ſa mort on a trouvé dans la doublure

Digitized by Google

de ſon habit un parchemin plié, écrit de ſa main avec ſoin & avec certains caractéres remarquables, lequel commençoit par ces mots: *L'an de grace 1654, Lundi 23 Novembre, jour de S. Clément Pape & Martyr. Depuis environ dix heures & demie du ſoir juſqu'environ minuit & demi.* Et enſuite: *Dieu d'Abraham, Dieu d'Iſaac, Dieu de Jacob, non des Philoſophes & des Savans..... Dieu de J. C.* & ainſi du reſte, où ce ne ſont que de petites phraſes coupées, ou même des mots. Ce parchemin ſe conſerve encore dans la Bibliothéque de ſaint Germain des Prés.

On ne peut pas douter que les priéres ferventes de ſa vertueuſe ſœur Religieuſe à P. R. n'aient beaucoup influé dans cette nouvelle converſion. Elle gémiſſoit ſans ceſſe ſur l'état d'un frere tel que celui-là: elle étoit pénétrée de douleur, de ce que celui à qui elle étoit elle-même redevable de la connoiſſance de la vraie piété & de ſa converſion, avoit manqué la ſienne & abandonné les voies du ſalut où il étoit entré le premier. Elle lui ouvroit ſon cœur toutes les fois qu'il venoit la voir: ce qui arrivoit aſſez rarement. Mais depuis quelque tems, il avoit recommencé à la venir voir très-fréquemment: ſes viſites devinrent même ſi multipliées & ſi longues, qu'elle a dit depuis qu'il ſembloit qu'elle n'avoit plus d'autre ouvrage à faire que de l'entretenir. Il lui avouoit qu'il étoit tourmenté par les remors de ſa conſcience; qu'au milieu de ſes occupations, qui étoient grandes, & de tout ce qui pouvoit lui rendre le monde aimable, il ſentoit toujours une forte averſion pour tous les amuſemens du ſiécle; mais en même tems il lui déclaroit qu'il ſentoit bien auſſi que c'étoit plus

ſa raiſon & ſon propre eſprit qui lui faiſoit voir ces choſes, que le mouvement de l'eſprit de Dieu. Sa vertueuſe ſœur le ſuivoit pas à pas ſans uſer d'aucune perſécution, pour me ſervir de ſes termes, c'eſt-à-dire, ſans le preſſer trop. Un jour qu'il étoit avec elle au parloir, le ſermon vint à ſonner : il la quitta pour y aller. M. Singlin parla dans un endroit de ſon ſermon de la maniére peu chrétienne dont on entre dans les charges & dans le mariage, par des raiſons toutes humaines & ſans conſulter Dieu. Ce trait entra bien avant dans l'ame de M. Paſcal. Il renonça dès-lors aux vues d'établiſſement qu'il avoit eues, & vit M. Singlin qu'il ſupplia de ſe charger de ſa conſcience. Ce ſaint Eccléſiaſtique fit beaucoup de difficulté, ſuivant ſa coûtume, pour accepter la charge ; & en attendant qu'il ſe décidât, il lui donna ſa ſœur pour conſeil. Le Néophite cependant partit avec le Duc de Luines pour faire une retraite dans l'une des maiſons de ce Seigneur : mais ne s'y trouvant point auſſi ſolitaire qu'il le ſouhaitoit, il vint prendre une petite cellule à P. R. des Champs, & y trouva un Directeur capable de remplacer M. Singlin : c'étoit M. de Saci.

XXV. M. Paſcal ſe retire à P. R.

La ferveur du nouveau Solitaire édifia extrêmement la maiſon des Champs & celle de Paris. Car il fut obligé enſuite de venir demeurer *incognito* à P. R. de Paris durant quelque tems. Il avoit alors trente ans. Sa ſanté cependant n'étoit pas meilleure. Mais cette conſidération qui l'avoit auparavant ſi fortement touché, lui parut alors ſi pitoiable, qu'il en avoit honte lui-même, entrant volontiers dans la penſée de ſa ſœur qui lui écrivit, » qu'elle avoit elle-mê-» me éprouvé que la ſanté dépend plus de J. C.

Digitized by Google

» que d'Hipocrate ; & que le régime de l'ame » guérit le corps : ſi ce n'eſt que Dieu veuille » nous éprouver & nous purifier par nos in- » firmités. » Il prit pour la baſe de ſa piété ces deux courtes maximes, *Renoncer à tout plaiſir*, *Renoncer à toute ſuperfluité.* Devenu pénitent & ſolitaire, il ne perdit rien de ſa gaieté : il écrivoit auſſi joliment à ſa ſœur que par le paſſé : ce qui donna occaſion à cette ſainte Religieuſe de lui dire dans une réponſe qu'elle lui fit : » J'ai autant de joie de vous » trouver gai dans votre ſolitude, que j'a- » vois de douleur quand je voyois que vous » l'étiez dans le monde. Je ne ſçais comment » M. de Saci s'accommode d'un pénitent ſi ré- » joui, & qui prétend ſatisfaire pour les vai- » nes joies & les divertiſſemens du monde » par des joies un peu plus raiſonnables ; au » lieu de les expier par des larmes continuel- » les. Pour moi je trouve que c'eſt une péni- » tence bien douce : il n'y a guéres de gens » qui n'en vouluſſent faire autant. » Je ſuſ- pendrai ici la narration des faits, pour don- ner la deſcription des vertus de M. Paſcal, ſoit dans ſon ſéjour de P. R. ſoit dans toutes les demeures qu'il a eues juſqu'à ſa mort. L'é- poque de ſon entiére converſion y donne lieu tout naturellement.

XXVI. Vertus de M. Paſcal. Renoncement à tout plaiſir.

Sa premiére vertu étoit la premiére maxime que j'ai annoncée plus haut, réduite en pratique : c'eſt-à-dire, la privation de tout plaiſir, la pénitence. Il ſe paſſoit, autant qu'il le pouvoit, du ſervice des domeſtiques. Il avoit pris l'habitude de faire lui-même ſon lit : on l'a vu aller prendre ſon dîner à la cuiſine & rapporter la vaiſſelle. Dès qu'il ſentoit qu'en uſant de ſes ſens il éprouvoit quelque plaiſir, il avoit

une adreſſe merveilleuſe pour en détourner ſon attention. Jamais on ne l'a oui en mangeant louer les viandes qu'on lui ſervoit ; & quand on avoit eu ſoin quelquefois de lui ſervir quelque choſe de plus délicat, ſi on lui demandoit s'il l'avoit trouvé bon, il répondoit : » *Il* » falloit m'en avertir auparavant ; car à pré- » ſent je ne m'en ſouviens plus. » Il ne ſouffroit point qu'on fît pour lui aucune ſauſſe ni aucun ragoût. Il avoit réglé dans le commencement de ſa retraite la quantité de nourriture qu'il falloit à ſon eſtomach ; & depuis ce tems-là, quelqu'appétit qu'il eût, il ne paſſoit point cette meſure, & quelque dégoût auſſi qu'il eût, il mangeoit ce qu'il avoit réglé. C'étoit aſſez dans ſes maladies que le Médecin lui eût ordonné quelque choſe à prendre ; il la prenoit ſans peine : & quand on s'étonnoit qu'il n'eût point de répugnance à prendre des médecines fort dégoûtantes, il diſoit qu'il ne pouvoit comprendre lui-même, comment on pouvoit témoigner de la répugnance, lorſqu'on prenoit volontairement une choſe qu'on croyoit être néceſſaire & utile. Il avoit donc un grand amour pour la pénitence. Il diſoit qu'il falloit punir un corps pécheur, & le punir ſans réſerve par une pénitence continuelle ; parce que ſans ceſſe il étoit rébelle à l'eſprit & contrediſoit les ſentimens du ſalut : d'où il concluoit pour ſon état perſonnel d'infirmité & de ſanté languiſſante, que *l'état naturel du Chrétien étoit la maladie, & qu'on devoit s'eſtimer heureux d'être malade ; parce qu'alors on étoit par néceſſité ce qu'on étoit obligé d'être.* Sur quoi M. Baile dans l'endroit cité ci-deſſus fait cette réflexion : » On voit aſſez de gens » qui diſent qu'il faut ſe mortifier, mais on

» en voit bien peu qui le faſſent ; & perſon-
» ne n'appréhende de guérir lorſqu'il eſt ma-
» lade, comme M. Paſcal l'appréhendoit. Il
» y a même des pays dans la Chrétienté, où
» il n'y a peut-être pas un homme qui ait en-
» tendu parler des maximes de ce Philoſophe
» chrétien.

XXVII. Renoncement à toute ſuperfluité.

M. Paſcal n'avoit pas moins de fidélité à pratiquer la ſeconde maxime qu'il s'étoit propoſée, Renoncer à toute ſuperfluité. Il s'étoit réduit peu à peu à n'avoir plus de tapiſſerie dans ſa chambre, parce qu'il ne croyoit pas cela néceſſaire ; & que d'ailleurs il n'y étoit point obligé par aucune bienſéance, ne recevant de viſites que de gens à qui il recommandoit les mêmes retranchemens, & à qui il prêchoit ainſi d'exemple. Si on en veut croire ſa ſœur Euphémie, il avoit retranché de ſon meuble juſqu'aux ballets. Car voici ce qu'elle lui écrivit en ce tems-là. » On m'a fort congratulée
» pour la grande ferveur qui vous éléve ſi fort
» au-deſſus de toutes les maniéres communes,
» que vous mettez les ballets au rang des meu-
» bles ſuperflus. Il eſt néceſſaire que vous
» ſoyez au moins durant quelques mois auſſi
» propre que vous êtes ſale, afin qu'on croie,
» &c. » Il avoit donc auſſi retranché la ſuperfluité des viſites, & il eût bien voulu même ne voir perſonne. Mais on le recherchoit malgré lui. Un certain nombre de perſonnes & de gens d'eſprit qu'il avoit connus auparavant, venoient le trouver dans ſa retraite & lui demander ſes avis. M. Deſcartes, par exemple, lui a rendu pluſieurs viſites, dans leſquelles on diſputoit ſur la Phyſique. Ce célébre Philoſophe ne vouloit entrer en diſpute qu'avec M. Paſcal ; parce que, diſoit-il, il n'y a que

lui qui parle raiſon. D'autres perſonnes qui avoient des doutes ſur des points de foi, & qui ſavoient qu'il avoit là-deſſus de grandes lumiéres, recouroient auſſi à lui. Or il ne croyoit pas devoir ſe refuſer à ces perſonnes dans le beſoin. Quoiqu'il ne fût donc engagé dans les converſations que par des raiſons toutes de charité, il ne laiſſoit pas d'en avoir de la peine & d'appréhender que l'amour propre ne l'y fît prendre quelque plaiſir. L'eſprit de mortification qui l'animoit, lui inſpira un moyen propre à le préſerver de cet écueil. Il fit proviſion d'une ceinture de fer hériſſée de pointes : & toutes les fois qu'on venoit l'avertir que des Meſſieurs le demandoient, il la mettoit à nud ſur ſa chair. Si dans l'entretien il s'élevoit en lui quelque penſée de vanité, ou quelque ſentiment de plaiſir de la converſation, il ſe donnoit des coups de coude pour ſe piquer, & ſe faire reſſouvenir de ſon devoir par la douleur que la piquure lui cauſoit.

XXVIII. Amour de la pauvreté & des pauvres.

De cette grande abnégation devoit naturellement s'enſuivre un grand amour de la pauvreté & des pauvres. C'eſt auſſi ce qu'on a reconnu dans M. Paſcal en un dégré éminent. Il ne ſe laſſoit jamais de parler de la pauvreté & d'en entendre parler. Dès qu'il vouloit entreprendre quelque choſe, & qu'on lui demandoit quelque conſeil, la premiére choſe qui ſe préſentoit à ſon eſprit, étoit de voir ſi la pauvreté y trouveroit ſon compte. Il n'a jamais refuſé l'aumône à perſonne, quoiqu'il eût peu de bien, & que la dépenſe que lui cauſoient ſes infirmités, excédât ſon revenu. C'étoit toujours de ſon néceſſaire qu'il la faiſoit. Il a été quelquefois réduit à prendre de l'argent à rente, pour avoir de quoi vivre, après

s'être épuiſé pour les pauvres. Lorſqu'on lui faiſoit quelque remontrance ſur ſa trop grande facilité à donner, il répondoit qu'il avoit remarqué qu'on avoit beau être pauvre, on laiſſoit toujours quelque choſe en mourant. Quand la ferme des caroſſes fut établie à Paris, il dit à ſa ſœur qu'il vouloit demander mille francs par avance aux Fermiers avec qui l'on traitoit, ſur la part qu'il auroit dans la ferme ; afin d'envoyer du ſecours aux pauvres de Blois qui étoient dans une grande miſere. Et comme ſa ſœur lui dit que l'affaire n'étoit pas aſſez sûre pour cela, & qu'il falloit attendre à une autre année, il lui fit cette réponſe, qu'il ne voioit pas un grand inconvénient à cela ; parce que ſi les Fermiers perdoient, il le leur rendroit de ſon bien ; & qu'il ne s'agiſſoit pas d'attendre à une autre année, parce que le beſoin étoit preſſant. Le projet cependant ne réuſſit pas. C'eſt ainſi que dans l'eſpérance de faire quelque profit, il commençoit à le diſtribuer par avance, avant même qu'il en fût aſſuré. Il blâmoit beaucoup le penchant qu'ont tous les hommes dans les choſes du monde, à vouloir toujours avoir des plus belles, des meilleures, des plus commodes. Il ne pouvoit ſouffrir qu'on voulût toujours ſe ſervir des meilleurs ouvriers ; qu'il falloit plutôt choiſir les plus pauvres & les plus gens de bien, & renoncer à cette excellence, qui eſt une ſuperfluité. Il n'approuvoit pas non plus l'attention ſi ordinaire dans le monde à avoir toutes ſes commodités, comme de trouver toutes choſes près de ſoi, d'avoir une chambre où il ne manque rien, & autres choſes ſemblables qu'on pratique ſans ſcrupule. Il diſoit que dans ces choſes, ce qui étoit autoriſé par l'uſage de la bienſéance du monde, n'en étoit

pas moins opposé au renoncement qu'on a fait dans le baptême. Sa famille d'ailleurs très-chrétienne lui proposoit quelquefois des arrangemens ou des entrepriſes à faire, pour pourvoir à toutes les néceſſités. Il ne trouvoit pas cela bon, & il diſoit que nous n'étions pas appellés à pourvoir au général, mais au particulier, & qu'il croyoit que la maniére de ſervir les pauvres la plus agréable à Dieu, étoit de ſervir les pauvres pauvrement, c'eſt-à dire, ſelon ſon pouvoir, ſans ſe remplir de ces grands deſſeins, qui tiennent de cette excellence dont il blâmoit la recherche en toutes choſes. Ce n'eſt pas qu'il trouvât mauvais l'établiſſement, par exemple, des Hôpitaux généraux : mais il diſoit que ces grandes entrepriſes étoient deſtinées à de certaines perſonnes que Dieu y deſtinoit ; & que ce n'étoit pas la vocation de tout le monde, comme l'aſſiſtance particuliére & journaliére des pauvres.

Peu de tems avant que de mourir, il fit une belle aumône. Revenant de la Meſſe de S. Sulpice, il trouva dans ſon chemin une jeune fille de quinze ans qui lui demanda l'aumône. Aiant ſçu d'elle qu'elle étoit de la campagne, que ſon pere étoit mort, & que ſa mere venoit d'être portée à l'Hôtel-Dieu, il fut frappé du danger que couroit cette pauvre fille qui ne ſavoit que devenir. Il la conduiſit à la porte du Séminaire de S. Sulpice, la confia à un bon Eccléſiaſtique pour lui chercher quelqu'honnête condition, lui donna en attendant de l'argent, lui promettant de lui envoyer le lendemain une femme qui équiperoit cette fille pour pouvoir la mettre en maiſon. La femme vint ; la fille fut habillée, & enſuite bien placée : & le bon Eccléſiaſtique fort curieux de ſavoir le nom

nom de ce charitable Laïque, n'y put jamais parvenir, M. Paſcal ayant très-expreſſément défendu à la femme de le nommer. Outre la tendre charité de M. Paſcal qui ſe montre dans cette action, on y voit auſſi quel étoit ſon amour pour la pureté. Il étoit tel que Madame Perrier ſa ſœur, femme vertueuſe s'il en fut jamais, y trouvoit dans les commencemens une ſorte d'excès. Il la reprenoit, lorſqu'elle diſoit par occaſion qu'elle avoit vu une belle femme: il diſoit qu'il ne falloit pas dire cela devant des domeſtiques & de jeunes gens, parce qu'on ne ſavoit pas quelle penſée cela pouvoit exciter en eux. Il lui faiſoit même ſcrupule des careſſes qu'elle recevoit de ſes enfans: & il diſoit que cela pouvoit leur être nuiſible; qu'il y avoit d'autres maniéres de leur témoigner de la tendreſſe: & la bonne Dame avoue qu'elle fut long-tems à goûter cet avis, mais qu'à la fin elle connut par expérience qu'il étoit très-ſage.

XXIX. Amitié épurée de toute attache ſenſible.

Tout ce qu'on vient de lire ſur l'amour que M. Paſcal avoit pour la pauvreté & pour les pauvres, procédoit, comme je l'ai dit, de l'eſprit de renoncement à toute ſuperfluité & à tout plaiſir. Ce n'en étoit pas là l'unique ſuite. L'eſprit d'abnégation en lui ſe répandoit juſque ſur ſes amitiés. Perſonne n'a jamais été plus digne d'être aimé; & perſonne n'a jamais ſçu mieux aimer & ne l'a pratiqué mieux que lui. Mais ſa tendreſſe étoit toujours réglée ſur les principes du Chriſtianiſme, que la raiſon & la foi lui mettoient devant les yeux. Ainſi elle n'alloit jamais juſqu'à ce qu'on appelle attache du cœur. Il diſtinguoit deux ſortes de tendreſſes, l'une ſenſible, l'autre raiſonnable. Il n'eſtimoit que la ſeconde, & ne trouvoit de

Digitized by Google

mérite que dans celle-là. Elle consiste selon lui à prendre part à tout ce qui arrive à nos amis, en toutes les maniéres que la raison éclairée par la Religion veut que nous y prenions part, au dépens de notre commodité, de nos biens, de notre liberté & même de notre vie, si c'est un sujet qui le mérite: ce qui se rencontre toujours, quand il s'agit de servir le prochain pour Dieu, qui doit être l'unique fin de toute la tendresse des chrétiens. » Un cœur est dur, disoit-il, quand » il connoît les intérêts du prochain & qu'il » résiste à l'obligation qui le presse d'y prendre part; & au contraire un cœur est tendre, quand tous les intérêts du prochain » entrent en lui facilement par tous les sentimens que la raison veut qu'on ait les uns » pour les autres en semblables rencontres; » qu'on se réjouit, quand il faut se réjouir; » qu'on s'afflige, quand il faut s'affliger. » Voilà par où il banniſſoit de l'amitié non seulement l'attache, mais encore l'amusement: parce que la charité n'ayant que » Dieu pour fin, ne peut ne s'attacher qu'à » lui seul, ni s'arrêter à rien qui l'amuse; » sachant qu'il n'y a point de tems à perdre, » & que Dieu qui voit & juge tout, nous » fera rendre compte de tout ce qui dans notre vie ne sera pas un nouveau pas pour » avancer dans la voie de la perfection.

Cette amitié mâle, cette charité épurée de M. Pascal parut bien à la mort de ses proches. Il n'avoit jamais aimé qui que ce soit plus que sa sœur la Religieuse. Il la voyoit souvent, il n'avoit aucune réserve pour elle, il recevoit d'elle satisfaction sur toutes choses. Car il y avoit une telle correspondance entre

Digitized by Google

leurs ſentimens qu'ils convenoient de tout : les deux cœurs n'étoient qu'un cœur ; & ils trouvoient l'un dans l'autre des conſolations qui ne peuvent ſe comprendre que par ceux qui y ont paſſé. Cependant à la nouvelle de la mort de cette ſœur ſi tendrement aimée, il ne dit autre choſe, ſinon , » Dieu nous » faſſe la grace de mourir auſſi chrétienne- » ment ; » & dans la ſuite il parloit avec un contentement parfait des graces que le Seigneur avoit faites à la défunte. Il faiſoit même quelques reproches à ſa ſœur aînée Madame Perrier, qu'il voyoit fort affligée , & lui diſoit que cela n'étoit pas bien , & qu'il ne falloit pas avoir ces ſentimens pour la mort des juſtes qui reçoivent de Dieu leur recompenſe. Il avoit été de même à la mort de ſon pere. Ce qu'il refuſoit aux autres , il n'avoit garde de l'exiger pour lui, ni même de le ſouffrir. Il ne craignoit rien tant que de voir qu'on s'attachât à lui , quelqu'innocente d'ailleurs que fût l'attache : ce qui cauſa même beaucoup de peine à ſa bonne ſœur Madame Perrier , qui étoit tentée de le ſoupçonner d'indifférence pour elle , parce que comme il voyoit que réellement elle s'attachoit à lui , il évitoit avec ſoin tout ce qui pouvoit nourrir cette attache. Ce principe de conduite lui étoit ſi fort en recommandation , qu'il le portoit toujours écrit ſur lui dans un papier. Voici ce que portoit le papier qui fut trouvé ſur lui après ſa mort. » Il eſt injuſte » qu'on s'attache à moi ; quoiqu'on le faſſe » volontairement. Je tromperai ceux en qui j'en » ferai naître le déſir. Je ne ſuis la fin de per- » ſonne, & je n'ai pas de quoi les ſatisfaire, &c.

XXX. Ses autres vertus.

Une derniére ſuite de ce grand & univerſel détachement, étoit de n'être ni vain pour lui-même, ni flatteur pour les autres, ni délicat ſur ſes défauts quand on l'en avertiſſoit, ni ſenſible aux peines qu'on pouvoit lui avoir faites. Il ne parloit jamais de lui ni de rien qui eût rapport à lui ; il vouloit qu'un honnête homme évitât de ſe nommer, & même de ſe ſervir des mots *je* ou *moi* : il diſoit que la piété chrétienne anéantiſſoit le *moi* humain, & que la civilité humaine le cache & le ſupprime. Il n'étoit point incommode aux autres ſur leurs défauts, mais il ne ſavoit ce que c'étoit que de plaire par flatterie ; & il étoit incapable de diſſimuler ou de taire la Vérité, lorſqu'il étoit obligé de la dire. Il arrivoit de-là que dans les converſations il paroiſſoit un peu dominant & déciſif à ceux qui ne le connoiſſoient pas : mais on reconnoiſſoit bientôt que ce n'étoit que la vivacité & la juſteſſe de ſon eſprit qui le faiſoit ainſi parler. Il n'étoit pas ſans défauts ; mais on avoit la liberté toute entiere de l'en avertir. Sa grande vivacité, par exemple, le rendoit quelquefois impatient ; mais dès qu'il s'en appercevoit, il réparoit ſur le champ ſa faute. Il avoit une douceur admirable pour ceux qui l'offenſoient : il n'a jamais fait de différence de ceux-là aux autres. Il oublioit ſi abſolument ce qui ne regardoit que ſa perſonne, qu'on avoit peine à l'en faire reſſouvenir ; & il diſoit que ce n'étoit pas vertu chez lui, mais oubli réel ; quoiqu'il eût en partage la mémoire la plus heureuſe qu'on ait jamais eue.

La raiſon, l'amour de Dieu, le regard

unique de Dieu étoit donc en toutes choſes ſa loi ſouveraine. Ce fut auſſi ce qui forma ſa maniére de penſer & les diſpoſitions de ſon cœur dans la criſe des guerres de Paris. Il appelloit des prétextes toutes les raiſons qu'on donnoit pour autoriſer la rébellion. Il diſoit que dans un Etat établi en République comme Veniſe, c'étoit un très-grand mal de contribuer à y mettre un Roi & à opprimer la liberté des peuples à qui Dieu l'a donnée : mais que dans un Etat où la puiſſance Royale eſt établie, on ne pouvoit violer le reſpect qu'on lui devoit ſans une eſpéce de ſacrilege ; parce que la puiſſance que Dieu y a attachée étant non ſeulement une image, mais une participation de la puiſſance de Dieu ; on ne pouvoit s'y oppoſer, ſans s'oppoſer manifeſtement à l'ordre de Dieu. Et de plus que la guerre civile qui en eſt une ſuite ; étant un des grands maux qu'on puiſſe commettre contre la charité du prochain, on ne pouvoit aſſez exagérer la grandeur de cette faute : que les premiers Chrétiens ne nous avoient pas appris la révolte, mais la patience, quand les Princes ne s'acquittoient pas bien de leur devoir. Il diſoit ordinairement qu'il avoit un auſſi grand éloignement de ce péché ; que pour aſſaſſiner le monde & voler ſur les grands chemins : & qu'enfin il n'y avoit rien qui fût plus contraire à ſon naturel & ſur quoi il fût moins tenté : ce qui le porta à refuſer des avantages conſidérables pour ne prendre point de part à ces déſordres.

XXXI. Jugement de M. Paſcal ſur Deſcartes, ſur Epictète & ſur Montagne.

Ce portrait que je viens de faire de l'illuſtre Paſcal, trouve ſa preuve & dans tout ce qui a précédé & dans ce qui va ſuivre de ſa vie, dont je reprens maintenant le récit. Nous

l'avons laiſſé au commencement de ſa converſion & dans ſa retraite à P. R. Quand il entra dans ce lieu, il trouva les Solitaires un peu échauffés au ſujet de la nouvelle Philoſophie de Deſcartes. On en parloit beaucoup dans les converſations; & on diſputoit. Quoique M. Paſcal depuis ſon changement parlât peu de ſciences, cependant il diſoit ſon ſentiment lorſqu'on le lui demandoit. M. Arnauld étoit aſſez favorable à Deſcartes tant pour ſon ſyſtême du monde, que pour ſon ſentiment ſur les Bêtes pures machines. M. de Saci au contraire ne pouvoit goûter ni l'un ni l'autre. M. Paſcal adoptoit l'un & rejettoit l'autre. Il penſoit comme Deſcartes, que les bêtes n'étoient que des Automates; mais il ſe moquoit fort de ſa matiére ſubtile, & ne pouvoit ſouffrir ſa maniére d'expliquer la formation de toutes choſes, & il diſoit: » Je ne puis pardonner à Deſcartes: il auroit » bien voulu dans toute ſa Philoſophie pou» voir ſe paſſer de Dieu: mais il n'a pu s'em» pêcher de lui faire donner une chiquenau» de, pour mettre le monde en mouvement: » après cela il n'a plus que faire de Dieu. » M. de Saci qui étoit le Directeur de M. Paſcal, s'étudioit à lui faire mépriſer de plus en plus la ſcience qui enfle. Pour y parvenir, il le fit beaucoup parler ſur ſes lectures de ſcience, pour avoir lieu de lui communiquer ſes réflexions.

M. Paſcal lui ayant dit que ſes lectures les plus ordinaires avoient été Epictète ancien Philoſophe, & Montagne auteur moderne; & lui faiſant de grands éloges de ces deux eſprits; M. de Saci le laiſſa longtems diſcourir ſur l'un & l'autre, & ſur les paralleles qu'il en fit. Il admira la ſagacité de ſon eſprit,

& comment il ſavoit réduire en ſyſtême une multitude d'idées qui peut-être n'en avoient pas un bien ſuivi dans les Auteurs où il les avoit lues. Car M. Paſcal trouvoit dans Epictète un art incomparable pour faire ſentir à l'homme ſa grandeur, en lui montrant que s'il ne s'éleve juſqu'à Dieu il ne peut être que malheureux : ce qui ſervoit à faire mépriſer à l'homme les biens ſenſibles. Il trouvoit Montagne également incomparable pour convaincre l'homme de ſa foibleſſe & de l'incertitude de toutes ſes opinions : ce qui conduiſoit tout naturellement à reconnoître le beſoin abſolu de la foi & de la révélation. Voilà ce qui véritablement charmoit M. de Saci : mais il répliquoit à M. Paſcal, qu'en liſant S. Auguſtin, on trouvoit l'équivalent de toutes les belles choſes qu'il venoit de lui dire ; & que ſelon S. Auguſtin les lectures de ces auteurs qui diſoient ſi bien en certains points, étoient toujours dangereuſes. M. Paſcal n'eut pas pour cela aucun différend avec M. de Saci, parce que ſon parti étoit bien pris de ne plus étudier que la Religion. On trouvera cet entretien ſur Epictète & ſur Montagne dans les Mémoires de M. Fontaine. Pour le ſtile, il eſt viſiblement de M. Fontaine : mais pour le fond, il eſt de M. Paſcal indubitablement. M. Fontaine n'étoit pas capable de faire rien de pareil. La lecture en eſt charmante, ſoit pour la ſublimité de l'éloquence, ſoit pour la ſolidité des réflexions.

XXXII. Vie abregée de M. Domat, ami de M. Paſcal.

M. Paſcal ne tarda pas à faire part de ſon changement à deux perſonnes qui s'étoient liées avec lui d'une amitié très-étroite, à cauſe de la beauté de ſon génie & des ſciences qu'il cultivoit. C'étoient le Duc de Roan-

nès & M. Domat de Clermont. Tous deux ſe donnérent entiérement à Dieu à l'exemple de leur ami commun, & ils ont été toujours très-unis à ſa famille & à la Maiſon de P. R. Je parlerai de M. de Roannès dans un article ſéparé. Pour M. Domat, j'en dirai ici deux mots. Il étoit de Clermont, & il avoit fait ſes études aux Jéſuites de Paris, où il fut amené par le fameux Pere Sirmond ſon grand-oncle. La vivacité, la beauté & la juſteſſe de ſon eſprit lui donnérent une grande facilité pour toute ſorte de ſciences. Il ſuivit enſuite le barreau pendant huit ou dix ans; & ce fut alors que pour remplir plus dignement la profeſſion d'Avocat, il s'appliqua ſérieuſement à l'étude du Droit. Comme il ſe mit auſſi en même tems à étudier la Religion, il ſe déſabuſa des fauſſes préventions qu'on lui avoit inſpirées aux Jéſuites. L'amour qu'il avoit pour les Mathématiques fut ce qui lui donna occaſion de ſe lier ſi étroitement avec M. Paſcal, & d'entrer plus que perſonne dans tous ſes ſentimens. S'étant trouvé à Paris pendant la derniére maladie de M. Paſcal, il lui rendit tous les devoirs d'un ſincere ami & reçut ſes derniers ſoupirs. Meſſieurs de P.R. eſtimoient beaucoup M. Domat, & ils prenoient même quelquefois ſes avis ſur des matiéres de Théologie.

Il fut appellé en 1662 à toutes les aſſemblées que tinrent ces Meſſieurs au ſujet de la ſignature du Formulaire qu'on exigeoit des Religieuſes, & fut de l'avis de M. Paſcal, différent de celui des autres : nous verrons dans la ſuite quel il étoit. Il avoit de grands ſentimens de religion, ſur leſquels il ſe faiſoit un devoir de régler toute ſa conduite. Il ai-

Digitized by Google

moit la vérité par-deſſus toutes choſes, & gémiſſoit ſans ceſſe ſur les maux de l'Egliſe. Lorſque M. Paſcal mourut, il y avoit déja quelques années qu'il étoit pourvu d'une Charge d'Avocat du Roi au Préſidial de Clermont, dont il remplit les devoirs pendant trente ans avec dignité, capacité & intégrité. En 1682 il vint s'établir à Paris, pour y travailler ſelon les ordres du Roi à ſon grand ouvrage qui a pour titre : *Les Loix Civiles dans leur ordre naturel.* A meſure qu'il avançoit dans ſon ouvrage, il le communiquoit à ceux qui étoient les plus capables d'en juger, entre autres à M. d'Agueſſeau Conſeiller d'Etat. Il mourut en 1696, après avoir ſouffert pluſieurs années les incommodités de l'aſthme & les douleurs de la pierre. Il eſt enterré à S. Benoît. M. Domat étoit né avec peu de bien, & quoique chargé d'une famille nombreuſe, il ne chercha jamais à s'enrichir. Ses amis le preſſant de ſe défaire de ſa Charge, pour ſe renfermer dans ſon cabinet qui lui ſeroit plus lucratif, il alla à Alet conſulter le ſaint Evêque. Ce Prélat informé des biens qu'il faiſoit dans ſa Charge, le détermina à la garder, & il le fit. Il remettoit toujours ſes droits à ceux qu'il ſoupçonnoit être dans le beſoin. Il ne voulut jamais conſentir qu'on fît la moindre démarche pour faire avoir un bénéfice à ſon fils. Ayant partagé la ſucceſſion d'un Chanoine oncle de ſa femme, il ne voulut point profiter d'aucune portion de bien eccléſiaſtique ; & après avoir calculé ce qui pouvoit en être dans cette ſucceſſion, il le remit aux pauvres. L'amour qu'il avoit pour les pauvres dont il prenoit ſur lui toutes les affaires pour les accommoder ou pour les ſolliciter, augmentoit

beaucoup ſon travail qui étoit déja grand. Auſſi ne ſe prêtoit-il à aucun amuſement à l'exemple de ſon ami M. Paſcal ; & lorſqu'on le preſſoit de prendre quelque repos, » Tra- » vaillons, diſoit-il, nous nous repoſerons en » Paradis. » Perſonne n'ignore le mérite & la grande reputation de ſon ouvrage *des Loix Civiles*. Sans qu'on puiſſe l'accuſer de vanité, il le trouvoit beau lui-même, & diſoit ſouvent : » Je ſuis ſurpris que Dieu ſe ſoit ſervi » d'un petit homme de néant comme moi pour » faire un ſi bel ouvrage, pendant qu'il y a » dans Paris des perſonnes d'un ſi grand mé- » rite.

XXXIII. Priere & étude de la Religion, occupation unique de M. Paſcal.

L'occupation de M. Paſcal dans ſes diverſes retraites, ſoit à P. R, ſoit à Vaumurier, ſoit à Paris, ou ailleurs, étoit, comme je l'ai dit, l'étude de la Religion. Tout ſon tems y étoit employé hors celui qu'il donnoit à la converſation avec les perſonnes qui avoient beſoin de ſes lumiéres. La priére & l'Ecriture-ſainte partageoient toute ſa journée. C'étoit ſon unique plaiſir & le repos de ſa ſolitude. Il avoit un don particulier pour goûter l'onction de ces deux exercices. Il diſoit ſouvent que l'Ecriture-ſainte n'étoit pas une ſcience d'eſprit, mais du cœur ; qu'elle n'étoit intelligible que pour ceux qui ont le cœur droit ; que le voile qui eſt ſur l'Ecriture pour les Juifs, y eſt auſſi pour les Chrétiens ; que la charité étoit non ſeulement l'objet de l'Ecriture-ſainte, mais qu'elle en étoit auſſi la porte. Il s'étoit tellement appliqué à la méditation des Livres ſaints, qu'il les ſavoit tous par cœur, enſorte que quand on lui citoit un paſſage, il en marquoit l'endroit ſur le champ. Toutes les fois qu'il entretenoit ſes amis ſur

les vérités qu'il y avoit puisées, il le faisoit avec une éloquence qui se faisoit admirer, non seulement pour le dégré de perfection auquel il la possédoit, mais encore pour le tour singulier qu'il avoit sçu lui faire prendre. Il ne cherchoit point ce qu'on appelle de belles pensées qui n'ont qu'un faux brillant & qui ne signifient rien. Il n'usoit point de grands mots ; fort peu d'expressions métaphoriques. Il n'y avoit dans son discours rien d'obscur, rien de rude, rien d'omis, rien de superflu.

XXXIV. Idée de la vraie Eloquence selon M. Pascal.

Il concevoit l'éloquence comme un art de dire les choses de telle façon, 1°. que ceux à qui l'on parle les puissent entendre sans peine & avec plaisir; 2°. qu'ils s'y sentent intéressés, ensorte que l'amour propre les porte plus volontiers à y faire réflexion. C'est pourquoi il la faisoit consister dans une correspondance qu'on tâche d'établir entre l'esprit & le cœur de ceux à qui l'on parle d'un côté, & de l'autre les pensées & les expressions dont on se sert : ce qui suppose qu'on aura bien étudié le cœur de l'homme pour en sçavoir tous les ressorts & pour trouver ensuite les justes proportions du discours qu'on veut y assortir. M. Pascal se mettoit à la place de ceux qui devoient l'entendre, & il faisoit essai sur son propre cœur du tour qu'il donnoit à son discours, pour voir si l'un étoit fait pour l'autre, & s'il pouvoit s'assurer que l'auditeur seroit comme forcé de se rendre. Il se renfermoit donc le plus qu'il pouvoit dans le simple naturel : ce qui étoit petit, il ne le faisoit pas grand : ce qui étoit grand, il ne le faisoit pas petit. Ce n'étoit pas assez pour lui qu'une chose fût belle : il falloit qu'elle fût propre au sujet, qu'il n'y eût rien de trop, ni rien de

manque. Il s'étoit fait par ce moyen un ſtile naïf, juſte, agréable, fort, & naturel : & ce ſtile lui étoit ſi propre, que dès qu'on vit paroître les Provinciales, on l'en jugea auteur, quelque ſoin qu'il eût pris de le cacher même à ſes proches.

XXXV. Idée & plan du grand ouvrage que M. Paſcal préparoit ſur la Religion & ſur les Miracles.

On auroit trouvé cette belle éloquence miſe en œuvre dans le grand ouvrage qu'il projettoit contre les Athées, & que la mort l'a empêché d'exécuter. Le recueil de ſes *Penſées* qu'on a imprimé, renferme une partie des matériaux qu'il avoit amaſſés pour l'exécution de ſon plan : & ces *Penſées*, quoique détachées, laiſſent toujours appercevoir quelques traits de cette éloquence naturelle dont je viens de faire la deſcription. Il eſt bon d'avertir que outre les *Penſées* qui ont été données au public dans un vol. in-douze, il y en a encore d'autres que M. de Montpellier (Colbert) a fait imprimer à la fin de ſa troiſiéme Lettre à M. de Soiſſons. Voici ce qui donna occaſion à M. Paſcal de projetter cet ouvrage. De tems en tems il étoit viſité par des perſonnes qui avoient des difficultés ſur la Religion, ou par des eſprits forts qui ſur la réputation de grand génie qu'il avoit dans le monde, ſe préſentoient à lui pour diſputer contre les dogmes de la foi. Ainſi il étoit ſouvent occupé de ces matiéres. Dans le même tems arriva le célébre miracle de la guériſon de ſa filleule & niéce Mademoiſelle Perrier, jeune penſionnaire de 12 ans à P. R. La joie qu'il en reſſentit à cauſe du peu de foi qu'il voyoit dans le monde, fut ſi grande qu'il en étoit tout pénétré. Il ſemble qu'il avoit été prophéte. Car quelques jours auparavant, il avoit

été percé de douleur, de ce qu'il avoit entendu dire à un homme, que ce qui ſe paſſoit alors dans l'Egliſe, où les ſeuls Théologiens qui défendiſſent la vérité étoient vexés, opprimés, excommuniés, montroit évidemment qu'il n'y avoit point de Providence, & que Dieu ne ſe mêloit point des affaires de ce monde. Dans la détreſſe du cœur où il étoit, il dit qu'il croyoit les miracles néceſſaires, & qu'il ne doutoit point que Dieu n'en fît inceſſamment. Le miracle de Mademoiſelle ſa niéce étant donc arrivé, ſuivi de beaucoup d'autres, il lui vint à cette occaſion pluſieurs Penſées très-importantes ſur les miracles en général tant de l'Ancien que du Nouveau Teſtament; & c'eſt ce qui lui fit naître l'idée d'un grand ouvrage ſur la Religion. Voici le plan de l'ouvrage tel que Madame Perrier ſa ſœur le rapporte dans ſa vie. Je copierai, ſans rien changer, ſes propres paroles, qu'elle aſſure à ſon tour être les propres paroles de ſon frere.

» S'il y a des miracles, il y a donc quelque » choſe au-deſſus de ce que nous appellons la » nature. La conſéquence eſt de bon ſens: il » n'y a qu'à s'aſſurer de la certitude de la vé- » rité des miracles. Or il y a des régles pour » cela qui ſont encore dans le bon ſens; & » ces régles ſe trouvent juſtes pour les mira- » cles qui ſont dans l'Ancien Teſtament. Ces » miracles ſont donc vrais. Il y a donc quel- » que choſe au-deſſus de la nature.

» Mais ces miracles ont encore des marques » que leur principe eſt Dieu; & ceux du Nou- » veau Teſtament en particulier, que celui » qui les opéroit étoit le Meſſie que les hom- » mes devoient attendre. Donc comme les mi- » racles tant de l'Ancien que du Nouveau Te-

» ſtament, prouvent qu'il y a un Dieu ; ceux
» du Nouveau en particulier prouvent que J.
» C. étoit le véritable Meſſie.

» Il démêloit tout cela avec une lumiére ad-
» mirable ; & quand nous l'entendions parler
» & qu'il développoit toutes les circonſtan-
» ces de l'Ancien & du Nouveau Teſtament
» où étoient rapportés ces miracles, ils nous
» paroiſſoient clairs. On ne pouvoit nier la
» vérité de ces miracles, ni les conſéquences
» qu'il en tiroit pour la preuve de Dieu & du
» Meſſie, ſans choquer les principes les plus
» communs ſur leſquels on aſſure toutes les
» choſes qui paſſent pour indubitables. On a
» recueilli quelque choſe de ſes *Penſées* ; mais
» c'eſt peu, & je croirois être obligée de
» m'étendre davantage, pour y donner plus
» de jour, ſelon tout ce que nous lui en
» avons ouï dire, ſi un de ſes amis ne nous
» avoit donné une diſſertation ſur les œuvres
» de Moïſe, où tout cela eſt admirablement
» bien démêlé, & d'une maniére qui ne ſeroit
» pas indigne de mon frere. Je vous renvoie
» donc à cet ouvrage, & j'ajoute ſeulement
» ce qu'il eſt important de rapporter ici, que
» toutes les différentes réflexions que mon
» frere fit ſur les miracles, lui donnérent beau-
» coup de nouvelles lumiéres ſur la Religion.
» Comme toutes les vérités ſont tirées les unes
» des autres, c'étoit aſſez qu'il fût appliqué
» à une ; les autres lui venoient comme en
» foule & ſe démêloient à ſon eſprit d'une
» maniére qui l'enlevoit lui-même, à ce qu'il
» nous a dit ſouvent : & ce fut à cette oc-
» caſion qu'il ſe ſentit tellement animé contre
» les Athées, que voyant dans les lumiéres
» que Dieu lui avoit données de quoi les con-

Digitized by Google

» vaincre & les confondre ſans reſſource, il
» s'appliqua à cet ouvrage dont les parties
» qu'on a ramaſſées nous font avoir tant de
» regret, qu'il n'ait pas pu les raſſembler
» lui-même, & avec tout ce qu'il auroit pu
» ajouter encore en faire un compoſé d'une
» beauté achevée. Il en étoit aſſurément très-
» capable. Mais Dieu qui lui avoit donné
» tout l'eſprit néceſſaire pour un ſi grand
» deſſein, ne lui donna pas aſſez de ſanté
» pour le mettre ainſi dans ſa perfection.

» Il prétendoit faire voir que la Religion
» chrétienne avoit autant de marques de cer-
» titude, que les choſes qui ſont reçues dans
» le monde pour les plus indubitables. Il ne ſe
» ſervoit point pour cela de preuves méta-
» phyſiques : ce n'eſt pas qu'il les crût mépri-
» ſables, quand elles étoient bien miſes dans
» leur jour : mais il diſoit qu'elles étoient
» trop éloignées du raiſonnement ordinaire
» des hommes ; que tout le monde n'en étoit
» pas capable ; & qu'à ceux qui l'étoient,
» elles ne ſervoient qu'un moment : car une
» heure après ils ne ſçavoient qu'en dire, &
» ils craignoient d'être trompés. Il diſoit auſſi
» que ces ſortes de preuves ne peuvent nous
» conduire qu'à une connoiſſance ſpéculative
» de Dieu ; & que connoître Dieu de cette
» ſorte, étoit ne le connoître pas. Il ne devoit
» pas non plus ſe ſervir des raiſonnemens or-
» dinaires que l'on prend des ouvrages de la
» nature : il les reſpectoit pourtant, parce
» qu'ils étoient conſacrés par l'Ecriture-ſainte
» & conformes à la raiſon : mais il croyoit
» qu'ils n'étoient pas aſſez proportionnés à l'eſ-
» prit & à la diſpoſition du cœur qu'il avoit
» deſſein de convaincre. Il avoit remarqué

» par expérience, que bien loin qu'on les
» emportât par ce moyen ; rien n'étoit plus
» capable au contraire de les rebuter & de leur
» ôter l'eſpérance de trouver la vérité, que
» de prétendre ainſi les convaincre par ces ſor-
» tes de raiſonnemens, contre leſquels ils ſe
» ſont ſi ſouvent roidis, que l'endurciſſement
» de leur cœur les a rendus ſourds à cette
» voix de la nature : & qu'enfin ils étoient
» dans un aveuglement dont ils ne pouvoient
» ſortir que par J. C. hors duquel toute com-
» munication avec Dieu nous eſt ôtée ; parce
» qu'il eſt écrit, que perſonne ne connoît le
» Pere que le Fils, & celui à qui il plaît au
» Fils de le révéler.

» La Divinité des Chrétiens ne conſiſte pas
» ſeulement en un Dieu ſimplement auteur
» des Vérités Géométriques & de l'ordre des
» Elémens ; c'eſt la part des Païens. Elle ne
» conſiſte pas en un Dieu qui exerce ſa Pro-
» vidence ſur la vie & ſur les biens des hom-
» mes, pour donner une heureuſe ſuite d'an-
» nées ; c'eſt la part des Juifs. Mais le Dieu
» d'Abraham & de Jacob, le Dieu des Chré-
» tiens eſt un Dieu d'amour & de conſolation.
» C'eſt un Dieu qui rempſit l'ame & le cœur
» de ceux qui le poſſédent. C'eſt un Dieu qui
» leur fait ſentir intérieurement leur miſére
» & ſa miſéricorde infinie ; qui s'unit au fond
» de leur ame ; qui les remplit d'humilité,
» de foi, de confiance & d'amour ; qui les
» rend incapables d'autre fin que de lui-mê-
» me. Le Dieu des Chrétiens eſt un Dieu qui
» fait ſentir à l'ame qu'il eſt ſon unique bien,
» que tout ſon repos eſt en lui, qu'elle n'aura
» de joie qu'à l'aimer ; & qui lui fait en mê-
» me tems abhorrer les obſtacles qui la re-

Digitized by Google

ſincérité, & qui même ſe contredit groſſiérement. Le prétexte eſt que dans les premiéres Lettres M. Paſcal ſemble tourner en ridicule les Thomiſtes, & que dans les derniéres il déclare que les prétendus Janſéniſtes ſont Thomiſtes. Mais il n'y a qu'un mot à dire à cela : c'eſt que dans les premiéres Lettres M. Paſcal n'en veut qu'à quelques Thomiſtes, c'eſt-à-dire, à quelques Dominicains de Paris qui s'étoient alors particuliérement unis aux Moliniſtes ; & qu'il ne prétend nullement attaquer le gros des Thomiſtes, dont Meſſieurs de P. R. adoptoient la doctrine.

La ſeconde choſe qui mérite d'être obſervée, c'eſt que quelque tems avant la mort de M. Paſcal, un de ſes amis lui ayant parlé des *Provinciales*, & lui ayant témoigné que quelques honnêtes gens avoient là-deſſus quelque peine ; voici ce qu'il répondit : c'eſt Mademoiſelle ſa niéce Perrier qui nous a conſervé ce morceau. » On m'a demandé ſi je ne me » repens pas d'avoir fait les *Provinciales* : Je » répons que bien loin de m'en repentir, ſi » j'étois à les faire, je les ferois encore plus » fortes. 2°. On m'a demandé pourquoi j'ai » dit le nom des Auteurs, où j'ai pris toutes » ces propoſitions abominables que j'y ai ci- » tées : Je répons que ſi j'étois dans une Ville » où il y eût douze fontaines, & que je ſuſſe » certainement qu'il y en eût une d'empoi- » ſonnée, je ſerois obligé d'avertir tout le » monde de n'aller point puiſer l'eau à cette » fontaine : & comme on pourroit croire que » c'eſt une pure imagination de ma part, je » ſerois obligé de nommer celui qui l'auroit » empoiſonnée, plutôt que d'expoſer toute » une Ville à s'empoiſonner. 3°. On m'a de-

» parce qu'ils ſe forment un moyen de com-
» muniquer ſans Médiateur avec ce Dieu
» qu'ils ont connu ſans Médiateur ; de ſorte
» qu'ils tombent dans l'Athéiſme & le Déiſ-
» me, qui ſont les deux choſes que la Reli-
» gion abhorre preſqu'également.

» Il faut donc tendre uniquement à connoî-
» tre Jeſus-Chriſt, puiſque c'eſt par lui ſeul
» que nous pouvons prétendre de connoître
» Dieu d'une maniére qui nous ſoit utile.
» C'eſt lui qui eſt le vrai Dieu des hommes,
» des miſérables & des pécheurs. Il eſt le
» centre de tout & l'objet de tout ; & qui ne
» le connoît point, ne connoît rien dans l'or-
» dre de la nature du monde, ni dans ſoi-
» même. Car non ſeulement nous ne connoiſ-
» ſons Dieu que par Jeſus-Chriſt, mais nous
» ne nous connoiſſons nous-mêmes que par
» lui.

» Sans Jeſus-Chriſt il faut que l'homme
» ſoit dans le vice & dans la miſére : avec
» Jeſus-Chriſt l'homme eſt exemt de vice &
» de miſére. En lui eſt tout notre bonheur,
» notre vertu, notre vie, notre lumiére, no-
» tre eſpérance : & hors de lui il n'y a que
» vices, que miſéres, que ténébres, que dé-
» ſeſpoir, & nous ne voyons qu'obſcurité &
» confuſion dans la nature de Dieu & dans la
» nôtre.

» Dans les preuves que mon frere (continue
» Madame Perrier) devoit donner de Dieu &
» de la Religion Chrétienne, il ne vouloit
» rien dire qui ne fût à la portée de tous
» ceux pour qui elles étoient deſtinées, & où
» l'homme ne ſe trouvât intéreſſé de prendre
» part, ou en ſentant en lui-même toutes les
» choſes qu'on lui faiſoit remarquer bonnes

Digitized by Go

» ou mauvaiſes, ou en voyant clairement
» qu'il ne pouvoit prendre un meilleur parti
» ni plus raiſonnable que de croire qu'il y a
» un Dieu dont nous pouvons jouir, & un
» Médiateur qui étant venu pour nous en mé-
» riter la grace, commence à nous rendre
» heureux dès cette vie par les vertus qu'il
» nous inſpire, beaucoup plus qu'on ne le
» peut être par tout ce que le monde nous
» promet; & nous donne aſſurance que nous
» le ſerons parfaitement dans le Ciel, ſi nous
» le méritons par les voies qu'il nous a pré-
» ſentées & dont il nous a donné lui-même
» l'exemple.

» Mais quoiqu'il fût perſuadé que tout ce
» qu'il avoit ainſi à dire ſur la Religion, au-
» roit été très-clair & très-convaincant, il ne
» croyoit pas cependant qu'il dût l'être à ceux
» qui étoient dans l'indifférence, & qui ne
» trouvant pas en eux-mêmes des lumiéres
» qui les perſuadaſſent, négligeoient d'en
» chercher ailleurs, & ſur-tout dans l'Egliſe,
» où elles éclatent avec plus d'abondance. Car
» il établiſſoit ces deux vérités comme cer-
» taines : Que Dieu a mis des marques ſen-
» ſibles, particuliérement dans l'Egliſe, pour
» ſe faire connoître à ceux qui le cherchent
» ſincérement; & qu'il les a couvertes néan-
» moins de telle ſorte qu'il ne ſera apperçu
» que de ceux qui le cherchent de tout leur
» cœur.

» C'eſt pourquoi quand il avoit à conférer
» avec quelques Athées, il ne commençoit
» jamais par la diſpute, ni par établir les prin-
» cipes qu'il avoit à dire : mais il vouloit au-
» paravant connoître s'ils cherchoient la vé-
» rité de tout leur cœur; & il agiſſoit ſui-

» vant cela avec eux, ou pour les aider à » trouver la lumiére qu'ils n'avoient pas, » s'ils la cherchoient ſincérement ; ou pour » les diſpoſer à la chercher & à en faire leur » plus ſérieuſe occupation avant que de les » inſtruire, s'ils vouloient que ſon inſtruction leur fût utile. Ce furent ſes infirmités qui l'empêchérent de travailler davantage à ſon deſſein. Il avoit environ trente-quatre ans quand il commença de s'y appliquer. Il employa un an entier à s'y préparer en la maniére que ſes autres occupations lui permettoient ; qui étoit de recueillir les différentes Penſées qui lui venoient là-deſſus : & à la fin de l'année, qui étoit la trente-cinquiéme de ſon âge & la cinquiéme de ſa retraite, il retomba dans ſes » incommodités d'une maniére ſi accablante, » qu'il ne pouvoit plus rien faire les quatre » années qu'il vécut encore ; ſi on peut appeller vivre, la langueur ſi pitoyable dans » laquelle il les paſſa. » Ici finit le long extrait que j'ai voulu donner de Madame Perrier.

XXXVI. Son ouvrage ſur la Roulette.

Pendant cette année qu'il employa à amaſſer ſes matériaux, il lui vint un ſoir un mal de dents des plus violens, qui lui donna occaſion, quoiqu'il ne s'appliquât plus aux ſciences, de trouver par hazard la ſolution du Problême de la Roulette. Il avoit été autrefois propoſé par le Pere Merſenne, & perſonne n'en avoit jamais pu trouver la ſolution. M. Paſcal n'avoit point penſé à la chercher : mais comme ſon mal de dents le faiſoit beaucoup ſouffrir, il s'aviſa d'appliquer ſon eſprit à quelque choſe de fort difficile, & qui fût capable de le diſtraire de ſa douleur : quel-

Digitized by Google

ques penſées lui vinrent alors ſur la Roulette. La Roulette eſt une figure que les Mathématiciens appellent une *Cycloïde*. Il ſuivit ces penſées qui lui venoient, & enfin de démonſtration en démonſtration il arriva à la ſolution du Problême. Quand il eut fini, il ſe ſentit guéri de ſon mal de dents. M. le Duc de Roannès qui l'avoit quitté le ſoir fort ſouffrant, le trouvant le matin ſans douleur, ne manqua pas de lui demander comment il en avoit été guéri. M. Paſcal lui dit qu'il en avoit l'obligation à la Roulette qu'il avoit cherchée & trouvée. Ce Seigneur ſurpris de cet événement, lui demanda ce qu'il prétendoit faire de cette découverte. Il lui répondit que ce Problême lui avoit ſervi de reméde, & que c'eſt tout ce qu'il en vouloit faire.

Sur cela M. de Roannès lui dit qu'il lui conſeilleroit bien d'en faire un meilleur uſage; que dans le deſſein où il étoit de combattre les Athées, il devoit leur montrer qu'il en ſavoit plus qu'eux tous en ce qui regarde la Géométrie, & ce qui eſt ſuſceptible de démonſtration; & que s'il ſe ſoumettoit à ce qui regarde la foi, c'eſt qu'il ſavoit juſqu'où on devoit porter les démonſtrations : qu'ainſi il lui conſeilloit de faire une eſpéce de défi à tous les Mathématiciens de l'Europe, & de propoſer pour prix à celui qui trouveroit la ſolution du Problême ſoixante piſtoles qu'il conſigneroit chez un Notaire. M. Paſcal conſentit au projet : il conſigna les ſoixante piſtoles, nomma des Examinateurs pour juger des ouvrages qui viendroient de tous pays, & fixa le terme de dix-huit mois. Le terme expiré, il ſe trouva que perſonne n'avoit donné, au jugement des Examinateurs,

les démonſtrations qu'on demandoit. Ainſi M. Paſcal retira ſes ſoixante piſtoles, & les employa à faire imprimer ſon ouvrage, dont il ne tira que cent-vingt exemplaires, ſous le nom d'A. d'Ettonville.

XXXVII. Il écrit les Lettres Provinciales.

Dans les différens ſéjours que fit M. Paſcal à P. R. des Champs, il aſſiſta aux conférences qui ſe tenoient à Vaumurier chez M. le Duc de Luines, où l'on travailloit à la traduction du nouveau Teſtament, qu'on a depuis appellée la traduction *de Mons*. M. de Saci qui étoit chargé de l'ouvrage, fut obligé de le refaire une ſeconde & une troiſiéme fois. La premiére fois le ſtile étoit trop élevé & trop éloigné de la noble ſimplicité des Ecrivains ſacrés. La ſeconde, le ſtile étoit trop bas, & c'étoit, diſoit-on, avilir la parole de Dieu. Il refit donc ſon ouvrage, & les Reviſeurs l'approuvérent. Quand le travail fut fini, M. Paſcal conſeilla à M. de Saci de garder ſa piéce bien du tems ſans la revoir, & de ne l'examiner qu'après que les premiéres idées dont l'eſprit étoit prévenu, ſeroient effacées. Ce fut vers le même tems qu'il fit les *Provinciales* en 1656. Ce ſont de petites Lettres courtes ſur les affaires du tems, adreſſées à un Provincial, peut-être à M. Perrier ſon beau-frere qui demeuroit à Clermont en Auvergne. Les trois premiéres ſont ſur les diſputes de la Sorbonne touchant la grace dans l'affaire de M. Arnauld: les ſuivantes ont pour objet la Morale des Caſuiſtes relâchés: il y en a une à la fin ſur le miracle de la ſainte Epine de P. R. Ces petites Lettres furent ſi bien reçues du public, que le débit en fut prodigieux. On en peut juger par le trait que je vais rapporter. Un ami de M. Perrier beau-frere de M. Paſcal lui en-

voyant la dix-ſeptiéme Lettre, le prie de ne pas ſe preſſer de la montrer, » parce que, dit-» il, il n'y en a encore que dix mille de ti-» rées, & qu'il nous en faut encore beau-» coup, & qu'il pourroit ſurvenir quelque » changement, &c. » Voici de quelle maniére M. Paſcal ſe trouva engagé à les compoſer.

Il étoit à P. R. en Janvier 1656. Comme on travailloit alors en Sorbonne à la condamnation de M. Arnauld, ces Meſſieurs preſſérent fort ce Docteur qui étoit pour lors à P. R. de ſe défendre. » Eſt-ce que vous vous laiſſerez » condamner, lui diſoient-ils, comme un en-» fant ſans rien dire & ſans inſtruire le public » de quoi il eſt queſtion ? » Il compoſa donc quelqu'écriture dont il fit la lecture à ces Meſſieurs. La Compagnie ne donnant aucun ſigne d'approbation, il leur dit avec franchiſe : » Je » vois bien que vous ne trouvez pas cet écrit » bon, & je crois que vous avez raiſon. » Puis il dit à M. Paſcal : » Mais vous qui êtes » jeune, vous devriez faire quelque choſe. » M. Paſcal fit donc une premiére lettre & la lut à la Compagnie. M. Arnauld dit auſſitôt : » Cela eſt excellent ; cela ſera goûté ; il faut » l'imprimer. » Tous étant du même avis, on le fit. Il y montroit d'une maniére admirable le ridicule du procédé des Docteurs, qui font tant de fracas pour rien, ſous prétexte de mettre la foi à couvert, & qui dans le fond ne cherchent qu'à opprimer un ſavant Théologien qu'ils n'aiment point. Il mettoit dans tout ſon jour la matiére dont il étoit queſtion ; afin que tout ce myſtere étant découvert & rendu intelligible aux femmes même, tout le monde pût ſe raſſurer, voyant qu'il ne s'agiſſoit d'aucun point de Religion. Il le faiſoit

avec tant de netteté & d'agrément, que tout Paris & toute la France fut dans l'admiration de voir qu'on eût pu mettre dans une ſi grande évidence des queſtions auſſi ſubtiles, & faire trouver tant de plaiſir dans la lecture d'un écrit où elles ſont diſcutées. La premiére Lettre n'eut pas plutôt été lue, qu'on aſpiroit avec impatience à voir la ſeconde & les ſuivantes. Rien n'étoit égal à l'empreſſement des premiers Magiſtrats, de M. de Belliévre, par exemple, premier Préſident, qui avoit donné ordre qu'on les lui apportât dans l'inſtant qu'elles paroîtroient. Tout le monde y admiroit cette briéveté charmante, cette naïveté inimitable jointe à cette parfaite pureté de ſtile, qui les ont fait regarder de tous les habiles gens, comme l'ouvrage le plus achevé en toute maniére, qui eût paru en notre langue.

Quand M. Paſcal vit que les trois premiéres Lettres en forme de dialogue étoient tout-à-fait au goût du public, il porta ſes vues plus loin. Il réſolut d'expoſer aux yeux de l'Egliſe de France un ſujet plus digne de ſon zéle pour la pureté de la doctrine, que celui qui occupoit tant la Sorbonne : c'étoient les maximes perverſes de la Morale relâchée des Caſuiſtes, répandues dans tous leurs différens livres. C'eſt ce qu'il fit dans toutes les Lettres ſuivantes d'une maniére qui répondit ſi parfaitement à ſon deſſein, que l'on ne craint point de dire que ſoit dans les railleries fines, ſoit dans le ſtile ſérieux, ſoit dans le ſublime, jamais ouvrage n'a égalé celui-là. Ceux même qui y avoient leur réputation intéreſſée, étoient obligés de convenir qu'elles impoſoient par leur incomparable beauté. Il y eut des gens qui attaquérent la fidélité de M. Paſcal dans la citation

des

Digitized by Google

des paſſages qu'il expoſoit à l'horreur de tous les Fidéles. Quelques perſonnes en ayant un jour parlé devant M. Barlet Secrétaire du Cabinet, à qui on fit voir un livre où les paſſages ne ſe trouvoient point à la page indiquée, il en écrivit à M. Arnauld. Celui-ci lui manda que l'édition qu'on lui avoit montrée n'étoit pas celle ſur laquelle les citations étoient faites : mais que c'étoit l'édition d'une telle année ; ce qu'il trouva vrai, & le fit voir à d'autres. Les Curés de Rouen vérifiérent tous les paſſages, & eurent occaſion de voir combien on avoit ménagé les Auteurs, en ne marquant pas toutes les propoſitions abominables qu'ils ont avancées. Ces Lettres produiſirent un effet merveilleux auquel on ne ſe ſeroit pas attendu. Elles excitérent le zéle d'un grand nombre de Paſteurs, premiérement des Curés de Rouen, & enſuite de ceux de Paris, de Sens, d'Amiens, d'Evreux, d'Angers, de Liſieux, & de pluſieurs autres Villes conſidérables. Ces Curés ſollicitérent la condamnation de ces pernicieuſes maximes auprès des Evêques. Les Prélats les cenſurérent publiquement chacun dans leur Diocèſe, auſſi bien que le Pape & la Sorbonne, lorſqu'elles parurent expoſées tout de nouveau dans le livre intitulé, *Apologie pour les Caſuiſtes.*

XXXVIII. Avanture plaiſante au ſujet des Provinciales.

Voici une anecdote aſſez jolie que je ne dois point paſſer ſous ſilence pour la ſatisfaction du Lecteur. M. Paſcal pour compoſer ſon ouvrage, s'étoit mis dans une auberge rue des Poirées à l'enſeigne du Roi David, tout vis-à-vis le Collége des Jéſuites. M. Perrier ſon frere arrivant quelque tems après à Paris, alla ſe loger dans la même auberge, comme un homme de Province, ſans faire connoître ce

qu'il étoit à M. Paſcal. Pendant que M. Perrier demeuroit en cet endroit, le Pere de Frétat Jéſuite, ſon parent, lui vint rendre viſite. Il lui dit qu'en bon parent il lui donnoit avis, que dans la Société on mettoit les *Provinciales* ſur le compte de M. Paſcal ſon beau-frere; qu'il feroit bien de ne pas continuer; qu'autrement il pourroit s'en repentir. M. Perrier le remercia, & lui dit que d'ailleurs il étoit inutile, parce que quand M. Paſcal leur diroit que ce n'étoit pas lui, ils ne le croiroient pas: & qu'ainſi il falloit laiſſer penſer & parler le monde. Le Pere de Frétat ſe retira là-deſſus, répétant toujours qu'il feroit bien de prendre garde à lui. M. Perrier fut bien ſoulagé, quand il vit le Jéſuite dehors; car il y avoit alors ſur ſon lit une vingtaine d'exemplaires de la VII. ou de la VIII. Lettre, qu'il y avoit mis pour ſécher. Il eſt vrai que les rideaux étoient un peu tirés, & heureuſement un Frere que le P. de Frétat avoit amené avec lui, & qui s'étoit mis auprès du lit, ne s'étoit apperçu de rien. M. Perrier alla auſſitôt en divertir M. Paſcal qui demeuroit dans la chambre au-deſſus de la ſienne, & que les Jéſuites ne croyoient pas ſi proche d'eux.

XXXIX. Deux obſervations importantes ſur les Provinciales.

J'ajouterai à ce petit trait plaiſant deux obſervations plus ſérieuſes ſur le même ſujet. La premiére eſt que M. Paſcal a retouché la XVIII. Lettre juſqu'à treize fois pour la raiſon que je vais dire. Il ne vouloit point donner priſe ſur lui dans une matiére auſſi délicate que cette Théologie ſcholaſtique de la Grace, qui en fait l'objet comme les trois premiéres. Cela n'a pas empêché cependant que les Jéſuites encore aujourd'hui n'accuſent M. Paſcal d'être un Théologien pitoyable, qui parle ſans

Biblioth. Janſéniſte du Pere Colonia.

ſincérité, & qui même ſe contredit groſſiérement. Le prétexte eſt que dans les premiéres Lettres M. Paſcal ſemble tourner en ridicule les Thomiſtes, & que dans les derniéres il déclare que les prétendus Janſéniſtes ſont Thomiſtes. Mais il n'y a qu'un mot à dire à cela : c'eſt que dans les premiéres Lettres M. Paſcal n'en veut qu'à quelques Thomiſtes, c'eſt-à-dire, à quelques Dominicains de Paris qui s'étoient alors particuliérement unis aux Moliniſtes ; & qu'il ne prétend nullement attaquer le gros des Thomiſtes, dont Meſſieurs de P. R. adoptoient la doctrine.

La ſeconde choſe qui mérite d'être obſervée, c'eſt que quelque tems avant la mort de M. Paſcal, un de ſes amis lui ayant parlé des *Provinciales*, & lui ayant témoigné que quelques honnêtes gens avoient là-deſſus quelque peine ; voici ce qu'il répondit : c'eſt Mademoiſelle ſa niéce Perrier qui nous a conſervé ce morceau. » On m'a demandé ſi je ne me » repens pas d'avoir fait les *Provinciales* : Je » répons que bien loin de m'en repentir, ſi » j'étois à les faire, je les ferois encore plus » fortes. 2°. On m'a demandé pourquoi j'ai » dit le nom des Auteurs, où j'ai pris toutes » ces propoſitions abominables que j'y ai ci- » tées : Je répons que ſi j'étois dans une Ville » où il y eût douze fontaines, & que je ſuſſe » certainement qu'il y en eût une d'empoi- » ſonnée, je ſerois obligé d'avertir tout le » monde de n'aller point puiſer l'eau à cette » fontaine : & comme on pourroit croire que » c'eſt une pure imagination de ma part, je » ſerois obligé de nommer celui qui l'auroit » empoiſonnée, plutôt que d'expoſer toute » une Ville à s'empoiſonner. 3°. On m'a de-

» mandé pourquoi j'ai employé un ſtile agréa-
» ble, railleur & divertiſſant : Je répons que
» ſi j'avois écrit d'un ſtile dogmatique, il n'y
» auroit eu que les ſavans qui les auroient
» lues ; & ceux-là n'en avoient pas beſoin,
» en ſachant pour le moins autant que moi
» là-deſſus. Ainſi j'ai cru qu'il falloit écrire
» d'une maniére propre à faire lire mes Let-
» tres par les femmes & par les gens du mon-
» de, afin qu'ils connuſſent le danger de tou-
» tes ces maximes & de toutes ces propoſi-
» tions qui ſe répandoient alors, & dont on
» ſe laiſſoit facilement perſuader. 4°. On m'a
» demandé ſi j'ai lu moi-même tous les li-
» vres que j'ai cités : Je répons que non. Cer-
» tainement il auroit fallu que j'euſſe paſſé
» une grande partie de ma vie à lire de très-
» mauvais livres : mais j'ai lu deux fois Eſ-
» cobard tout entier ; & pour les autres, je
» les ai fait lire par quelques-uns de mes
» amis : mais je n'en ai pas employé un ſeul
» paſſage, ſans l'avoir lu moi-même dans le
» livre cité, & ſans avoir examiné la matiére
» ſur laquelle il eſt avancé, & ſans avoir lu
» ce qui précéde & ce qui ſuit, pour ne point
» hazarder de citer une objection pour une
» réponſe : ce qui auroit été reprochable &
» injuſte.

XL. Il travaille aux Ecrits des Curés de Paris contre les Caſuiſtes.

Outre les *Provinciales*, M. Paſcal travailla encore contre la Morale relâchée, avec M. Arnauld & M. Nicole. J'ai dit plus haut que le zéle des Curés de France s'enflamma contre les mauvais Caſuiſtes après la publication des *Provinciales*, qu'ils reconnurent exactes dans les citations. Les Jéſuites remuérent ciel & terre pour défendre leurs pernicieuſes maximes. Comme les Curés de Paris avoient alors

la coutume de s'aſſembler tous les mois pour les affaires de leurs Paroiſſes, ils penſérent bientôt à ſe concerter pour demander la condamnation de la Morale relâchée. Cependant comme il falloit nommer quelqu'un de leur Corps pour écrire contre, & que perſonne ne paroiſſoit diſpoſé à ſe charger de cette commiſſion, un ami de M. Paſcal fort zélé perſuada à M. Mazure Curé de S. Paul d'accepter cet emploi, & lui promit de faire compoſer ces écrits par des perſonnes très-habiles. Il s'adreſſa à M. Arnauld, à M. Nicole & à M. Paſcal, qui ſont Auteurs des écrits qui ont paru ſous le nom des Curés de Paris. Le cinquiéme eſt de M. Paſcal. Meſſieurs les Curés après avoir lu ces écrits & les avoir examinés avec ſoin dans les aſſemblées, les ſignoient. Quelques-uns d'eux qui étoient purs Moliniſtes, ou inſpirés & gouvernés par les Révérends Peres, s'efforçoient de les empêcher. Mais le plus grand nombre prévaloit. Dans la ſuite la cabale des Jéſuites obtint de la Cour qu'il fût défendu aux Curés de Paris de s'aſſembler, comme ils faiſoient avant cette affaire.

XLI. Petit différend entre M. Paſcal & les autres Théologiens de P. R. ſur la ſignature du Formulaire.

Il faut maintenant rendre compte d'un petit différend qui ſurvint en 1661 & 1662 entre M. Paſcal & les autres Théologiens de P. R. Les Jéſuites ont voulu en tirer des conſéquences deſavantageuſes tant contre le premier que contre les autres, & les faire paſſer pour gens de mauvaiſe foi, & qui ne s'accordoient pas entre eux ſur la doctrine. Le récit hiſtorique que je vais faire de cet incident, levera tous les nuages. Nous avons vu dans l'Hiſtoire des Religieuſes que les Grands-Vicaires de Paris donnérent en 1662 un ſecond Mandement pour la ſignature du Formulaire, dans lequel ils

ne faiſoient plus, comme ils avoient fait dans le premier, la diſtinction du Fait & du Droit : mais ils ordonnoient la ſignature pure & ſimple. Ceci cauſa beaucoup d'embarras à Meſſieurs de P. R. & aux Religieuſes. On eut aſſez de peine à convenir des modéles de ſignature, les uns les trouvant clairs, les autres les trouvant obſcurs. Enfin les Religieuſes ſe déterminérent par l'avis des principaux Théologiens à ſigner le Mandement avec l'addition ſuivante : » Nous.... conſidérant que dans » l'ignorance où nous ſommes de toutes les » choſes qui ſont au-deſſus de notre profeſ- » ſion & de notre ſexe, tout ce que nous pou- » vons faire eſt de rendre témoignage de la pu- » reté de notre foi ; nous déclarons volontiers » par cette ſignature, qu'étant ſoumiſes avec » un profond reſpect à Notre Saint Pere le » Pape, & n'ayant rien de ſi précieux que la » foi, nous embraſſons ſincérement & de » cœur tout ce que Sa Sainteté & le Pape In- » nocent X. en ont décidé, & rejettons tou- » tes les erreurs qu'ils ont jugé y être con- » traires.

C'eſt ce modéle de ſignature qui fut cauſe du différend dont je parle, différend qui n'intéreſſe en rien le fond des matiéres, en quoi tous étoient d'accord, mais qui regardoit ſeulement certaines expreſſions dont on pouvoit ſe ſervir pour la défenſe de la vérité. C'eſt encore d'une Relation de Mademoiſelle Perrier qu'eſt tiré le précis qui va ſuivre. Comme M. Paſcal étoit extrêmement exact dans ce qui regarde la Religion, il ne crut pas pouvoir approuver l'addition qu'on vient de voir, diſant que les diſpoſitions des Religieuſes n'y étoient pas aſſez clairement marquées : que d'ailleurs

elle n'étoit pas ſuffiſante ; qu'elle manquoit de ſincérité ; & qu'elle ne mettoit pas la vérité aſſez à couvert. Il fit un petit écrit où il ſoutenoit que comme dans la vérité le ſens de Janſénius n'étoit autre que celui de la Grace efficace, le Pape Alexandre VII ayant condamné le ſens de Janſénius, & le Formulaire l'exprimant ainſi ſans expliquer ce qu'il entendoit par-là, on ne pouvoit empêcher que cette condamnation ne tombât ſur la Grace efficace, ni même ſe défendre d'y avoir conſenti en le ſouſcrivant, à moins que d'excepter formellement la Grace efficace & le ſens de Janſénius. D'où il concluoit que les Réligieuſes ne l'ayant pas fait, & s'étant contentées de marquer qu'elles ne ſouſcrivoient qu'à la foi, leur ſignature pourroit être priſe pour une condamnation de la Grace efficace, puiſqu'elles ſe ſoumettoient à tout ce que le Pape avoit décidé. Ces Meſſieurs firent un écrit en réponſe à celui de M. Paſcal, où ils diſoient entre autres choſes, que les Papes en condamnant les V propoſitions, n'avoient pas eu intention de condamner la Grace efficace ; que le Pape & les Evêques avoient déclaré, qu'ils prétendoient condamner un autre dogme qu'ils ſuppoſoient être dans Janſénius, qu'ils appelloient pour cette raiſon *le ſens de Janſénius* : & ils ajoutoient qu'on pourroit donc recevoir leur jugement quant au Droit & quant à la Foi : mais qu'étant faux que ce dogme fût dans Janſénius, on ne pouvoit le recevoir quant au Fait ; & que c'étoit pour cela que les Religieuſes avoient déclaré que leur ignorance ne leur permettoit de prendre part qu'à ce qui regarde la foi.

M. Paſcal répliquoit qu'il falloit donc ex-

pliquer quel étoit ce dogme qu'ils condamnoient, pour ne pas laiſſer en doute ſi le ſens de Janſénius qui contient la Grace efficace, n'étoit pas condamné; & il diſoit: Je veux bien croire que les Papes n'ont point eu intention de condamner la Grace efficace, & même qu'ils l'ont déclaré: mais comme il n'y a point d'acte autentique qui atteſte cela, & que le Formulaire qui eſt un acte autentique, condamne le ſens de Janſénius, ſans expliquer le mauvais dogme qu'on lui attribue; le ſens de Janſénius étant certainement le ſens de la Grace efficace, on ne peut pas ſigner le Formulaire, même pour ce qui regarde la foi, ſans excepter formellement le ſens de la Grace efficace & celui de Janſénius. On lui répondoit que c'étoit faire injure au Pape & aux Evêques, de donner lieu de les accuſer d'avoir condamné la Grace efficace; & qu'il n'y avoit rien de plus deſavantageux à cette doctrine, que de laiſſer croire qu'elle fût réduite à un petit nombre de défenſeurs, & qu'elle fût abandonnée de la plupart des Evêques; comme ſi tous ceux qui ne l'avoient pas exceptée en ſignant, avoient conſenti à la condamnation de cette ſainte doctrine.

Mais M. Paſcal ſoutenoit toujours qu'il ne falloit pas laiſſer de doute, ni rien avancer d'équivoque en ce qui regarde la foi, comme paroiſſoit être la condamnation du ſens de Janſénius; & qu'il étoit néceſſaire de lever le doute qu'il y avoit ſur cela, ſur-tout pour les perſonnes ignorantes, dont le nombre eſt plus grand que des perſonnes ſavantes, en excep-tant le ſens de la Grace efficace par elle-même. Et comme M. Arnauld diſoit que ſi l'on faiſoit cela, les ennemis condamneroient la

Grace efficace, M. Paſcal lui répondit : » Ils » y regarderont à trois fois avant que de la » condamner ; & enfin s'ils la condamnent, » ce ſera leur faute, & non pas celle de ceux » qui l'auront ſoutenue : ainſi je perſiſte dans » mon avis.

Cette diverſité de ſentimens ne rompit nullement l'union qui étoit entre ces Meſſieurs. M. Paſcal n'a jamais cru qu'ils donnaſſent dans quelqu'erreur contre la foi, & il les a toujours regardés comme les défenſeurs de la Vérité. Il eſt vrai qu'il appréhendoit que ce ne fût le déſir de conſerver la Maiſon de P. R. qu'ils croyoient fort utile à l'Egliſe, comme en effet elle l'étoit, qui les portât à ces condeſcendances, qu'il appelloit quelquefois du nom de relâchement ou de quelqu'autre ſemblable auſſi fort ; comme lorſqu'il diſoit qu'il étoit fâché de s'être engagé ſi avant dans les Ecrits de ces Meſſieurs, à qui il reprochoit de demeurer trop en arriere. M. Arnauld & M. Nicole prétendoient de leur côté que ce qu'ils vouloient accorder, ne faiſoit point de tort à la Vérité.

XLII. Cette diſpute n'altéra point la grande union de M. Paſcal avec ces Meſſieurs.

Après qu'on eut fait de part & d'autre pluſieurs écrits pour prouver chacun ſon ſentiment, Mrs Arnauld, Nicole, & de Sainte-Marthe & quelques autres s'aſſemblérent un jour chez M. Paſcal pour y examiner de nouveau cette matiére. Chacun expliqua ſon ſentiment & le ſoutint. Tous ceux qui étoient préſens ſe rendirent au ſentiment de Mrs Arnauld & Nicole qui avoient fait l'addition qui faiſoit la difficulté. M. Paſcal qui aimoit la vérité par deſſus toutes choſes, qui d'ailleurs étoit accablé d'un mal de tête qui ne le quittoit pas, & de pluſieurs autres incommo-

Tous ces Ecrits ſe trouvent manuſcrits dans les Mémoires de Mademoiſelle Perrier nièce de M. Paſcal.

dités, & qui malgré ſa foibleſſe avoit parlé très-vivement pour mieux faire ſentir ce qu'il ſentoit lui-même, fut ſi pénétré de douleur qu'il ſe trouva mal, & perdit la parole & la connoiſſance. Tout le monde fut ſurpris, & on s'empreſſa pour le faire revenir. Enſuite ces Meſſieurs ſe retirérent, & il ne reſta que Mrs de Roannès, Domat & Perrier le fils. Lorſque M. Paſcal fut revenu à lui, Madame Perrier lui demanda ce qui lui avoit cauſé cet accident, il lui répondit: » Quand » j'ai vu toutes ces perſonnes-là que je re» garde comme ceux à qui Dieu a fait con» noître la Vérité & qui doivent en être les » défenſeurs, s'ébranler; je vous avoue que » j'ai été ſi ſaiſi de douleur, que je n'ai pu la » ſoutenir, & il a fallu ſuccomber.

Comme cette conteſtation ne regardoit nullement le fond des choſes, & qu'elle n'avoit point d'autre principe que l'amour de la Vérité & la charité, elle n'altéra en rien la liaiſon intime qui étoit entre ces Meſſieurs & M. Paſcal qui continua à les voir comme auparavant. Si on parloit de ces affaires, chacun ſoutenoit ſon ſentiment, mais ſans aigreur. Peu de tems après, il ne fut plus queſtion de l'addition qui avoit été le ſujet de la diſpute; & les Supérieurs voulurent que les Religieuſes ſignaſſent purement & ſimplement: ce qu'elles n'eurent garde de faire, ſuivant l'avis très-unanime des amis. Alors les ſoupçons même que M. Paſcal avoit conçus du relâchement des autres, ſe diſſipérent entiérement avant ſa mort; & la fermeté que les Religieuſes firent paroître en refuſant le troiſiéme Mandement des Grands-Vicaires du Chapitre, l'obligea de reconnoître qu'il n'a-

voit point du les accuſer de foibleſſe. Il demeura cependant pour le reſte dans les mêmes ſentimens. L'union de M. Paſcal avec ces autres Meſſieurs parut ſurtout dans ſa derniére maladie, où il leur témoigna une confiance entiére & une ſincére eſtime, continuant de les regarder comme les défenſeurs de la Vérité. Car M. Arnauld qui ſe tenoit alors fort caché, l'étant venu voir pluſieurs fois *incognito*, auſſi bien que M. Nicole, il les reçut toujours avec toute ſorte de marques de tendreſſe & d'affection. Il ſe confeſſa pluſieurs fois à M. de Sainte-Marthe, même la veille de ſa mort, (le Pere Beurrier ſon Curé & ſon Confeſſeur étant abſent;) n'ayant pas cru en ce tems, où l'on a moins d'égard que jamais à toutes les conſidérations humaines, pouvoir choiſir une perſonne qui pût lui être plus utile pour le bien de ſa conſcience.

XLIII. Deux beaux traits de la piété de M. Paſcal.

Dans les quatre derniéres années de la vie de M. Paſcal, ſes infirmités augmentérent conſidérablement: mais ſa piété crût à proportion. Ce n'eſt pas qu'elle ne fût déja éminente: on peut en juger par tout ce que nous avons vu juſqu'ici; & l'on s'en convaincroit encore mieux par la lecture de ſes lettres, ſi on pouvoit ramaſſer toutes celles qu'il a écrites & les donner au public, comme elles le mériteroient bien. Je mettrai ici un extrait de l'une de ſes lettres écrite à Mademoiſelle de Roannès ſur le miracle de la ſainte Epine, & j'y joindrai quelques entretiens qu'il eut avec ſa ſœur ſur la mort. Je le fais pour réparer l'omiſſion que j'ai faite en parlant au long de ſes vertus, de toucher l'article de ſa tendre piété. Voici la lettre à Mademoiſelle de Roannès.

» Mademoiſelle, Il y a ſi peu de perſon-
» nes à qui Dieu ſe faſſe connoître par des
» coups extraordinaires, qu'on doit bien pro-
» fiter de ces occaſions ; puiſqu'il ne ſort du
» ſecret de la nature qui le couvre, que pour
» exciter notre foi à le ſervir avec d'autant
» plus d'ardeur, que nous le connoiſſons avec
» plus de certitude. Si Dieu ſe découvroit aux
» hommes continuellement, il n'y auroit
» point de mérite à le croire ; & s'il ne ſe
» découvroit jamais, il y auroit peu de foi.
» Mais il ſe cache ordinairement, & ſe
» découvre rarement à ceux qu'il veut en-
» gager à ſon ſervice. Cet étrange ſecret dans
» lequel Dieu s'eſt rendu impénétrable à la
» vue des hommes, eſt une grande leçon pour
» nous porter à la ſolitude. Il eſt demeuré ca-
» ché ſous le voile de la nature qui nous le
» couvre, juſqu'à l'Incarnation. Et quand il a
» fallu qu'il ait paru, il s'eſt encore plus ca-
» ché en ſe couvrant de l'humanité. Il étoit
» bien plus reconnoiſſable, lorſqu'il étoit in-
» viſible, que non pas lorſqu'il s'eſt rendu vi-
» ſible. Enfin lorſqu'il a voulu accomplir la
» promeſſe qu'il avoit faite à ſes Apôtres de
» demeurer avec les hommes juſqu'à ſon der-
» nier avénement, il a choiſi d'y demeurer
» dans le plus étrange & le plus obſcur ſecret
» de tous, qui ſont les eſpéces de l'Eucha-
» riſtie. C'eſt ce ſacrement que ſaint Jean ap-
» pelle dans ſon Apocalypſe *une manne cachée* ;
» & je crois qu'Iſaïe le voyoit en cet état,
» lorſqu'il dit en eſprit de prophétie, *Véritable-*
» *ment vous êtes un Dieu caché.* C'eſt là le
» dernier ſecret où il peut être..... Toutes
» choſes couvrent quelque myſtére : toutes
» choſes ſont des voiles qui couvrent Dieu ;

» les Chrétiens doivent le reconnoître en tout.
» Les afflictions temporelles couvrent les biens
» éternels où elles conduiſent ; les joies tem-
» porelles couvrent les maux éternels qu'el-
» les cauſent. Prions Dieu de nous le faire
» reconnoître & que nous le ſervions en tout.
» Rendons lui des graces infinies, de ce que
» s'étant caché en toutes choſes pour les au-
» tres, il s'eſt découvert en toutes choſes &
» en tant de maniéres pour nous.

Le même eſprit de piété ſe fit ſentir dans ce que Madame Perrier rapporte qu'il lui diſoit ſur la mort, à l'occaſion de l'état mourant où il étoit toujours. Il diſoit que » la mort
» eſt horrible ſans J. C. mais qu'avec J. C. elle
» eſt aimable, ſainte, & la joie du fidéle :
» qu'à la vérité ſi nous étions innocens, l'hor-
» reur de la mort ſeroit raiſonnable, parce
» qu'il eſt contre l'ordre que l'innocent ſoit
» puni : qu'il ſeroit juſte de la haïr pour
» lors, quand elle viendroit ſéparer une ame
» ſainte d'un corps ſaint : mais qu'il étoit
» juſte à préſent de l'aimer, parce qu'elle ſé-
» paroit une ame ſainte d'un corps impur :
» qu'il auroit été juſte de la haïr, ſi elle rom-
» poit la paix avec l'ame & le corps ; mais
» non pas à cette heure qu'elle en calme la
» diſſenſion irréconciliable ; qu'elle ôte au
» corps ſa liberté malheureuſe de pécher ;
» qu'elle met l'ame dans la néceſſité bien-
» heureuſe de ne pouvoir que louer Dieu &
» être avec lui dans une union éternelle ;
» que Jeſus-Chriſt avoit aimé ſa vie, parce
» qu'elle étoit innocente ; qu'il avoit appré-
» hendé la mort, parce qu'elle arrivoit en lui
» à un corps agréable à Dieu : mais que n'en
» étant pas de même de notre vie, qui eſt une

„ vie de péché, nous devions nous porter à
„ haïr une vie qui étoit contraire à celle de
„ Jeſus-Chriſt, à aimer & à ne pas craindre
„ une mort, qui en finiſſant en nous une vie
„ de péché & de miſéres, nous met dans la
„ liberté d'aller avec Jeſus-Chriſt, voir Dieu
„ face à face, & l'adorer, bénir, aimer éter-
„ nellement : qu'il ne falloit pas pourtant
„ condamner l'amour que la nature nous a
„ donné pour la vie; puiſque c'eſt Dieu mê-
„ me qui nous l'a donné, &c.

XLIV. Il étoit ſimple dans ſa piété, & ne mépriſoit point les petites pratiques.

Une piété auſſi éclairée & auſſi noble ne laiſſoit pas d'être en même tems pleine de ſimplicité, & ſe nourriſſoit par des pratiques qui auroient paru à d'autres des petiteſſes. Toutes choſes étoient grandes à ſes yeux, quand elles ſervoient à honorer Dieu; il les pratiquoit comme un enfant. Son principal divertiſſement, ſurtout dans les derniéres années de ſa vie où il ne pouvoit plus travailler, étoit, s'il pouvoit ſortir, d'aller viſiter les Egliſes où il y avoit des Reliques expoſées ou quelqu'autre ſolemnité; & il s'étoit fourni exprès d'un Almanach ſpirituel qui l'inſtruiſoit des lieux où ſe trouvoient les différentes dévotions. Et il faiſoit cela ſi dévotement & ſi ſimplement, que ceux qui le voyoient en étoient ſurpris. Une perſonne entre autres d'un grand mérite, s'en expliqua par cette parole très-judicieuſe, que la Grace de Dieu ſe fait connoître dans les grands eſprits par les petites choſes, & dans les eſprits communs par les grandes. Quand on lui envoyoit de P. R. tous les mois ſon billet ſelon l'uſage, il le liſoit & le recevoit avec beaucoup de reſpect, ne manquant pas tous les jours de lire la ſentence. M. le Curé

de ſaint Etienne qui le voyoit fréquemment dans ſa derniére maladie, admiroit cette même ſimplicité, & diſoit à toute heure : C'eſt un enfant ; il eſt humble & ſoumis comme un enfant.

XLV. Trait ſingulier de ſon amour pour les pauvres dans ſa derniére maladie.

Sa derniére maladie commença par un dégoût étrange qui lui prit deux mois avant ſa mort. Il avoit chez lui un bon-homme avec toute ſa famille & tout ſon ménage, qui n'étoit point deſtiné à lui rendre aucun ſervice ; mais qu'il gardoit comme un dépôt de la Providence, dont il avoit grand ſoin. Un des enfans de ce bon-homme tomba malade de la petite vérole ; & ainſi il y avoit deux malades dans ſa maiſon, lui & cet enfant. Comme il étoit néceſſaire que Madame Perrier fût auprès de ſon frere, & qu'il y avoit danger qu'elle ne prît le mauvais air de la petite vérole, & qu'elle ne la donnât à ſes enfans, on délibéra de faire ſortir l'enfant. Mais la charité de M. Paſcal en décida bien autrement. Elle lui fit prendre la réſolution de ſortir lui-même de ſa maiſon & de venir dans celle de ſa ſœur. Il étoit déja fort malade. Mais il diſoit qu'il y avoit moins de danger pour lui que pour cet enfant, à être tranſporté, & qu'ainſi il falloit que ce fût lui & non pas cet enfant. En effet il ſe fit tranſporter chez Madame ſa ſœur. Trois jours après qu'il fut chez elle, il fut attaqué d'une colique très-violente qui lui ôtoit abſolument le ſommeil ; mais comme il avoit beaucoup de force d'eſprit & un grand courage, il ne laiſſoit pas de ſe lever tous les jours & de prendre lui-même les remédes, ſans vouloir ſouffrir qu'on lui rendît le moindre ſervice.

Digitized by Google

Les Médecins qui le voyoient trouvoient ſon mal conſidérable : mais comme il n'avoit pas la fiévre, ils ne crurent pourtant pas qu'il y eût danger. Pour lui, qui ne vouloit rien hazarder, dès le quatriéme jour de ſa colique & avant que d'être arrêté au lit, il envoya querir M. le Curé de S. Etienne & ſe confeſſa ; mais il ne communia pas ſitôt. Il n'en dit rien à ſa famille, de peur de l'effrayer. Il profita de quelques momens de mieux pour faire ſon teſtament, où les pauvres ne furent pas oubliés. Il dit à ſa ſœur que ſi M. Perrier eût été à Paris, & qu'il y eût conſenti, il auroit diſpoſé de tout ſon bien en faveur des pauvres. Il n'avoit rien dans le cœur & dans l'eſprit que les pauvres ; & il diſoit encore à ſa ſœur : D'où vient que je n'ai encore jamais rien fait pour les pauvres, quoique j'aie toujours eu un ſi grand amour pour eux ? & comme elle lui répondit : C'eſt que vous n'avez jamais aſſez de bien : Je devrois donc, répliquoit-il, leur donner ma peine & mon tems ; c'eſt à quoi j'ai manqué : & ſi les Médecins diſent vrai, & que Dieu permette que je releve de cette maladie, je ſuis réſolu de n'avoir d'autre occupation ni d'autre emploi le reſte de mes jours que le ſervice des pauvres. Ce ſont les ſentimens dans leſquels il eſt mort.

XLVI. Ses ſentimens édifians dans ſa derniére maladie. Autre trait de ſon amour pour les pauvres.

Sa pénitence n'étoit pas moindre que ſa charité. Quand on lui diſoit quelquefois qu'on le plaignoit ; il répondoit que pour lui il n'avoit point de peine de l'état où il ſe trouvoit, qu'il appréhendoit même de guérir ; & quand on lui en demandoit la raiſon, il diſoit : » C'eſt que je connois le danger de la » ſanté & les avantages de la maladie. » Et quand dans le fort de ſes douleurs les aſſiſtans

ne pouvoient s'empêcher de ſoupirer : » Ne me » plaignez point, diſoit-il ; la maladie eſt l'é- » tat naturel des Chrétiens, parce qu'on eſt » par-là comme on devroit être toujours, c'eſt- » à-dire, dans les ſouffrances, dans les maux, » dans la privation de tous les biens & des plai- » ſirs des ſens, exemt de toutes les paſſions, » ſans ambition, ſans avarice, & dans l'attente » continuelle de la mort. » Il eſt vrai qu'après l'avoir entendu, on ne pouvoit plus rien dire ; & au contraire on ſe ſentoit animé du même eſprit que lui, de vouloir ſouffrir & de concevoir que c'étoit l'état dans lequel devroient être toujours les Chrétiens.

Il ſouhaitoit ardemment de communier : mais les Médecins s'y oppoſoient toujours, parce qu'ils ne le croyoient pas aſſez malade pour recevoir le ſaint Viatique. Cependant la colique continuant toujours, ils lui ordonnérent des eaux qui le ſoulagérent pendant quelques jours. Mais au ſixiéme jour de ces eaux, il ſentit un grand étourdiſſement avec une grande douleur de tête. Quoique les Médecins ne s'étonnaſſent pas de cet accident, & qu'ils priſſent cela pour la vapeur des eaux, il ne laiſſa pas de ſe confeſſer, & de demander avec des inſtances incroyables qu'on l'adminiſtrât. Une perſonne qui ſe trouva-là, voyant les inſtances redoublées qu'il faiſoit, lui dit que cela n'étoit pas bien, qu'il devoit ſe rendre au ſentiment de ſes amis, & qu'il jugeât lui-même s'il convenoit de faire apporter le ſaint Sacrement à la maiſon dans le tems qu'il étoit mieux. Il répondit : » On ne ſent » pas mon mal ; on y ſera trompé. » Mais il n'en parla plus, & dit ſeulement que puiſqu'on ne vouloit pas lui accorder cette grace,

il voudroit y ſuppléer par quelque bonne œuvre ; & que ne pouvant pas communier dans le Chef, il voudroit bien communier dans les Membres : qu'ainſi il avoit penſé d'avoir dans ſa maiſon un pauvre malade à qui on rendroit les mêmes ſervices qu'à lui : qu'il avoit de la peine d'être ſi bien aſſiſté, pendant qu'une infinité de pauvres qui étoient plus mal que lui, manquoient des choſes néceſſaires. Il ordonna qu'on allât ſur le champ en demander un à M. le Curé.

Madame ſa ſœur pour le ſatisfaire envoya à M. le Curé à l'heure même ; lequel manda qu'il n'en avoit point actuellement qui fût en état d'être tranſporté ; mais qu'auſſi-tôt que M. Paſcal ſeroit guéri, il lui fourniroit un moyen d'exécuter ſa charité, en le chargeant d'un vieil homme dont il prendroit ſoin le reſte de ſes jours. Comme il vit qu'il ne pouvoit pas avoir ce qu'il ſouhaitoit de ce côté-là, il ſe retourna d'un autre côté, & pria qu'on le tranſportât lui-même aux Incurables, parce qu'il avoit un grand déſir de mourir en la compagnie des pauvres. Mais on lui dit que les Médecins ne le jugeoient pas lui-même en état d'être tranſporté : ce qui l'affligea ſenſiblement ; & pour le conſoler il fallut lui promettre, que dès que la choſe ſeroit praticable, on l'exécuteroit. Mais on ne fut pas à cette peine : car le mal de tête augmenta ſi conſidérablement, qu'on fit une Conſultation. Les Médecins perſiſtérent à dire que c'étoit une migraine mêlée à la vapeur des eaux, & qu'il n'y avoit point de danger. Le malade en penſoit autrement & ne ſe trompoit pas. Il pria qu'on eût un Eccléſiaſtique pour paſſer la nuit auprès de lui. Sur le minuit il lui prit une con-

vulsion si violente qu'on crut, quand elle fut passée, qu'il étoit mort. Cependant la connoissance lui étant revenue, on alla sur l'heure chercher les Sacremens. M. le Curé vint & l'administra; le malade répondoit à tout ce qu'on disoit avec une entiére présence d'esprit, & avec des démonstrations de la plus tendre piété. Aussi-tôt que la cérémonie fut faite, les convulsions lui reprirent, & ne le quittérent point jusqu'à sa mort qui arriva vingt-quatre heures après. Il étoit alors âgé de trente-neuf ans : c'étoit en l'année 1662. Tous les amis de sa famille s'empressérent d'écrire des lettres de condoléance sur cette mort, qui sont autant d'éloges.

XLVII. Prétendue abjuration du Jansénisme de la part de M. Pascal, certifiée par le Curé de S. Etienne à M. de Péréfixe.

Je ne finirai point encore ici, parce qu'il me reste deux événemens à rapporter qui appartiennent à l'article de M. Pascal. L'un est l'attestation que M. de Péréfixe tira du Pere Beurrier Curé de S. Etienne, sur la prétendue abjuration du Jansénisme de la part de M. Pascal ; l'autre est ce que le même Prélat se donna de mouvement pour empêcher le débit des *Pensées* de M. Pascal qu'on imprima en 1669.

En 1665, deux ans & demi après la mort de M. Pascal, M. l'Archevêque de Paris envoya chercher le Pere Beurrier Curé de S. Etienne, & lui dit : » N'est-il pas vrai que M. » Pascal est mort sur votre Paroisse, & qu'il » est mort sans Sacremens ? » Le Curé répondit que le premier étoit vrai, mais que le second étoit faux. » Comment, reprit l'Archevê- » que, avez-vous donné les Sacremens à un » homme que vous saviez être un Janséniste ? » Le bon homme fut fort effrayé, & pensa qu'on alloit lui susciter quelque grande affaire. Ainsi pour se retirer de ce pas délicat, il dit

à M. l'Archevéque, une choſe qui lui revint ſur l'heure dans la penſée, ſavoir, que M. Paſcal lui avoit dit peu de tems avant ſa mort, qu'il n'étoit pas d'accord avec M. Arnauld & les autres Meſſieurs ſur la ſignature du Formulaire; d'où le Curé concluoit que M. Paſcal blâmoit M. Arnauld & ſes confreres comme des gens qui alloient trop loin, & qui n'avoient pas aſſez de ſoumiſſion pour Notre Saint Pere le Pape. En quoi on ne pouvoit prendre plus juſte le contre-ſens de la penſée de M. Paſcal, comme on l'a vu plus haut. L'Archevêque dreſſa auſſi-tôt une déclaration de cet aveu qui lui parut important pour décréditer les Janſéniſtes reſtans, par cette apparence d'abjuration du Janſéniſme de la part de M. Paſcal. Le Pere Beurrier requis de la ſigner, héſita un peu; mais ſommé formellement par ſon Archevêque de le faire, il ſe rendit, ſur la promeſſe qui lui fut faite que ce papier demeureroit ſecret. En 1666 le Pere Annat fit uſage de cette déclaration dans un Ecrit intitulé, *Lettre de M. Janſénius Evêque d'Ypres, &c.* Meſſieurs de P. R. répondirent à cet Ecrit par un autre intitulé, *Réfutation, &c.* à la fin duquel eſt une *Lettre d'un Théologien à un de ſes amis*, où l'on explique tout ce qui regarde le différend de M. Paſcal avec ces Meſſieurs. Quelque tems auparavant, M. Perrier le fils, par l'ordre de ſes parens, alla voir le Pere Beurrier, & lui montra les Ecrits qui avoient été faits de part & d'autre; enſorte que ce bon Pere connut bien qu'il s'étoit mépris & en demeura d'acord. Comme c'étoit un homme fort méticuleux, on ne le preſſa pas pour lors de reconnoître ſa mépriſe par écrit. On l'a fait dans la ſuite, comme nous l'allons

voir. On a de M. Nicole deux dépoſitions qui certifient la vérité de l'expoſé qu'on vient de voir, du différend de M. Paſcal avec M. Arnauld & les autres. Pareilles dépoſitions de M. le Duc de Roannès, & de Meſſieurs Domat, Arnauld, Sainte-Marthe.

XLVIII. M. de Péréfixe veut arrêter le débit du livre des *Penſées* de M. Paſcal.

En 1668, on travailla à mettre en ordre les fragmens qui furent trouvés parmi les papiers de M. Paſcal touchant ſon grand ouvrage ſur la Religion. M. le Duc de Roannès eut la plus grande part à ce travail : il fut ſecondé par Meſſieurs Arnauld, Nicole, de Troiſville, du Bois, de la Chaiſe & Perrier l'aîné. L'ouvrage parut imprimé en 1669 avec l'approbation de pluſieurs Evêques & d'un grand nombre de Docteurs. M. de Péréfixe fit ce qu'il put pour arrêter la diſtribution du livre. Il envoya chez Deſprez l'Imprimeur de l'ouvrage, pour lui en demander un exemplaire. Deſprez en alla conférer avec M. Arnauld, l'Evêque de Cominges, Meſſieurs de Lalane & la Vergne. Ces Meſſieurs penſérent qu'il ne falloit pas ſoumettre le livre à l'examen du Conſeil de l'Archevêque, parce que ce ſeroit établir une eſpéce d'Inquiſition : que cependant il falloit porter un exemplaire à l'Archevêque. M. de Cominges dit qu'il ſçauroit bien le défendre à la Cour & ailleurs, ſi on l'attaquoit. Deſprez ayant préſenté l'exemplaire au Prélat, celui-ci lui dit qu'il ſçavoit d'une perſonne de mérite, que l'ouvrage étoit excellent ; mais qu'il s'y trouvoit des choſes qui pourroient favoriſer les Janſéniſtes ; & qu'ainſi pour le bien même du livre & du débit, il ſeroit à propos de mettre quelques cartons, pour ôter ce qui pourroit faire du bruit. Deſprez répondit que les Approbateurs du livre aſſuroient qu'il étoit

ſans reproche. L'Archevêque demanda qui ils étoient ; il nomma M. l'Abbé le Camus & quelques autres. Le Prélat parut fort raſſuré ſur le premier; mais ſur les autres il dit : » Oh! » voilà de leurs gens ! & ajouta : Que ces gens-» là ſont étranges ! ils ne ſauroient s'empêcher » de parler de leur Grace : une choſe où il faut » dire *O altitudo !* ils la veulent faire paſſer » pour un article de foi. » Il propoſa enſuite à Deſprez de mettre au commencement du livre l'atteſtation de M. Beurrier Curé de S. Etienne, l'aſſurant que cela ſeroit à ſa place & ſerviroit à faire bien mieux vendre le livre. Deſprez lui promit d'en parler à la famille de M. Paſcal. Enfin le Prélat lui demanda pourquoi il n'avoit pas pris pour Approbateurs des Profeſſeurs de Sorbonne : » Vraiment, lui dit Deſprez, ſi » nous en étions réduits-là, nous n'aurions » qu'à fermer nos boutiques : car ces Meſſieurs » nous gardent un volume des ſix mois, & nous » les rendent même ſouvent ſans approbation, » & ne daignent pas même nous dire la raiſon » de leur refus. Oh bien ! dit l'Archevêque, » je vais penſer à cela : car il n'eſt point dans » l'ordre que les livres qui traitent de la Reli-» gion paroiſſent dans le public ſans la parti-» cipation de l'Evêque. » Ainſi finit la converſation.

M. & Madame Perrier furent accablés de lettres de compliment ſur le livre, dont la lecture charma tout le monde. M. Pavillon Evêque d'Alet, M. de Choiſeul Evêque de Cominges, & beaucoup d'autres perſonnes du plus grand mérite, ne trouvoient pas d'expreſſions pour marquer leur contentement & leur admiration. M. de Tillemont en parle ſi noblement, que je me reprocherois de n'avoir pas

mis ici ſur le papier quelques-unes de ſes penſées. » Ce dernier Ecrit, dit-il, a ſurpaſſé ce » que j'attendois d'un eſprit que je croyois » le plus grand qui eût paru en notre ſiécle... » Je ne vois que S. Auguſtin qu'on puiſſe lui » comparer... On voit ici un homme qui em- » braſſant le ſujet le plus vaſte & le plus élevé » qui ſoit au monde, paroît encore élevé au- » deſſus de ſa matiére, & ſe jouer d'un fardeau » qui étonneroit & accableroit tous les autres. » Que s'il paroît tel dans des fragmens déta- » chés, & qui ne contiennent preſque rien de » tout ce qu'il avoit de plus grand dans l'eſprit, » que peut-on concevoir de l'ouvrage entier, » ſi Dieu nous avoit accordé la grace de le » voir en ſa perfection ? Je n'oſerois dire que » cela me fait regretter la mort d'un tel hom- » me, capable de rendre à l'Egliſe un ſervice » ſignalé ; parce que M. Paſcal veut qu'on » mette au nombre des péchés ces ſortes de » déſirs contraires en quelque ſorte à la diſ- » poſition de Dieu. » M. de Péréfixe lui-même honora le livre d'un éloge, dans une lettre de remerciment à M. Perrier qui lui en avoit fait préſent. Mais il ne manqua pas de revenir ſur ſa *déclaration*, qu'il conſeilloit à M. Perrier de faire imprimer à la tête d'une ſeconde édition.

XLIX. Le Curé de S. Etienne rétracte la déclaration qu'il avoit donnée de l'abjuration de Janſéniſme faite par M. Paſcal.

M. Perrier ſe tira en homme d'eſprit du piége que lui tendoit l'Archevêque. Il lui écrivit que ce ſeroit, ce ſemble, faire injure à la mémoire de M. Paſcal, que de ſe mettre en frais pour prouver ſa catholicité & la pureté de ſa foi ; que ſa réputation étoit trop bien établie, pour que qui que ce ſoit pût douter de ſa foi ; & qu'enfin les illuſtres approbations dont le livre eſt muni, rendent inutiles tou-

tes les juſtifications qu'on voudroit faire de l'Auteur. M. Arnauld approuva fort ce tour judicieux qu'avoit pris M. Perrier, & fut d'avis qu'on hâtât la ſeconde édition, afin de faire perdre à M. de Paris toute eſpérance de voir ſa déclaration imprimée avec le livre. On a trouvé dans les papiers de M. Perrier une lettre à M. de Péréfixe, où il lui explique toute l'affaire qui a donné lieu à la *déclaration*, & lui montre évidemment le faux de cette déclaration. Mais on ne ſçait pas ſi cette lettre a été réellement envoyée à l'Archevêque, ou ſi elle eſt demeurée en ſimple projet. Quoiqu'il en ſoit, le public fut éclairci de toute cette affaire. Deux ans après, M. de Péréfixe étant mort en 1671, M. Perrier alla trouver le Pere Beurrier, & lui rappellant les preuves authentiques qu'il lui avoit montrées autrefois de la mépriſe dans laquelle il étoit tombé au ſujet de M. Paſcal, il lui repréſenta qu'il ne pouvoit ſe diſpenſer de remédier à l'abus qu'on faiſoit de la déclaration qu'il avoit donnée à M. de Péréfixe. Le bon Curé acquieſça & rétracta ſa déclaration dans une lettre à Madame Perrier, dans laquelle il reconnoît, par toutes les piéces qu'il a vues de ſes yeux, qu'il avoit mal pris le ſens de ce que lui avoit dit M. Paſcal, & ſubſtitue cette ſeconde déclaration à la premiére qu'il voudroit n'avoir jamais donnée. La lettre eſt du 12 Juin 1671, & ſe trouve confirmée par une ſeconde, écrite deux ans après à M. Perrier le fils.

L. Généalogie de M. Paſcal & de la famille Perrier.

La courte Généalogie de la famille de M. Paſcal, que je vais donner en finiſſant, ſervira d'introduction aux vies abrégées, que je placerai tout de ſuite, des parens de ce grand homme.

Généalogie

Généalogie de M. Paſcal & de la famille Perrier.

Etienne Paſcal, Maître des Requêtes, annobli par Louis XI.

N.....

Martin Paſcal, Tréſorier de France.

Etienne Paſcal, ſecond Préſident de la Cour des Aides de Clermont.

Blaiſe Paſcal, le célébre Auteur.	Jacqueline, Religieuſe de P. R.	Gilberte, mariée à M. Perrier, Conſeiller de la Cour des Aides à Clermont.

5.	4.	3.	2.	1.
Blaiſe, Diacre, mort à 30. ans.	Louis, Doyen de S. Pierre de Clermont, puis Chantre de la Cathédrale, mort en 1713.	Marguerite, ſur qui s'eſt fait le miracle de la Sainte Epine, morte à 87 ans en 1733.	Jacqueline, morte en 1665. N'a pu être Religieuſe à P. R.	Etienne Perrier, Conſeiller de la Cour des Aides de Clermont.

La vie des Dames & Demoiſelles de la famille ſe trouve dans l'Hiſtoire des Religieuſes. Je ne parlerai ici que des Meſſieurs, qui ſont l'unique objet de cette ſeconde Partie.

Monſieur Paſcal le pere.

LI. Eloge de M. Paſcal le pere.

Sa vie ſe trouve faite en même tems que celle de ſon fils. On y a vu ſes talens ſupérieurs, ſon attention à l'éducation de ſon fils, ſa courte diſgrace, ſa commiſſion de la Cour pour l'Intendance de Normandie, ſa converſion & l'accident qui en fut l'occaſion, ſon retour en Auvergne avec ſa jeune fille depuis Religieuſe à P. R. enfin ſa mort qui arriva à Paris en 1651. J'ajouterai que la vie qu'il mena depuis qu'il y demeuroit, fut ſi édifiante, que M. Loiſel Curé de S. Jean en Gréve, ſur la Paroiſſe duquel il mourut, fit publiquement ſon éloge en chaire, quoiqu'il ne fût point dans l'uſage de louer ſes paroiſſiens dans ſes Prônes.

Monſieur Perrier le pere.

LII. Vie abregée de M. Perrier beau-frere de M. Paſcal.

Florin Perrier, Conſeiller de la Cour des Aides de Clermont en Auvergne, fut appellé à Rouen par M. Paſcal le pere, pour y exercer une commiſſion qu'il lui avoit procurée de la Cour, en même tems que lui-même y faiſoit les fonctions d'Intendant par un ordre pareil de la Cour. M. Perrier s'acquitta de ſa charge avec la ſatisfaction du Miniſtere, & au grand contentement de M. Paſcal ſon beau-pere; car il lui avoit donné en mariage ſa fille aînée Gilberte. M. Perrier retourna enſuite en Auvergne, & ſe livra à l'exercice de ſa charge de Conſeiller. Ce fut lui qui fit en 1648, à la priére de M. Paſcal ſon beau-frere, la fameuſe expérience du vif-argent ſur le Pui de Domme, dont la relation eſt imprimée à la fin des Traités de M. Paſcal ſur l'équilibre des li-

queurs & ſur la peſanteur de l'air. Il eut cinq enfans, trois garçons & deux filles ; 1. Etienne Perrier qui lui a ſuccédé dans ſa charge ; 2. Jacqueline, qui n'ayant pu être Religieuſe à P. R. à cauſe des défenſes de la Cour, eſt demeurée fille ; 3. Marguerite, qui eſt celle ſur qui s'eſt opéré le miracle de la ſainte Epine ; 4. Louis Perrier, mort Chanoine de la Cathédrale de Clermont ; 5. Blaiſe Perrier, mort Diacre, fort jeune. Comme M. & Madame Perrier avoient pris le goût de la piété en Normandie ſous la direction de M. Guillebert Curé de Rouville ; à l'imitation de M. Paſcal & de ſa famille, il fit ſon capital de procurer à ſes enfans une éducation bien chrétienne. Il mit ſon fils aîné aux Ecoles de P. R. des Champs, & ſes deux filles dans le Monaſtere de P. R. de Paris.

Sa reconnoiſſance envers le Seigneur pour la guériſon miraculeuſe de ſa jeune fille Marguerite, le porta à fonder dans la Cathédrale de Clermont une Meſſe ſolemnelle d'actions de graces à perpétuité, avec une inſcription dans l'Egliſe qui en conſerve la mémoire. Il vint à Paris en 1656, lorſque M. Paſcal commença ſes *Lettres Provinciales*, & il l'aida pour l'impreſſion de ces Lettres. Il y fit encore pluſieurs voyages pour les affaires de ſa Compagnie. Il y étoit en 1664 ; & s'en retournant à Clermont, il emmena avec lui un bon Précepteur, nommé M. de Rebergues, qui lui avoit été donné par M. Wallon de Beaupuis, pour continuer l'éducation de Louis & Blaiſe Perrier, qu'il avoit commencée à Paris. Etant de retour en Auvergne, il céda ſa charge de Conſeiller à ſon fils aîné Etienne. Il revint encore à Paris dans le tems de la paix de

l'Egliſe. Nous avons vu plus haut avec quel zéle il s'employa à l'impreſſion des *Penſées* de M. Paſcal, & à ſa juſtification auprès de M. de Péréfixe. Trois ans avant ſa mort, il eut une grande maladie, pendant laquelle il chargea Mademoiſelle Marguerite Perrier ſa plus jeune fille de prendre dans ſa poche ce qu'elle y trouveroit, & de le garder pour le lui rendre en cas qu'il revînt en ſanté, ou de le jetter dans le lieu privé, s'il mouroit : lui recommandant de ne parler de rien à Madame Perrier. C'étoit une ceinture de fer à pointes, qu'on trouva ſur lui lorſqu'il mourut : car ſa mort fut ſubite. On apprit alors qu'il mettoit une planche dans ſon lit ; & c'étoit ſans doute pour cela qu'il vouloit toujours le faire lui-même.

LIII. Belle œuvre de charité que fit M. Perrier deux jours avant ſa mort

Deux jours avant ſa mort, il fit une belle action de charité. Il y avoit à Clermont un Tréſorier de France dont la famille devoit conſidérablement à M. Perrier ; qui voyant que cette dette étoit ſur le point de preſcrire, crut devoir faire quelque choſe pour en empêcher la preſcription. Il alla voir auparavant le Tréſorier, & le pria de ne point trouver mauvais qu'il lui fît faire quelque ſignification. Celui-ci s'emporta terriblement contre M. Perrier, & fit par-tout des plaintes de lui très-aigres & très-injurieuſes. Cela revint à M. Perrier, qui ſe contenta de dire : » Il faut excuſer un homme qui eſt mal dans ſes affaires. » Environ huit jours après, des nouvelles étant venues de Paris, qui portoient que les Tréſoriers de France ſeroient obligés de payer une taxe de dix mille livres, faute de quoi leurs charges ſeroient perdues, il dit à Madame Perrier : » Voilà un homme ruiné : j'ai envie de lui

» offrir de l'argent. » A quoi elle répondit, qu'il pouvoit faire ce qu'il voudroit ; mais qu'il voyoit bien qu'il lui étoit beaucoup dû dans cette maiſon. Le lendemain M. Perrier alla trouver ce Tréſorier, & lui demanda s'il ſavoit les nouvelles, & à quoi il s'étoit déterminé. Celui-ci ayant dit qu'il falloit bien qu'il abandonnât ſa charge, puiſqu'il ne trouveroit pas dix mille livres : » Non, Mon- » ſieur, lui répondit M. Perrier ; vous ne l'a- » bandonnerez pas : j'ai dix mille francs que » je vous prêterai. » Cet homme fut ſi ſurpris, qu'il lui dit en pleurant : » Il faut, Mon- » ſieur, que vous ſoyez bien chrétien : car j'ai » très-mal parlé de vous, & je ſçais que vous » ne l'ignorez pas. » M. Perrier ne dit rien de ceci. Deux jours après il mourut. Auſſitôt que le Tréſorier apprit ſa mort, il accourut & raconta tout ce qui s'étoit paſſé, pleurant beaucoup & ne ceſſant de dire : » J'ai perdu mon » pere. » Dans la maladie dont j'ai parlé plus haut, il avoit fait un teſtament, où il faiſoit les pauvres héritiers d'une part d'enfant. Madame Perrier y conſentit avec joie, & donna aux pauvres autant qu'à l'un de ſes enfans. Il eſt mort en 1672 âgé de ſoixante-ſept ans.

Monſieur Etienne Perrier, l'aîné.

LIV. Beaux commencemens de M. Perrier, neveu aîné de M. Paſcal.

Il naquit à Rouen dans le tems que M. Paſcal ſon grand-pere & ſon parrain en étoit Intendant. Ce fut le premier des enfans de M. Florin Perrier & de Mademoiſelle Gilberte Paſcal. La premiére éducation ſe fit ſous les yeux de ſon aïeul, qui voulut l'élever lui-même dans le même goût qu'il avoit élevé ſon propre fils Blaiſe Paſcal. Dès l'âge de trois ans.

il donna des marques de ſon génie propre aux Mathématiques, & tout enſemble d'un grand amour pour les pauvres. Voici en quoi l'un & l'autre ſe montrérent d'une maniére bien ſinguliére. Son grand-pere, pour l'accoutumer de bonne heure à calculer, & l'engager à faire les petites politeſſes propres à ſon âge, fit avec lui une convention de lui donner pour chacune un, deux & trois liards. Quand il en avoit beaucoup gagné, il lui faiſoit compter combien il lui étoit dû, & le payoit en la monnoie convenue, c'eſt-à-dire, en liards. L'enfant alors les mettoit dans la poche de ſa Gouvernante, & ſe faiſoit mener à la porte de la Cathédrale, d'où il ne revenoit point qu'il n'eût diſtribué tout aux pauvres. Il n'avoit pas cinq ans lorſqu'il donna auſſi à connoître quelle ſeroit un jour l'élévation de ſes idées & de ſes ſentimens. Comme Madame ſa mere lui apprenoit ſon catéchiſme, il parut embarraſſé ſur l'article de l'éternité de Dieu. Il dit qu'il concevoit bien que Dieu n'auroit pas de fin; mais qu'il ne comprenoit pas comment il n'avoit pas eu de commencement. Madame ſa mere lui répondit, que c'étoit une de ces vérités qu'on doit croire ſans les comprendre. Mais les Saints dans le Ciel, répliqua-t'il, la comprendront-ils? Et ſa mere lui ayant dit que les Saints voient Dieu tel qu'il eſt & le connoiſſent parfaitement: » Voilà, s'écria-t'il, » une grande recompenſe.

LV. Sentimens de M. Perrier ſur le Formulaire.

Il fit ſes premiéres études aux petites Ecoles de P. R. ſous M. de Beaupuis, qui prit de lui un ſoin tout particulier. M. de Saci lui rend témoignage pour ce tems-là, qu'il avoit une ſolidité d'eſprit & de jugement qui le faiſoit eſtimer de plus en plus de tous ceux qui

avoient avec lui quelque liaiſon & quelque commerce. Quand tous les enfans eurent été renvoyés par ordre de la Cour, M. Paſcal ſon oncle le prit avec lui & lui fit faire ſa Philoſophie au Collége d'Harcourt. Après la mort de ſon oncle en 1662, il retourna demeurer avec M. & Madame Perrier, & fit alors ſa principale étude des Mathématiques. En 1665 il fut conſulté par quelques amis, quoiqu'il n'eût encore que vingt-trois ans, ſur le Mandement de M. d'Alet, qui ordonnoit la ſignature du Formulaire avec diſtinction du Fait & du Droit. On s'adreſſa particuliérement à lui, parce qu'on ſavoit qu'il étoit très au fait des ſentimens que M. Paſcal ſon oncle avoit eus à ce ſujet. La réponſe qu'il fit étoit en effet un expoſé bien juſte de ce que penſoit ce grand homme. On la trouvera dans les Piéces juſtificatives à la fin de cet ouvrage, parce qu'elle mérite bien d'y avoir ſa place, & que, ſans vouloir prononcer, je la trouve très-forte en raiſons. En voici le précis. Il dit que » le parti » de la réſiſtance ouverte lui paroîtroit plus » convenable, que celui de l'acceptation avec » un Mandement explicatif, quand il s'agit » d'une Bulle qui attaque tout enſemble la » Foi, la Diſcipline & les Libertés de l'E- » gliſe : que tous les abus qu'il y a dans l'E- » gliſe, & qu'il n'eſt plus poſſible maintenant » de réformer, viennent de cette condeſcen- » dance qui les a fait tolérer, au lieu de s'é- » lever contre avec fermeté. Il remarque que » quelque bon que ſoit le Mandement, ce » ſera toujours un grand ſcandale dans l'E- » gliſe; parce que toute la Chrétienté verra que » les Evêques de France ont reçu la Bulle, & » ne verra pas les modifications qu'on aura

» appoſées : d'où il réſultera que la doctrine
» de Janſénius, qui eſt celle de S. Auguſtin,
» eſt condamnée. De plus, la ſoumiſſion aveu-
» gle aux Bulles de Rome ſe trouvera auto-
» riſée par les Evêques de France, qu'on aura
» vus refuſer la ſignature lorſqu'elle n'étoit
» ordonnée que par le Clergé, & qu'on verra
» s'y ſoumettre dès que le Pape a envoyé un
» Formulaire. D'ailleurs l'introduction du For-
» mulaire eſt un piége pour le plus grand nom-
» bre des Eccléſiaſtiques, qui ſans s'informer
» de ce que porte le Mandement, ſans même
» s'y intéreſſer, ne ſigneront que pour ne pas
» perdre leurs Bénéfices, & s'accoutumeront
» ainſi à ſe jouer des ſignatures, des ſermens,
» des profeſſions de Foi. » M. Perrier vient enſuite au Mandement particulier de M. d'Alet, & dit qu'il a des défauts propres : qu'on y exige la ſoumiſſion abſolue à la condamnation des Propoſitions en elles-mêmes, ſans excepter nommément & mettre à couvert la doctrine de la Grace efficace, & ſans ſpécifier le ſens dans lequel on condamne les Propoſitions. Il répond enſuite aux difficultés qu'on oppoſe au parti de la réſiſtance ouverte & du refus de toute ſignature. Je me ſuis arrêté à cette piéce, pour donner lieu au Lecteur de porter ſon jugement ſur la capacité & l'eſprit religieux d'un jeune ſéculier de vingt-trois ans.

LVI. Sa délicateſſe de conſcience pour ne pas épouſer une proche parente.

En 1666 M. Perrier le pere, qui penſoit à céder ſa charge de Conſeiller à ſon fils, l'envoya prendre des dégrés en Droit à Orleans. En 1669 le jeune homme revint à Clermont, & fut reçu dans la charge de ſon pere. Il étoit âgé de vingt-ſept ans. Il ne penſoit nullement à ſe marier. Ses amis cependant le ſollicitoient

ſans ceſſe de le faire : & même un proche parent qui avoit une fille unique, riche de cinquante mille écus, fit ce qu'il put pour l'engager à épouſer ſa fille. Mais il étoit retenu par ſa conſcience, à cauſe de la parenté, ne voulant en rien violer les loix de l'Egliſe. Comme on le preſſoit fort, il fit le voyage de Paris pour conſulter M. de Sainte-Beuve. Ce Docteur loua & approuva fort ſa délicateſſe, & l'exhorta fortement à ne point faire ce mariage. Ainſi il refuſa abſolument. Enfin en 1678 on lui propoſa une Demoiſelle de condition & de mérite. Il céda à l'importunité de ſes amis, & l'épouſa. Il vécut à peine un an avec elle, & mourut âgé de trente-huit ans.

Meſſieurs Louis & Blaiſe Perrier, freres du précédent.

LVII. Education & vertu éminente de l'Abbé Perrier mort à 32 ans.

Louis étoit né en 1651, & Blaiſe en 1653. Ainſi les Ecoles de P. R. ſe trouvérent détruites avant qu'ils fuſſent en âge d'y être placés, comme l'avoit été leur frere aîné ; car cette deſtruction arriva en 1661. L'aîné de ces deux-ci fut commencé par ſon illuſtre oncle M. Paſcal : la raiſon fut que Madame ſa mere ne pouvoit lui rien apprendre ; parce qu'étant naturellement enjoué & bouffon, il tournoit en plaiſanterie tout ce qu'on vouloit lui apprendre : en ſorte qu'à l'âge de ſept ans il ne ſavoit pas encore ſon *Pater*. La bonne mere le mena à Paris, & communiqua ſa peine à M. Paſcal. Ce maître habile ſe chargea de l'éducation de l'enfant ; & en peu de tems le jeune Perrier devint très-ſérieux ; caractere qu'il a conſervé toute ſa vie. M. de Beaupuis qui avoit

été le Directeur & l'Intendant des Ecoles de P. R. voulut se charger d'élever ces deux jeunes Messieurs dans la maison paternelle. Quand il quitta pour retourner à Beauvais sa patrie, il mit en sa place, de concert avec M. de Saci, un bon Précepteur, nommé M. de Rebergues. Celui-ci en 1675 les ayant quittés au bout de six ou sept ans, leur pieuse mere les amena à Paris pour se décider sur le genre d'étude qu'ils vouloient embrasser, Théologie ou Droit. Ils se décidérent pour la Théologie, quoiqu'ils ne fussent pas encore déterminés pour le choix d'un état de vie. La mere leur loua un appartement au Fauxbourg S. Jacques, & elle obtint pour eux du Pere de Sainte-Marthe Général de l'Oratoire, la permission d'assister aux leçons de Théologie du Séminaire S. Magloire. C'étoit le Pere Moret qui y enseignoit le matin la Scholastique; & le Pere Duguet, devenu depuis si célébre sous le nom de l'Abbé Duguet, donnoit ses leçons l'après-dîner sur la Positive.

Comme l'Eglise étoit alors en paix, & que M. Arnauld & M. Nicole paroissoient librement, ils vinrent demeurer vis-à-vis S. Magloire. Le voisinage fut d'un grand avantage à Messieurs Perrier, & ils ne manquérent pas d'en profiter. Ils alloient passer les soirées avec eux, & leur rendoient compte de ce qu'ils avoient appris chaque jour. Ils avancérent beaucoup sous de tels maîtres. Ils achevérent leurs études de Théologie à la fin de 1678; & au commencement de l'année suivante, M. Arnauld & M. Nicole furent obligés de sortir de France, après la mort de Madame la Duchesse de Longueville, qui fut suivie de la persécution de P. R. On concevoit dès-lors de

grandes eſpérances de ces deux jeunes Mrs, parce que l'eſprit, la capacité & la piété ſe trouvoient ſinguliérement réunies en eux. L'Evêque de Pamiers, M. Caulet, étant mort en 1680, Meſſieurs Perrier employérent leurs amis pour ſe procurer quelque choſe de ſa ſucceſſion. Ils vouloient avoir le voile de ſon calice qui leur étoit ſpécialement cher par un endroit. C'étoit un ouvrage de leur ſœur Marguerite, celle qui avoit été guérie par la ſainte Epine : elle l'avoit fait pour M. d'Alet, après la mort duquel il paſſa à M. de Pamiers. Ils employérent alors la médiation du Pere Gourdan Religieux de S. Victor, pour obtenir cette relique des Chanoines de Pamiers. Meſſieurs Perrier commençoient alors à s'occuper aux grandes choſes auſquelles Dieu les deſtinoit, à en juger par les talens de la nature & de la grace qu'il leur avoit accordés. M. de Saci diſoit d'eux peu de tems avant ſa mort : » L'Egliſe a » beſoin de telles perſonnes, qui ne ſoient » qu'à Dieu & à elle. » Cependant M. Blaiſe Perrier, le plus jeune, fut appellé à l'autre vie par une prompte mort. Il étoit Diacre âgé de 30 ans. Sa mort, qui arriva à Paris le 15 Mars 1684, fut auſſi ſainte que ſa vie. Il avoit un tel empreſſement d'aller à Dieu & de finir cette miſérable vie, que Mademoiſelle ſa ſœur lui ayant dit que les Médecins n'eſpéroient plus rien, & qu'il devoit ſe préparer à la mort, il lui répondit : » Ah ! ma ſœur, quelle bonne » nouvelle ! » Il déſira d'être enterré à ſaint Etienne auprès de M. Paſcal ſon oncle : ce qui fut exécuté.

LVIII. Vertus de M. l'Abbé Perrier Chanoine de Clermont.

Madame Perrier mourut trois ans après en 1687. Les lettres de condoléance que reçut M. Louis Perrier ſur cette mort, de M. Arnauld,

de M. de Sainte-Marthe, & d'autres, donnent à connoître quelle étoit la piété de l'Abbé par la maniére dont ils lui parlent. Il avoit été élu en 1686 Doyen de la Collégiale de saint Pierre à Clermont. Il consulta M. Arnauld pour savoir s'il accepteroit. Ce vertueux Docteur lui fit réponse pour l'affirmative, lui faisant remarquer que sa vocation étoit bien plus de Dieu que des hommes; non-seulement parce que le nommé n'avoit nullement recherché ce Bénéfice, auquel il ne pensoit même pas; mais encore à cause que le Chapitre s'étoit porté de lui-même à le choisir par la seule considération du mérite, sans même appréhender le fantôme du Jansénisme, qui fait peur à bien des gens. M. l'Abbé Perrier accepta donc le Doyenné, après avoir encore reçu de M. Arnauld l'éclaircissement de quelques difficultés particuliéres sur la conduite qu'il tiendroit dans son Bénéfice. Il vécut en bon Chanoine, d'abord à S. Pierre, ensuite à la Cathédrale, où on le fit passer. Il demeura avec Mademoiselle sa sœur aînée qui étoit restée fille, & menoit la vie d'une vierge édifiante. Après la mort de cette sœur, la cadette Marguerite Perrier qui faisoit son séjour le plus ordinaire à Paris, quitta cette Ville pour aller se domicilier à Clermont, & tenir compagnie à l'Abbé son frere. Ils ont vécu ensemble dans une simplicité exemplaire & sans aucun faste jusqu'à la mort de l'Abbé qui arriva en 1713.

Je ne puis mieux terminer ces vies des Pascal & des Perrier, que par les paroles de la Demoiselle dont je viens de parler, qui s'exprime ainsi dans ses Mémoires. » Voilà quelle » a été la vie de toutes les personnes de ma » famille. Je suis restée seule: ils sont tous

» morts dans un amour inébranlable pour la » vérité. Je dois dire comme Simon Macha- » bée le dernier de tous ſes freres : Tous mes » parens & tous mes freres ſont morts dans le » ſervice de Dieu & dans l'amour de la vérité : » il n'y a plus que moi : à Dieu ne plaiſe que » je penſe jamais à y manquer. C'eſt la grace » que je lui demande de tout mon cœur. » Elle n'eſt morte qu'en 1733. Elle avoit quatre-vingt-ſept ans. Sa vie eſt ailleurs.

Monſieur le Duc de Roannès.

LIX. Grande piété du Duc de Roannès.

Il convient de dire deux mots de ce Seigneur qui a été très-attaché à P. R. & de ne le point ſéparer de M. Paſcal un de ſes plus intimes amis. M. Artus Gouffier Duc de Roannès avoit un très-bon eſprit, & il commença aſſez jeune à avoir des ſentimens de Religion. On en voit un eſſai dans la conduite qu'il tint à l'égard de la jeune Demoiſelle de Roannès ſa ſœur, que la mere, ſéduite par les Jéſuites, força de ſortir de P. R. où elle vouloit être Religieuſe. Il entra autant qu'il put dans les vues de la Demoiſelle, & adoucit l'eſprit de Madame ſa mere le mieux qu'il lui fut poſſible. On peut le voir dans la premiére Partie. Depuis qu'il eut goûté M. Paſcal qui étoit ſon voiſin, il s'attacha tellement à lui, qu'il ne pouvoit plus ſe paſſer de le voir. Il n'avoit guéres que vingt-quatre ans, lorſque M. Paſcal s'étant donné à Dieu, lui perſuada d'entrer dans les mêmes ſentimens que lui, & de ſe mettre ſous la conduite de M. Singlin. Quelque tems auparavant il penſoit à épouſer une Demoiſelle, l'une des plus riches héritiéres du Royaume. Mais ſa converſion penſa coûter cher à M.

Paſcal qui demeuroit alors en ſon hôtel. Car le Comte d'Harcourt, oncle de M. de Roannès, s'emporta étrangement contre lui ; & la concierge de ce jeune Seigneur vint un matin à la chambre de M. Paſcal avec un poignard pour le tuer. M. de Roannès vendit quelques années après ſon gouvernement de Poitou, & ſe retira à la maiſon de l'Inſtitution des Peres de l'Oratoire. Quoiqu'il fût fort affligé de voir ſa ſœur penſer au mariage après avoir eu tant d'amour pour la vie Religieuſe, il conſentit cependant à ſon mariage avec M. de la Feuillade, & lui céda ſon Duché & preſque tout ſon bien, à condition que celui-ci ſe chargeroit d'achever de payer les dettes de ſon pere. M. de la Feuillade ne remplit point la condition, en ſorte que les créanciers revinrent ſur M. de Roannès : ce qui fut cauſe qu'il paſſa le reſte de ſa vie fatigué de dettes & d'affaires. Mais il eut toujours beaucoup de religion, & même une piété tendre, qui ſe faiſoit remarquer dans toutes ſes paroles & dans toutes ſes actions. Il rendit aux Religieuſes de P. R. d'importans ſervices, ſous le gouvernement de M. de Harlai Archevêque de Paris. Dans chaque affaire embarraſſante c'étoit toujours lui qui paroiſſoit pour les Religieuſes, ſoit lorſqu'il s'agiſſoit de faire agréer un Supérieur élu par les Religieuſes, ſoit lorſqu'il étoit queſtion de leur donner des Confeſſeurs. On trouvera tous ſes ſervices détaillés dans l'Hiſtoire des Religieuſes.

LIVRE VII.

DEPUIS 1661 JUSQU'EN 1669.

Meſſieurs de Saci, Fontaine, Floriot & de Pontchâteau.

I. Diſperſion des Solitaires & des Théologiens de P. R. en 1661.

UNe nouvelle diſperſion des Solitaires ſe fit en 1661. Il ne reſta à P. R. des Champs que M. d'Andilli qui y demeura juſqu'en 1664, & quelques autres Meſſieurs, qui n'étant pas connus pour ce qu'ils étoient, furent laiſſés dans les poſtes qu'ils occupoient, de Jardinier, de Garde-bois, &c. & y demeurérent la plupart juſqu'à leur mort. Voici leurs noms: Mrs Charles (Duchemin, Prêtre) Laboureur: François (Jankins Gentilhomme) Jardinier: Bouilli (Chanoine d'Abbeville) Jardinier de la ferme des Granges: La Riviére (Gentilhomme de Normandie) Garde-bois: la Petitiere (Gentilhomme ancien Officier) Cordonnier: Hamon, Médecin: Giroût, Prêtre, Sacriſtain: des Landres, Gentilhomme de Poitou, Garde-bois. Tous ces Meſſieurs demeuroient en haut à la Ferme des Granges, hors M. Hamon Médecin, M. François qui étoit le jardinier du Couvent & M. d'Andilli qui logeoit en bas dans la cour avec ſon fils M. de Luzanci, auſſi bien qu'un M. Paulon nommé Confeſſeur par M. Bail; qui conduiſit les Religieuſes dans une grande paix, ſans les inquiéter, & qui en 1664 fut congédié par M. de Péréfixe pour cela même. On a de lui une belle lettre à M. d'Alet, où il lui raconte comment il s'étoit déſabuſé au ſujet des Religieuſes de P. R.

contre leſquelles on lui avoit donné d'horribles préventions. De tous ces Meſſieurs trois moururent en 1668, Meſſieurs de la Riviere, Bouilli & des Landres. Quatre n'y reſtérent que juſqu'en 1664; ſavoir, M. d'Andilli & ſon fils M. Luzanci qui ſe retirérent à Pomponne; M. Paulon dont je viens de parler, & M. François que le même Prélat renvoya auſſi, l'ayant rencontré par hazard dans la cour, & ayant reconnu à ſon air qu'une épée lui ſiéroit mieux qu'une bêche; ce ſont ſes termes. Il s'en alla à Liancour chez le Duc de ce nom, où il continua ſon métier de jardinier, juſqu'à ce qu'il vint le reprendre à P. R. pluſieurs années après la paix de Clément IX. M. Hamon fut obligé de diſparoître en 1664 & de faire une abſence de neuf mois, pour ſe ſouſtraire à des ordres de la Cour qui l'avoient manqué. On voit encore par les Relations de P. R. que M. Floriot Confeſſeur de P. R. fut renvoyé en 1664 par M. de Péréfixe: il y a apparence qu'il étoit auſſi reſté à P. R. avec les autres que j'ai nommés ci-deſſus. M. Giroût, le Sacriſtain, avoit été auſſi congédié; mais il fit tant d'inſtances auprès de M. de Péréfixe qu'il lui permit de retourner.

Meſſieurs Singlin, de Saci, Fontaine & du Foſſé ſe retirérent dans le Fauxbourg Saint Marceau, & ſe tinrent cachés dans la maiſon de Madame Vitart veuve de M. Vitart de la Ferté-Milon, qui avoit tranſplanté ſon domicile & ſa famille à P. R. en 1639, quand M. le Maître y revint de la Ferté. M. de Rebours, Confeſſeur des Religieuſes, s'étoit d'abord placé dans une maiſon du Fauxbourg S. Germain appartenante à M. de Blancmeſnil. Mais il vint bientôt retrouver ſes

confreres chez Madame Vitart, étant déja malade, & il mourut peu de tems après en la même année 1661. M. Singlin y mourut auſſi en 1664. Après ſa mort les trois Meſſieurs qui reſtoient Mrs Saci, Fontaine & du Foſſé changérent pluſieurs fois de demeure, & ſe fixérent enfin dans le Fauxbourg Saint Antoine proche le Trône, où ils furent arrêtés en 1666 & conduits à la Baſtille. M. du Foſſé n'y fut retenu qu'un mois & s'en retourna en Normandie par ordre de la Cour. Mrs de Saci & Fontaine demeurérent en priſon juſqu'en 1668. Ce fut dans la priſon que M. de Saci fit la traduction de tout l'Ancien Teſtament.

II. Suite de la diſperſion.

M. de Sainte-Marthe, autre Confeſſeur des Religieuſes, ſe logea en 1664 dans le même Fauxbourg S. Antoine proche Pincourt, avec M. de Pontchâteau, M. de St-Gilles d'Aſſon & pluſieurs autres. Ce fut dans cette retraite que M. de Sainte-Marthe projetta de préſenter au Roi le placet dont j'ai parlé dans ſa vie, dans lequel il s'offroit de ſe conſtituer priſonnier pour être confronté avec les Délateurs qui donnoient des mémoires contre les prétendus Janſéniſtes. M. de Saint-Gilles d'Aſſon mourut en ce lieu en 1668.

M. Wallon de Beaupuis, Maître des Ecoles, entra dans la maiſon de Madame Perrier pour élever ſes deux jeunes enfans; & en 1665 il fut rappellé à Beauvais par ſon Evêque qui l'ordonna Prêtre & l'employa. Pendant qu'il demeura à Paris, il alloit à P. R. de Paris & rendoit ſervice aux Religieuſes, faiſant Diacre aux Grand'Meſſes.

M. le Marquis de Sévigné demeura toujours à P. R. de Paris, & rendit juſqu'en 1669

exerçoit dans l'Egliſe de P. R. les fonctions de ſes Ordres. N'étant encore que Tonſuré, il donna tout ſon bien à P. R. à l'exemple de ſes deux freres Meſſieurs le Maître & Séricourt, ne ſe réſervant qu'une ſimple penſion, ſur laquelle il ne prenoit que ce qui lui étoit abſolument néceſſaire. Il falloit même ſouvent le prévenir & le preſſer de recevoir ſa penſion, & il recevoit ce qu'on lui donnoit avec l'humilité d'un pauvre à qui on auroit fait l'aumône. A la mort de M. de S. Ciran, il ſe mit ſous la direction de M. Singlin, ſans quitter la ſociété de M. de Barcos avec qui il continua de demeurer.

Cet Abbé voyant les grands talens de ce jeune homme, à qui les études de Sorbonne étoient de manque, voulut y ſuppléer. Il attira à Paris un habile Docteur, Curé du Diocèſe de Rouen, M. Guillebert, pour l'avoir auprès de lui, & auſſi afin qu'il mît M. de Saci ſur les voies de tout ce qu'on apprend ſur les bancs de Sorbonne. Ainſi en s'attachant à l'eſſentiel, M. de Saci ſe fit en peu de tems un acquit ſuffiſant de toutes les connoiſſances théologiques. La Providence lui fit trouver encore un autre ſupplément auſſi excellent pour le moins. M. Arnauld ayant été obligé en 1646 de ſe cacher à l'occaſion de ſon livre *de la Fréquente Communion*, on lui donna M. de Saci pour compagnon de ſa retraite & de ſes travaux. M. de Saci retrouva ainſi la Sorbonne, & même plus que la Sorbonne, dans un Docteur d'une ſi vaſte & ſi ſublime érudition. Comme dans cette retraite ils n'étoient pas détournés ni par des viſites, ni par des ſorties, ils avoient tout le loiſir de conférer enſemble. Le Docteur communiquoit à ſon ne-

Digitized by Google

dans un plus grand détail. On le trouvera tout fait dans la premiére Partie de cette Hiſtoire, & dans les vies particulieres de ces Meſſieurs qui forment cette ſeconde Partie. On y verra les événemens qui touchent chacun d'eux pendant tout le tems que dura la grande perſécution juſqu'à la paix de Clément IX. Je vais maintenant reprendre les vies.

Monſieur de Saci.

III. Grande piété de M. de Saci dans ſa jeuneſſe.

Iſaac le Maître de Saci étoit le troiſiéme des fils de Madame le Maître fille de M. Arnauld. Cet enfant étoit d'une ſi grande piété que M. Hillerin Curé de S. Merri, ſur la paroiſſe duquel demeuroit toute la famille Arnauld, en étoit ſinguliérement édifié, toutes les fois qu'il le voyoit à ſa Meſſe de paroiſſe, à laquelle Madame ſa mere l'amenoit très-réguliérement. Il fit ſes études pendant quelque tems ſous un Précepteur commun, avec M. Arnauld ſon oncle qui n'avoit guéres qu'un an plus que lui, & que pour cela il appelloit toujours ſon petit oncle. Son eſprit paroiſſoit dès lors plein de feu, & tout fait pour l'enjouement; caractére qu'il a entiérement réformé dans la ſuite, lorſqu'il entra dans les Ordres ſacrés. Il vécut toujours dans une innocence & une pureté admirables, comme il convenoit à celui qui dans les deſſeins de Dieu devoit être le Directeur de tant de ſaintes Vierges conſacrées à Jeſus-Chriſt. Tous ceux qui l'ont vu de près pendant le cours de ſes premiéres études, ſoit Maîtres, ſoit Condiſciples, ont avoué, que tout jeune qu'il étoit, il n'étoit pas poſſible de ne le pas reſpecter pour ſa ſageſſe & ſa modeſtie.

Lorſque Mrs ſes freres, le Maître l'Avocat & Séricourt ſe retirérent du monde, & que Madame leur mere leur bâtit un petit logis dans la cour de P. R. de Paris, Mrs de Saci & ſes deux freres ſuivans, Saint-Elme & Valmont, y furent auſſi amenés pour y demeurer. Le jeune Saci s'y conduiſoit d'une maniére ſi édifiante, que M. le Maître avoue que ſon exemple fortifioit beaucoup en lui-même la penſée de quitter plus entiérement le monde. Le jeune homme avoit naturellement un grand goût pour la Poëſie, plus que pour toute autre choſe. M. Fontaine nous a conſervé ſa premiére piéce de Poëſie. Voici quelle en fut l'occaſion. Madame le Maître ayant donné un jour à chacun de ſes quatre jeunes fils une bourſe de ſa façon toute brochée d'or, le jeune Saci fut chargé par ſes trois autres freres de faire le remerciment. Il le fit moitié en Proſe, moitié en Vers. Je ne crois pas faire déplaiſir au Lecteur de le rapporter ici tout entier.

IV. Petit échantillon de la verve poëtique du jeune Saci.

Madame ma mere, Je me contenterai de vous dire, que comme vos préſens ne peuvent aſſez ſe louer, notre joie auſſi eſt exceſſive, & qu'il n'y a point de paroles qui ne ſoient au deſſous de nos reſſentimens. Auſſi quel miracle de l'art ou de la nature a jamais égalé le chef-d'œuvre que vous nous avez envoyé! Nous y voyons dans un petit eſpace le plus illuſtre priſonnier du monde; (c'eſt l'or;) & vos mains y ont enchaîné celui qui diſpoſe de la liberté de tous les hommes.

Ce ſuperbe métail à qui tant de mortels
Conſacrent tant de vœux, élévent tant d'Autels,

Fils du Soleil des Cieux, & Soleil de la terre,
Qui produit dans le monde & la paix & la guerre,
Qui porte ſon empire au bout de l'Univers,
Qui met l'eſclave au trône, & les Rois dans les fers,
Qui régle les Etats, qui fait la deſtinée,
Qui tient en ſon pouvoir la Fortune enchaînée,
Eſt vaincu par vos mains, & captif à ſon tour,
Ne voit pas ſeulement la lumiére du jour.
Mais il regne toujours dans cet heureux ſervage :
La liberté vaut moins qu'un ſi doux eſclavage.
Il eſt environné des ombres de la nuit ;
Sa priſon brille plus que le jour qui nous luit ;
Et s'il ſe voit captif, il voit avecque joie
De ſi riches liens & des chaînes de ſoie.

Il faut avouer que nous fumes ſurpris quand nous vîmes ces belles bourſes, & que toutes dans leurs beautés différentes furent admirées également : de ſorte que quand il les fallut choiſir, on n'en pouvoit prendre une, ſans avoir regret de quitter les autres.

Ainſi dans ces jardins, dont la vive peinture
Fait admirer enſemble & l'art & la nature ;
Dans un riche parterre, entre mille couleurs
Qui compoſent l'émail & la pourpre des fleurs ;
Le mélange d'attraits dont la terre eſt pourvue,
Nous charme en même tems & nous trouble la vue :
L'œil confond ſes objets, & l'ame ſon déſir;
Pour avoir trop à prendre, on ne ſauroit choiſir.

Celle que je vis la premiére, fut la bleue & blanche, que je croyois ſans doute la plus belle, & dont les couleurs me ravirent dans leur agréable mélange.

Ainſi quand le Soleil dans un ſombre nuage
Cache pour quelque tems l'or de ſon beau viſage,
On voit une blancheur qui pare en mille lieux
Ce grand voile d'azur qui couvre tous les Cieux.

Mais véritablement je n'admirai pas moins la ſeconde, dont l'incarnat & le blanc ſont mêlés enſemble avec tant d'artifice.

Comme lorſque le Lys, dont toute fleur adore
Le diadême blanc dans l'empire de Flore,
Unit ſon teint d'argent & mêle ſa blancheur
Au pourpre merveilleux de cette belle fleur,
Dans cet heureux mélange on les voit embellis :
Ils redoublent tous deux leurs beautés naturelles ;
Le Lys pare la Roſe, & la Roſe le Lys.
Chacun donne & reçoit mille graces nouvelles.

La troiſiéme n'eſt pas moins admirable que les deux autres, & ſon blanc & jaune ont un je ne ſçai quoi, que l'on ne ſçauroit exprimer que par le langage des Dieux :

Ainſi lorſque l'hiver a fait de ſa froidure
Le tombeau des beautés de toute la nature,
Et qu'un voile de neige en cet âpre ſaiſon
Couvre les champs déſerts d'une blanche toiſon ;
Si le Soleil jaloux de conſerver ſa gloire
Lance quelques rayons deſſus ce mol yvoire,
On voit ſes pointes d'or ſur ce grand fond d'argent
Etaler à l'envi leur éclat différent.
Le jaune brille plus, quand le blanc l'environne ;
L'une & l'autre couleur l'une & l'autre couronne.

Que ſi les trois premieres ſont admirables, la derniére eſt incompréhenſible. On ne voit rien d'égal à cette riche confuſion de bleu, de blanc & d'incarnat ; & ſans faire le Poëte,

Comme quand le Dieu de la lumiere
Sur la fin de la nuit ſortant du fond de l'eau,
Rappelle ſes clartés, rallume ſon flambeau,
Et paré des rayons de ſa ſplendeur premiére,
Aux portes d'Orient, plus pompeux & plus beau,
Va recommencer ſa carriére ;
On voit à la pointe du jour
La belle Meſſagere épandre à ſon retour
Sur un nuage blanc mille roſes vermeilles,
Où par ſon vif éclat le Ciel s'éclairciſſant
Mêle encor de l'azur au rouge pâliſſant :
Ainſi ces couleurs non pareilles
Confondent leurs beautés & joignent leurs merveilles.

Enfin j'admirerai toujours ces bourſes comme des merveilles, & je les aimerai comme mes petites ſœurs, puiſqu'en quelque ſorte elles ſont vos filles, & que je ſuis véritablement votre très-humble & très-obéiſſant fils, *de Saci.*

V. Son éducation ſous M. de S. Ciran & M. de Barcos.

Une piété tendre vint de bonne heure ſanctifier ces talens. Lorſqu'il n'étoit encore âgé que de 14 ans, la Mere Angélique ſa tante lui donna à lire l'*Introduction à la vie dévote.* Quelque tems après il revint la trouver, & lui dit qu'ayant appris par le livre qu'elle lui avoit donné, qu'on a beſoin d'un guide pour marcher ſûrement dans la voie de Dieu, il venoit lui en demander un. Elle en parla à M. l'Abbé de S. Ciran, qui l'ayant vu comprit tout d'un coup les rares qualités de ce jeune homme, & prit le deſſein de s'appliquer de ſon mieux à les cultiver. Comme ce pieux Abbé demandoit ſans ceſſe à Dieu qu'il lui fît trouver des hommes capables de faire avec lui & après lui beaucoup de bien dans l'Egliſe, le jeune Saci lui parut être un de ces hom-

mes. L'Abbé ne s'en cacha pas : car dans une forte maladie qu'eut le jeune homme en ce tems-là, il dit à sa mere affligée : » Dieu vous » le rendra : car ce seroit peut-être la plus » grande perte que pourroit faire l'Eglise. » L'Abbé régla ses études & sa vie ; & quelques années après, il le prit chez lui pour vivre avec lui & avec son neveu M. de Barcos. Il lui fit prendre dès-lors la soutanne, quoiqu'il ne fût encore que laïque. Lorsque l'Abbé fut arrêté & conduit à Vincennes, le jeune Saci resta dans sa maison avec M. de Barcos, qui suppléa à son oncle pour la direction des études du cher éléve. Sa soumission à M. de S. Ciran alloit au-delà de ce qu'on peut s'imaginer : il ne faisoit pas un pas, il n'ouvroit pas un livre, il n'écrivoit pas une ligne sans en avoir reçu l'ordre. Il a conservé toute sa vie cet esprit de soumission & de dépendance de quelqu'un qu'il regardoit comme son supérieur : car de tous les livres de piété qu'il a composés, il n'en a jamais entrepris un seul de lui-même, depuis sa plus tendre jeunesse jusqu'à sa plus grande vieillesse ; & généralement en toutes choses il recouroit toujours aux lumiéres d'autrui : ce qui faisoit dire, que s'il n'avoit eu personne de qui prendre conseil, il l'auroit pris de son valet.

VI. Il a un secret éloignement des dégrés de Sorbonne.

Son occupation chez M. de S. Ciran étoit l'étude des saintes Ecritures, & la lecture des Peres. Mais dans la lecture de ceux-ci, il ne s'attachoit spécialement qu'à ce qui entroit dans son plan de piété, sçavoir, de se nourrir lui même de la piété & de se mettre en état d'y former les autres : il passoit légérement sur tout ce qui étoit de simple spéculation. Au sortir de la Philosophie il avoit été fortement

ment ſollicité par ſa famille d'aller en Sorbonne, comme faiſoient les autres jeunes gens de ſon âge qui ſe deſtinoient à l'Egliſe. Mais il en ſentit alors un ſecret éloignement qu'il n'a jamais pu vaincre, ſans cependant en pouvoir dire les raiſons. Il ſembloit que l'exemple de ſon petit oncle M. Arnauld, avec qui il avoit fait une partie de ſes premiéres études, devoit le déterminer à le ſuivre dans les exercices de la Sorbonne. Cette raiſon ne le toucha pas plus que les autres. Un accident même qui arriva alors, l'en détourna encore davantage. Un jeune Bachelier, nommé Chaſſi, ayant préparé avec grande peine un acte qu'il devoit ſoutenir, ayant même porté des thèſes à toutes ſes connoiſſances, tomba malade & mourut le jour même qui étoit marqué dans l'acte. M. de Saci qui ſçavoit profiter de tout, & à qui la reſſemblance des noms, Chaſſi & Saci, rendoit l'événement encore plus remarquable, écrivit ce billet à ſa famille : » J'avoue que l'équi-
» voque de nos noms m'a fait peur. Je crain-
» drois fort ſi au lieu de m'attendre à répon-
» dre dans un acte devant les hommes dont
» on attend des louanges, je me voyois tout
» d'un coup ſurpris & obligé d'aller rendre
» compte de mes actions devant Dieu dont on
» doit attendre une rigoureuſe juſtice. Cet
» homme m'effraie, lorſque je vois qu'au lieu
» de les prier de venir le voir ſoutenir une
» thèſe, il eût mieux fait de les prier de ve-
» nir à ſon enterrement : ces grands coups par-
» lent.

Comme donc ſes répugnances augmentoient au lieu de diminuer, & que d'un autre côté ſes parens inſiſtoient toujours pour ce parti, il crut devoir s'en rapporter à M. de S. Ciran pour

la déciſion. Le ſage & judicieux Abbé écouta les deux parties : mais il ſe contenta de faire ſes réflexions en lui-même, & ne voulut pas prendre ſur lui de décider contre le gré de la famille. Ainſi il renvoya le jeune homme à ce qu'en penſeroit ſon frere aîné M. le Maître. Voici la lettre que le jeune homme lui écrivit.

» Mon très-cher frere, Sachant que vous » entrez aſſez dans les ſentimens de mes pa- » rens qui prenoient la réſolution de me met- » tre en Sorbonne, ... je vous dirai fort ſim- » plement les raiſons qui m'empêchent de » croire que Dieu veuille cela de moi. Ce » qu'il faut conſidérer ſur-tout en ceci, c'eſt » que vouloir être Docteur, c'eſt vouloir être » Prêtre. Ainſi pour croire que Dieu m'appelle » à être Docteur, il faut que je m'aſſure aupa- » ravant qu'il m'appelle à être Prêtre. Mais » comment puis-je prendre cette aſſurance, » lorſque je conſulte en ceci la lumiére que » Dieu m'a fait voir de la dignité de la Prê- » triſe, de l'innocence attachée autrefois au » Sacerdoce, &c. Mettez-vous, s'il vous plaît, » à ma place, & voyez ce que vous répondriez » à une perſonne qui vous parleroit de vous » engager à la Prêtriſe, & ſuivez pour moi » l'avis que vous voudriez prendre pour vous- » même..... Nous devons avoir pour les au- » tres, à qui nous devons la charité, les mê- » mes appréhenſions que pour nous-mêmes... » Je ſçai qu'un Docteur peut ſervir très-véri- » tablement l'Egliſe : j'eſpére que nous en » montrerons des exemples dans notre famille. » Mais on ne peut être bon Docteur, ſi on » n'eſt bon Prêtre ; & l'on ne peut être bon » Prêtre, ſi l'on n'entre dans cet état ſelon les

» régles de l'Egliſe. Nous avons beau avoir » une véritable affection pour l'Egliſe & faire » des deſſeins de la ſervir : quand elle ſeroit » auſſi agitée que l'Arche l'étoit autrefois, ce » n'eſt pas à nous à y mettre la main pour » la ſoutenir. Nous aurions des penſées bien » baſſes de la grandeur de Dieu, ſi nous ne » croyions pas qu'il eſt aſſez puiſſant pour la » faire ſubſiſter ; & nous en aurions de bien » hautes & de bien vaines de nous-mêmes, ſi » nous croyions être deſtinés à une ſi grande » charge. La diſſipation que nous voyons en » nous, la vérité que Dieu nous a fait con- » noître, & l'exemple de tant de Saints en ces » rencontres, nous doivent perſuader de tout » le contraire, &c.

VII. On ſe rend ſur ce point à ſon humilité : il étudie la Théologie ſous M. Guillebert & ſous M. Arnauld ſon oncle.

M. le Maître auſſi bien que les autres parens de M. de Saci, furent effrayés de tant de lumiéres qu'ils voyoient dans ce jeune homme, & de ce fond d'humilité qui n'avoit rien de feint. On n'oſa plus avancer un ſeul pas dans cette affaire, & tout le monde s'en rapporta à ce que diroit M. de S. Ciran. Comme ce ſaint homme avoit pour régle de ſuivre les traces de Dieu dans les ames, & de n'y point troubler ſon ouvrage, il n'oſa lui faire violence, ni porter une ame ſi humble à ſortir de cette diſpoſition. Il ne crut pas que ce fût arracher un homme à l'Egliſe, que de l'arracher à la Sorbonne, quand Dieu lui en donnoit de l'éloignement : perſuadé qu'il ſerviroit d'autant plus utilement les ames qu'il les ſerviroit plus humblement. Ainſi il décida M. de Saci pour le parti qu'il choiſiſſoit : mais il le fit tonſurer ; & après des interſtices convenables, il lui fit prendre les Ordres ſupérieurs l'un après l'autre juſqu'à la Prêtriſe exclusivement. M. de Saci

exerçoit dans l'Egliſe de P. R. les fonctions de ſes Ordres. N'étant encore que Tonſuré, il donna tout ſon bien à P. R. à l'exemple de ſes deux freres Meſſieurs le Maître & Séricourt, ne ſe réſervant qu'une ſimple penſion, ſur laquelle il ne prenoit que ce qui lui étoit abſolument néceſſaire. Il falloit même ſouvent le prévenir & le preſſer de recevoir ſa penſion, & il recevoit ce qu'on lui donnoit avec l'humilité d'un pauvre à qui on auroit fait l'aumône. A la mort de M. de S. Ciran, il ſe mit ſous la direction de M. Singlin, ſans quitter la ſociété de M. de Barcos avec qui il continua de demeurer.

Cet Abbé voyant les grands talens de ce jeune homme, à qui les études de Sorbonne étoient de manque, voulut y ſuppléer. Il attira à Paris un habile Docteur, Curé du Diocèſe de Rouen, M. Guillebert, pour l'avoir auprès de lui, & auſſi afin qu'il mît M. de Saci ſur les voies de tout ce qu'on apprend ſur les bancs de Sorbonne. Ainſi en s'attachant à l'eſſentiel, M. de Saci ſe fit en peu de tems un acquit ſuffiſant de toutes les connoiſſances théologiques. La Providence lui fit trouver encore un autre ſupplément auſſi excellent pour le moins. M. Arnauld ayant été obligé en 1646 de ſe cacher à l'occaſion de ſon livre *de la Fréquente Communion*, on lui donna M. de Saci pour compagnon de ſa retraite & de ſes travaux. M. de Saci retrouva ainſi la Sorbonne, & même plus que la Sorbonne, dans un Docteur d'une ſi vaſte & ſi ſublime érudition. Comme dans cette retraite ils n'étoient pas détournés ni par des viſites, ni par des ſorties, ils avoient tout le loiſir de conférer enſemble. Le Docteur communiquoit à ſon ne-

veu toutes ſes recherches & toutes ſes écritures ; & celui-ci en faiſoit ſon profit, en même tems qu'il en donnoit ſon avis. Il fit preuve dès-lors de ſa grande modération. Car comme M. Arnauld avoit la vivacité & le zéle en partage, il lui étoit difficile dans ſes écrits de retenir ſes expreſſions, enſorte qu'il n'échapât rien d'exceſſif à l'ardeur qui l'emportoit innocemment. M. de Saci, à qui il montroit ſes manuſcrits, tâchoit d'adoucir le ſtile & d'y apporter les tempéramens que la délicateſſe des hommes ſembloit demander. Et quand il faiſoit paſſer les cahiers du Docteur à M. le Maître pour les reviſer, il le prioit d'en retrancher ce qui paroîtroit trop aigre. Sa circonſpection alloit juſqu'à ne pas vouloir qu'en parlant des abus qui régnoient, M. Arnauld ſe ſervît du terme d'*intolérables* : il ſouhaitoit qu'on lui ſubſtituât celui de *déplorables*, qui eſt plus doux. Il diſoit ſouvent qu'*il ne faut pas parler de la vérité avec vanité, ni de la charité avec aigreur.*

VIII. Eſprit de pénitence dans M. de Saci.

Il ſouhaita long-tems de pouvoir ſe domicilier à P. R. des Champs. Il obtint à la fin de M. Singlin, à force de ſupplications, la permiſſion d'y aller paſſer quelque tems auprès de Meſſieurs ſes freres. Il étoit piqué d'une ſainte émulation pour avoir auſſi bien qu'eux la conſolation de vivre éloigné du tumulte de Paris qui lui étoit devenu inſupportable, & pour pouvoir les ſuivre dans la haute pénitence qu'il ſçavoit qu'ils pratiquoient. Il s'y tranſporta donc. S'il faut en croire M. le Maître ſon frere, M. de Saci n'en reſta pas à la ſimple imitation, il devança ſes modéles & pouſſa la pénitence plus loin qu'eux. Il ſera bon d'entendre parler M. le Maître lui-même ſur cet ar-

ticle. Il le fait avec tout l'agrément qu'il avoit conſervé nonobſtant le ſérieux de ſa vie. » Quand nous nous mettions à table, dit-il, » on nous ſervoit le ſoir, comme vous ſça- » vez, une collation fort ſuccinte : cependant » elle occupoit mon frere de Saci autant qu'un » grand ſouper. Moi qui ſuis d'un naturel » prompt & chaud, j'avois vu la fin de ma » portion auſſitôt que le commencement : cela » étoit bientôt éclipſé : & comme je ne pen- » ſois qu'à me lever, je voyois mon frere de » Saci avec ſa gravité & ſa froideur ordinaire » tourner un petit quartier de pomme, le pe- » ler tranquillement, le couper à loiſir, le » manger ſans ſe preſſer. A peine avoit-il com- » mencé à faire collation, lorſque la mienne » étoit déja plus d'à moitié digérée. Ainſi après » avoir achevé ſon petit manége, il ſe levoit » de table preſque auſſi leger qu'il y étoit en- » tré ; laiſſant ſa portion, déja très-modique, » preſque toute entiére : il s'en alloit comme » s'il étoit fort raſſaſié, & ne s'engraiſſoit » que de jeûnes.

Une telle vie qu'il continua de mener à Paris, après le court ſéjour de P. R. des Champs, ſe trouva au-deſſus de ſes forces. Il ſuccomba & tomba dans une maladie qui le réduiſit à la derniére extrémité. Il déclara dans ſa convaleſcence que les penſées qui l'avoient le plus occupé pendant ſa maladie, étoient de s'eſtimer trop heureux s'il pouvoit obtenir du Seigneur l'une de ces choſes ; ou bien, d'avoir encore quelque tems à vivre pour faire pénitence mieux qu'il n'avoit fait ; ou bien, d'être envoyé dans les miſéres & les flammes du Purgatoire pour y ſubir la rigoureuſe pénitence qui s'y fait : tant il étoit pénétré de l'eſprit

Digitized by Google

de pénitence. Cette diſpoſition procédoit en lui de la grande idée qu'il avoit toujours travaillé à ſe former de la Majeſté Divine. C'eſt pour cela qu'il avoit goûté S. Auguſtin plus que tous les autres Peres ; il faiſoit des recueils de tous les endroits de ſes ouvrages qui lui paroiſſoient propres à lui donner cette grande idée de Dieu. Il faiſoit la même choſe ſur l'Ecriture-ſainte. Il avoit ſurtout bien retenu ce paſſage de Job, qu'il avoit preſque toujours dans la bouche : *Semper enim quaſi tumentes ſuper me fluctus timui Deum, & pondus ejus ferre non potui : J'ai toujours été effrayé de la majeſté de Dieu comme d'une mer courroucée, dont les flots rouleroient ſur ma tête, & je n'ai pu en ſupporter le poids.* C'étoit de ce même principe que partoient les autres vertus ſinguliéres qui ſe ſont fait admirer en lui : cette gravité de vieillard, & cet air recueilli & ſérieux ; cette circonſpection qui lui faiſoit peſer, pour ainſi dire, au poids du ſanctuaire toutes ſes paroles & toutes ſes démarches ; cet amour du ſilence & de la retraite, joint au zéle du ſalut des ames, qui l'en faiſoit ſortir ſans peine à la premiére occaſion ; cette modération & cette douceur, qui ſupprimoit abſolument en lui tout écart, toute vivacité, toute impatience ; mais ſurtout cette profonde humilité qui l'accompagnoit par tout, & qu'il avoit exprimée dans ces quatre vers :

Se mépriſer ſoi-même, & mépriſer le monde,
Ne mépriſer perſonne, & ſouffrir le mépris ;
Ce ſont les quatre effets d'une vertu ſans prix,
Qui ſur Dieu ſeulement toute ſa gloire fonde.

IX. On l'envoie à la Prêtriſe

Cette humilité parut principalement quand il fut queſtion de prendre l'Ordre de la Prê-

malgré les répugnances de ſon humilité.

triſe. Il avoit trente-quatre ou trente-cinq ans lorſque M. Singlin l'y envoya. M. de Saci réſiſta long-tems, repréſentant la ſublimité de cet état, telle qu'il l'avoit appriſe à l'école de M. de S. Ciran, & allégant ſon indignité perſonnelle. Comme M. Singlin tenoit ferme, il lui demanda du moins quelques délais; & ſur le refus que lui en fit encore le Directeur, il en appella à M. de Barcos, eſpérant avoir de celui-ci meilleure compoſition, parce qu'il connoiſſoit ſa grande réſerve ſur cet article. Il fut trompé cependant. M. de Barcos ayant tout examiné de part & d'autre, non ſeulement décida qu'il falloit qu'il ſe ſoumît, mais il ne voulut pas même entendre à aucun délai. Jamais en effet vocation ne fut mieux marquée: jeuneſſe paſſée dans la plus parfaite innocence: tous les talens du cœur & de l'eſprit réunis: une vertu éprouvée par des années entiéres paſſées dans l'exercice de chacun des différens Ordres qui précédent la Prêtriſe; & de plus, la circonſtance tout-à-fait conforme à l'eſprit des ſaints Canons, de la deſtination du nouveau Prêtre pour un miniſtére qui l'attendoit. Car M. Singlin l'envoyoit à la Prêtriſe ſpécialement pour deſſervir la Maiſon de P. R. tant par rapport aux Religieuſes, que par rapport aux Solitaires, comme nous le verrons. Ce fut en 1648 au mois de Décembre, que M. de Saci fut ordonné Prêtre. Le même eſprit d'humilité qui l'avoit arrêté pour l'Ordination, le retint pour la célébration de ſa premiére Meſſe. Il ne la dit qu'au bout de quarante jours qu'il paſſa dans un recueillement & une ferveur toute nouvelle, pour ſe diſpoſer à une auſſi grande action.

Digitized by Google

X. Premiers ouvrages de M. de Saci : le Poëme de S. Proſper traduit, les Heures de P. R. & le Poëme ſur l'Euchariſtie.

Avant que d'aller plus loin, j'avertirai que dès 1646, il avoit déja compoſé un ouvrage qui eut, & qui a encore une grande réputation : c'eſt la traduction en françois, vers & proſe, du beau Poëme de S. Proſper contre les Ingrats, c'eſt-à-dire, contre les ennemis de la Grace. On a toujours admiré comment ce ſçavant diſciple de S. Auguſtin avoit ſçu exprimer en vers latins les dogmes de la Grace d'une maniére auſſi intelligible que ſublime : on n'admira pas moins comment M. de Saci avoit réuſſi à rendre l'ouvrage en vers françois, & à ſoutenir toute cette traduction d'un ſtile auſſi grand & auſſi élevé, & en même tems auſſi aiſé & auſſi coulant. Dès l'an 1650, on en étoit déja à la ſeconde édition de cette piéce. La même année il fit ces belles Heures communément appellées *Heures de P. R.* & connues ſous le nom de M. du Mont. On y trouve les Hymnes & les Proſes qu'on chante dans l'Egliſe, traduites en vers françois par M. de Saci. Elles étoient dédiées au Roi. On en a fait plus de trente éditions, malgré la cabale des Jéſuites qui ont employé pour anéantir le livre, tout ce qu'ils ont de puiſſance au dedans & au dehors du Royaume. Ils commencérent en 1651 à attaquer l'ouvrage. Ce fut le P. Labbe qui entra en lice. Il prétendoit que le Traducteur avoit ſupprimé en trois endroits des Hymnes la qualité de *Rédempteur de tous* donnée à J. C. dans le texte latin, & qu'ainſi le livre étoit dangereux, ayant été compoſé pour anéantir le dogme de la mort de J. C. pour tous les hommes. La réponſe étoit aiſée. Pour trois endroits où ce terme ne ſe trouve pas, il y en a cinq autres où il eſt employé d'une maniére encore plus

forte que dans le latin. C'eſt ce que prouve M. de Saci dans une *Lettre à un homme de qualité*, où il juſtifie les *Heures*. Il obſerve d'ailleurs que dans les trois endroits où le mot ſe trouve ſupprimé, ce n'eſt pas mauvaiſe intention de la part du Traducteur, mais impoſſibilité de la part des régles de la poëſie qui gênent extrêmement le Poëte, comme perſonne ne l'ignore. Enfin M. de Saci avoit compoſé tout jeune un Poëme conſidérable & excellent ſur l'auguſte Sacrement de nos Autels. Il n'a été imprimé qu'après ſa mort.

XI. Il eſt établi Confeſſeur de P. R.

A peine M. de Saci fut entré dans le Sacerdoce, que M. Singlin l'envoya à ſa deſtination, qui étoit de confeſſer & de conduire les Religieuſes & les Solitaires de P. R. Il ſe ſoumit avec ſimplicité & alla s'établir à *P. R.* des Champs en cette qualité de Confeſſeur. Il commença par les Solitaires : la plupart ſe rangérent volontiers aux ordres de M. Singlin qui leur avoit envoyé ce nouveau Directeur. Ni la jeuneſſe du nouveau Prêtre, ni l'eſtime de l'ancien Confeſſeur (M. Singlin) ne les arrêtérent point dans ce changement. Les raiſons que M. Singlin avoit eues pour le faire, étoient d'un côté l'humble ſentiment qu'il avoit de lui-même, & la perſuaſion où il étoit que M. de Saci feroit beaucoup mieux que lui ; & de l'autre, la prodigieuſe multiplicité d'affaires dont il étoit accablé, étant chargé de tout, & ayant à diriger toutes les Religieuſes de la maiſon de Paris, & tous les externes, hommes & femmes, qui ſe mettoient ſous ſa conduite. Cette derniére raiſon étoit déciſive. Cependant quelques-uns héſitérent & ne ſe rendirent pas ſur le champ. M. Fontaine s'accuſe dans ſes Mémoires d'avoir été du nom-

Digitized by Google

bre. Mais le plus difficile à réduire fut M. le Maître. Il ne pouvoit ſe réſoudre à faire l'ouverture de ſon intérieur & à donner ſa confiance à un frere cadet, dont il avoit même dirigé les études & revu les ouvrages : outre que la diverſité des caractéres diamétralement oppoſés l'en éloignoit encore davantage. Car autant M. le Maître étoit actif, ardent, tout de feu, autant ſon frere M. de Saci étoit grave, poſé, d'un froid à glacer ceux qui l'approchoient. Ce qui donnoit lieu de craindre au premier, qu'étant intimidé par cet extérieur de froideur, il ne pût pas profiter ſous lui, ou même qu'il ne trouvât en lui une ſévérité qui le décourageroit.

Nous avons vu ailleurs que M. Singlin prit patience, ne voulant point violenter perſonne, & qu'à la fin il réuſſit à gagner M. le Maître, qui fit comme les autres & prit M. ſon frere pour Directeur. Cela ſe fit de bonne grace : & on ne vit jamais d'union pareille entre deux freres, ni de ſoumiſſion plus grande de pénitent à confeſſeur. M. le Maître ſe trouva même ſi changé à cet égard, qu'il s'en étonnoit lui-même : & dans les tranſports de joie qu'il en reſſentit, il compoſa un petit ouvrage tout tiré de S. Chryſoſtôme, qu'il intitula *le Portrait de l'amitié chrétienne & ſpirituelle*, & qu'il envoya à ſon frere devenu ſon pere ſpirituel. M. de Saci étant ainſi chargé de la conſcience de tous les Solitaires qui étoient avant lui dans la maiſon, vit augmenter ſa charge dans la ſuite par les nouveaux qui arrivérent, parmi leſquels je nommerai pour l'honneur du Directeur, les Paſcal, les d'Andilli, & deux illuſtres Dames, la Princeſſe de Longueville & Mademoiſelle

de Vertus. Il confeſſoit auſſi les Religieuſes de la maiſon des Champs, comme je l'ai dit : & ſa vertueuſe mere qui étoit devenue Religieuſe, voulut auſſi être ſa pénitente, & lui fit même commencer par elle l'exercice de ſon miniſtére. Il le continua depuis 1650 qu'il l'avoit commencé juſqu'en 1661, que la perſécution générale l'obligea de s'écarter. Il le reprit en 1669 à la paix de l'Egliſe juſqu'en 1679 qu'il fut contraint de ſe retirer pour la derniére fois. Ce que nous avons vu juſqu'ici de ſa conduite édifiante, montre combien il étoit digne de cette ſainte fonction : ce que nous allons voir préſentement de ſa maniére de conduire, montrera combien il étoit capable d'y réuſſir.

XII. Eſprit de modération & de ſageſſe dans M. de Saci pour la conduite des ames.

Je commence par cette modération & cette gravité que la nature lui avoit donnée en partage, qui devint vertu chez lui dans ſa jeuneſſe, & qui fut dans le miniſtere ſon don ſingulier. Nous l'entendrons s'expliquer lui-même à ce ſujet. » Il eſt très-important, diſoit-il, » quand on eſt engagé à conduire les ames, » de garder ce froid, & de demeurer ferme » dans cette modération ; quand même les » hommes qui n'en pénétrent pas les cauſes, » en prendroient ſujet de plainte. . . . Quand » on s'adreſſe à ces perſonnes qui font paroî- » tre au dehors tant de chaleur & de charité, » ils témoignent auſſitôt aux ames une cor- » dialité qui gagne le cœur : ils diſent mille » choſes avec feu qui touchent les ames au » moment qu'ils les diſent. Ainſi on paroît » touché ſur l'heure : mais ces mouvemens » paſſent bien vîte avec ce qui les avoit ex- » cités : au lieu qu'il eſt plus de la prudence, » quand on vient à nous, que nous diſpa-

Digitized by Google

» roiſſions en quelque ſorte, afin de n'être » occupés qu'à voir ce que l'eſprit de Dieu » fait dans ceux qui nous parlent, & de con- » noître quelle eſt leur véritable diſpoſition, » pour juger ſainement d'eux par le fond de » leur cœur, & non par de petites chaleurs » que nous-mêmes aurions fait naître par des » maniéres vives & des diſcours engageans. » Il avoit encore une autre raiſon de parler & d'agir ainſi : » Si Dieu, dit-il, promet ſon » eſprit à ceux qui paroiſſent devant les Ju- » ges, s'il les aſſure que lui-même leur don- » nera ce qu'ils doivent répondre; parce que » ce ne ſont pas eux qui parlent, mais l'eſprit » de Dieu qui parle en eux : ne doit-on pas » eſpérer que lorſqu'on tient ſa place pour par- » ler aux perſonnes que lui-même nous adreſ- » ſe, il nous mettra dans la bouche ce que » nous leur devons dire, pourvu que nous ne » le prévenions pas par notre activité trop » humaine, & que nous tenions toujours no- » tre cœur tranquille pour l'écouter ?

Cette ſainte diſpoſition en produiſoit en lui deux autres également importantes pour le ſuc- cès du miniſtere ; ſavoir, une vie de priére pour attirer la bénédiction du Seigneur, & une pa- tience admirable pour ſupporter le délai des ames. Quant à la priére, on peut dire qu'elle n'étoit point interrompue : car on ne le voyoit jamais qu'à l'Egliſe ou dans ſa chambre, hors le tems qu'il donnoit au ſervice des ames. Il ne confeſſoit jamais perſonne, qu'il ne com- mençât par prier. Pour la patience, elle étoit à l'épreuve de tout. Il ne ſe laſſoit point d'at- tendre les momens de Dieu : il uſoit toujours d'une grande douceur, & vouloit qu'on ſup- portât les gens juſqu'au bout avec leurs défauts.

C'eſt ainſi qu'il avoit agi par le paſſé à l'égard de Meſſieurs ſes deux jeunes freres Saint-Elme & Valmont, dont le peu d'avancement impatientoit M. le Maître leur frere aîné, & qui trouvoient toujours du ſupport dans M. de Saci. Il les recevoit avec bonté, écoutoit leurs plaintes, rabbattoit les coups, leur donnoit la liberté de demeurer où ils voudroient, à Paris ou aux Champs : ſans manquer cependant à les exhorter & à les animer au bien : en quoi il a réuſſi à la fin, comme nous l'avons vu. Ce fut encore en conſidération de ce caractere ſingulier de patience & de douceur, que M. de S. Ciran dix ans auparavant l'avoit chargé de ſon couſin M. de Luzanci, un des fils de M. d'Andilli. Ce jeune Gentilhomme ayant été touché de Dieu, & étant ſorti du ſervice pour travailler à ſa converſion, étoit allé à P. R. des Champs auprès de ſes deux couſins M. le Maître & M. de Séricourt. Mais la vie que menoient ces Meſſieurs, l'effraya ſi fort, qu'on vit bien qu'il falloit le placer ailleurs : on penſa à lui faire apprendre le latin auprès de quelqu'un pour l'occuper dans ſa retraite. M. de S. Ciran jetta les yeux ſur M. de Saci pour lui rendre ce ſervice. Il l'accepta de bon cœur, & ſe donna bien de la peine auprès de ce jeune homme qui n'avoit aucune ouverture pour les ſciences : & il ne ceſſa, que quand une nouvelle ferveur s'étant emparée de M. de Luzanci, il retourna à P. R. & ſe livra conſtamment pour cette fois à la retraite & à la pénitence : ce qu'il a continué toute ſa vie, auſſi bien que d'avoir M. de Saci pour ſon Confeſſeur.

XIII. Choſe unique qu'il ſe

M. de Saci avoit encore deux autres excellentes qualités pour le miniſtere dont il étoit chargé : l'une étoit un diſcernement exquis pour

juger des véritables marques d'une ſolide piété ; & l'autre, un zéle toujours prêt à ſervir les ames qu'il conduiſoit. Son eſprit de diſcernement eſt fort bien peint dans ces paroles d'un de ſes pénitens, M. du Foſſé. » Il n'y » avoit, dit-il, rien de plus ſage que la ma- » niére dont il conduiſoit ceux dont il pre- » noit ſoin.... Il s'arrêtoit peu aux effets or- » dinaires de l'infirmité humaine : mais il ten- » doit principalement à ſéparer le cœur de » l'homme du monde & de ſoi-même, à l'at- » tacher à Dieu, & à établir ceux qui ſe ſou- » mettoient à ſa conduite dans une certaine » égalité de vie toujours uniforme, & éloi- » gnée de tous les mouvemens inégaux du ca- » price de l'homme. Il eſtimoit plus cette ſorte » de vie toujours égale & toujours ſoumiſe à » la régle que l'on s'étoit preſcrite, qu'une » autre plus auſtere en apparence & plus agréa- » ble à l'humeur capricieuſe de celui qui cher- » che à ſortir en quelque ſorte de la régle ſous » prétexte d'une plus grande pénitence ; & qui » trouve auſſi dans une eſpéce de raffinement » de ſa propre volonté, de quoi ſe dédomma- » ger des auſtérités qu'il pratique plus que » les autres. » Son zéle pour ſe livrer tout entier & à toute heure au ſervice de ſes freres alloit au-delà de ce qu'on peut dire. On en étoit d'autant plus édifié, que l'on ſavoit quel étoit ſon attrait pour le ſilence & le repos de la ſolitude. Il n'étoit queſtion d'aucune viſite ni active ni paſſive. Dès qu'il ſavoit quelque étranger à la maiſon, il tiroit la clef de ſa porte. Souvent avant que de ſortir de ſa chambre pour aller à l'Egliſe, il envoyoit voir s'il n'y avoit perſonne qu'il pût rencontrer dans la cour : & on rioit quelquefois des petites adreſ-

propoſoit dans la conduite des ames.

Digitized by Google

ſes qu'employoient les gens du dehors pour le ſurprendre en paſſant, auſſi bien que des innocens artifices qu'il imaginoit lui-même pour n'être pas ſurpris. Outre ſon profit ſpirituel, il trouvoit encore un autre avantage particulier dans cette ſéqueſtration entiére du monde : c'étoit d'être à l'abri de tous les eſpions qui venoient de tems en tems à P. R. comme je l'ai dit ailleurs, & qui cherchoient à voir & à entendre bien des choſes, pour avancer leur fortune aux dépens des gens de bien. Car la ſimplicité de la colombe n'étoit pas chez lui ſans la prudence du ſerpent.

XIV. Son amour pour la retraite, joint à une grande activité pour le ſervice du prochain.

Cependant cet homme ſi ſolitaire avoit toujours ſa porte ouverte à ceux qui avoient beſoin de lui pour leur bien ſpirituel. Dans quelqu'occupation qu'il fût, il quittoit ſur le champ pour parler aux perſonnes, & jamais il n'a témoigné avoir la plus petite peine de ce qu'on le détournoit. Il avoit ſur-tout un grand ſoin de viſiter les malades. Y en ayant beaucoup pendant pluſieurs automnes, il s'y livroit tout entier; & alors on étoit étonné de rencontrer par-tout cet homme qui ne ſortoit jamais. Pendant un hiver qui fut très-rude, il alloit tous les matins à Vaumurier, château de M. de Luines conſidérablement éloigné de la maiſon, pour y viſiter un malade : il partoit dès quatre heures du matin, & n'étoit arrêté ni par les ténébres de la nuit, ni par la rigueur du tems. Dans les maladies qui ſe gagnent aiſément, il étoit très-aſſidu auprès des malades, & encourageoit les autres à faire de même, diſpoſé à ſacrifier ſa vie pour le ſervice du prochain. Auſſi fit-il un petit écrit tiré des ſaints Peres, où il montroit que la mort qui arriveroit pour avoir aſſiſté des malades

Digitized by Google

& gagné leur mal, égaloit celle des Martyrs. Si M. de Saci avoit tant de zéle pour les ames qu'il conduiſoit, ce n'étoit pas qu'il eût aucune attache pour la direction, comme il arrive ſouvent à des Eccléſiaſtiques d'ailleurs vertueux, qui inſenſiblement y prennent goût & s'en font une habitude. Il en a toujours été ſi détaché, qu'il diſoit ſouvent qu'il ſouhaitoit que les perſonnes qui s'adreſſoient à lui, fuſſent bientôt en état de ſe paſſer de lui : à quoi il appliquoit la parole de J. C. à ſes Apôtres : *Il vous eſt expédient que je m'en aille.* Il ajoutoit, que ſouvent les hommes de Dieu agiſſent mieux dans leur abſence ſur les ames qu'ils ont conduites, & qu'ils ont tirées de l'enfance de la grace & miſes en état de marcher toutes ſeules.

XV. Sa ſageſſe dans le gouvernement extérieur de la Maiſon.

Le même eſprit qui le conduiſoit dans le for intérieur de la direction des ames, le dirigeoit dans le for extérieur du gouvernement de la ſociété des Solitaires : gravité, modération, douceur, piété, patience. Le commencement de ſa geſtion concourut avec les guerres de Paris. Nous avons vu ce qui ſe fit alors à P. R. des Champs, & comment tous les Solitaires étant deſcendus en bas, ſe mirent en état de défenſe contre les partis qui battoient la campagne. M. de Saci au milieu de tous ces mouvemens militaires & de ce cliquetis d'armes, n'étoit guéres à ſa place. Il gémiſſoit en ſecret ſur les déſaſtres de la guerre, & ſur la diſſipation où une telle conjoncture jettoit néceſſairement les ſerviteurs de Dieu. Mais au dehors il conſerva toujours ſon ſang froid & ſa tranquillité. Il n'interrompit aucun de ſes exercices : il diſoit la Meſſe aux ſoldats tous les jours avec une piété touchante : il étoit

ſouvent en priére dans la Chapelle de Vaumurier le long de la journée, & invitoit par ſes exemples ces Solitaires devenus ſoldats à faire de même. Il leur avoit donné un réglement de vie pour la journée, afin que le ſpirituel ne ſouffrît point de tout le tumulte de cette petite guerre. Nous avons encore rapporté plus haut la controverſe qui s'éleva entre tous ces nouveaux guerriers, & qui affligea ſi fort le cœur chrétien de M. de Saci; ſavoir, s'il ſeroit permis de tirer ſur l'ennemi & de tuer dans l'occaſion. Nous y avons vu avec quelle fermeté M. de Saci s'oppoſa à ceux qui prétendoient la choſe permiſe dans la conjoncture préſente, & comment le ſage Directeur amena doucement toute la compagnie à des ſentimens plus conformes à l'eſprit pacifique de *l'Evangile*.

Ce ne fut pas là l'unique diſpute qui troubla un peu la tranquillité de ce Déſert, & qui fournit matiére à la patience de M. de Saci, auſſi bien qu'à ſa prudente ſageſſe. Nous avons rapporté de même ce qui concerne la diſpute ſur le choix des Médecins, auſſi bien que ces petites conteſtations philoſophiques au ſujet de la nouvelle Phyſique de Deſcartes. M. de Saci eut toujours le bonheur de pacifier tout & de calmer peu à peu les eſprits échauffés. Il en fut de même des petits différends qui ſe rencontrérent quelquefois entre les particuliers. Car tout, juſqu'aux moindres choſes, étoit porté à ſon tribunal: c'étoit un autre Moïſe dans le déſert. Auſſi vouloit-il que tout le monde eût la liberté de lui parler à toute heure. Il écoutoit tout, il examinoit tout; & quand il voyoit enfin de quel côté étoit la raiſon & la juſtice, il trouvoit mille ingénieuſes reſ-

ſources pour terminer tout avec la ſatisfaction mutuelle des parties. Cette confiance générale que tout le monde avoit en lui, étoit produite en partie par ſon humeur extrêmement facile dans le commerce ordinaire de la vie. Il ſavoit proportionner ſes entretiens à tous ceux à qui il parloit. S'il étoit avec un Jardinier, la converſation étoit ſur le jardinage. S'il voyoit le Chirurgien ou le Médecin, il parloit chirurgie ou médecine. Etoit-il avec M. Champagne, il s'entretenoit avec lui de peinture : & quand M. Paſcal arriva à P. R. tout plein de ſes recherches & de ſes hautes ſciences, il le mit ſur ce chapitre, & lui fit dire une partie de ce qu'il penſoit & de ce qu'il ſavoit touchant la Religion & la Philoſophie ; nous l'avons vu en détail dans la vie de M. Paſcal. On ſçait que rien n'eſt plus propre à ſe concilier les bonnes graces du genre humain, que de parler aux gens, ou de leur donner occaſion de parler eux-mêmes de ce qui leur fait plaiſir : en les mettant ainſi à leur aiſe pour la converſation, on ſe fait aimer d'eux.

Il n'étoit point cependant flatteur : il diſoit librement ſa penſée : il deſapprouvoit ce qu'il ne croyoit pas juſte, & en donnoit toujours les raiſons : mais il uſoit de tant d'adreſſe, que ceux qu'il contrediſoit ne pouvoient pas s'en choquer : en ſorte que ſa grande politeſſe s'accordoit parfaitement avec une exacte ſincérité ; & c'étoit cette ſincérité-là même qui ſervoit autant que ſes maniéres douces à lui aſſurer la confiance de tout le monde. M. Paſcal en eſt un exemple ; car quand il eut entendu M. Paſcal dans le long entretien dont j'ai parlé,

il lui témoigna franchement, que tout ce qu'il lui avoit dit d'après Epictète & d'autres grands esprits, étoit vraiment beau ; que cependant lui en lisant S. Augustin y avoit trouvé tout cela ; avec cette différence qu'il avoit lu S. Augustin sans danger, ce qui n'est pas de même pour la lecture des autres Auteurs. Or ce peu de cas qu'il sembloit faire des Auteurs & des pensées qui faisoient l'admiration de M. Pascal, ne révolta point celui-ci : & dès ce moment-là même il se mit sous la conduite de M. de Saci avec une entiére docilité.

XVI. Traduction du Nouveau Testament connu sous le nom de Nouveau Testament *de Mons*.

J'ai dit dans la vie de M. Pascal que la traduction du nouveau Testament, appellée la traduction de *Mons*, fut entrepriſe en 1654 à peu près ; que c'étoit à Vaumurier que se tenoient les conférences à ce sujet ; & que c'étoit M. de Saci proprement qui la composoit : qu'il la refit trois fois, parce que la premiére fois le stile parut trop recherché ; la seconde fois au contraire il parut trop simple : mais que lorsque la troisiéme façon fut faite, M. Pascal lui conseilla de laisser dormir son ouvrage, & de remettre à le revoir, quand après un tems considérable les premiéres idées seroient effacées. Il semble que le délai fut long, & qu'il alla jusqu'en 1666 : car lorsqu'on arrêta M. de Saci en cette année, & qu'on le mena à la Bastille, il venoit de finir la Préface de l'ouvrage ; & on la lui trouva dans sa poche. Nous parlerons dans la suite de sa traduction de l'ancien Testament, qu'il composa dans la prison, aussi bien que de son grand commentaire sur la Bible, qui fut l'ouvrage de la fin de sa vie, lorsqu'il étoit retiré à Pomponne, ayant été obligé de quitter P. R. en 1679.

Digitized by Google

La tranquillité d'ame que nous avons vue dans M. de Saci, ſoit dans l'exercice de ſon miniſtere pour la direction, ſoit dans le gouvernement de la ſociété des Solitaires, fut la même au milieu des troubles de P. R. en 1660 & dans toutes les triſtes révolutions de ce Monaſtere. La maiſon avoit eu une premiére ſecouſſe en 1656. Les Solitaires avoient été obligés de ſe retirer, & les petites Ecoles avoient été diſperſées. Il ne reſta au dehors de P. R. que le Médecin, le Chapelain, & le Confeſſeur, qui étoit M. de Saci. Ce ſaint Prêtre continua ſa fonction auprès des Religieuſes ſans aucune inquiétude, attendant en paix la fin de l'orage, qui par un ordre ſecret de la Providence ne fut pas pour cette fois de longue durée. Mais en 1660 la tempête recommença plus ſérieuſement & eut de grandes ſuites. Les approches cauſérent de grandes allarmes parmi tous ces pieux Solitaires. Ils étoient conſternés des maux qui les menaçoient & des fâcheuſes nouvelles qui arrivoient tous les jours. M. de Saci ſeul au milieu de cette troupe affligée gardoit une égalité d'ame admirable; & s'il éprouvoit, ou du moins s'il paroiſſoit avoir quelqu'inquiétude, ce n'étoit que de voir les autres inquiets. Sa tranquillité alloit juſqu'à n'être pas même ni empreſſé ni envieux de ſavoir ce qui ſe paſſoit de ces affaires-là à Paris, ni de quelle maniére procédoient ceux qui étoient les promoteurs de toutes les vexations. Si on lui en parloit, il écoutoit ſans rien répondre, & ne diſoit rien aux autres de ce qu'il avoit appris. Le trait de défintéreſſement qui parut alors en lui, montre encore mieux que tout le reſte, combien ſon ame étoit ſans trouble & ſans

XVII. Tranquillité & égalité d'ame de M. de Saci dans les tems fâcheux.

Digitized by Google

ſollicitude. Les Religieuſes de P.R. voulurent rembourſer pluſieurs Meſſieurs qui leur avoient cédé tout leur bien ſous la condition d'une ſimple penſion viagere. Elles crurent qu'il n'étoit pas juſte que pour avoir voulu leur faire du bien, ils fuſſent réduits à n'avoir rien ; comme cela étoit à craindre de la mauvaiſe volonté de ceux qui alloient avoir le maniment du temporel de la Maiſon. M. Arnauld, M. Nicole & M. de Saci étoient du nombre. Celui-ci n'approuvoit point la choſe. Cependant ne pouvant point empêcher le rembourſement ; il ne voulut jamais placer ſon fond, comme firent les autres, ſur l'Iſle de Nord-Strand, dont on devoit retirer un denier beaucoup plus fort. Il diſoit que l'argent qu'il avoit à placer, étoit un argent conſacré à Dieu par le don qu'il en avoit fait autrefois aux Religieuſes, & qu'ainſi le changeant de place, il devoit le mettre dans un lieu où il ſeroit encore conſacré à Dieu : que d'ailleurs il ne convenoit pas à des gens tels qu'ils étoient, de chercher à devenir plus riches. Ainſi il ſe propoſa de porter ſon fonds à l'Hôpital des Incurables. Il voulut même réduire ſa rente de douze cent livres que l'Hôpital lui offroit, à mille livres ſeulement, pour que la moitié fût reverſible en cas de mort à ſon cher ami M. Fontaine. Mais celui-ci qui en eut vent, alla chez le Notaire & s'oppoſa abſolument à cet article, ne voulant pas qu'un homme du mérite de M. de Saci fût incommodé pour lui : ainſi la clauſe n'eut pas lieu.

M. de Saci qui étoit parmi les Solitaires de P. R. comme un Paſteur au milieu de ſon troupeau, s'efforçoit de communiquer à tous ces Meſſieurs la tranquillité d'ame qu'il con-

ſervoit en lui-même. Il avoit une vraie peine de voir ces bons chrétiens dans un trouble & dans des allarmes continuelles, quoique l'objet en fût très-louable, qui étoit la deſtruction de tout le ſpirituel de cette ſainte Maiſon. » Il leur repréſentoit que c'étoit man-» quer de foi & de ſoumiſſion à la Divine » Providence ; que dans ce tems d'obſcurité & » d'incertitude, Dieu veut qu'on s'humilie » ſous ſa main puiſſante, qui envoie ces tem-» pêtes pour nous réveiller de la pareſſe & » du faux repos qui accompagne ſouvent l'é-» tat de proſpérité ; qu'au lieu de s'emporter à » murmurer contre les auteurs du mal & d'en » dire trop ouvertement ce qu'on en penſe, » il valoit mieux prier pour ſe préparer à la » tentation, ſi les choſes empiroient. C'eſt » ainſi que le Capitaine endoctrinoit ſon » monde ; & pour ne pas perdre ſes peines, » il prit à la fin le ton ſérieux, & déclara » qu'on le bleſſeroit beaucoup, ſi à l'avenir » on manquoit le moins du monde au reſpect » qui étoit du aux perſonnes même dont on » ſe plaignoit. » Il fit plus : afin de faire changer en priéres tous ces diſcours de plaintes & d'animoſité, il établit que tous les jours le Pſeautier entier ſeroit récité, partagé en pluſieurs parties, & diſtribué à tous les Solitaires, pour dire chacun ſa part.

XVIII. Sa conduite à la mort de ſa mere & de ſes deux freres

Ce qu'étoit M. de Saci dans les malheurs & les afflictions publiques, il l'étoit dans les épreuves particuliéres & perſonnelles. Il en avoit eu une grande peu de tems auparavant dans la mort de ſon aimable & reſpectable frere M. le Maître, que Dieu appella à lui en 1659. La nature dut beaucoup ſouffrir après l'union de cœur qui avoit été entre les

deux freres, telle qu'on n'en trouve guére de pareille. Cependant il ne montra rien de foible en cette rencontre, & il ne ſortoit point de ſa gravité & de ſon caractére de modération. Il fit lui-même la cérémonie des obſéques, marchant gravement au milieu du monde qui fondoit en larmes, & il mit le corps en terre ſans en verſer aucune. La même choſe étoit arrivée dix ans auparavant, lorſqu'il enterra ſon vertueux frere M. Séricourt, & peu de tems après ſa très-ſainte mere Religieuſe de la Maiſon. Ce n'étoit point aſſurément inſenſibilité, mais c'eſt que ſa piété ſavoit commander à la nature, pour l'honneur du Sacerdoce dont il étoit revêtu: car après s'être montré Prêtre dans la cérémonie publique, il ſe montroit fils & frere dans le particulier; & lorſqu'il étoit retiré dans ſa chambre après les funérailles, il donnoit un libre cours à ſes larmes.

XIX. M. de Saci eſt obligé de ſe cacher en 1661.

Le tonnerre qui grondoit ſur P. R. ayant enfin éclaté par l'expulſion des Penſionnaires, des Poſtulantes & des Novices de la Maiſon de Paris, les Solitaires virent bien qu'on ne les ſouffriroit pas à la Maiſon des Champs. Ainſi ils ſe retirérent tous & ſe diſperſérent chacun de ſon côté. M. Singlin étoit le Confeſſeur du Monaſtére de Paris, comme M. de Saci l'étoit des Champs. Ces deux Eccléſiaſtiques étoient encore plus obligés que les autres de pourvoir à leur ſûreté. Ils ſe cachérent l'un & l'autre à Paris dans le Fauxbourg Saint Marceau, chez Madame Vitart veuve très-chrétienne qui avoit été en 1638 l'hôteſſe de M. le Maître à la Ferté-Milon. M. du Mont Akakia & M. Fontaine s'enfermérent avec eux dans cette maiſon. C'étoit quatre perſonnes

ſonnes en tout. Les deux Directeurs continuérent à rendre ſervice aux ames, comme ils le pouvoient, du fond de leur retraite. M. de Saci ſe trouva bientôt doublement chargé : car M. Singlin mourut en 1664, & alors tout le poids de la direction tomba ſur M. de Saci : il fut obligé même, malgré les répugnances de ſon humilité & la crainte bien fondée des ſuites qui pouvoient être fâcheuſes, de ſe charger de la conduite de Madame de Longueville & de Mademoiſelle de Vertus au défaut de M. Singlin. On eut beaucoup de peine pour le réſoudre à ſe traveſtir, quand il falloit aller à l'Hôtel de Longueville. Il conſentit cependant à tout dans la vue de Dieu. Aux jours marqués pour l'entrevue, il venoit un caroſſe qui n'arrivoit pas juſqu'au logis du Directeur, mais qui demeuroit à une vingtaine de maiſons. Comme M. Singlin avoit mis la Princeſſe & ſon illuſtre compagne en bon train, il n'eut qu'à entretenir le bien commencé. Mais il ne les laiſſa pas s'endormir dans la voie de la piété. Il leur donna par écrit des avis généraux pour leur conduite, dont la baſe étoit l'obligation d'avancer toujours dans le chemin de la vertu, & de ne ſe pas contenter du dégré auquel on croit être parvenu. Il leur » diſoit qu'il ne ſuffiſoit pas d'être paſſé du » vice à la vertu : qu'il falloit encore paſſer » d'une bonne vie à une meilleure : qu'autrement on ſe relâcheroit bientôt, & que » ſans s'en appercevoir on tomberoit dans la » molleſſe d'une vie ſéculiere. Nous le retrouverons encore dans la ſuite, continuant toujours auprès de ces pieuſes Dames le même miniſtére.

M. de Saci outre ces petits voyages à l'Hôtel de Longueville faiſoit encore quelques autres ſorties pour des rendez-vous du même genre. Car rien ne pouvoit modérer ſon zéle pour le ſalut des ames. Il étoit obligé de prendre beaucoup de précaution, & il lui fallut pluſieurs fois changer de demeure. La derniére fut une maiſon reculée à l'extrémité du Fauxbourg S. Antoine vers le Trône. Il y demeuroit avec M. Fontaine & M. du Foſſé. Ces Meſſieurs croyoient être bien en ſûreté dans un quartier perdu, tel que celui-là: d'autant plus qu'ils ne recevoient aucune viſite chez eux. Ceux qui vouloient parler à M. de Saci, ſe rendoient dans la rue de Charonne chez un ami commun, nommé M. Petit; & M. de Saci y arrivoit par une rue très-détournée, & à travers pluſieurs jardins particuliers. Mais nulle prudence humaine ne peut tenir contre les deſſeins de Dieu ni arrêter l'exécution de ſes décrets.

XX. Il eſt arrêté au Fauxbourg S. Antoine & conduit chez un Commiſſaire.

La Police découvrit qu'il y avoit là quelques-uns de ceux qu'on cherchoit depuis longtems. La maiſon fut obſervée pendant quinze jours: l'eſpion qu'on avoit apoſté pour voir qui entroit & qui ſortoit, ne bougeoit du quartier. Il ſuivoit M. de Saci & les autres dès qu'ils faiſoient quelque ſortie. Deux d'entre eux reconduiſirent une fois M. de Tillemont qui étoit venu rendre viſite à M. de Saci: l'eſpion ſe mit derriere le caroſſe. Une autrefois ils paſſérent l'eau à la Salpétriere pour aller à S. Médard à l'entterrement de M. Guillebert: l'eſpion étoit avec eux dans le batteau. La grande ſimplicité de ces ſerviteurs de Dieu étoit cauſe qu'ils n'y prenoient pas garde, quoiqu'ils

n'ignoraſſent pas qu'ils étoient épiés. Ce qui fut cauſe que ces Meſſieurs ne furent pas arrêtés dès les premiers jours de leur découverte, c'eſt qu'on vouloit voir s'ils ne ſe trouveroient pas raſſemblés en plus grand nombre ; afin de faire une meilleure capture. On ſe laſſa enfin d'attendre, & le jour fut pris pour l'expédition. Le Lieutenant Civil qui en étoit chargé, voulut faire d'une pierre deux coups & inveſtir en même tems le logis de M. de Saci & celui de ce M. Petit, que j'ai nommé plus haut. Ce dernier lui échappa, ayant été averti à tems : il penſa auſſi manquer M. de Saci. Je ne répéterai point ici tout ce qui ſe paſſa dans l'attaque de la maiſon : je l'ai rapporté en détail dans la vie de M. du Foſſé, qui étoit du nombre de ceux qui demeuroient là & qui furent faits priſonniers. Mais je vais faire le récit de ce qui concerne M. de Saci perſonnellement.

M. de Saci n'étoit déja plus au logis quand le Lieutenant Civil accompagné de ſes Commiſſaires, de l'Officier Suiſſe & de ſa troupe, entra dans la maiſon. Mais l'eſpion vint avertir que M. de Saci n'étoit pas loin, qu'il marchoit actuellement dans la rue du Fauxbourg S. Antoine. Deux Commiſſaires ſe détachérent, & ſe mirent à la pourſuite de celui qu'on cherchoit. M. de Saci marchoit ayant M. Fontaine à côté de lui. Les deux Meſſieurs avoient vu les caroſſes arrêtés à la porte de l'Abbaye S. Antoine ; mais ils ne s'étoient douté de rien, & ainſi ils pourſuivoient leur chemin tranquillement. Les Deux Commiſſaires eſcortés de deux Archers les ſuivirent pas à pas juſqu'à la Baſtille. En paſſant le long de la Baſtille, M. Fontaine fit faire

réflexion à M. de Saci, que ceux qui étoient là-dedans n'étoient pas plaints autant qu'ils le méritoient, & qu'on s'accoutumoit facilement à les voir renfermés ſans leur porter aſſez de compaſſion : c'étoit au ſujet de M. Savreux qu'il parloit ainſi. Ce Libraire étoit alors priſonnier à la Baſtille. Mais M. Fontaine ne ſavoit pas combien la réflexion alloit devenir intéreſſante pour lui. Car dans le moment même qu'il s'attendriſſoit ainſi ſur les Baſtillés, un des deux Commiſſaires s'avance & les arrête de la part du Roi. Il les conduiſit chez un autre Commiſſaire proche S. Paul. M. de Saci un peu inquiet pour quelques papiers qu'il avoit ſur lui, les tira doucement de ſa poche & les fit couler dans ſon haut-de-chauſſe. Les Commiſſaires s'en étoient apperçus : ainſi la premiére choſe qu'ils firent dans la maiſon de leur confrere, fut de faire aſſeoir M. de Saci, & de lui dénouer les cordons de ſon caleçon pour faire tomber les papiers qu'il y avoit mis. Ils ouvrirent ces papiers qui étoient des lettres de conſcience, s'en divertirent autant qu'ils voulurent & les portérent dans la ſuite chez M. le Chancelier. Ce grave Magiſtrat leur fit les reproches que méritoit leur procédé, & dit qu'il ne toucheroit point à ces papiers, qu'il falloit les remettre à M. l'Archevêque.

On fit monter M. de Saci dans une chambre haute avec un homme qui le gardoit à vue. Sa plus grande peine étoit de ce qu'il avoit manqué ce jour-là de prendre ſur lui ſon Nouveau Teſtament. Car il diſoit ſouvent, » Qu'on faſſe de moi ce qu'on voudra : » quelque part qu'on me mette, pourvu que » j'aie avec moi mon S. Paul, je ne crains rien. »

Digitized by Google

Pour M. Fontaine, on le retint en bas dans la ſalle, où l'épouſe du Commiſſaire, qui étoit une jeune femme, cherchoit à l'égayer en chantant les plus beaux airs qu'elle ſçavoit, & en tâchant de lier converſation avec lui. Elle lui offrit même à déjeûner : mais il l'en remercia, & le garde qui le veilloit en profita à ſon refus. Ils furent ainſi gardés dans cette maiſon depuis ſept heures du matin juſqu'à midi. M. le Lieutenant Civil qui avoit fait ſes opérations à la maiſon du Fauxbourg durant la matinée, envoya un caroſſe à midi chez le Commiſſaire voiſin de S. Paul. Les deux Commiſſaires qui avoient dépoſé ces deux Meſſieurs chez leur confrere, étoient dans le caroſſe : un Exempt & deux Archers les accompagnoient. Ils firent monter dans la voiture M. de Saci & M. Fontaine, & les remenérent au Fauxbourg. Ils furent fort étonnés de trouver leur logis métamorphoſé en une place d'armes. La rue, les cours, les jardins, les eſcaliers, étoient tout garnis de Suiſſes. M. de Saci paſſa à travers ces gens de guerre rangés en haie & fut conduit devant le Lieutenant Civil.

XXI. Interrogatoire de M. de Saci & de M. Fontaine par le Lieutenant Civil.

Ce Magiſtrat tira de ſa poche un papier, & dit à M. de Saci qu'il y avoit deux chefs pour leſquels il étoit venu en viſite chez lui : l'un, qu'il y avoit une Imprimerie dans ſon logis ; l'autre, qu'il s'y tenoit des aſſemblées qui ſentoient la cabale. M. de Saci répondit que ſur le premier chef, la viſite que les Archers avoient faite ſans doute depuis le grenier juſqu'à la cave, le diſpenſoit de rien dire ; qu'il étoit bien aſſuré qu'ils n'avoient trouvé nulle trace d'Imprimerie : que quant au ſecond chef, il étoit ſi peu vrai qu'il ſe tînt chez lui

des assemblées, que ses meilleurs amis même ne sçavoient pas où il logeoit. Le Lieutenant Civil passa aussi-tôt aux papiers & aux lettres qu'on avoit trouvées dans sa chambre, ou qu'on avoit prises sur lui. Il y avoit des lettres dont l'adresse étoit à M. de Gournai, d'autres à M. de l'Eau, d'autres à M. de Saci. Qui est M. de Gournai, dit le Lieutenant Civil? C'est moi, répondit M. de Saci. Et M. de l'Eau? C'est moi, répliqua-t'il. Et M. de Saci? C'est moi. Cela sent bien la cabale, dit le Magistrat. Non, Monsieur, répondit le saint Prêtre; cela sent la précaution; & l'état où je suis, montre qu'elle n'a pas été assez grande. Ensuite le Juge lui demanda le nom des personnes de qui étoient les lettres. M. de Saci lui répondit qu'il n'avoit qu'à voir s'il y avoit quelque chose dans ces lettres qui fût contre l'Eglise ou contre l'Etat; qu'alors il lui nommeroit les personnes: mais qu'autrement il ne pouvoit pas le faire en conscience; qu'étant Confesseur, il devoit un secret inviolable à ceux qui le consultoient sur leur intérieur. Le Magistrat ne fut pas trop satisfait: il fallut bien cependant qu'il s'en contentât.

M. Fontaine vint à son tour & parut devant le Magistrat. Interrogé s'il y avoit longtems qu'il connoissoit M. de Saci, il répondit qu'il y avoit plus de trente ans. Comme il avoit dans la pensée alors de ne point rougir de connoître M. de Saci, ce mot lui échappa faute de réflexion; car cela n'étoit pas vrai. On lui demanda ensuite où il alloit, lorsqu'il avoit été arrêté; il répondit qu'il alloit à la Messe à S. Paul. Bon, dit le Juge; l'autre a dit S. Gervais: comme si cette petite diversité eût été une chose bien importante. Comme M. Fon-

taine avoit un air gai & libre, le Lieutenant Civil voulut l'intimider, & lui dit d'un ton ſévére : » Sçavez-vous bien que je ſuis votre » Juge ? Oui, Monſieur, dit-il, je le ſçais ; » & c'eſt pour cela que je ne crains rien, ne » me ſentant point coupable & vous connoiſ- » ſant, Monſieur, pour un homme équita- » ble. » Comme il étoit déja trois heures, le Magiſtrat ſe retira pour aller dîner à l'Abbaye S. Antoine. Toute la troupe dîna comme elle put. Ils prenoient tout ce qu'ils trouvoient dans la cuiſine & à la cave. On ſervit aux Meſſieurs de la maiſon un potage dont ils mangérent peu : la ſcene qui ſe paſſoit leur avoit ôté l'appétit. Cependant les amis de ces Meſſieurs ſe remuoient pour leur rendre ſervice. Madame de Pomponne alla voir le Lieutenant Civil chez lui dès le ſoir, pour lui parler de M. de Saci, & lui faire connoître qui il étoit. Le lendemain il revint à la maiſon & ſe montra tout autre, faiſant beaucoup de politeſſes à tout le monde. Il trouva dans le coffre de M. Fontaine quatre vers que M. Fontaine avoit copiés pour M. de Pontis. Ils étoient ſur un beau vélin, écrits en lettres d'or. Il eſt à propos de les rapporter pour une petite aventure à laquelle ils donnérent occaſion.

Loin de la Cour & de la guerre,
J'apprens à mourir en ces lieux :
Qui ne meurt long-tems ſur la terre,
Ne vivra jamais dans les Cieux.

La premiére lettre étoit reſtée en blanc, parce qu'elle devoit être peinte en mignature ; enſorte qu'on liſoit ... *oin de la Cour.* Le Magiſtrat ardent à tout ſaiſir, crut que la lettre

qui manquoit étoit un F & qu'on avoit voulu mettre, *Foin de la Cour.* Mais quand il eut demandé ce qu'on avoit prétendu mettre, il avoua qu'il s'étoit mépris.

XXII. M. de Saci eſt conduit à la Baſtille avec ſes Compagnons.

La maiſon demeura quatorze jours avec ſes habitans bien gardée d'une bonne garniſon. Le procès-verbal du Lieutenant Civil qui avoit été porté en Cour, n'étoit point du tout à la charge de ces Meſſieurs, & les Miniſtres étoient bien tentés de ne pas paſſer outre : mais le Pere Annat ſollicita le Roi ſi inſtamment de ne pas laiſſer échapper cette petite poignée de Janſéniſtes, qu'ils furent enfin enlevés & conduits en priſon. Pendant les quinze jours de garniſon, ces Meſſieurs n'eurent qu'à ſe louer des Soldats, qui leur témoignérent plus d'humanité & d'égards que les gens de robe. Ces Gardes leur laiſſoient aſſez de liberté pour s'entretenir & manger enſemble : ils ſe tenoient toujours aſſez loin d'eux pour ne pas les gêner. M. de Saci reçut même quelques billets de dehors, un entre autres de la Mere Angélique de S. Jean, qui lui repréſentoit avec une vigueur Evangélique & le bonheur & la néceſſité de ſouffrir, lui rappellant ce mot de Jeſus-Chriſt quand il tomba entre les mains des Juifs, *Quomodo implebuntur ſcripturæ?* Comment *les Ecritures ſeroient-elles accomplies ſi cela n'arrivoit pas ?* Au bout de quinze jours donc ces Meſſieurs virent entrer dans la cour de la maiſon, après le dîner, trois caroſſes remplis de Commiſſaires & d'Exempts. Ils virent bien qu'il falloit ſe réſoudre à partir. On fit monter M. de Saci ſeul dans le premier caroſſe : on mit les autres deux à deux dans les ſuivans, & on prit le chemin de la Baſtille. Quand ils arrivérent, ils remarquérent dans

Digitized by Google

tous les corps de garde que les Soldats ouvroient de grands yeux & les regardoient avec une eſpéce d'avidité : c'eſt que le bruit couroit dans la priſon, qu'on alloit la remplir de Janſéniſtes ; & le monde s'attendoit apparemment de voir des gens autrement faits que les autres.

On fit monter les priſonniers dans l'appartement du Gouverneur. Il ſortoit de table. Ces Meſſieurs furent rangés devant lui tête nue. Il les regarda d'un air ſec & indifférent, & ne daigna pas même ôter ſon chapeau. Il continua de converſer avec les amis qui avoient dîné avec lui. On lui entendit dire que ſi dans les ſiécles paſſés on avoit fait ce que le Roi faiſoit alors, on en auroit été beaucoup mieux. Un garçon qui étoit préſent voulut auſſi ſe mettre de la partie ; & paſſant auprès de M. Fontaine, il lui dit bruſquement : » Mais pour-» quoi ne croyez-vous pas que Jeſus-Chriſt eſt » mort pour tout le monde ? » On conduiſit les priſonniers dans une tour ſéparée. M. de Saci eut en partage la chambre où avoit été enfermé M. Fouquet : il y fut plus reſſerré que ce Miniſtre ne l'avoit été. Car le Gouverneur fit mettre un eſpéce de barricade à une diſtance de ſa chambre, craignant qu'il n'y eût quelque communication au dehors. Car comme cet Officier étoit naturellement dur, & d'ailleurs fort prévenu contre tout ce qu'on appelloit Janſéniſte, l'affluence des perſonnes de diſtinction qui étoient venues lui recommander M. de Saci, lui avoient fait penſer que le priſonnier ayant tant de connoiſſances, ſes amis pourroient bien faire des tentatives pour lui faire paſſer quelques billets. Plumes, encre, papier, tout lui fut refuſé.

Durant les trois années de ſa captivité, il n'eut point la permiſſion ni de dire la Meſſe ni de communier: & pendant que les autres priſonniers alloient enſemble à la Meſſe, il y aſſiſtoit ſeul & dans un lieu entiérement ſéparé. En un mot, il n'a eu l'obligation au Gouverneur d'aucune indulgence ni d'aucune grace: il ſemble même que cet Officier s'en faiſoit un mérite, puiſqu'il dit à ces Meſſieurs quand ils ſortirent de priſon, qu'ils ne pouvoient lui faire un plus grand plaiſir, que de ſe plaindre par tout de ſes duretés. Ce n'eſt donc pas s'écarter de ſes intentions, que d'en faire le récit. En revenche le Major, nommé M. Barail, ne manquoit aucune occaſion d'adoucir la captivité des priſonniers. Il paſſoit des tems conſidérables en converſation avec M. de Saci, dont il admiroit les grandes qualités, ſurtout ſa ſoumiſſion & ſa douceur d'agneau. Il étoit attendri juſqu'aux larmes, lorſqu'il lui entendoit dire: » Si le Roi plaçoit quelqu'un dans » un endroit, combien tiendroit-on à hon- » neur ce traitement? Dieu lui-même me mar- » que qu'il me veut ici; ne ſuis-je pas trop » heureux d'y être? » Et encore: » Les barriéres qu'on a poſées aux avenues de ma cham- » bre, ſont pour empêcher de venir à moi le » monde qui me diſſiperoit, plutôt que pour » m'empêcher de le voir, moi qui ne le cher- » che point.

XXIII. On lui donne au bout de quelque tems M. Fontaine pour compagnie.

Monſieur de Saci fut trois mois ſeul avec ſon garçon dans ſa chambre; bien conſolé de ſçavoir que Meſſieurs les jeunes Thomas du Foſſé qui avoient été pris avec lui, avoient été élargis au bout d'un mois, comme je l'ai rapporté en ſon tems. Il ne lui reſtoit plus d'inquiétude qu'au ſujet de M. Fontaine qu'il

ſçavoit être toujours en priſon. Il faiſoit prier ſes amis de ſe ſervir d'un prétexte pour obtenir des Puiſſances ce qu'il ſouhaitoit, qui étoit de l'avoir auprès de lui, & de faire entendre que lui-même ayant la vue foible avoit beſoin d'un lecteur. M. Fontaine de ſon côté ne ſoupiroit qu'après ce bonheur : » Ouvrez-moi, » diſoit-il à M. Barail, la porte de la Baſtille » & la porte de la chambre de M. de Saci ; » vous verrez à laquelle des deux je courrai. » Tout me ſera une priſon ſans M. de Saci ; » avec lui je ſuis libre par tout. » Ce gracieux Officier voyant l'empreſſement réciproque de ces deux Meſſieurs pour la réunion, anima les amis communs à redoubler leurs ſollicitations en Cour, & donna des inſtructions pour pouvoir réuſſir. La grace fut obtenue au commencement du mois d'Août. M. Fontaine étoit alors dans un pauvre état. Les quinze premiers jours de ſa captivité il avoit été aſſez gai : mais enſuite, ſurtout pendant ſept jours, il ſe trouva ſaiſi d'une noire triſteſſe qui altéra beaucoup ſa ſanté. Après avoir longtems combattu ſon mal il fut obligé de ſe mettre dans les remédes.

Il les avoit commencés dans la conjoncture dont je parle : il avoit été ſaigné le matin. A l'heure du dîner un Officier vint avec le porte-clef lui annoncer qu'il alloit le conduire chez M. de Saci. Ni lui ni M. de Saci n'y penſoient plus, comptant l'affaire manquée. Ce fut une ſurpriſe bien agréable pour M. Fontaine. Il commençoit à dîner, mais il ne continua pas. Vous me rendez la vie, Monſieur, dit-il à l'Officier. Sur le champ il part. Il voulut emporter avec lui toutes ſes nippes : mais l'Officier lui dit qu'on les lui porteroit ; car il étoit

bien aiſe de les viſiter, pour voir s'il n'y avoit pas de l'encre, du papier, & des plumes. M. Fontaine y avoit mis bon ordre : il en avoit ſes poches pleines. L'entrevue des deux amis fut charmante pour les ſpectateurs. Les amis dînerent enſemble, & auſſitôt après le dîner qui fut court, ils ſe mirent à genoux tous les deux, & firent de longues priéres en actions de graces qu'ils continuérent durant huit jours. Dans toute la ſuite de leur vie ils ont célébré tous les mois ce jour ſi remarquable, par des priéres propres à ce ſujet. Le bon M. Barail étant venu à ſon heure ordinaire dans la chambre de M. de Saci pour le mener ſur la terraſſe prendre l'air, eut auſſi ſa ſurpriſe à ſon tour, en trouvant là M. Fontaine qu'il ne s'attendoit pas d'y trouver : car quoiqu'il eût beaucoup influé dans cette bonne affaire, cependant il ne ſçavoit pas qu'elle fût conſommée. Ainſi il mena avec grand plaiſir les deux priſonniers à la promenade.

XXIV. Sa conduite dans la priſon.

La conduite de M. de Saci pendant les deux ans & demi de ſa détention, fut d'une uniformité merveilleuſe. Il s'étoit fait un arrangement de ſa journée & s'y rendoit très-fidéle. La priére & le travail faiſoient ſon occupation continuelle. Car la promenade ſur la terraſſe n'étoit jamais que d'une demi-heure pour lui : le reſte du tems qui lui étoit donné pour prendre l'air, il l'employoit ſeul dans un petit cabinet du haut des tours, où il méditoit & prioit juſqu'à ce que ſes gardes le reconduiſiſſent à ſa chambre. Il jouiſſoit d'une grande paix, & M. Fontaine ſon compagnon de priſon atteſte qu'il diſoit ſouvent que c'étoient là les plus douces années de ſa vie. Il étoit redevable de cette paix du cœur & de ce

contentement qu'il goûtoit aux trois régles qu'il s'étoit propoſées en entrant dans la priſon, & qu'il exprimoit par ces trois mots: Dépendre de Dieu, s'humilier, ſouffrir. Ce qui contribuoit encore à ce calme perſévérant de ſon eſprit, c'eſt qu'il n'étoit nullement envieux de nouvelles; & il tâchoit d'arrêter ſur le champ les impreſſions trop fortes que faiſoient dans ſon eſprit celles qu'on lui apprenoit. Il étoit même réſervé pour les communiquer à M. Fontaine : il ne lui diſoit pas tout ce qu'on lui mandoit. Ses converſations ſur la terraſſe avec ſes gardes, & quelquefois avec d'autres priſonniers, étoient pleines de ſimplicité. Il écoutoit bonnement les petits riens que lui diſoient ces ſortes de perſonnes, & il y mêloit autant qu'il pouvoit quelques réflexions de piété, mais ſans affectation. La converſation qui lui faiſoit plus de plaiſir, étoit celle de M. Barail. Ce vertueux Officier aimoit à s'entretenir avec lui & à l'entendre parler des choſes de la Religion. Comme il étoit homme d'eſprit, autant que homme de bien, M. de Saci approfondiſſoit avec lui les choſes.

XXV. Il eſt traité durement par le Gouverneur

Il n'en étoit pas de même des entretiens qu'il avoit avec le Gouverneur, qui lui rendoit viſite plus ſouvent qu'il n'auroit ſouhaité. Un jour il lui parloit de la ſoumiſſion des Sujets à leur Prince, & il lui diſoit, que ſi le Roi lui commandoit d'empriſonner ſon propre pere, il n'héſiteroit pas à le faire. Monſieur de Saci ne put entendre ſans horreur un tel diſcours, & regarda M. Fontaine ſans rien dire. Et après que le Gouverneur s'en fut allé, il dit à M. Fontaine : » Eh bien! » Monſieur, en quelles mains ſommes-nous à

» Je vois bien qu'il faut toujours ſe tenir prêt » à la mort. » Et reprenant enſuite un ton de courage, » Tout cela n'eſt rien, dit-il : pri- » ſon, mort, empoiſonnement, arrive tout ce » qui pourra. Il faut ſervir Dieu au dépens » de ſa vie comme au dépens de ſa liberté... » Il faut bénir Dieu, lorſqu'il nous met dans » un état de ſouffrance le long du jour & de » la nuit..... Ces diſcours & ces entretiens qui » ne ſont pas fort agréables, doivent entrer » dans notre pénitence, &c. » Il n'eut pas beſoin ſeulement de courage dans ſa priſon : la prudence lui fut auſſi très-néceſſaire pour éviter pluſieurs piéges que lui tendit ce même Gouverneur. Celui-ci avoit des eſpions parmi les gardes du Château : ces gens inſtruits & dreſſés par leur maître, ſemoient adroitement dans la converſation des diſcours deſavantageux au Roi, relevant ſes défauts, le taxant d'injuſtice, &c. afin de faire tomber le priſonnier dans le filet & de tirer de ſa bouche quelque parole peu reſpectueuſe pour Sa Majeſté, dont enſuite ils auroient fait uſage pour le deſſervir en Cour. Mais le Gouverneur n'y gagna rien. M. de Saci étoit bien éloigné de s'écarter jamais en parlant des Puiſſances, du reſpect qu'il avoit toujours eu dans le cœur pour elles.

Le même Gouverneur avoit apoſté un Officier affidé, qui ſe tenoit caché ſur la terraſſe, pour entendre ce que ces Meſſieurs diſoient enſemble & avec leur garçon. Ce manége dura ſix ſemaines, mais à pure perte pour ceux qui le faiſoient. Car ces Meſſieurs ayant été avertis ſecrettement de l'embûche qu'on leur dreſſoit, non ſeulement ſe tenoient ſur leurs gardes, mais encore toutes les fois qu'en ſe pro-

Digitized by Google

menant ils paſſoient près de l'endroit où l'Officier étoit caché, ils affectoient de dire du bien & du Gouverneur & de l'Officier lui-même. Une fois cependant il furent pris en faute. Ayant ſçu qu'il y avoit des Baïonnois dans la priſon, & un entre autres nommé du Verger, accuſés de je ne ſçai quelle ſorcellerie, M. de Saci penſa, à cauſe de la Province & du nom, qu'il pouvoit être de la famille de feu M. de S. Ciran. Il chercha à le conſoler. Il écrivit un billet de conſolation ; & ſon garçon le mit dans un petit ſac de taffetas, qu'il deſcendit par le tuyau d'une cheminée au bout d'une longue ficelle. Le pauvre priſonnier voyant ſautiller ce petit ſac au bout d'une ficelle, craignit que ce ne fût quelque piége qu'on lui tendît : il n'oſa pas le prendre. Le billet enfin tomba en bas. Le priſonnier le prit, & ſans l'ouvrir le garda pour le montrer au porte-clef, comme pour ſe diſculper & montrer qu'il n'étoit pas d'intelligence avec les autres priſonniers. Le billet fut donc porté au Gouverneur, qui vit par-là qu'on cherchoit à avoir des communications. Il n'en dit mot cependant parce qu'il voulut voir ſi on ne recommenceroit pas ce petit jeu de la ficelle ; c'eſt pour cela qu'il fit ce que j'ai marqué plus haut, de faire guéter ces Meſſieurs pendant ſix ſemaines ſur la terraſſe.

XXVI. Divers ſujets de conſolation qu'eut M. de Saci dans la priſon.

La Providence ne laiſſa pas M. de Saci ſans quelque conſolation extérieure. Il eut d'abord au bout de trois mois le plaiſir de revoir M. Fontaine, à qui il fut permis de demeurer avec lui, comme nous l'avons vu. Il ſçut que c'étoit à M. le Tellier Secrétaire d'Etat, depuis Chancelier de France, qu'il en avoit l'obligation. Il avoit encore eu quelque tems aupa-

ravant une grande ſatisfaction par l'élargiſſement de Meſſieurs du Foſſé qui avoient été pris avec lui, & qui ne tinrent la priſon que pendant un mois. Rien ne l'affligeoit tant dans ces premiers tems, que de ſavoir ces deux jeunes Meſſieurs arrêtés, & de penſer qu'ils ne l'étoient qu'à cauſe de lui. Les nouvelles qu'il recevoit de l'activité avec laquelle ſes amis s'employoient pour lui auprès des Puiſſances, le réjouiſſoient auſſi beaucoup ; moins par rapport à l'eſpérance que cela pouvoit lui donner pour ſon avantage perſonnel, que par rapport au mérite de la bonne œuvre dans ceux qui avoient la généroſité de ſe déclarer ſes amis, tels que Madame de Pomponne, la Princeſſe de Longueville, Mademoiſelle de Vertus. La premiére ſollicita ſi perſévéramment en Cour, qu'elle obtint enfin la permiſſion de voir une fois le priſonnier qui étoit ſon couſin. On comprend aiſément quelle joie reſſentit M. de Saci, quand il reçut la viſite de cette vertueuſe parente. Pour Madame de Longueville & Mademoiſelle de Vertus, ſans craindre ni de ſe compromettre avec la Cour, ni de rabaiſſer trop leur dignité, elles rendoient viſite de tems en tems au Gouverneur, pour s'informer du priſonnier, & le recommander à ſes bons ſoins.

M. de Saci n'ignoroit pas non plus les priéres ferventes que faiſoient pour lui dans le ſecret toutes les bonnes ames qu'il avoit conduites à Dieu. Nous rendrons compte dans la vie de M. de Pontchâteau de la lettre forte & vigoureuſe que ce Seigneur écrivit à M. de Péréfixe, dans laquelle il lui reprochoit avec une noble liberté la maniére dure dont il traitoit un auſſi ſaint Prêtre que M. de Saci, ſur-

tout par rapport à l'interdiction de la Communion & de la Meſſe. Quant au priſonnier, ſi c'étoit pour lui la peine la plus ſenſible de ſa priſon & ſon plus grand chagrin, il ne laiſſoit pas de ſe conſoler par des réflexions très-chrétiennes, telles que celles-ci : » Que quand » Dieu l'ordonnoit ainſi, cette privation étoit » la partie la plus méritoire de la pénitence ; » qu'il valoit mieux alors ſacrifier ſon déſir, » que de ſacrifier le corps de J. C. ſe mortifier, » que de dire la Meſſe : que d'ailleurs cet état » donnoit une conformité très-conſolante avec » tant de Saints des premiers ſiécles, qui dans » le tems des perſécutions étoient privés long-» tems quelquefois de la divine Euchariſtie ; » qu'il étoit auſſi une leçon publique pour les » Fidéles, qui apprenoient de-là que Dieu » peut également ſanctifier ſes ſerviteurs, ſoit » par le moyen des Sacremens, ſoit indépen-» damment de ce ſecours.

XXVII. Deux traits d'une Providence marquée ſur M. de Saci & M. Fontaine.

Quelques traits marqués d'une protection viſiblement divine, ſervirent encore bien davantage à la conſolation des religieux captifs ; tel eſt celui que je vais rapporter entre pluſieurs autres. Il y avoit ſur la terraſſe un endroit qui menaçoit ruine, mais qu'on négligeoit toujours depuis bien du tems. Un jour que ces deux Meſſieurs venoient de ſe retirer de deſſus le mur d'appui de la terraſſe, en cet endroit où ils avoient regardé des gens qui jouoient à la boule dans la cour, le mur d'appui tomba tout à coup avec un fracas épouvantable, & emporta le pavé de la terraſſe, les creneaux & les premiéres voûtes. La cour fut couverte de plus de trois cens tombereaux de gravois. La Providence qui veilloit ainſi à la conſervation de ſes ſerviteurs, s'étendit juſ-

ques ſur les joueurs de boule, dont aucun ne fut bleſſé, parce qu'heureuſement ils venoient de changer de place & de porter leur jeu dans un autre coin de la cour. J'ajouterai encore cet autre trait qui eſt auſſi remarquable. Un jour de Fête-Dieu, les gardes menérent les deux priſonniers ſur les tours, pour leur faire voir la proceſſion du S. Sacrement. La joie fut égale à la ſurpriſe, lorſqu'ils apperçurent parmi ceux qui avoient l'honneur de porter le dais du S. Sacrement, trois de leurs plus intimes amis, Meſſieurs de Sainte-Marthe, de Pontchâteau, & de Saint-Gilles d'Aſſon. J'ai rapporté ailleurs que les Marguilliers de ſainte Marguerite, édifiés de la vie que menoient ces Meſſieurs, les avoient priés de faire cette fonction, *ſans* ſavoir qui ils étoient. La terraſſe étoit garnie de beaucoup de boëtes pour accompagner le canon qui tire toujours quand le S. Sacrement paſſe. Si M. de Saci & ſon compagnon n'avoient pas eu la précaution de ſe retirer lorſqu'ils virent mettre le feu à cette artillerie, ils auroient couru grand riſque de périr; car plus de deux cens mouſquets rouillés qu'on avoit tirés du magaſin, pour augmenter le bruit, crevérent tous, & firent pleuvoir de tous côtés des milliers d'éclats qui bleſſérent pluſieurs perſonnes.

XXVIII. M. de Saci fait la traduction de l'Ancien Teſtament dans la priſon.

Ces coups de Providence ſe font toujours beaucoup remarquer, parce qu'ils frappent les ſens. Mais il y en a d'autres encore plus admirables, quoiqu'ils ne frappent que les yeux des ſpirituels qui jugent de tout par la foi. Tel eſt celui de l'inſigne avantage que la priſon de M. de Saci a procuré à l'Égliſe, par la traduction de toute la Bible. Voici les différens traits qui annoncent une Providence ſin-

guliére ſur ce point-là. M. de Saci eſt arrêté lorſqu'il vient d'achever tout récemment la traduction du nouveau Teſtament. Il entre à la Baſtille avec la penſée de traduire de même tout l'ancien Teſtament : il trouve en ce lieu la facilité de le faire en repos & ſans être interrompu : ce qui n'auroit pas été ainſi dans le monde. Dieu permet qu'il ne manque de rien pour exécuter l'ouvrage : on lui fournit tous les livres néceſſaires pour cela, dans le même tems qu'on lui refuſe tant d'autres choſes : on lui donne même un lecteur & un copiſte dans M. Fontaine. Enfin dès que l'ouvrage eſt fini, la Lettre de cachet arrive, qui lui permet de ſortir de la Baſtille, & lui rend la liberté : comme s'il n'avoit été mis à la Baſtille que pour y faire cet ouvrage ; & qu'il ne dût y demeurer qu'autant de tems préciſément qu'il en falloit pour cela. Si ce fut là ſa vocation, on peut dire qu'il y a bien répondu. Car il travailloit à cette traduction ſans relâche, ne perdoit point de tems, & n'interrompoit ſon travail que par de fréquentes priéres qu'il entremêloit. Cette priére continuelle & cette étude aſſidue des Livres ſaints nourriſſoient en lui & faiſoient croître tous les jours ſa tendre piété, auſſi bien que ſon inébranlable fermeté dans l'amour de la vérité.

XXIX. Fermeté & grandeur d'ame de M. de Saci.

Celle-ci fut une fois miſe à l'épreuve par le Gouverneur. » Vous vous accoutumez ici, lui » dit-il, & vos amis s'accoutument auſſi de » vous y voir. Remuez-vous : Dieu dit dans » ſon Evangile, Aide-toi, je t'aiderai. » Ce paſſage de nouvelle fabrique fit un peu rire M. de Saci, & peu après il répondit qu'il n'ignoroit pas que ſes amis ſe remuoient beaucoup pour lui. Le Gouverneur lui dit qu'il falloit

auſſi qu'il fît quelque choſe de ſon côté; qu'il ne s'agiſſoit que de ſe prêter pour la ſignature. Comme M. de Saci déclara qu'il étoit inutile de penſer à cela, le Gouverneur lui dit, que peut-être il lui ſuffiroit de promettre qu'il n'auroit jamais de commerce ni de relation avec les Religieuſes de P. R. M. de Saci lui répliqua qu'il n'en avoit aucun actuellement; mais que ſa conſcience ne lui permettoit pas de s'y engager par une promeſſe; qu'il ſembleroit par-là qu'il condamneroit ſes amis; que la charité chrétienne ne permet pas de refuſer ſes ſervices à ſon prochain dans l'occaſion, encore moins de ſe lier à ce refus par une promeſſe; qu'en un mot il étoit réſolu de ne point acheter ſa liberté par aucune lâcheté. Il paroît cependant qu'il avoit une eſpéce de preſſentiment qu'elle viendroit tôt ou tard. Car il avoit ſouvent à la bouche ce verſet des Proverbes:
16. 7. *Cùm placuerint Domino viæ hominis, inimicos quoque ejus convertet ad pacem:* Lorſque *Dieu agréera les voies de l'homme, il réduira à la paix ſes ennemis même.* La choſe arriva donc après deux ans & demi de captivité. Madame de Longueville, de concert avec M. de Sens, travailla à la paix de l'Egliſe, de la maniére que je l'ai rapporté en ſon lieu. Dès que cette Princeſſe vit les affaires en bon train, elle en fit ſavoir des nouvelles au cher priſonnier, qui voulut que M. Fontaine partageât avec lui ſa joie. Celui-ci n'avoit pas la grandeur d'ame de M. de Saci. Car il lui arriva ce qui eſt ordinaire en ces occaſions: l'ennui le prit dans l'impatience qu'il avoit de voir l'affaire entiérement terminée; & une crainte ſecrette s'y joignit, que les amis de M. de Saci en travaillant pour lui, n'oubliaſſent le pauvre compa-

Digitized by Google

gnon de ſa priſon. Ce n'étoit pourtant pas proprement la continuation de la captivité qu'il redoutoit, mais c'étoit ſa ſéparation d'avec M. de Saci, ſi celui-ci ſortoit ſeul de la Baſtille. Ainſi les jours lui paroiſſoient bien longs, depuis les premiéres eſpérances qu'on lui avoit données ; pendant que M. de Saci ſe ſoutenoit dans cette égalité d'ame qui lui étoit naturelle.

XXX. M. de Saci eſt mis en liberté.

Le moment de la délivrance arriva enfin pour tous les deux la veille de la Touſſaint 1668. Ce fut M. de Pomponne lui-même qui vint à la Baſtille apporter l'ordre pour la ſortie. M. de Saci après avoir ſalué M. le Gouverneur, monta dans le caroſſe de M. ſon couſin, & alla droit à Notre-Dame remercier Dieu de ſa délivrance. Il alla enſuite chez M. l'Archevêque pour le remercier d'une grace dont il ne lui avoit aucune obligation, mais qu'il convenoit de faire ſemblant de tenir de lui en partie, comme lui-même feignoit d'y avoir contribué. Le Prélat fit à M. de Saci de grandes démonſtrations d'amitié ; mais il ne put ſe retenir de lui chanter ſa chanſon ordinaire de la ſignature. M. de Saci lui répondit reſpectueuſement, qu'ayant un Bénéfice dans le Diocèſe de Sens, il avoit ſatisfait ſon Archevêque à cet égard. Ce Bénéfice étoit un petit Canonicat de S. Julien, dont M. de Gondrin, promoteur de la pacification de l'Egliſe & de l'élargiſſement des priſonniers, avoit pourvu M. de Saci à deſſein, pour qu'il en fît l'uſage que nous le voyons en faire auprès de l'Archevêque de Paris. M. de Saci, pour ne pas manquer à aucune bienſéance, pria M. l'Archevêque de vouloir bien lui-même le préſenter au Roi pour faire ſes remercimens à S. M. L'Archevê-

Digitized by Google

que lui promit de le faire : & dès que le Roi fut à Paris, ils allérent tous trois au Louvre, M. l'Archevêque, M. de Pomponne, & M. de Saci. Celui-ci ayant fait ſon compliment en une courte phraſe, S. M. eut la bonté de l'aſſurer de ſon eſtime. Puis ſe tournant du côté de M. de Pomponne, il lui dit en riant : » Eh » bien ! vous voilà bien aiſe.

M. de Saci ne manqua pas dès les premiers jours de ſa liberté d'aller rendre ſes devoirs à Madame la Ducheſſe de Longueville & à Mademoiſelle de Vertus, à qui il avoit tant d'obligation. Il écrivit auſſi à M. de Sens une lettre de remercimens, en attendant qu'il lui en fît de vive voix : ce qui ne tarda pas. Le Prélat vint à Paris quelque tems après, & M. de Saci lui rendit une viſite, dans laquelle il ſe montra toujours ce qu'il étoit, ſur-tout point flatteur. Car l'Archevêque ayant mis la converſation ſur le gouvernement de ſon Diocèſe, M. de Saci lui parla librement & fortement de la douceur & de l'humilité qu'un Evêque doit montrer, ſur-tout envers ſes Eccléſiaſtiques ; parce qu'on ſe plaignoit un peu de la hauteur avec laquelle M. de Gondrin traitoit quelquefois les ſiens. L'Archevêque fut touché du diſcours de ce ſaint Prêtre, & le fit prier quelques jours après de mettre ſur le papier ce qu'il lui avoit dit. M. de Saci le fit par obéiſſance, & écrivit une lettre au Prélat, ſur ces deux vertus. On ne ſçait lequel eſt le plus édifiant, ou la modeſtie d'un grand Archevêque qui veut bien recevoir des leçons de ſon inférieur, ou la ſageſſe d'un ſimple Prêtre qui ſçait remontrer à ſon ſupérieur avec une noble franchiſe. Voici quelques endroits de ſa lettre.

Digitized by Google

XXXI. Belle lettre de M. de Saci à M. l'Archevêque de Sens.

Après avoir établi pour baſe la parole de J. C. qui interdit toute domination, & qui veut que dans ſon Egliſe celui qui tient le premier rang, ſoit le ſerviteur de tous, il pourſuit : » C'eſt le titre que S. Auguſtin s'eſt » donné à lui-même ; que S. Grégoire le Grand » a pris de lui ; que le Pape à ſon imitation » retient encore, s'appellant *ſerviteur des ſer-* » *viteurs de Dieu.* Ce titre eſt fondé ſur l'E- » vangile, dans lequel J. C. ayant établi la » ſouveraine dignité de S. Pierre & de ſes » ſucceſſeurs, & celle des Evêques ſucceſſeurs » des Apôtres, a établi la ſouveraine humi- » lité qui la doit accompagner. Il ne faut donc » pas ſéparer ce que Dieu a joint, ni déſirer » la royale Prêtriſe de J. C. ſans l'humilité » du cœur. .... Ainſi S. Paul a mis entre les » qualités eſſentielles d'un Evêque, qu'il ſoit » modeſte, *modeſtum*. ... Nous voyons auſſi » que S. Ignace allant à Rome pour y ſouf- » frir le martyre, dit d'un Evêque qui étoit » venu au devant de lui, qu'il avoit reconnu » à ſa modération, qu'il avoit été appellé de » Dieu à cette charge, & qu'il pouvoit tou- » cher les ames par ſon ſilence plus que les » autres par leurs paroles. ... La douceur & » la modeſtie ſont comme la bonne odeur de » l'humilité qui ſe répand du fond du cœur » dans les actions. ... Cette modération dans » une perſonne élevée en dignité paroît à l'é- » gard de ſes domeſtiques, à l'égard de tous » ceux qui ont affaire à lui, depuis le pre- » mier juſqu'au dernier, & principalement à » l'égard de ſes Eccléſiaſtiques, dont il reſ- » pecte la dignité, quoiqu'elle ſoit ſoumiſe à » la ſienne. ... C'eſt auſſi ce qui doit conſo- » ler un Prélat qui déſire ſincérement de ré-

» parer tout ce qui a pu déplaire à Dieu dans
» la conduite de ſa vie, ou dans l'exercice de
» ſa charge. Car ſa douceur & ſon humilité
» l'aideront beaucoup à réparer le paſſé, &c.

XXXII. M. de Saci reçut des félicitations ſans nombre ſur ſon élargiſſement. Il en reçut du ſaint Evêque d'Alet par une lettre très-affectueuſe que ce Prélat lui écrivit. M. le Tellier qu'il alla voir pluſieurs fois, lui témoigna une amitié toute particuliére : & il ne tint pas à lui que le pieux Eccléſiaſtique n'en éprouvât les effets. Il lui fit offrir des Bénéfices : mais il les refuſa conſtamment ; & pour toute grace, il pria M. le Tellier de faire en ſorte que pluſieurs fois dans l'année le Roi envoyât à la Baſtille des perſonnes sûres pour voir l'état des priſonniers, au lieu de les laiſſer pourrir dans la priſon, comme cela arrivoit ſouvent, ſans preſque ſavoir pourquoi ils y ſont. Ceci montre bien le caractere de M. de Saci, & combien ſon cœur étoit tendre pour tous ceux qui ſont dans la ſouffrance. Il n'en fut pas quitte pour ces amitiés des Grands. La fête dura bien plus long-tems. Car tous ſes amis voulurent avoir chacun leur jour pour lui faire un petit régal. Il ne crut pas devoir ſe refuſer à leur empreſſement : mais il en réſulta le ſacrifice qu'il fit pour cela de la choſe du monde qui lui tenoit plus au cœur, ſavoir, de remonter à l'autel après une interdiction de deux ans & demi. Il avoit une telle idée de nos ſaints Myſteres, qu'il ne croyoit pas devoir recommencer à les célébrer, tant que dureroit cette eſpéce de diſſipation extérieure que lui cauſoit malgré lui le bon cœur de ſes amis. Ainſi après avoir donné quelque tems à la condeſcendance, il quitta l'hôtel de Longueville où il avoit paſſé les premiers

M. de Saci ſe retire à Pomponne, & revient enſuite à P. R.

premiers mois de ſa liberté, & s'en retourna à Pomponne, pour y reprendre la vie de retraite qui lui étoit ſi chere ; & après s'y être purifié devant Dieu, il reprit ſes fonctions & dit la ſainte Meſſe deux mois après être ſorti de la Baſtille : & depuis ce tems-là ce fut une ferveur toute nouvelle. Il ſe fit juſqu'à ſa mort une pratique pour trois différens jours de chaque mois, qui étoit de réciter un Pſeaume propre aux objets de ſa dévotion : ces jours étoient le vingt-ſixiéme, jour de ſon entrée à la Baſtille ; le treiziéme, jour de ſa réunion avec M. Fontaine dans la même chambre ; le trente-uniéme, jour de ſa ſortie de priſon.

Il revint enſuite s'établir à Paris, d'où il alloit ſouvent viſiter les Religieuſes de P. R. des Champs, ne croyant pas prudemment devoir dès-lors y fixer ſa demeure. Ce ne fut que quelques années après, en 1675, qu'il s'y domicilia comme il avoit fait autrefois, & y demeura juſqu'en 1679, époque de la derniére diſperſion des Meſſieurs, Directeurs & autres. Sa demeure à Paris pendant ce ſéjour qu'il y fit d'abord, étoit chez M. Fournier Chapelain de la ſainte Chapelle ; & lorſqu'il ſe fut établi à P. R. le logis qu'il avoit à Paris pour les voyages qu'il y faiſoit, étoit la maiſon de M. Roulland ſon Imprimeur. Avant ſa derniére retraite à Pomponne en 1679, il avoit fait un mariage dans ſa famille qui lui fut une occaſion de manifeſter ſa grande piété, & qui a bien édifié dans la ſuite par une pareille piété des conjoints. Une des trois filles de M. de Saint-Elme ſon frere, qui avoit été élevée à P. R. fut recherchée par M. Borroger frere cadet de M. du Foſſé. M. de Saci oncle de la Demoiſelle, M. Arnauld ſon grand-oncle, & toute la fa-

mille applaudirent à la propoſition : & M. de Saci, pour attirer la bénédiction du Seigneur ſur cette affaire, envoya la veille du mariage une aumône de cent écus à l'Hôpital général. Il fit une bonne œuvre dans le même goût à la naiſſance du premier enfant. En même tems qu'il fit préſent à ſa niéce d'une layette pour l'enfant, il en fit faire une autre pour quelque pauvre enfant, afin de procurer par cette charité la protection ſpéciale du Seigneur à ſon petit neveu & à ſa vertueuſe mere. Il fut obligé en 1679 de quitter P. R. pour la derniére fois. M. de Harlai, Archevêque de Paris, étant venu à P. R. apporter les ordres de la Cour pour le renvoi des Penſionnaires & des Novices de la maiſon, rencontra dans l'Egliſe M. de Saci. Il lui fit beaucoup d'amitié, ſans lui parler de rien qui le regardât. Le lendemain en montant en caroſſe pour s'en retourner, il dit à M. de Saci qui le reconduiſoit, qu'il feroit bien auſſi de s'en aller, & qu'il le lui conſeilloit. Le conſeil fut pris pour un commandement, & M. de Saci ſe retira à Pomponne.

XXXIII. Il eſt renvoyé de P. R. en 1679 & retourne à Pomponne où il entreprend ſon grand ouvrage ſur la Bible.

M. Fontaine vint à P. R. le lendemain de cette viſite qu'il ignoroit, comptant s'établir auprès de M. de Saci qui déſiroit auſſi l'avoir avec lui. Il fut bien étonné quand M. de Saci lui dit que la Providence avoit dérangé les projets, & qu'il avoit ordre de s'éloigner de la maiſon. Il converſa enſuite avec lui ſur cet événement ; il lui témoigna la peine qu'il reſſentoit de la choſe en elle-même, & la joie qu'elle lui donnoit par la liberté qui lui en revenoit, de vivre déſormais à lui-même dans la retraite, & de ſe préparer à la mort : il ajouta qu'il avoit toujours eu un preſſentiment que

le Seigneur lui accorderoit cette grace, ayant devant lui les exemples de Meſſieurs de ſaint Ciran, Singlin, Rebours, du Mont, ſes prédéceſſeurs dans la direction de P. R. & qui tous étoient morts hors de la maiſon. Il étoit fort tenté de ſe retirer à S. Mendé où M. Fontaine étoit logé dans une maiſon grande & commode, qui étoit fournie d'une Chapelle pour dire la Meſſe. M. Fontaine le preſſoit fort d'y venir : mais les amis & les parens de M. de Saci inſiſtérent pour Pomponne, & il ne put le leur refuſer. Ainſi il s'y retira. Il ne trouva pas d'abord les logis auſſi bien arrangés que l'appartement qu'il quittoit à P. R. Comme M. Fontaine qui l'avoit accompagné juſqu'à Pomponne, ſembloit le plaindre à ce ſujet : » Je ſuis fort bien, répondit-il : ſi on » ne prend garde à ſoi, on s'accoutume inſen- » ſiblement à être trop à ſon aiſe. Au commen- » cement j'étois dans un petit cabinet auprès » de M. Arnauld : on me donna enſuite une » petite chambre : peu à peu mes logemens » ſe ſont aggrandis & embellis ; *ab initio non* » *fuit ſic.*

Sa retraite à Pomponne, qui a duré quatre ans juſqu'à ſa mort, a produit les belles explications de la Bible, qui ont été commencées par lui, & achevées par M. du Foſſé. Sans négliger le ſens littéral, il s'étend ſur le ſpirituel & moral, ſuivant en cela le goût que Dieu lui avoit donné, de préférer toujours ce qui étoit propre à édifier pour les mœurs, à ce qui n'eſt que de ſimple ſpéculation. Car il n'a jamais eu autre choſe à cœur que le ſalut des ames. C'eſt d'où lui venoit cette grande dévotion qu'il a eue de diſtribuer gratuitement des livres de piété. Il faiſoit préſent des ſiens

dans les Provinces avec une largeſſe étonnante. Il recommandoit à ſes amis cette eſpéce de charité plus que toute autre. Il ſouhaitoit ſurtout qu'on la fît aux pauvres Eccléſiaſtiques de la campagne, qui n'avoient pas de quoi acheter des livres. C'eſt auſſi dans cet eſprit qu'il a toujours eu intention de léguer ſa Bibliothéque à M. du Foſſé, afin que ſans la démembrer, il en aſſiſtât ceux qui pourroient utilement s'en ſervir, & qu'il eût ſoin à ſon tour de la laiſſer de même en mourant à quelqu'un qui en fît le même uſage. Quant à ſon grand ouvrage ſur l'Ecriture ſainte que je viens de nommer, je ne m'arrêterai point à le faire connoître, parce qu'il eſt entre les mains de tout le monde. Mais je crois devoir apprendre à ceux qui l'ignorent, quels étoient ſes ſentimens d'humilité dans le tems qu'il le compoſoit. Il craignoit toujours de s'être ingéré dans un auſſi ſaint ouvrage ſans une vocation aſſez aſſurée : il craignoit de faire perdre à l'Ecriture ſainte cette force divine que Dieu y a miſe, en lui prêtant un langage trop humain. Il craignoit de s'exprimer d'une maniére plus propre à flatter l'oreille & à ſatisfaire la curioſité de l'eſprit, qu'à édifier le cœur & à l'enflammer d'amour pour les vérités que renferment ces ſaints Livres. Ce fut cette même humilité qui l'empêcha de conſentir à ce qu'on imprimât de ſon vivant le Poëme qu'il avoit fait autrefois ſur le S. Sacrement. » Je n'écris que trop, dit-il à un ami, & » je ne fais que trop imprimer. Un des exem» ples les plus néceſſaires en ces tems-ci ſe» roit celui du ſilence, pour s'oppoſer à la » paſſion de parler & d'écrire qui ſaiſit preſ» que tous les eſprits.... De plus, ces ſortes

» de piéces ont quelque choſe d'agréable & » de riant, qui ſeroit peu ſéant dans l'état où » eſt l'Egliſe.

XXXIV. Mort de M. de Saci, & liſte de ſes ouvrages.

Il avoit à Pomponne peu de moyens de ſe délaſſer de la grande application de la matinée. La compagnie & les entretiens lui manquoient. L'été de 1683 il tomba dans une fiévre quarte qui allarma beaucoup ſes amis. Après ſix ou ſept accès, on le fit venir à Paris pour lui faire prendre le quinquina de la façon de M. Denis, qui étoit alors en grande vogue. La fiévre ceſſa auſſitôt après les premiéres priſes du quinquina, ou plutôt elle fut arrêtée tout court, & trop bruſquement, comme l'événement le fit voir. Il ne ſe porta pas bien le reſte de l'année. Le jour de ſainte Geneviéve de l'année ſuivante, il ſe fit lire la vie de cette Sainte pendant le dîner, & il parla pendant une heure aux perſonnes de la maiſon qu'il avoit raſſemblées. Il ſe ſurpaſſa cette fois, & une perſonne de la compagnie en ſortant de la chambre, dit : » En vérité cet homme-» là n'eſt plus de ce monde : nous ne le poſ-» ſéderons pas encore long-tems. » Une heure après, M. de Saci appella à ſon ſecours, parce qu'il lui prit un accès violent qui commença par un gros friſſon, & fut ſuivi d'une fiévre des plus ardentes. On fit ce qu'on put pendant la nuit pour porter reméde au mal : mais on n'y gagna rien. Le matin le malade qui ſentoit ſa fin approcher, demanda lui-même les Sacremens. Il fut adminiſtré avant midi. Enſuite il donna ordre à pluſieurs choſes, & ſe rappella tous ſes amis l'un après l'autre, diſant un mot pour chacun avec une grande préſence d'eſprit. Les aſſiſtans s'imaginoient voir le Patriarche Jacob donnant, avant que

Digitized by Google

de mourir, ſa bénédiction à toute ſa nombreuſe famille. Enſuite il ne penſa plus qu'à Dieu. Il étoit tout occupé à demander pardon au Seigneur de ſes péchés, déſirant ardemment que Dieu l'en purifiât, & admirant ſa bonté qui nous accorde encore après cette vie un dernier moyen pour nous rendre dignes de jouir de lui. C'eſt en ce ſens qu'il lui échapoit ſouvent de dire: O bienheureux Purgatoire! Il mourut le ſoir du même jour âgé de ſoixante-onze ans. Je ne répéterai pas ce que j'ai rapporté dans la premiére Partie, de ſes obſéques & du tranſport qui fut fait de ſon corps à P. R. des Champs où il fut inhumé. On peut relire l'endroit. On y trouvera des choſes fort édifiantes, auſſi bien que dans puſieurs lettres qui furent écrites au ſujet de ſa mort par Mrs de Sainte-Marthe, Nicole, le Tourneux & autres; & qui ſont imprimées dans le Supplément du Nécrologe.

Voici la liſte des ouvrages de M. de Saci.

Poëme de S. Proſper ſur la grace, traduit en François, vers & proſe.

Poëme ſur le S. Sacrement.

Heures de P. R. avec les Hymnes traduites en vers.

Traduction du Nouveau Teſtament, dit, *de Mons.*

Traduction de tous les Livres de l'Ancien Teſtament.

Explication de toute la Bible, ſuivant le ſens littéral & le ſens ſpirituel. Il n'y en a qu'une partie de M. de Saci. Le reſte eſt de M. du Foſſé, comme je l'ai dit dans ſa vie. Voici les livres qui ſont de M. de Saci: la Genèſe, l'Exode, le Lévitique: les Juges: le premier & le ſecond livres des Rois: les Proverbes,

Digitized by Google

la Sageſſe, l'Eccléſiaſte, l'Eccléſiaſtique : Iſaïe, les douze petits Prophétes.

L'Imitation de Jeſus-Chriſt en François, qui porte le nom de du Beueil.

Traduction des Pſeaumes, ſelon l'Hébreu.

La Solitude Chrétienne en trois vol.

Traduction de Phédre, de trois Comédies de Térence & des Lettres de Bongars.

On lui attribue les *Figures de la Bible de Royaumont.*

On lui attribue encore les *Enluminures de l'Almanach des Jéſuites.* C'eſt une piéce de Vers où on réfute les calomnies & les impertinences exprimées dans une miſérable eſtampe, fabriquée par les Jéſuites contre les prétendus Janſéniſtes, pour ſervir de frontiſpice à un Almanach.

Lettres de piété écrites à différentes perſonnes qu'il conduiſoit. C'eſt la célébre Sœur Chriſtine Briquet Religieuſe de P. R. qui a pris ſoin de les recueillir & de les mettre en ordre. Elles ſont imprimées en deux volumes in-octavo.

Monſieur Fontaine.

Je ne ſéparerai point le diſciple du maître. Nous venons de voir l'étroite liaiſon qu'il y a toujours eu entre M. de Saci & M. Fontaine. Ainſi après avoir donné la vie de l'un, il convient de donner celle de l'autre.

XXXV. Education de M. Fontaine dans ſa jeuneſſe.

Nicolas Fontaine étoit de Paris, fils d'un Maître Ecrivain. Il naquit en 1625. Orphelin de pere dès l'âge de douze ans, il n'eut d'appui qu'un Pere Jéſuite, nommé le Pere Griſel, parent de ſon pere, qui le lui avoit

recommandé en mourant. Ses Régens Jéſuites eurent grande attention ſur lui dans ſes claſſes ; ils lui faiſoient beaucoup de careſſes, qui alloient même juſqu'à des diſtinctions au deſſus de ce que ſon âge & ſa naiſſance comportoient. Sa parenté avec le Pere Griſel lui procura cette faveur de la part des Jéſuites ; outre les vues qu'ils pouvoient former pour l'avenir ſur un Sujet qui promettoit beaucoup. Quand il eut achevé ſes études, le Jéſuite ſon parent voulut le pouſſer dans le monde & le placer auprès du Cardinal Richelieu, qui étoit alors, comme on le ſçait, le diſpenſateur des graces. Le jeune Fontaine ne put goûter ce parti, ayant déja une ſecrette inclination pour la retraite. Il lui vint en penſée d'en chercher une chez les Jéſuites, & il s'en ouvrit au Pere Griſel. Celui-ci ſans lui donner aucune raiſon de ſon avis, lui dit ſimplement qu'il ne lui conſeilloit pas de ſe faire Jéſuite.

Il avoit encore ſa mere. C'étoit une veuve chrétienne qui avoit pour Confeſſeur M. Hillerin, l'un des deux Curés de S. Merri. Comme elle lui parla une fois par hazard de ſon fils, il voulut le voir. Il penſoit dès lors à quitter ſa Cure par eſprit d'humilité. Ce jeune homme qui lui plut beaucoup, lui parut propre à lui faire compagnie dans la vie retirée qu'il menoit dès lors, & dans une retraite plus grande qu'il méditoit. Il donna une chambre chez lui au jeune Fontaine, le fit manger à ſa table, s'appliqua à cultiver les talens qu'il voyoit en lui pour les Belles-Lettres, & le porta ſurtout à la lecture de l'Ecriture ſainte & des Peres. Il l'introduiſit dès lors chez M. d'Andilli ſon reſpectable pa-

Digitized by Google

roiſſien, & lui donna occaſion par-là de connoître pluſieurs des Meſſieurs de P. R. dont il fut très-édifié & conduit par leurs exemples dans les voies d'une véritable piété. Il n'a jamais oublié ce double trait de la Providence ſur lui, qui lui fermant la porte d'une Société où il lui étoit dangereux d'entrer, le lia de bonne heure avec une autre qui a été pour lui une maiſon de ſalut. Ecoutons-le dans ſes Mémoires exprimer la vive reconnoiſſance dont il étoit pénétré envers le Seigneur à ce ſujet. » Graces immortelles, » dit-il, vous ſoient rendues, ô mon Dieu, » pour la miſéricorde que vous me fites alors, » ſans que je le ſçuſſe..... Quand je me li» vrerois tout entier, pourrois-je rendre à » votre grace la moindre partie de ce que je » lui dois, m'ayant prévenu comme elle a fait, » m'ayant arraché d'entre les mains de ceux » qui la combattoient, & m'ayant auſſi em» pêché moi-même d'être ſon perſécuteur, » pour m'aſſocier à ſes défenſeurs & à ceux » qui étoient réſolus de la défendre juſqu'au » péril de leur vie.

XXXVI. Il va avec M. Hillerin Curé de S. Merri en Poitou pour y vivre en retraite.

M. Hillerin ayant exécuté ſon pieux deſſein & renoncé à ſa Cure, ſortit de Paris pour s'en aller en Poitou. Il avoit choiſi pour le lieu de ſa retraite un petit Prieuré de S. André qu'il avoit dans cette Province. Il eut pour compagnon de ſa retraite un vertueux Eccléſiaſtique de ſa paroiſſe, nommé M. Julien : il emmena auſſi avec lui le jeune Fontaine, qui fit généreuſement ſon ſacrifice, ayant été demander à ſa bonne mere ſa bénédiction, & lui ayant fait les derniers adieux. Ils partirent le cinq Février 1644. Lorſque M. Hillerin & ſon vertueux compagnon M. Julien

ſe furent établis dans l'endroit & eurent réglé leur journée, M. Fontaine ſe propoſa de les imiter dans leur grande retraite & dans leur haute pénitence. M. Hillerin continua à le conduire dans les études, qui étoient toutes réglées ſelon le goût unique de la piété. M. Julien au bout de ſix mois fit obſerver à M. Hillerin que le jeune homme qui donnoit d'aſſez grandes eſpérances, n'étoit pas bien placé dans le fond d'une Province, qu'il alloit perdre ſa jeuneſſe, ne trouvant pas les ſecours néceſſaires pour la culture de ſon eſprit. C'eſt pourquoi ils concertérent enſemble, ſans lui en rien dire d'abord, de le placer à P. R. des Champs. M. Hillerin voulut bien ſe charger lui-même de le reconduire à Paris, parce qu'il l'aimoit & le regardoit comme un fils bien-aimé qu'il avoit engendré à Jeſus-Chriſt. Lorſqu'il l'eut amené à Paris, il alla le préſenter aux Solitaires de P. R. des Champs, qui le reçurent bien volontiers d'une main telle que celle qui le préſentoit. M. Hillerin après avoir paſſé deux ou trois jours avec ces Meſſieurs, s'en retourna & leur laiſſa le jeune Fontaine, que cependant il n'oublia pas dans la ſuite. Car il venoit le voir de tems en tems, à chaque voyage de Paris qu'il faiſoit, ſoit pour s'édifier avec ces ſaints Pénitens, ſoit pour faire quelque bonne œuvre. En mourant il lui a donné une marque de ſa tendre amitié, en lui légant le morceau de ſa bibliothéque qui lui avoit toujours été le plus cher, les ouvrages de S. Auguſtin.

XXXVII. Il eſt amené à P. R. des

M. Fontaine avoit dix-neuf ans lorſqu'il entra dans la ſociété de P. R. Il fut un peu étonné de ſe trouver tout d'un coup dans

un déſert au milieu de perſonnes inconnues pour la plupart. Mais l'affabilité de ces vertueux Solitaires, jointe à l'admiration où il étoit de leur vie, fit qu'il n'eut pas de peine à s'accoutumer à cette nouvelle ſituation. Bientôt il ſe ſentit enflammé d'un ſaint déſir de marcher ſur leurs traces, & de les imiter au moins dans ce qu'il voyoit en eux d'extérieur. Ce qui le frappa d'abord le plus, fut le reſpect avec lequel il les voyoit entrer dans l'Egliſe, & y demeurer. Cet extérieur de dévotion fit une forte impreſſion ſur ſon eſprit, pour lui donner une idée toute autre de la Majeſté Divine qu'il n'avoit eue juſqu'alors : & ce reſpect religieux de la Divinité qui s'accrut en lui par la vue de ces pieux perſonnages, augmenta à ſon tour celui qu'il avoit pour eux. Ce fut pour leur témoigner cette vénération, & auſſi pour s'accoutumer de bonne heure à une vie pénitente, qu'il ſe conſtitua leur *excitateur*, c'eſt-à-dire, qu'il ſe chargea du ſoin de les éveiller & de leur porter de la lumiere tous les matins. Il eut grande peur la premiére nuit qu'il fit la fonction. Il marchoit dans la cour avec ſa lanterne, ne ſachant pas qu'il y avoit quatre gros chiens lâchés, comme cela ſe pratique. Dès que ces chiens qui ne le connoiſſoient pas, l'apperçurent, ils coururent à lui en abboyant & s'élançant comme pour ſe jetter ſur lui. Il dit qu'il ne ſçait ce qui les arrêta tout court, & il en remercia Dieu comme d'une protection viſible. Il rendit enſuite à ces Meſſieurs d'autres ſervices, entre autres celui de tranſcrire les écrits de pluſieurs d'entre eux, de M. Arnauld lui-même. Il étoit propre à cette ſorte d'occupation, ayant de l'inſtruc-

Champs & placé auprès de M. de Saci.

tion avec beaucoup de jugement, & de plus un caractére d'écriture très-bon. C'étoit auſſi lui qui faiſoit la lecture pendant le repas de ces Meſſieurs.

En 1646 M. Manguelein, qui étoit le Confeſſeur de toute la ſociété, voulut éprouver l'obéiſſance de M. Fontaine. On ſçavoit à P. R que M. d'Andilli alloit venir s'y établir pour toujours. Cette nouvelle remplit de joie tous les Solitaires : celle de M. Fontaine fut encore plus grande, parce qu'il avoit eu autrefois le bonheur de connoître cet homme de mérite, quand il étoit ſur la paroiſſe de S. Merri, comme je l'ai dit. M. Manguelein accompagné de M. le Maître alla cauſer avec M. Fontaine qui dînoit ſeul après le réfectoire fini. Monſieur le Maître qui portoit la parole, lui dit. : » Serez-vous bien » aiſe de voir M. d'Andilli ? Oui aſſurément, » Monſieur, lui répondit-il ; mais, ajouta M. » le Maître, ſi on vous diſoit de n'avoir point » d'empreſſement pour le voir, lorſqu'il ſera » ici, que feriez-vous ? J'obéirai, dit-il. Eh » bien ! lui dit-on, ſi vous le rencontrez dans » votre chemin, détournez-vous adroitement : » s'il vous parle le premier, ne répondez » qu'à demi mot, & comme à bâton rompu ; » en un mot faites le niais. » Quoiqu'il ne comprît rien à tout ce propos, il ſe crut obligé de s'y ſoumettre : enſorte qu'il ſe paſſa pluſieurs jours depuis l'arrivée de M. d'Andilli, ſans que M. Fontaine osât ſe préſenter avec les autres à ſon appartement pour lui rendre ſes civilités. Enfin M. d'Andilli l'ayant rencontré une fois ſur l'eſcalier de telle ſorte qu'il n'y avoit pas moyen de ſe détourner, M. Fontaine lui fit une profonde révérence

ſans parler. M. d'Andilli lui fit des reproches de ce qu'il n'avoit pas été des premiers à le venir voir, & lui demanda s'il étoit fâché qu'il fût-là. Le jeune homme fort décontenancé, tant par ce qu'on lui avoit enjoint de le paroître, que parce que l'énigme de ce procédé lui troubloit la cervelle, ne ſçut preſque que répondre. Il dit quelques mots aſſez mal aſſemblés, laiſſa tomber ſon chapeau, le ramaſſa & ſe retira. M. d'Andilli témoigna ſa ſurpriſe à ces Meſſieurs, & demanda comment la tête avoit pu tourner à ce jeune homme. » J'avois ſouhaité, dit-il, l'avoir à » moi pour ſa main : mais ſa ſtupidité me » rebute. » C'étoit là préciſément ce que s'étoit propoſé M. Manguelein. Il vouloit dégoûter M. d'Andilli du jeune homme, afin qu'il ne le prît pas auprès de lui, parce qu'on aimoit beaucoup mieux l'attacher à M. de Saci ; auprès duquel il entra en effet, & ſous qui il a travaillé plus utilement pour l'Egliſe, qu'il n'auroit fait ſous M. d'Andilli.

XXXVIII. Il ſuit M. Arnauld, & enſuite M de Saci dans leurs retraites en 1656 & en 1660.

M. de Saci le regarda donc comme étant à lui, & s'appliqua avec un ſoin infini à le former pour tout. Comme le jeune homme étoit alors chargé de quelques enfans qu'on élevoit à P. R. il lui donna des avis très-ſages pour l'éducation des enfans, comme je l'ai remarqué dans la vie de M. de Saci. Ce ſage Directeur ne penſa point à faire entrer M. Fontaine dans les Ordres ; quoiqu'aſſurément ſes talens & ſa conduite ne l'en rendiſſent point indigne. Il faut préſumer que Dieu n'ayant pas mis dans l'eſprit de M. de Saci de tourner ſon éleve de ce côté-là, ſa divine Providence avoit d'autres vues ſur celui-ci.

Digitized by Google

Quoiqu'il en ſoit, l'Egliſe n'y a rien perdu; puiſque M. Fontaine l'a ſi utilement ſervie, ſoit par les ouvrages de M. de Saci auſquels il a eu une bonne part, ſoit par un grand nombre de productions qui ſont ſorties de ſa plume & dont le public profite encore aujourd'hui. Nous en verrons la liſte à la fin de ſa vie. M. Arnauld ayant été obligé en 1656 de ſe cacher à cauſe de ſa grande affaire de Sorbonne, il eut M. le Maître & M. Nicole pour compagnons de ſa retraite. On y joignit M. Fontaine en qualité de Secrétaire. Il ne put pas cependant y demeurer long-tems. Accoutumé qu'il étoit au grand air de la campagne, il eut de la peine à porter ce nouvel état: vie ſédentaire, ſans preſque jamais ſortir; petite chambre mal-ſaine; ſolitude extrême. Il en fut malade d'une fluxion qui lui dura longtems. Il en écrivit à M. de Saci & le ſupplia de le rappeller à P. R. Le Directeur lui accorda d'autant plus facilement ce qu'il demandoit, que lui-même, auſſi bien que ſon frere M. le Maître, ne goûtoient pas beaucoup la multiplicité d'Ecrits qui ſe faiſoient dans cette retraite. Il penſoit que Dieu ne demandoit pas cela, & que par l'événement tout ce travail paroiſſoit aſſez ſuperflu, vu qu'il ne convertiſſoit perſonne. M. Fontaine retourna donc à P. R. & reprit l'éducation des enfans, avec ſes autres occupations ordinaires, ſurtout celle de tranſcrire.

Il fut obligé d'en ſortir en 1660, lorſque Meſſieurs Singlin, de Saci, du Mont, de Rebours Confeſſeurs des deux Maiſons, des Religieuſes de Paris & des Champs, s'écartérent pour éviter des Lettres de cachet. Les ordres de la Cour pour renvoyer les Novices & les

Penſionnaires de la Maiſon, leur avoient fait penſer qu'il n'y avoit pas de ſûreté pour eux à demeurer. Ils ſe cachérent dans le Fauxbourg S. Marceau chez Madame Vitart, veuve de M. Vitart le gracieux hôte de M. le Maître à la Ferté-Milon en 1638. On a vu plus haut que ſon mari & elle furent du nombre de ceux qui quittérent la Ferté, lorſque M. le Maître en ſortit, & qui le ſuivirent pour venir s'établir auprès de P. R. M. Fontaine étoit auſſi de la compagnie des Reclus. Comme il étoit bon à tout, on le mettoit toujours de la partie. Il fut garde-malade auprès de M. de Rebours qui mourut dans cette maiſon en 1661. Il fit la même fonction auprès de M. Singlin en 1664, dans la maladie dont il mourut de même. Il gagna lui-même auprès du premier une maladie, qui ſervit heureuſement à couvrir la mort de celui-ci, dont le corps fut tranſporté ſecrettement à P. R. Car comme on ſçavoit dans le quartier qu'il y avoit eu dans la maiſon un malade adminiſtré, & qu'on ne ſçavoit pas auſſi qu'il y en eût deux; lorſqu'on vit reparoître M. Fontaine, on penſa que c'étoit le malade qui étoit guéri, & qu'il n'étoit mort perſonne. Ce fut dans le commencement de cet établiſſement au Fauxbourg, que M. Fontaine fit cette action de déſintéreſſement dont j'ai parlé dans la vie de M. de Saci, lorſqu'il ne voulut point accepter une penſion viagére que M. de Saci vouloit lui faire ſur les Incurables; parce qu'elle devoit être priſe ſur celle que faiſoit cet Hôpital à M. de Saci, & qui par-là auroit été réduite à beaucoup moins pour celui-ci.

XXXIX. Services qu'il

Après la mort de M. Singlin, M. de Saci ne ſe trouvant pas aſſez bien caché au Faux-

a rendus toute ſa vie à M. de Saci à la Baſtille & ailleurs.

bourg S. Marceau, changea de quartier. Il alla ſe loger au bout du Fauxbourg S. Antoine proche le Thrône. M. Fontaine l'y ſuivit, auquel ſe joignirent les deux Meſſieurs Thomas du Foſſé. J'ai rapporté dans la vie de M. du Foſſé & dans celle de M. de Saci toute l'hiſtoire de l'empriſonnement, de la priſon, & de l'élargiſſement de M. Fontaine, en faiſant celle des autres Meſſieurs. Ainſi je n'en dirai rien ici pour éviter les répétitions. M. Fontaine au ſortir de la Baſtille ſuivit M. de Saci, d'abord chez Madame de Longueville, enſuite à Pomponne où ils demeurérent enſemble quelques années. Ce fut dans ce dernier endroit que M. Fontaine, pour perpétuer ſa reconnoiſſance envers Dieu du recouvrement de ſa liberté, prit la réſolution de ſe faire une eſpéce de Baſtille par tout où il ſeroit, ſe tenant auſſi reſſerré dans ſa retraite, que s'il avoit des grilles & des barres de fer qui l'enfermaſſent. Ce ſont ſes propres termes. C'eſt un engagement auquel il a été fidéle pendant quarante années entiéres qu'il a vécu depuis ſa ſortie de priſon. Il ſuivit de même M. de Saci dans ſon retour de Pomponne à Paris : mais il ne logeoit point avec lui : il demeuroit chez le Libraire Roulland qui commençoit à imprimer la traduction de la Bible de M. de Saci. C'étoit lui qui étoit chargé de veiller à l'impreſſion. Cette maiſon au bout de quelque tems lui parut peu convenable pour y ſuivre le plan de vie qu'il s'étoit formé. Ainſi il ſe logea à Saint Mendé proche Vincennes. Il prit une grande maiſon où il y avoit une chapelle, eſpérant y attirer quelque jour M. de Saci à qui la chapelle ſeroit commode pour dire la Meſſe à ſa liberté. Le lieu n'étant

pas éloigné de Paris, M. Fontaine pouvoit facilement ſuivre les impreſſions des ouvrages que M. de Saci donnoit au public.

M. de Saci en 1679 le ſollicita fortement de ſe rendre auprès de lui à P. R. M. Fontaine y voyoit de grands inconvéniens. Il craignoit ſurtout, ce qui arriva en effet dans la même année, qu'il ne vînt à tous les deux des ordres d'en ſortir. Auſſi avoit-il toujours conſeillé à M. de Saci de ne point demeurer à P. R. mais de ſe domicilier à Paris, d'où il iroit tous les mois paſſer huit jours à P. R. pour le ſervice des Religieuſes. Vaincu par les inſtances de ſon cher maître, il partit de Paris pour s'établir à P. R. L'ordre pour l'expulſion étoit déja venu, lorſqu'il arriva; enſorte que M. de Saci en l'embraſſant le régala de cette nouvelle. Il fut queſtion alors de choiſir un autre domicile. M. Fontaine inſiſtoit fortement pour la maiſon de S. Mendé, qu'il n'avoit priſe, diſoit-il, que dans cette intention: mais la famille de M. de Saci l'emporta pour Pomponne. M. Fontaine n'y demeura point avec lui. Il y alloit ſeulement de tems en tems.

XL. Son déſintéreſſement.

Vers 1683, il eut deux occaſions de faire preuve de ſon généreux déſintéreſſement, comme il avoit déja fait par le paſſé dans l'autre occaſion que j'ai rapportée plus haut. M. de Saci lui propoſa de mettre en françois une grande quantité de paſſages des Saints Peres, que le célébre M. Peliſſon avoit recueillis à deſſein de les faire entrer dans un ouvrage qu'il avoit entrepris contre les Proteſtans. Il vouloit avancer ſon travail, & avoit beſoin pour cela d'être aidé. Il s'étoit fait fort d'obtenir une penſion de la Cour pour celui qui

Digitized by Google

auroit fait les frais de la traduction. M. de Saci en fit la déclaration à M. Fontaine. Cette vue bien loin de lui faire agréer la propoſition, l'en détourna. Il dit à M. de Saci qu'il ne croyoit pas devoir ſe charger de cette opération, que dans la vue toute pure de ſervir Dieu & l'Egliſe ; & qu'il ne l'accepteroit point à une autre condition. M. de Saci loua fort ſon déſintéreſſement, & lui dit qu'il ne lui avoit propoſé cette affaire, que parce qu'il penſoit qu'il pourroit avoir quelque beſoin à cauſe d'une ſœur dont il étoit chargé. M. Fontaine lui ayant répondu qu'il n'étoit nullement embarraſſé ni de lui-même ni de ſa ſœur, il lui dit que cela étant ainſi il feroit bien de ne point ſe charger de la commiſſion, qui auſſi bien le feroit peut-être connoître plus qu'il ne convenoit. L'autre trait de déſintéreſſement qui parut dans le même tems, eſt pour le moins auſſi édifiant. Il avoit reçu une ſomme aſſez conſidérable de M. Roulland Libraire, pour quelques morceaux de l'ouvrage ſur la Bible, M. de Saci le lui ayant permis, pour lui procurer quelques ſecours pour ſa ſubſiſtance. M. Fontaine fut effrayé de ſe voir tant d'argent, & il voulut en conſacrer à Dieu la moitié pour attirer ſa bénédiction ſur le reſte. M. de Saci l'arrêta, & lui dit que c'étoit tenter Dieu que de ne pas uſer des reſſources que la Providence offroit. Il n'oſa pas réſiſter au conſeil de M. de Saci, & il ſe contenta de diſtribuer cent piſtoles aux pauvres.

XLI. M. Fontaine ſe retire en campagne après la mort de M. de Saci.

Le dernier voyage que fit M. Fontaine à Pomponne, fut en 1683. Il ne penſoit pas alors que ce fût pour la derniére fois qu'il verroit ſon reſpectable maître. Etant de retour à Paris, il apprit qu'il étoit mort le 4 Janvier

1684 ; & comme il ſçut qu'on apportoit le corps à Paris pour le conduire enſuite à P. R. des Champs, il ſe rendit à P. R. malgré la rigueur du froid qui étoit alors exceſſif ; ouvrit lui-même le cercueil pour mettre le ſaint Prêtre à découvert, l'habilla & ne le quitta point juſqu'à l'inhumation. Après la cérémonie des obſéques, la Mere Angélique de S. Jean qui étoit pénétrée de la perte qu'elle venoit de faire dans M. de Saci, s'entretint avec M. Fontaine fort long-tems, & le preſſa de mettre par écrit tout ce qu'il ſçavoit de M. de Saci. C'eſt ce qui a donné occaſion à ſes *Mémoires* en deux volumes, qu'il a compoſés dans la ſuite, & dans leſquels il a fait entrer les autres Meſſieurs de P. R. avec M. de Saci. A peine fut-il revenu à Paris, qu'il fut appellé par M. de Luzanci qui tomba malade de la maladie dont il mourut la même année 1684, cinq ſemaines après M. de Saci ſon couſin, & huit ou dix jours après ſa ſœur la Mere Angélique de S. Jean. M. Fontaine trouva M. de Luzanci ſi accablé par la violence de la fiévre, qu'il ne put pas entrer avec lui dans un grand détail pour pluſieurs choſes que ce malade vouloit régler. Il ſe contenta d'écouter l'eſſentiel & ſe retira le cœur percé de douleur de trois pertes de cette conſéquence qu'il faiſoit en ſix ſemaines.

XLII. Il compoſe des ouvrages de piété.

Le reſte de ſa vie qui a été de vingt-cinq ans après la mort de M. de Saci, s'eſt paſſé dans une retraite encore plus parfaite qu'auparavant. Il n'eut de liaiſon particuliére qu'avec M. de Tillemont, & quelquefois avec M. de Pontchâteau. Ses differentes demeures pendant ces vingt-cinq années furent S. Mendé, Viri Village en deça de Corbeil, & Melun. C'étoit

à S. Mendé ou à Viri que devoit être la maiſon de campagne de M. Barail, ce vertueux Officier de la Baſtille, qui en a ſi bien agi avec eux pendant leur priſon. Car M. Fontaine dans ſes Mémoires parle d'une maiſon de campagne de M. Barail qu'il lui prêta pour y demeurer. Toute ſon occupation dans ces différens ſéjours étoit de prier & de compoſer des ouvrages de piété. D'abord il travailla à finir conjointement avec M. du Foſſé, les explications de la Bible, que M. de Saci avoit laiſſées imparfaites. Il s'occupa enſuite à la Traduction des Homélies de S. Chryſoſtôme ſur les Epitres de S. Paul, dont le premier volume avoit paru dès 1682, & dont le cinquiéme & dernier fut donné au Public en 1690. Cet ouvrage lui ſuſcita de fâcheuſes affaires. Les jaloux de la gloire de P. R. cherchérent dans cette production de quoi décrier l'Auteur. Le Pere Daniel & un autre Jéſuite firent en 1692 quelques Ecrits dans leſquels ils accuſoient l'Auteur de renouveller le Neſtorianiſme, & de faire parler ſaint Chryſoſtôme en Neſtorien qui admet deux perſonnes en Jeſus-Chriſt. L'un de ces Ecrits dénonçoit même l'Auteur à la Sorbonne. Le Pere Queſnel en 1693 y répondit par un Ecrit intitulé, *Le Roman ſéditieux du Neſtorianiſme renaiſſant.* M. Fontaine écrivit de Viri à M. de Harlai Archevêque de Paris une lettre très-reſpectueuſe, dans laquelle il fait ſa profeſſion de foi & rétracte ce qui pourroit n'être pas exact dans ſa traduction. Il fit même faire pluſieurs cartons pour les endroits qu'on interprétoit en mal. Malgré cette édifiante ſoumiſſion, l'Archevêque fit une Ordonnance pour condamner l'ouvrage. M. Fontaine prit le parti de

ſouffrir cette humiliation en patience. Mais comme ſes ennemis continuoient à le calomnier, il écrivit pour ſa défenſe. L'Ecrit eſt intitulé, *Avertiſſement de l'Auteur de la Traduction des Homélies de S. Chryſoſtôme, &c.* Il en demeura là, quoiqu'on fût encore revenu à la charge contre lui par un nouveau libelle. M. Fontaine eſt mort à Melun en 1709, âgé de quatre-vingt-quatre ans.

XLIII. Liſte des ouvrages de M. Fontaine.

Voici la liſte de ſes Ouvrages. *Mémoires de P. R.* 2. vol. in-douze.

Pluſieurs morceaux de la Bible de Saci.

Traduction de S. Chryſoſtôme ſur S. Paul.

On lui attribue *les Figures de la Bible* dites *de Royaumont*, que nous avons données à M. de Saci. L'extrait mortuaire de M. Fontaine tiré des regiſtres de la Paroiſſe de S. Aſpais de Melun, l'en fait Auteur : le Curé apparemment l'avoit ouï dire à M. Fontaine ou à quelqu'un de ſes amis.

Abrégé de S. Chryſoſtôme ſur le Nouveau Teſtament, in-octavo.

Abrégé de S. Chryſoſtôme ſur l'Ancien Teſtament, in-octavo.

Pſeaumes de David traduits en françois avec des notes latines tirées de ſaint Auguſtin, in-douze.

Autre édition où les notes ſont en françois.

Explication du Nouveau Teſtament, tirée de ſaint Auguſtin & des autres Peres Latins, 2 vol. in-quarto.

Année Chrétienne avec des réflexions de l'Ecriture-ſainte & des ſaints Peres, 2 vol. in-douze.

Les huit Beatitudes, in-douze.

Méditations ſur la Semaine-ſainte.

Digitized by Google

Vie des Patriarches avec des réflexions tirées des ſaints Peres, in-octavo.

Vie des Prophètes avec des réflexions, &c. in-octavo.

Mais quelques-uns attribuent à M. de Saci ces deux derniers Ouvrages.

Vie des Saints pour tous les jours de l'année, 4 vol. in-octavo.

Les O de l'Avent avec des réflexions, in-douze.

Traduction du *Paradiſus animæ Chriſtianæ* de Horſtius, ſous le titre de *Heures Chrétiennes.*

Traduction des Soliloques de M. Hamon.

Inſtruction ſur le Mariage, traduite du latin de Lindenbrogius.

Priéres de l'Ecriture-ſainte pendant la Meſſe.

Le dernier jour du monde, ou, *Traité du Jugement dernier.*

Le Dictionnaire chrétien, in-quarto.

Imitation de J. C. avec des réflexions ſur le premier livre.

Traité de la *Converſion du Pécheur*, traduit en françois.

On lui attribue la traduction des *Inſtructions & des Conférences de Caſſien*, publiée en deux volumes in-octavo, ſous le nom de *Saligni.*

De tous ces Ouvrages le plus important, & celui peut-être qui lui fait le plus d'honneur, ce ſont les *Mémoires ſur Meſſieurs de P. R.* imprimés en deux volumes in-octavo ou grand in-douze. On y trouve d'un côté une multitude d'anecdotes fort intéreſſantes ſur les plus diſtingués de ces Meſſieurs, & de l'autre une foule de réflexions pleines de la plus tendre

Digitized by Google

piété & de la plus ſolide ſpiritualité. Ce fut, comme je l'ai dit, à la ſollicitation de la Mere Angélique de S. Jean & de l'illuſtre Abbé de Pontchâteau, qu'il ſe mit à les compoſer. Il y employa quatre ans, depuis 1696 juſqu'en 1700. Il paroît que dans ce travail il ne s'eſt propoſé que ſa propre édification. Il n'y ſuit guéres l'ordre des tems, & il interrompt ſes récits par de fréquentes élevations à Dieu, qui pourront cauſer quelqu'ennui à des Lecteurs qui ne chercheroient que l'hiſtorique. On ſent par les longs diſcours qu'il rapporte de ces Meſſieurs, qu'il étoit bel eſprit lui-même. Car quoique le fond de ces diſcours ſoit évidemment de chaque particulier dans la bouche duquel il les met, il eſt également viſible que pour l'ordinaire le ſtile eſt de lui : enſorte que ce ſont les penſées & les principes de ces grands hommes qu'il avoit bien pénétrés & bien retenus, & qu'il ſait habilement mettre en œuvre. *L'Hiſtoire abrégée du Monaſtére de P. R.* qu'on a fait imprimer à la tête de ſes deux volumes de *Mémoires*, eſt de M. Tronchai Secrétaire de M. de Tillemont.

Monſieur Floriot.

XLIV. Vertus & ouvrages de M. Floriot.

Pierre Floriot, excellent Eccléſiaſtique dont je n'ai pu recueillir que fort peu de traits. Du vivant de M. de S. Ciran, il demeuroit au jardin du Roi. Ce fut lui qui en 1643 montra le premier à M. de S. Ciran la Bulle d'Urbain VIII confirmative des Bulles de Pie V & de Grégoire XIII contre Baïus, & des Décrets de Paul V qui défendent de traiter des matiéres de la Grace; laquelle condamne en outre pluſieurs points du livre de Janſénius,

Digitized by Google

comme renouvellant des propoſitions déja condamnées. Il fut témoin de la ſurpriſe que cauſa à M. de S. Ciran la lecture de cette Bulle, & qui tira ſur le champ cette parole de ſa bouche : Ils en font trop, en parlant des gens de la Cour de Rome. M. Floriot fut quelque tems Curé de Lai proche l'Abbaye des Vaux de Cernai. Il avoit le talent de la parole : car nous voyons que pendant qu'il étoit Curé de ce lieu, il a prêché un Carême à S. Nicolas des Champs à Paris. Il quitta ſa Cure au bout de quelque tems, & vint demeurer à P. R. des Champs, où il fut établi Préfet des petites Ecoles qui ſe tenoient à la ferme des Granges. Il étoit chargé en même tems de l'inſtruction des domeſtiques du dehors de P. R. Et ce ſont les catéchiſmes qu'il leur faiſoit, qui ont ſervi de canevas à l'excellent ouvrage qu'il a compoſé dans la ſuite, intitulé *la Morale du Pater ;* car quelqu'un de ſes amis ayant vu les catéchiſmes qu'il avoit faits ſur l'Oraiſon Dominicale, dans laquelle il avoit ſu trouver tous les principes de la Morale chrétienne, lui témoigna que s'il étendoit ſa matiére, & s'il la digéroit en diſcours ſuivis, ce ſeroit un ouvrage extrêmement utile : ce qu'il fit. Le ſuccès de ſon travail a été tel, que les éditions du livre ſe ſont conſidérablement multipliées ; & qu'encore aujourd'hui on le regarde comme un excellent répertoire de tout ce qu'il y a de plus important dans l'Ecriture ſainte & de plus beau dans les SS. Peres ſur les différens points de la Morale Evangélique. Il eut à l'occaſion d'un endroit de ſon livre une diſpute avec M. de Rancé Abbé de la Trappe. Celui-ci trouvoit mauvais que l'Auteur eût avancé, qu'un Religieux qui a un pere ou une mere pauvre & ſans ſecours

ſecours, peut & doit quitter ſon Couvent pour un tems convenable, & aller aſſiſter dans le monde ſes parens. Ce fut dans le voyage de Meſſieurs Arnauld & Nicole à la Trappe que commença la diſpute. Ces deux Théologiens approuvoient la propoſition & ſoutenoient M. Floriot. Cela n'a pas eu de ſuite. M. Floriot étoit Confeſſeur des Religieuſes de P. R. en 1664, lorſque M. de Péréfixe y fit tant d'actes d'hoſtilité. Le Prélat y trouva M. Floriot dont il eſtimoit le mérite, mais dont la fermeté lui déplaiſoit. Celui-ci fut donc obligé de ſe retirer. Il eſt mort en 1691 âgé de 87 ans. Il a été enterré dans le cimetiére de S. Etienne du Mont. On a de lui outre la *Morale du Pater*, des *Homélies morales ſur les Evangiles des Dimanches & des principales Fêtes*, 3 vol. in-oct. un traité *de la Meſſe de Paroiſſe*, in-octavo; & un écrit ſur *les paroles de la conſécration.*

Monſieur de Pontchâteau.

XLV. Education de M. de Pontchâteau & ſa liaiſon avec Mrs de P. R.

Sébaſtien-Joſeph du Camboût de Pontchâteau naquit le 20 Février 1634 d'une famille illuſtre & très-ancienne de Bretagne. Il étoit le troiſiéme fils de Charles du Camboût, Baron de Pontchâteau & de la Roche-Bernard, Marquis de Coiſlin, Chevalier des Ordres du Roi, Gouverneur de Breſt, & Lieutenant Général en Baſſe-Bretagne; & de Philippote de Burges fille de Charles de Burges, Sieur de Sevri en Lorraine. Il avoit pour neveux & niéces le Duc de Coiſlin, le Cardinal de Coiſlin Evêque d'Orleans, le Chevalier de Coiſlin, la Ducheſſe de Sulli & la Ducheſſe de Verneuil. Il étoit beau-frere du Duc d'Epernon & du Comte d'Harcourt-Lorraine, Grand-Ecuyer de France.

Comme ſa grand-mere étoit une Richelieu, il étoit neveu à la mode de Bretagne du Cardinal de Richelieu, & de ſon frere le Cardinal de Lyon. Etant encore tout jeune il vint faire ſes études à Paris. Il fit ſes Humanités au Collége des Jéſuites. Il en ſortit pour faire ſa Philoſophie dans l'Univerſité. Il étoit logé dans ſon particulier avec un Précepteur & ſes gens, & alloit prendre les cahiers de M. Rohaut. Il avoit l'eſprit ſolide & pénétrant: il fit de grands progrès dans les ſciences, ſur-tout dans la Théologie à laquelle il s'appliquoit, par la lecture des bons livres, tels que le livre de *la Fréquente Communion* qui faiſoit alors grand bruit, & le petit livre intitulé, *S. Auguſtinus per ſeipſum docens.* Ce fut ce dernier qui le garantit des faux principes que lui inſpiroient ſon Profeſſeur Alphonſe le Moine, & ſon Précepteur le Docteur Magnet grand Moliniſte, qui en 1655 prit parti hautement contre M. Arnauld en Sorbonne. M. de Pontchâteau étoit auſſi bien fait de corps que d'eſprit, plein de graces & d'enjouemens, aimé & eſtimé de toutes les perſonnes de condition. Il étoit pourvu de trois Abbayes. En 1651, n'ayant encore que dix-ſept ans, il fit connoiſſance avec Meſſieurs de P. R. Comme il avoit le cœur droit & qu'il aimoit la vérité, il recherchoit volontiers ceux qu'il reconnoiſſoit être gens de bien. Ces Mrs lui donnérent le goût de la piété. Il s'adreſſa à M. de Rebours un des Confeſſeurs de P. R. pour lui obtenir de M. Singlin qu'il le prît ſous ſa conduite, & lui mit en main une lettre pour ce Monſieur. Celui-ci lui fit réponſe, » qu'il » applaudiſſoit à ſes bonnes intentions, mais » qu'il craignoit de n'avoir pas ce qu'il faut » pour ſervir une perſonne de ſa qualité, &

» qui a des dignités & de grands biens dans » l'Egliſe : que cependant la bonne volonté » ne lui manquoit pas ; & que ſi c'étoit celle » du Seigneur, il feroit ce qu'il ſouhaitoit de » lui. » En attendant il lui recommande fortement la retraite & la priére, & lui promet une entrevue au premier jour. Le jeune Abbé fut extrêmement content de l'entrevue, & en obtint encore deux autres. Il entendit auſſi pluſieurs ſermons de M. Singlin à P. R. de Paris.

XLVI. Il fait un voyage à Lyon auprès du Cardinal de Lyon ſon proche parent

Il fit ſur la fin de l'année 1651, avec la permiſſion de ſon Directeur, un petit voyage à P. R. des Champs pour s'animer & s'encourager par l'exemple des Solitaires qui y étoient retirés. Il prit le tems que ſon Docteur Moliniſte étoit abſent pour un voyage qu'il fit en Bretagne dans un des Bénéfices de l'Abbé. La ſatisfaction fut grande & réciproque pour M. de Pontchâteau & pour un de ces Solitaires, nommé M. de Saint-Gilles d'Aſſon, Gentilhomme du Poitou, dont j'ai donné la vie. Les deux familles étoient fort liées dans la Province, & ce Monſieur d'Aſſon avoit un Prieuré dépendant d'une des Abbayes de M. de Pontchâteau. La grande joie de M. d'Aſſon quand il vit le jeune Abbé, étoit fondée ſur ce que depuis long-tems il déſiroit la converſion *de ſon petit Abbé* : c'eſt ainſi qu'il l'appelloit. M. de Pontchâteau eût bien voulu ſe domicilier à P. R. pour y vivre en Solitaire. M. Singlin lui conſeilla de différer, parce qu'il ſe défioit un peu de cette ferveur naiſſante, & qu'il vouloit l'éprouver. Il lui parla fortement ſur la pluralité de Bénéfices, & ſur l'irrégularité de ſon entrée : car il les avoit eus à l'âge de ſept ans, ſur un faux expoſé. Dans la ſupplique

en Cour de Rome on l'avoit fait paſſer pour un homme fait & un homme à talens. L'Abbé entroit aſſez dans ces vues : mais il ſe crut trop jeune, pour ſoutenir vis-à-vis de ſa famille l'éclat que feroit une telle démarche, je veux dire, l'abdication de tous ſes Bénéfices ; il s'ouvrit ſeulement à Madame ſa ſœur la Comteſſe d'Harcourt ſur le deſſein qu'il avoit de renoncer au monde & de ſe mettre dans quelque retraite. M. Singlin ne preſſa pas davantage ; il lui recommanda en attendant, la ſéparation des compagnies & quelques petits pélerinages de dévotion, comme à Montmartre, à Notre-Dame des Vertus. Mais le Docteur Magnet traverſa l'œuvre : voulant faire perdre au jeune Abbé toutes les vues de grande réforme & d'abdication de Bénéfices, il lui propoſa de voyager, & d'aller à Rome. Ils partirent enſemble, & arrivérent à Lyon au mois d'Octobre 1652. Le Cardinal Alphonſe de Richelieu Archevêque de cette Ville étoit, comme je l'ai dit, proche parent de l'Abbé. Ce Cardinal l'arrêta chez lui juſqu'à ſa mort, qui arriva bientôt. M. de Pontchâteau rapporte une parole de ce Prélat qui le toucha fort. Etant près d'expirer, il dit qu'il étoit bien fâché d'être ſorti de la grande Chartreuſe, & qu'il aimeroit bien mieux mourir Dom Alphonſe, que Cardinal de Lyon. L'oncle comptoit bien mener loin la fortune du neveu. Sa mort qui fut prompte ne lui laiſſa pas le tems de diſpoſer de quelqu'un de ſes Bénéfices en ſa faveur : il lui laiſſa ſeulement par un codicile pour cinquante mille livres de meubles.

XLVII. Il revient à Paris, & va

M. de Pontchâteau reçut à Lyon une lettre de M. de Rebours : car ces Meſſieurs ne l'oublioient pas ; ils lui écrivoient quelquefois. M.

de Rebours dans ſa lettre lui faiſoit les condoléances d'uſage ſur la mort de ſon illuſtre parent, & le prioit en même tems d'obſerver comment la Providence rompoit tous les liens qui pouvoient l'attacher au monde & le perdre: l'exhortant à revenir à ſes premiéres vues de piété. Cette réflexion lui eſt demeurée toute ſa vie. Auſſi lui a-t'on entendu dire quelquefois : » Dieu a tué deux hommes pour me » ſauver ; » ce qu'il entendoit du Cardinal de Richelieu & du Cardinal de Lyon, qui n'auroient pas manqué de le pouſſer dans l'Egliſe, s'ils avoient vécu plus long-tems. Quand il fut de retour à Paris, il demanda à M. Singlin ſes ſages conſeils & ſa direction par une lettre qu'il lui écrivit. Ce vertueux Eccléſiaſtique le reçut à bras ouverts, & lui fit une réponſe bien digne de lui. Il s'accuſe lui-même d'être peut-être la cauſe de tout le mal qui eſt arrivé, n'ayant peut-être pas aſſez conſulté Dieu avant que de ſe charger de ſa conduite. Il lui repréſente cependant ſon tort; mais il l'encourage en même tems & le prémunit contre toute défiance de la miſéricorde du Seigneur, l'exhortant à la priére, à l'humilité intérieure & extérieure, à la mortification des ſens, & à l'exercice des bonnes œuvres. Il paroît qu'il paſſa quelques années dans la pratique de toutes ces vertus. Il demeuroit à Paris dans la rue S. Dominique au Fauxbourg S. Jacques, & alloit de tems en tems à P. R. des Champs. Il y rendoit ſervice à M. Arnauld pour ſes ouvrages, & écrivoit ſous lui. Il s'exerçoit auſſi au travail des mains: il apprenoit le jardinage ſous un excellent homme M. Bouilli, pour qui il avoit le même reſpect, qu'un valet ou un apprentif a pour ſon maître. Il avoit

ſouvent à P. R. des Champs dans le deſſein d'y vivre en Solitaire.

eu quelqu'envie de ſe faire Chartreux en 1654; mais il en fut détourné par un ami Religieux de cet Ordre, Prieur d'Orlean, qu'il avoit conſulté. Ce Religieux lui fit ſentir le riſque qu'il couroit de ſe lier dans un Ordre qu'il connoiſſoit peu, où il y avoit bien des choſes qui ne ſeroient pas approuvées peut-être des gens en état d'en juger, & dans lequel on n'avoit pas toute liberté de s'attacher à la doctrine de S. Auguſtin alors bannie de preſque toutes les Communautés. Il lui repréſente d'un autre côté, que s'il cherche une retraite, il en a une toute trouvée dans P. R. où il ne ſe rencontre aucun de ces inconvéniens. Il fait en cet endroit un grand éloge des Solitaires de P. R. & en particulier de M. Singlin leur Directeur. L'Abbé de Pontchâteau ayant reçu cette lettre ne penſa plus aux Chartreux.

XLVIII. Il quitte P. R. & voyage en Bretagne, à Rome, &c.

En 1656 les Solitaires de P. R. ayant été obligés de ſe diſperſer, il en eut un petit détachement dans ſon voiſinage dans la rue des Poſtes, où il s'étoit tranſporté: c'étoient Meſſieurs Arnauld, du Mont, du Foſſé & Tillemont. Cette compagnie lui fit beaucoup de plaiſir, & réciproquement la ſienne plut beaucoup à ces Meſſieurs. Il s'étoit trouvé à P. R. dans le moment de la diſperſion, & il dreſſa un journal de ce qui ſe paſſa à la viſite du Lieutenant Civil & des Commiſſaires. Le journal eſt imprimé. Les miracles de la ſainte Epine de P. R. de Paris lui donnérent cette même année de l'occupation qui continua en 1657. On le chargea de dreſſer les relations des miracles, qui s'opérérent en grand nombre: ce qui donna lieu à la Mere Angélique de le décorer de la qualité de *Greffier de la ſainte Epine*. Il y a apparence qu'il eſt Auteur en partie avec

Digitized by Google

M. Paſcal d'un fort bel écrit qui parut en 1656 en réponſe au mauvais libelle des Jéſuites contre les miracles de P. R. qu'ils avoient intitulé, *le Rabat-joie des Janſéniſtes.* Après cela on ne peut être que ſurpris de le voir ſujet à des variations continuelles. En voici encore une nouvelle. La fantaiſie lui prit en 1658 de voyager de nouveau & d'aller à Rome. Voici comment la choſe arriva. En 1657 il étoit allé en Bretagne pour viſiter ſes Abbayes & aſſiſter aux Etats. M. Singlin lui avoit donné pour l'accompagner M. le Maître Docteur de Sorbonne. Celui-ci voyant que le voyage duroit trop long-tems, s'en revint à Paris. Le jeune Abbé étant laiſſé à lui-même ſe répandit beaucoup dans le monde & dans les divertiſſemens de la Province. Il ſe lia avec pluſieurs jeunes Abbés, avec qui il noua la partie de faire le voyage de Rome. Etant revenu à Paris dans ſa maiſon de la rue des Poſtes, l'année ſuivante 1658, il s'arrangea pour le voyage projetté, ſans en rien dire à ces Meſſieurs ſes voiſins. Ses compagnons de voyage vinrent le prendre à Paris. Ils arrivérent à Rome dans le mois de Septembre. Ils y firent grande figure, louérent un palais, prirent des eſtafiers, & vécurent en jeunes Seigneurs François. M. de Pontchâteau n'en étoit pas cependant bien épris : un certain dégoût du monde le ſuivoit par-tout. Ce fut dans ce ſecond ſéjour de Rome en 1659 que le Pape Alexandre VII le fit Protonotaire Apoſtolique. Il revint la même année en France, portant toujours en lui le combat des deux hommes, voulant ſe donner à Dieu tout de bon, & ne pouvant ſe réſoudre à rompre entiérement avec le monde. Cependant les bonnes ames de P. R. le Mere An-

gélique, la Mere du Fargis & ces Meſſieurs ne le perdoient pas de vue. On faiſoit d'inſtantes priéres pour lui, & on attendoit patiemment les momens du Seigneur. Après un mois de ſéjour à Paris depuis ſon retour de Rome, il fit un ſecond voyage en Bretagne pour donner ordre à quelques affaires concernant ſes Bénéfices. Ce voyage dura un an comme celui de Rome. Il fut malade en Bretagne d'une fiévre quarte qu'il en rapporta, & qu'il a gardée 14 ans. Il revint à la fin de 1660 tel qu'il avoit été juſques-là, toujours dans le travail de l'enfantement ſpirituel. Il retourna alors à M. Singlin, qui ne ſachant comment le fixer, le preſſa long-tems de ſe faire Religieux, & lui propoſoit une maiſon de Bénédictins. Sa raiſon étoit, qu'il lui falloit néceſſairement une régle qui lui commandât & le mît dans une eſpéce de néceſſité de faire ce que ſon inconſtance éternelle l'empêchoit de pratiquer. Mais l'Abbé s'en défendoit, en partie par le danger qu'il y avoit de s'engager par des vœux dans un tems de trouble, tel qu'étoit le tems préſent. Un nouvel incident ſuſpendit encore l'œuvre de la converſion de l'Abbé. Il fut obligé de paſſer quelque tems chez ſa ſœur la Ducheſſe d'Epernon, qui étoit devenue veuve. Ce fut là qu'il penſa faire un engagement d'une eſpéce bien différente de ceux que lui & ces Meſſieurs avoient projettés juſques-là. Il fut tout prêt de ſe marier avec une jeune Demoiſelle qui fréquentoit la maiſon de Madame d'Epernon. La mort ſubite de cette Demoiſelle le tira du piége qu'il s'étoit tendu à lui-même.

XLIX. Il ſe convertit entiérement

Il ſemble que Dieu qui vouloit convertir M. de Pontchâteau par le miniſtere de M. Singlin, vouloit auſſi que ce ſaint Miniſtre n'eût que

la peine & le mérite de la bonne œuvre, ſans en avoir la conſolation. Car les délais de cette converſion durérent preſque juſqu'à la mort de M. Singlin. Très-peu de tems auparavant, M. de Pontchâteau l'étant venu voir, celui-ci lui dit d'un ton un peu fâché : » Vous ne voulez » donc pas, Monſieur, mettre fin à la vie que » vous menez ? » L'Abbé répondit qu'il le vouloit bien, mais qu'il ne le pouvoit pas encore. M. Singlin reprit d'un ton ferme : » Non, » Monſieur, ne dites pas que vous ne le pou» vez pas : dites que vous ne voulez pas. » Cette parole toute ſimple qu'elle étoit, fut comme un trait qui entra bien avant dans l'ame de l'Abbé. Il s'en alla, répétant ſans ceſſe en lui-même : » Dites que vous ne le voulez pas : » à quoi il ajoutoit : » M. Singlin a raiſon ; c'eſt que je » ne le veux pas. » Il demeuroit alors dans le Cloître Notre Dame dans une maiſon qui appartenoit à l'Evêque d'Orleans ſon neveu. Il paſſa preſque toute la nuit ſans dormir, ayant toujours cette parole dans l'eſprit. Il ſe leva à quatre heures du matin, écrivit quelques lettres, ſortit & ſe retira dans un lieu inconnu à ſa famille. Depuis ce moment il n'a plus revu de toute ſa vie aucun de ſes parens. Ce fut alors qu'il quitta ſes Bénéfices. Il remit en régle l'Abbaye de la Vieuville, & auroit fait de même, s'il l'avoit pu, pour l'Abbaye de S. Gildas des Bois & pour celle de Geneſton. Il les réſigna & ſe réſerva ſur celle-ci huit cent livres. Le réſignataire régulier de l'Abbaye de la Vieuville n'avoit accepté le Bénéfice qu'à condition qu'il y auroit une penſion viagere de deux mille livres aſſurée à M. de Pontchâteau : mais celui-ci n'en a jamais voulu rien toucher : tous les ans il donnoit quittance de la

& renonce au monde. Hiſtoire de l'Iſle de Noord-Strandt.

Digitized by Google

ſomme, ſans l'avoir reçue. Pour ſon bien de patrimoine, il l'abandonna à ſa famille & tira ſeulement de M. ſon frere une ſomme de vingt mille livres qu'il plaça ſur l'Iſle de Noord-Strandt dont nous allons parler. Il ſe défit de tous ſes jolis meubles, tableaux, bijoux, &c. Il fit paſſer une partie de ſa Bibliothéque qui étoit fort belle, dans celle de M. Arnauld, qui pouvoit aſſurément en faire un bon uſage. Il renvoya tous ſes gens & quitta ſon équipage.

Il paroît qu'il ſe retira d'abord vers l'Eſtrapade, où il occupa une petite chambre tout ſeul, ſous le nom de M. du Monfrein. Mademoiſelle Perrier ſœur de M. Paſcal l'y étant venu voir, & lui ayant demandé comment il pouvoit ſe paſſer de valet, il lui répondit en riant: » Quel mal vous ai-je fait, » pour me ſouhaiter un valet? » Il fit cette même année 1664 un voyage dans l'Iſle de Noord-Strandt. Comme les Religieuſes de P. R. ſe voyant à la veille de bien des révolutions, avoient rembourſé ces Meſſieurs qui leur avoient donné leurs biens, Mrs Arnauld, Nicole, &c. ceux-ci penſoient à placer leurs fonds ſur cette Iſle. C'eſt une des Iſles appartenantes au Roi de Danemarck; & dans ce tems-là on faiſoit des emprunts pour la rétablir après une inondation qui y avoit tout détruit. L'emploi parut bon à ces Meſſieurs. Pour leur faire plaiſir, M. de Pontchâteau voulut bien prendre la peine de ſe tranſporter ſur les lieux pour voir les choſes de près: d'autant plus qu'il y avoit auſſi ſon intérêt, comme je viens de dire. Il en revint par la Hollande, l'Allemagne & la Lorraine, afin de cacher ſa marche au public. J'obſerverai

en paſſant que les Jéſuites ont débité quantité de fables à ce ſujet ; que les Janſéniſtes alloient tous s'y établir ; qu'ils y formeroient une petite République, &c. Or il n'y a de vrai en tout cela, que ce que je viens de dire, & qui eſt aſſurément très-ſimple & très-innocent. Nous avons même vu dans la vie de M. de Saci, que le concert des Port-Royaliſtes pour ce prétendu établiſſement n'étoit pas grand, puiſque M. de Saci ne voulut jamais placer ſon fond ſur cette Iſle. M. de Pontchâteau après ſon retour à Paris demeura quelque tems chez M. Angran avec M. Arnauld qui s'y tenoit caché. Enſuite il alla demeurer en une extrémité du Fauxbourg S. Antoine proche l'Abbaye de Pincourt avec M. de Sainte-Marthe qu'il avoit pris pour Confeſſeur, & M. de S. Gilles d'Aſſon ſon intime ami. Il avoit eu quelque penſée de ſe retirer à l'Abbaye de S. Ciran : mais il craignit que la perſécution de Port-Royal ne réjaillît ſur cette Abbaye, & qu'il ne pût pas y demeurer tranquille. Enſeveli dans cette retraite du Fauxbourg, il commença à eſſayer ſes forces pour le genre de vie pénitente qu'il comptoit mener le reſte de ſes jours : c'étoit ſur-tout le travail du jardin & la culture de la terre. Il aidoit auſſi la ſœur Marcelle dans le ménage. Il copioit les Ecrits de ces Meſſieurs, leur fourniſſoit des mémoires, avoit ſoin des impreſſions, contribuoit à les faire entrer dans Paris.

L. Services importans qu'il a rendus à la Vérité & à ſes défenſeurs.

Il étoit donc obligé quelquefois de quitter ſa ſolitude pour des voyages utiles au bien public. Ce fut lui, par exemple, qui alla en 1667 en Hollande, pour y faire imprimer par le fameux Elzevir, ſous le nom de Gaſ-

pard Migeot, le Nouveau Teſtament, dit *de Mons*. Mais auſſitôt qu'il avoit fait les affaires dont il étoit chargé, il revenoit avec empreſſement dans ſa retraite. Ces Meſſieurs demeurérent enſemble pendant trois ans dans cet endroit du Fauxbourg. Tout le quartier étoit édifié de leur conduite, ſans les connoître pour ce qu'ils étoient : ce qui leur procura la fonction honorable de porter le daix de la paroiſſe à la proceſſion du S. Sacrement, comme je l'ai dit ailleurs. M. de Pontchâteau diſoit ſouvent en riant, que s'il étoit reſté plus longtems dans cette demeure, on l'auroit fait Marguillier de ſa paroiſſe. Ce fut dans ce même lieu que M. de Pontchâteau écrivit à M. de Péréfixe cette belle & longue lettre dont j'ai rendu compte dans la premiere Partie, dans laquelle ſans paſſer les bornes du reſpect, il reproche à ce Prélat avec une noble liberté, que lui donnoit & ſa naiſſance & ſon zéle chrétien, les injuſtes traitemens qu'il faiſoit aux Religieuſes de P. R. captives dans leur Maiſon, & à M. de Saci priſonnier de la Baſtille, & privé même de la communion laïque. C'eſt une piéce qui mérite d'être lue. On la trouvera toute entiere à la fin parmi les Piéces juſtificatives. Il fit encore un autre ouvrage dans cette retraite, qui n'ayant été que commencé par lui, a été continué par M. Arnauld : c'eſt *la Morale pratique des Jéſuites*. Les deux premiers volumes ſont de M. de Pontchâteau ; & ce fut lui qui fit la traduction des piéces Eſpagnoles & Italiennes que M. Arnauld a fait entrer dans les ſix autres volumes de cet ouvrage qui ſont de ce Docteur. Car M. de Pontchâteau ſavoit toutes les langues, le

Latin, le Grec, l'Hébreu, l'Eſpagnol, l'Italien & l'Allemand.

Après trois ans de ſéjour dans cette retraite, Mrs de Sainte-Marthe & de Pontchâteau penſérent à changer de demeure, parce qu'ils commençoient à y être connus par une rencontre que je vais rapporter. M. de S. Gilles y tomba malade. Il fut viſité pendant ſa maladie par beaucoup de perſonnes; ce qui fut remarqué : & le ſerviteur de Dieu étant mort, le Vicaire de la paroiſſe qui l'avoit viſité dans ſa maladie & aſſiſté à la mort, & qui avoit appris de lui bien des choſes, ne put s'empêcher dans ſon Prône le Dimanche ſuivant de donner de grandes louanges au défunt & à ſa compagnie. Ils étoient alors en plus grand nombre. Ils avoient avec eux M. Varet, M. Boisbuiſſon & quelques autres. Ce fut dans ce même tems en 1668 que Dieu conſola ſon Egliſe par le grand événement de la paix de Clément IX, à laquelle les Religieuſes eurent auſſi leur part, recouvrant leur liberté. Le pieux Seigneur avoit rendu ſervice dans les négociations. Ce fut lui qui alloit à Angers, à Pamiers, à Alet, à Beauvais conférer avec les IV Evêques. Il voyoit auſſi très-ſouvent M. le Nonce & les Evêques Médiateurs. Le rétabliſſement des Religieuſes fut une rencontre très-heureuſe pour lui. Il vit par-là ſes vœux accomplis pour la retraite de P. R. après laquelle il ſoupiroit depuis ſi longtems. Il y vola donc & s'y établit dans la Ferme des Granges ſous l'habit & la qualité de Jardinier. Il prit le nom de *le Mercier*, à la place de celui de *du Vivier* qu'il avoit au Fauxbourg. Il ne ſe fit jamais de peine de paroître devant ceux qui venoient à

P. R. dans l'équipage de ſa profeſſion. On le voyoit porter une hotte pleine de fruits & de légumes, & traverſer ainſi la cour. Un jour ayant été rencontré par une perſonne de connoiſſance avec un petit panier à ſa main, il lui dit en riant : *Petit mercier, petit panier* ; faiſant alluſion à ſon nom de *le Mercier.*

LI. Sa vie & ſes exercices à P. R.

Il s'établit donc dans une petite maiſon de la ferme des Granges, qui n'étoit compoſée que d'une grande chambre accompagnée d'un pailler pour entrer, & d'un grenier au-deſſus. Un petit jardin y étoit joint, qui avoit une ſortie pour deſcendre à l'Abbaye. Il fit mettre dans ſa chambre une tablette à livres, une table de bois, des chaiſes de paille & une paillaſſe ſur deux treteaux avec une claie d'oſier par deſſus, & un drap de ſerge. La chambre étoit tapiſſée d'une natte & ornée d'une image de S. Arſene, d'une grande croix de bois, de diverſes ſentences, de quelques cartes de Géographie & de pluſieurs portraits gravés de ſes amis. Outre ſon petit jardin, il cultivoit auſſi celui de la Ferme, & quand il avoit du tems de reſte, il travailloit encore à la vigne qui eſt plantée le long de la montagne. Il joignoit à ſon travail la priére & la lecture de l'Ecriture Sainte. Il diſoit exactement le Bréviaire de Paris aux mêmes heures que les Religieuſes la nuit & le jour. Il faiſoit beaucoup d'autres priéres particuliéres pour ſes beſoins perſonnels & pour ceux de toute l'Egliſe. Il couchoit tout habillé. Ses habits étoient aſſortis à ſa profeſſion de jardinier. Il étoit vêtu d'une ſerge de Londres très-forte. Souvent il portoit un cilice, auquel il joignoit d'autres inſtrumens de pénitence dans les tems deſtinés par l'Egliſe à la pénitence. Sa ſanté ne lui permettant pas l'ab-

ſtinence de viande pendant toute l'année, il avoit attention à ne donner à ſon appétit que le ſimple néceſſaire : c'eſt dans cet eſprit qu'il s'étoit retranché le ſouper, & ne faiſoit qu'une légere collation. Il uſoit pour ſa boiſſon du cidre des valets. Il mangeoit ordinairement à midi : mais l'Avent & le Carême, il ne faiſoit qu'un unique repas à cinq heures du ſoir, & la derniére quinzaine il ne mangeoit que des fruits ſecs.

Tous les Dimanches & Fêtes il venoit à Matines à l'Abbaye à une ou deux heures après minuit, ſelon qu'on avançoit ou qu'on reculoit l'Office. Il ne ſortoit point de l'Egliſe après Matines, mais il y demeuroit juſqu'après Sexte, c'eſt-à-dire, juſqu'à onze heures ou midi. Les mauvais tems d'hiver & le riſque qu'il couroit en deſcendant la nuit de la montagne ſans lumiére, ne l'empêchérent jamais de ſe rendre à Matines pour la priére commune de ſes ſœurs & de ſes freres : c'eſt ainſi qu'il appelloit les Religieuſes & les valets de la maiſon. Après l'Office du matin il remontoit aux Granges pour dîner. L'après-midi il aſſiſtoit de même aux Offices, & entre les intervalles il s'entretenoit avec M. Charles le Laboureur, dont j'ai donné la vie, ou s'occupoit à faire de bonnes lectures, à tranſcrire des Ouvrages de M. Hamon & de M. de S. Ciran, à extraire des ſentences des Peres pour ſa propre utilité. C'étoit de ces extraits qu'il s'occupoit dans l'Egliſe entre les Offices de la matinée. Les jours de Fêtes qui n'étoient pas ſolemnelles, il alloit après Vêpres rendre viſite à ſes freres & à Meſſieurs de Saci, de Sainte-Marthe & autres. Il voyoit auſſi la Mére du Fargis, avec qui il étoit extrêmement lié, pen-

ſant que c'étoit à ſes ferventes priéres qu'il étoit redevable en bonne partie de ſa converſion. Tous les Jeudis, autant que ſes occupations & ſon travail pouvoient le lui permettre, il venoit à l'adoration du S. Sacrement; & lorſqu'il ne pouvoit pas deſcendre à l'Abbaye, il ne laiſſoit pas de faire dans ſa chambre une demi-heure d'aſſiſtance du S. Sacrement, uni en eſprit avec les Religieuſes. Il étoit à tout, & rendoit tous les ſervices qui ſe rencontroient ſans exception : cueillir les fruits, travailler à la moiſſon, &c. Quand il y avoit quelque mort à enterrer, c'étoit lui qui faiſoit la foſſe & qui enterroit les corps. Quand on faiſoit la pêche de l'étang, les vendanges du vin ou du cidre, il faiſoit tout ce que fait un homme de journée : il alloit au marché acheter les proviſions, & vendre ce qu'on avoit de trop dans la maiſon.

LII. Suite.

Il vécut dans ces exercices laborieux juſqu'en 1677. La fiévre quarte qu'il avoit rapportée de Bretagne, comme je l'ai dit, ne lui fit rien rabattre de ſes travaux ; » Elle me tourmente » bien, dit-il un jour, mais auſſi je lui don» ne bien de l'exercice. » Dans les commencemens lorſqu'il revenoit des champs où il faiſoit la moiſſon avec les gens de la Maiſon & les payſans, il changeoit de chemiſe, parce qu'il étoit tout en ſueur. Mais s'apperçevant que ces gens n'en changeoient point, il leur demanda comment ils faiſoient. Ils lui répondirent : Oh ! celui qui nous mouille, nous ſéche. Ils entendoient le ſoleil. Depuis ce moment il fit comme eux, & ne changea plus de linge. M. Fontaine remarque une autre bonne qualité de M. de Pontchâteau, dont il dit qu'il étoit charmé. C'étoit une exactitude

Digitized by Google

parfaite dans les plus petites choſes. » Ainſi » dans ſon jardin, dit M. Fontaine, un point » ne paſſoit pas l'autre ; une herbe qui n'étoit » pas à ſa place, n'y demeuroit pas long- » tems, & il me diſoit : Celui-là montre qu'il » ne penſe pas aſſez à Dieu, qui accomplit » moins parfaitement qu'il ne doit l'œuvre de » Dieu. Mais d'un autre côté il rejettoit de » ſon jardin tout ce qui n'eſt propre qu'à flat- » ter les ſens ; on n'y trouvoit point de fleurs » à cueillir ; & d'un coup d'œil on remarquoit » que c'étoit le jardin de perſonnes péniten- » tes, où il ne falloit pas chercher d'autres » fleurs que les vertus des perſonnes qui le » cultivoient. » Je finirai la deſcription des vertus de ſa vie retirée par le grand amour qu'il avoit pour le ſilence. Il n'avoit fait aucune liaiſon avec les autres Solitaires. Pluſieurs perſonnes de condition ont fait inutilement leurs efforts pour lui parler quand ils le rencontroient : il fuyoit & ne répondoit rien. Madame ſa ſœur la Ducheſſe d'Epernon s'étant retirée du monde, & s'étant renfermée dans le Val-de-Grace, obtint de lui par l'entremiſe de Mademoiſelle de Vertus, qu'elle l'allât voir une fois l'an à P. R. & qu'il vînt quelquefois la viſiter au Val-de-Grace dans ſes voyages de Paris. L'amour qu'il avoit pour la vie intérieure lui fit lier un commerce de lettres qui a duré pluſieurs années avec la Mere Agnès de Jeſus Carmelite de Mons, fille très-intérieure & célébre par cet endroit. Cette liaiſon étoit vraiment ſpirituelle, puiſqu'il ne s'étoit pas même fait connoître à elle ; enſorte que les lettres qu'il en recevoit étoient adreſſées à l'Inconnu ; on les a encore en original. Il étoit auſſi dans un commerce fréquent de lettres

avec un illuſtre pénitent, le Cardinal le Camus Evêque de Grenoble, qui le conſultoit ſur tout, & pour le ſpirituel & pour le temporel.

LIII. Il eſt envoyé à Rome pour les affaires de l'Egliſe par M. l'Evêque d'Alet.

Il ne lui fut pas poſſible de ſe diſpenſer encore de ſortir de ſa retraite, comme cela étoit déja arrivé. On n'avoit que lui à employer pour les grandes affaires. Il s'en préſenta une pour laquelle il falloit aller à Rome: & on jetta les yeux ſur lui. Voilà donc un ſecond voyage de Rome qu'il fera, & ce ne ſera pas encore le dernier: mais il y a cette différence entre ceux-ci & le premier, qu'autant le premier avoit été de ſon goût dans le tems qu'il aimoit la diſſipation, autant les derniers étoient contre ſon inclination depuis ſon entier changement. M. Fontaine dit dans ſes Mémoires qu'il avoit de M. de Pontchâteau un recueil de paſſages des Peres écrit de ſa main ſur les Solitaires qui entrent dans les affaires & les emplois de l'Egliſe; ce qui montre qu'il ne les recherchoit point & qu'il étoit bien ſur ſes gardes dans ces ſortes de commiſſions qu'on lui donnoit, pour ne pas perdre l'humilité du Solitaire. Ce fut pour le ſervice du ſaint Evêque d'Alet, qu'il fit en 1677 le voyage dont je parle. Ce Prélat cherchoit une perſonne intelligente & sûre, pour porter à Rome les Mémoires qu'il avoit dreſſés pour le Pape Innocent XI; au ſujet de l'infraction de la paix de Clément IX & de la grande affaire de la Régale. La Cour lui avoit ôté tous les gens de confiance qu'il avoit auprès de lui, & les avoit diſperſés en différens exils. Il pria Meſſieurs de P. R. de lui trouver quelqu'un qui fût capable de conduire ſes affaires à Rome. Comme M. de Pontchâteau étoit d'un ca-

Digitized by Google

ractére d'éſprit inſinuant & propre à la négociation, il fut choiſi pour cette commiſſion; d'autant plus que ſa naiſſance lui donnoit déja une certaine autorité. Il eut beaucoup de peine à ſe charger de cette affaire: il ſe rendit cependant aux repréſentations qu'on lui fit, ſur la néceſſité de ſervir l'Egliſe dans des conjonctures auſſi délicates. Il alla d'abord à Alet pour prendre ſes inſtructions; & auſſi pour conſulter le ſaint Prélat ſur le déſir qu'il avoit de ſe faire Religieux; de quoi M. d'Alet le détourna, lui conſeillant de ſuivre le train de vie auquel il paroiſſoit que Dieu l'avoit appellé. Il partit pour Rome chargé de Mémoires ſur la Régale, & d'une lettre au Pape ſur le phantôme du Janſéniſme qu'il étoit du bien de l'Egliſe de faire évanouir, & ſur la Morale relâchée qui demandoit un prompt remède. M. d'Alet avoit donné à M. de Pontchâteau deux lettres de créance, une pour le Cardinal Cibo Miniſtre, & l'autre pour le Secrétaire de Sa Sainteté M. Favoriti. Il ne fut connu à Rome pour ce qu'il étoit que de ces deux perſonnes & du Saint Pere, à qui il rendit en mains propres ſes dépêches, & de qui il fut reçu avec beaucoup de conſidération. Il réuſſit à empêcher la condamnation du Catéchiſme d'Angers, que les Jéſuites avoient dénoncé à Rome, & à obtenir celle de 65 Propoſitions de la Morale relâchée, que fit Innocent XI. & qui déplut tant aux politiques de France.

LIV. 3me voyage de M. de Pontchâteau à Rome pour le ſervice des Religieuſes de P. R.

Il revint en France après avoir rempli ſa commiſſion. Mais en 1679. il fut obligé de recommencer encore une courſe au même endroit. C'eſt ſon troiſiéme voyage de Rome, dont voici le ſujet. On ſçait que cette année fut le commencement de la grande vexation

faite aux Religieuſes de P. R. qui les a conduites enfin à leur entiére deſtruction en 1709. Les Religieuſes écrivirent une lettre pour le Pape, dans laquelle elles l'informoient de ce qui ſe paſſoit en France à leur égard, & lui demandoient en même-tems qu'il approuvât leurs Conſtitutions. M. de Pontchâteau fut chargé de porter la lettre. Il ſe fit aimer & admirer, tant du Pape qui le connoiſſoit que des Cardinaux qui ne le connoiſſoient pas. Il ſçavoit tourner les eſprits, & s'en rendre le maître. Son entretien avoit des charmes qui lui gagnoient les cœurs. Le Pape en effet touché de l'expoſé que lui faiſoient les Religieuſes, donna ordre de leur faire réponſe de ſa part. Mais la choſe ne ſe fit pas par je ne ſçai quels ſouterrains que certaines gens mirent en œuvre; & M. de Pontchâteau lui-même ne put demeurer long-tems à Rome. La Cour de France avoit reçu des avis qu'il y avoit par de-là les monts un François nommé du Meſnai, ou ſi on en croit M. Arnauld dans ſes lettres, nommé Michelin, qui traverſoit auprès de la Cour de Rome toutes les vues de celle de France; ayant par tout un grand accès; & que tant que cet inconnu y ſeroit, les affaires n'avanceroient point. C'eſt pourquoi l'Ambaſſadeur de France, le Duc d'Eſtrée, reçut des ordres du Roi de faire ſortir de Rome cet inconnu. Ce qui fut fait; & ainſi M. de Pontchâteau ſe retira. Il fit cependant quelques pélerinages de dévotion, tel que celui du tombeau de ſaint Paulin à Nôle, où il fut apperçu par quelqu'un proſterné & fondant en larmes. M. Fontaine admire deux choſes dans M. de Pontchâteau au ſujet de ſon voyage de Rome: » Qu'un homme qui étoit depuis

» long-tems ſéqueſtré des affaires, ne ſoit point » étonné de ſe voir tout d'un coup dans un » grand théatre où la Providence & la néceſ- » ſité des affaires de l'Egliſe l'a mené. S'ap- » puyant ſur Dieu, dit M. Fontaine, il lui » prêta ſon eſprit & ſa langue, afin qu'il les » maniât lui-même pour agir puiſſamment. » Il admire en ſecond lieu le ſuccès de la commiſſion. » C'eſt un garçon jardinier, dit-il, » qui ſorti de ſon marais devient en même- » tems l'amour de l'Italie, & la terreur de ceux » qui mettoient en mouvement la Cour de » France. Sa douceur le fait aimer des Ita- » liens : ſa ſageſſe le fait appréhender des Fran- » çois. On ne peut lui reprocher rien ; mais » ſon mal eſt d'avoir trop d'eſprit & de pé- » nétration, & de perſuader le Pape & les Car- » dinaux... Il laiſſa à Rome ſa mémoire en bé- » nédiction, & il en revint pour ſe faire ou- » blier en France.

LV. Ses différentes retraites depuis ſon expulſion de P. R.

En effet il ne vint ſe domicilier à Paris que long-tems après ; encore ce fut pour y mourir. Il fit ſon ſéjour tantôt à Bruxelles auprès de M. Arnauld, tantôt en Champagne auprès de M. le Roi Abbé de Haute-Fontaine, & tantôt à l'Abbaye d'Orval dans le Luxembourg. C'eſt ce que nous allons voir dans la ſuite. Ayant donc demeuré à Rome juſqu'à la fin de l'année 1680, il vint droit à Bruxelles où étoit M. Arnauld. Il l'accompagna à Utrecht, où ce Docteur étoit obligé de ſe réfugier pour ſe mettre en ſûreté. Là M. de Pontchâteau vit M. l'Evêque de Caſtorie, qui étoit l'Evêque des Catholiques des ſept Provinces. Il étoit connu de ce ſçavant Prélat qui faiſoit grand cas de ſon mérite, & qui même lui écrivit à Rome lorſqu'il y étoit. Il lui fit préſent pour les Re-

Digitized by Google

ligieuſes de P. R. de quelques Reliques des célébres Martyrs de Goreum. M. de Pontchâteau rendit tous les ſervices dont il étoit capable à l'illuſtre fugitif : il alla, par exemple, à Amſterdam chercher toutes les piéces néceſſaires à M. Arnauld pour ſon ouvrage de l'Apologie des Catholiques. En 1681 & en 1682 il étoit en France. Il fit quelques apparitions courtes à Paris, tantôt chez le jeune M. Métayer ſon compagnon de voyage à Rome, tantôt chez des Dames dévôtes. Il voulut auſſi eſſayer de différentes cachettes, dans le Vexin chez M. Euſtace Curé de Frêne, à Evreux chez M. Métayer Curé dans cette Ville, à Valogne dans le Séminaire. Enfin il ſe retira auprès de l'Abbé le Roi. Cet Abbé avoit l'Abbaye de Haute-Fontaine en Champagne, où il vivoit d'une maniére très-édifiante. Ce lieu parut à M. de Pontchâteau d'autant plus favorable pour ſuivre ſon goût de retraite & de pénitence, que l'Abbé avoit fait venir depuis peu des Religieux d'Orval Abbaye très-réformée, pour établir auſſi la réforme dans la ſienne. M. de Pontchâteau y demeura juſqu'en 1685, un an après la mort de l'Abbé le Roi. Il retourna enſuite à Bruxelles où étoit M. Arnauld, & delà il partit pour l'Abbaye d'Orval dont je viens de parler, dans le deſſein de s'y établir pour toujours ; voyant qu'il lui falloit renoncer totalement à ſa chere ſolitude de P. R. pour laquelle il avoit fait inutilement beaucoup de tentatives auprès de l'Archevêque de Paris. Il eſt à préſumer que ce fut parmi ces différentes courſes, qu'il fit un pélerinage à Clairvaux au tombeau de S. Bernard, dont il parle dans un billet écrit à un Religieux d'Orval. Il fit toucher quelques images au tom-

beau du Saint, qu'il rapporta avec d'autres qui avoient touché au dedans du calice de S. Bernard avec lequel le Prêtre avoit dit la Messe. Il prêtoit ensuite ces images à des malades, pour les appliquer sur leur mal & en obtenir la guérison ou le soulagement. Je fais cette observation pour l'honneur de Messieurs de P. R. qu'on voudroit faire passer pour des hommes dédaigneux qui auroient mépriſé les petites dévotions.

LVI. Il se retire à l'Abbaye d'Orval.

L'Abbaye d'Orval où nous allons voir M. de Pontchâteau domicilié, est une Abbaye de l'Ordre de Citeaux, ſituée dans le pays de Luxembourg, qui commençoit alors à être célébre dans le monde par l'édifiante réforme qui venoit de s'y établir, à peu près comme dans celle de la Trappe en France. Ce que je vais rapporter de la vie que M. de Pontchâteau à menée à Orval, est tiré d'un long Mémoire qu'un Religieux de cette Abbaye envoya à P.R. après la mort du serviteur de Dieu. Quand il entra dans l'Abbaye, il se fit connoître de l'Abbé & le supplia de lui permettre de demeurer inconnu à tout autre qu'à lui. Il prit le nom de M. de Fleuri. Il déclara à l'Abbé, que son intention étoit de prendre dans quelque tems l'habit de frere convers, & de s'employer au jardin, ou à tel autre emploi qu'on jugeroit à propos. Il fit de grandes instances dans la suite pour obtenir cette grace; assurant que depuis long-tems il désiroit de se faire Religieux; que ses Directeurs l'en avoient toujours détourné; mais qu'à la fin il passeroit par-dessus leurs défenses. Il faut sans doute excepter son premier Directeur M. Singlin, qui, comme nous l'avons vu, le pressa longtems de se faire Bénédictin, eu égard à son

inconſtance qui avoit alors beſoin d'être fixée par un engagement & par une régle: & c'eſt ſans doute cette premiére déciſion qui lui étoit reſtée dans le cœur & qu'il vouloit enfin exécuter. Mais l'Abbé d'Orval ayant appris de lui qu'une des raiſons de ces Meſſieurs étoit qu'il avoit par l'ordre de la Providence une eſpéce d'engagement à P. R. des Champs, il lui dit abſolument qu'il ne croyoit pas que ce fût la volonté de Dieu qu'il abandonnât cette Maiſon, pour prendre l'habit dans celle d'Orval. La vie qu'il mena pendant cinq ans dans cette Abbaye, comme ſimple penſionnaire, fut telle, que le Religieux auteur du Mémoire dont j'ai parlé, lui applique ce qu'on a dit autrefois des Religieux Ciſterciens nouvellement établis en Angleterre, qu'on voyoit de telle » ſorte éclater l'Evangile en eux, que s'il eſt » permis de le dire ainſi, il étoit plus utile » d'imiter ces ſaints Pénitens, que de lire l'E» vangile.

LVII. Sa vie dans l'Abbaye d'Orval.

Sa journée étoit preſqu'uniquement occupée à l'Office du chœur, & au travail des champs, comme de houer, défricher, bêcher, ſarcler, arroſer, faire les foins, &c. & cela ſouvent depuis huit heures du matin, juſqu'à quatre heures du ſoir. Lorſqu'il n'étoit point à l'Egliſe ou au travail, on ne le voyoit nulle part dans la maiſon. Il demeuroit à ſa chambre; & après la réfection il ſe promenoit tout ſeul ſous les arbres. Jamais il ne ſe recouchoit après Matines. Il ne buvoit jamais de vin le ſoir & fort peu à dîner. Il pratiquoit l'abſtinence de la viande, même hors la maiſon. Les deux derniéres années il s'étoit interdit le deſſert, & le ſoir il ne mangeoit que quelques fruits. Pour les jeûnes d'Egliſe, il les pratiquoit ſuivant

vant l'ancien uſage, ne faiſant qu'un ſeul repas. Quant aux jeûnes de régle, les deux premiéres années il faiſoit le ſoir une légere collation, mais il la retrancha dans la ſuite. En hiver il n'avoit jamais de feu dans ſa chambre, quoiqu'il fût extrêmement ſenſible au froid, ſurtout aux pieds. Il y avoit ſeulement dans ſa cheminée deux tiſons rapprochés dans les grands froids : s'il venoit quelqu'un dans ſa chambre, il faiſoit un peu plus de feu & s'aſſéyoit. Mais quand il avoit beſoin de ſe chauffer & qu'il étoit ſeul, il ſe contentoit de mettre les genoux en terre l'un après l'autre, pour chauffer ſes pieds tour à tour. L'Abbé avoit chargé un jeune Moine de le ſervir : mais M. de Pontchâteau ne lui laiſſoit rien faire pour ſon ſervice que ce qu'il ne pouvoit pas faire lui-même ; & quelquefois pour donner lieu au Religieux de faire une œuvre d'humilité & un acte méritoire. Balayer ſa chambre, nettoyer ſon chandelier, & choſes ſemblables, c'étoit ce que perſonne ne faiſoit que lui. Il avoit demandé la permiſſion d'aſſiſter à la conférence des Novices : c'étoit le ſeul endroit où il parlât. Il ne recevoit ordinairement de viſites que de l'Abbé ou du Pere Prieur. Mais dans certaines rencontres l'Abbé permettoit à quelques Religieux de l'aller voir pour leur propre utilité & leur édification. » Allez, » leur diſoit-il, parler à notre jardinier ; vous » trouverez chez lui ce que vous cherchez. » Il fuyoit les étrangers autant qu'il pouvoit, ſurtout les gens de qualité. Il commettoit même quelquefois des incivilités ſelon le monde, à l'égard de ces derniers. » Il diſoit qu'au- » trefois il aimoit bien à s'entretenir des choſes » ſpirituelles avec quelque bonne ame ; mais

» qu'il ſçavoit par expérience que le ſilence » valoit mieux que tous les bons diſcours : » qu'il auroit aimé mieux voir une Commu- » nauté Religieuſe manger de la viande, que » de ne point garder le ſilence.

Les ornemens de ſa chambre étoient quelques images de papier, ou quelques ſentences; celle-ci entre autres, qui étoit écrite ſur un carton & qu'il avoit toujours à portée de ſa vue : *Ad quid veniſti ? Fuge, tace, quieſce. Qu'êtes-vous venu faire ici ? Fuyez la compagnie, gardez le ſilence, ne vous agitez point.* Il aimoit à recueillir les beaux paſſages qu'il trouvoit dans ſes lectures; il les écrivoit, & les mettoit dans tous ſes livres. Il en envoyoit auſſi dans l'occaſion aux Religieux qui lui écrivoient dans leurs peines avec la permiſſion de l'Abbé. Ce n'eſt pas qu'il fît beaucoup de lectures : pourvu qu'il pût avoir après Matines une demi-heure pour lire, cela lui ſuffiſoit pour la journée. Mais quand il avoit fait quelque choſe de diſſipant, comme d'écrire des lettres ou de parler à quelqu'un, il liſoit un peu pour ſe recueillir avant ſon Office. Les livres deſtinés pour cela étoient la *Religieuſe parfaite*, les *Traités de Piété* de M. Hamon, le traité de *l'Oraiſon*, & quelques extraits des Lettres de la Mere Angélique. Il pratiquoit toutes les anciennes dévotions qu'il avoit à P. R. dans les jours où il étoit arrivé à P. R. quelque choſe de conſidérable ou en bien ou en mal; & de même les jours de la mort de quelqu'un de ſes amis : Et ces jours-là il tâchoit d'intéreſſer à ſa dévotion ſes confidens de la maiſon, à qui il diſoit de prier pour les pauvres ſœurs. Il ſe confeſſoit toutes les trois ſemaines & communioit de tems en tems.

Quand on lui disoit qu'il ne le faisoit pas assez souvent, il répondoit que les péchés passés ne lui permettoient pas de le faire plus fréquemment. Ainsi les jours de communion il falloit qu'il détournât son esprit de la vue de ses miséres, & qu'il ne pensât qu'aux bontés de Dieu ; sans quoi il n'auroit pu aller à la sainte Table. Ces jours-là son recueillement paroissoit tellement au-dehors, que l'Abbé par respect n'osoit pas l'aborder sans une indispensable nécessité, de crainte de le distraire de sa grande union avec Dieu.

LVIII. Son grand amour pour la mortification.

Pour l'amour de la mortification, outre les traits légers que j'en ai déja donnés en passant, en voici trois qui méritent d'être détaillés. Quand il trouvoit à table un premier mets à son goût, il en laissoit une partie considérable, dans la pensée que le suivant ne seroit pas de même. Mais le trouvant encore meilleur que le premier, & se voyant ainsi trompé, il disoit en riant après sa réfection : » Je vous assure que cela est horrible. » Le Réfectorier lui donnant quelquefois du pain tendre, il lui écrivit un jour ce billet : » Je » vois bien, mon cher frere, que vous avez » encore dessein de me donner du pain tendre : » je vous supplie très-humblement de ne le » point faire. Dans la vérité je ne devrois » manger que les restes des autres Religieux : » mais puisqu'on me souffre à leur table, le » moins est que je sois comme eux. Je vous » supplie encore humblement de ne pas me » donner du pain autrement que les autres. » Car vous me donnez toujours l'entamure du » pain. De même le soir, ne vous mettez pas » en peine, s'il vous plaît, de me donner rien » de particulier ni en plus grande quantité.

» J'ai de la ſanté & de l'appétit de reſte. Rien » ne m'incommode. Ayez donc pitié de ma » foibleſſe & ne la tentez point ; car je tombe » aiſément. Je ne laiſſe pas d'être bien recon- » noiſſant de votre charité ; mais donnez- » m'en préſentement d'autres marques, en priant » Dieu pour moi, & en m'ôtant plutôt quelque » choſe, qu'en ajoutant rien au commun du » réfectoire. Je vous en ſerai bien obligé. » Si quelque Lecteur traitoit ceci de minuties qui ne valent pas la peine d'être rapportées, je le prierai de me le paſſer, pour l'aimable & édifiante naïveté que je ne puis m'empêcher d'y admirer.

Un troiſiéme trait de ſon eſprit de pénitence eſt le déſir qu'il avoit de trouver une maiſon où les obſervances du premier ſiécle de l'Ordre fuſſent en vigueur, & où la Régle de ſaint Benoît fût pratiquée à la lettre. Voici ce qu'il a fait dans cette vue. Il y avoit à quatre lieues d'Orval un déſert nommé *Conques*, dépendant de l'Abbaye, qui avoit une lieue de long & une demi-lieue de large, & qui étoit environné de montagnes en forme d'amphithéatre couvertes de bois de haute-futaie. Une riviére paſſoit au milieu, & le terrein étoit occupé par des prairies, des étangs & des terres ſtériles qui n'étoient propres qu'à porter de l'avoine. C'étoit un lieu comme hors du monde, où l'on ne voyoit preſqu'aucun veſtige d'hommes. M. de Pontchâteau ayant vu cette ſolitude, en fut épris. Il jugea qu'une douzaine de Religieux pourroient y vivre ſelon la premiére pauvreté de l'Ordre, ſans autre revenu que ce qu'on pourroit recueillir de ce déſert. Pour en faire un eſſai, il y alloit quelquefois demeurer avec une douzaine de

Digitized by Google

Religieux qui y vivoient avec lui dans une grande pauvreté, & dans toutes les anciennes pratiques de l'Ordre autant qu'il étoit poſſible. Là M. de Pontchâteau prenoit pour lui le plus rude des ouvrages : il nettoyoit les écuries, couloit la leſſive, faiſoit la cuiſine, alloit tous les jours chercher à manger pour les vaches, & le faiſoit bouillir, lorſqu'il le falloit, dans une grande chaudiére.

LIX. Différens traits de ſa profonde humilité.

Ce que l'Auteur du récit que j'abrége rapporte de l'humilité de M. de Pontchâteau, égale pour le moins tout ce que nous venons de voir de ſes autres vertus. Ses occupations à Conques qui viennent d'être rapportées, ſon *incognito* à Orval ſoutenu conſtamment pendant cinq ans, le refus perſévérant qu'il a fait de ſe laiſſer ſervir par le frere de la maiſon qui en avoit la commiſſion, en ſont déja de beaux traits. Joignons-y ceux-ci. Au commencement de ſon ſéjour à Orval, l'Abbé lui avoit donné ſa place au réfectoire immédiatement après les Religieux Prêtres. Il demanda long-tems d'être à la derniére place, & il l'obtint enfin au bout de trois ans : & dès-lors il ſe mit auſſi le dernier au chœur après les Novices & les Poſtulans, & il tournoit comme eux les livres & les feuillets. Quand il rencontroit quelques Religieux, il joignoit les mains, ſe ſerroit & les laiſſoit paſſer, diſant qu'il n'étoit pas digne de toucher ces Saints ni d'en être touché. S'il en voyoit quelqu'un approcher de la porte de l'Egliſe, étant lui-même près d'y entrer, il ſe retiroit ſur le champ contre la muraille à dix ou douze pieds en ſe tenant reſſerré, & ſe cachant même le viſage. Il diſoit que les grandes Fêtes lorſqu'il entroit au Chapitre pour y entendre le ſer-

mon, il étoit ſi frappé de vénération & de reſpect en voyant les Religieux qui y étoient aſſis, que la tête lui tournoit preſque, & qu'il ne ſçavoit où il en étoit. Il aimoit plus particuliérement ceux d'entre les freres qui n'avoient aucune apparence extérieure ni aucun talent pour les emplois, diſant qu'il les eſtimoit heureux, & qu'il envioit en quelque ſorte leur bonheur. Il avoit une dévotion particuliére pour toutes les cérémonies qui portent un caractére d'humiliation, comme le proſternement pendant les VII Pſeaumes à l'Office des morts. Il avoit de ſi bas ſentimens de lui-même, que l'Abbé ayant appris qu'il avoit eu autrefois quelqu'Abbaye en commende, & qu'il l'avoit réſignée à un Régulier, & lui ayant demandé pourquoi il ne s'étoit point fait Religieux pour réformer lui-même ſon Abbaye, il lui répondit : » Ne ſuis-je pas » une belle bête pour conduire les autres & » pour marcher à la tête d'une Communauté?

Lorſqu'on parloit de quelque défaut, dont il croyoit avoir été coupable autrefois, il ſoupiroit & diſoit qu'il avoit fait pis que cela; & qu'il feroit volontiers ſa confeſſion devant tout le monde, s'il ne craignoit que cela ne fût nuiſible, ſes péchés étant d'une grande malice & d'une énormité prodigieuſe. Le plus grand qu'il ſe reprochoit, étoit d'avoir quitté la ſolitude & la vie pénitente après avoir été appellé de Dieu : auſſi ſe donnoit-il ſouvent le nom d'apoſtat. Ce ſentiment de ſon indignité étoit cauſe qu'il n'oſoit aller après Matines ou après Complies allumer ſa lanterne à la lampe qui étoit au bas du Sanctuaire, n'oſant pas en approcher : & c'étoit une des occaſions où il vouloit bien être ſervi par le frere que l'Ab-

Digitized by Google

bé avoit mis auprès de lui : il lui permettoit de lui allumer ſa lanterne. Il ſe traitoit toujours en Laïque. S'étant un jour trouvé ſeul avec un jeune Clerc dans une des granges de la maiſon, il ne voulut jamais commencer l'Office de Matines qu'ils alloient dire enſemble, ni donner les bénédictions, cédant l'honneur au Clerc. Et ayant une fois parlé par mégarde de ſa cléricature, il ne put plus diſſimuler ; mais il ſe rejetta ſur la vie qu'il avoit menée, indigne, diſoit-il, d'un Tonſuré ; ajoutant qu'il s'étoit véritablement dégradé, & qu'il ne l'étoit plus devant Dieu. Comme toutes ces actions d'humilité étoient ſincéres & qu'elles partoient des ſentimens de ſon cœur, il ne faut pas s'étonner s'il étoit éloquent lorſqu'il parloit de cette vertu. Voici quelques-unes des réflexions qu'on trouve de lui à ce ſujet dans les billets qu'il écrivoit à ces Religieux, que l'Abbé lui adreſſoit pour profiter de ſes avis.

LX. Belles vues ſur l'humilité dans M. de Pontchâteau.

Parlant dans un de ces billets du peu de compte qu'un chrétien doit faire de ſa prétendue vertu, » Les arbres, dit-il, qui ont des » feuilles ſans fruit me font grande peur : » mais ces pommes tombées per terre qui reſ- » ſembloient dans le commencement à celles » qui ſont demeurées ſur les arbres, me don- » nent encore plus de frayeur. Mais, mon » cher frere, prenez-y garde & vous verrez » qu'il y en a encore ſur l'arbre qui groſſi- » ront pendant quelque tems & tomberont » enſuite avant de parvenir à la maturité, » qui eſt le ſymbole de la perſévérance finale. » Il y a de ces fruits qui tombent toujours, juſ- » qu'à ce qu'on cueille ceux qui ſont mûrs. Ce » qui eſt de plus ſurprenant, eſt d'en voir où vous

» n'appercevez aucune tache au dehors ; tout
» le venin eſt au dedans ; & quand il a dé-
» voré le dedans, il ſe répand au dehors.
» C'eſt-là ce qui me fait trembler ; & plut à
» Dieu que ce fût plus ſouvent & plus ſé-
» rieuſement. » Dans un autre billet il parle ainſi : » S'adreſſer à moi pour parler de l'hu-
» milité, c'eſt faire quelque choſe pareille à
» ce qui eſt dit dans l'Eccléſiaſtique *chap.* 32.
» J'y ajouterois, *& cum ſuperbo de humilitate ;*
» *demander conſeil à l'orgueilleux ſur l'humili-*
» *té :* car je puis dire que je ne la connois point,
» & que je n'en ai entendu parler que de loin.
» Mais ſans faire plus au long ma confeſſion,
» je vous dirai avec S. Ambroiſe, que l'hu-
» milité conſiſte proprement dans la connoiſ-
» ſance de la grace de Jeſus-Chriſt & du be-
» ſoin que nous en avons continuellement :
» *Humilitatis proprietas in confeſſione eſt gratiæ*
» *Dei.* Comment, ajoute-t'il, peut-on être
» humble quand on eſt Moliniſte ? J'en ai
» pourtant vus ; mais ils étoient humbles par
» le ſentiment de leur cœur, & Moliniſtes
» dans l'eſprit par de méchans principes de
» Scholaſtique. Je voudrois avoir quelque
» choſe de bon ſur l'humilité : je vous en
» ferois volontiers part : j'y gagnerois. » Il rapporte enſuite deux paſſages de S. Auguſtin ſur cette vertu, & il continue : » C'eſt une ma-
» tiére inépuiſable, que celle de l'humilité, &
» j'aime bien cette penſée de ſainte Madeleine
» de Pazzi, qui compare cette vertu à une
» échelle compoſée de tant d'échelons, qu'on
» ne ſçauroit jamais arriver juſqu'au dernier.
» J'ai autrefois lu une partie de ce qu'en dit
» Rodriguez, qui me ſemble fort beau. C'eſt
» trop cauſer ; & c'eſt une marque que je n'ai

» guéres d'humilité, puiſque, comme vous le » ſçavez, le ſilence eſt le fils aîné de cette » Reine des vertus : *Humilitas virtutum regi-* » *na, primogenitum ſuum ſilentium parit...* Pour » ce qui eſt des Moliniſtes qui ſont humbles, » ils ſont rares : mais cependant cela peut ar- » river. C'eſt qu'il y a de bonnes ames ſimples » qui ont le cœur droit, & qui parlent à Dieu » dans la priére, & même quelquefois dans » leurs écrits de piété, comme lui attribuant » tout ce qui lui appartient. Mais quand ils » veulent raiſonner, ils s'évanouiſſent dans » leurs penſées, & ils ſont d'autres hommes... » Au reſte je ne crois point qu'un franc Mo- » liniſte de cœur & d'eſprit puiſſe être hum- » ble. Je ſuis bien aiſe que vous ayez trouvé » quelque choſe ſur cela dans les *Eſſais ;* il » me ſouvient de l'y avoir vu.

L'humilité de M. de Pontchâteau étoit au reſte très-éclairée, & telle qu'elle ne pouvoit mener à rien de faux ; par exemple, il n'entendoit pas qu'elle allât à la défiance & au découragement. » Il ne m'appartient pas, mon » cher frere, écrit-il à un Religieux, de vous » donner aucun avis. Néanmoins je vous di- » rois de ne vous point trop déſoler & de ne » pas trop faire d'effort pour ſortir de cet état » (de peine.) » Quelque touché qu'il fût lui- même de ſes péchés paſſés, il le paroiſſoit encore plus des graces que Dieu lui avoit faites. Ordinairement lorſqu'il en parloit, les larmes lui tomboient des yeux. L'humilité chez M. de Pontchâteau ne ſe perdoit pas dans des rafinemens alambiqués. » Je veux » bien prier pour vous, dit-il tout uniment à un » frere, mais c'eſt à condition que vous prie- » rez pour moi : ne vous amuſez pas à dire,

» que vous ne méritez pas de prier pour les » autres. Car cela ne ſe doit jamais dire par » des Chrétiens, qui ne peuvent jamais bien » prier pour eux ſeuls. » Ce dernier mot renferme un principe vraiment ſolide & judicieux. La ſimplicité de ſon humilité parut encore dans les reproches qu'il fit à un ami qui imprudemment l'avoit décelé à quelqu'un de l'Abbaye. Une humilité commune ſe ſeroit fort fâchée. Voici comment M. de Pontchâteau, quelque curieux qu'il fût de garder l'*incognito*, prit la choſe. » Vous ne ſçavez peut-être » pas, lui écrivoit-il, que j'ai été quaſi en co- » lere contre vous : c'eſt que vous me fites » connoître à M. N. en me nommant par mon » nom en ſa préſence. Vous voyez bien que » j'ai beſoin de n'être pas connu pour être en » paix dans mon déſert. » Et l'ami lui ayant écrit pour lui demander pardon de ſon indiſcrétion, il lui récrivit ainſi : » Il ne falloit » pas une confeſſion ſi humble pour une cho- » ſe, qui ne peut paſſer à mon égard pour une » faute. Je ne vous avois pas confié mon ſe- » cret ; ainſi vous n'avez pas manqué en ne » l'obſervant pas ; & je ſerois injuſte ſi je » m'en fâchois. Il m'arrive quelquefois d'être » troublé dans de pareilles rencontres, mais » cela ne va pas, Dieu merci, juſqu'à la gran- » de fâcherie. » C'eſt par cette même humilité ſimple, unie & ſans affectation, qu'il ſe prêtoit bonnement à donner des avis & à l'Abbé & aux Religieux toutes les fois qu'on lui en demandoit. Car, comme je l'ai déja dit, l'Abbé avoit tant de confiance dans ſes priéres & dans ſes conſeils, qu'il avoit ſouvent recours à lui ou pour lui-même ou pour ſes Religieux. M. de Pontchâteau diſoit alors ironiquement &

Digitized by Google

en riant, qu'il étoit un homme bien ſaint, pour prier pour des Religieux ; ou bien, qu'il s'étonnoit comment le Pere Abbé pouvoit avoir tant de confiance en un homme fait comme lui qui n'étoit qu'une bête : mais il ne laiſſoit pas de prier & de donner ſes avis ; & l'on s'en trouvoit bien : de ſorte que l'Abbé attribuoit à ſa vertu & à la ſageſſe de ſes conſeils ce qui arrivoit enſuite de bien dans ſa Communauté.

LXI. Mépris qu'il faiſoit de la Nobleſſe ſelon le monde.

Il manqueroit quelque choſe au tableau que j'ai fait de l'humilité de M. de Pontchâteau, ſi je ne montrois par quelques traits le mépris ſuprême qu'il faiſoit de ce que la nobleſſe a de grand & de brillant aux yeux du monde. Lorſqu'on lui parloit des dignités que ſes parens occupoient dans le ſiécle, il répondoit : *Putredini dixi, pater meus es ; mater mea & ſoror mea vermibus.* J'ai dit *à la pourriture, vous êtes mon pere : j'ai dit aux vers, vous êtes ma mere & ma ſœur.* Une autre fois il dit : » C'eſt » ſouvent un grand deshonneur devant Dieu » d'être né de quelque condition ſelon le mon- » de ; parce que d'autant plus qu'on a de pa- » rens élevés, on peut compter dans ſa fa- » mille un plus grand nombre de réprouvés. » Il ſe reprochoit ſouvent avec larmes, de ce qu'il avoit beaucoup de peine à effacer en lui les idées de la vie de Cour qu'il avoit menée autrefois ; il ſe vouloit du mal d'avoir encore conſervé dans ſes maniéres des reſtes de cette politeſſe ; & il diſoit parlant de lui-même : » On » a un certain ſot air, dont on ne peut ſe dé- » faire. » Ce n'eſt pas qu'il eût ni mépris ni même indifférence pour ſon illuſtre famille. Il les aimoit, il étoit attendri juſqu'aux larmes, quand il penſoit au danger où ils étoient de ſe perdre pour l'autre monde. On le voit

dans les lettres qu'il écrivoit à ſa ſœur la Ducheſſe d'Epernon, avec laquelle il s'expliquoit à cœur ouvert. Quels tendres gémiſſemens ſur ſon neveu l'Evêque d'Orleans au ſujet de ſa pluralité de bénéfices; ſur ſa niéce l'Abbeſſe de Notre-Dame de Soiſſons, qui ſe faiſoit traiter d'Alteſſe, & vivoit en grande Dame! Combien plaignoit-il cinq de ſes neveux décorés en un même jour du Cordon-bleu! Mais revenons à l'hiſtoire. Si on veut quelque choſe de plus ſur l'eſprit & les vertus de M. de Pontchâteau, le gros recueil de ſes Lettres le fournira. Il ſeroit à ſouhaiter qu'on le rendît public par l'impreſſion.

LXII. Il eſt accuſé de crime de leze-Majeſté conjointement avec pluſieurs Chanoines de Beauvais.

Qui auroit cru que la méchanceté des hommes eût penſé à lui, pendant qu'il étoit enſeveli, pour ainſi dire, & ignoré de tout l'univers? C'eſt cependant ce qui arriva en 1689. Il fut du nombre des ſerviteurs de Dieu qui penſérent être la victime de la noire calomnie & de l'atroce trahiſon du nommé Foi, Chanoine de Beauvais, dont voici l'hiſtoire en racourci. Ce miſérable outré de dépit contre quelques-uns de ſes confreres qui lui avoient fait quelques juſtes réprimandes ſur ſa conduite, conçut le deſſein de les perdre. Il ſe procura une entrée en Cour auprès des Miniſtres; leur fit entendre qu'il ſe tramoit une horrible conſpiration contre l'Etat; qu'on avoit formé le projet de faire entrer les ennemis dans le Royaume par la Ville de Boulogne; & qu'en même tems les nouveaux convertis de la Bretagne ſe revolteroient. Il mit tout ce chimérique complot ſur le compte de M. le Maire Chantre de la Cathédrale de Beauvais, & de Meſſieurs Gerard, Hocquet & Nulli Chanoines. C'étoit M. Treſnel Doyen de Boulogne,

Digitized by Google

ci-devant Chanoine de Beauvais, qui devoit procurer l'entrée aux ennemis à Boulogne; & M. Bridieu Chanoine de Beauvais, & alors exilé en Bretagne, étoit chargé du ſoulévement des nouveaux convertis. C'eſt ainſi que la fable étoit ourdie. Le calomniateur appuya ſa dénonciation ſur des lettres en chiffre qu'il avoit fabriquées & qu'il attribua aux accuſés. Pour envenimer davantage l'affaire, il y fit entrer le Janſéniſme. Il ſuppoſa une correſpondance entre ces Chanoines & les prétendus Janſéniſtes d'alors. Toutes ces lettres étoient miſes à l'adreſſe de M. Arnauld. Il donna en outre une liſte de perſonnes qui trempoient, diſoit-il, dans la conſpiration. Sur la liſte étoit M. Hermant auſſi Chanoine & ſept autres de ſes confreres, M. l'Abbé de la Trappe de Rancé, M. l'Abbé de Pontchâteau, &c.

La Cour ne manqua pas de s'émouvoir, tant à cauſe de l'importance de la choſe qu'à cauſe du Janſéniſme qui s'y trouvoit mêlé, & qui étoit l'épouvantail perpétuel de la Cour. Elle envoya à Beauvais un eſpion pour obſerver ſecrettement les démarches des Chanoines accuſés. L'eſpion fit ſon devoir, & après avoir obſervé pendant pluſieurs jours les perſonnes dont il s'agiſſoit, il n'apperçut rien dans ces honnêtes gens qui pût les rendre ſuſpects. Ils alloient de leur maiſon à l'Egliſe & de l'Egliſe à leur maiſon, ſans preſque jamais faire d'autre courſe. Cependant comme dans les affaires d'Etat on prend toujours toutes les précautions imaginables, le Roi fit enlever les quatre Chanoines que j'ai nommés, & les fit conduire à Vincennes. M. Treſnel fut arrêté à Boulogne & amené de même à Vin-

cennes. M. Bridieu fut pris auſſi dans le lieu de ſon exil, & amené à la Baſtille. Par les différens interrogatoires que ces Meſſieurs ſubirent, le Commiſſaire de la Cour reconnut évidemment la parfaite innocence des Accuſés. Le Roi alors fit chercher Foi, qui ſe tenoit caché de crainte d'être confronté. La Providence permit qu'on le trouvât : ſon procès lui fut fait, & il fut pendu en place de Gréve le 12 Septembre 1691. Les priſonniers avoient été déja élargis ſous promeſſe de ſe repréſenter : & le premier uſage qu'ils firent de leur liberté, fut d'aller ſe jetter aux pieds de Sa Majeſté pour lui demander la grace du miſérable. Mais le Roi ſe contenta de louer leur généreuſe démarche, & laiſſa aller le cours de la Juſtice. M. de Pontchâteau eut donc encore cette humiliation d'être traduit comme traître à ſa patrie, pour achever de le purifier avant ſa mort. Car il mourut en 1690. C'eſt ce que je vais rapporter.

LXIII. Sa derniére maladie & ſa mort à Paris.

Cette année 1690 quelques affaires de charité l'appellant à Paris, il s'abſenta d'Orval, avec un ſecret preſſentiment que c'étoit pour n'y plus revenir. Ceci ne lui étoit pas arrivé dans toutes les autres ſorties qu'il avoit été obligé de faire en différens tems, tantôt pour aller à Bruxelles où M. Arnauld avoit beſoin de ſes ſervices, tantôt pour venir à Paris régler des comptes pour l'affaire de Noord-Strandt, d'autres fois pour conſulter M. le Tourneux ſur des rits & des obſervances monaſtiques. Pour cette fois-ci il laiſſa en partant au P. Abbé un billet cacheté pour n'être ouvert qu'après ſa mort, dans lequel il faiſoit quelques diſpoſitions, & remercioit le R. P. Abbé & tous les

Digitized by Google

Freres des bontés qu'on avoit eues pour lui, & enfin ſe recommandoit à leurs priéres, s'il venoit à mourir. De plus, ayant été rendre viſite à Mademoiſelle Perrier à ſon arrivée à Paris, il témoigna dans la converſation avoir un grand déſir de mourir. Sur quoi Mademoiſelle Perrier lui ayant dit qu'il falloit être bien hardi pour ſouhaiter de mourir; il lui répondit : » Il faut être bien plus hardi pour » ſouhaiter de vivre. » Quand il venoit à Paris, il logeoit ordinairement dans la rue S. Antoine vis-à-vis celle qu'on nomme la vieille rue du Temple, chez un Bourgeois homme d'une grande vertu, nommé M. Boué. C'étoit un ancien Marchand, qui avoit été grand Juge-Conſul & Marguillier de S. Gervais ſa paroiſſe. Il avoit quitté le commerce & paſſoit ſa vie dans des œuvres de piété. Là M. de Pontchâteau vivoit à peu près comme à P. R. & à Orval, inconnu à tout le monde, vêtu en Bourgeois du commun, ne mangeant qu'une fois le jour, ſe contentant le ſoir d'une pomme & d'un verre d'eau, aſſiſtant réguliérement à tous les Offices de la paroiſſe. Pendant ce dernier ſéjour qu'il fit à Paris, ſa vertu fut miſe à une petite épreuve. Etant à genoux à Notre-Dame devant la baluſtrade de la Chapelle de la Vierge, il ſentit quelqu'un ſe mettre à côté de lui; & s'étant retiré pour faire de la place, il apperçut un jeune Eccléſiaſtique en qui il crut voir un peu d'air de la famille. C'étoit l'Abbé de Coiſlin ſon petit neveu, mort Evêque de Mets. Cette rencontre lui cauſa quelqu'émotion; & s'étant tourné davantage, il vit un Laquais qui avoit la livrée de ſa maiſon. Alors ne pouvant plus te-

nir, il ſe leva & s'en alla à un autre endroit de l'Egliſe pour éviter toute tentation ; car il avoit bien réſolu de ne plus voir ſa famille, & il diſoit ſouvent: » Ma famille m'a fait » une fois manquer à Dieu : je dois l'éviter.

Il tomba malade pendant le Carême : mais auſſitôt que la fiévre l'eut quitté, il reprit ſes grands jeûnes, qui ſelon toutes les apparences préparérent de loin chez lui cette inflammation de poitrine dont il mourut quelques mois après. Le 20 Juin il ſentit ſon mal commencer, étant chez M. Nicole. Il ne voyoit guéres que lui & M. du Foſſé à qui il avoit permis de le venir voir quelquefois. Madame de Fontpertuis & Mademoiſelle Perrier avoient auſſi la même permiſſion. Il fut obligé, étant revenu à la maiſon, de ſe mettre au lit : & dès le quatriéme jour ſe ſentant fort mal, il demanda les derniers Sacremens. Il fut confeſſé par un Prêtre de S. Gervais, nommé M. Bruzeau, ſans en être connu. Il fut de même adminiſtré, ſans que ni le Prêtre qui l'adminiſtra, ni même le Curé de S. Gervais fuſſent informés qui il étoit. Sur la fin de la maladie, les Médecins qui le voyoient, ayant déclaré ſon mal deſeſpéré, (c'étoient Meſſieurs Dodart, Leger & Hecquet, avec un Licentié de Médecine nommé M. Save) quelqu'un crut devoir informer M. le Duc de Coiſlin de l'état où étoit M. ſon oncle. Ce Seigneur vint auſſitôt un peu déguiſé, vêtu comme un ſimple particulier & ſans laquais. Il ſe fit connoître à M. Boué & lui dit qu'il ſouhaitoit voir M. de Pontchâteau. M. Boué alla avertir de ce qui ſe paſſoit M. Dodart qui étoit alors auprès du malade. Le Médecin deſcendit & dit au Duc,

qu'il n'ignoroit pas la peine que M. ſon oncle avoit de voir les perſonnes de ſa famille ; mais qu'il alloit en faire la propoſition au malade. Celui-ci fit réponſe » qu'il prioit Meſſieurs ſes » parens de le diſpenſer de recevoir leur viſite ; » parce qu'il craignoit, ſur-tout étant ſur le » point d'aller paroître devant Dieu, que leur » préſence ne réveillât en lui certaines idées de » grandeur, qu'il avoit tâché d'effacer de ſon » eſprit depuis qu'il avoit quitté le monde. » Il les fit prier de plus de ne point envoyer ſavoir de ſes nouvelles par des gens de livrée. Le Curé de S. Gervais ſçut auſſi l'état des choſes, & vint voir le malade qui entroit déja en agonie. Il eut ſeulement la conſolation de l'embraſſer après un moment d'entretien. Madame de Fontpertuis le voyant à l'extrémité, jugea qu'il n'étoit plus poſſible de refuſer à la famille la ſatisfaction de le voir. Elle fit entrer Madame la Ducheſſe de Coiſlin & une autre Dame dans la chambre du mourant à dix heures du ſoir. Les deux Dames ſe mirent à genoux aux pieds du lit : elles voyoient le malade par le rideau qui étoit entr'ouvert, & elles n'étoient pas vues. Elles ne ſortirent de la chambre qu'après cinq heures du matin, lorſqu'il fut expiré. C'étoit le 27 Juin 1690. Il étoit âgé de 57 ans. Le récit eſt un peu différent de celui qui eſt dans le Nécrologe. Je l'ai préféré, parce qu'il eſt de Mademoiſelle Perrier, témoin oculaire de cette derniére partie de la vie de M. de Pontchâteau, laquelle remarque dans ſa relation que le Nécrologe n'eſt pas exact ſur cet article.

LXIV. Deux guériſons mira-

Auſſitôt que M. de Pontchâteau fut mort, il ſe répandit un bruit dans le quartier, qu'il étoit

culeuſes attribuées aux mérites de M. de Pontchâteau à ſa mort.

mort un Saint. Il ſe fit un grand concours de peuple à la maiſon de M. Boué ; chacun s'empreſſoit de baiſer les pieds du reſpectable défunt : & ce ne fut pas ſans fruit. Il s'y fit une guériſon miraculeuſe dont je tirerai le récit de la relation faite trois jours après par-devant le Notaire le Roi. Marie-LouiſeBoyer, âgée de neuf ans, fille d'un Taillandier, & petite-fille d'une ancienne domeſtique de M. Boué, avoit au cou depuis quinze jours une tumeur très-dure. Le pere & la mere priérent Meſſieurs les Médecins qui voyoient M. de Pontchâteau la veille de ſa mort, de vouloir bien viſiter le mal de leur fille. Ces Meſſieurs le firent & ordonnérent différens remédes à faire, déclarant que cela ſeroit long. Un Chirurgien avoit déclaré la même choſe. Le lendemain dans la journée la petite fille fut amenée par ſes pere & mere à la maiſon du défunt. Elle baiſa ſes pieds & les fit toucher à ſon mal, ayant dit auparavant : Le bon Saint me guérira. Le ſoir comme on ſe mit en devoir de commencer les remédes preſcrits par les Médecins, on trouva que la tumeur avoit totalement diſparu. La relation en fut dreſſée trois jours après chez le Notaire, & elle fut ſignée de M. Boué, du Chirurgien nommé Chauval, qui avoit vu le mal & la guériſon, & de pluſieurs autres témoins.

A cette premiére guériſon, j'en joindrai une ſeconde non moins merveilleuſe, qui ſe fit ſix ſemaines après par l'attouchement de quelques linges de la dépouille du défunt. Une fille Angloiſe, nommée Dorothée Joy, âgée de 28. ans, demeurant chez M. Barillon Conſeiller d'Etat, portoit depuis un an un ganglion ; c'é-

Digitized by Google

toit une groſſeur ſur le poignet. Cette groſſeur étoit une eſpéce de loupe, mais beaucoup plus dure que les loupes : elle groſſiſſoit de jour en jour, & à la mort de M. de Pontchâteau elle étoit groſſe comme une moyenne noix. Cette fille ayant entendu parler de la premiére guériſon faite par l'attouchement des pieds du défunt, témoigna un grand regret de ne l'avoir pas ſçu, ſe perſuadant qu'elle auroit été guérie, ſi on l'avoit menée à la chambre du mort. Une autre Angloiſe lui dit qu'elle avoit de quoi y ſuppléer : elle lui donna deux petits morceaux d'un linge qui avoit appartenu à M. de Pontchâteau. La fille les prit & les mit ſur ſon ganglion : en même tems elle commença une huitaine de priéres, pendant laquelle elle ſentit beaucoup de douleur à l'endroit ; mais en même tems il ſe faiſoit une diminution ſenſible du mal. Le huitiéme jour il ne ſe trouva plus ni groſſeur ni veſtige de groſſeur, ſans qu'il fut arrivé aucune évacuation. Ceci arriva le 6 Août 1690, ſix ſemaines après la mort du ſerviteur de Dieu. Ce récit abrégé eſt pris d'une relation détaillée qui en fut faite chez le même Notaire le Roi, & ſignée du Chirurgien de M. Barillon & de ſix ou ſept témoins. Pour ne point laiſſer la matiére imparfaite, je renverrai le Lecteur à la premiére Partie de l'Hiſtoire, où ſont rapportées deux autres guériſons miraculeuſes opérées par la ſainte Epine de P. R. en 1666, & dans leſquelles M. de Pontchâteau eut beaucoup de part, quelque ſoin qu'il prenne dans le récit qu'il en a fait lui-même de ſe cacher & d'attribuer le ſuccès aux priéres des Religieuſes de P. R. leſquelles cependant ne ſçurent rien de la choſe qu'après qu'elle fut arrivée.

LXV. Ses funérailles. Liſtes de ſes ouvrages.

Je reviens à la mort de M. de Pontchâteau. Le convoi fut fort ſimple, conformément à ſon intention. M. le Duc de Coiſlin le ſuivoit en habit de deuil. On dit la Meſſe ſur le corps à S. Gervais, & on le mit enſuite en dépôt dans une chapelle, juſqu'à ce qu'on vînt le prendre pour le tranſporter à P.R. des Champs, ſuivant les derniéres volontés du défunt. Le cercueil étant mal ſoudé, il fallut le raccommoder pendant cet intervalle. Le peuple qui étoit accouru & dont l'Egliſe étoit pleine, fit violence à ceux qui gardoient le corps. On fut obligé de laiſſer ces bonnes gens faire toucher leurs chapelets à ce précieux corps, ou arracher quelques lambeaux de ce qui le couvroit. Le jeune Thomas Borroger, frere cadet de M. du Foſſé, faiſant l'ignorant, demanda à un Prêtre de la paroiſſe, ce que c'étoit que tout cela. Le Prêtre lui répondit : » Monſieur, » c'eſt un ſerviteur de Dieu qui a travaillé à ſe » cacher pendant toute ſa vie, & dont Dieu » veut manifeſter les vertus après ſa mort. » Le tranſport à P. R. ſe fit l'après-midi au grand regret des parens qui vouloient mettre le corps dans la ſépulture de la famille, & du Curé qui vouloit l'avoir dans ſon Egliſe. Pluſieurs caroſſes firent cortége. Madame de Fontpertuis & Mademoiſelle Perrier étoient de la ſuite. Ce fut le Vicaire de S. Gervais, nommé M. le Prouſt, qui accompagna le corps & le préſenta à l'Abbeſſe par un petit diſcours françois à la louange du défunt. Il fut enterré dans l'Egliſe. En 1710 ce corps, auſſi-bien que celui du Chevalier de Coiſlin enterré au même endroit en 1699, fut exhumé & porté dans l'Egliſe de Magni. Peu de tems après la mort de l'Abbé de

Digitized by Google

Pontchâteau, la Ducheſſe d'Epernon ſa ſœur retirée à Paris dans le Monaſtere du Val-de-Grace, y fit célébrer un ſervice ſolemnel pour ſon cher frere, auquel aſſiſtérent Meſſieurs ſes neveux, ſçavoir, l'Evêque d'Orleans depuis Cardinal, M. d'Armagnac, & M. de Coiſlin, & beaucoup de perſonnes de diſtinction.

Les ouvrages de M. de Pontchâteau ſont en petit nombre.

La réfutation du *Rabat-joie des Janſéniſtes* au ſujet des miracles de P. R.

La grande *Lettre à M. de Péréfixe* ſur la détention de M. de Saci & ſur la captivité des Religieuſes de P. R.

Les deux premiers volumes de *la Morale pratique* des Jéſuites.

L'édition des Ouvrages de M. Hamon. Le pieux Médecin avoit fait M. de Pontchâteau légataire univerſel de ſes manuſcrits. Le ſaint Abbé détermina M. Nicole à les mettre en ordre & à y faire une Préface, & les fit imprimer.

On a imprimé aux Pays-Bas une Relation latine de la paix de Clément IX, qu'on dit avoir été trouvée parmi les papiers de ce grand ſerviteur de Dieu.

Il travailloit quand il eſt mort, à la vie des Saints de l'Ordre de Cîteaux : il n'en eſt rien venu à la connoiſſance du public. Je dois avertir les Lecteurs que les récits que je viens de faire de ce grand ſerviteur de Dieu, ſont tirés d'une vie manuſcrite, qui porte avec elle des caracteres marqués de vérité, tel qu'eſt le détail circonſtancié de tous les événemens d'année en année, de mois en mois, & preſque de jour par jour. Outre que l'Auteur l'a tirée toute

entiére des lettres de l'Abbé de Pontchâteau, dont il reſte un gros recueil manuſcrit, comme je l'ai dit ; c'eſt pour cela que j'ai mieux aimé ſuivre cette vie manuſcrite, que celle qui eſt imprimée dans un recueil de P. R. in-douze, donné en 1740, & qui ne s'accorde preſque point avec la premiére.

Fin du quatriéme Volume.

Digitized by Go

TABLE

DES SOMMAIRES

Contenus dans ce quatriéme Volume.

SECONDE PARTIE.

SUITE DES MM. DE PORT-ROYAL.

LIVRE TROISIEME.

Depuis 1642 juſqu'en 1650. Meſſieurs de Luzanci, Pallu, Manguelein, Beaupuis, l'Evêque de Bazas, de la Riviere, Hillerin, de la Petitiere, des Landres, d'Andilli, de Bagnols, de Bernieres, &c.

I. *Monſieur Arnauld de Luzanci.* Circonſtances de la converſion de ce jeune homme. page 3
II. Vie de M. de Luzanci à Port-Royal des Champs. 6
III. *M. Pallu Médecin.* Sa converſion. 7
IV. Il juſtifie ſa retraite à P. R. 9
V. Sa vie à P. R. 10
VI. *M. Manguelein.* Sa retraite à P. R. avec *M. Rouſſel.* 11
VII. .*M* Manguelein eſt établi Confeſſeur des Solitaires de P. R. 12
VIII. *M. Wallon de Beaupuis.* Sa vie dans ſa jeuneſſe & à P. R. 14

IX. Son occupation à P. R. juſqu'en 1660. Il a ſoin des Ecoles. 16
X. Il entre dans le Miniſtére à Beauvais ſous Mrs de Buzanval & Janſon. 17
XI. Sa vie retirée & ſes occupations peadant 29 ans d'interdit de ſes fonctions. 20
XII. *M. Litolfi Maroni Evêque de Bazas.* Il ſe met en pénitence à P. R. 22
XIII. Sa vie avant l'Epiſcopat. 24
XIV. Sa vie dans l'Epiſcopat avant & aprés ſa retraite à P. R. 26
XV. Il établit à Bazas un Séminaire. *ibid.*
XVI. Sa mort. 29
XVII. Vie du Sieur Labadie Apoſtat. Son entrée chez les Jéſuites. 31
XVIII. Ses Prédications à Amiens & à Bazas. 32
XIX. Labadie illuminé, corrupteur des mœurs, & Apoſtat de la Religion Catholique. 34
XX. *M. Hillerin Curé de S. Merri.* Commencement de ſa converſion. 36
XXI. Il quitte ſa Cure. 39
XXII. Sa vie pénitente dans la retraite, & ſa liaiſon avec P. R. 41
XXIII. *M. François Jankins.* Vie de M. Jankins Gentilhomme Anglois, jardinier de P. R. *M. Duplez.* 43
XXIV. *M. Raphaël Moreau*, Chirurgien de P. R. Sa vie. 45
XXV. *M. Pertuis d'Eragni de la Riviere*, Gentilhomme, Garde des bois de P. R. Sa vie. 46
XXVI. *M. Jacques Lindo*, jeune homme Sacriſtain de P. R. Sa vie. 48
XXVII. *M. François Viſaquet.* Sa vie. 49
XXVIII. *M. Doamlup*, Sacriſtain de P. R. Sa

Sa vie. 50
XXIX. *M. Borel*, Chapelain de P. R. *M. Drilhole*, & le Pere *Vachot* de l'Oratoire. 51
XXX. *M. le Secq* & *M. le Marquis de Portes*; leurs vertus éminentes. 53
XXXI. Généalogie *des Arnaulds*. Vie de M. d'*Andilli*. 55
XXXII. M. d'Andilli entre tout jeune dans de grands emplois. 56
XXXIII. Il fait connoiſſance avec M. de S. Ciran & S. François de Sales. 59
XXXIV. Sa noble franchiſe le fait aimer à la Cour. 60
XXXV. Il eſt fait Intendant de l'Armée, & ſe fait aimer des Officiers & des troupes. 63
XXXVI. Il ſe retire de la Cour & ſe lie étroitement à M. de S. Ciran. 65
XXXVII. Il eſt appellé en Cour à la mort du Roi par la Reine Régente. 67
XXXVIII. Eloge de M. d'Andilli pour ſa conduite dans le monde. 68
XXXIX. Il fait imprimer ſes lettres & celles de M. de S. Ciran. 71
XL. Il ſe retire à P. R. des Champs pour toujours en 1646. 74
XLI. Jugement ſur la retraite de M. d'Andilli. 77
XLII. Vie de M. d'Andilli à P. R. des Champs. Liſte de ſes ouvrages. 79
XLIII. M. d'Andilli juſtifie les Solitaires de P. R. auprès de la Cour. 84
XLIV. Il eſt obligé par la Cour de ſe retirer pour quelque tems de P. R. 87
XLV. Courage de M. d'Andilli dans l'exécution du teſtament de M. de Bagnols. 89

XLVI. Remontrances de M. d'Andilli à la Cour ſur la diſgrace de M. de Pomponne ſon fils. 91
XLVII. Conſtance héroïque de M. d'Andilli dans la diſperſion des Religieuſes de P. R. 94
XLVIII. Son éloignement de P. R. & ſon retour en cette Maiſon. 96
XLIX. Sa mort. 99
L. *M. François Bouilli*, Chanoine de Beauvais, jardinier de P. R. Sa vie. 101
LI. *Mrs de S. Gilles du Bois*, *Grimald*, *Choinel*, *Magloire* & *Viellard*. 104
LII. *M. Baudri de S. Gilles d'Aſſon*. Sa converſion. 105
LIII. M. de S. Gilles s'emploie à l'impreſſion des écrits de M. Arnauld. 107
LIV. Son zéle officieux pour ſe charger de toute bonne œuvre. 109
LV. Ses vertus & ſa mort. 111
LVI. *M. Pizon de Bétoulat de la Petitière*, Cordonnier de P. R. Sa vie. 114
LVII. *M. Charles Duchemin*, Fermier de P. R. Sa vie. 117
LVIII. Mrs l'Evêque & Bourgeois. Le Duc de Liancour, & M. le Bouthillier de Chavigni Secrétaire d'Etat rendent viſite à P. R. des Champs. 120
LIX. *M. Jean de Bel-air* & le Pere *Maignart* de l'Oratoire. 122
LX. M. Antoine *Girouſt*, Sacriſtain de P. R. & M. *de Beſſi* ſon frere, Valet de P. R. 124
LXI. *Mrs Charles des Champs des Landres*, *Deſſaux*, *du Cheſne*, & autres Solitaires. 128
LXII. *M. le Duc de Luines*. Sa vie. 131

LXIII. *M. Dugué de Bagnols.* Sa converſion. 134
LXIV. Il ſe retire au village des Troux proche P. R. 135
LXV. Ses vertus. 137
LXVI. Sa mort. 139
LXVII. Guériſon attribuée à ſon interceſſion. Son teſtament. 141
LXVIII. *M. Maignard de Bernieres.* Sa grande piété. 143
LXIX. Sa charité & ſes aumônes. 145

LIVRE IV.

Suite de l'époque de 1650. Exercices des Solitaires de P. R. Meſſieurs Singlin, de Rebours, d'Alençon, de SteMarthe, du Mont Akakia, de Barcos, Directeurs du Monaſtére de P. R ; & M. Hamon, Médecin.

I. Vie des Solitaires de P. R. des Champs. Leur amour pour la priére. 149
II. Leur vie pénitente. 152
III. Leur piété. 154
IV. Leur détachement 1°. par rapport à la propagation de leur Société. 155
V. Leur détachement 2°. quant à leur domicile où ils n'avoient rien d'aſſuré. 158
VI. *M. Singlin.* Sa vie. M. Vincent le fait Prêtre & Chapelain de la Pitié. 160
VII. Il fait connoiſſance avec M. de S. Ciran. 163
VIII. Il eſt établi Confeſſeur des Religieuſes de P. R. 165
IX. Entretien de M. Singlin avec M. de S. Giran ſur la direction & la prédication. 167

X. M. Singlin eſt chargé d'une multitude étonnante de directions. 172
XI. Ses Prédications à P. R. de Paris. 173
XII. Interdit & réhabilitation de M. Singlin pour la Chaire. 175
XIII. Grande autorité de M. Singlin parmi tous les Meſſieurs de P. R. 179
XIV. Fermeté de M. Singlin. 180
XV. Ses autres grandes qualités. 183
XVI. Affaire diſgracieuſe pour M. Singlin, au ſujet du Teſtament de M. de Chavigni Secrétaire d'Etat. 184
XVII. Quatre converſions éclatantes faites par le miniſtére de M. Singlin. 188
XVIII. Son humble docilité aux avis d'autrui. 191
XIX. M. Singlin évite une lettre de cachet & ſe cache. 192
XX. Nouvelles épreuves arrivées à M. Singlin dans ſa retraite, par la mort de pluſieurs perſonnes qui lui étoient cheres. 195
XXI. Les conteſtations ſur le Formulaire, & la perſécution des Religieuſes, l'affligent tellement qu'il ne peut y ſurvivre. 197
XXII. Converſations de M. Singlin avec Madame la Ducheſſe de Longueville ſa pénitente, ſur l'oraiſon mentale & ſur les diſpenſes de mariage. 199
XXIII. Autres converſations avec la même ſur les confeſſions générales, la communion, &c. 202
XXIV. *M. de Rebours.* Son entrée dans le Sacerdoce. 206
XXV. Il eſt Directeur des Religieuſes & meurt au commencement de la perſécution. 207
XXVI. *M. d'Alençon*, Confeſſeur de P. R. Sa vie. 209

Digitized by Google

XXVII. *M. de Sainte-Marthe.* Sa vie avant que d'être attaché à P. R. 211
XXVIII. Services rendus aux Religieuſes de P. R. & aux Meſſieurs par M. de Sainte-Marthe dans la perſécution. 212
XXIX. Extraits de la belle lettre de M. de Ste-Marthe à M. de Péréfixe en faveur des Religieuſes. 214
XXX. Sa Mort. 217
XXXI. *M. du Mont Akakia.* Sa vie & celle de ſes quatre freres. 218
XXXII. *M. de Barcos.* Il eſt élevé d'abord par les ſoins de M. de S. Ciran ſon oncle, & devient enſuite ſon compagnon de cabinet. 220
XXXIII. Il ſuccéde à ſon oncle dans l'Abbaye de S. Ciran & dans l'eſtime du public. 223
XXXIV. Il écrit pour la défenſe du livre de la *Fréquente Communion.* 226
XXXV. Il forme M. de Saci pour l'Etat Eccléſiaſtique. 228
XXXVI. Diſcrétion de M. de Barcos & ſon éloignement de toute conduite ſinguliére. 231
XXXVII. Il écrit pour la défenſe de S. Auguſtin. 234
XXXVIII. Il ſe retire à ſon Abbaye & en entreprend la réforme. 235
XXXIX. Intrépidité de M. de Barcos dans une avanture ſinguliere. 236
XL. M. de Barcos ne s'accorde pas avec M. Arnauld & les autres ſur l'affaire du Formulaire. 238
XLI. Perſécution ſuſcitée contre l'Abbé de S. Ciran. 241
XLII. M. de Barcos revient à ſon Abbaye & il y meurt 242

XLIII. Son éloge & ſes écrits. 243
XLIV. *M. Hamon*, Médecin de P. R. Sa premiére jeuneſſe. 245
XLV. Son entiere converſion. 247
XLVI. Sa retraite & ſa vie pénitente à P. R. 249
XLVII. Il penſe à changer de retraite. Belle réflexion ſur ces idées de changement. 252
XLVIII. Maniére chrétienne dont il exerçoit la Médecine. 253
XLIX. Il écrit ſur le Cantique des Cantiques. 256
L. Il s'enfuit de P. R. pour éviter une lettre de cachet. 257
LI. Il revient à P. R. dans le tems de la captivité pour être Médecin des Religieuſes, & il y ſouffre bien des humiliations. 259
LII. Divers chagrins qu'avoit M. Hamon dans ce tems de captivité. 262
LIII. Diverſes conſolations qui le ſoutiennent dans cet état. 263
LIV. Secours ſpirituels que M. Hamon procuroit aux Religieuſes Captives. 265
LV. Humilité de M. Hamon. 267
LVI. Derniére maladie & mort de M. Hamon. 269
LVII. Liſte des ouvrages de M. Hamon. 274
LVIII. Qualités admirables & talens ſinguliers de M. Hamon. 277

LIVRE V.

Depuis 1650 juſqu'en 1653. Divers événemens des Solitaires de Port-Royal. M. le Marquis de Sévigné, M. Thomas du Foſſé, M. d'Epinoi Saint-Ange, M. de Pontis, Innocent Fai Charretier, Mrs Guillebert & Callaghan Docteurs.

Digitized by Google

I. Ardeur des Solitaires de P. R. pour y bâtir dans le beſoin. 280
II. Expéditions militaires des Solitaires dans le tems de la guerre des Princes. 283
III. Petites diſputes entre les Solitaires au ſujet du Médecin. 286
IV. Autres diſputes ſur diverſes choſes, & entre autres ſur le Carteſianiſme. 289
V. Belle œuvre de charité de M. de *Sevigné*. 291
VI. Sa vie édifiante à P. R. de Paris. 292
VII. Son attachement à la Vérité & aux Religieuſes perſécutées. 293
VIII. Converſion de *M. Thomas du Foſſé* le pere. 295
IX. Vie édifiante de *M. Thomas du Foſſé* pere & de ſa femme. 296
X. Education de *M. du Foſſé* fils dans les Ecoles de P. R. 298
XI. Occupations de cabinet de M. du Foſſé à P. R. des Champs. 300
XII. Il ſe retire aux Troux, & refuſe d'entrer dans l'état Eccléſiaſtique. 302
XIII. Il habite le petit Port-Royal & y fait quelques bonnes œuvres. 304
XIV. Il eſt caché au Fauxbourg de S. Marceau avec Mrs Singlin, Saci, &c. 305
XV. Son affliction ſur la chute de la Sœur Melthide ſa ſœur. 306
XVI. Bons offices qu'il rend à M. ſon pere avant ſa mort. 307
XVII. Il eſt arrêté avec M. de Saci dans une maiſon du Fauxbourg de S. Antoine, & conduit à la Baſtille. 308
XVIII. Sa vie à la Baſtille & ſa ſortie. 312
XIX. Son exil en Normandie. Recette d'un

reméde qui l'a gueri d'une palpitation de cœur. 314
XX. Il va voir M. l'Evêque d'Angers. 317
XXI. Il revient à Paris & ſe loge auprès de M. Arnauld, avec Mrs Tillemont, & le Tourneux ; mariage de ſon frere avec Mademoiſelle le Maître niéce de M. de Saci. 318
XXII. Il travaille à la Vie des Saints, & à la Bible de M. de Saci ; il perd ſa ſœur & ſa mere. 320
XXIII. Il demeure avec ſon frere & ſa belle-ſœur. Diſpute avec M. Bocquillot. 322
XXIV. Second voyage de M. du Foſſé à Angers. Eloge de la Supérieure de la Fidélité de Saumur & de l'Abbé Gaillard. 324
XXV. Il va voir *M. Diroix*, Eccléſiaſtique d'Avranches. Eloge de cet Eccléſiaſtique. 327
XXVI. Il va voir *M. Mettayer*, Curé d'Evreux. Eloge de ce Curé. 329
XXVII. Œuvres de charité de M. du Foſſé dans la famine de 1693. 334
XXVIII. Sa maladie & ſa mort. 336
XXIX. Liſte de ſes ouvrages. 338
XXX. Vie abregée de *M. d'Epinoi S. Ange*, Solitaire de P. R. 339
XXXI. Vie de *M. de Pontis*. 341
XXXII. Il paſſe quelque tems dans le Régiment des Gardes. Ses avantures dans ce Régiment. 342
XXXIII. Il paſſe dans le Régiment de Champagne dont il eſt fait Enſeigne. Autre avanture. 345
XXXIV. Sa bravoure le fait connoître de Louis XIII. 346
XXXV. Sentimens religieux de M. Pontis. 349

XXXVI. Il paſſe dans le Régiment de Picardie, où il a une Lieutenance. Belle action pour ſauver la vie & l'honneur à une jeune fille. 351
XXXVII. Il rentre dans le Régiment des Gardes, où il eſt chargé par le Roi de rétablir la diſcipline militaire. 354
XXXVIII. M. de Pontis éprouve pluſieurs revers. 356
XXXIX. Terrible affaire qu'il eut avec ſon Meſtre de Camp; il court riſque d'être condamné à mort. 359
XL. Il obtient ſa grace. 361
XLI. Divers traits de providence ſur M. de Pontis. 362
XLII. Nouvelle diſgrace de M. de Pontis. 364
XLIII. Ses brouilleries avec le Cardinal de Richelieu. 367
XLIV. Aumône généreuſe faite à M. de Pontis priſonnier en Baviere, par un Imager & un Marchand Hollandois. 368
XLV. Belle défenſe de M. de Pontis dans le Château de S. Ange. 370
XLVI. Sa retraite à P. R. auprès de M. d'Andilli & ſa mort. 371
XLVII. Vertu éminente d'*Innocent Fai*, Chartretier de P. R. 373
XLVIII. *M. Guillebert* fait connoiſſance avec M. Arnauld & M. de S. Ciran. 376
XLIX. Succès de M. Guillebert dans le gouvernement de ſa Cure de Rouville. 378
L. Il quitte ſa Cure & vient s'établir à P. R. 380
LI. Vie de *M. Callaghan*, Curé au Diocèſe de Blois. 383

LIVRE VI.

Depuis 1653 juſqu'en 1661. Diſperſions des Solitaires & des Ecoles de Port-Royal en 1656 & en 1661. Hiſtoire ſuivie de ces Ecoles depuis leur origine. Monſieur Paſcal & Meſſieurs Perrier.

I. Hiſtoire abregée des trois diſperſions des Solitaires de P. R. 385

II. Extrait, du Mémoire juſtificatif des Solitaires par M. le Maître. 389

III. Suite de l'écrit Apologétique de M. le Maître pour les Solitaires de P. R. 392

IV. Hiſtoire des Ecoles de P. R. Leur origine. 396

V. Beau Mémoire de M. de Ste-Marthe ſur l'utilité de ces Ecoles. 398

VI. Suite du Mémoire. 401

VII. Ecoles établies à P. R. des Champs & au Cheſnai. 403

VIII. Ecoles transférées à Paris cul-de-ſac de S. Dominique. Reglemens de ces Ecoles. 405

IX. Premiére attaque donnée aux Ecoles, & leur tranſlation à trois endroits, à P. R. au Cheſnai & aux Troux. 409

X. Seconde attaque donnée aux Ecoles en 1656. 411

XI. Deſtruction totale des Ecoles en 1660. 413

XII. Liſte des jeunes Eleves des Ecoles de P. R. 415

XIII. Suite de la liſte. 419

XIV. & XV. Liſte des Maîtres des Ecoles de P. R. 422

XVI. Vie de *M. Paſcal.* Ses talens précoces. 430

Digitized by Google

XVII. Ses progrès dans les Mathématiques dès ſa plus grande jeuneſſe. 433
XVIII. M. Paſcal continue ſes études à Rouen ſous M. ſon pere. 436
XIX. Machine d'Arithmétique, appellée la Machine Paſcaline. 437
XX. Il compoſe ſes deux ouvrages ſur la peſanteur de l'air & ſur l'équilibre des liqueurs. 441
XXI. Comment M. Paſcal entra dans la grande piété. 442
XXII. Il n'étudie plus que la Religion. 444
XXIII. Il convertit ſa ſœur qui quitte le monde & ſe fait Religieuſe à P. R. 446
XXIV. Sa ſœur le fait revenir à la piété dont il s'étoit un peu relâché. 448
XXV. M. Paſcal ſe retire à P. R. 450
XXVI. Vertus de M. Paſcal; renoncement à tout plaiſir. 451
XXVII. Renoncement à toute ſuperfluité. 453
XXVIII. Amour de la pauvreté & des pauvres. 454
XXIX. Amitié épurée de toute attache ſenſible. 457
XXX. Ses autres Vertus. 460
XXXI. Jugement de M. Paſcal ſur Deſcartes, ſur Epictète & ſur Montagne. 461
XXXII. Vie abregée de *M. Domat* ami de M. Paſcal. 463
XXXIII. Priére & étude de la Religion : unique occupation de M. Paſcal. 466
XXXIV. Idée de la vraie éloquence ſelon M. Paſcal. 467
XXXV. Idée & plan du grand ouvrage que M. Paſcal préparoit ſur la Religion & ſur les Miracles. 468

XXXVI. Son ouvrage ſur la Roulette. 476
XXXVII. Il écrit les *Lettres Provinciales.* 478
XXXVIII. Avanture plaiſante au ſujet des Lettres Provinciales. 481
XXXIX. Deux obſervations importantes ſur les Provinciales. 482
XL. M. Paſcal travaille aux Ecrits des Curés de Paris contre les Caſuiſtes. 484
XLI. Petit différend entre M. Paſcal & les autres Théologiens de P. R. ſur la ſignature du Formulaire. 485
XLII. Cette diſpute n'altére point la grande union de M. Paſcal avec ces Meſſieurs. 489
XLIII. Deux beaux traits de la piété de M. Paſcal. 491
XLIV. Il étoit ſimple dans ſa piété & ne mépriſoit point les petites pratiques. 494
XLV. Trait ſingulier de ſon amour pour les pauvres dans ſa derniére maladie. 495
XLVI. Ses ſentimens édifians dans cette derniére maladie. Autre trait de ſon amour pour les pauvres. 496
XLVII. Prétendue abjuration du Janſéniſme par M. Paſcal, certifiée à M. de Péréfixe par le Curé de S. Etienne. 499
XLVIII. M. de Péréfixe veut arrêter le débit du livre *des Penſées* de M. Paſcal. 501
XLIX. Le Curé de S. Etienne retracte la déclaration qu'il avoit donnée de l'abjuration du Janſéniſme de la part de M. Paſcal. 503
L. Généalogie de M. Paſcal & de la famille *Perrier.* 504
LI. Eloge de *M. Paſcal* le pere & de *M. Perrier* ſon gendre. 506

LII. Vie de *M. Perrier* beau-frere de M. Paſcal. 506
LIII. Belle œuvre de charité que fit M. Perrier deux jours avant ſa mort. 508
LIV. Beaux commencemens de *M. Perrier*, neveu aîné de M. Paſcal. 509
LV. Sentimens de M. Perrier ſur le Formulaire. 510
LVI. Sa délicateſſe de conſcience pour ne pas épouſer une proche parente. 512
LVII. Education & vertu éminente de l'Abbé Perrier mort à 30 ans. 513
LVIII. Vertus de l'Abbé Perrier Chanoine de Clermont. 515
LIX. Grande piété du Duc *de Roannès*. 517

LIVRE VII.

Depuis 1661 juſqu'en 1669. Meſſieurs de Saci, Fontaine, Floriot & de Pontchâteau.

I. Diſperſion des Solitaires & des Théologiens de P. R. en 1661. 519
II. Suite de la diſperſion. 521
III. Grande piété de *M. de Saci* dans ſa jeuneſſe. 523
IV. Petit échantillon de la verve poëtique du jeune Saci. 524
V. Son éducation ſous M. de S. Ciran & ſous M. de Barcos. 527
VI. Il a un ſecret éloignement des dégrés de Sorbonne. 528
VII. On ſe rend ſur ce point à ſon humilité ; il étudie la Théologie ſous M. Guillebert & ſous M. Arnauld ſon oncle. 531
VIII. Son eſprit de pénitence. 533
IX. On l'envoie à la Prêtriſe malgré les ré-

pugnances de ſon humilité. 535
X. Premiers ouvrages de M. de Saci. Le Poëme de S. Proſper, traductions des Heures de P. R. & le Poëme de l'Euchariſtie. 537
XI. Il eſt établi Confeſſeur de P. R. 538
XII. Sa ſageſſe & ſon eſprit de modération pour la conduite des ames. 540
XIII. Choſe unique qu'il ſe propoſoit dans la conduite des ames. 542
XIV. Son amour pour la retraite, joint à une grande activité pour le ſervice du prochain. 544
XV. Sa ſageſſe pour le gouvernement extérieur de la maiſon. 545
XVI. Traduction du N. T. connu ſous le nom de N. T. de Mons. 548
XVII. Tranquillité & égalité d'ame de M. de Saci dans les tems fâcheux. 549
XVIII. Sa conduite à la mort de ſa mere & de ſes deux freres. 551
XIX. Il eſt obligé de ſe cacher en 1660. 552
XX. Il eſt arrêté au Fauxbourg S. Antoine & conduit chez un Commiſſaire. 554
XXI. Interrogatoire de M. de Saci & de M. Fontaine par le Lieutenant Civil. 557
XXII. M. de Saci eſt conduit à la Baſtille avec ſes compagnons. 560
XXIII. On lui donne au bout de quelque tems M. Fontaine pour compagnie. 562
XXIV. Sa conduite dans la priſon. 564
XXV. Il eſt traité durement par le Gouverneur 565
XXVI. Divers ſujets de conſolation qu'eut M. de Saci dans ſa priſon. 567
XXVII. Deux traits d'une providence marquée ſur M. de Saci & M. Fontaine. 569

XXVIII. Il fait la traduction de l'Ancien Teſtament dans la priſon. 570
XXIX. Fermeté & grandeur d'ame de M. de Saci. 571
XXX. Il eſt mis en liberté. 573
XXXI. Belle lettre de M. de Saci à M. l'Archevêque de Sens. 575
XXXII. M. de Saci ſe retire à Pomponne & revient enſuite à P. R. 576
XXXIII. Il eſt renvoyé de P. R. en 1679 & retourne à Pomponne où il entreprend ſon grand ouvrage ſur la Bible. 578
XXXIV. Mort de M. de Saci, & liſte de ſes ouvrages. 581
XXXV. *M. Fontaine.* Son éducation dans ſa jeuneſſe. 583
XXXVI. Il va avec M. Hillerin Curé de S. Merri en Poitou, pour y vivre en retraite. 585
XXXVII. Il eſt amené à P. R. des Champs & placé auprès de M. de Saci. 586
XXXVIII. Il ſuit M. Arnauld & enſuite M. de Saci, dans leurs retraites en 1656 & 1660. 589
XXXIX. Services qu'il a rendus toute ſa vie à M. de Saci, à la Baſtille & ailleurs. 591
XL. Son deſintéreſſement. 593
XLI. Il ſe retire en campagne après la mort de M. de Saci. 594
XLII. Il compoſe des ouvrages de piété. 595
XLIII. Liſte des ouvrages de M. Fontaine. 597
XLIV. *M. Floriot*; ſes vertus & ſes ouvrages. 599
XLV. *M. de Pontchâteau.* Son éducation & ſa liaiſon avec Mrs de P. R. 601
XLVI. Il fait un voyage à Lyon auprès du Cardinal de Lyon ſon proche parent. 603
XLVII. Il revient à Paris & va ſouvent à P. R.

des Champs dans le deſſein de vivre en retraite. 604
XLVIII. Il quitte P. R. & voyage en Bretagne, à Rome, &c. 606
XLIX. Il ſe convertit entiérement & renonce au monde. Hiſtoire de l'Iſle de Noord-Strandt. 608
L. Services importans qu'il a rendus à la Vérité & à ſes Défenſeurs. 611
LI. & LII. Sa vie & ſes exercices à P. R. 614
LIII. Il eſt envoyé à Rome pour les affaires de l'Egliſe par M. l'Evêque d'Alet. 618
LIV. Second voyage de M. de Pontchâteau à Rome, pour le ſervice des Religieuſes de P. R. 619
LV. Ses différentes retraites depuis ſon expulſion de P. R. 621
LVI. Il ſe retire à l'Abbaye d'Orval. 623
LVII. Sa vie à Orval. 624
LVIII. Son grand amour pour la mortification. 627
LIX. Différents traits de ſa profonde *humilité*. 629
LX. Belles vues de M. de Pontchâteau ſur l'humilité. 631
LXI. Mépris qu'il faiſoit de la Nobleſſe ſelon le monde, 635
LXII. Il eſt accuſé du crime de Leze-Majeſté conjointement avec pluſieurs Chanoines de Beauvais. 636
LXIII. Sa derniére maladie & ſa mort à Paris. 638
LXIV. Deux guériſons miraculeuſes attribuées au mérite de M. de Pontchâteau à ſa mort. 641
LXV. Ses funérailles. Liſte de ſes ouvrages. 644

Fin de la Table du quatriéme Volume.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

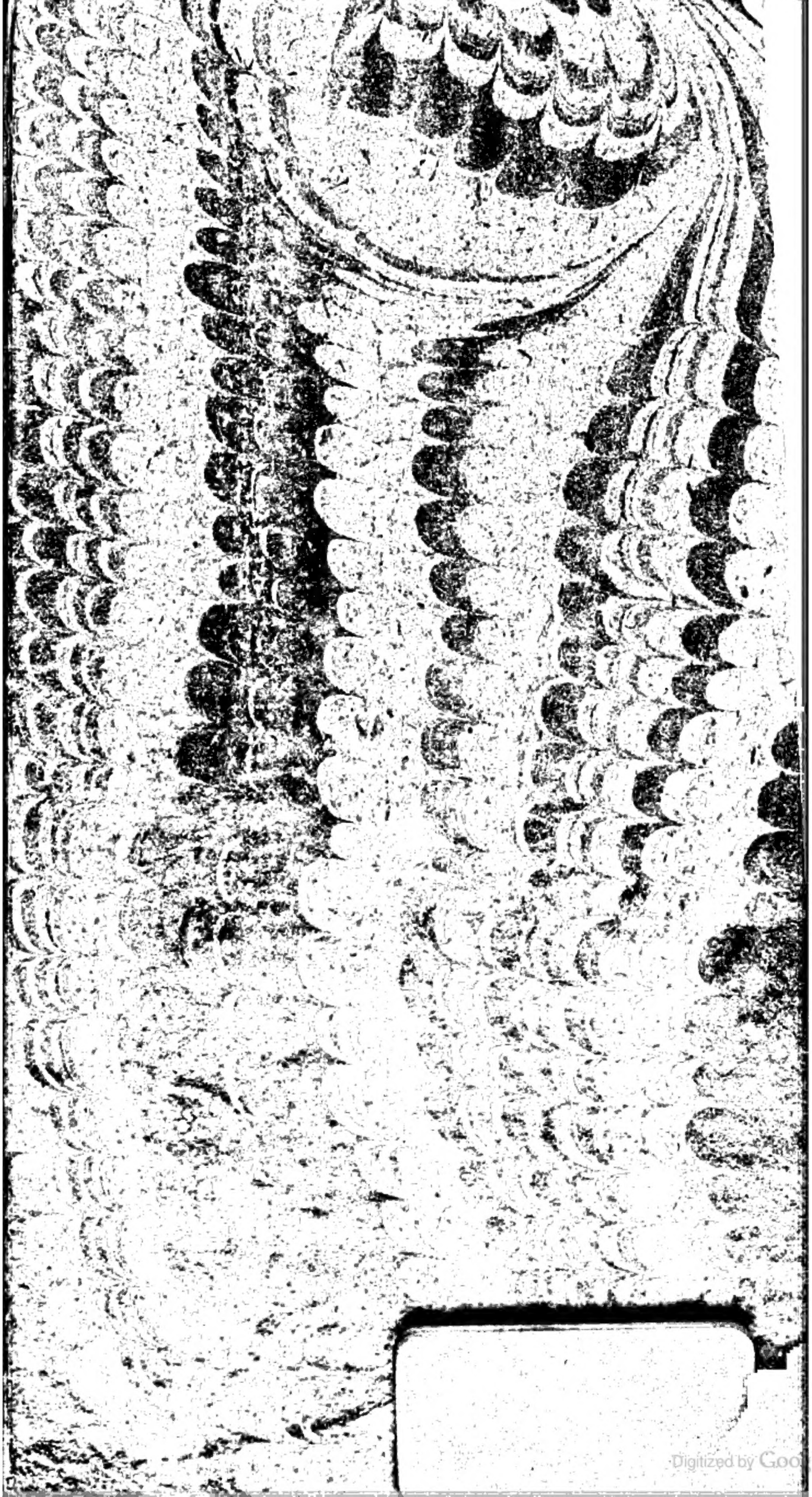

Digitized by Google

Digitized by Google